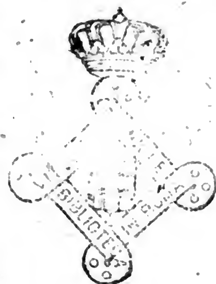
EXPOSITION
DE L'EPISTRE
DE S. PAVL
A TITE,

EN DIX-HVIT SERMONS,

Prononcés à Charanton,

Par IEAN DAILLE'
l'an 1652. 1653 & 1654.





Se vend à Charanton,
Par SAMVEL PERIER, demeurant à
Paris, dans la Cour du Palais,
au Roy de Suede.

M. DC. LV.



A

MONSIEVR

DE VILLARNOV,

BARON DE LA FOREST

SVR SAIVRE.



ONSIEVR,

Il y a long-temps, que je soûpire aprés l'occasion de vous donner quelque témoignage du respect, que je porte à vôtre vertu, & du ressentiment que j'ay de l'amitié

dont vous m'honorés. Mais vôtre merite & ma foiblesse m'ont fait rencontrer de la difficulté dans ce dessein ; parce que la premiere de ces choses m'oblige à beaucoup, & la seconde ne me permet d'entreprendre, que fort peu. Enfin je me suis pourtant resolu d'entrer en payement ; aimant mieux m'acquitter au moins d'vne petite partie d'vne dette si legitime, que d'y manquer tout à fait. Receués donc, s'il vous plaist, MONSIEVR, ma bonne volonté, comme vous feriés celle d'vn debiteur, qui se reconnoissant insolvable vous feroit paroistre par ses efforts, qu'il a regret de ne vous pouvoir satisfaire. Ie vous presente vn des fruits de mon etude. Vôtre

bonté me fait esperer que vous en supporterés les defauts, & qu'encore qu'il ne soit pas digne de vous, il ne laissera pas de vous estre agreable. Il n'est pas ambitieux, ni ne pretend au rang, que vous donnés dans vôtre beau cabinet aux autres interpretes de la sagesse divine. Il se tiendra bien glorieux, s'il peut y treuver quelque place dans les plus basses tablettes. Encore est-ce trop pour un livre de sa forme. Ce luy sera assés, s'il peut quelquefois avoir l'honneur d'entrer ou dans les exercices de vôtre pieté, ou dans les divertissemens de vos agreables promenades, ou dans les lectures de vôtre heureuse famille. Toutes les fois qu'il se presentera à vous en quelcun de ces lieux, treuvés bon

qu'il vous rafraischisse le souvenir de son auteur, & vous asseure des sacrifices & des vœux, qu'il fait continuellement à Dieu, tant pour vôtre santé, que pour la paix & prosperité de vôtre illustre maison, selon l'ardente & fidele passion qu'il a d'estre à jamais,

MONSIEVR,

Vôtre tres-humble & tres-obeïssant serviteur,
DAILLE.

De Paris ce 7. jour de Sept. 1655.



AVERTISSEMENT

AV LECTEVR.

J'Ai appris que quelques-vns de ceux qui m'ouïrent prononcer le deuxiesme de ces sermons, s'étonnerent de ce que j'y nie que Tite ait été Archevesque des Eglises de Candie, ou Timothée de celles d'Asie, allegant contre mon dire le tesmoignage de certaines dates, ou remarques, qui se treuvent dans nos Bibles à la fin des Epîtres de Saint Paul, & qui portent expressement, que *Tite a été établi le premier Evesque de l'Eglise des Créteins*, & pareillement *que Timothée a été établi le premier Evesque de l'Eglise des Ephesiens.* Mais ils devoient considerer que ces remarques ne sont de nulle autorité, ni dans nôtre communion, ni en celle de Rome,

Sermon 2. p. 48. 49. 50. 51.

A la fin de l'Ep. à Tite. A la fin de la 1. Tim.

On ne ſait ni le nom, ni la qualité; ni le ſiecle de celuy, qui en eſt l'auteur. Du moins ſemble-t-il bien certain, qu'elles n'ont été écrites, que depuis le temps de la verſion Latine dont ſe ſert l'Egliſe Romaine. Car ſi elles euſſent eu lieu dés lors dans l'edition Grecque du nouveau Teſtament, comme elles ont aujourd'huy, l'interprete Latin n'euſt pas manqué de les employer en ſa traduction; au lieu qu'elles ne ſe liſet dans pas vne de ſes editions, ſoit anciennes, ſoit modernes, ni meſme en la derniere de Clement VIII. Il eſt vray que l'interprete Syrien, & l'Arabe les ont ajoûtées à leurs traductions; mais avec des diverſités notables. Par exemple ils poſent l'vn & l'autre, que la premiere Epître aux Corinthiens a été écrite *à Epheſe*; au lieu que les notes de l'edition Grecque la datent *de Philippes*; Ils diſent que la deuxieſ-

me

me Epître aux Thessaloniciens fut envoyée de *Laodicée ville de Pisidie*; & les additions Grecques veulent qu'elle ait été écrite à Athenes. Les curieux y pourront remarquer d'autres differences semblables. Mais ce qui importe le plus, est qu'il se treuve dans ces Notes, ou additions certaines choses, qui sont evidemment ou fausses, ou douteuses; comme l'ont remarqué les hommes savans tant de nôtre communion, que de celle de Rome. Par exemple, ce qui s'y lit, que la premiere Epître aux Corinthiens a été écrite de la ville de Philippes, & envoyée par Timothée, est clairement dementi par l'Epître mesme; qui tesmoigne que l'Apôtre étoit à Ephese, & que Timothée ne partoit pas encore alors pour Corinthe. Ce que portent ces mesmes Notes, que l'Epître aux Galates a été écrite à Rome n'est pas mieux

Baron. a. D. 57. §. 28 L. Capp. Hist. Apost. p. 69. 70
1. Cor. 16. 8 10.

Bar. a D. 59. § 19. L. Capp. Hist. Apost. p. 69. * L. Capp. là mesme. p. 67.

fondé, l'histoire de l'Apôtre montrant evidemment, qu'il écrivit aux Galates avant sa prison à Rome; Ce qu'elles datent l'Epître à Tite de Nicopolis est vne méprise grossiere, *née de ce que S. Paul cõmande à son disciple de le venir treuver à Nicopolis avant l'hyver; disant bien qu'il avoit resolu d'y passer l'hyver, mais non qu'il y fust dés-ja, comme l'autheur de ces Notes le presuppose sans raison. La date de la premiere à Timothée, qu'il fait écrite de la ville de Laodicée en Phrygie ne se peut soûtenir non plus; comme les Ecrivains modernes de l'vn & de l'autre parti en sont d'accord. Ie laisse les autres erreurs & faussetés remarquées dans ces mesmes Notes, soit par nos Ecrivains, soit par les Docteurs de l'Eglise Romaine. Cét échantillon suffit pour montrer qu'elles n'ont nulle autorité. Si on les a employées dans

Bar. a D. 57. § 187. L. Capp. vb. sup. p. 75. 76.

nos editions Françoises du nouveau Testament; c'est parce que l'on n'a rien voulu changer de ce qui se treuve dans l'edition Grecque, & non pour les autoriser. Aussi les a-t-on soigneusement separées d'avecque le texte de l'Apôtre, les imprimant expressement en caractere different; pour montrer que ce ne sont que les remarques d'vn homme particulier, qui a voulu éclaircir les dattes des Epîtres de S. Paul. Mais quel qu'il soit d'ailleurs, puis qu'il s'est manifestement trompé en d'autres choses, rien ne nous oblige à croire, qu'il ait mieux rencontré en ce qu'il dit du pretendu episcopat de Timothée & de Tite. Il en a parlé selon l'opinion courante des hommes de son temps, dont l'erreur ne peut, ni ne doit faire prejudice à vne verité clairement fondée sur l'Ecriture canonique des Saints Apôtres, & remarquée & soûtenuë par S. Ierôme il y a

plus de douze cens ans; comme nous l'avons rapporté plus au long dans le
p.87.88 Sermon troiziesme. * Et quant aux autres Ecrivains, qui nous ont semblablement debité que ces deux Evangelistes ont été Evesques, l'vn d'Ephese, & l'autre de Crete; il faut dire qu'en parlant ainsi ils ont pris le mot *d'Evesque* plus au large, qu'il ne s'entend communément, pour signifier que ces saints hommes avoient exercé leur sacré ministere en ces deux Eglises (ce qui est tres-vray) ou bien qu'ils ont entendu (comme nous l'avons touché dans le Sermon XVIII.) qu'ils ont été établis Evesques (c'est à dire Pasteurs ordinaires de ces lieux-là) apres la mort de S. Paul, & non durant sa vie, le service qu'ils luy rendoient selon leur vocation à la charge d'Evangelistes, ne souffrant pas qu'alors ils fussent attachés pour toûjours au ministere d'aucune Eglise particuliere.

SER-



SERMON PREMIER.

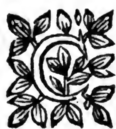
TIT. I. VERS. 1. 2. 3. 4.

1. *PAUL Serviteur de Dieu, & Apôstre de* IESUS-CHRIST, *selon la foi des éleus de Dieu, & la connoissance de verité, qui est selon pieté;*

2. *Sous esperance de vie eternelle, laquelle Dieu, qui ne peut mentir a promise deuant les temps eternels.*

3. *Mais il l'a manifestée en son propre temps,* assauoir, *sa parole par la predication, qui m'est commise par le mandement de Dieu nôtre Sauveur.*

4. *A Tite mon vrai Fils selon la foy commune entre nous; grace, misericorde, & paix de par Dieu nôtre Pere, & de par le Seigneur* IESUS-CHRIST *nôtre Sauveur.*

HERS FRERES, Il n'y a peut estre personne entre vous si peu curieux des choses du monde, qui n'ayt quelquefois ouy parler de l'Isle de Candie; aujourd'huy tres-fameuse, par la cruelle guerre, que le Turc y fait depuis quelques années pour en chasser les Venitiens, qui en étoient depuis long temps les justes & legitimes Seigneurs. Elle étoit autre-fois encore beaucoup plus celebre sous le nom de Crete, qu'elle n'est maintenant sous celuy de Candie; les livres des plus anciens écriuains Grecs étant plains de la bonté de ses terres, de l'étenduë de ses rivages, de l'abondance & delicatesse de ses fruits, de la grandeur & multitude de ses villes, dont elle a eu quelquesfois jusques à cent. Il y a mesme beaucoup d'apparence, qu'elle fut comme le berceau de l'idolatrie Payenne des Grecs & des Romains; étant clair par leurs plus anciennes histoires, que les plus estimés de leurs faux Dieux, & ceux que l'vn & l'autre de ces peuples reconnoissoient pour la principale tige de leurs fabuleuses divinités, avoient esté des Rois de cette Isle, à qui

l'ambition avoit fait desirer & obtenir des honneurs divins entre leurs sujets. Cette pauvre Isle estât donc anciennement plongée autant ou plus qu'aucun des autres païs de la Grece, dans les tenebres de l'erreur & de l'impieté, sans aucune connoissance du vray Dieu, Saint Paul ne manqua pas de la visiter, & de l'éclairer du flambeau de l'Evangile, selon l'ordre qu'il avoit receu de IESVS-CHRIST d'aller vers les Gentils, & de leur ouvrir les yeux, & de les sanctifier par la foi. Son travail ne fut pas sans succés: ayant converti beaucoup de ces insulaires au service de Dieu. Mais comme le grand dessein qu'il avoit de planter le nom & l'empire de son Maistre dans tout l'univers, ne lui permettoit pas de s'arrester beaucoup en chaque lieu, apres avoir jetté en celuy-là les fondemens du Christianisme, il passa ailleurs afin de poursuivre ses divines conquestes; Et neantmoins de peur que ces commencemens, qu'il avoit heureusement établis, ne demeurassent inutiles, quittant l'Isle de Crete il y laissa Tite, l'vn de ses plus chers & de ses plus capables compagnons, pour y continuer & achever ce bel ouvrage. Tite n'y trevua

Act. 26. 17. 18.

pas peu de difficulté, Satan, qui se voioit jetter avec regret hors de son ancienne possession, ayant remué & suscité tout ce qu'il pût pour traverser le dessein de ce bon serviteur de Dieu. C'est le sujet de cette epître que S. Paul lui écrivit pour le fortifier & l'addresser dans l'employ, qu'il lui avoit donné. Et nous l'avons choisie pour vous l'exposer desormais, s'il plaist au Seigneur, parce que c'est une piece excellente; plene de riches enseignemens, tant pour l'instruction de vôtre foy, que pour la sanctification de vos mœurs. Car l'Apôtre apres avoir ramenteu des l'entrée à son disciple les instructions, qu'il luy auoit données pour l'establissement du saint Ministere dans cette Isle, l'arme en suite contre les efforts des seducteurs, & notamment contre les fables & le vain babil de ceux d'entre les Iuïfs, qui poussés d'avarice enseignoient cent extravagances pour leur gain, & non pour l'edification de leurs auditeurs. Puis il luy decouvre les doctrines, qu'il faut presser; l'honnesteté des meurs, & vne religieuse observation de tout ce que nous devons aux hommes, sur tout à nos Superieurs, chacun selon sa condition. Et comme il lui recommande d'insister sur les cho-

ſes bonnes, vtiles & neceſſaires au ſalut des croyans, & à l'edification de ceux de dehors; auſſi luy defend il de s'amuſer aux queſtions vaines, & qui n'apportent aucun profit à la pieté; luy ordonnant expreſſement de rejetter les heretiques, qui les mettent ordinairement en avant, & de les laiſſer-là comme des perſonnes perduës. C'eſt ce qu'il traitte dans cette epître; mais d'une maniere noble, & avec une addreſſe vrayment digne d'vn ſi grand Apôtre. Son diſcours eſt tout ſemé de ſentences graves, & divines, de raiſonnemens vifs, & juſtes, de mouvemens ardens & elevés. Outre les ornemens ſacrés, tirés des Ecritures de Dieu, il y meſle encore en quelque endroit ceux de dehors, empruntés des lettres Grecques. Ses paroles ſont belles & fortes ſelon ſa coûtume; & dans vne extreme ſimplicité cachent les merveilles de la ſapience celeſte. Vous le verrés plus à plein dans le progrés, ſi Dieu nous fait la grace d'achever cette taſche, que nous commenceons aujourd'huy en ſon nom, & ſous l'eſperance de ſa faveur. Mais vous en avés des maintenant vn excellent échantillon dans cette entrée de l'epître, que nous venons de vous lire pour eſtre le ſujet de

cette action. L'office de cette premiere partie des lettres n'étoit autre en ce temps-là, que d'en exprimer l'addresse, & d'avertir qui étoit la personne, qui les écrivoit, & celle à qui elles étoient écrites; comme nous l'apprenons de tout ce qui nous reste d'épîtres des anciens. Et neantmoins considerés ici je vous prie combien l'Apôtre a richement étoffé le commencement de la sienne, nous entr'ouvrant en ce peu de paroles, qu'il contient, presque tous les plus hauts mysteres de la Theologie. Car pour expliquer en passant la qualité d'*Apostre de* IESVS-CHRIST, qu'il prend ici comme par tout ailleurs en des occasions semblables, il entrelasse dans ce tiltre de sa lettre, le sujet & la fin, de cette sienne charge, disant qu'il est *Apôtre de* IESVS-CHRIST *selon la foy des éleus de Dieu, & la connoissance de verité, qui est selon pieté, sous esperance de la vie eternelle*; Il ajoûte quelle est la condition de cette vie en disant, que *Dieu qui ne peut mentir l'a promise devant les temps eternels: mais la manifestée en son propre temps, assavoir sa parole par la predication*; Et enfin il éclaircit encore plus expressément le tiltre qu'il s'étoit donné

de seruiteur de Dieu, quand il dit en suite, que *cette predication de la parole luy a été commise par le mandement de Dieu nôtre Sauueur.* Que se peut-il dire de plus plein? de plus riche? de plus abondant, que ces pensées & ces paroles de l'Apôtre? C'est comme vn superbe portail à l'entrée d'vn Palais; qui nous doit ravir des l'abord, & élever & attirer tous nos sens pour en bien considerer les raretés, & nous remplir d'vne sainte curiosité d'entrer au dedans pour y admirer les merveilles, que nous y promet vne entrée si magnifique. Pour vous en découvrir la beauté & l'artifice, & vous faire entendre le sens de cette inscription, que nous y avons leuë, je considererai premierement les qualités, que prend Saint Paul, de *seruiteur de Dieu, & d'Apôtre de* Iesvs Christ, & puis en second lieu ce qu'il ajoûte de l'objet & de la fin de son Apostolat, qui est la foy des éleus, & la vie eternelle promise de Dieu devant les siecles, & manifestée en son propre temps; & en troisiesme lieu la personne à qui il écrit; & le tiltre qu'il lui donne; *A Tite* (dit-il) *mon vrai Fils selon la foy commune entre nous*; & enfin en quatriesme & dernier lieu ce

qu'il lui ſouhaite, *grace miſericorde & paix de par Dieu nôtre Pere, & par le Seigneur* IESVS CHRIST *nôtre Sauveur.* Quant au premier de ces quatre points, vous voyez que Saint Paul prend ici deux qualités ; s'appelant premierement *ſerviteur de Dieu* ; & puis *Apôtre de* IESVS CHRIST. Il eſt vray que tous les fideles ſont ſerviteurs de Dieu, puis qu'il les a tous, non ſeulement creés, mais auſſi rachetés par le ſang de ſon Fils ; & en effect Saint Pierre nous honore tous generalement de ce tître, quand il nous commande à tous de fermer la bouche aux adverſaires en bien faiſant,
1. Pierre 2. 16. *comme libres* (dit-il) *& non point comme ayant la liberté pour couuerture de malice, mais comme ſerviteurs de Dieu.* Mais l'Apôtre prend ici ce mot dans vn ſens plus reſſerré, pour ſignifier qu'il eſt miniſtre & officier de Dieu, & établi par lui dans vne certaine charge en ſon Egliſe. Car ce mot ſe prend fort ſouvent ainſi dans l'Ecriture ; comme quand les Prophetes & les Rois ſont nommés les ſerviteurs de Dieu, à cauſe des emplois, qu'il leur donne ; & c'eſt en ce ſens, que le CHRIST eſt luy meſme
Eſai. 42. 1. appellé *ſerviteur de Dieu* ; non à raiſon de ſa nature divine ; car à cet eſgard il eſt

 Ch. 1.
Fils, & non *Serviteur*, comme l'Apôtre le distingue expressement dans l'epître aux Hebreux ; mais à cause de sa charge de Mediateur, de Sacrificateur, de Roy, & de Prophete de l'Eglise, en laquelle il a été appellé & établi par le Pere. Mais parce qu'il y a plusieurs ministeres differens dans la maison de Dieu, Saint Paul pour designer plus particulierement, quel étoit le sien, apres la qualité de *serviteur de Dieu*, ajoûte celle *d'Apôtre de* IESVS CHRIST ; nous monstrant par là que l'Apostolat étoit proprement la charge, dont Dieu l'avoit honoré, & à l'égard de laquelle il étoit serviteur de Dieu. Ie ne m'arresterai pas ici à vous expliquer la nature, l'autorité, l'étendue, & les autres conditions de ce grand ministere ; le plus haut, le plus excellent, & le plus glorieux, que Dieu ait jamais donné aux hommes dans sa maison, soit sous le vieux, soit sous le nouveau Testament. Outre que vous en estes assez instruits de vous mesmes, nous en avons desja parlé autresfois en expliquant les addresses des autres epîtres Apostoliques, dont nous vous avons donné l'exposition. Seulement avés vous à remarquer ici que Sainct Paul

Hebr, 3. 5. 6.
Hebr. 5. 5.

s'appelle nommément *ſerviteur de Dieu;* au lieu qu'ailleurs il ſe nomme ordinairement *ſerviteur de* IESVS CHRIST. Car bien qu'au fonds ce ſoit vne meſme choſe; i'eſtime neantmoins, que ce n'eſt pas ſans raiſon, qu'il en a ainſi usé en ce lieu; oppoſant ſans doute cette qualité aux calomnies des Iuifs, qui l'accuſoient d'eſtre deſerteur, ſous ombre qu'il n'obligeoit pas les croyans à l'obſervation de la loy Moſaïque. L'Apôtre proteſte qu'il eſt tellement Apôtre de IESVS CHRIST, qu'il eſt auſſi quant & quant ſerviteur de Dieu; le CHRIST, qu'il ſervoit, étant le Fils du Pere eternel, ſa ſageſſe & ſa parole, la reſplendeur de ſa gloire, & la marque engravée de ſa perſonne; qui ne fait, & n'etablit rien, que par l'ordre & par l'autorité, & ſelon la volonté de ſon Pere; ainſi qu'il diſoit luy meſme aux
Iean 6. 38. & 5. 19. Iuifs, qu'*il eſt deſcendu du ciel pour faire la volonté de celui qui l'a envoyé*; & *qu'il ne peut rien faire de par ſoy meſme, ſinon qu'il le voye faire au Pere.* Venons maintenant à ce qu'ajoûte Saint Paul de l'object & de la fin de ſon Apoſtolat, *Paul Apôtre de* IESVS CHRIST (dit-il) *ſelon la foy des éleus de Dieu, & la connoiſſance de ve-*

rité, *qui est selon pieté*. Il est bien certain, que le mot *selon* ici employé signifie le raport qu'a vne chose avec une autre. Mais parce qu'il n'est pas evident quel est precisement le rapport qu'a l'Apostolat de S. Paul avecque *la foy des éleus de Dieu*, de là vient que ces paroles semblent avoir de l'obscurité ; Et quelques vns des anciens interpretes pensant les éclaircir les ont détournées en vn sens incommode & contraire, voulant que ce que dit S. Paul de *la foy* s'entende de sa fidelité, & de son soin, entant que Dieu luy avoit commis & confié ses éleus pour les conduire au salut par son ministere ; comme s'il disoit, Paul Apôtre à la foy duquel ont été commis les éleus de Dieu. Mais outre que cette exposition est violente, & presque incompatible avec les paroles de l'Apôtre, elle n'a point de liaison avec ce qui suit ; *& la connoissance de verité*, *qui est selon pieté*, que S. Paul a ajouté pour definir & eclaircir cette *foy des éleus de Dieu*, dont il a parlé. Laissons donc les paroles de l'Apôtre en leur vray sens, commun, & ordinaire, & avoüons que *par la foy des éleus* il entend la creance, qu'ils adjoutent à la parole de Dieu, & la

Chryf. & les Grecs.

ferme persuasion, qu'ils ont de la verité de sa doctrine & de ses promesses. Et si vous me demandés, quel rapport, & quelle liaison à l'Apostolat de S. Paul avec cette foy pour pouvoir dire, qu'il est *Apôtre de* IESVS CHRIST *selon la foy des éleus*; je répons que ce rapport consiste en ce que l'Apostolat de Paul avoit été établi pour amener les hommes à la foy, & au salut des éleus; pour leur prescher l'Evangile afin qu'ils y creussent, & en croyant eussent la vie eternelle. D'où chacun voit que la *foy des éleus* étoit la fin de l'Apostolat, & l'Apostolat le moyen institué de Dieu pour parvenir à cette fin-la. Ie confesse que dans nôtre langage commun ce petit mot *selon* ne s'employe pas ordinairement en ce sens pour signifier le rapport, ou la relation d'vn moyen à sa fin; Nous dirions plûtost pour exprimer la pensée de S. Paul en ce lieu, qu'il étoit *Apôtre pour la foy des éleus*, ou *à cause de la foy des eleus*; pour dire afin de servir les hommes en les amenant à la foy des éleus par sa predication. Mais S. Paul, qui suit le stile des Hebreux, use souuent de ces particules autrement que nous ne faisons dans nos langages vulgaires, & entre les au-

tres il met quelquefois celle-ci, *selon*, pour signifier la fin, où l'on tend, & le but, κτ'.
où l'on vise; comme par exemple, quand il dit dans l'epître aux Philippiens, *m'a-uanceant aux choses, qui sont en devant, je tire selon le but* (car il y a ainsi mot pour mot dans l'original) c'est à dire comme Phil. 3.
chacun voit, *vers le but*, ou pour gagner 14.
le but: & dans la deuxiesme epître à Ti- κτ' σκο-
mothée dans vn passage tout semblable à πον.
celuy-cy, *Paul Apôtre de* IESVS-CHRIST (dit-il) *par la volonté de Dieu selon la pro-* 2. Tim.
messe de la vie, qui est en IESVS-CHRIST; 1. 1.
où il est clair & reconnu de tous les inter- κατ' ἐπαγγε-
pretes, qu'il signifie la fin, où tend son λίαν.
ministere; assavoir à annoncer la promesse de la vie, c'est à dire l'Evangile. Ici donc tout de mesme, quand il dit, qu'il est *Apôtre selon la foy des éleus*, il entend semblablement, que c'est pour cette foy qu'il a esté étably Apôtre, pour la semer dans le cœur des hommes; que cette foy là est le but & la fin de son Apostolat; l'effet où il tend, & le dessein pour lequel il a esté institué. Le tout reviendra à vn mesme sens, si vous prenés *selon la foy des éleus*; pour dire conformement à leur foy, selon ce que requeroit necessairement l'interest de la foy des éleus.

Car il ſignifiera encore que la foi & le ſa-
lut des hommes eſt la cauſe ou la raiſon
de l'établiſſement des Apôtres ; par ce que
la foy étant de l'ouye de la parole de Dieu;
Rom. 10. 14. 15 17. & l'ouye ne pouuant avoir de lieu ſans la
predication, ni la predication ſans l'envoy;
(comme il l'enſeigne lui meſme ailleurs)
il eſt clair que les hommes n'euſſent peu
ni ouïr ni croire, ni avoir par conſequent
la foi des éleus, ſi Dieu n'euſt envoyé
ſes Apôtres pour leur preſcher ſa parole.
D'où il paroiſt que le bien & l'vſage des
hommes requeroit neceſſairement qu'il y
euſt des Apôtres. C'eſt juſtement ce qu'en-
tend S. Paul en diſant, ***qu'il eſt Apôtre ſe-
lon la foy des éleus de Dieu.*** Par ***les éleus de
Dieu*** il entend ceux, que Dieu à éleus,
c'eſt à dire ceux, que de toute la maſſe cor-
rompuë du genre humain il a choiſis & ſe-
parés du monde ſelon ſon propos arre-
ſté pour les appeller à ſoy, & a la com-
munion de ſon Fils. C'eſt ainſi que ce
mot ſe prend conſtamment dans tous les
écrits de l'Apôtre; & il ſe faut bien don-
ner garde des fauſſes gloſſes des aduer-
ſaires de la grace; qui diſent que c'eſt la
Grot. ſur ce lieu. foy qui fait les éleus lors qu'en croyant
en l'Evangile, que les autres rejettent;
d'hommes, que nous étions ſimplement

avec eux, nous devenons les éleus de Dieu; c'est à dire, ses bien-aymés, comme ils l'entendent. Mais à ce conte ce ne seroit pas Dieu, qui nous éliroit, ce seroit nous qui l'élirions ou le choisirions; Il seroit nostre éleu, nous ne serions pas ses éleus; contre le langage constant de l'Ecriture, qui nous appelle par tout *les éleus de* DIEU, mais ne le nomme iamais *nostre éleu*; contre la parole expresse de nôstre Seigneur en S. Marc, qui dit, que *DIEU a éleu ses éleus*; contre sa protestation formelle, *Ce n'est pas vous qui m'auez éleu, mais c'est moy, qui vous ay éleus*. Il est vray que les éleus croyent; mais ils ne sont pas éleus, par ce qu'ils croyent; au contraire ils croyent, par ce qu'ils sont éleus. Leur élection est la cause de leur foy; & non leur foy la cause de leur élection. *Tous ceux-là creurent* (dit S. Luc) *qui étoient ordonnés à la vie eternelle*. Et S. Paul, DIEU (dit-il) *nous avoit éleus en Iesus-Christ, afin que nous fussione saincts, & irreprehensibles devant luy*. Certainement la foy, & la sanctification, qu'elle produit en nous, est donc l'effet de nôtre élection; & ceux qui veulent le contraire, raisonnent aussi impertinemment, que s'ils pretendoient que le iour est la cause du Soleil, de

Marc. 13. 20.
Iean. 15. 16.
Act. 13. 48.
Eph. 1. 4.

ce que toutes les fois que le Soleil se montre sur nôtre horizon, il ne manque pas de faire iour. Mais ce que l'Apôtre dit, *la foy des éleus*, est aussi grandement considerable. Il dit ailleurs, *que la foy n'est pas de tous*; c'est à dire qu'il n'est pas donné à tous de croire. Ici il dit *qu'elle est des éleus.* Qui ne voit qu'il entend à l'opposite, qu'il est donné aux éleus de croire? Nos aduersaires de la communion Romaine se faschent de ce que nous induisons de ce passage, que la foy est vn don particulier aux seuls éleus, & qu'il n'y à qu'eux qui croyent. Mais si cela n'est pas; si hors les éleus il y a quelques vns des autres hommes, qui ayent la vraye foy salutaire, & iustifiante, que l'Apôtre entend en ce lieu; je vous prie pourquoy & de quel droit l'a nomme-t-il *la foy des éleus*? Si elle appartient à d'autres, à qui elle soit commune avec eux; il à tort de l'appeller leur foy; puis qu'à ce conte, elle n'est pas plus à eux, qu'à ces autres. Le langage de l'Apôtre ne sera pas pertinent, qui ravit la foi à ceux, à qui elle appartient, pour ne la donner qu'aux éleus. Bien qu'outre les éleus, il y en ait d'autres qui croyent en IESVS-CHRIST

2. Thess. 3. 2.

(dit

(dit l'vn de nos adversaires) neantmoins la foy est icy nommée la *foy des éleus, par ce que le salut auquel s'addresse la foy n'arrive, ou ne se donne qu'aux seuls éleus par la volonté de Dieu.* Voyez je vous prie, en quelles absurdités l'erreur embarasse les meilleurs esprits! Premierement cette raison seroit bonne s'il étoit icy question du salut, & non de la foy. Car puis que le salut n'appartient qu'*aux éleus*, l'Apôtre auroit bien parlé sans doute s'il l'eust nommé *le salut des éleus*; mais mal, si d'autres y avoient part que les éleus. Puis donc qu'il dit *la foy des éleus*, il faut conclurre, que la foy n'appartient qu'à eux non plus, que le salut. D'abondant puis que ces gens confessent eux-mesmes, que *la foy s'addresse au salut*; pourquoy la veulent-ils donner à ceux, qui n'ont point de part au salut? La volonté de Dieu, dont il parlent, est expresse, que quiconque croit ait la vie eternelle. Supposé donc que hors les éleus il y ait des gens, qui croyent, puis que la volonté de Dieu est que quiconque croit soit sauvé, ces pretendus croyans seront indubitablement sauvés. L'adversaire avouë qu'ils ne le seront pas. Il faut donc qu'il avouë aussi, qu'ils ne croyoient pas verita-

Estius sur ce lieu.

Iean 8. 16.

blement ; & que la foy non plus que le salut n'appartient qu'aux seuls éleus. Ecoutons ce que dit l'Apôtre, parlant de la predication de l'Evangile annoncé en commun aux éleus, & à ceux, qui ne le sont pas ;
Rom. 11. 7. *l'élection* (dit-il) *a obtenu* la justice & le salut. Voila le partage des éleus ; Ils croyent & sont justifiés & sauués. Mais dy nous ô Saint Apôtre, ce qui arrive aux autres, qui ne sont point éleus ? *Les autres* (dit-il) *ont été endurcis*. Si *estre endurci* veut dire *croire*, je confesserai que de ceux-là mesme qui ne sont point éleus, il peut arriver que quelqu'vn ait la vraye foy. Mais puis que la *foy*
Rom. 11. 7. & *l'endurcissement* sont deux choses directement contraires, & incompatibles l'vne avec l'autre ; certainement nul *de ces autres*, qui étans hors de l'election demeurent endurcis, n'a non plus de part à la foy, qu'à la justice & au salut. Mais nôtre Seigneur decide cette question, quand il crie en S. Iean, que *nul ne peut venir à luy si le Pere ne le*
Iean 6. 44. *tire*. Le Pere ne deploye ce doux & invincible effort de sa grace, que le Seigneur signifie par le mot de *tirer*, que sur ses éleus; Il n'y a donc qu'eux qui puissent venir à IESUS-CHRIST ; ny croire en luy, puis qu'à vray dire croire en luy n'est autre

chose ; que venir à luy. Souvenés vous seulement pour vous demesler des sophismes de l'erreur, que c'est de la vraye foy, que parle Saint Paul, & nous apres luy ; de la foy, qui donne la justice & le salut aux hommes. Et bien que l'Apôtre nous ait assés montré son intention en l'appellant *la foy des éleus de Dieu* ; neantmoins pour nous en éclaircir encore mieux, & ne nous laisser aucune doute dans l'esprit, il ajoûte ces mots, *& la connoissance de la verité, qui est selon la pieté sous esperance de vie eternelle.* C'est vne description de la foy des éleus ; qui n'est autre chose en effect qu'vne connoissance certaine de la doctrine salutaire. Car croire est connoistre & recevoir la verité que Dieu nous a revelée dans l'Evangile de son Fils. C'est pourquoy nôtre Seigneur dit que *la vie eternelle est de connoistre le Pere seul vray Dieu, & celuy qu'il a envoyé* IESVS-CHRIST. D'où paroist combien est absurde cette idole de foy, aveugle & implicite, comme on l'appelle dans les écoles Romaines ; qui croit, & ne sçait ce qu'elle croit, en laissant le soin aux Prelats de l'Eglise. Ce n'est donc pas la foy des éleus ; qui connoist la verité qu'elle croit ; à vray dire ce n'est pas mesme vne Iean 17. 3.

foy. Car la foy n'eſt que des choſes, que l'on croit veritables. Et comment croit-on veritables celles, que l'on ne connoiſt point du tout, & dont l'on n'a nulle idée dans l'eſprit? Nous ne voyons, & n'oyons, que les choſes qui ſont preſentes à nos ſens, & dont l'image ou l'eſpece (comme on la nomme) eſtans entrée dans nos yeux, ou dans nos oreilles. Certainement nous ne croyons non plus, que celles dont nous avons l'image dans l'entendement. Vous aurez beau avoir des gens, qui voyent; ſi les objets viſibles ne frappent eux meſmes vôtre ſens, vous ne verrés pas pour cela. Ainſi ſupposé, que vos Prelats ayēt toute la foy des myſteres divins; ce n'eſt pas à dire, que vous croyés comme eux, ſi vous n'avés auſſi bien qu'eux les images de ces myſte-res dans l'eſprit; c'eſt à dire ſi vous ne les connoiſſez, comme eux. Au reſte l'Apôtre nous montre quel eſt l'objet de la vraye foy, quand il l'appelle *une connoiſſance de la verité*. Il n'entend pas par ce mot toute ſor-te de verités en general; comme celles par exemple que recherchent les ſages du monde dans l'étude de la philoſophie, qui ſont belles & agreables, mais de nul vſage pour nous rendre heureux. Il appelle

verité; la seule doctrine celeste, que Dieu a daigné nous reveler par son Fils; & ce nom luy est ainsi simplement donné à cause de son incomparable excellence au dessus de tout ce que nous sçavons, ou pouvons sçavoir de veritable; comme quand l'Apôtre dit, *que Dieu veut que tous les hommes viennent à la connoissance de la verité*; 1. Tim. 2. 4. & 3. 15.
&, *que l'Eglise est l'appuy & la colomne de la verité*: & ainsi souvent ailleurs. Et pour nous mieux faire entendre sa pensée, il en propose icy vne marque bien asseurée, disant que cette *verité*, dont il parle, *est selon la pieté*; c'est à dire qu'elle se rapporte toutte entiere au service de Dieu, & à la religion; que l'vsage à quoy elle sert, est de dresser & former les hommes à servir Dieu purement & sainctement, & à établir la vraye religion dans leurs cœurs. C'est au mesme sens & pour la mesme raison, qu'il la nomme ailleurs, *la doctrine qui est selon pieté*; & dans vn autre lieu encore *le mystere de pieté*. 1. Tim. 6. 3. & 3. 16.
Cette verité est vn Mystere; vne doctrine secrete, cachée & inconnuë aux hommes de la terre; mais c'est vn *mystere de pieté*; tel que si vous en recevés les enseignemens avecque foy, il vous formera à vne vraye & sincere pieté. A cela il ajoûte



encore le haut & divin bon-heur, qu'elle nous presente, afin de nous porter au dessein de la pieté ; *sous l'esperance de la vie eternelle*, dit-il. C'est le fruit, qu'elle nous promet de la pieté qu'elle nous enseigne. Elle ne veut pas que nous en attendions moins, que la bien-heureuse & glorieuse immortalité. C'est ce qu'il appelle *la vie eternelle* ; vne vie entiere, non de l'ame seule, comme quelques-vns des Philosophes la promettoient à leurs disciples ; mais de l'ame & du corps ensemble dans la plus douce & la plus heureuse condition, dont nôtre nature soit capable. Il nous descouure ensuitte le fondement d'vne si haute esperance, disant *que Dieu qui ne peut mentir, a promis cette vie eternelle devant les temps eternels, & l'a manifestée en son propre temps*. D'où il s'ensuit que l'esperance, que nous en avons conceuë, est ferme & asseurée. Car c'est Dieu & non l'homme, qui nous a promis le bien que nous esperons. Et pour le montrer il suffisoit de dire, que Dieu est l'auteur de cette promesse ; chacun sçachant que la nature & la volonté de Dieu est immuable, & non sujete, comme celle des creatures, (Iacq 1. 17.) à aucune variation, ny à aucun ombrage de changement. Mais l'Apôtre pour con-

firmer d'autant plus nôtre foy, nous en avertit expressément, disant que *Dieu ne peut mentir*; c'est à dire qu'il est veritable, & qu'il n'est pas possible que ce qu'il a dit, n'ait son effet; selon que nous lisons dans les Prophetes, que le Seigneur *n'est pas homme pour mentir, ny fils de l'homme pour se repentir.* Nomb. 23. 19. Mais l'Apôtre ajoûte encore vne autre consideration pour nous rendre la foy de sa parole entierement indubitable; assavoir que ce n'est pas depuis peu, mais de toute ancienneté, & devant plusieurs siecles, que Dieu a fait cette promesse. Car on s'asseure beaucoup plus de la fermeté des choses établies de long-temps, que de celles qui sont encore fresches & nouvelles. Et enfin de peur qu'il ne vienne en la pensée d'aucun de nous, que l'antiquité mesme de cette promesse ne l'ait peut estre affoiblie & surannée, il nous represente que Dieu avoit bien montré qu'il persevere toûjours en la mesme volonté, en ce qu'il avoit tout freschement manifesté par la predication de l'Evangile de son Fils cette vie eternelle, qu'il avoit promise si long-temps auparauant. Ce sont là comme les trois ancres, sur lesquelles il appuye & établit la foy & l'esperance de la

bien-heureuse immortalité ; la verité de Dieu, l'antiquité de sa promesse, & la lumiere de sa manifestation en IESVS-CHRIST. Mais icy l'on demande comment Dieu la promise devant les temps eternels, veu qu'alors il n'y avoit encore aucune creature, à qui la promesse en peust estre faite, le monde, comme sçavent tous les fideles, ayant été creé en temps, & non avant le temps? Cette difficulté a partagé les interpretes. Les vns veulent que l'Apôtre ait dit, que Dieu *a promis la vie*, pour signifier, qu'il a resolu & arresté dans son conseil de la donner vn jour aux fideles; detournant vn peu ce mot de son sens ordinaire, & l'employant en vn autre, qui n'en est pas fort éloigné. Car il est certain, que celuy qui promet vne chose sincerement, se resout en soy mesme à la donner; de sorte qu'il semble que l'on puisse asses raisonnablement employer le mot de *promettre* vne chose, pour dire avoir la volonté de la donner, & en prendre la resolution. Et en ce sens la difficulté proposee n'a point de lieu. Car encore que les promesses de Dieu ainsi proprement nommées, c'est à dire les declarations qu'il fait aux hommes de la volonté qu'il a de leur donner quel-

S. Aug. Estius, Beze, & autres.

que bien, ayent toutes été faites en temps; neantmoins sa volonté mesme, sa resolution, & ses decrets, c'est à dire les arrests de son conseil, sont tous eternels, & devant tous les temps imaginables; de sorte qu'il ne faut pas douter, qu'il n'ait resolu devant la creation du monde de nous donner la vie que nous esperons; Et vous sçavés que c'est la doctrine expresse de l'Apôtre, qui dit ailleurs que *Dieu nous a éleus en son Fils devant la fondation du monde*; jusques-là qu'ayant égard à l'antiquité & eternité de cet immuable arrest de Dieu, il ne feint point de dire en quelque endroit, que *la grace du salut nous a été donnée en* IESVS-CHRIST *devant les temps eternels.* Les autres interpretes laissant le mot de promettre en son sens ordinaire, entendent par ces *temps eternels*, dont parle Saint Paul, non *l'eternité*, ainsi proprement appellée, avant laquelle il n'y à rien, puis qu'elle est sans commencement; ny mesme precisement tous les temps, qui ont coulé depuis la creation, mais seulement plusieurs des siecles passés, pour dire qu'il y a fort longtemps que Dieu à promis la vie à ses éleus; qu'il leur en a donné la promesse avant les plus anciens temps; avant le siecle de Moï-

Ephes. 1. 4.

2. Tim. 1. 9.

Caluin. Cratius.

se par exemple, qui étoit l'vne des premieres & plus hautes antiquités du monde; avant celuy d'Abraham mesme encore plus ancien que Moïse: avant celuy de Noé, le second pere du genre humain; des le siecle d'Adam, le premier de tous, & l'origine d'où tous les autres sont coulés. Car il est bien certain, que Dieu promit des ces temps-la le salut & la vie & le CHRIST, qui en est l'autheur, à tous ces Patriarches; & les promesses, qu'il leur en fit, se lisent encore dans les anciennes Ecritures. Celle qu'ouït Adam, porte expressement, que la *semence de la femme*, c'est à dire le CHRIST fait de femme, *brisera la teste du serpent*, c'est à dire qu'il abolira la mort, dont le serpent a l'empire, & établira la vie. Celles, qui furent addressées à Abraham & à Isaac, les asseurent, non seulement que le Seigneur sera leur Dieu, *leur pavois, & leur tres-grand loyer*; mais aussi que *toutes les nations de la terre seront benites en leur semence.* Pour ne point parler de tant d'autres oracles, par lesquels Dieu rafraischit de temps en temps, & confirma cette mesme promesse aux autres generations de son peuple d'Israël. Et quant aux temps, que l'Apôtre a icy nommés *eternels*, il semble que ces paroles se

Genes. 15. 1. & 17.7. & 22. 18. & 26.4.

puissent prendre sans violence, pour ce que Saint Pierre dans les Actes appelle *les iours anciens*, & Saint Iacques, *les generations anciennes*. Car outre que le mot *d'eternel* signifie souvent dans nos langues vulgaires ce qui est tres-ancien, & de temps immemorial, bien qu'il ne soit pas absolument sans commencement; il faut encore remarquer, que cette parole mesme, dont a icy vsé l'Apôtre, & qui veut proprement dire le temps d'vn *siecle*, est quelquefois employée en ce mesme sens par les interpretes Grecs de l'Ecriture; comme quand ils disent dans les Proverbes, *Ne transporte point*, ou *ne remuë point les bornes eternelles, que tes peres ont faites*; c'est à dire comme chacun voit, les bornes anciennes. Pourquoy Saint Paul, parlant en ce mesme langage, n'aura-t-il pû dire semblablement *les temps eternels* pour signifier *les temps tres-anciens*? Ces expositions sont toutes deux raisonnables, & suivies d'auteurs considerables, & s'accordent assés bien avec le sens & le dessein de l'Apôtre; seulement me semble-t-il que la derniere est plus coulante & moins contrainte; & qu'elle s'ajuste mieux avec ce que Saint Paul allegue icy, que *Dieu ne peut mentir*; cela, comme vous

Act. 15. 7. 21.

αἰώνιος.

Prover. 22. 28. ὅρια αἰώνια.

voyés, regardant precisement sa constance à faire ce qu'il a dit, & à tenir ce qu'il a promis, & non simplement sa fermeté à executer ce qu'il a resolu, étant évident, que celuy qui change seulement le dessein & la volonté de son esprit, sans contrevenir à aucune sienne parole ny promesse, peut bien estre accusé d'inconstance, ou de variation; mais non de fausseté, ny de mensonge. Ce que l'Apôtre dit en suite, que *Dieu a manifesté la vie en son propre temps par la predication*, est tout à fait semblable à ce
2.Tim. 1. 9. qu'il dit ailleurs, *que la grace du salut qui nous avoit été donnée en* IESVS-CHRIST, *devant les temps eternels, est maintenant manifestée par l'apparition de nôtre Sauveur* IESVS-CHRIST, *qui a détruit la mort, & a mis en lumiere la vie & l'immortalité par l'Evangile.* Il oppose le temps d'apresent aux siecles passés; Alors il promit la vie; maintenant il l'a manifestée. Il appelle les bien-heureux iours de cette manifestation *son propre temps*; c'est à dire le temps, qu'il avoit destiné à cela dans le conseil de sa sagesse; Et c'est ce qu'il nomme ailleurs *la*
Gal.4. *plenitude*, ou *l'accomplissement du temps.* Quelques vns se travaillent sur le mot suivant, *assavoir sa parole*; & il y en à qui l'en-

tendent de nôtre Seigneur IESVS CHRIST, la parole eternelle du Pere. Mais il ſemble que le ſens eſt aſſés clair ; & que par la *parole de Dieu*, il ſignifie la promeſſe meſme de la vie, dont il vient de parler. Il a (dit-il) *promis la vie* eternelle devant lés plus anciens temps ; Mais maintenant le terme étant venu, il a manifeſté en ſon propre temps la parole qu'il en avoit donnée, ou la promeſſe qu'il en avoit faite. Et comment l'a-t-il manifeſtée? *Par la predication*, dit-il; c'eſt à dire, comme il s'en exprime luy meſme dans vn autre lieu, par l'Evangile de IESVS-CHRIST. Car qu'il entende icy preciſement la predication Evangelique, & non aucune autre, ce qu'il ajoûte ne nous en laiſſe point douter, que c'eſt la predication *qui luy a été commiſe par le mandement de Dieu nôtre Sauveur.* Car ſoit que par les mots *de Dieu nôtre Sauveur*, vous entendiés le Fils, qui s'apparut à Saint Paul ſur le chemin de Damas, & luy commanda de preſcher ; ſoit que vous entendiés le Pere, au nom & par la volonté duquel le Fils luy addreſſa cette commiſſion, toûjours eſt-il evident que ce fut l'Evangile de CHRIST, & non aucune autre doctrine, dont la predication luy fut commiſe. Il eſt

vray que la vie avoit desja été manifestée en quelque ſorte par le miniſtere des anciens Prophetes ; & cela meſme que l'Apôtre dit que Dieu l'avoit promiſe des lors l'induit neceſſairement. Mais toute cette premiere revelation étoit ſi foible, & ſi obſcure, & d'ailleurs couverte de tant d'ombres, & enveloppée de tant de figures & de ceremonies terriennes, que S. Paul a bien raiſon de dire que ce fut proprement par la predication des Apôtres, que la vie fut manifeſtée ; parce qu'elle fut alors découverte à pur & à plein, & miſe en ſon vray jour ; toute nuë, & toute claire, ſans ombres, & ſans enigmes. Les Apôtres la tirerent & des obſcurités des predictions, & des enveloppes des ceremonies, où elle avoit été comme cachée ; & leverent le voile de Moïſe, qui l'avoit ſi long-temps couverte. Ils en montrerent la vraye & naïve forme aux hommes ; ils en expliquerent les cauſes, le temps, la qualité, & toutes les circonſtances juſques aux moindres ; en preſentant meſme le tres-accomply patron en ce IESVS-CHRIST, qu'ils avoient veu la tirer du tombeau, & l'elever là haut au deſſus des Cieux dans ſon legitime & naturel domicile ; pour nous la communiquer

vn jour toute entiere ſelon ſa promeſſe & nôtre eſperance. C'eſt là ce que touche icy Saint Paul de l'objet & de la fin de ſon Apoſtolat. Le reſte, qui contient l'addreſſe de cette epître à Tite, avec les ſouhaits, qu'il fait pour luy, n'a nulle difficulté; *A Tite mon vray fils* (dit-il) *ſelon la foy commune entre nous.* Il honore Timothée d'vn ſemblable eloge au commencement de la premiere epître, qu'il luy écrit, *A Timothée mon vray Fils en la foy.* Ce qu'il ajoûte en *la foy*, ou *ſelon la foy*, montre en quel ſens il les nomme ſes fils; non ſelon la chair, mais ſelon l'eſprit; parce qu'il les avoit engendrés en IESVS-CHRIST; les ayant convertis au Seigneur par ſa predication. Il appelle cette *foy commune*; par ce que les Gentils & les Iuifs y étoient egalement receus; il n'y avoit point de difference entre ces deux peuples à l'égard de la foy en IESVS-CHRIST; comme il y en avoit eu autrefois à l'égard de la loy de Moyſe. Tite Gentil de naiſſance y étoit admis auſſi bien que Paul, Iuif & iſſu de Iuïfs. Mais il rehauſſe encore l'honneur de ſon diſciple en l'appellant *ſon vray fils*, & non ſon Fils ſimplement. Car il ſignifie par ce mot, la vertu & la pieté de Tite, qui le rendoit digne Fils

1. Tim. 1. 2.

d'vn tel pere en imitant sa vie, & en suivant fidelement ses traces. C'est pourquoy il luy souhaitte de par Dieu le Pere, & de par nôtre Sauveur IESVS-CHRIST, l'vnique inépuisable source de tout bien, grace, misericorde, & paix; c'est à dire la faveur de Dieu, les compassions & les tendresses de son amour, avec toutes les vertus & perfections, dont sa bonté revêst les siens, soit pour le salut, soit pour l'œuvre du ministere; & enfin la santé, la joye, & la tranquillité de la vie, que l'Ecriture comprend ordinairement sous le nom de paix. Ainsi avons-nous desormais consideré brievement toutes les parties de cette riche preface, que l'Apôtre a mise à l'entrée de cette épître. Cette beauté & cette abondance mesme de tant de choses divines, qu'il y a rassemblées, nous montre assés, qu'elle n'est pas écrite pour Tite seulement. Car s'il n'eust été question, que de luy, il suffisoit d'y mettre le nom de Paul, C'étoit assés pour luy recommander ses instructions, veu l'amour & le respect qu'il luy portoit, & la parfaite connoissance qu'il avoit de sa valeur, de sa vertu, & de ses graces extraordinaires. Il n'eust été nul besoin ny d'autoriser son Apostolat si magnifique-

ment,

ment, ny d'étaler si pompeusement les marques de la verité de sa doctrine. Ce qu'il en a ainsi vsé est vn argument infaillible, que l'intention de ce grand Apôtre a été que cette sienne lettre fust non leuë & gardée dans le cabinet de Tite simplement, mais publiée & enregistrée & conservée, comme elle a été en effet dans les archives de l'Eglise; & que si Tite en a été l'occasion, tous les fideles & de Candie & d'ailleurs, & d'alors & d'apresent en ont été la vraye cause. Car pour peu que vous repassiés les yeux sur les choses que nous vous y avons montrées, vous verrez qu'elles se rapportent toutes à leur edification, & à la nôtre. Ie dis premierement à la leur, pour les affermir dans la doctrine de l'Apôtre contre les seductions des faux docteurs Iuïfs ou Iudaïsans, à qui chacune de ces paroles donne quelque atteinte. Comme ce qu'il appelle l'Evangile du nom de *la verité*, est pour les détourner des figures, & des ombres, auxquelles ces gens les vouloient encore amuser, & des fables dont il taschoient de les repaistre: au lieu que ce qu'ils avoient receu de Paul étoit vne doctrine toute solide, & réelle, & veritable, où il n'y avoit rien ny de feint, ny de figu-

ré. Ce qu'il ajoûte que cette verité étoit *ſelon la pieté*, bat en ruine tous les enſeignemens des ſeducteurs ; qui ne conſiſtoient qu'en queſtions, genealogies, & fables Iudaïques ; toutes choſes vaines, & de nul vſage pour le pur ſervice de Dieu. Ce qu'il dit en ſuite, *ſous l'eſperance de la vie eternelle*, eſt oppoſé au repos & à l'aiſe du monde, que ces Apôtres promettoient à leurs diſciples, à l'abry du Iudaïſme, non perſecuté, comme le vray Chriſtianiſme, mais permis dans les païs de l'empire Romain. Ce n'eſt pas, dit-il, ce qu'eſperent les vrais fideles. Ils eſperent ce que Dieu leur a promis ; & il leur a promis la vie eternelle ; & cette haute eſperance leur fait mépriſer tout le reſte. L'antiquité de cette promeſſe divine, dont il fait auſſi mention, met à neant le reproche de la nouveauté, que les ſeducteurs faiſoient ordinairement à la predication des Apôtres. Et ce qu'il dit enfin que cette predication luy a été commiſe par le mandement de Dieu nôtre Sauveur, maintient l'honneur de ſa vocation celeſte, contre la calomnie des impoſteurs, qui le vouloient exclurre de l'Apoſtolat, ſous ombre qu'il n'avoit pas converſé avec le Seigneur, comme les autres douze, &

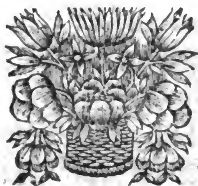
n'avoit été appellé que depuis ſon aſcenſion dans le Ciel. C'eſt là ce que les anciens fideles de Candie avoient à apprendre dans ces premieres paroles de Saint Paul: d'où vous voyés l'admirable ſageſſe de ce grand homme qui dans ce peu de mots, iettés en paſſant & comme ſans deſſein, a touché tant de choſes ſi à propos de la cauſe qui le portoit à écrire. Pour nous, Chers Freres, je ſerois trop long ſi i'entreprenois de vous déduire ſelon leur merite tous les enſeignemens, que nous fournit ce texte. Laiſſant le reſte à vôtre propre meditation, ie vous remarqueray ſeulement vn point, mais qui comprend en quelque ſorte tous les autres: c'eſt ce que l'Apôtre nous a appris, que ſon Apoſtolat & par conſequent tout le miniſtere Evangelique a été étably pour former en vous la foy des éleus, c'eſt à dire, vne foy vive & ſalutaire, & *la connoiſſance de la verité qui eſt ſelon la pieté.* C'eſt là l'vnique regle, & des predicateurs & des auditeurs de l'Evangile. Dieu ſçait, & vous en eſtes teſmoins, que cette chaire ne vous preſche, que la verité qui eſt ſelon pieté; Elle ne vous entretient ny de fables ny de curioſités, ny de vanités; mais des choſes ſeulement que IESVS-CHRIST a

ou enſeignées, ou promiſes, ou comman-
dées; toutes propres à mettre l'amour, la crainte, & l'obeyſſance de Dieu dans vos cœurs. Voyés maintenant de vôtre côté comment vous les avés receuës; Examinés dans la lumiere de vos conſciences ſi vous les avés connuës pour veritables; ſi vous les avés creuës; ſi elles vous ont touché de l'amour de Dieu; ſi elles ont formé en vous vne pieté pure & ſincere & vrayement digne de ce nom. Car ſi elles n'y ont produit cet effet, & vous & nous avons perdu nôtre peine. Nous vous avons parlé en vain; & vous nous avés écoutés inutilement. Ne me dites point, qu'elles vous ont chatoüillé l'oreille; qu'en nous écoutant vous avés appris de belles choſes, & que vous les avés ouyes de ſorte, que vous eſtes deſormais capables d'en bien parler. Ia n'avienne, que nôtre grand Dieu nous ait revelé par la propre bouche de ſon Fils les plus profonds de ſes myſteres, & les plus hautes merveilles de ſon Royaume; & qu'il ait enuoyé ſes Apôtres, & inſtitué & conſervé malgré la fureur du monde le miniſtere de ſon Evangile; ja n'avienne, diſ-je, qu'il ait fait tous ces miracles pour

nous donner du plaisir, ou pour nous rendre bons discoureurs. Son dessein est de nous rendre heureux, de miserables que nous sommes ; saints & religieux de meschans & impies, que nous naissons sur la terre. C'est où tend cette incomprehensible amour , qu'il nous presente dans la croix de son Fils ; c'est où vise cette eternité & cette vie glorieuse, qu'il nous a promise dés les premiers siecles, & qu'il a manifestée en son propre temps. C'est ce que veut faire en nous ce soin paternel qu'il a de nous enuoyer ses ministres, & d'entretenir la voix de ses Prophetes & Apôtres au milieu de nous ; C'est l'ouvrage pour lequel il employe & les biens, dont il nous gratifie quelque indignes que nous en soyons, & les châtimens dont il nous menace , si nous ne nous amandons. Iusques à quand serons nous egalement insensibles , & à ses faveurs, & à ses coups ? & à ses promesses & à ses menaces ? & aux douceurs de son amour ? & aux justes rigueurs de sa severité ? Ne nous flattons point je vous prie de ce service externe, que nous luy rendons icy comme par maniere d'acquit. Son service ne consiste pas en mines, &

en grimaces. Il veut le cœur ; il veut vne pieté vive & sincere ; il veut vne religion veritable ; & non vn masque ou vne idole de religion, qui sous la profession de l'Evangile cache toutes les ordures & toutes les horreurs de la chair & du sang ; qui sous le nom d'vn Chrétien ait l'ame & les mœurs d'vn Payen ; qui accorde les Baccanales du monde, & les scandales de ses dances, & les impuretés de ses vains & profanes divertissemens avec les sacrés mysteres du Fils de Dieu. Chrétiens, respectés le nom que vous portés ; épargnés l'Eglise, où vous vivés ; & ne donnés pas d'avantage d'occasion aux adversaires de se moquer de vous & de nous, en prostituant comme vous faites aux excés & aux débauches de cette malheureuse saison cet Evangile & cette reformation, dont on ne voit nulle trace en vôtre vie ; On n'en oit que le seul nom dans vôtre bouche. Mais j'ay bien peur, Chers Freres, que nôtre voix ne frappe inutilement des ames, qui n'ont peu estre touchées, ny par les souffrances de l'Eglise, ny par les miseres & les confusions de l'état, ny par la compassion des maux, qui ravagent des-ja le monde, ny par la

crainte des ruines, qui le menacent à l'avenir, ny enfin par les playes ny par les larmes de toute la nature, qui gemit. Tournons nous donc à Dieu tout-puissant, & luy recommandons l'honneur de sa maison, & le salut de son peuple; & le prions d'amollir nôtre dureté par le divin feu de son Esprit, & de mettre luy-mesme dans nos cœurs la foy de ses éleus, & la connoissance de sa verité; afin que nous le servions desormais en toute pieté & honesteté, sous l'esperance de cette bien-heureuse & eternelle vie, qu'il a promise devant les temps eternels, & qu'il a manifestée en son propre temps par la predication des Apôtres de son Fils IESUS-CHRIST nôtre Sauveur. Ainsi soit-il.



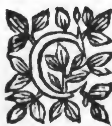


SERMON DEVXIESME.

TIT. I. VERS. 5. 6.

5. *La cause pour laquelle je t'ay laissé en Crete, c'est afin que tu poursuives de dresser en bon ordre les choses, qui restent, & que tu établisses des Anciens de ville en ville, suivant ce que je t'ay ordonné.*

6. Assavoir, *s'il y a quelqu'un qui soit irreprehensible, mari d'une seule femme, ayant enfans fideles, non accusés de dissolution, ou qui ne se puissent ranger.*

Ch I. HERS FRERES, Comme Dieu employe les causes secondes en la nature pour la production & pour l'entretien de nôtre vie terrienne, aussi se sert il en la grace du ministere des hommes pour nous donner & con-

ſerver la vie ſpirituelle. Et bien que cet ouvrage à le conſiderer exactement, ſoit purement divin, ſes ſerviteurs ont neantmoins l'honneur d'y travailler. L'Egliſe eſt le labourage de Dieu, ſon chãp & ſon jardin. Les hommes ſont ſes miniſtres qui labourent, qui plantent, & arrouſent cet heritage celeſte. D'où vient que S. Paul ne feint point de les appeller *ouvriers avec Dieu*; parce qu'ils travaillent au dehors tandis que Dieu benit & vivifie au dedans. I'avouë que c'eſt luy qui donne à leur action tout ce qu'elle a d'effet; celuy qui plante ou qui arrouſe, n'eſt rien; C'eſt Dieu à proprement parler qui fait tout. Mais tant y a que Dieu n'épand ordinairement ſa benediction, que là où ſes ſerviteurs ont travaillé; ſon Eſprit ſe deſploye ſur leur culture, & agit dans les cœurs où ils ont jetté la ſemence myſtique de la parole celeſte, & non ailleurs. Leur miniſtere étant donc d'vne ſi grande importance, que c'eſt de là que dépend en quelque ſorte le bon-heur, & l'eſtre, & la conſervation de l'Egliſe; Sainct Paul a bien raiſon de commencer par ce point les inſtructions qu'il donne à Tite ſon diſciple pour l'établiſſement de l'Egliſe de Crete. Car

1. Cor. 3. 9.

La meſme, ꝟ. 8.

apres l'avoir salué dans les premieres paroles de cette epître, que nous exposasmes en nôtre derniere action, il entre aussi-tost en ce discours, luy ramentevant la leçon qu'il luy auoit donnée sur ce sujet, qui comprend deux parties; assavoir premierement la necessité de l'établissement du saint ministere; & en deuxiesme lieu les conditions ou qualités requises en ceux, qui doivent estre admis en cette charge sacrée. Outre l'importance & l'excellence de la chose mesme, qui nous doit infiniment recommander cette doctrine de Saint Paul, l'abus & l'audace des hommes, qui l'ont indignement foulée aux pieds, & le malheur de ces miserables temps, nous en rend encore la consideration plus necessaire; puis que nous nous treuvons dans vn siecle, où cet ordre sacré du ministere Evangelique, ordonné par le Seigneur IESVS, & étably par ses Apôtres, est d'vne part mesprisé & rejetté par quelques vns, comme vne chose, ou inutile, ou mesme nuisible & contraire à la liberté des fideles, & de l'autre tellement changé & defiguré presque par tout le monde Chrétien, qu'à peine y peut-on plus remarquer aucunes traces de l'institution

Apostolique. Pour vous donner vne plus pleine intelligence des paroles de S. Paul, j'y examineray s'il plaist au Seigneur, les deux points que vous y avés peû remarquer de vous mesmes ; dont le premier est le dessein ou la raison pourquoy il avoit laissé Tite dans l'Isle de Crete, *afin* (luy dit-il) *que tu poursuïves de dresser en bon ordre les choses, qui restent, & que tu établisses des Anciens de ville en ville, suivant ce que je t'ay ordonné*. L'autre point, que nous nous proposons de traitter, regarde les conditions, que Saint Paul requiert en ceux, qui sont établis en ce saint ministere, *Assavoir* (dit-il) *s'il y a quelqu'vn qui soit irreprehensible*, & ce qui suit dans les autres versets jusques au dixiesme. Nous n'en expliquerons pour cette heure, que ce que nous avons leu, le reste étant d'vne trop grande étenduë pour vous estre representé tout entier dans vne seule action.

Ce que l'Apôtre dit d'abord, qu'il *avoit laissé Tite en Crete*, montre evidemment qu'il avoit été luy-mesme dans cette isle ; & ce qu'il adjoute des choses qui y restoient à faire, nous fait voir qu'il y avoit presché l'Evangile, & étably les commencemens

Grot. d'vne Eglise. Quelques-vns le rapportent au voyage qu'il fit par mer de la Palestine en Italie, quand il fut emmené prisonnier
Act. 27. à Rome; Saint Luc, qui le descrit au long,
7. 8. rapportant expressement, qu'en cette navigation ils côtoyerent Crete, & y moüillerent mesme l'ancre dans vn lieu nommé *Beaux-ports*. Mais il y a peu d'apparence à cette conjecture; premierement parce que Saint Luc n'en dit rien, qui n'eust pas oublié vne si considerable action de son Maistre; comme vous voyés qu'il n'a pas manqué de parler de sa predication dans l'isle de Malthe, & de la conversion de quelques-vns de l'isle, dans la description de ce mesme voyage. S'il eust fait quelque chose de semblable en Crete, il ne l'eust non plus laissé en arriere. Ioint qu'il raconte tellement ce fait, qu'il donne assés à entendre, que le vaisseau ne fit simplement qu'entrer dans le port, ayant aussitost levé l'ancre, pressé par le temps & par la saison, & par le dessein qu'avoit le Pilote de gagner le port de Phœnix pour y passer l'Hyver, de sorte qu'il ne semble pas mesme que Saint Paul y soit descendu en terre, bien loin d'y auoir presché l'Evangile, ou d'y avoir reconnu l'état des

Chrétiens qui estoient dans l'isle ; pour ne point ajoûter encore le peu d'apparence qu'il y a que le Capitaine, qui l'emmenoit prisonnier, luy donnast la liberté d'aller ainsi prescher & communiquer avec ceux de Crete en ce passage. Enfin, il ne paroist point dans les Actes, que Tite, que l'Apôtre laissa dans cette isle, fust avec luy, quand il fit le voyage de Rome. Et ce qu'il parle de luy dans la deuxiesme Epistre à Timothée, disant, qu'*il est allé en Dalmatie*, ne conclut rien ; parce que cette Epistre là fut écrite en la seconde prison de Saint Paul, & non en la premiere ; comme on le presuppose sans raison. L'opinion commune est beaucoup plus vraysemblable ; que Saint Paul avoit visité l'isle de Crete avant son emprisonnement & son voyage à Rome, durant les courses & les conquestes qu'il fit en l'Asie, & en la Grece ; encore que nous ne sçachions pas bien precisement le temps, l'occasion & la maniere de cette sienne action, que Saint Luc n'a touchée nulle part dans les Actes. Ceux-là en jugent le plus probablement à mon avis, qui estiment que Saint Paul fut en Crete & y fonda le Christianisme environ l'an septiesme de l'Em- Lud. Cappel. les autres le rapportent à

Ch. 1. l'an 1. de Ner. & 54 de Christ.

pereur Claude, & le quarante-sixiesme de nostre Seigneur, dans le second voyage qu'il fit en Asie auec Silas, l'ayant commencé par la Syrie & la Cilicie; d'où il pouvoit aisement passer en Crete. Mais il nous importe peu d'en sçauoir exactement le temps. C'est assez, qu'en quelque année que l'Apôtre y ait été, il est constant par ce qu'il en tesmoigne icy luy-mesme qu'apres y avoir ietté les fondemens du Christianisme, il y laissa Tite son disciple, pour achever ce qu'il y auoit commencé. Les Apôtres n'avoient aucun lieu certain & particulier, qui leur fust assigné pour y travailler; Leur commission s'étendoit par tout le monde, & embrassoit toutes les nations, terres, & isles de l'vnivers. C'est pourquoy ils ne s'arrestoient pas longtemps dans vn mesme lieu: Mais quand ils y auoient vne fois semé l'Evangile, & assemblé des fideles, ils en donnoient le soin & la conduite à d'autres; qui y établissoient selon leur doctrine, & par leur commandement, l'ordre & la discipline de IESVS-CHRIST; & ainsi edifioient & formoient les Eglises Chrestiennes. Vous le voyez clairement dans toute l'histoire des Apôtres, comme Saint Luc nous l'a

laissée dans leurs Actes. Et c'est ce qu'entend Saint Paul, lors que parlant de l'Eglise des Corinthiens, il dit qu'*il en a posé le fondement, comme vn architecte bien expert, & qu'vn autre edifie dessus.* Il avoit fait la mesme chose en l'isle de Crete; il avoit ietté le fondement de tout l'ouvrage; il y auoit presché l'Evangile; il y avoit converty des peuples & des villes à la Foy de IESVS-CHRIST. C'étoit le plus grand coup, & le plus difficile de tout l'ouvrage. Il ne restoit plus qu'à y ajoûter l'ordre & la forme; à distribuer toute cette nouvelle Chrestienté en troupeaux & en Eglises; à donner à chacun corps ses pasteurs & ses conducteurs; à regler leurs assemblées & leurs devoirs mutuels, & les ranger sous vne sainte discipline, par laquelle l'Eglise peust non seulement se conserver dans l'état où Saint Paul l'avoit mise, mais encore se fortifier, & s'accroistre de plus en plus tant en la grace de IESVS-CHRIT, qu'en nombre de personnes. Ce sont là les *choses qui restoient*, & que *Tite devoit poursuiure de dresser & mettre en bon ordre.* S. Paul y avoit des-ja donné le commencement; & ce qu'il en demeura là n'est pas, qu'il fust incapable de passer outre;

1. Cor 3. 10.

ou qu'il euſt beſoin qu'vn plus habile que luy y miſt la main. Au contraire nous ſçauons, qu'il n'y auoit alors, & n'y a iamais eu depuis aucun ouvrier plus parfait que cét Apôtre, ny qui entendiſt mieux ce grand & divin meſtier de faire & de former vn peuple de Dieu; & Tite, à qui il laiſſa la direction du reſte de ſon ouvrage, n'étoit que ſon diſciple inferieur à luy en beaucoup de ſortes. Mais ayant fait le plus difficile & ce que nul autre que luy n'euſt ſceu faire, il laiſſe le reſte qui étoit deſormais plus aisé, à ſon diſciple; comme vn travail proportionné à ſa capacité, & où il n'étoit pas beſoin qu'il s'arreſtaſt luy-meſme, puis que d'autres le pouvoient faire ſans luy. Sur quoy nous avons deux choſes à remarquer. La premiere eſt la vanité d'vne fantaiſie, qu'ont la pluſpart des Hierarchiques anciens & modernes; qui nous debitent pour choſe certaine, que Saint Paul établit Tite Metropolitain, ou Primat de toute l'iſle de Crete; ſe fondant ſur ce que dit icy l'Apôtre. Mais il eſt clair, que la commiſſion dont il parle icy, n'eſt nullement vn établiſſement en cette charge d'Archeueſque ou de Primat, telle qu'ils la poſent. Car l'ordre que l'Apôtre

donne

onne à Tite, est simplement d'achever
n Crete l'établissement du Christianisme,
qu'il y avoit commencé ; d'y dresser en
corps d'Eglises les multitudes de fideles
qu'il y avoit semées ; d'y faire en vn mot
ce qu'il y eust fait luy-mesme, si les ne-
cessitez de son Ministere luy eussent per-
mis d'y demeurer davantage. D'où s'en-
suit que cela vne fois fait, & ce premier
établissement vne fois achevé, la com-
mission de Tite expiroit, & qu'il pouvoit
se retirer de Crete, tout ainsi que l'Apô-
tre au nom & en la place duquel il agissoit,
s'en fust retiré, s'il y eust achevé ce mesme
ouvrage : & comme il paroist que Tite s'en
retira en effet dés qu'il y eut executé les
ordres de son Maistre, se rangeant au-
pres de luy pour continuer à l'aider &
servir dans les diverses occurrences de
son ministere Apostolique. Aussi voyés-
vous que Saint Paul le rappelle luy-mes-
me à la fin de cette epître, où il luy or-
donne de se diligenter de le venir trou-
ver à Nicopolis où il faisoit état de pas-
ser son hyver. Et depuis il luy donna di- Tit. 3. 12.
vers autres emplois differens ; comme
quand apres son retour de Crete il l'en-
voya à Corinthe pour reconnoistre l'état 2. Cor. 8. 5.

Ch. 1. de l'Eglise, ensuite de la premiere epître
2. Cor. qu'il avoit écrite aux Corinthiens ; &
8. 6. 15. quand il le despescha encor vne seconde
16. 13. fois vers eux pour preparer la collecte, qu'il les exhortoit de faire pour les freres de Iudée ; & plusieurs années depuis il l'eut avec luy à Rome au temps de sa seconde
2. Tim. prison, & l'envoya dans le pays de Dalma-
4. 10. tie ; sans doute pour y planter ou pour y affermir l'Evangile. C'est tout ce que nous treuvons des emplois de Tite dans le nouveau Testament, sans qu'il paroisse nulle part, que depuis cette premiere demeure qu'il y faisoit quand il receut cette lettre, il ait mis vne seule fois le pied en Crete. Certainement la commission que l'Apôtre luy avoit donnée en cette isle étoit donc non perpetuelle, mais temporelle seulement ; elle l'y retenoit pour vn temps ; elle ne l'y attachoit pas pour toûjours ; elle ne devoit durer, & ne dura en effet qu'autant que le besoin de l'établissement de l'ordre dans les Eglises le requeroit, & non pour toute sa vie ; D'où s'ensuit qu'il n'en fut point creé *Archeuesque* ou *Primat* comme on pretend sans raison ; puis que cette charge, telle qu'on l'a forgée, est stable, fixe & perpetuelle. I'en dis autant de Timothée, dont

es hierarchiques ayant l'imagination pre-
occupée de leurs grãdes & hautes prelatu-
es, font semblablement vn Archevesque,
u pour mieux dire vn Primat de toute l'A-
e; sous ombre que Saint Paul dit quelque
art que s'en allant en Macedoine, il l'avoit
rié de demeurer à Ephese. C'étoient des em- 1. Tim.
lois que l'Apôtre donnoit selon les ren- 1. 16.
contres des temps & des lieux à Timothée,
Tite, à Tychique, à Luc, & autres sem-
blables, qui estoient comme ses aides, le
uivans & le servans pour la commodité &
'accomplissement de son Apostolat. Et il y
a grande apparence que c'est cette sorte de
ministres qu'il entend dans l'Epître aux
Ephesiens par *les Evangelistes*, qu'il place Eph 4.
mmediatement au dessous des Apôtres & 4. 11.
les Prophetes, & au dessus des Pasteurs &
les Docteurs. Et comme cette sorte de mi-
istere étoit vne dependance de l'Aposto-
at, seulement institué pour l'aider & le
oulager, n'ayant non plus que luy aucun
ertain détroit limité & déterminé; mais
'étendant partout où les Apôtres l'occu-
oient, aussi n'a-t-il pas plus duré que l'A-
ostolat; l'vn & l'autre ayant cessé ensem-
le dés que l'Eglise Chrétienne a été plan-
ée dans le monde; pour le seul établisse-

ment de laquelle l'Apostolat avoit été extraordinairement institué. D'où s'ensuit clairement que nul des ministres ordinaires, tous attachés à certaines portions du troupeau du Seigneur, n'a non plus de droit de pretendre l'autorité des Evangelistes, que celle des Apôtres mesmes. Ainsi voyés vous que le pouvoir que Tite exercea en toute l'isle de Crete par vne commission extraordinaire de l'Apôtre, ne fait nulle consequence pour les ministres ordinaires, ny n'induit nullement que pas vn d'eux ait aussi l'authorité de disposer de toutes les ordinations d'vn païs, ou d'vne Province entiere; qui est ce que pretendent mal à propos les advocats de la hierarchie. L'autre chose que nous avons icy à remarquer sur la conduite de l'Apôtre est la moderation, la prudence & la bonté de ce saint homme. Il n'est pas de l'humeur de certains ambitieux qui embrassent tout, & s'imaginent follement que les autres ne peuvent rien faire qui n'aille à la diminution de leur gloire. Saint Paul se contente d'avoir jetté les fondemens de l'Eglise en Crete. Pour le reste il n'admet pas seulement Tite dans la societé de cette glorieuse entreprise; Il l'y appelle,

& l'envoye luy mesme dans cet honorable travail, luy laissant mettre la derniere main à ce divin temple, qu'il avoit si magnifiquement commencé. Sa bonté & sa prudence reluisent aussi clairement en la distribution de ces diverses tasches; en ce qu'il prend la plus difficile pour luy, & donne la plus aisée à Tite; proportionnant judicieusement les emplois humains à la vocation & aux dons de Dieu. Par ce moyen il menage à la gloire de son Maistre le present qu'il a receu de luy, ne l'employant tout entier que dans les plus belles & les plus hautes fonctions dont il est capable. Il favorise aussi charitablement la loüange de ses freres, leur laissant volontiers cueillir les lauriers, où ils peuvent atteindre, & étant bien aise qu'ils acquierent de l'honneur en luy épargnant cependant vn temps qu'il peut employer plus avantageusement pour le service de son Souverain. Et c'est pour la mesme raison qu'il s'occupoit rarement à administrer le baptesme; parce que cette fonction bien qu'excellente & salutaire, se pouvoit faire par d'autres; & il dit que CHRIST ne l'a pas *envoyé pour baptizer, mais pour évangelizer*; chacun devant faire état que Dieu 1. Cor. 1. 17.

l'appelle proprement à la plus belle & à la plus vtile de toutes les choses, dont il l'a rendu capable. C'est frustrer son intention, & abuser de son talent, que de s'arrester au moins, quand il nous a fait la grace de pouvoir le plus. Mais l'Apôtre ayant ainsi exprimé en general la raison, pourquoy il avoit laissé Tite en Crete *afin de poursuivre de dresser en bon ordre les choses qui y restoient*, touche en suite nommément l'vne de ces choses, assavoir l'establissement des Pasteurs en chaque Eglise: *& afin* (dit-il) *que tu établisses des Anciens de ville en ville suivant ce que je t'ay ordonné*. Le mot de *Prestre* employé en ce lieu, & en divers autres du nouveau testament, signifie *ancien* dans le langage des Grecs. Ce que nos Bibles ne l'ont pas retenu, & en ont mieux aymé exprimer le sens en traduisant *Anciens*, n'est pas que nous soyons scrupuleux pour les paroles; mais c'est que par vn étrange abus de langage le mot de *Prestre* perdant son sens veritable & original, signifie maintenant en François *vn sacrificateur*; ce qui est tout à fait éloigné de l'vsage, auquel les Saints Apôtres ont employé le mot de *Prestre*. Car les ministres de l'Evangile à qui ils donnent ce

rom, ne sont nulle part appellés sacrifica-
eurs dans tout le nouveau Testament. Et
e qui est à mon avis grandement remar-
quable, bien que les Apôtres empruntent
toute heure les termes du vieil Testa-
nent, & les accommodent aux choses du
ouveau; ils se sont pourtant tres-soigneu-
ement gardés de donner jamais aux mi-
istres de l'Eglise Evangelique aucun des
oms des Sacrificateurs & Pontifes de la
Synagogue Iudaïque. Quoy qu'il en soit,
l est bien constant & confessé par tous les
Chrétiens que le mot de *prestres* ou *d'anciens*
ignifie icy les ministres de l'Eglise Chré-
ienne; les Pasteurs qui gouvernent les
roupeaux du Seigneur, & les paissent par
a predication de sa parole. Tout sont pa-
eillement d'accord que ce qu'ils sont ap-
ellés *anciens* n'est pas tant à raison de leur
age, l'exemple de Timothée nous mon-
rant que les jeunes hommes pouvoient
ussi estre appellés à telles charges; qu'à
ause de l'honneur qu'ils ont de presider
ux assemblées des fideles, & d'avoir vne
ur-intendance & inspection sur leurs
mœurs: l'vsage de la pluspart des nations
tant de nommer ainsi ceux qui ont quel-
que charge ou superiorité sur les autres;

comme il paroist par le langage des Hebreux, des Grecs & des Latins ; & nos paroles Françoises, *Sire*, *& Seigneur*, *Monsieur & Monseigneur*, veulent dire proprement dans la raison de leur origine, *Ancien* & *mon Ancien* ; comme sçavent ceux qui entendent ces choses. D'icy donc il paroist que ce saint ministere est necessaire pour faire vne Eglise, & qu'apres l'instruction des hommes en la doctrine Evangelique le premier soin doit estre d'établir des Pasteurs au milieu d'eux, qui les gouvernent, & les edifient par la predication de la parole & par l'administration des Sacremens. Nôtre Seigneur IESVS-CHRIST le commanda ainsi à ses Apôtres, qui le pratiquerent aussi fort soigneusement. Nous en avons vn illustre exemple dans le livre des Actes, où nous lisons que Paul & Barnabas ayant annoncé l'Evangile & converty plusieurs à la foy dans les villes de Lystrie, d'Iconie & de Derbe, avant que de les quitter, leur *établirent des prestres ou anciens par chacune Eglise ; qu'ils recommanderent au Seigneur avec jeusne & priere.* Et Clement disciple de S. Paul dans l'epître aux Corinthiens, la plus ancienne piece du Christianisme apres les

Presbyteri. Senatores. Senior, Signore, Seigneur, Siòre, Sire, Sior, Sieur.

Act. 14. 21. 23.

Clem. Rom. en son ep. aux

escrits canoniques des Apôtres, tesmoigne Cor.
expressement que ces saints hommes *pres-* p. 54.
chant par les contrées & par les villes établis-soient leurs premices, c'est à dire des premiers qui avoient creu à leur parole, *pour Evesques & diacres de ceux qui croiroient à l'avenir, apres les avoir éprouvés par l'Esprit.* Il appelle *Evesques* ceux que Saint Paul nomme icy *prestres*, & à qui il donnera cy-apres luy-mesme le nom *d'Evesque* comme nous l'orrons en son lieu. Il faut seulement entendre ce que dit Clement, que les Apôtres établissoient les ministres de la parole ou par eux mesmes, comme vous l'avés ouy de Paul & de Barnabas dans les Actes, ou par le moyen de leurs aydes, & associés ; à qui ils laissoient ce soin, quand quelque autre raison plus pressante les empeschoit d'y pouvoir vacquer eux mesmes. S. Paul en vsa ainsi en l'isle de Crete, où ayant converty vn grand peuple par sa predication, & ne pouvant y faire davantage de sejour, il y laissa Tite en sa place avec ordre d'y dresser des Eglises, en y établissant des prestres ou anciens dans tous les lieux où se treuvoit quelque corps de fideles. C'est ce qu'il signifie quand il ajoûte

qu'il *les establiſſe de ville en ville* ; Car y ayant pluſieurs villes dans cette iſle, il entend que chacune ait ſes Paſteurs ; aſſavoir chacune de celles, où il y avoit quelque maſſe ou corps de gens cōvertis par ſa predication : Et il ne faut pas douter que cela ne s'étende auſſi aux petites villes & aux bourgs, & autres lieux de la campagne, dont la raiſon eſt meſme. Mais parce que les Apôtres adreſſoient le plus ſouvent leur predication aux villes, comme aux lieux principaux, d'où depend le païs d'alentour, ainſi que vous le pouvés remarquer dans leur hiſtoire ; de là vient, qu'il ne fait icy expreſſément mention, que des villes. Il dit en general qu'il *établiſſe des paſteurs par les villes*, ou de ville en ville ; ſans exprimer preciſement leur nombre ; c'eſt à dire ſans regler s'il n'en faut mettre qu'vn en chaque lieu, ou s'il y en faut établir pluſieurs ; parce que cela dependoit du beſoin de chaque ville ; le nombre des miniſtres ſe devant meſurer à la multitude, & à la neceſſité des Egliſes. Seulement y-a-t-il grande apparence qu'ils en établiſſoient alors le plus qu'ils pouvoient ; afin que par la multitude des ouvriers l'edification abondaſt

d'autant plus. Car bien qu'à ces commencemens de la predication les Eglises ne deussent pas estre fort populeuses, je n'en voy neantmoins pas vne, où vous puissiés dire asseurement qu'il n'y ait eu qu'vn seul ministre; mais bien s'en remarque-t-il où il y en avoit plusieurs; comme quand Saint Paul parle des Evesques & Diacres de l'Eglise de Philippes; & Saint Luc des Prestres ou Anciens, qu'il nomme aussi Evesques, de l'Eglise d'Ephese. Il paroist dans l'histoire Ecclesiastique combien les premiers Chrétiens avoient de soin, que toutes les Eglises fussent bien fournies de ministres; & il nous reste vn illustre tesmoignage de leur richesse à cet égard, dans vne epître de Corneille Pasteur de l'Eglise de Rome, qui souffrit le martyre pour la foy environ l'an 254. de notre Seigneur. Car ce saint homme rapporte que dés ce temps-là, c'est à dire avant qu'il y eust encore eu aucun Prince Chrétien, & durant les plus grandes rigueurs des persecutions, ne s'étant encore passé qu'environ cent cinquante ans depuis la mort des Apôtres, il y avoit neantmoins desja dans l'Eglise de Rome, quarante & six prestres, & luy qui en étoit le chef, sept

Ph.1.1.
Act.20.17.28.
Eusebe hist.l.6. cap.43. f.70.

diacres, & autant de sous-diacres, quatre-vingt douze tant lecteurs, que portiers, & autres menus officiers. Le Seigneur avoit exaucé les prieres, que ses enfans luy avoient presentées par le commandement de IESVS-CHRIST, qu'il luy pleust *de pousser des ouvriers en sa moisson.* Et cette diligence des Apôtres & de leurs premiers successeurs, à établir ainsi des ministres en chaque lieu en nombre & en qualité convenable, a été sans point de doute l'vn des plus puissans moyens de cette admirable propagation du Christianisme, qui remplit tout l'vniuers en peu d'années; ce que dit le Sage dans ses proverbes, ne se treuvant pas moins vray dans l'agriculture mystique & spirituelle, que dans la terrienne & corporelle; assavoir que *là où il n'y a point de bœufs, la grange est vuide; & que l'abondance du revenu vient de la force du bœuf.* Mais ne vous imaginés pas que l'Apôtre eust donné à Tite vne puissance absoluë d'appeller à ce saint ministere quiconque luy plairoit, & en quelque sorte qu'il voudroit. Il ne faut pas douter qu'il ne luy eust cõmandé d'observer toutes les formes & les reigles convenables dans vne action si sainte & si

Luc. 10. 2.

Prov. 14. 4.

importante, qu'il avoit accoûtumé d'y apporter luy-mesme, quand il faisoit quelque établissement de cette sorte ; Telle Act. 14. 23.
étoit entre les autres l'élection & l'approbation de la personne par le peuple, qui avoit besoin d'vn Pasteur. Car Saint Luc rapportant que Saint Paul établit des prestres ou anciens dans les Eglises de Lystre, d'Iconie & de Derbe vse d'vn mot*, qui signifie proprement choisir & établir avec les suffrages du peuple, & *par les avis de l'assemblée*, comme nos Bibles l'ont fort bien traduit. Et vous voyez que les Apôtres procederent ainsi dans l'élection & Act. 6. 3. 5. 6.
ordination des Diacres, dont le ministere est beaucoup au dessous de la prestrise ; c'est à dire de la charge des Pasteurs. Saint Paul entend ce reglement & autres semblables, quand il dit icy qu'il laisse Tite en Crete pour y établir des anciens suivant, ou selon *ce que je t'ay ordonné* (dit-il) c'est à dire en la forme & maniere que je te l'ay prescrit ; où vous voyés qu'il ne remet pas la chose à sa volonté particuliere, mais l'oblige expressément à vn certain ordre qu'il luy avoit donné. Et afin que l'on sceust que c'étoit par son auctorité que Tite y pro-

* χειροτονήσαντες.

cedoit de la ſorte; il rapporte, & repete icy à ſon diſciple le principal article de cét ordre, qui regarde les conditions neceſſaires en vne perſonne pour eſtre étably en la charge du ſaint miniſtere. Il y demande beaucoup de bonnes qualités, qu'il pourſuit au long dans les quatre verſets ſuivans; Remettant le reſte à vne autrefois ſi Dieu le permet, nous conſidererons ſeulement les trois premieres conditions; la premiere que celuy que l'on choiſira pour eſtre receu à la charge de Preſtre, ou de Paſteur, *ſoit irreprehenſible*; la ſeconde *qu'il ſoit mary d'vne ſeule femme*; & la troiſieſme, *qu'il ait ſes enfans fideles; non accuſés de diſſolution, ou qui ne ſe puiſſent ranger.* Pour la premiere, il appelle *irreprehenſible*, non celuy, qui n'eſt coupable d'aucun peché devant Dieu (car il ne ſe treuve point d'homme icy bas qui ne ſoit pecheur) mais celuy, dont la vie eſt honeſte, & exempte des crimes que les loix puniſſent; celuy que l'on ne ſçauroit juſtement accuſer en jugement; dont les mœurs innocentes & loüables rendent teſmoignage de la bonté de ſa conſcience, ſans qu'il ait jamais été ou peu eſtre avec raiſon noté de quelque infamie

dans la societé, où il a vescu. Cette qualité est evidemment necessaire à vn Pasteur; qui ne pourroit gouverner les mœurs des autres, ny en exercer la censure, si sa propre flétrissure luy en ôtoit l'autorité. Car de quel poids pourroit estre son enseignement & son jugement, si on pouvoit luy reprocher avec verité les fautes, qu'il reprendroit en autruy? Quant aux deux autres conditions, il ne faut pas les entendre comme si l'Apôtre vouloit qu'vn homme pour estre Prestre ou Evesque deust necessairement estre marié, & avoir des enfans. Luy mesme qui étoit le plus excellent de tous les ministres de l'Evangile, n'étoit pas marié; & il nous témoigne assés ailleurs, que bien loin de blasmer ou de mépriser le celibat, il l'estime tres-vtile, dans la calamité de ce temps-là exposé à la persecution, pourveu qu'il fust chaste, pur & saint, & exempt de toute soüillure & brulure; Mais l'intention du S. Apôtre est evidente, que si celuy que l'on presente pour estre étably pasteur, est marié, qu'il ne soit mary, que d'vne seule femme; & s'il a des enfans, qu'il n'en ait que de fideles, & bien nourris en toute honnesteté. Cette loy exclut

du saint ministere, non ceux qui n'ont point de femme; mais ceux qui en ont plus d'vne; non ceux qui n'ont point d'enfans; mais ceux qui en ont d'infideles, ou de débauchés. Il est bien vray pourtant, que cela mesme que l'Apôtre ne fait mention à ce propos, que des personnes mariées, & qui ont famille, montre assés, que les pasteurs, que l'on établissoit alors dans les Eglises, étoient ou tous ou du moins pour la plus grand part, dans l'état de mariage; non que le celibat en fust exclus par aucune ordonnance de IESVS-CHRIST, ou de ses Apôtres; mais parce que dans ces Eglises nouuellement converties, il ne se rencontroit presque point personnes autres, que mariées, qui fussent propres a exercer le ministere. Car on n'y receuoit gueres, que des gens vn peu avancés en aage, dont la vie passée peust asseurer & comme cautionner l'honnesteté & la gravité; & derechef il se treuvoit peu de gens d'aage entre les Payens & les Iuifs, d'où se faisoit la conversion des fideles, qui ne fussent mariés; l'vne & l'autre de ces deux professions, ayant comme chacun sçait, tousiours fort honoré le mariage,
&

& obligé tous leurs citoyens à ſe marier de bonne heure, autant qu'il ſe pouvoit; n'y ayant gueres entr'eux que les libertins & les debauchés, & les gens decriés & perdus d'honneur, qui veſcuſſent dans le celibat. C'eſt pourquoy l'Apôtre & icy & dans la premiere epître à Timothée, ne fait mention, que des perſonnes mariées dans le traitté de l'élection au ſaint miniſtere; parce qu'alors ceux qui vivoient hors du mariage, étoient preſque tous des hommes diſſolus, & infames; le celibat n'ayant été purifié de ces ordures, que depuis, aſſavoir apres l'établiſſement du Chriſtianiſme. Encore voyés-vous qu'il n'en a pas été ſi bien nettoyé, qu'il ne ſoit aujourd'huy fort ſoüillé & entaché en diverſes perſonnes, qui y vivent. Mais comme j'accorde volontiers, que l'Apôtre n'exclut pas icy du ſaint miniſtere vn celibat pur & Chrétien; auſſi faut-il que l'on confeſſe, qu'il y reçoit vn mariage chaſte & legitime; & je ne puis aſſés m'étonner de la temerité de ceux, qui apres des paroles ſi claires, ont eu l'audace de rejetter les perſonnes mariées de tous les ordres du miniſtere, & de publier entre les Chrétiens des loix ſi contraires à cel-

les de S. Paul. A la verité c'étoit assés pour confondre leur attentat ; que Dieu n'eust nulle part expressément & nommément banny de la chaire sacrée les personnes de ce rang. Car le mariage étant vne condition tres-honeste, instituée de Dieu, & établie par tout dans le genre humain, mesme dés l'état de son innocence ; permise à tous ordres & à tous états sans en avoir jamais interdit aucun, que nous sçachions ; comment & de quel droit pouvés-vous l'interdire aux ministres de l'Eglise Chrétienne, si vous n'en avés vne ordonnance de Dieu bien expresse, où il leur defende particulierement & nommément ce qu'il a permis à tous les autres hommes? Le mariage a eu l'honneur d'entrer dans le Paradis ; c'est là, où il a commencé, avant que le peché eust soüillé le monde ; c'est de ce divin lieu, qu'il a coulé dans la terre. Il a été dans la compagnie des Patriarches, des Prophetes & des Legislateurs ; les tiares & les mitres des sacrificateurs de Dieu ne l'ont point dedaigné. Il approchoit tous les jours sans scrupule de l'autel du Souverain, & entroit hardiment dans le saint des saints. La pluspart des Apôtres étoient consacrés à ces mysteres ; & afin de nous ôter toute horreur,

ils prononcent hautement eux-mesmes, Ebr. 13. 4.
qu'il est honorable entre tous, & la couche sans macule; & ne menacent du jugement de Dieu, que les adulteres & les paillards. Vous tenés vous mesmes, ô adversaires, que c'est vn Sacrement. Apres tant d'eloges si illustres, qui ne voit que le mariage ne peut estre chassé de son ancienne possession que par la mesme autorité, qui l'y avoit mis au commencement? C'est à dire que nul ne le peut defendre aux ministres sacrés, que ce mesme Dieu, qui l'avoit permis & à eux, & à tous les autres hommes par l'espace de quatre mille ans? Puis que l'on ne sçauroit produire aucune telle loy de Dieu, il est dés là évident, que les ministres de l'Eglise ont encore pour le mariage la mesme liberté, qu'ils avoient auparavant; & que tous les hommes de la terre ne leur ont peu oster le droit, que le Seigneur leur avoit donné. Et afin que l'on ne nous paye point icy de traditions non écrites; je dis que s'il y eust eu aucune loy divine, soit écrite, soit non escrite, qui eust defendu le ministere aux hommes mariés, S. Paul l'eust indubitablement alleguée, là où il traitte de l'election des Pasteurs; il eust

averty & Tite & Timothée, ou du moins l'vn des deux dans ces amples instructions qu'il leur donne sur ce sujet, de se bien garder d'admettre à la prestrise & au diaconat aucun homme marié; & il l'eust fait d'autant plus necessairement, que plus cette pretenduë loy étoit nouvelle, & inouïe, & contraire aux droits des ministres sacrés sous le vieux testament, & à la condition des Apôtres, que chacun sçavoit avoir vescu dans le mariage, sous les yeux & en la compagnie de IESVS-CHRIST. Ainsi cela mesme que saint Paul ne dit rien de cette pretenduë tradition en deux lieux, où il étoit obligé par toutes raisons à en parler, si elle étoit vraye, montre suffisamment que c'est vne fable. Son silence étoit des-ja vne preuve convaincante de la vanité de cette loy du celibat. Mais le saint homme prévoyant dans la lumiere de l'Esprit qui le guidoit, quelle seroit la passion & l'audace de la superstition, a voulu encore mieux pourvoir & à nôtre seureté, & à l'honesteté du mariage. Il ne s'est pas contenté de ne le point exclurre du saint Ministere; ce qui suffisoit pour instruire tout esprit docile & raisonnable; Il l'y a expressément admis; *E'ta-*

bly des Prestres ou des Anciens (dit-il à Tite) *s'il y a quelqu'vn qui soit mary d'vne seule femme*; & dans l'Epitre à Timothée semblablement; *Il faut que l'Evesque soit irreprehensible, mari d'vne seule femme.* La nuit est-elle plus contraire au jour, que la loy du Pape à celle de saint Paul? L'vn dit; Il ne faut pas que l'Evesque ou le Prestre, soit mari d'aucune femme: L'autre dit; Il faut qu'il ne le soit que d'vne. Iamais homme a-t'il plus hardiment defendu ce que Dieu permet? Comment peut-on garantir la loy du Pape de ces deux coups de foudre? Et que peut-on alleguer pour en excuser l'insolence contre vn ordre si exprés du Ministre de Dieu? Ie ne m'arresterai pas à refuter la sottise de ceux, qui prennent les paroles de l'Apôtre allegoriquement, comme s'il entendoit qu'vn Prestre ne doit avoir qu'vne Eglise; contre toute la suite de ce texte; qui parle de femme & d'enfans; & contre l'expresse declaration de saint Paul, qui demande dans l'epître à Timothée, *Si l'Evesque ne sçait conduire sa propre maison, comment il pourra gouverner l'Eglise de Dieu?* Les advocats du Celibat tant anciens que modernes ont

1. Tim. 3. 2.

1. Tim. 3. 5.

expreſſément renoncé à cette gloſe puerile, & tout a fait ridicule. Ils ont recours a vne autre chicanerie, qui ne vaut gueres mieux; diſans que l'Apôtre exclut du ſaint Miniſtere les perſonnes bigames, comme ils les appellent, c'eſt à dire, qui ont été mariés deux fois, & qui du veufvage ſont convolés en ſecondes nopces. Mais premierement, cette ſubtilité ne ſauve pas leur erreur. Car à leur conte ſaint Paul n'exclut du ſaint Miniſtere, que celuy qui apres la mort de ſa premiere femme en a épouſé vne ſeconde. Il y admet au moins celui qui eſt dans ſon premier mariage. Car il ne parle pas d'vn homme veuf; mais marié; non de celuy qui a eu vne femme, mais de celuy qui l'a; *Si quelqu'vn* (dit-il) *eſt mari*; il ne dit pas, ſi quelqu'vn *a été*. Tout de meſme que quand il dit: *S'il a des enfans fideles & obeiſſans*, il n'entend pas *s'il en a eu*, mais s'il *en a preſentement*. Ainſi ſelon leur propre preſuppoſition ſaint Paul reçoit au moins au ſaint Miniſtere celui qui eſt dans ſon premier mariage, au lieu que le Pape en exclut abſolument le mariage, & n'y reçoit d'entre les mariées, nul homme, ſinon celuy que la mort, ou le conſentement de ſa premiere fem-

me a affranchi du mariage. La loy du Pape demeure donc toûjours contraire à celle de saint Paul; au moins à cét égard; Et les plus sçavans de ces écrivains en sont d'accord; la force & l'evidence de la verité les contraignant de confesser, que l'Apôtre permet de faire vn homme marié Prestre ou Evesque. Mais au lieu de corriger leur abus par son vsage, il ne s'en faut gueres, qu'ils ne le reprennent & ne le condamnent; au moins l'excusent-ils, & vous sçavez que l'on n'excuse que ceux qui ont failly. L'excuse qu'ils mettent en avant pour mettre les Apôtres à couvert d'avoir donné les ordres à des personnes mariées contre la loy de leur Pape, est qu'ils n'en ont ainsi vsé qu'à temps, à cause du peu de gens, qui se trouvoient alors propres au saint ministere hors de l'état de mariage. Mais d'où est-ce qu'ils devinent, que l'Apôtre n'est que pour vn temps? & où treuvent-ils dans ses écrits, qu'il vueille que cy-apres l'on en vse autrement? Qui ne voit qu'à ce conte ils pourront aussi feindre, que toute la theologie & la doctrine & discipline de Paul & de IESVS-CHRIST n'a été que pour vn temps, en attendant qu'elle fist place à celle du Pape, tout au-

Est. in 1. 3. Tim. 2.

trement sublime & excellente si vous les en croyés ? Et à qui persuaderont-ils encore qu'il ne se treuvast pas des gens capables de renoncer au mariage pour l'Evangile de IESVS, en vn temps où il s'en trouvoit par milliers, qui renonçeoint à leur propre vie, & souffroient la mort pour son nom ? Et à qui feront-ils croire que la lie des siecles porte plus de personnes vertueuses & dignes du ministere, que n'en a porté le plus heureux aage du Christianisme ? & que la Court de leur Pape donne plus de force & de courage pour l'œuvre de la pieté, que n'a pas fait la doctrine, & la vie miraculeuse des Apôtres ? Mais j'ajoute maintenant en second lieu, qu'outre que leur glose leur est inutile, elle est d'abondant impertinente, & ne peut avoir de lieu dans les paroles de Saint Paul. Elle suppose qu'il admet les premieres nopces à l'Episcopat : mais qu'il en exclut les secondes. Et pourquoy, je vous prie, feroit-il cette difference ? luy, comme dit Theodoret sur ce sujet, qui autorise expressément ailleurs les secondes nopces ? qui enseigne, que les personnes veuves se peuvent remarier en toute liberté, pourveu que ce soit au Seigneur ? & qu'elles se peuvent joindre à d'autres sans crime ? Puis que se-

lon l'Apôtre le droit & l'vsage des secondes nopces est mesme en tout & par tout que celuy des premieres ; il est clair qu'il ne peut sans se contredire soy-mesme, bannir les dernieres du saint ministere apres y avoir admis les premieres. A cela ils font vne réponse admirable ; que l'Evesque n'auroit pas bien representé IESVS-CHRIST s'il avoit esté marié deux fois ; parce que nôtre Seigneur n'a qu'vne Espouse & n'en aura iamais d'autre. Est-ce pas là vne belle & solide Theologie ? Mais puis que le mariage de tout fidele est vn mystere & vne representation de celuy de IESVS-CHRIST avecque l'Eglise ; il faudroit à ce conte defendre les secondes nopces à tous les Chrétiens. Ou si le second mariage d'vn simple fidele, ne laisse pas de representer l'vnion de IESVS-CHRIST avec son Eglise ; pourquoy celuy d'vn prestre ne le pourra-t-il aussi representer tout de mesme? Le second mariage n'vnit que deux personnes, non plus que le premier ; & celuy qui se remarie n'a qu'vne femme cette seconde fois non plus que la premiere. Et s'ils veulent presser cette comparaison ; tout ce qu'ils treuveront de difference entre ces choses, c'est qu'en la vie d'vn homme marié deux fois il y a deux images de l'vnion mystique de IE-

SVS-CHRIST & de ſon Egliſe; au lieu qu'en celle de l'homme, qui s'eſt contenté d'vn ſeul mariage, il n'y en a qu'vne. Mais outre l'obſcurité de la choſe, leur gloſe eſt encore incompatible avec les paroles de l'Apôtre. Car vn homme qui apres la mort de ſa femme, en épouſe vne autre, n'eſt pas mary de deux femmes pour cela. Il n'eſt mary que de celle qui vit avecque luy, & qui luy eſt jointe par mariage. La mort ayant rompu le lien qui l'attachoit à l'autre, comme elle n'eſt plus ſa femme; auſſi n'eſt-il plus ſon mary. C'eſt vne étrange fantaiſie de nous vouloir faire croire qu'vn homme a deux femmes, ſous ombre qu'il en a eu vne autrefois tandis qu'elle vivoit, & qu'il en a vne autre maintenant. Comme ſi vous vouliez perſuader à vn homme, qu'il a encore ce qu'il a perdu; & qu'il eſt encore Seigneur de deux maiſons, dont il en a perdu l'vne. Qu'vn homme ait eu par le paſſé vne ou deux femmes ſucceſſivement l'vne apres la mort de l'autre; s'il n'en a qu'vne maintenant en ſa maiſon, il eſt clair qu'il n'a eſté & n'eſt encore maintenant mary que d'vne ſeule femme. Et je défie les adverſaires de nous pro-

duire vn seul exemple du langage divin ou humain, où ces mots le *mary d'vne seule femme* se prennent autrement. L'Apôtre donc ordonnant que l'Evesque ou le Prestre soit *mary d'vne seule femme*, exclut du saint ministere, non celuy qui apres la mort de la premiere femme en a legitimement épousé vne seconde, mais celuy qui en a deux viuantes en mesme temps. Car c'est justement de celuy-là, & non du premier, dont on peut dire qu'il n'est pas mary d'vne seule femme. I'avouë que cét ordre seroit superflu, dans les lieux où cette polygamie ou multitude de femmes n'a point de lieu; comme aujourd'huy en la Chrétienté. Mais au temps de l'Apôtre, où elle étoit en vsage, il étoit necessaire. Premierement cela étoit alors permis aux Iuifs; comme il est aujourd'huy aux Turcs; & Saint Iustin Martyr nous l'apprend qui vivoit prés de quatre-vingt ans depuis la mort de l'Apôtre. D'autre-part les Grecs en faisoient si peu de scrupule, que nous lisons que les Atheniens ont quelquefois ordonné à leurs citoyens d'avoir chacun deux femmes. De plus chacun sçait qu'entre les Grecs, les Iuifs & les Romains mesme, c'estoit chose per-

Iustin. dialog. avec Tryph.

miſe aux maris de repudier leurs femmes pour diverſes raiſons, & d'en épouſer d'autres; ce que la diſcipline de IESVS-CHRIST ne permet que pour la ſeule cauſe d'adultere: D'où s'enſuit que les Iuifs & les Payens, qui ayans repudié leurs femmes ſans cauſe d'adultere, en avoient épouſé d'autres, étoient maris de pluſieurs femmes dans le droit & ſelon les loix de IESVS-CHRIST. Et à ceux-là il faut encore ajoûter ceux, qui outre leurs femmes épouſées legitimement, entretenoient des concubines; infamie fort ordinaire en ce temps-là entre les Payens & les Iuifs meſmes. Le Saint Apôtre bannit donc toutes ces ſortes de gens du miniſtere ſacré; & n'y admet, que ceux qui ſe contentans du mariage ſeul vrayement legitime, vivoient chaſtement & honeſtement avec vne ſeule femme. Ainſi a-t-il tout enſemble, & maintenu l'honneur du mariage contre l'attentat de tous ceux qui l'ont voulu denigrer ſous quelque pretexte que ce ſoit; & flétri l'incontinence & l'impureté, en chaſſant du ſanctuaire de l'Egliſe tous ceux, qui en ont la moindre tache. C'eſt encore en la meſme ſorte, qu'il faut prendre ce que dit l'Apôtre ailleurs, que

Matth. 19. 9.

1. Tim. 5. 9.

l'on n'enroolle entre les veuves de l'Eglise, que celle qui n'aura été femme que d'vn seul mary. Il n'exclut pas celle, qui apres la mort de son premier mary en aura épousé vn second (ce qui est permis en toutes loix) mais celle, qui ayant fait divorce avec son mary, ou en ayant été repudiée, se sera mariée à vn autre luy vivant. Car il est constant par les écrits des anciens tant Chrétiens, que Payens, que les femmes prenoient alors cette licence de se retirer d'avecque leurs maris en leur donnant le libelle de divorce, & d'en épouser d'autres. Et il ne faut point alleguer, qu'il n'étoit non plus permis aux autres Chrétiens, qu'aux Evesques d'avoir plusieurs femmes en aucune des façons representées. Ie l'avouë. Mais bien qu'il soit defendu à tout fidele d'estre colere, ou adonné au vin, ou batteur; l'Apôtre n'a pourtant pas laissé d'exclurre expressément ceux qui sont tels du saint ministere. Il reçoit ces pecheurs-là, & les profanateurs du mariage, & les autres personnes infames ou scandaleuses à la penitence; mais ce n'est pas à dire qu'il les doive aussi recevoir à l'episcopat, parce que cette charge requiert vn hon-

neur particulier, avec autant d'asseurance que l'on en peut avoir, d'innocence & de pureté pour l'avenir. Et c'est pourquoy l'Apôtre ajoûte encore que celuy, qui sera choisi pour le saint ministere, ait *ses enfans fideles*; c'est à dire Chrétiens; *non accusés de dissolution*; c'est à dire à qui l'on ne puisse reprocher aucune friponnerie ny débauche; *ou enfin qui ne se puissent ranger*, qui soyent des-obeyssans, rebelles, & refractaires, secoüans insolemment le joug de la discipline paternelle; Cette regle est pleine de raison; Premierement parce qu'il faut que toute la famille d'vn Evesque soit en bon exemple au milieu de son troupeau; & secondement parce que n'ayant pas eu assés de prudence ou de vigueur pour bien former ses propres enfans, sur qui & Dieu, & la nature, & les loix luy ont donné toute authorité, il y a peu d'apparence qu'il puisse bien reüssir à gouverner vn peuple, qui luy est moins cher & moins soûmis, que sa famille. Mais nous avons desormais assés éclaircy le sens de l'Apôtre. Recevons & pratiquons religieusement sa doctrine. Et premierement embrassons ce qu'il nous apprend, que le saint ministere est necessaire dans l'Eglise;

comme le moyen efficace dont Dieu se sert pour conserver & provigner sa verité entre les hommes, & pour les conduire au salut par la foy & l'obeïssance; contre la fureur de ceux, qui veulent à ce que l'on dit, renverser cét ordre sacré, & introduire entre les Chrétiens vne hideuse & pernicieuse confusion; où sans aucune distinction de docteur & de disciple tous soient & brebis & pasteurs; & où la sainte chaire de l'Evangile demeure exposée au pillage, tous y montant pesle-mesle sans ordination & sans caractere. Demeurons dans le bel ordre, que saint Paul nous prescrit icy; n'admetans à la conduite que ceux qui y auront été legitimement appellés; & nous tenons religieusement aux loix, qu'il a baillées à Tite & à toute l'Eglise pour cette élection; n'establissant en cette charge que ceux qui ont les bonnes qualités, qu'il y requiert. Mais donnons nous garde aussi d'en exclurre ceux qu'il y reçoit; & maintenons la liberté du saint mariage contre le tyrannique & funeste attentat, qui ayant voulu obliger cet ordre au celibat, l'a exposé à vne infamie; qui a bien fait voir combien la prudence de la chair & du sang

eſt dangereuſe en la religion. Enfin ſouvenons-nous que toute la pureté requiſe en la perſonne des Paſteurs ne regarde que nôtre édification ; & que la neceſſité que l'Apôtre leur impoſe d'eſtre irreprehenſibles, ne tend qu'à former le peuple à la meſme perfection par leur doctrine & par l'exemple de leurs mœurs. Car ce meſme Apôtre qui veut icy que les Miniſtres ſoient irreprehenſibles, demande ailleurs vne ſemblable intégrité à tous les fideles : diſant d'eux tous en general, Que Dieu les a tous
Col. 1. 22. *rendus Saints, ſans tache & irreprehenſibles devant lui* ; & leur enjoint d'eſtre *tous ſans reproche & ſimples, enfans de Dieu, irreprehenſibles au milieu de la generation*
Phil. 2. 15. *tortuë & perverſe* ; & comme il ordonne ici que le Paſteur ſoit mari d'vne ſeule femme, auſſi oblige-t'il ſouvent ailleurs les autres fideles à vivre dans le mariage honeſtement & chaſtement, & à poſſeder
1. Cor. 7. 2. 3. 4. 1. Theſ. 4. 4. chacun ſon vaiſſeau en ſanctification ; Et enfin ; comme il entend ici que les Miniſtres ayent leurs enfans fideles & obeïſſans, & modeſtes, il enjoint auſſi ailleurs à tous les peres de *nourrir leurs en-*
Eph. 6. 4. *fans en la diſcipline & remontrance du Seigneur*

gneur. Etudions nous donc tous en commun à cette belle & sainte forme de vie; Que les divines marques de l'innocence & de la pureté du grand Berger paroissent par tout & sur les Pasteurs & sur le troupeau; Que les mœurs des Docteurs ne donnent nul scandale aux disciples; & que celles des disciples n'apportent point de confusion aux Docteurs; Mais que les vns soyent aux autres en joye & en edification mutuelle; les Pasteurs, l'honneur & l'ornement du troupeau: le troupeau; la gloire & la couronne du Pasteur; non seulement dans les tenebres de ce siecle, mais aussi en la lumiere de cette grande journée de IESVS-CHRIST, où abolissant les differences, qui nous distinguent ici bas, il nous fera tous Rois & Sacrificateurs à nostre Dieu, qui seul sera TOVT en nous tous, & en qui nous serons tous eternellement.

Apoc. 5. 10.
1. Cor. 15. 28.

AMEN.



SERMON TROISIESME.

TIT. I. VERS. 7. 8. 9.

Ch. 1. 7. *Car il faut que l'Evesque soit irreprehensible, comme dispensateur* de la maison *de Dieu, non addonné à son sens, non colere, non sujet au vin, non batteur, non convoiteux de gain deshonneste;*

8. *Mais hospitalier; amateur des gens de bien, sage, juste, saint, continent;*

9. *Retenant ferme la parole fidele, qui est selon instruction, afin qu'il soit suffisant, tant pour admonester par saine doctrine, que pour conveincre les contredisans.*



SAINT Paul voulant traitter de la charge & des conditions du saint ministere, commence ainsi ce discours dans la premiere des deux epîtres, qu'il a écrites à Timothée.

Si quelqu'vn (dit il) *a affection d'estre Euesque, il desire vne œuvre excellente.* Il nous propose dés l'entrée la beauté, & l'excellence de cette charge; comme la raison & le fondement des grandes qualités, qu'il requiert en suite en ceux, qui la doivent exercer. En effet, si vous considerez attentivement ce sujet, vous comprendrés aysement que de tous les ministeres ordinaires, que Dieu a établis dans le genre humain, il n'y en a pas vn plus noble, & plus divin, que celuy des Pasteurs de l'Eglise. IESVS-CHRIST leur a commis son troupeau, les ames qu'il a rachetées au prix de son sang propre; les premices de ses creatures, la plus heureuse & la plus honorable portion des hommes: vne generation éleuë, vne sacrificature royale, vne nation sainte, & en vn mot le peuple de Dieu. C'est là l'objet de leurs soins; & la matiere de leur trauail. Mais le devoir mesme de leur charge n'est pas moins relevé, que son suiet. Car ils sont établis pour paistre ce divin troupeau; pour l'assembler & le conduire, & l'entretenir en paix; pour le consoler & l'edifier, & le conserver dans la possession de la vie celeste, & le former par les exercices spirituels

1. Tim. 3. 1.

1. Pierr. 5. 1.

1. Pierr. 2. 9.

de ce siecle à l'immortalité, que nous espe-
rons en l'autre. Qu'y eut-il iamais de
plus haut & de plus glorieux, que ce des-
sein? Aussi voyés vous en quels termes le
S. Esprit parle de leur ministere, & de quels
titres il les honore. Il ne les appelle pas
seulement les Pasteurs, & les conducteurs,
Apoc. 1. 20. & 2. 1. mais aussi *les Anges de ses Eglises*; non seu-
lement [illegible] ministres, ses serviteurs, & ses
1. Cor. 3. 9. dispensa[illegible], mais encore *ses cooperateurs*;
ouvriers [illegible] luy qui ont l'honneur d'en-
trer dans [illegible]cieté de son divin ouvrage.
Il ne dit pas seulement, qu'ils enseignent,
ou qu'ils instruisent, ou qu'ils conduisent
les hommes; mais ce qui est bien plus,
1. Tim. 4. 16. qu'ils les *sauvent*. Certainement tout
cela est si grand, & si relevé au dessus
de la foible portée des hommes, que saint
Paul en étant comme ravy en admira-
2. Cor. 2. 16. tion s'écrie, *Qui est suffisant pour ces cho-
ses?* La dignité en est si haute, que les
Anges mesmes avecque toute la gloire
de leur nature immortelle ne se treuve-
roient pas trop bons pour y estre em-
ployés s'il falloit que la qualité du mi-
nistre fust égale à celle de son ministere.
Il n'y a pas vn de ces Esprits bien-heu-
reux, qui ne tint à vn grand honneur d'es-

re appellé ou à servir l'Eglise, l'épouse
 les delices de leur souverain Seigneur;
u à traitter de ses mysteres, dont la di-
ine pureté & sublimité surpasse toute l'in-
elligence & tous les langages des hom-
nes & des Anges. Mais si Dieu par vne
dmirable faveur daigne honorer les hom-
nes jusques-là que de leur commettre
n ministere, qui de soy-mesme ne seroit
igne que des Anges; au moins, chers
reres, faut-il bien recognoistre, que ceux
ui sont appellez à vn si grand honneur,
oivent estre choisis avec beaucoup de soin,
fin que s'ils n'ont pas en eux des perfe-
tions qui égalent la dignité de cette char-
e; ils soient au moins exempts des vices
ui sont capables d'en flétrir l'honneur, &
en gaster ou incommoder les fonctions.
'est ce que l'Apôtre enseigne icy à son
isciple; luy representant quelles gens
 falloit établir pour Pasteurs dans les
glises de Crete. Il avoit commencé ce
iscours dés le texte precedent; comman-
ant à Tite de ne recevoir en cette char-
e, que des personnes irreprehensibles,
 dont l'honnesteté, la sagesse & la gra-
ité fust suffisamment asseurée, & com-
e cautionnée par la bonne & sage

conduite de leur propre famille. Maintenant il fonde & confirme cét ordre par vne raison tirée de la condition de tous les Pasteurs de l'Eglise en general. *Car il faut* (dit-il) *que l'Evesque soit irreprehensible; comme dispensateur de Dieu.* Toute la maison de Dieu n'a qu'vne mesme loy, & vn mesme ordre. Puis que c'est là la condition de tout Evesque; il est clair que Tite n'en devoit point recevoir d'autres dans l'établissement qu'il faisoit de l'Eglise de Candie. Saint Paul requiert icy deux sortes de conditions dans la personne d'vn Evesque; les premieres regardent la vie & les meurs; les secondes se rapportent à la connoissance & à la doctrine. Il touche celles-là dans les deux premiers versets de nôtre texte; & celle-cy dans le dernier. Ce sont les deux points, que nous nous proposons de traitter en cette action, aveeque la grace de Dieu; vous remarquant sur l'vn & sur l'autre ce que nous estimerons le plus à propos pour vôtre instruction, & consolation. *Il faut* (dit le saint Apôtre) *que l'Evesque soit irreprehensible, comme dispensateur de Dieu, non addonné à son sens, non colere, non sujet au vin.* Icy se presente d'abord ce que sainc

Ierôme y a remarqué, il y a plus de douze cens ans ; que le prestre & l'Evesque, dont les Chrétiens ont depuis separé les noms, l'honneur, & les charges, étoient vne mesme chose au temps de l'Apôtre, n'y ayant autre difference, sinon qu'vn seul & mesme Pasteur étoit appellé ou *prestre*, c'est à dire *ancien*, à raison de son aage ; ou *Evesque*, c'est à dire surveillant, ou surintendant, à raison de son office ; qui étoit de veiller sur le troupeau qui luy étoit commis. Cela est clair par la tissure des paroles de sainct Paul. Car ayant ordonné à Tite d'établir de ville en ville des personnes irreprehensibles pour *Prestres* ou *Anciens*, il en ajoûte la raison ; *car il faut* (dit-il) *que l'Evesque soit irreprehensible.* Vous voyez bien que ce raisonnement presuppose necessairement, que celuy, qu'il appelle maintenant *Evesque*, est precisement le mesme, qu'il nommoit cy-devant *Prestre*, ou *Ancien*. Autrement il ne pourroit rien conclurre de la qualité de l'vn à celle de l'autre ; étant évident, que si l'Evesque est vne charge differente de celle du Prestre, il ne s'ensuiura pas que le Prestre doive estre irreprehensible de ce que l'Evesque le doit estre ; comme ce seroit

Dãs son Comment. sur ces mots de l'Apotre, *afin que tu établisses des Prestres ou Anciens.*

aujourd'huy raisonner impertinemment, de dire en parlant de ce qui se fait en l'Eglise Romaine, où ces charges sont differentes, qu'il ne faut établir les Prestres que dans les bonnes villes & non dans les bourgs & dans les villages; puis qu'il ne se treuve point d'Evesques ailleurs que dans les citez; ou que les Prestres peuvent donner les ordres, sous ombre que cela appartient aux Evesques; chacun iugeant assez, que la difference de ces deux ministeres dans l'vsage de l'Eglise Romaine ne nous permet pas d'argumenter de l'vn à l'autre. Et neantmoins vous voyez que c'est là précisement le raisonnement de saint Paul, qui conclud que le Prestre doit estre irreprehensible, de ce qu'il faut que l'Evesque le soit. Certainement il faut donc avoüer que de son temps le Prestre étoit mesme que l'Evesque, la difference, qui fait aujourd'huy vne si grande separation entre ces deux qualités, n'ayant été introduite entre les Chrétiens, que depuis la mort des saincts Apôtres. Ce que répondent icy quelques vns de ceux de la communion Romaine, *qu'encore que tous Prestres ne soyent pas Evesques, neantmoins tous E-*

uesques sont Prestres: cela, dis-je, seroit bien allegué si l'Apôtre regloit les qualités de l'Evesque par la consideration de celles du Prestre; étant évident que l'Evesque doit avoir toutes les bonnes conditions necessaires à la prestrise, puis qu'il ne peut estre Evesque sans estre Prestre; mais saint Paul, comme chacun void, procede tout au contraire, argumentant de l'Evesque au Prestre, & concluant qu'il faut que le Prestre soit irreprehensible, de ce que l'Evesque le doit estre; d'où s'ensuit necessairement qu'alors tout Prestre étoit Evesque, aussi bien que maintenant tout Evesque est Prestre. En effet on ne voit dans tous les livres du nouveau Testament aucune difference réelle entre ces deux noms de *Prestre* & *d'Evesque*: ces saints Escrivains prenent par tout indifferemment l'vn pour l'autre. L'exemple en est clair en ce lieu, où l'Apôstre donne le nom d'Evesque à ceux, qu'il venoit d'appeller Prestres. Ainsi dans les Actes nous lisons que saint Paul estant à Milet envoya à Ephese, & fit venir *les Anciens* ou *Prestres de l'Eglise*: & neantmoins l'Apôtre dans le discours qu'il leur tient, & qui est rapporté dans le mesme lieu, leur dit expressement à dix versets Act. 20. 17. 28.

de là, *que le saint Esprit les a établis Evesques dans son troupeau. Remarqués bien* (dit
Ierosl. la mesme. S. Ierôme) *comment il nomme Evesques ceux là mesmes qu'il avoit appellés les Prestres de la seule ville d'Ephese.* Saint Pierre pareillement dans l'exhortation, qu'il fait aux *Prestres* ou *Anciens* leur attribuë claire-
1. Pierr. 5. 2. ment le nom, & l'office *d'Evesques*, lors que pour exprimer les fonctions de leurs charges, il leur commande incontinent *d'exercer l'Episcopat sur le troupeau de Christ*, ou *d'en estre les Evesques*: car c'est là précisement le mot qu'il employe dans l'o-
ἐπισκοποῦντες. riginal, que nous avons traduit, *prendre garde.* Cela paroist encore de ce que saint Paul pour saluër les Pasteurs de l'Eglise de Philippes, ville de Macedoine, les appelle tous *Evesques*: car il n'y eust peu avoir qu'vn Evesque dans cette Eglise là, si l'Evesque eust été alors ce qu'il est maintenant; *Paul & Timothée serviteurs de* IESVS-CHRIST (dit-il) *à tous les Saints en* IESVS-
Phil. 1. 1. CHRIST *qui sont dans Philippes avecque les Evesques & Diacres.* D'où vient que le mesme Apôtre appelle l'assemblée des Pasteurs, qui avoient imposé les mains à
1. Tim. 4. 14. Timothée, le *Presbytere*, c'est à dire, *la compagnie des Prestres.* De tous ces lieux

& d'autres semblables il est plus clair que le jour, que du temps des Apôtres le mot d'*Evesque* & celuy *de Prestre* se prenoient indifferemment, comme ne signifiant qu'vne seule & mesme chose. La plus grand part des anciens l'ont remarqué, & tous les Hierarchiques en sont aujourd'huy d'accord. De là S. Ierôme conclut tres-pertinemment, qu'alors chacune des *Eglises étoient gouvernées*, non par l'authorité d'vn seul homme, comme elles ont été depuis : *mais par le commun conseil des Prestres*, & qu'anciennement *les Prestres & les Evesques* estoient mesmes ; au lieu que depuis, la crainte que l'on eut de la division & des schismes fut cause *que d'entre les Prestres l'on en élut vn, que l'on mit au dessus des autres* d'où s'ensuit ce qu'il en induit aussi expressement, que *ce n'est que par la coûtume de l'Eglise, que les Prestres sont assuietis aux Evesques* ; & que les Evesques *sont au dessus des Prestres plûtost par la coûtume, que par la verité de la disposition du Seigneur.* Il ne s'est pas contenté de faire icy cette remarque : Il l'a iugée si importante, qu'il la repete & la presse en divers autres lieux, ne laissant presque passer aucune occasion d'en parler, qu'il ne la mette en avant.

Sur Tit. 1. Tom. 9. de S. Ierome 108. F.

G. Voyez son ep. 85. à Evagr.

Cette doctrine qui abbat les mitres & les crosses des Evesques, & les dépoüille de toute leur puissance & pompe royale, a fasché ceux de Rome. Les plus hardis n'ont point feint de la décrier insolemment comme heretique; & l'vn d'eux dit nettement, que saint Ierôme *n'est pas le seul qui soit dans cette heresie*; Que saint Ambroise, & saint Augustin, & saint Chrisostome, & Theodoret, & Sedulius, & Primase, & Oecumenius, & Theophylacte la tiennent aussi bien que luy; & que c'est justement le sentiment des Vaudois, & de Viclef, c'est à dire, à son avis, des pires heretiques qui ayent iamais été. Les plus modestes n'ont peu s'empescher de dire que sauf le respect de saint Ierôme, ce qu'il met en avant sur ce sujet *ne s'accorde ny avecque l'Escriture sainte, ny avecque l'histoire de l'Antiquité.* * C'est ainsi que ces Messieurs honorent les Peres; Ils veulent qu'ils soient leurs Iuges: mais à condition d'en prendre ou d'en laisser ce qu'il leur plaira. Leurs enseignemens sont des oracles, quand ils les favorisent. Ce sont des heresies, des ignorances, ou des erreurs, toutes les fois qu'ils les choquent. Mais quoy qu'ils disent, il n'y a gueres d'apparence, qu'ils sçachent mieux ou le

Medina Theologien Espagnol qui se treuva au Concile de Trente, *l. 1. c. 5. de sacrorum hom. origine.*

* Estius in Tit. 1. 5.

ſens de l'Ecriture, ou l'hiſtoire de l'antiquité, que ſaint Ierôme, dont ils font quelquesfois ſonner ſi haut le ſçauoir & le merite. Pour nous, qui nous attachons à la ſeule parole de Dieu, & ne donnons à celle des hommes (quelque grands qu'ils ſoient d'ailleurs) qu'autant de creance qu'elle a de conformité avecque l'Ecriture; nous embraſſons volontiers la concluſion de ſaint Ierôme, puis qu'elle eſt tres-euidemment fondée ſur les livres & ſur le langage des Apôſtres. Nos adverſaires ſont contraints d'avoüer malgré qu'ils en ayent, ce qu'à remarqué ſaint Ierôme qu'*Eveſque & Preſtre*, veulent dire vne meſme choſe dans l'Ecriture du Nouveau Teſtament. Et neantmoins on pretend que les deux charges, à qui l'on à depuis donné ces deux noms, ſont d'vne nature & d'vne dignité ſi differente, que l'Eveſque à ce que l'on tient, eſt dans ſon Egliſe comme le *Prince*, ou le *Roy* dans ſon état: au lieu que les Preſtres ne ſont tout au plus que comme ſes Conſeillers. L'vn commande, & les autres obeiſſent; l'vn donne les ordres, & les autres les reçoivent. L'vn eſt le Iuge & le Seigneur, & les autres ſont ſes ſujets. Si cette difference étoit dés le temps

Bell. l. 1. de Cler. c. 14. §. *Nos omiſſis.*

des Apôtres ; comment ont ils laiſſé deux choſes ſi éloignées l'vne de l'autre dans la confuſion d'vn meſme mot ? Qui a iamais oüi dire que dans aucun état la dignité du Roy, & celle de ſes Conſeillers ait été appellée d'vn meſme nom ? comme ſi pour ſignifier *l'Empereur & les Senateurs de Rome*, on diſoit ſimplement, les *Empereurs de Rome*, comme ſaint Paul dit les *Eveſques de Philippes*, pour ſignifier (à ce que tiennent nos adverſaires) les Eveſques & Preſtres de Philippes? Ou bien, comme ſi on diſoit les Senateurs pour ſignifier les Empereurs : ainſi que ſaint Paul dit à Tite, qu'il *établiſſe des Preſtres de ville en ville*: pour ſignifier qu'il y eſtabliſſe des Eveſques, comme le pretendent les Hierarchiques? Ce ſont des prodiges de langage inoüis dans le genre humain, que la ſeule paſſion d'vne cauſe deſeſperée a inſpirés à ces Meſſieurs. Dans vn état bien ordonné les charges differentes ont chacune leur nom : ſur tout quand elles ſont grandement éloignées l'vne de l'autre, comme eſt celle du Prince, d'avec celle de ſes Officiers. Si l'Eveſque euſt été *le Prince & le Roy de ſes Preſtres* du temps de ſaint Paul, iamais les ſaints Apôſtres n'euſſent enueloppé deux dignitez ſi differentes.

Ibidem, c.15. §. Adde quod videtur.

lans vn mesme mot. Ils en eussent distingué
es noms ; selon la difference de la chose,
omme vous voyez qu'ils ont fait dans les
oms *de Prestre & de Diacre*. Ce sont des mi-
isteres differens ; Aussi n'ont ils pas man-
ué de leur imposer des noms differens.
)epuis que le saint ministere de la parole
ut eté divisé en deux dignités ; dont l'vne
st celle du chef, & du Prince, & l'autre cel-
: de ses officiers ; on les marqua incontinēt
hacune de son nom. La premiere fut ap-
ellée *l'episcopat*, & l'autre *la prestrise* ; &
:rtainement le sens commun nous montre
ue cette distinction y étoit necessaire. Si la
hose étoit desja en ces termes dés le temps
es Apôtres ; d'où vient que ces deux noms
:meurent meslés dās leurs écrits ? Avoient-
; moins de lumiere, que ceux qui les ont
ien sceu distinguer depuis ? Mais je veux
ue ces saints hommes ne se soient pas avi-
s d'vne distinction si facile ; comment au
oins ne separoient-ils les choses mesmes ?
ommient ne nous avertissoient-ils point
uelque part, que sous l'équivoque de ces
ux mots étoient comprises deux charges
es-differentes ? celle du pretendu Roy de
aque troupeau, & celle de ses Conseillers ?
omment ne nous enseignoient ils point

qu'il y a deux sortes *d'Evesques* ou *de Prestres*; qu'il y en a vn qui est le Prince des autres, & que les autres ne sont que ses simples officiers? sujets à sa iurisdiction? dépendans de son authorité? avec lesquels à bien parler, il n'avoit presque rien de commun, que le nom? Tant s'en faut que les Apôtres nous découvrent iamais ce mystere; qu'au contraire ils laissent tousiours constamment ces deux pretenduës dignités dans la confusion. Saint Paul traittant fort au long des ministeres de l'Eglise dans la
1. Tim. 3. 18. premiere epître à Timothée, n'en represente que deux branches, *l'Evesque & le Diacre*. S'il en cognoissoit vne troisiesme, soit au dessus, soit au dessous de l'Evesque; pourquoy l'a t'il oubliée? Certainement de quelque façon qu'on l'entende, elle ne meritoit pas moins d'estre expliquée, que le Diaconat. Car si l'Apôtre par le mot *d'Evesque* entend celuy que l'on nomme aujourd'huy ainsi; pourquoy de luy saute-t'il au Diacre, sans rien dire de la Prestrise, plus importante sans difficulté que n'est le Diaconat? Que si par *l'Evesque* dont il parle, il entend le Prestre d'apresent; pourquoy ne dit-il rien du principal? du Roy des autres officiers? la souche, la source,

& la

é la racine de toute l'authorité Ecclesiastique de chaque troupeau? Ils nous alleguent que saint Paul dans l'epître aux Hebreux, ordonne *aux fideles d'obeyr & de se sousmettre à leurs conducteurs*; & veulent que par *es conducteurs*, soyent entendus des Prelats ayans jurisdiction sur leurs Prestres. Mais ils le veulent sans raison; étant clair, que ce nom convient aussi bien aux prestres gouuernans l'Eglise par leur commun conseil, qu'à vn Prelat qui a toute l'authorité de la conduite en sa seule main. Il y convient mesme beaucoup mieux; puis que l'Apôtre parle de plusieurs *conducteurs*; au lieu que ceux-cy n'en reconnoissent qu'vn en chaque Eglise. Ils nous objectent aussi ce que l'Apôtre commande à Timothée *de ne point receuoir d'accusation contre l'ancien sinon sous deux ou trois tesmoins*; d'où ils concluent qu'il avoit donc puissance sur les prestres. Mais outre qu'ils sçavent bien, que les interpretes Grecs, & S. Cyprien l'vn des premiers d'entre les Latins, prenent le mot *d'ancien* dans ce passage pour vn homme vieux, & non pour vn prestre; l'Apôtre voulant selon eux que l'on rende ce respect à l'aage de ne pas admettre les accusations contre la vieil-

Estius. Hebr. 13. 17.

1. Tim. 5. 19. Chrys. Theod. Oecum. Theop. Cypr. l. 3. Test. c. 76.

lesse si aysément que celles qui se font contre la jeunesse; ie dis de plus, premierement que si Timothée, à qui cette parole s'addresse, a eu pouvoir de connoistre & de juger seul les causes des ministres accusés, ce n'est pas à dire qu'aucun des autres Pasteurs ordinaires ait eu vne semblable authorité sur ses confreres; parce que Timothée étoit Evangeliste, & ayde de saint Paul dans l'œuvre de l'Apostolat; qualité qui n'appartient à aucun des ministres ordinaires. Secondement, ie dis que *receuoir vne accusation* n'induit pas necessairement que l'on ait puissance d'en juger seul. Le pouvoir d'en connoistre & d'en juger appartient à toute la compagnie des Pasteurs en corps. Chacun du corps peut la receuoir & la representer à la compagnie pour en juger non seul, mais avecque les autres. Il est clair que ce reglement de l'Apôtre est general, & signifie seulement, que les accusations contre les Pasteurs ne doivent point estre receuës, si elles ne sont fondées sur la voix de deux ou trois tesmoins. C'est là precisement toute son intention. Si c'est vn seul homme, ou toute vne compagnie, qui en doit juger, c'est vne question hors de son dessein; à laquelle il n'a icy nulle-

ment pensé. Bien paroist-il de ce qu'il dit ailleurs que *la compagnie des anciens* (c'est à dire des Pasteurs) *avoit imposé les mains à Timothée*; que le jugement de telles causes appartenoit alors au corps entier du consistoire de l'Eglise plûtost qu'à vn seul homme, n'y ayant nulle apparence que l'on procedast à la deposition, ou à l'absolution d'vn Pasteur accusé avec moins de solennité & d'auctorité, qu'à sa reception, ou à son ordination. Enfin ils se prévalent de ce que chacune des sept epîtres écrites aux Eglises d'Asie s'addresse *à l'Ange* (c'est à dire au Pasteur) & non aux *Pasteurs* de chacune de ces Eglises. A quoy ie répons, que tout ce que l'on peut induire de là est pour le plus, qu'en chaque consistoire il y avoit vn Pasteur qui présidoit aux assemblées de la compagnie, demandant, concluant, & prononçant les avis; à qui s'addressoient les lettres & les affaires de l'Eglise, soit que l'ordre de sa reception, soit que l'election de ses freres luy donnast ce rang: Mais cét honneur, comme vous voyez, est bien loin de l'authorité royale que l'Evesque pretend & exerce auiourd'huy sur tous les prestres de son diocese. C'est là tout ce qu'ils alleguent contre la doctrine de saint

1. Tim. 4. 14.

Apoc. 2.

Ierôme; d'où vous voyez ce qui d'ailleurs est assez clair, que ce n'est ny l'institution de IESVS-CHRIST, ny la doctrine de ses Apôtres, qui a établi cette pretenduë Hierarchie dans l'Eglise. La prudence humaine l'y a introduite; la vanité & l'orgueil l'y ont fomentée, & l'ont peu à peu élevée par divers moyens, & sous differens pretextes au comble où elle est enfin montée. Dieu soit benit, qui a delivré nos Eglises de ce joug, & y a rétabli l'ancienne égalité & simplicité des Pasteurs, par le commun conseil desquels elles sont aujourd'huy gouuernées selon l'ordre, où les Saints Apôtres mirent les choses au commencement; comme il paroist par leurs écrits, & comme S. Ierôme l'a expressément enseigné. Demeurons religieusement dans cét ordre; fermans soigneusement la chaire de l'Eglise à l'ambition de ceux, qui sont travaillez de la vieille maladie de Diotrephes, qui *aimoit d'estre le premier entre les freres*, comme nous le lisons dans la derniere Epître de S. Iean. Mais gardons aussi fidelement avec vn respect inviolable les saintes & salutaires loix, que l'Apôtre nous donne icy pour l'établissement des Pasteurs. La premiere est de leurs mœurs; & la se-

3. Iean 9.

conde de leur doctrine. Pour leurs mœurs, il avoit des-ja dit en general, & il le repete encore vne fois, que nul ne doit estre receu au saint ministere, qui ne *soit irreprehensible*; *Il faut* (dit-il) *que l'Evesque soit irreprehensible*. Et il en allegue la raison, quand il ajoûte, *comme estant dispensateur*, ou *œconome de Dieu*. Car c'est proprement en cela que consiste tout son ministere; à dispenser à la famille de son maistre les choses necessaires à leur salut, qui luy ont esté mises en main pour cet effet, avec ordre & autorité de les distribuer à chacun selon son besoin. Et ces choses-là sont les biens de son Seigneur, c'est à dire son Evangile & ses Sacremens, comme S. Paul nous l'apprend ailleurs plus clairement, où parlant de soy-mesme, & de tous les Ministres de la parole en general, *Que chacun nous tienne* (dit-il) 1. Cor. 4. 1.
comme pour serviteurs de Christ, & dispensateurs des mysteres de Dieu. Entre les hommes mesmes vous voyez avec quel soin l'on choisit les personnes, à qui l'on veut donner la conduite & la dispensation des biens d'vne maison; comment on n'y reçoit que des gens d'vne foy, & d'vne probité reconnuë, sans flétrissure; & sans marque d'infamie; & certes à bon droit; puis que

les vices de l'œconome, ou de l'intendant d'vne maison tachent & deshonorent le maistre, scandalizent & infectent les domestiques, & ruinent en fin toute la maison. Les Evesques donc étant *les dispensateurs de Dieu*, il faut bien aussi qu'ils soient *irreprehensibles*; d'autant plus necessairement, que ce Dieu qu'ils servent, est le Saint des Saints, dont la gloire & la maison, c'est à dire l'Eglise, est infiniment plus precieuse & plus importante; que la reputation & la conservation de toutes les familles de la terre. Mais le S. Apôtre nous explique en suite plus particulierement, & comme l'on dit, par le menu, ce qu'il a signifié en gros & en general par cette qualité *d'irreprehensible*, qu'il requiert necéssairement en la personne de l'Evesque. Car elle comprend deux points: l'vn, qu'il soit exempt de tous vices; & l'autre qu'il soit doüé des vertus dignes du rang, qu'il doit tenir. Pour les vices, l'Apôtre veut qu'il ne soit *ny addonné à son sens, ny colere, ny sujet au vin, ny bateur, ny convoiteux de gain deshoneste.* Voyez auec quelle prudence il a nommément remarqué ces vices! Car bien qu'il n'y ait point de personne d'honneur, dont ils ne soient tres-indignes, & à qui s'il

les reçoit chez luy, ils n'apportent bien tost de l'infamie, & du dommage ; il n'y a pourtant point de gens, en qui ils soient d'vne plus dangereuse consequence, & où ils facent plus de mal, qu'en ceux qui gouvernent ; & plus encore en ceux qui conduisent l'Eglise, à proportion de l'excellence de ce ministere. Le premier vice que l'Apôtre ne peut souffrir en vn Evesque, c'est la fierté, & la presomption ; la grande amour de soy-mesme, & de ses fantaisies & opinions ; & ce qui la suit toûjours inseparablement, le mépris des autres. Il ne veut pas qu'il soit fier, ny haut à la main, ny attaché à son sens ; ny qu'il dédaigne ou rebute les ouvertures ou les sentimens d'autruy. C'est ce qu'emporte avec soy la parole icy employée par l'Apôtre, qui veut proprement dire vn homme qui est fort content de sa personne, à qui rien ne plaist hors de soy-mesme, & qui se mirant comme l'on dit en ses plumes, ne treuve rien beau ny bien fait, que ce qui est sien. Que sçauroit-on s'imaginer de plus contraire à la forme d'vn Pasteur, qui doit estre humble & facile, & non seulement recevoir ceux qui se presentent, mais mesme attirer ceux qui sont eloignés ? & avoir si peu d'at-

αὐθάδης.

1. Cor. 9. 22. tachement à soy-mesme, qu'il soit capable à l'exemple de nôtre Apôtre *de se faire toutes choses à tous pour en sauver quelques-vns*? La colere, que l'Apôtre nomme en suite, & qui naist le plus souvent de la fierté, ne sied pas mieux à vn Pasteur, qui doit estre doux & gracieux, debonaire, & patient envers tous; comme S. Paul l'enseigne expressement ailleurs. (2. Tim. 2. 24.) *L'yvrognerie* & *la violence*, & *la convoitise du gain des-honneste*, qu'il ajoûte icy en suite, sont aussi des taches indignes du saint ministere, & tout à fait insupportables en vn homme, qui veut auoir l'honneur d'estre nommé *serviteur de Dieu*. Car comment formera-t-il les autres à la sobrieté, & à la temperance, à la patience & à l'humanité, au mépris du monde, & à la charité; s'il est luy-mesme esclave du vin, de la fureur, & du gain? Quels maux ne fera-t-il point dans l'Eglise, s'il se laisse aller aux excez de l'yvrongnerie, & de la violence? ou si l'avarice le maistrise? Il n'y a point de passions plus aveugles, ny plus contraires à la raison & au jugement, que ces trois-là icy notées par l'Apôtre. Mais ce n'est pas assez que l'Evesque soit exempt de l'infamie de ces vices; Pour estre digne de cette excellente charge, il faut qu'il soit doüé de

toutes les vertus contraires ; que non seulement il ne paroisse dans ses mœurs aucune de ces vilaines taches; mais que tous les ioyaux de l'honnesteté & de la sanctification y reluisent. C'est ce que l'Apôtre touche expressement, quand apres avoir banni ces vices de la personne de l'Evesque, il ajoûte, *Mais qu'il soit* (dit-il) *hospitalier, amateur des gens de bien, sage, iuste, saint, continent*. Il requiert premierement en luy vne ame liberale & bienfaisante, charitable & communicative; qui n'oblige pas seulement ceux de son troupeau, ses citoyens, & ceux de sa connoissance; mais les étrangers mesmes, les recevant volontiers chez luy, & leur faisant part de sa maison, entant qu'il en a le moyen. C'est le sens du mot *d'hospitalier*; & cette vertu estoit d'autant plus necessaire en ce temps-là, que plus les pauvres fideles estoient sujets aux exils, & aux fuites pour les persecutions continuelles que souffroit l'Eglise. A quoy il faut encore ajoûter, que la commodité des hôteleries publiques étant beaucoup moindre en ces siecles-là, qu'elle n'est maintenant, les voyageurs avoient grandemẽt à souffrir, si la bonté des particuliers ne les soulageoit. D'où vient que cette qualité *d'hospitalier*

faisoit alors vne considerable partie de l'humanité des personnes honnestes & liberales. Quelques-vns rapportent encore là mesme, la parole suivante que nous avons traduite, *amateur des gens de bien*; étant certain qu'elle signifie aussi assez souvent benin, liberal, & bienfaisant, comme l'interprete Latin l'a renduë. Au fonds, il importe peu auquel de ces deux sens vous la preniez; l'vne & l'autre de ces deux qualitez étant également necessaire à vn Pasteur, & l'amour des gens de bien pour les favorizer, obliger & avancer en toutes occasions, & la benignité, & beneficence envers tous. Il veut en suite que l'Evesque soit *sage*: c'est à dire *modeste*, (comme les anciens Grammairiens expliquent ce mot) retenu & attrempé, se conduisant en toutes choses sans passion, & sans emportement, avec vne moderation grave. L'Apôtre prēd evidemment ce mot en ce sens, quand il s'en sert ailleurs pour signifier la *modestie*, qui doit orner les meurs des honnestes femmes: *Quelles se parent* (dit-il) *avec vergogne & modestie*. Quant *a la justice, & a la saincteté*, qu'il requiert en la personne de l'Evesque, c'est la couronne des meurs Chrestiennes; tissuë de ces deux vertus, comme des deux

φιλαγαθός.

Gloss. σωφροσύνη. modestia.

1. Tim. 2. 9. 15.

lus belles fleurs, qui se puissent treuver en a terre. Et bien que les noms qui leur sont cy donnez, se prennent assez souvent in-lifferemment l'vn pour l'autre dans les critures, neantmoins il semble qu'à pro-rement parler *la justice* regarde nôtre con-luite envers les hômes, & la *sainčteté* le ser-ice, que nous rendons à Dieu. En disant lonc qu'il faut que l'Evesque *soit juste*, il en-end, qu'il vive bien & innocemment avec es hommes ses prochains, rendant à cha-un d'eux ce qu'il leur doit d'amitié, & 'honneur: Et en disant qu'il faut qu'il *soit aint*, il signifie qu'il serve Dieu purement z religieusement, l'adorant & le craignant, z aimant son nom & sa gloire sur toutes hoses. Enfin il luy demande encore, qu'il oit *continent*; c'est à dire bien reglé en sa ie; qu'il sçache gouverner les desirs de son me, & ne luy laisse iamais prendre des plai-rs qu'elle appette naturellement, qu'autant ue la sobrieté & l'honesteté le permettent; u'il soit mesme capable de s'abstenir des hoses permises, & de se soûmettre à celles ui ne sont pas necessaires, toutes les fois ue l'interest de l'Evangile & de l'edifica-on des hômes l'y obligera. C'est là (chers reres) la forme que ce sainct homme re-

quiert en celuy, qui sera étably Evesque. C'est beaucoup, ie l'avouë, sur tout dans la corruption de nôtre siecle, où vne pureté & vne vertu si accomplie est fort rare. Mais ce n'est pourtant pas le tout. A cette perfection des meurs l'Apôtre ajoûte celle de la connoissance; la lumiere de la doctrine à l'innocence de la vie. Car apres avoir dit, qu'il faut que l'Evesque soit tel que nous l'avons representé, il poursuit ainsi son propos; *Retenant ferme la parole fidele, qui est selon instruction, afin qu'il soit suffisant, tant pour admonester par saine doctrine, que pour convaincre les contredisans.* L'enseignement est proprement l'œuvre de l'Evesque; Dieu n'ayant établi les Pasteurs que pour paistre & edifier ses troupeaux; ce qui se fait principalement par la predication de l'Evangile. Aussi sçavez-vous que le Seigneur envoyant ses Apôtres, les premiers & les principaux Pasteurs de l'Eglise, ne leur ordonne autre chose, sinon *d'endoctriner les nations & de* Matth. 28. 19. 20. *leur enseigner de garder tout ce qu'il leur avoit commandé*. S. Paul touche icy les deux parties de cet enseignement, voulant que l'Evesque soit capable premierement *d'admonester par saine doctrine*, & secondement *de convaincre les contredisans.* Le premier de ces

devoirs regarde ceux de dedans, & le deuxiesme ceux de dehors. Pour les premiers, il les faut instruire, & les fonder en la connoissance salutaire, leur imprimant dans le cœur tous les articles du mystere de la pieté; & puis les encourager à bien vivre, les exhorter, & les consoler selon qu'ils en ont besoin. Pour ceux de dehors, qui contredisent à l'Evangile, ainsi que faisoient alors les Iuifs & les Payens; il faut defendre contre eux la verité de la creance de l'Eglise, leur en proposant les preuves si claires, qu'ils en demeurent convaincus. L'vn & l'autre se fait *par la saine doctrine*, comme l'appelle icy l'Apôtre; c'est à dire par la pure & entiere parole de Dieu; qui nous fournit abondamment dequoy edifier les ames bonnes & dociles, & dequoy confondre les rebelles. Car on treuve dans ce tresor celeste & la pasture salutaire pour nourrir & vivifier le croyant, & les preservatifs & antidotes pour le garantir de tous les poisons de l'erreur. S. Paul veut donc que pour pouvoir exercer deux œuvres si importantes, L'Evesque *retienne ferme la parole fidele, qui est selon instruction*. Il est clair, & confessé par tous les interpretes, que par *la parole fidele* il entend celle de l'Evangile de son Maistre,

πιςός. & il la nomme ainsi a cause de la constante & immuable certitude de sa verité. Car c'est
1. Tim. 1. 15. & 3. 1. & 4. 9. 2. Ti. 2. 11. son stile ordinaire de dire *fidele*, pour signifier ce qui est certainement & asseurement veritable ; comme quand il dit si souvent: *Cette parole est fidele*, c'est à dire certaine, comme aussi l'ont traduit nos Bibles. Et c'est encore en ce sens; que S. Iean dit des choses contenues dans son Apocalypse;
Apoc. 22. 6. *Ces paroles sont fideles* (c'est à dire certaines) *& veritables.* Ce qu'il ajoûte icy *selon l'instruction*, ou *selon la doctrine*, se peut rapporter ou à l'origine, ou à l'vsage de la parole Evangelique. *La parole fidele selon la doctrine*, veut dire ou cette doctrine selon qu'elle a esté enseignée, & baillée par les Saints Apôtres; ou selon qu'elle est propre à enseigner & à instruire. Car il ne conte pour *doctrine* que celle qui peut edifier l'ame; tenant pour indignes de ce nom toutes les subtilités & speculations inutiles au fruit de l'edification. Il veut donc que l'Evesque *retienne ferme cette parole fidele*; la doctrine du Seigneur & de ses ministres, seule capable d'instruire vrayemẽt les hommes; c'est à dire qu'il ne la connoisse & ne la possede pas simplement, mais qu'il l'embrasse (s'il faut ainsi dire) avecque les deux

mains, & l'empoigne sans iamais la lascher, y demeurant tousiours constamment attaché, quoy qui puisse arriver. Ceux qui entendent le Grec, sçavent que c'est le sens du mot icy employé dans l'original, qui signifie tenir ferme. Et certes l'Apôtre à bien raison de requerir en vn Pasteur cette fermeté & constance dans la doctrine divine. Car il n'y a rien si dangereux dans la chaire de l'Eglise, que les esptits ou volages, ou foibles; à qui ou la propre legereté & vanité de leur cerveau, ou le choc des scandales qui se rencontrent, arrache la verité des mains, pour leur faire embrasser la premiere doctrine qui se presentera, quelque contraire qu'elle soit à l'Evangile. Ainsi avons nous consideré les deux parties de ce texte; qui est si clair de luy mesme, qu'il n'est pas besoin de nous arrester d'avantage à l'exposition. Il seroit à souhaiter que les Chrétiens l'eussent toûjours aussi religieusement pratiqué, qu'il leur étoit aysé de le bien entendre. L'ordre qui y est prescrit pour la vocation des Pasteurs, est si beau, que lors qu'il étoit en vsage, Alexandre Severe, Empereur Romain, bien que Payen de profession l'admira & le jugea digne d'estre suivy &

ἀντέχεσθαι.

Æl. Lamprid. in Alex.

imité dans l'établissement des officiers de l'état; disant que c'étoit vne honte de ne pas examiner les mœurs des Gouverneurs & Intendans des Prouinces, à qui on commet la vie & la fortune des hommes, avec autant d'exactitude, que les Chrestiens avoient accoustumé d'informer des conditions de ceux qu'il falloit recevoir Prestres, ou Evesques au milieu d'eux. Et à la verité l'Apôtre avoit bien raison de nous prescrire vn procedé si scrupuleux dans vne affaire de cette nature. Car il est certain qu'il n'y a rien plus important au bien & à la conservation du Christianisme que la qualité des Pasteurs : C'est proprement d'eux, que depend l'ordre & la doctrine, c'est à dire l'ame de l'Eglise. Les vices & les defauts du peuple l'alterent beaucoup moins, que ceux des conducteurs. C'est pourquoy nous ne sçaurions assez admirer la sagesse divine de cette ordonnance de S. Paul; qui veut que de bonne heure on prene garde de ne laisser monter dans cette charge, que ceux, que la bonté des mœurs, & le fond de la doctrine en rendent capables. Car encore qu'il ne faille point faire de scrupule de deposer de ce sacré ministere ceux donc qu'on reconnoist

l'indignité depuis leur ordination ; toutefois il y a beaucoup plus de peine d'en chasser vn homme qui y a été admis que d'en clurre vn qui s'y presente. Le plus seur est d'y pourvoir dés le commencement, selon l'ordre de l'Apôtre. C'est dans la bonne ou mauvaise election des ministres, que consiste presque tout entier ou le bonheur ou le malheur des Eglises. Aussi est-il clair par l'histoire, que le mepris ou la negligence de cette loy de l'Apôtre est proprement ce qui a perdu & la foy & la discipline Chrestienne. Depuis que contre son reglement l'on a receu des personnes au saint ministere, ou avecque les vices, qu'il en exclut, ou sans les vertus, qu'il y demande, tout cét ordre s'est corrompu peu à peu ; & le Christianisme en suite s'est tellement changé, qu'à peine y peut-on plus remarquer aucunes traces sinceres de sa premiere forme & couleur. Qui sçauroit dire les ravages que l'orgueil des mauvais ministres y a faits ? les disputes & les divisions que leur opiniâtre fierté y a semées ? les desordres que leur vanité y a causés ? mettant le peuple sous leurs pieds ? abbaissant les autres Pasteurs ? dépoüillant tout le monde de ses droits ? & elevant enfin le trône

d'vn ſeul homme au deſſus de l'Egliſe toute entiere ? Ie laiſſe là les ſcandales que la colere, & l'animoſité des vns ; que les débauches & les delices des autres y ont donnez ; Ie laiſſe les querelles & les batteries de quelques vns ; les guerres, les ſieges, les batailles, les victoires ſanglantes, les carnages, & les maſſacres des autres. Mais les richeſſes immenſes, dont regorge encore aujourd'huy cette Egliſe, que les Apôtres avoient fondée dans l'humilité & la pauvreté, nous montrent aſſez combien étoit âpre & ardent le deſir du gain en ceux qui les ont amaſſées ; & il y a longtemps, que leurs propres auteurs ſe plaignent, que tout ſe vend parmy eux. Ie ne touche point aux vertus Chreſtiennes, à la juſtice, à la ſainteté, à la benignité, à la temperance, à la continence ; ny à la connoiſſance des ſaintes lettres, ny à la capacité d'inſtruire les fideles, & de convaincre les contrediſans par la parole divine ; parties que l'Apôtre requiert neceſſairement dans les Paſteurs, & qui ont manqué pour la plus grand part, à ceux des ſiecles paſſez, comme il n'eſt que trop viſible, par ce qui nous reſte de leurs vies, & de leurs écrits. Ie n'exaggere point ces

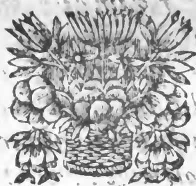
choses ; parce que ie n'ay autre dessein en les rapportant, sinon de vous montrer que le malheur de ces gens nous doit rendre sages ; & nous apprendre à maintenir à jamais au milieu de nous l'observation de l'ordre, étably par le S. Apôtre : C'est la haye & le rempart de l'Eglise. Et i'avoüe que ce soin touche principalement les Pasteurs ; Mais en telle sorte pourtant que le peuple y doit aussi prendre part, puis qu'il y va de son edification ; pour ne pas imiter la securité de celuy de Rome, qui s'est laissé ôter peu à peu, tout le droit qu'il a legitimement dans l'election de ces Pasteurs. Mais si cette leçon de l'Apôtre touchant les mœurs des ministres s'addresse proprement & directement à eux, elle vous regarde aussi Fidelles. Cette forme de mœurs & de connoissance, qu'il requiert en vos Pasteurs, doit se treuver aussi en vous ; & ce n'est proprement que pour vous la communiquer, & pour la faire passer de leur bouche & de leur exemple en vôtre vie, qu'il les y oblige si étroitement. Et certes si vous y prenez bien garde vous verrés que hors vn plus haut degré d'étude & de science, & la capacité d'enseigner la verité, & de convaincre l'erreur ; tout le

reste vous est commun avec eux ; Et que comme l'Apôtre dit, *Il faut que l'Evesque soit irreprehensible ; qu'il ne soit point fier ny addonné à son sens, ny colere* ; nous pouvons & devons dire tout de mesme, *Il faut que le Chrestien soit irreprehensible ; qu'il ne soit ny presompteux, ny colere, ny yvrogne, ny batteur, ny convoiteux de gain deshonneste ; Il faut qu'il soit hospitalier, amateur des gens de bien, sage, juste, saint, continent, retenant ferme la parole fidele.* Sans ces parties-là il ne nous est pas possible, ny à nous d'estre vrayement les *ministres*, ny à vous d'estre vrayement *le peuple* de IESVS-CHRIST. Sans cela nous ne sommes ny vous ny nous, qu'vn airain qui retentit en vain, & vne cymbale qui sonne inutilement. Sans cela nous n'avons qu'vne ombre & vne idole du Christianisme ; sans cela nous n'en avons ny le corps ny la verité. Et neanmoins, Chrestiens, vous sçauez en vos consciences combien nos mœurs ont été éloignées de cette veritable forme, que l'Apôtre nous a icy representée ; & si nous avons la hardiesse de le nier, la mauvaise odeur & le scandale de nos desordres suffit pour nous conveincre ; & pour montrer à nôtre confusion, que les vices, qu'il

bannit du ſanctuaire, n'ont eu que trop de lieu entre nous. L'orgueil y a été eccesſif; la vanité & la preſomption s'y eſt montrée ouvertement ; La colere, & ſes ſuites, les haines, les quereles, & les animoſités y ont ſouvent eſclaté ; les excez du vin, & de l'yvrõgnerie n'y ont eté que trop cõmuns. Les batteries, & les meurtres, & les fureurs des gladiateurs de ce ſiecle ont auſſi ſoüillé nôtre profeſſion. La convoitiſe du gain deshonneſte n'y a pas moins regné que dans le monde ; & les fraudes, & les ordures & les impudences de l'avarice y ont toutes été exercées. Les droits de la beneficence, de la juſtice, & de la ſainteté, combien de fois y ont-ils été violés ? Où eſt cette admirable charité des diſciples de Ieſus ? où eſt leur pureté & leur temperance ? où eſt leur continence & leur chaſteté, & leur frugalité ? Ce ne ſont preſque plus que des paroles ; qui ſe treuvent dans leurs livres & dans nos bouches ; mais ne paroiſſent plus dans nos mœurs. Et ce qui rend nos crimes inexcuſables, c'eſt que Dieu nous en a ſouvent avertis, & par la langue de ſes ſerviteurs, & par les coups de ſa verge ; qui nous ſollicite depuis ſi long-temps de penſer à luy & à nous. Vous voyez où nous

en sommes. Sa colere s'enflamme de plus en plus ; & nous ne nous amandons point. Nous philosophons sur les causes de nos malheurs ; & en accusons des innocens pour en descharger des coulpables; & cherchons bien loin ce que nous avons bien prés. Car ce peché, ce vice, cette dureté, & cette ingratitude, que chacun de nous porte en son cœur, est la vraye cause de nos maux. C'est le feu maudit, qui a allumé ce grand embrasement. C'est ce qui a troublé la paix ; qui a rompu les liens de la concorde publique, qui a profané toutes les Provinces de cét état d'vne guerre si funeste; qui a ravagé tant de campagnes, & qui remplit enfin la nôtre d'horreurs. Que faisons nous ? Attandons nous que tout soit perdu ? & que la colere du Ciel ait tout consumé & qu'elle ait reduit son propre sanctuaire en desolation? Non, non, Chrestiens ; ne tardés pas davantage. Hastés-vous, & vous convertissez au Seigneur. Il est encore temps ; pourveu que vous ne differiés plus à vous repentir. Pleurés vos pechés devant Dieu; confessés-luy vos ingratitudes ; Glorifiez sa justice, & reconnoissez les douceurs qu'il mesle dans ses jugemens. Amandez-vous,

& changés toutes vos voyes. Soyez desormais veritablement Chrestiens ; vn peuple saint & juste, religieux, pur, & honeste ; Ramenez au milieu de vous cette pieté & cette charité, & ces mœurs celestes, que promet vôtre profession. Alors Dieu jettera là ses verges, & vous montrant la lumiere de son visage il changera vôtre trouble en calme, vos craintes & vos ennuys en resiouyssances, & apres les consolations de son Esprit en cette vie, il vous donnera vn jour sa gloire & son immortalité en l'autre. Ainsi soit il.





SERMON QVATRIESME.

TIT. I. VERS. 10. 11. 12. 13.

10. *Car il y en a plusieurs, qui ne se peuvent ranger, jaseurs, & seducteurs d'esprits, principalement ceux qui sont de la circoncision; ausquels il faut fermer la bouche.*

11. *Qui renversent les maisons toutes entieres, enseignant pour gain deshonneste ce qui n'appartient point.*

12. *Quelqu'un d'entr'eux étant leur propre Prophete, a dit, Les Creteins sont toujours menteurs, mauvaises bestes, ventres paresseux.*

13. *Ce tesmoignage est veritable.*

CHERS FRERES, Dieu nous ayant rendu par sa bonté la liberté de ces saintes assemblées, & rétably l'ordre & la paix dans la ville capitale

de cét Etat par la presence du Roy, son oint, nôtre souverain Seigneur: apres les tres-humbles actions de graces, que nous avons presentées à sa divine Maiesté pour cét admirable commencement de ses faveurs; il est desormais temps de reprendres pour vôtre edification la suite de nos exercices sacrez, que le trouble nous avoit contraint d'interrompre. Cette chaire rentrant dans son premier ordre recommença Dimanche dernier les divins enseignemens qu'elle avoit accotûumé de vous donner de l'Evangile de S. Iean, & des institutions de nôtre Catechisme. S. Paul s'y presente aujourd'huy en son rang, pour vous continuer, si Dieu le permet, comme nous l'en prions, & l'esperons, les instructions salutaires de son epître à Tite, que nous avions cy-deuãt commẽcé à vous exposer. Nous n'avions pas encore beaucoup avancé dans ce dessein, quand l'orage de ce cruel & funeste trouble nous surprit. Car il vous peut souvenir, que nous n'étions qu'à l'entrée de l'epître; où l'Apôtre travaille à l'établissement de l'Eglise dans l'isle de Crete, que l'on nomme aujourd'huy Candie. Il ordonne à son disciple de dresser des troupeaux en chaque

ville, & de pourveoir à leur pâture, à leur conservation, & à leur accroissement, par l'institution de bons, fideles & vigilans Pasteurs en chacun des troupeaux. Il montre quelles personnes il doit choisir pour leur commettre ce ministere sacré; Il en represente au long & les mœurs, & la capacité, tant pour bien instruire leur peuple, que pour repousser les ennemis. C'est justement l'endroit où nous en étions demeurez; Dans ce qui suit, dont vous avés ouy la lecture, l'Apôtre pour justifier le grand soin qu'il a prescrit à Tite pour l'election des ministres, en montre la necessité, en ce qu'outre l'edification des troupeaux, les Pasteurs auroient encore à veiller contre les mauvais desseins, les efforts & les attentats des seducteurs, dont le nombre & l'artifice étoit grand dans l'isle de Crete, les vices naturels de cette nation en ayant fourny à Satan vne abondante matiere. A la verité cette doctrine de S. Paul paroistra étrangement imparfaite & defectueuse à ceux qui sont imbus de la tradition de Rome. Car il ne dit rien dans tout cét établissement ny de la sujetion & de l'attachement des Pasteurs au siege de S. Pierre, la base & le centre de toute l'edifi-

cation de l'Eglise, à ce que l'on pretend; ny de la distinction des prelatures, & des ministeres sacrés, dont la hierarchie doit estre composée, ne faisant nulle mention ny de Primats, ou Patriarches, ny de Metropolitains, ou Archevesques, ny mesme d'Evesques ayans jurisdiction sur les Prestres. Si vous lisez l'institution du Christianisme, soit dans la nation des Anglois, & dans l'Allemagne, faite autre fois par les Papes; soit dans les peuples barbares, que ceux de Rome convertissent depuis deux cens ans, ou environ; vous ne manquerez jamais d'y treuver au commencement, au milieu, & à la fin l'obeïssance du saint siege, comme ils l'appellent, & l'établissement des divers degrez de la puissance Ecclesiastique; & à peine y verrez vous des troupeaux que vous n'y remarquiez en mesme temps des Archevesques & des Evesques avec leurs mitres, & leurs manteaux, & les autres enseignes de leur dignité. Les lettres de Gregoire premier & de Zacarie, Papes de Rome, & les depesches qu'ils font pour la fondation des Eglises nouvelles, sont toutes pleines de ces deux points; dont S. Paul ne touche pas vn mot dans l'in-

Greg. ep. ad Aug. apud Bed. l. 1. hist. Angl. c. 29.

ſtruction qu'il donne icy à Tite pour dreſſer l'Egliſe de Crete. Vous verrez par ce texte, & par les ſuivans qu'il craignoit, que les ſeducteurs n'y partageaſſent les troupeaux, & qu'ils n'y fiſſent des ſchiſmes & des diviſions ſur la doctrine. Selon les maximes de Rome, l'vnique remede contre ce mal étoit d'établir l'vnité de la chaire de S.Pierre, & la neceſſité de ſe conformer à ſa foy, & d'avoir en telles occaſions recours à ſes oracles. Et toutesfois S.Paul n'en dit rien; & oppoſe au peril de la diuiſion la ſeule bonté & ſuffiſance des Paſteurs, exerceans leur charge ſur les lieux; & non leur pretenduë dependance de l'Egliſe de Rome. Que n'aſſujettiſſoit-il au moins tous les Paſteurs de Crete à vn ſeul Prelat, qui euſt ſur les autres le droit de Primat ou de Metropolitain? Mais bien loin d'ordonner rien de ſemblable, il ne parle pour tout que d'vn ſeul & ſimple ordre de miniſtres, qu'il appelle indifferemment *Preſtres & Eveſques*; ſans les faire dependre d'aucun ſuperieur, ny dans toute l'iſle, ny meſme dans chacune de ſes villes. Certainement veu la prudence & la sageſſe ineſtimable de ce grand Apôtre, il faut conclurre que n'ayant parlé dans vne oc-

Zac. P. R. ep. ad Bon. c. 4. & ep. Bonif. ad Zac. T. 1. Conc. Gall.

casion si necessaire ny de la primauté de Rome, ny des degrez de la hierarchie, il ne connoissoit asseurement ny l'vne ny l'autre dans le Christianisme ; & que ç'a été vne invention de ceux qui sont venus depuis; les premieres Eglises ayant été simplement gouvernées par le commun avis des compagnies de leurs Pasteurs. I'avoüe que les Iesuites depuis quelque temps semblent n'estimer pas l'autorité des Evesques & des Prelats si necessaire pour le gouvernement, que l'Eglise ne s'en puisse passer ; sur tout dans les lieux, où elle n'a pas sa liberté entiere. Mais outre que cette opinion est fort nouvelle entre ceux de Rome, & qu'elle y est hautement contredite, & decriée par les Prelats, qui l'accusent de sapper les fondemens de la hierarchie, & de jetter tout dans la confusion; encore faut-il remarquer, que ceux qui en sont les auteurs, retiennent toûjours la Monarchie du Pape, & semblent mesme en établir d'autant plus la necessité, & l'autorité, que plus ils choquent celle des autres Prelats. Pour nous, chers Freres, qui ne reconnoissons point d'autre Christianisme que celuy que les Appôtres du Seigneur ont étably, & dont ils nous ont fi-

delement consigné dans leurs écrits les maximes, & les enseignemens, nous laissons toute cette dispute à ceux de Rome, comme née de leurs traditions; & nous contenterons de cét ordre, simple à la verité, mais excellent & divin, que nous donne icy S. Paul, qu'en chaque Eglise soyent établis des Pasteurs avecque les conditions, qu'il nous a representées. Et pour mieux comprendre l'vtilité & la necessité de son ordonnance, nous examinerons maintenant sous le bonplaisir du Seigneur, ce qu'il ajoûte icy de la corruption & de la malice des seducteurs, dont les jeunes plantes de l'Eglise de Candie étoient ou desia travaillées, ou du moins menacées deslors. La derniere des qualitez qu'il demandoit en vn Pasteur est qu'il soit suffisant *tant pour admonester par saine doctrine*, *que pour conveincre les contredisans.* Maintenant pour montrer combien il avoit de raison de vouloir que le ministre du Seigneur fust armé de cette capacité, il ajoûte le besoin qu'il en auroit au milieu de divers ennemis, qui s'opposeroient à son ministere; Il n'est pas appellé (dit il) à regner, mais à combattre; non à vivre paisiblement dans son troupeau;

mais à resister courageusement aux entreprises de Satan & de ses supposts. Et il n'est pas besoin d'estre devin pour juger, que les serviteurs de Dieu, qui travailleront dans cette isle, auront affaire à beaucoup d'adversaires dangereux. Ils y sont desia tous nez, & formez; ils y traversent desia l'œuvre de Iesus Christ, & opposent leurs tenebres à sa lumiere. C'est là precisement ce que signifient ces premieres paroles de l'Apôtre; *Car il y en a plusieurs, qui ne se peuvent ranger, jaseurs & seducteurs, principalement ceux qui sont de la circoncision, ausquels il faut fermer la bouche, qui renversent les maisons toutes entieres, enseignant pour gain deshonneste ce qui n'appartient point.* Vous voyez qu'il les décrit en ces mots; representant leur dessein, leurs mœurs, leur procedé, & leurs pernicieux exploits. Et afin que nul ne s'étonnast qu'vne telle fourmillere de mauvais ouvriers se monstrast si tost à l'établissement de l'Evangile dans cette isle, il ajoûte les mœurs & les inclinations de ces insulaires, si connuës dans le monde, que l'vn de leurs auteurs mesme en avoit laissé vn tesmoignage si public, qu'il étoit passé comme en proverbe parmy les

Grecs ; *Quelqu'vn dentr'eux* (dit-il) *étant leur propre Prophete, a dit, les Creteins sont toûjours menteurs, mauvaises bestes, ventres paresseux. Ce tesmoignage est veritable* ; Ainsi nous aurons à considerer ces deux points, pour vous donner l'entiere exposition de ce texte ; l'vn des marques des seducteurs, qui travailloient l'Eglise de Crete ; l'autre des mœurs de la nation des Creteins en general.

Pour le premier point, l'Apôtre le traitte dans les deux premiers versets de nôtre texte ; dans l'vn desquels il propose d'abord le nombre, l'humeur, le langage, & le métier de ces mauvais ouvriers ; leur nombre en disant qu'ils *sont plusieurs*, Leur humeur, en disant qu'ils *ne se peuvent ranger* ; leur langage, quand il les appelle *jaseurs* ; leur métier, quand il ajoûte que ce sont *des seducteurs*. Quand il n'y auroit qu'vn loup aux aguets, c'est dequoy donner de l'exercice à vn bon berger ; puis que c'est assez pour ruiner son troupeau. Combien plus doit-il estre sur ses gardes, quand il void plusieurs loups ou dans sa bergerie, ou du moins à l'entour ? Quand donc S. Paul ramentoit icy à Tite ; que Satan n'avoit pas seulement suscité contre l'Eglise

de

de Crete vn ou deux ou trois mauvais ouvriers, mais plusieurs; qu'il en avoit des legions entieres à son service contre ces jeunes & tendres oüailles du Seigneur; il l'avertit suffisamment combien y étoient necessaires les Pasteurs capables; & revestus de toutes les parties qu'il à specifiées cy-devant. Mais outre le nombre des adversaires de l'Evangile, il montre que leur qualité & leur artifice est aussi grandement à craindre. Premierement leur humeur est dangereuse; Ce sont (dit-il) des gens *qui ne se peuvent ranger*; c'est à dire des esprits fiers & insolens, qui ne peuvent souffrir de joug, ny s'assujettir à l'ordre, ny s'accommoder à aucune discipline. Cette mauvaise humeur est la pepiniere des desordres, & des ruines de toutes les societez du genre humain. C'est de là que naissent les mutineries dans les armées, les seditions dans les Estats, & les schismes dans l'Eglise; & d'où se forment en suite par divers moyens ou les tyrannies, ou les anarchies. Ces malheurs commencent toûjours par les equippées de quelque teste chaude, & revesche; & cette impatience est ordinaire aux gens de neant. Car il arrive presque toûjours,

que ces brouillons, qui ne peuvent souffrir le joug, sont ceux qui en ont le plus de besoin, & que ceux-là resistent le plus fierement à l'ordre, & au gouvernement, qui sont les moins capables de se conduire & de se gouverner eux-mesmes. Les gens de bien sont modestes; & ceux qui valent le mieux, deferent aussi le plus à l'ordre. Prenons seulement garde en la religion, que sous ombre d'vne fausse docilité nous ne laissions mettre nos consciences sous le joug de la tyrannie, ou de l'erreur. Il faut se ranger; mais sous le joug doux & leger de IESVS-CHRIST; & non sous celuy ou de ses ennemis, ou de ses rebelles. S. Paul blasme icy l'humeur libertine des esprits legers, qui rejettent la discipline & l'ordre du Seigneur; Mais il ne blâme pas moins ailleurs la niaise facilité des
Gal. 5. 1. Galates, qui trahissant lâchement la liberté, en laquelle Christ nous a affranchis, s'étoient sottement remis sous le joug de la servitude; ny n'approuve non plus la
2. Cor. foiblesse des Corinthiens, qui se laissoient
11, 20. asservir, & gourmander à quelques-vns de leurs conducteurs trop hautains. Car il leur reproche qu'ils enduroient patiemment, qu'on les tondist, & qu'on les mangeast,

que l'on s'eslevast sur eux, & qu'on les frappast mesmes au visage; c'est à dire en vn mot qu'on les traittast indignement. Ie fais notamment cette distinction sur ce sujet pour repousser la calomnie de ceux qui nous accusent d'vne humeur altiere & incapable de se ranger; pource que nous avons renoncé aux loix & à la doctrine du Pape. Mais Dieu sçait, & le monde s'il ne s'aveugle volontairement soy-mesme, peut assez aysement reconnoistre, qui du Pape ou de nous hait l'ordre & la discipline; luy, qui s'esleve au dessus de toute puissance divine & humaine; qui ne reconnoist ny Iuge ny Superieur en la terre; qui foule aux pieds les Canons de l'Eglise & les definitions de ses plus anciens Synodes, qui ne peut mesme souffrir que l'Ecriture de Dieu le juge, si ce n'est à condition d'estre receu luy-mesme pour l'interprete de ses arrests; & que l'on n'admette pour le vray sens de la parole de Dieu, que celuy qu'il aura voulu luy donner; ou nous, qui adorons l'Evangile de IESVS-CHRIST, & ses autres Escritures, en toute humilité; qui abbatons sous ses pieds tout ce que nous avons de plus cher; qui respectons ses loix, comme les maistresses legitimes de nôtre vie, &

soûmetons nos mœurs à sa discipline, & nos Eglises à son ordre, & toute la conduite interieure & exterieure de nos troupeaux aux sacrées & inviolables regles de sa parole. Mais ie reviens à l'Apôtre, qui donne le vain babil pour deuxiesme marque aux seducteurs, qu'il decrit, disant qu'ils sont *jaseurs*. Encore que l'abondance des paroles, & le babil soit vne mauvaises qualité, & qui convient à la pluspart de ceux qui troublent l'vnion de l'Eglise, cette sorte de gens étant ordinairement doües d'vne grande facilité à mal parler; neantmoins il me semble que S. Paul note en ce lieu non simplement la multitude de leurs paroles, mais plustost la vanité des choses qu'ils mettoient en auant. Car le mot qu'il a employé & que nous avons traduit *jaseurs*, signifie proprement, ceux qui
ματαιο- λόγοι.
disent des choses vaines; & il s'en est encore servi ailleurs sur vn semblable sujet écrivant à Timothée, où il dit que quelques-
1 Tim. 1 6.
vns s'étant *dévoyez de la charité, & de la bonne conscience & de la pureté & sincerité de la foy, se sont d'etournés à vn vain babil*; où vous voyez qu'il oppose le *vain babil*, dont il accuse ces gens-là, à la saine & droite doctrine qui nous conduit à la charité & à la

bonne conscience. Toute la doctrine de la vraye Theologie a cela de propre qu'elle est solide, & vtile à la sanctification, nous portant à aymer Dieu & nos prochains, & ne tendant qu'à la charité, qui est *la fin du commandement*, comme dit l'Apôtre. Au contraire les enseignemens des seducteurs ne sont presque tous que des choses vaines & frivoles; & de nul vsage pour la sanctification des mœurs. Ce sont des curiositez, & des fantaisies ou subtilités; ou tirées de loin; quelques pointes & arguties, quelques inventions crotesques & extravagantes, souvent mesmes assaisonnées de fables, & de contes faits à plaisir; comme l'Apôtre en accusera expressement les Iuifs cy-apres. Et parce que cette sorte de discours ne fait que flater la vanité de l'esprit & chatoüiller le cerveau & l'enfler d'vne vaine & invtile science, sans toucher le cœur, ny changer ses mauvaises affections; de là vient qu'ils plaisent aux hommes, étant evident que la pluspart du monde par vne legereté & vanité aussi deplorable qu'elle est commune, ayme mieux se repaistre de telles imaginations, que de quelque bonne & salutaire doctrine. Qui voudra voir vn bel exemple de cette *Ma-*

teologie, c'est à dire de ce vain babil, dont parle icy l'Apôtre, il n'a qu'à considerer les disputes des Docteurs que l'on appelle Scolastiques dans la communion Romaine. Car l'on peut dire avecque verité que toute leur doctrine n'est presque autre chose. C'est vne vanité laborieuse ; où des esprits oisifs & degoutez ont entassé avec vn grãd, mais vain & malheureux travail, de la pâture pour ceux qui leur ressemblent ; s'exerçant en des speculations ou creuses, ou froides, ou epineuses, & toutes inutiles, & voltigeant incessamment dans le vuide, dans le païs des nuës, des fumées, & des chimeres, sans jamais rien bastir de ferme ny de solide. Ie croy que telle étoit à peu prés l'idée de ces babillars, que l'Apôtre décrit icy ; sinon qu'Aristote qui n'étoit pas encore alors dans la vogue où il a été depuis, n'avoit pas comme ie pense, tant de part dans leurs visions, qu'il en a eu en celles des Scolastiques ; y ayant grande apparence, que la vaine science de ces premiers jaseurs, qui ont été comme les Patriarches de tous les autres, étoit tirée pour la pluspart ou de l'extravagance des Iuifs, ou des songes de la philophie de Platon, & peut-estre encore du caos de la fable

des Poëtes Payens. Au moins est-il bien certain que ce fut de ces égouts, que leurs premiers successeurs nommez les Gnostiques, puiserent leur vaine & abominable Theologie; comme nous l'apprenons des plus anciens Docteurs de l'Eglise Chrestienne, qui nous en ont laissé la memoire dans leurs écrits. La suite de leur vain babil étoit la seduction des simples, qui se laissoient ou prendre par la nouveauté de leurs inventions, ou piper par la douceur de leurs fables, ou accabler par la multitude de de leurs paroles. C'est ce que signifie l'Apôtre par le troisiesme tiltre qu'il leur donne, les appellant *seducteurs d'esprits*. Car nôtre Bible a ainsi voulu exprimer exactement toute la force de la parole de l'Apôtre, qui signifie proprement ceux qui trompent ou abusent l'entendement; & il s'en est encore servi ailleurs dans l'epître aux Galates, où il dit que *celuy qui pense estre quelque chose*, bien qu'au fonds il ne soit rien, *se seduit ou se trompe par sa fantaisie*. C'est vne chose bien étrange, & vrayement digne de nos larmes, que l'entendement de l'homme se treuve si foible, que les couleurs & les vanitez de ces jaseurs soient capables de l'abuser. Mais

φρεναπάται. Gal. 6. 3.

l'experience ne nous apprend que trop combien cela est veritable. Et bien que le babil & l'impudence fassent de telles fourberies au monde en toute sorte de sujets, neantmoins à peine y en a-t'il aucun, où il s'en face plus souvent qu'en la religion. La hardiesse des imposteurs frappe aysément les simples; leur abondance & leur facilité à parler leur donne de l'admiration, la magnificence de leurs promesses de la curiosité, & la nouveauté, ou l'apparence de leurs inventions du plaisir. Ils les attirent avec ces appas; & entrant dans leurs esprits leur enchantent par maniere de dire les sens, & s'en rendant maistres, leur font croire leurs menteries, & leur persuadent leurs erreurs. C'est ainsi que l'imposture triomfe de la foiblesse de l'esprit humain. S.Paul l'exprime ailleurs en la mesme sorte, où parlant encore de ces mesmes abuseurs, il dit qu'ils *s'avancent en empirant, en seduisant & étant seduits.* Mais
2. Tim. 3.13.
il avertit icy nommément son disciple, que la pluspart de ces seducteurs venoient de la boutique des Iuifs; *principalement* (dit-il) *ceux qui sont de la circoncision.* Car vous sçavez bien que ce sont les Iuifs, qu'il entend; les nommant ainsi à cause de ce signe de

l'ancienne alliance, qu'ils portoient en chair. Ces écrivains sacrés parlent ainsi, disant *ceux de la circoncision*, pour signifier les Iuifs. Le mot de *circoncision* se prend souvent pour dire ceux qui sont circoncis; c'est à dire les Iuifs; comme pour n'en point alleguer d'autre exemple, dans le passage celebre, où l'Apôtre dit que la *predication de l'Evangile du prepuce luy a été commise, & celle de la circoncision à Pierre*; c'est à dire qu'il eut charge de prescher l'Evangile aux Gentils, & S. Pierre aux Iuifs. Au reste ne vous étonnez pas de voir icy des Iuifs en Candie, c'est à dire dans vne isle Payenne. Car bien que la nation des Iuifs eust alors son corps, & comme sa principale tige dans la ville de Ierusalem & dans la Iudée, elle ne laissoit pas d'estre épanduë ailleurs çà & là, en divers pays, dans l'Orient & dans l'Occident; & presques en toutes les Provinces & villes considerables de l'empire Romain. Et quant au particulier de l'isle de Crete, S. Luc nous apprend nommement, qu'il y habitoit des Iuifs; puis qu'entre ceux, qui de leurs dispersions étoient venus faire la Feste de la Pentecôte à Ierusalem, il fait mention expresse des Creteins. L'Apôtre ne nie pas

Act. 10. 45. & 11. 2. Gal. 2. 12. Col. 4. 11.

Gal. 2.

Act. 2. 11.

qu'il n'y euſt auſſi des Gentils parmy ces ſeducteurs ; Mais tant y a qu'il dit que des Iuifs en faiſoient la plus grande & principale partie. Et il en advertit expreſſement afin que la reputation & l'eſtime de cette nation, qui étoit depoſitaire des oracles de Dieu , & avoit eu ſeule ſi long-temps ſa vraye connoiſſance, n'abuſaſt perſonne. De peur que ce pretexte apparent empeſchaſt de les reconnoiſtre pour ſeducteurs, l'Apôtre a eſté obligé de les nommer expreſſement. Et c'eſt encore pour la meſme raiſon, qu'il ordonne *qu'il leur faut fermer la bouche*. Il y avoit moins de peril dans les erreurs avancées par des perſonnes Payennes ; parce que leur extraction ne leur donnoit nulle autorité ; au lieu que les avantages des Iuifs à l'égard de la religion , non conteſtez par les Chreſtiens, mais avoüés par S. Paul meſme, donnoient de la couleur & du credit à leur fauſſe predication , & en favoriſoient le debit parmy les ſimples. C'eſt pourquoy S. Paul voyant le danger ne les épargne point ; mais les nomme expreſſement pour les décrier , & leur ôter toute creance parmy ſes vrais diſciples ; & enjoint de plus à Tite , & aux Paſteurs qu'il établira dans les Egliſes de

Crete, de s'opposer courageusement à leur audace, & de refuter hardiment leur mauvaise doctrine, avec tant de constance & de vigueur qu'ils soient enfin contraints de se taire. C'est le devoir du vray serviteur de Dieu de ne point trahir la verité de son maistre, & le salut de ses brebis, par son silence, ou par sa patience, laissant gagner l'erreur & l'imposture sans rien dire, & leur donnant le loisir de s'établir. Il faut les rejetter, & les condanner dés l'abord, & apres avoir tasché d'en ramener les auteurs à la droite voye avecque toute douceur & charité, si nous ne pouvons gagner leurs personnes, confondre au moins leur babil, & despoüiller tellement leurs inventions de toutes les fausses couleurs dont ils les fardent, qu'ils ne treuvent plus personne qui s'y laisse tromper. C'est ce qu'entend l'Apôtre, quand-il dit qu'il *leur faut fermer la bouche*. Car il peut souvent arriver que quelque veincu que soit vn imposteur, il ne se rendra pas pourtant; mais au contraire se roidira & criera d'autant plus fort, que plus vous avez decouvert sa malice ou son impertinence; sa propre confusion animant son audace. Combien en avons nous veu? & combien

en voyons nous encore tous les jours ; qui apres avoir plié ſous la raiſon, étant accablez par la force de la verité, s'arment d'vne impudence deſeſperée, & triomphent de leur defaite, & ſe glorifient dans leur confuſion ? Mais le ſerviteur de Dieu s'eſt acquité de ſon devoir, quand il a découvert & refuté l'impoſture ; quand il a ôté à l'impoſteur toutes les fauſſes apparences de raiſon & de verité, dont il la couvroit. L'Apôtre tient qu'il luy a fermé la bouche quand il l'a reduit à ces termes-là. Il ne l'oblige pas à le deſarmer auſſi de ſon audace & de ſon impudence & de la rage de ſon dépit ; Ce ſont des defenſes qu'il ne perdra jamais, que quand il perdra la vie. Il faut laiſſer à Dieu le jugement de ſa perſonne, & des vices dont elle eſt compoſée, s'il faut ainſi dire. C'eſt aſſez que nous abbations ſon erreur, & en garantiſſions les brebis, qui nous ont été commiſes. C'eſt principalement l'intereſt de ces bonnes ames, qui nous doit toucher. Auſſi voyez-vous que S. Paul ne manque pas de nous repreſenter le peril, où les met le babil des ſeducteurs ; ajoûtant dans les verſet ſuivant, qu'ils *renverſent des maiſons entieres*, c'eſt à dire qu'ils débauchent des familles entieres

de la verité de l'Evangile, & les precipitent en la perdition, destinée à l'infidelité & à la revolte. C'est vne metaphore prise des edifices, qui tombent en ruine, quand le fondement en est renversé. Chaque famille, & mesme chaque personne Chrestienne, est vn edifice de Dieu, vne maison spirituelle, vn temple du saint Esprit. La foy en est le fondement; c'est elle qui porte & maintient tout l'edifice. Quand donc la seduction vient à abbatre la foy, il faut de necessité que l'edifice tombe, & s'en aille en ruine. D'où vient que l'Apôtre dit simplement ailleurs *renverser la foy de quelques-vns*, au mesme sens qu'il dit icy *renverser des maisons entieres*. Quand il ne seroit question que de la ruine d'vne seule ame, toûjours nous devroit elle estre chere, puis qu'apres tout c'étoit le prix du sang de Iesus-Christ, épandu pour la racheter. Combien moins devons nous souffrir que Satan renverse des familles entieres? & combien plus de soin & d'ardeur nous faut-il apporter pour empescher vn si grand malheur? Il marque en suite la maniere, dont les seducteurs renversoient les maisons des fideles, *enseignant* (dit-il) *ce qui n'appartient point*. C'est là le fonds de ce vain ba-

2. Tim. 2.18.

bil, dont il les vient d'accuser, La multitude, & si vous le voulez encore, l'eloquence de leurs paroles ne sert qu'à debiter de fausses doctrines. Ce qu'il dit *qu'ils enseignent ce qui n'appartient point*, se peut prendre en deux façons, ou simplemēt pour des choses qu'il n'est pas besoin d'enseigner, qui ne sont pas necessaires à la pieté ; ou plus fortement pour des choses, qu'il est mauvais d'enseigner, qui sont contraires à la pieté & incompatibles avecque la droite foy; par vne maniere de langage, qui dit moins qu'elle n'entend; comme quand le Seigneur proteste *qu'il ne tiendra point celuy qui prend son nom en vain, pour innocent*; au lieu de dire qu'il le tiendra pour griévement coupable ; & ailleurs *qu'il ne pardonnera point vn peché*, pour dire qu'il le punira infailliblement. L'vne & l'autre sorte de doctrine ruine les ames, & renverse les fideles; La seconde directement & immediatement, engageant l'esprit dans vne erreur mortelle, & incōpatible avecque le fondement de la foy; La premiere par ses suites, & par les mauvais effets qu'elle produit. Car en croyant des doctrines vaines vous vous dégoutes peu à peu des bonnes & solides ; & ayant vne fois receu

Exod. 7. Esaye 22. 14.

de la paille & du chaume chez-vous, il arrive souvent que vous vous y attaches, de sorte qu'à la fin vous vous en contentes, & laissez aller l'or & l'argent & les pierreries de la verité ; sans lesquelles il n'y a point de salut. Vous pouvez donc prendre ce que dit icy l'Apôtre des seducteurs en l'vne ou en l'autre façon ; bien que pour moy j'aimerois mieux m'arrester à la seconde exposition ; y ayant grande apparence, que des seducteurs, contre qui ce saint homme arme si soigneusement son disciple, enseignoient des choses mortelles & pernicieuses ; & non seulement des choses vaines & superfluës. Et le mauvais principe qui les portoit à cela, nous montre assez que d'vne si vilaine cause l'effet ne pouvoit estre autre, que tres dangereux. Car l'Apôtre dit expressement, que *c'étoit pour gain deshonneste qu'ils enseignoient ce qui n'appartient pas.* Il a bien raison de nommer *deshonneste*, le gain qu'ils faisoient en cette sorte de marchandise. Car s'il n'y a de gain honneste, que celuy qui se tire d'vn travail honneste, vtile & legitime; combien est infame celuy que l'on fait en debitant le mensonge, & l'imposture & la vanité ? quand vous estes payé pour avoir, non en-

ſeigné, mais ſeduit? non edifié, mais abuſé: non ſauvé, mais ruiné vos pauvres diſciples? C'eſt la derniere de toutes les injuſtices d'avoir de la recompence d'vne action qui étoit digne de punition; & de cueillir du fruit de ce qui meritoit de la confuſion & de la perte. S'il y a quelque action qui merite d'eſtre punie, c'eſt la ſeduction, pour l'outrage qu'elle fait & à la verité de Dieu, & au ſalut des hommes. Et neantmoins ces miſerables non ſeulement n'y perdoient rien; mais de plus encore ils y gagnoient. Il eſt donc clair qu'il ne ſe peut rien dire de plus indigne, de plus injuſte, & de plus infame que ce gain qu'ils y faiſoient. Mais outre l'iniquité & l'infamie de la choſe meſme, le deſſein & l'intention des perſonnes en augmentoit encore l'horreur. Car ils ne travailloient que pour ce gain-là; c'étoit leur fin, & l'vnique motif de tout leur vain babil, & de la peine qu'ils prenoient tant à debiter leur mauvaiſe doctrine, qu'à la colorer avecque le fard de leurs ſophiſmes & de leurs paroles. Si c'eſt vne affection honteuſe & deshonneſte, comme elle l'eſt ſans point de doute, de preſcher la verité pour le gain; quelle étoit l'infamie de ces malheureux,

garni-

mens, qui employoient le mensonge & la fable dans ce sale traffic? Si la bassesse du premier est detestable, en ce qu'il vend vne chose sainte, & divine, c'est à dire la verité; au moins ne donne-t'il rien, que de bon & de salutaire, à celuy qui le paye; au lieu que le seducteur se fait payer pour du vent & de la fumée & pour du poison; & outre la honte de son dessein il se soüille encore d'vne fraude abominable en donnant pour bon & pour veritable, ce qui est faux, & n'a qu'vne trompeuse apparance sans rien de réel ny de solide. S. Paul accuse par tout les seducteurs de son temps de cét infame traffic; comme gens qui n'avoient autre but, que de profiter de la credulité & simplicité de ceux qu'ils trompoient. Car c'est d'eux qu'il parle dans vn autre lieu, où il dit, *qu'ils reputent la pieté pour vn gain*; c'est à dire qu'ils en font vn métier sordide, dont toute l'vtilité soit de leur apporter du gain; quand il dit encore ailleurs, *qu'ils servent leur ventre, & non Iesus-Christ*; *& que c'est le ventre qui est leur Dieu.* Quand cette maudite convoitise, que S. Paul appelle avec grande raison *la racine de tous maux*, à vne fois saisi le cœur d'vn l'hõme, elle ne man-

1. Tim. 6. 5. Rom. 16. 18. Phil. 3. 19. 1. Ti. 6. 10.

que presque jamais de luy faire corrompre la saine doctrine, la changeant & sofistiquant pour l'accommoder au goust de ceux dont il desire de gagner la bonne grace, afin d'en tirer du profit. Iusques icy l'Apôtre nous a décrit & la corruption des faux Docteurs dans cette pauvre isle de Crete, & les ravages qu'ils y faisoient en renversant des maisons entieres. Pour nous ôter l'étonnement d'vne chose qui d'ailleurs pourroit sembler assez étrange, il nous represente l'extresme depravation de cette nation ; telle qu'il n'y avoit pas grand sujet d'estre surpris, si dans vn peuple si perdu de vices, il se treuvoit quantité de gens capables, soit d'entreprendre de seduire les autres, soit de se laisser seduire à eux. Et parce que ce reproche est odieux, il ne le fait pas de luy-mesme ; mais introduit vn homme Candiot, qui rend ce honteux tesmoignage de sa propre nation ; *Quelqu'vn dentr'eux* (dit-il) c'est à dire des Creteins, ou Candiots, *étant leur propre Prophete, a dit, que les Creteins sont toûjours menteurs, mauvaises bestes, & ventres paresseux.* C'est vn vers Grec, tiré d'vn Poësme intitulé des Oracles, ou des predictiōs d'vn ancien auteur

Cretein de nation nommé Epimenide, qui vivoit environ 600. ans, devant la naissance de nôtre Seigneur, si fort estimé parmy les Grecs pour sa sagesse, & pour sa vertu, que quelques-vns l'ont autre fois conté pour l'vn des sept sages de la Grece. L'Apôtre le nomme *le Prophete des Creteins* : parce que toute cette isle le tenoit pour vn homme divin, qui avoit eu connoissance des choses les plus cachées, & en avoit predit quelques-vnes, & revelé d'autres, & qu'en cette qualité on luy avoit mesme ordonné des sacrifices comme à vn Dieu. D'où vient que des anciens auteurs Payens, les vns l'ont appellé Theologien, les autres Devin, & quelques-vns Prophete; & il se treuve encore quelques-vns de ses pretendus oracles dans les vieux livres des Grecs. Il faut pourtant remarquer que l'Apôtre ne le nomme pas simplement *Prophete* ; (car il n'y a eu que le seul peuple des Iuifs, où se soient treuvez des hommes vrayement dignes de ce nom) mais seulement selon l'opinion qu'en avoient ceux de sa

Plutarq en la vie de Solon. Diogen. Laërt. en la vie d'Epim. Cicer. l. 1. de la diuin. Maxim. Tyr. serm. 22.

Diod. Sicil. l. 5. Apulée l. 2. des Florid. Dion de Pruse. en Diogen. & en Plat. dans le iv. des Loix.

nation, & à l'égard de ce qu'il en allegue; comme s'il disoit, qu'en ce qu'il avoit tesmoigné d'eux il avoit vrayement prophetisé, & qu'à cét égard il meritoit le nom qu'ils luy donnoient; l'affection de sa patrie ne l'ayant point empesché de dire au vray de ses concitoiens ce qu'il en sçavoit de mal. Et c'est pourquoy l'Apôtre ajoûte apres avoir rapporté les paroles d'Epimenide; *Ce tesmoignage* (dit-il) *est veritable.* Il l'approuve en cela; sans reconnoistre plus avant la qualité *de veritable, & de Prophete*, dont les Grecs l'honoroient. Outre la parole de S. Paul, & celle de ce vieux sage Candiot, qui sont toutes deux hors de doute, diverses autres choses nous montrent assez la verité de ce vers d'Epimenide touchant ses Creteins. Car pour le mensonge plusieurs anciens écrivains parlent des gens de cette isle, comme des plus grands menteurs qui fussent; & il semble que c'est la raison pourquoy le premier & le plus sage de tous les Poëtes represente comme venuë de Crete, une personne à qui il veut faire conter des

Eustath. sur le Iota de l'Iliad. p. 741. 21. dit que κρητίζειν, veut dire mentir.

Homere dans l'ypsilon de l'Odyssée.

bourdes. Il eſt vray qu'vn autre écrivain Payẽ leur fait injuſtice de rapporter à leur vanité le bruit qui couroit, que le ſepulcre de Iuppiter étoit chez eux ; comme ſi en cela ils luy euſſent fait grand tort, de dire qu'il fuſt mort, au lieu que ce pauvre homme le pretend immortel. Car il eſt conſtant par d'autres teſmoignages tres-certains, que ce Iupiter que les Payens adoroient follement, n'avoit été en ſon temps qu'vn Roy de Crete, qui apres y avoir mal-regné quelques années, y étoit mort enfin comme les autres hommes. Cét auteur euſt eu plus de raiſon d'accuſer les Creteins de menſonge en ce qu'ils avoient fait vn Dieu de leur Iupiter, & en avoient forgé cent contes ridicules. Comme ces gens étoient peu ſinceres en leurs paroles, auſſi étoient-ils doubles & trompeurs en leurs actions ; ce qui donna lieu à vn proverbe commun entre les Grecs, qu'il *faut eſtre Cretein avecque les Creteins* ; c'eſt à dire s'aider de leurs tours & de leurs malices quand on avoit affaire à eux. Et c'eſt peut-eſtre ce que ſignifioit Epimenide, quand il ajoûtoit que *c'eſtoient de mauvaiſes beſtes* ; c'eſt à dire avec

Calli-maq. dans l'hym-ne à Iu-piter.

qui il ne faisoit pas bon traitter ; n'ayant non plus d'honneur, ny de foy, ny de conscience que les bestes les plus malignes, ou les plus farouches. Apres ces deux premieres qualités, il ne faut pas s'étonner de la troisiesme qui leur est icy donnée, *que c'estoient des ventres paresseux*[1] ; c'est à dire des gens qui vouloient faire bonne chere sans travailler , s'imaginans que leurs fourberies, leurs artifices & leurs malignités y fourniroient assez, sans qu'ils se donnassent davantage de peine. A la verité, mes Freres, cét eloge est honteux & flétrissant. Mais S. Paul ne le rapporte que pour justifier le grand soin qu'il veut que son disciple ait de pourvoir cette isle de bons & fidelles Pasteurs. Il luy montre les playes & les vlceres de ce peuple, non pour leur en faire reproche, mais pour l'obliger de penser à bon escient à leur guerison. Et c'est là (chers Freres) ce que nous avions à vous dire sur ce texte de l'Apôtre. Remarquons y premierement la bonté de Dieu, qui ne dédaigne point cette miserable nation, quelque plongée & abysmée qu'elle fust dans les vices les plus noirs & les plus infames, mais leur envoye misericordieusement l'Evangile de son

Fils pour les arracher de cette perdition, & pour établir dans leur enfer mesme (s'il faut ainsi dire) des Eglises Chrestiennes, & les trophées de sa sainte verité. Et si nôtre nation n'a pas été si infame que celle des Creteins durant l'erreur & l'ignorance de nos premiers & plus lointains ancestres, ne nous en glorifions point, comme si nous avions merité l'honneur de la vocation de Dieu. Si nous étions exemps d'vne partie des vices de Crete, nous en avions d'autres qui ne valoient gueres mieux; au moins ne pouvons nous nier que l'impieté du Paganisme, où nous trempions aussi bien que les autres peuples de la terre, ne nous rendist indignes des faveurs de nôtre Seigneur; de sorte que nous devons reconnoistre que c'est aussi par sa pure grace qu'il nous a visitez de son Orient d'enhaut. Considerés puis apres la rage de Satan, qui ne voit pas si-tost semer la verité de l'Evangile dans l'isle de Crete, qu'il y suscite des seducteurs, qui pour estouffer cette semence celeste, y meslerent leur zizanie, & y prescherent l'erreur. D'où vous voyez que nous n'avons nul sujet de nous scandalizer de ce que le mesme est arrivé quand nos Peres

ont travaillé au rétablissement de l'Evangile, s'étant aussi alors elevé grand nombre de mauvais ouvriers, qui jettoient les poisons de leurs erreurs, aux mesmes temps & aux mesmes lieux, où la saine doctrine étoit preschée. C'est le vieux artifice de Satan, qui tasche par ce meslange de decrier la verité. Mais cela mesme qu'il la combat avec tant de fureur, nous la doit rendre plus chere ; & ce qu'il y employe les mesmes armes dont il vsa au commencement contre la predication des Apôtres, montre bien que c'est la mesme doctrine, que ces saints hommes annoncerent en leurs temps. Puis que sous leurs yeux, & nonobstant la lumiere de leur ministere, il ne laissa pas de se treuver plusieurs mauvais ouvriers trauaillans à ruiner ce qu'il edifioient ; nous ne devons pas nous étonner qu'il y en ait aussi de nôtre temps. Dieu le permet pour épreuver ceux qui sont de mise ; afin que cette diversité exerce nôtre foy, & découvre la foiblesse des hypocrites. Graces à Dieu la verité n'est pas difficile à reconnoiſtre. Elle est si claire dans ses Escritures, qu'il n'y a que les broüillards de nos propres passions, qui nous la puissent cacher. Et si vous

avez égard aux personnes que Dieu nous a envoyées pour nous l'annoncer, la calomnie mesme n'y sçauroit treuver aucune des marques que l'Apôtre donne icy aux Docteurs de l'erreur. Nos Peres se sont rangez à l'ordre & à la discipline du Seigneur; Ils n'ont mis en avant que des doctrines solides, vtiles à l'edification, consignées par les Apôtres dans tous les livres du nouveau testament, & bien loin d'avoir produit de leur creu aucunes vanitez ou inventions humaines, ils ont rejetté & décrié genereusement celles qui s'étoient coulées dans le Christianisme. On ne peut les soupçonner d'avoir cherché leur profit, ou travaillé pour vn gain deshonneste; puis qu'au lieu de pouvoir rien gagner dans ce travail, ils s'exposoient à perdre tout ce que les homme ont de cher au monde. Et la forme mesme du saint ministere au milieu de nous, est graces à Dieu, si pure & si simple, que les desseins de l'avarice n'y peuvent avoir de lieu. Et quant à leur doctrine, il ne faut que la confronter auecque la parole de Dieu pour juger qu'ils n'ont enseigné que ce qu'il falloit enseigner; la foy, l'esperance, la charité Chrestienne, rejettant

soigneusement la paille, le foin, & le chaume des traditions humaines. Que si maintenant vous jettez les yeux de l'autre côté sur ceux qui nous accusent; où est celuy qui n'y découvre incontinent toutes les mauvaises marques, icy proposées par l'Apôtre? vne fierté qui ne se peut ny ne se veut ranger ny à l'Ecriture ny à la discipline de IESVS-CHRIST? vne parole vaine, plene de fables & de fictions? l'addresse & l'artifice pour abuser l'entendement des simples? les causes & les occasions de l'avarice? les richesses, les honneurs, l'aise, & le repos, & tous les avantages de la chair & du sang? Quand il y auroit quelque difficulté dans le reste nul au moins ne peut ignorer, qui sont ceux qui enseignent ou qui n'enseignent pas pour gain deshonneste. Que si cét interest n'a point de lieu parmy nos adversaires, pour en purger plenement le soupçon, & justifier l'innocence de leur zele, ils devroient retrancher toute cette pompe & cette abondance, dont ils jouyssent; & la rendre au monde, d'où ils l'ont receuë; & remettre les choses en l'état où elles étoient au commencement; c'est à dire tel, que le Pape & les Prelats de sa

communion ne profitassent non plus des choses du mõde en preschant & soûtenant leur doctrine, que nos ministres en enseignant la nôtre. Car tandis qu'ils retiennent & augmentent tous les jours ces biens-là, au lieu d'en rien diminuer; il est difficile de croire qu'ils n'ayent point d'attachement pour des choses qu'ils conservent & cultivent avecque tant de soin? Mais laissons-là les autres, & pensons à nous mesmes, Chers Freres. Puis que l'Apôtre nous avertit que la convoitise du gain porte les hommes à corrompre la verité de Dieu, & à enseigner l'erreur, si nous voulons perseverer constamment dans la pureté de l'Evangile, nettoyons nos cœurs de cette vilaine & honteuse passion. N'aimons point les biens du monde. Si nôtre esprit est libre de cette passion, nous jugerons toûjours aisément de la verité. Mais pour demeurer fermes en cette bienheureuse possession, outre l'avarice & le desir du gain, il nous faut aussi renoncer à tous les autres vices, avec lesquels l'Evangile de IESVS CHRIST est incompatible, & particulierement au mensonge, à la fourberie, à la malice, à la gourmandise, & à la faineantise de ces Creteins,

que l'Apôtre a icy censurés avec les paroles de leur propre Prophete: pour vivre desormais en toute pureté, candeur, & honesteté, travaillant doucement & paisiblement chacun en sa vocation, laissant les choses qui sont en arriere, & avanceant tous les jours en la pieté & charité jusques à ce que nous parvenions à la souveraine perfection, où le Seigneur nous eslevera dans son bienheureux royaume. Amen.





SERMON CINQVIESME.

TIT. I. VERS. 13. 14.

13. *Pour cette cause redarguë-les vivement, afin qu'ils soyent sains en la foy.*

14. *Ne s'addonant point aux fables Iudaïques, & aux commandemens des hommes, qui se détournent de la verité.*

CHERS FRERES, Le saint Apôtre representoit à Tite son disciple dans les versets precedens l'extréme corruption de la nation des Creteins, au milieu desquels il travailloit pour y établir le ministere de l'Evangile; Et pour montrer combien le scandale de leurs vices étoit grand, il alleguoit comme il vous en peut souvenir, le tesmoignage qu'en avoit autresfois ren-

du dans ses vers vn de leurs anciens Poëtes, nommé Epimenide, qui étoit parmy eux en grande reputation de vertu & de sagesse ; & par là il condanne pour vous le dire en passant, la superstition de ceux qui defendent entierement aux Chrestiens la lecture & l'employ des livres des Payens ; & nous montre que nous ne devons faire nul scrupule de nous en aider, pourveu que nous le facions sobrement à son exemple, & discernions judicieusement ce qu'ils ont dit de bon & de veritable d'avecque les erreurs, & les faussetes de leur religion ; maniant leurs écrits avec vne sainte addresse, en telle sorte qu'en cueillant leurs roses nous nous gardions de leurs épines ; comme dit sur ce sujet vn celebre Docteur de l'ancienne Eglise. Maintenant l'Apôtre prescrit à Tite, & en sa personne à tous les autres serviteurs de Dieu, quel est leur devoir ayant affaire à des gens de mœurs & d'inclinations si mauvaises, & si contraires à la pureté de l'Evangile. *Pour cette cause* (dit-il) *redarguë-les vivement.* Puis il descend plus particulierement aux sujets, où ils avoient besoin d'estre ainsi repris & corrigez ; touchant premierement ce qui regarde la foy, comme le principe

Greg. de Nazianz. Carm. jam. 23.

& la source de toute la pieté & sanctification Chrestienne ; & de là passant dans le chapitre suivant à l'hõnesteté, & à la justice des mœurs. Car pour la foy, vous voyez dans le texte que nous avons leu, qu'il veut que Tite les redarguë & leur remontre tellement leurs fautes, qu'ils *soient sains en la foy* ; & dautant qu'entre tous les seducteurs qui travailloient cette Eglise naissante, ceux de la circoncision (c'est à dire les Iuifs) étoient les principaux, comme il l'a expressément dit cy-devant, il ajoûte nommément, *qu'ils ne s'addonnent point aux fables Iudaïques, ny aux commandemens des hommes, qui se détournent de la verité*, & refute mesme dans les deux versets suivans, comme vous l'orrez en son temps, l'erreur capitale de ces imposteurs Iudaïzans, qui étoit d'assujetir les Chrestiens à la distinction des viandes, & à tels autres services externes & charnels ; ruïnant sous cette fausse apparance le fonds & la verité de la pieté. Pour cette heure nous traitterons seulement le texte que vous avez oüy ; & pour vous en donner vne entiere exposition, & en tirer de l'edification, nous considererons s'il plaist au Seigneur, les trois points qu'il contient,

dont le premier est le devoir de Tite à redarguër les Creteins ; le deuxiesme, la fin & le sujet principal de ce devoir, qui étoit *de les rendre sains en la foy* ; & le troisiesme le moyen de les conduire à cette fin, en les détournant *des fables des Iuifs, des enseignemens des hommes vains, & contraires à la verité.* Quant au premier de ces trois points ; l'Apôtre ne dit pas simplement à Tite, qu'il *reprene*, ou *redarguë* les Creteins, mais qu'il *les redarguë vivement* ; sans les flater ny épargner. Car il vse d'vne parole, qui signifie vne grande severité, & exactitude, telle qu'elle tranche jusques au vif, ne laissant rien dans les vices de la personne que vous reprenez, que vous ne touchiez & où vous ne portiez le fer de vôtre censure, s'il faut ainsi dire, pour le couper jusques à la racine ; & il semble comme les interpretes l'ont remarqué, que le mot soit tiré de la chirurgie, où l'on coupe jusques au vif les chairs mortes, ou qui menacent de putrefaction, ou de gangrene. L'Apôtre employe le mesme terme ailleurs en mesme sens ; quand il dit aux Corinthiens qu'il leur écrit, & leur remontre leur devoir de bonne heure, étant encore absent, *afin que quand* il sera present

ἀποτόμως.

Estius.

2. Cor. 13.10.

present au milieu d'eux, il ne soit point obligé *d'en vser avec rigueur*; c'est à dire d'agir avec eux rudement; comme leur faute l'y contraindroit, s'il ne s'en corrigeoient. Ailleurs il signifie avec ce mesme mot la juste liberté de Dieu contre l'incredulité des Iuifs retranchés de son olivier mystique, parce qu'ils avoient rejetté l'Evangile de son Fils; *Regardez* (dit-il aux Romains) *la severité de Dieu sur ceux qui sont trébuchés.* L'Apôtre excuse la rigueur & l'aigreur de ces reprimendes si severes & si exactes qu'il commande à Tite, par la necessité, qui l'y obligeoit, *Pour cette cause*, (dit-il) *redarguë les vivement*; c'est à dire pour la cause, qu'il viēt de toucher, pource que ces Creteins à qui il avoit affaire, étoiēt facheux, vains & menteurs, fiers & incorrigibles, fayneants & gourmands, prétans aisement l'oreille au babil & aux fausses doctrines des seducteurs. Car il vous souvient bien sans doute, qu'il nous les representoit ainsi conditionnés. C'est donc pour cette raison, qu'il veut que Tite les traitte sévérement; d'où paroist il que sans cela, il le feroit agir tout autremēt; avecque la douceur & la debon-

Rom. 11.22.

naireté naturelle de l'Evangile. Car comme vous voyez que les ſages medecins ſe gouvernent fort differemment ſelon la diverſité, & des maux meſmes, & du temperament & des forces du patient qu'ils traittent ; ordonnant à l'vn des lenitifs, & des purgations legeres ; à l'autre des remedes plus forts ; employant meſme ſur quelques-vns le fer & le feu & les operations les plus violentes de la chirurgie ; ainſi en doit auſſi vſer vn bon & habile ſerviteur de Dieu ; puis qu'en effet ſon miniſtere n'eſt autre choſe au fonds, qu'vne medecine ſpirituelle. La nature & la diſpoſition des ſujets pour qui il travaille eſt la regle de ſon art ; C'eſt leur difference qui diverſifie toute ſa conduite. Et c'eſt icy l'vne des principales & plus neceſſaires parties de ſon addreſſe, de ſçavoir ployer & accommoder l'air & la forme & l'action de ſon miniſtere au beſoin & à la neceſſité de ceux qui luy ſont commis ; employant ſagement la douceur & la rigueur, chacune en ſon lieu & en ſon temps. Vous avez raiſon de blaſmer l'ignorance & l'indiſcretion des mauvais chirurgiens ; qui traittent les moindres playes avecque le fer & le feu, & l'extravagance des empi-

riques qui donnent des remedes extresmes aux plus legeres maladies. Mais vous ne louëres pas non plus le medecin qui flatte le mal, & ne panse les playes & les maladies les plus malignes qu'avec des remedes legers. La douceur de ce dernier est autant ou plus cruelle, que la rigueur des premiers. I'avoue que c'est vne importune & dangereuse methode d'estre aigre & severe là où vous aves affaire à des esprits dociles & obeïssans; & que l'indiscretion de ce procedé est plus capable de les irriter, & de les cabrer, que de les edifier. Mais aussi ne sçauriez-vous nier, que ce ne soit vne lâcheté tres-pernicieuse de dissimuler, ou de reprendre legerement les grands vices; & de traitter les esprits durs & revesches tout de mesme que ceux qui sont modestes & dociles. L'Apôtre veut ailleurs, que le *serviteur du Seigneur* 2. Ti. 2. *soit doux envers tous, & qu'il enseigne avec* 24. 25. *douceur ceux qui ont sentiment contraire.* Ouy; mais ie nie que ce soit vrayement vne douceur, ou vne debonnaireté, de laisser perir vn pecheur, de peur de luy blesser l'oreille en luy remontrant sa faute. Il n'y à rien de plus doux ny de plus tendre que le cœur d'vn bon pere envers son enfant.

Et neantmoins personne n'est plus soigneux que luy, de le châtier si son esprit en à besoin, ou de le medeciner si son corps est en danger. La douceur de la charité n'est nullement incompatible avecque la liberté & severité. S. Paul n'approuve pas l'impudence & la fierté Cynique de quelques-vns, qui outragent les personnes, au lieu de censurer leurs vices; & semblent plûtost vouloir décrier & diffamer les pecheurs, que les amander. Il ne vous deffend pas d'addoucir ce devoir, qui de sa nature est aigre & facheux, avec tous les termes du respect, & de la civilité, qui y pourront estre employés, & sur tout avec les demõstrations d'vne ardente charité, qui fassent voir au pecheur la douleur & la compassion que vous avez pour luy, & luy tesmoignent que c'est la seule amour que vous luy portés, qui vous force malgré vous à le choquer; & que si vous le touchés plus rudement qu'il ne voudroit, ce n'est que pour satisfaire au dessein que vous avez de le servir, & de contribuer ce que vous devez à son salut. Mais avecque tous ces addoucissemens l'Apôtre veut pourtant que vous repreniez les pecheurs, & entend que vous leur

fassiez senti leur erreur; *Redarguë-les vivement*; dit-il. C'est donc icy vne belle leçon pour les Pasteurs, que la prouidence a placez] en des troupeaux de Creteins; c'est à dire parmy des gens fort deprauez soit en leur foy, soit en leurs meurs? Premierement quelque grande qu'en soit la corruption, l'Apôtre ne veut pas que le seruiteur de Dieu perde courage, ny qu'il les abandonne tandis qu'ils le souffriront. Car que se peut-on figurer de plus gâté que ces Creteins, qu'il vient de nous depeindre avec de si noires couleurs? Et neantmoins bien loin d'ordonner ou de permettre à Tite de se retirer d'avec eux; au contraire il l'exhorte d'y demeurer; & d'y établir mesme de nouueaux ouvriers, non pour y vivre les bras croisez, ou pour gemir & soûpirer simplement en y voyant gagner le vice & l'erreur; mais pour y travailler avec ardeur, en resistant au mal, & y plantant & affermissant le bien. *Redargüe-les*, dit-il. C'est donc icy l'autre point de son devoir, opposé à la lache complaisance de *ces chiens müets*, dont parle Esaye; Esaye 56 10
qui pour s'entretenir dans les bonnes graces des hommes les laissent croire & vivre comme bon leur semble, sans mot dire;

ſans abbayer ny contre les vices de leurs mœurs, ny contre les erreurs de leur foy; quelque débordés & ſcandaleux qu'ils ſoyent en l'vn ou en l'autre. Le ſerviteur de Dieu tout au contraire n'apercevra pas plûtoſt les fautes des pecheurs, qu'il y courra, & les avertira de leur devoir. Remarquez en troiſieſme lieu que l'Apôtre, ne luy commande pas de criailler contr'eux, ou de leur dire des injures (comme la colere & le feu d'vn faux zele en inſpire par fois à quelques-vns) mais bien de les *redarguër*; c'eſt à dire de leur declarer leur faute, & leur montrer en quoy elle conſiſte; & non ſeulement cela; mais auſſi de leur faire voir que c'eſt vne faute, & qu'elle eſt contraire ou à la verité, s'il eſt queſtion de la doctrine, ou à la ſanctification, s'il s'agit des mœurs; de le prouver clairement & les conveincre par des raiſons bonnes & ſolides, tirées de la parole de Dieu. Enfin il veut qu'il le face *vivement*; c'eſt à dire qu'il s'acquite de ce devoir avec vn ſoin exact, & vn zele ardent; ſans taire au pecheur aucune partie de ſon crime, luy en découvrant toute l'horreur, & luy denonceant l'infaillible perdition où il le precipitera s'il ne ſe repent & ne s'a-

mande; & luy representant pour cét effet le terrible jugement de Dieu sur tous les contempteurs de sa parole. C'est à quoy manqua autrefois le souverain Sacrificateur Eli. C'étoit vn bon homme; qui aymoit la gloire & le service de Dieu; qui avoit du déplaisir de la mauvaise vie de ses enfans; qui mesme les en reprit, & les en redargua; mais parce qu'il ne le fit pas assés vivement, il attira sur soy & sur eux, & sur toute sa maison l'effroyable jugement de Dieu, dont vous avez l'histoire dans le premier livre de Samuël. D'où vous voyés combien ce devoir est necessaire, puis qu'il y va & de la gloire de Dieu, dont le nom est diffamé quand on laisse les pechés de ceux qui font profession de sa doctrine, sans les relever, & de la vie des pecheurs, dont vôtre lâcheté fomente & procure la perdition, entant que vous ne l'empeschés pas, comme vous devriés; & enfin de vôtre propre salut, puis que le Seigneur proteste qu'il vous *redemandera le sang* de ceux qu'il vous a commis, si les voyant dans vn mauvais train vous manquez à les avertir de se donner garde de perir. L'Apôtre apres avoir ainsi recommãdé ce devoir à Tite, ajoûte le dessein, où

1. Sam. 2 & 3. & 4.

Ezech. 3. 18.

il doit tendre, *afin* (dit-il) *qu'ils ſoyent ſains en la foy.* Le Chriſtianiſme comprend deux parties principales, la foy, & les mœurs; & les Creteins avoient beſoin d'eſtre corrigez en l'vne & en l'autre. Car leurs mœurs étoient tachées de divers vices, tout à fait incompatibles avecque la diſcipline du Seigneur, comme il paroiſt par le vers d'Epimenide, rapporté & confirmé par l'Apôtre, diſant que les Creteins étoient *toûjours menteurs, mauvaiſes beſtes, & ventres pareſſeux.* Et pour la foy, outre qu'elle avoit été deſia renverſée en quelques familles, il ne faut pas douter qu'en d'autres elle ne fuſt bleſſée & ébranlée; & qu'en tous elle n'euſt beſoin d'eſtre ſecouruë contre les impoſtures des ſeducteurs, qui travailloient tant qu'ils pouvoient à leur ruine. L'Apôtre fournira cy-apres à Tite les moyens de guerir les defauts de leurs mœurs par les remonſtrances & exhortations qu'il luy commandera expreſſement de faire aux Creteins, & qui rempliſſent preſque tout entiers les deux derniers chapitres de cette epître. Mais avant que d'en venir-là, il luy ordonne premierement de pourvoir à leur foy; pour la rendre ſaine & ſincere; Et cét ordre eſt rai-

ſonnable, & conforme à celuy des choſes meſmes. Car comme l'entendement eſt la maiſtreſſe partie de nôtre ame ; auſſi la connoiſſance & la foy eſt le principe de nos actions interieures & exterieures. Nous aymons & agiſſons comme nous croyons ; & puis que c'eſt par la foy que Dieu purifie nos cœurs, il eſt evident que pour nous former à vne vraye ſanctification, il faut travailler avant toutes choſes à mettre dans nos ames vne foy pure & ſincere. L'Apôtre à donc toutes les raiſons du monde d'ordonner à ſon diſciple d'y addreſſer d'entrée les cenſures & remonſtrãces, qu'il fera aux Creteins, comme à ſa premiere & plus prochaine fin ; bien que le tout ſoit pour ſervir en ſuite à la ſanctification, qui eſt la derniere & plus eſloignée fin, à laquelle la foy meſme ſe rapporte ; comme étant le ſeul moyen, par lequel nous ſommes veritablement ſanctifiez. D'où vous pouvez juger combien il importe aux fidelles d'avoir vne foy ſaine & entiere ; & combien étroitement les Paſteurs ſont obligez à veiller que riẽ n'altere & ne gaſte celle de leurs troupeaux. La maladie eſt vne tare & vne corruption dans l'animal, qui trouble ſes actions, &

Act. 15. 9.

sa vie. Delà vient que nous appellons *sain* ce qui n'est point gâté, mais est entier & dans la pureté de sa constitution legitime.
Tit.1.9. Et c'est en ce sens que l'Apôtre appelle
& 2.1.2 deux ou trois fois la pure & entiere doctri-
Ti.1.13. ne de l'Evangile, non meslée ny sofisti-
& 4.3. quée d'aucune erreur, *vne doctrine saine*,
& 6.3. & ailleurs *les paroles saines*. Icy semblablement *estre sain en la foy*, signifie avoir vne foy saine; c'est à dire entiere & pure & non gâtée par aucun mélange étranger. La vraye & legitime constitution de la foy est qu'elle croye tous les mysteres necessaires à nôtre salut, que Dieu nous a revelez par son Fils IESVS-CHRIST. Celle qui embrasse tout ce divin objet avec vne ferme persuasion de sa verité est vne foy vrayement saine, & celuy qui l'a est *sain en la foy*. Mais la creance, qui ne reçoit qu'vne partie des verités de Dieu, ou qui outre les verités de Dieu reçoit encore quelques-vnes des erreurs & des inventions des hommes, cette creance-là dis-ie est vne foy malade. Car l'oracle de l'Apôtre est certain & infaillible, que la foy
Rom. est de l'ouye, & l'ouye de la parole de Dieu;
10.17. de sorte que celuy qui croit ce qu'il n'a pas oüy de la parole de Dieu, dechet evidem-

ment de l'état & de la nature de la vraye foy. D'où vient que S. Paul ailleurs dit de ceux qui s'amusent aux inventions & subtilitez humaines, qu'ils sont *malades* ou *languissans apres des questions & debats de paroles*. Ainsi le devoir d'vn bon serviteur de Dieu pour faire que son troupeau soit *sain en la foy*, est de ne luy prescher que la pure parole du Seigneur, & non seulement n'y mesler point luy mesme aucune doctrine humaine, mais rejetter & redarguer vivement celles que les autres y veulent mesler, sous quelque pretexte & avec quelque couleur que ce soit. Et comme de nôtre part nous ne devons vous prescher que les mysteres de IESVS-CHRIST, & ce qu'il a revelé & baillé à ses saints Apôtres; aussi ne devez-vous de la vôtre recevoir autre chose en vôtre creance. Autrement vôtre *foy ne sera pas saine*. Et S. Paul nous le montre icy bien clairement, quand apres avoir commandé à Tite en general de veiller sur son troupeau, & de ne leur pas épargner les censures & les remonstrances, *afin qu'ils soyent sains en la foy*, ajoûte particulierement, *ne s'addonnant point aux fables Iudaïques, ny aux commandemens des hommes, qui se dé-*

1. Tim. 6.4.

tournent de la verité. Car puis que pour eſtre ſains en la foy il requiert qu'ils ne s'addonnent point à ces choſes, il eſt evident qu'il entend, que quiconque s'y addonne, eſt malade en la foy. Encore faut-il remarquer que le mot Grec dont il ſe ſert dans l'original, ſignifie quelque choſe de moins, que ce que nous avons traduit
προσέχειν. *s'addonner.* Car c'eſt ſimplement à dire preſter l'oreille à quelque choſe, & l'écouter; au lieu que *s'adonner* eſt s'y attacher avec affection. Ainſi l'Apôtre ne defend pas ſeulement aux fidelles de croire & d'embraſſer les fables & enſeignemens des hommes; Il leur defend meſme de les écouter, ou de donner la moindre audience à ceux qui les debitent. Il veut que nous leur fermions, non pas ſeulement nos cœurs, mais auſſi nos oreilles; conſervant nos ſens meſmes purs & entiers, & n'y laiſſant entrer que la parole de nôtre Maiſtre. Et en effet il eſt difficile que les cœurs, où ſa verité eſt bien établie, puiſſent écouter ou ſouffrir ſeulement les fables & inventions des hommes; la difference de ces deux ſujets étant ſi grande, qu'apres avoir gouté l'vn il eſt impoſſible que l'on ne treuve l'autre fade & inſipide;

d'où il s'ensuit que c'est vne marque infallible que l'on n'est pas bien sain en la foy, quand on a encore de l'estime pour les fables des hommes, & qu'on leur peut préter l'oreille sans dégoust. Si vn tel homme n'est pas encore malade en la foy, du moins est-il bien certain qu'il en est dans le chemin, & dans la disposition ; pour l'estre au premier jour, si Dieu ne l'en preserve par sa grace. C'est bien l'effet de toute erreur & fausseté d'alterer la pureté & santé de la foy ; mais neantmoins l'Apôtre nomme icy particulierement *les fables des Iuifs*; parce que la plus grand part des seducteurs, qui taschoient alors d'infecter les Creteins ; étoient de cette nation. I'advouë que toutes les heresies peuvent en quelque sens estre nommées *des fables* ; parce que n'ayant aucune fermeté ny appuy dans la verité, elles ont été forgées par l'esprit de l'homme, n'étant autre chose au fonds, que des fictions, & des songes. Et c'est pourquoy vn écrivain Grec des plus sçavans de l'antiquité Chrestienne a elegamment & ingenieusement intitulé *des fables des heretiques*, vn sien ouvrage, où il a deduit l'histoire de leurs opinions & des combats qu'ils ont livrez à l'Eglise. Neant- Theodoret.

moins j'estime qu'en ce lieu *par les fables Iudaïques* l'Apôtre ne signifie pas tant les choses, que les Iuifs proposoient en qualité de doctrines & d'articles de creance, que les contes extrauagans qu'ils faisoient & dont ils repaissoient les miserables esprits de ceux qui s'amusoient à eux. Car quant aux dogmes & aux articles de creance, qu'ils semoient parmy les Chrétiens, l'Apôtre les note & les signifie expressément dans les parolles suivantes, les appellant *des commandemens d'hommes.* Ce sont encore à mon avis ces mesmes fables des Iuifs, qu'il touche ailleurs, quand il prie Timothée de denoncer à quelques-vns qu'ils *ne s'addonnent point aux fables & genealogies qui n'ont point de fin.* Et il ne faut pas avoir vne fort grande connoissance des Iuifs & de leur religion pour bien entendre ce que veut dire l'Apôtre. Car ils conseruent encore aujourd'huy dans la creance de leurs peuples, & mesme dans les plus anciens écrits de leurs vieux Maistres comme dans leur Talmud, & dans les livres d'vn R. Eliezer, & autres, tant de contes & d'histoires ou bizarres, & ridicules, ou mesmes impies & honteuses, qu'il est plus qu'evident que S. Paul ne

1. Tim. 1.4.

leur a point fait de tort, quand il parle icy *des fables Iudaïques.* Il leur a donné leur vray nom, & il ne s'en pouvoit rien dire plus iustement, ny plus sagement. Car pour vous en rapporter quelques exemples, qui sçauroit oüyr patiemment & sans indignation ce que ces vieux Rabbins, que leur miserable posterité veut faire passer pour les maistres & Princes du siecle, & pour la fine fleur de la sagesse & de la doctrine, mais qui sont en effet les plus badins & les plus extrauagans resveurs de la terre, qui sçauroit oüir ce qu'ils nous racontent avec vn sourcil magistral, & vne gravité Theologalo, comme si c'étoient autant de hauts & rares mysteres, de leur Behemos, & de leur Leviasan? Ils appellent Behemos vn certain bœuf fabuleux, qu'ils disent estre d'vne si prodigieuse grandeur, qu'il luy faut pour sa nourriture ordinaire mille montagnes par jour, où pour l'entretenir il revient chaque nuit autant d'herbe qu'il en a brouté le jour; & qu'vne riviere toute entiere qu'ils disent estre vn autre Iordain, semblable à celuy qui arrouse leur pays, suffit à peine à l'abbreuver. Ils n'en content pas moins du grand poisson Leviasan, ou Lipiasan,

Pirkè R. Eliezer, c. 11.

comme ils l'appellent ; aussi monstreux dans la mer que le Behemos l'est sur la terre. Ils tiennent qu'ils furent tous deux crées le sixiesme jour ; & ajoûtent que de peur qu'ils ne destruisissent & desolassent tout le monde s'ils venoient à multiplier, comme les autres animaux, Dieu tua la femelle du Leviasan, & rendit celle du Behemos sterile. Ils disent que ce fut ce Leviasan qui engloutit le Prophete Ionas ; & font cent contes ridicules d'vne perle, qui l'éclairoit dans le ventre de ce monstre, & des merveilles qu'il y vit. *Ils* esperent faire bonne chere de ces deux animaux au temps de leur Messie ; pretendant qu'ils ont été expressement crées pour la magnificence de son festin. Et afin que tous les elemens contribuent à leurs delices, ils ont encore forgé pour le mesme vsage vn oiseau, qu'ils nomment Barieuchné, si prodigieux, qu'ils content, qu'ayant vn jour jetté vn de ses œufs hors de son nid cét œuf tombant sur vne forest de cedres en abbatit trois cens ; & que s'étant cassé, l'eau qui en sortit, noya soixante villages. Il n'y a rien dans les fables des Romans plus impudent ou plus grossier, que ce qu'ils disent des batailles

Voyez la Syn. de Buxt. ch. 36.

Pirké. Eliezer. c. 10.

Buxt. vb. sup. p. 538.

& des victoires de leur pretendu Messie ; & des guerres de Gog & de Magog ; & de leur premiere resurrection imaginaire, qui se doit faire en la terre, & d'autres sujets semblables. Ils ont sali toute l'Escriture avec des contes de mesme nature ; n'y ayant presque aucun passage dans la loy ny dans les Prophetes, où ils n'ayent forgé quelque bourde ; & toutes d'vne mesme veine, c'est à dire infiniment grossieres & ridicules. Et pour vous en donner vn échantillon, par où vous puissiez aucunement juger de l'audace & de la brutalité de ces miserables ; Moïse dit que l'homme a été *pris de terre & qu'il est poudre*. Gen. 3. 19. Les Iuifs n'ont pas manqué d'encherir l'histoire, asseurant hardiment comme s'ils y avoient été presens, que Dieu en la premiere heure du sixiesme jour amassa des quatre coins du monde, de la poudre rouge, noire, blanche, & verte ; que de la rouge il fit le sang de l'homme, de la noire ses entrailles, de la blanche ses os, & ses nefs, & de la verte son corps : & ajoûtent à ce beau conte, que Dieu en vsa ainsi, afin qu'en quelque lieu du monde que

Pir. Eliez. chap 11.

Ch. 1.

l'homme vint à mourir, en Orient, ou en Occident, au Septentrion, ou au midy, la terre n'eust aucun pretexte de le rejetter, & de le renvoyer ailleurs, au lieu où il auroit été crée. L'Escriture dit que Dieu vestit Adam & Eve *de robbes de peaux.* Ces bons debiteurs de fables ne manquent pas d'ajouter que cette peau, dont fut fait l'habit de nos premiers parens, étoit la peau du serpent, condamné, à ce qu'ils disent, à changer de peau, tous les sept ans avec grand douleur; & que cette robe de peau s'étant conservée jusques au deluge, Cam fils de Noë la desroba dans l'Arche, & la laissa en heritage à Nimrod, qui s'en étant revestu, ils disent que toutes les bestes des champs, & les oiseaux du ciel se vinrent prosterner devant luy, & l'établirent pour leur Roy; & que c'est pour cela qu'il fut appellé *puissant chasseur devant le Seigneur.* Moïse rapporte le sacrifice d'Abraham avec vne admirable gravité & simplicité. Ces maistres resveurs l'ont aussi voulu enrichir de leurs songes, contant qu'Isaac ayant senti le vent du glaive de son Pere, son ame sortit & s'enfuit hors de

Gen. 3. 21.

Pir. Elizer. c. 20. & cap. 14. & 24.

Gen. 10. 9.

Gen. 22. 12. & suiv.

Pir. Elizer. cap 31.

ſon corps ; mais qu'elle y revint incontinent apres, quand elle ouyt la voix de l'Ange ; & que la victime qui fut immolée en ſa place, étoit vn certain belier crée le ſoir du ſixieſme jour de la creation, & qui ayant été conſerué juſques-là dans vn certain lieu, ſortit alors & courut pour ſe mettre en la place d'Iſaac ; mais que Samaël (c'eſt ainſi qu'ils appellent le Diable) le détourna, & le chaſſa dans vn buiſſon, où ſes cornes s'embaraſſerent ; mais qu'étendant ſon pied juſqu'au manteau d'Abraham, le Patriarche ayant levé les yeux pour voir ce que c'étoit, l'apperçeut & l'alla detacher, & le ſacrifier au lieu d'Iſaac. Ils aſſeurent avecque la meſme impudence que l'aſneſſe de Balaã fut auſſi creée l'apreſmidy du ſixieſme jour ; & que l'aſne dont il eſt parlé dans l'hiſtoire du ſacrifice d'Abraham, étoit le poulain de cette aſneſſe ; & que c'eſt encore celuy ſur lequel Moïſe plus de 400. ans apres, mit ſa femme & ſes enfans pour les amener de Madian en Egypte ; & non contens de cela ils le font vivre juſques au temps de leur Meſſie imaginaire, entendant

Pir. Eliz. c. 19 & c. 31.

Gen 22 3.

Exod 4. 20. Zacar. 9. 9.

de luy ce que predit Zacarie, *Ejouï-toy, fille de Sion. Ton Roy viendra à toy monté sur le poulain d'vne asnesse.* Ie laisse ce qu'ils ont feint de la prodigieuse hauteur d'Og, Roy de Basan telle que Moïse s'étant levé sur les deux pieds, & ayant haussé le bras pour le frapper d'vne hache, ne peut jamais l'atteindre qu'au haut du talon; & ce qu'ils debitent avecque la mesme sottise d'vn grand rocher plat que ce Roy avoit mis sur sa teste pour en couvrir & accabler tout le camp d'Israël, & de la fourmis, qui creusa la pierre au milieu, & la fit descendre sur les épaules d'Og, & de la dent, qui luy sortit de la bouche pour l'empescher de se desfaire de sa pierre, & cent autres contes de vieilles, que ces pauvres fols baillent pour autant de veritez. Car à peine s'est-il sauvé vn seul lieu de l'Escriture, quelque saint, & beau & venerable qu'il soit, que ces miserables, comme autant de vilaines harpyes, n'ayent souïllé de leurs ordures; le gâtant & corrompant impudemment avec leurs froides & pueriles inventions. Et certes leurs songes sont si creux, si extravagans, & si badins,

que ie n'eusse eu garde d'en rapporter aucun dans cette chaire sacrée ; si ce passage ne n'y eust obligé, premierement pour justifier la parole de l'Apôtre, & vous montrer avec combien de sagesse & de raison il exhorte les fideles de Crete à ne point *s'addonner aux fables Iudaïques* : & en deuxiesme lieu pour vous faire voir combien est épouvantable l'aveuglement, où tombent ceux qui dédaignent la verité de la parole celeste, & combien est terrible le jugement de Dieu sur eux. Car ne croyez pas je vous prie que ce soit simplement la niaiserie & la brutalité de leur esprit, qui ait inspiré aux Iuifs ces sottizes, & ces bagatelles à peine capables d'entretenir des enfans; qui leur ait persuadé & qui persuade encore aujourd'huy, à toute leur posterité de les croire & de les tenir pour des oracles ; jusques à les égaler à la sainte Ecriture, & les faire passer pour autant de traditions de la montagne de Sinaï, baillées en depost par Moïse à quelque peu de gens choisis, les plus sages & les plus vertueux de son temps, pour les garder & les transmettre à leurs enfans de main en main, comme les plus precieux joyaux de la sapience divine. Certainement s'il n'y

euſt eu autre choſe que la foibleſſe de leur eſprit, il n'euſt pas été poſſible que toute vne nation, où il ne manque point de gens d'entendement en tous les autres ſujets, fuſt tombée en des réveries ſi étranges & y euſt perſeveré tant de ſiecles. Mais la colere de Dieu juſtement allumée contre eux par leur horrible incredulité, tant à l'endroit de ſes Prophetes, que particulierement contre IESVS CHRIST, a executé ſur eux la plus effroyable des punitions, dont il châtie les ingratitudes des hommes, leur ôtant le ſens & la lumiere dont ils ont abuſé, & les livrant à vn eſprit de reſverie, de beſtiſe, & d'étourdiſſement. C'eſt de là que ſe ſont formées ces tenebres ſi épaiſſes, où ils vivent depuis ſi long temps. C'eſt ce qui y a produit toute cette longue & ridicule Iliade de bourdes, & de contes ſi bourrus, que les plus radoteuſes vieilles en devroient avoir honte. Car cette ſouveraine Majeſté, qui gouverne le genre humain, par vn terrible, mais juſte & admirable jugement, livre à la paſſion de l'erreur & de l'extravagance tous ceux qui outragent ſa parole. Ils n'ont point voulu la verité de Dieu. Il les abandonne à des fables, qui ſont au deſſous de

l'homme. Que se peut il ordonner de plus juste ? C'est ainsi qu'il se vangea dés le commencement de l'orgueil & de l'ingratitude des Nations, qui retinrent la verité en injustice, & mépriserent ce qu'il leur avoit donné à connoistre de soy mesme. Rom. 1. 28.
Il les livra (dit S. Paul) *en vn esprit dépourveu de tout jugement* ; & la fable ne manqua pas de succeder à la verité qu'ils avoient dédaignée. Nous avons encore aujourd'huy leurs livres, qui nous témoignent, que toute leur Theologie n'étoit qu'vn caos de fables, si sottes & si pueriles, que nos enfans s'en moquent, & ont de la peine à comprendre comment tant de grands esprits, si celebres dans le monde, ont peu ou croire, ou souffrir tant de vanitez, & tant de folies, si éloignées de toute apparence de raison & de verité. Vous avez veu que les Iuifs ont été à leur tour traittez en la mesme sorte; & vous savez ce que S. Paul avoit predit des Chrétiens, qui viẽdroient à mépriser la verité Evangelique ; *Dieu* 2. Thess. 2. 11.
(dit-il) *leur envoyera efficace d'erreur pour croire au mensonge* ; c'est à dire pour recevoir la fable & l'erreur & l'illusion, & s'en repaistre & y ajoûter foy ; tout de mesme que si c'étoit la pure verité de Dieu. La-

mais il ne fut de prediction plus ponctuellement accomplie que celle-là. Car aussi tost que les Chretiens eurent dédaigné la verité de Dieu, comme trop simple, & non assez pleine pour les contenter; on vid au mesme temps l'erreur & le mensonge & les illusions se glisser au milieu d'eux; tant qu'enfin les fables inonderent tout, & sur tout en Occident; fables la plus part étranges, & grossieres, & monstrueuses selon la portée du temps, couvert des tenebres de l'ignorance. Tel est le conte des onze mille Vierges, conduites de Rome à Cologne pour y souffrir le martyre par vn Pape Cyriace, inconnu à toute l'antiquité; & celuy des sept dormans; & celuy de la maison de la sainte Vierge transporteé de la Palestine en la Dalmatie, & de là en Italie, au lieu où elle est maintenant celebrée sous le nom de Lorette; & celuy de la navigation de S. Machute, autrement S. Malo, sept ans durant dans l'Ocean pour trouver vne isle nommée Ima, qui jamais ne fut en la nature, & du geant Mildun, qu'il resuscita des morts pour contenter la curiosité de quelques-vns qui doutoient s'il y avoit eu des geants, & de la messe qu'il dit sur le dos

Vita Mach. ca. 5. & 10. in Bibl. Floriac. vet.

d'vn grand poiſſon, où luy & ſes compagnons étoient deſcendus de leur vaiſſeau, penſans que ce fuſt vne iſle, & d'vne truye qu'il reſſuſcita; & mille autres ſemblables, qu'il n'eſt pas beſoin de toucher. La ſeule legende dorée, nous montre combien ces miſerables ſiecles étoient friands de ces viandes creuſes; puis que ce livre étoit leurs delices, & avoit pris parmy les Chretiens la place de l'Eſcriture ſainte; qui neantmoins eſt plein de tant de fables, & ſi mal couſües, que ceux de Rome meſme en ont honte; les plus ſçavans de leur communion n'ayant point craint de dire que l'auteur qui a fait cette legende pretenduë dorée, étoit vn homme qui avoit vne bouche de fer, vn cœur de plomb, & vne ame auſſi peu prudente que peu ſincere; & pour les autres hiſtoriens de cét ordre, que Suetone & Tacite ont écrit les vies des Empereurs Romains, & Diogene celles des Philoſophes Payens plus ſerieuſement & plus ſeveremẽt, que leurs gens n'ont fait celles des Saints. Le mal eſt, que les fables bien que blaſmées par quelques-vns, ne laiſſent pas de regner dans la pluſ-

Melch. Can. in loc. Theolog. l. 11. cap. 6.

part des esprits ; & mesme de s'augmenter par vn bon nombre d'autres semblables, que l'on y ajoûte tous les jours. Ceux-là mesme, qui s'en moquent en leur cœur ne laissent pas de les debiter; tesmoin l'vn des plus fameux Iesuites, qui avoüe franchement dans l'histoire d'Espagne, qu'il en rapporte plus qu'il n'en croit ; & allegue pour son excuse que le public à interest que telles choses soyent creuës. A la verité c'est bien l'interest du Pape ; qui sans cette credulité que le monde a pour les fables, n'auroit jamais étably ny la puissance qu'il exerce, ny la doctrine qu'il tient ; comme *celuy dont l'advenement est en miracles de mensonge*, à sans doute interest que l'on ajoûte foy *au mensonge.* Et quiconque considerera les choses sans passion, reconnoistra aisément que c'est à la faveur de la fable que Rome doit la plus grande partie de ses plus chers dogmes; comme celuy du purgatoire aux pretenduës apparitions des morts ; comme l'invocation des Saints, & la veneration de leurs reliques & de leurs images à des visions, & à des miracles, qui ressemblent beaucoup plus à la fable, qu'à

Mariana dans son hist. d'Esp. l.10.c.4. & l.30. c 15. & l.15. c 6.

2. Thess. 2.9.

l'histoire; comme la transsubstantiation & ses suites à des prodiges de chair & de sang, que l'on a veus ou pensé voir dans l'Eucaristie; comme la sacrée & inviolable dignité des personnes & des biens des Ecclesiastiques, l'vn des plus substantiels articles de la religion Romaine, aux punitions forgées à plaisir de ceux qui ne l'avoient pas assez respectée; en quoy la passion s'est licentiée jusques-là, que de publier que Charles Martel, l'vn des plus grands & des plus glorieux Princes des François, avoit été damné en corps & en ame; avec vne audace si haute, & vne menterie si palpable, que le Cardinal Baronius est luy mesme contrainct de confesser la fausseté de cette belle histoire. I'accorde donc aysément qu'il est de l'interest de Rome, que les fables de cette nature soyent creuës; Mais ce seroit vne chose fort surprenante d'ouïr dire, que c'est l'interest de IESVS-CHRIST, le Pere & le Prince de la verité, que son peuple ajoûte foy au mensonge. Si cela étoit, asseurement l'Apôtre qui connoissoit mieux que personne les interests de son Maistre & de son Eglise, ne nous defen-

Voyez l'epître des Evesques des Provinces de Rheims & de Roüen à Louys dans le capit. de Charles le Chauve titr. 23. & dans Hincmar T. 2. p. 132. Adrevald. de mirac. Bened. l. 1. c. 14. Flodoard. hist. Rem. l. 2. c. 12. Vita Euch. Aurel. apud Sur. d. 20. Febr. Albert Stad. Chron. p. 33.

Bar. a. 741. § 18. 19. 20.

droit pas si fort, & comme vne chose tres-dangereuse, de nous amuser ou de preter seulement l'oreille aux fables. Chers Freres, tenons nous religieusement à son ordre; & ayant été affranchis du joug de la fable & de l'erreur, demeurons ferme dans la verité; nous contentāt de la parole de Dieu, où nous la treuvons avecque toute certitude; sans écouter en la religion aucun autre Maistre, que son Fils Iesus; selon ce qu'ajoûte l'Apôtre, qui ne nous permet d'écouter les enseignemens des hommes, non plus que leurs fables; *Qu'ils ne s'addonnent point aux fables Iudaïques* (dit-il) *ny aux commandemens des hommes, qui se détournent de la verité.* Vn interprete de la communion de Rome se fasche de ce que nous nous fondons sur ce passage, & nous accuse d'vne impudence insupportable de l'appliquer aux commandemens de son Eglise, & de son Pape; *comme si* (dit-il) *c'etoient des commandemens d'hommes, & non plûtost des commandemens de Dieu, qui a donné vne telle puissance aux hommes, Christ leur disant, Qui vous écoute, il m'écoute.* Ie repons qu'il est clair que l'Apôtre par

Estius sur ces mots.

Luc. 10. 16

les commandemens des hommes entend des choses, dont les hommes nous commandent la foy d'eux-mesmes sans avoir receu ordre de Dieu de nous la commander. Si donc le Pape & les Prelats de son Eglise sont veritablement des hommes, & si entre les choses qu'ils commandent de croire; il y en a qu'ils commandent sans en avoir eu ordre du Seigneur; comme l'adversaire semble l'accorder & le presupposer luy-mesme; il est, ce me semble, evident; que tels commandemens du Pape & de son Eglise, sont du nombre de ces commandemens d'hommes, dont S. Paul parle en ce lieu; D'où chacun voit que l'on peut leur appliquer ce passage non seulement sans impudence, mais mesmes avecque raison & verité. Et quant à la parole du Seigneur alleguée par l'adversaire, *Qui vous écoute il m'écoute*, elle montre bien la reverence que nous devons à ses ministres, qui nous portent sa parole (dont nous sommes tous d'accord) mais elle ne pose nullement que Dieu leur ait donné le pouvoir de commander d'eux-mesmes aux hommes de croire des choses dont ils n'ont point eu d'ordre de luy. Et si l'adversaire y avoit bien pensé, il n'est pas

croyable qu'il le voulust pretendre luy mesme ; étant clair que IESVS-CHRIST en ce lieu-là parle, non à ses Apôtres, mais à tous les septante disciples & à chacun d'eux, & en leur personne à tous & à chacun de leurs successeurs ; c'est à dire aux prestres, selon le sens courant de l'Eglise Romaine ; de sorte que si le Seigneur donne à ceux à qui il parle cette puissance de faire d'eux-mesmes des commandemens sur les choses de la foy sans en avoir eu ordre expres de luy, il s'ensuiuroit que tous les Prestres, & chacun à part auroient cette puissance-là ; ce que Rome qui ne l'attribuë qu'au Pape & à toute son Eglise avec luy, n'auroit garde d'accorder. Mais quoy qu'il en soit, je voy bien, que les ministres du Seigneur, qui nous portent sa parole, doivent estre receus avec grand respect, & leur parole écoutée, non point comme la parole des hommes,
1.Thess. 2,13. mais ainsi qu'elle l'est veritablement, comme parole de Dieu ; comme S. Paul parle ailleurs de sa predication. Mais ie ne voy pas qu'il leur soit permis de porter d'autre parole que celle qu'ils ont receuë du Seigneur, ny de nous commander de croire autre chose, que ce qu'il leur a ordonne. Au

contraire, je lis dans S. Mathieu, qu'envoyant ses Apôtres, c'est à dire les plus relevez de tous ses ministres, il leur dit expressément. *Enseignés tout ce que je vous ai commandé*; les attachant clairement à son ordre; de façon que ceux qui enseignent ce qu'il ne leur a point commandé, passent ouvertement leur commission; & nous proposent leurs propres commandemens, & non ceux de Dieu; qui ne leur a rien ny ordonné ny permis de semblable. Quant à ce qu'ajoûte l'Apôtre, que ces hommes-là, dont il ne veut pas que nous écoutions les commandemens, *se detournent de la verité*, (c'est à dire de la sainte & veritable doctrine de l'Evangile) ce n'est pas pour les distinguer d'avec quelques autres, que nous devions écouter, bie qu'ils ne nous proposent que des commandemens d'hommes; Iamais ny le Seigneur ny ses Apôtres ne nous ont rien enseigné de semblable, rejettant par tout constamment & vniversellement tous les commandemens & enseignemens des hommes, sans en excepter aucun genre ny aucune espece; Mais par là, il nous montre le motif de leur crime; ce qui les porte à mettre leurs commandemens en

Matt 28. 2

avant; qui n'est autre chose qu'vn certain dégoust qu'ils ont de l'Evangile du Seigneur, s'en détournant pour chercher ailleurs ce qui leur semble y manquer de verité & de lumiere. Car s'ils embrassoient la doctrine de IESVS-CHRIST, comme vne verité salutaire, parfaite & suffisante à leur salut; s'ils s'y tenoient attachez, ne voulant rien sçavoir non plus que S. Paul,
1. Cor. 2. 2. sinon IESVS-CHRIST crucifié, il est evident que jamais ils n'en viendroient à cette insupportable temerité de mettre de leur teste d'autres commandemens en avant, outre ceux de l'Evangile. Voila, Freres bien-aymez, ce que nous avions à vous dire pour l'exposition de ce texte du Saint Apôtre. Quelles graces rendrons nous à Dieu pour la grande bonté qu'il a euë de nous delivrer du royaume des fables, & des commandemens des hommes, où le reste du monde vit en tenebres, & de nous transporter dans le royaume de la lumiere & de la verité de son Fils, rétablissant au milieu de nous par la miraculeuse puissance de sa main, sa sainte & divine parole, sincere, & pure de toutes les glosses & inventions, de tous les contes & mensonges de l'imposture & de l'erreur? Tandis que le

Iuif

Iuif rumine en vain les ſonges de ſes Rabbins, & que Rome repaiſt ſes gens des contes de ſes legendes, & des traditions de ſes hommes: IESVS-CHRIST vous nourrit icy de ſa verité ſalutaire. Vous n'y oyez que les graves & venerables myſteres de ſa ſapience, puiſez de ſes Eſcritures, baillez par ſes indubitables Prophetes, & par ſon propre Fils, certainement établis par la predication, & par les miracles de ſes Apôtres, & au reſte dignes de ſa majeſté, & de nôtre foy; relevez (je l'avoüe) au deſſus de l'homme, mais ſi beaux, ſi chaſtes, ſi lumineux, & ſi ſalutaires, qu'ils portent en eux meſmes les marques toutes evidentes de leur origine celeſte, & juſtifient ſenſiblement par leurs divins effets dans les ames des hommes, qu'ils viennent d'vn Dieu qui les ayme. Car ils conſolent & edifient excellemment tous ceux qui les reçoivent avec vne vive foy; Ils mettent la paix de Dieu dans la conſcience; ils epandent ſa joye dans le cœur; ils ſanctifient & nettoyent les affections; ils les arrachent de la terre & les elevent au ciel; ils gouvernent toute leur vie; ils en moderent la proſperité, ils en addouciſſent les ſouffrances; ils affranchiſſent de la crainte de la mort.

Comparez cette divine doctrine avecque les fables des Iuifs, & les legendes de Rome; la gravité, la pureté, & les fruits de l'vne avecque les niaiseries, les puerilitez, & l'inutilité des autres; certainement vous avouerez que l'vne est la vraye manne de Dieu; & que les autres ne sont que du foin & de la paille; que l'vne est le vray pain de l'ame, seul capable de la vivifier, & que les autres ne sont que des fatras, propres seulement à enfler & à charger, & non à nourrir les ames qui s'en repaissent. Que reste-t'il donc sinon que nous jouïssions avec vne grande & parfaite reconoissance de ce benefice inestimable de nôtre Seigneur? respectans & cultivans chastement & religieusement sa parole, pour ne pas tomber dans le malheur des autres par nôtre ingratitude? que les Pasteurs administrent cette pâture celeste avec diligence & bonne conscience, qu'ils la baillent pure & telle qu'ils l'ont receüe de Dieu, sans presumer d'y rien mesler du leur? qu'ils la distribuent prudemment selon le besoin de leurs oüailles, enseignant les ignorans, exhortant les negligens, consolant les affligez, redarguant les pecheurs, fortifiant les foibles, le tout par la parole de Dieu? Que les fideles

de l'autre côte la reçoivent avecque foy & respect, en croyant ce qu'elle enseigne, en obeïssant à ce qu'elle commande, en esperant ce qu'elle promet ? & qu'en fin tous ensemble nous nous conformions à ses divines regles, en vivant dans vne innocence, vne justice, vne honesteté, & sainteté, digne de nôtre profession, & laissant les choses qui sont en arriere, nous nous avancions à celles qui sont au devant, & tirions incessamment vers le but, assavoir au prix de la vocation supernelle de Dieu en IESVS CHRIST ? auquel soit toute loüange & gloire aux siecles des siecles. Amen.





SERMON SIXIESME.

TIT. I. VERS. 15. 16.

15. *Toutes choses sont bien pures à ceux, qui sont purs; mais rien n'est pur aux soüillez, & aux infideles; mais leur entendement & leur conscience sont soüillées.*

16. *Ils font profession de connoistre Dieu; mais ils le renient par œuvres; veu qu'ils sont abominables & rebelles, & reprouvez à toute bonne œuvre.*



HERS FRERES; L'excellence de la religion Chrestienne au dessus de toutes les autres, consiste principalement en ce qu'elle ramene la pieté du dehors au dedans, de la chair à l'esprit, & des ombres au vray corps de

la sainteté. Les devotions des anciens Payens n'étoient que des ceremonies charnelles, vaines & ridicules la plusspart, quelques-vnes mesmes horribles & denaturées ; Celles des Mahometans aujourd'huy ne sont que certaines abstinences, prieres, & purifications en se lavant souvent, des pelerinages à la Mecque, les jeusnes du Ramedan, qui est leur caresme, & autres choses semblables. Et bien que Moïse eust donné aux Iuifs la forme de la vraye pieté, il y avoit pourtant meslé par l'ordre de Dieu & selon son conseil vn grand nombre de services charnels, compris dans cette partie de sa loy, qui s'appelle ceremonielle. IESVS-CHRIST cassant & abolissant toute cette sorte d'exercices, comme vains & de nulle force en la pieté, a étably la religion en sa propre & vraye nature ; nous apprenant à adorer Dieu en esprit & en verité. Dans l'école de ce souverain Maistre le seruice divin est non d'egorger des agneaux, ou de remarquer les nouvelles Lunes, ou de chommer les septiesmes jours, ou d'abhorrer la chair de lievre & de pourceau, mais d'aimer Dieu de tout nôtre cœur, & les autres hommes nos prochains, comme

nous mesmes. Ce sont là les actes de sa religion ; & il tient pour les plus devots ceux qui sont les plus gens de bien. Mais quelque juste & raisonnable que soit cette forme de service, elle n'a pourtant pas contenté les hommes. Vous voyez où ils en son venus ; & comment par divers détours & sous differens pretextes ils ont si bien ramené en vsage les institutions que le Seigneur avoit aneanties, qu'aujourdhuy l'on exerce dans le Christianisme la plus grande part de ces mesmes ceremonies, qui avoient lieu autresfois dans le Iudaïsme & le Paganisme. Et afin que vous ne treuviez pas étrange, que ce changement se soit fait en seize cens & tant d'années, qui se sont écoulées depuis la mort du Seigneur jusques à nous ; sçachez que Satan y travailla dés le commencement, & que deslors il suborna des gens qui furent assez hardis pour entreprendre d'introduire ces vaines & pueriles disciplines dans l'Eglise sous les yeux & en la presence mesme des Apôtres. S. Paul s'en plaint en divers lieux, & c'est principalement contre ces mauvais ouvriers, qu'il a écrit l'epître aux Galates, & vne partie de celle qu'il addresse aux Colossiens. Et pour laisser-là les

endroits de ses autres écrits qui s'y rapportent ; c'est à eux qu'il en veut dans le texte que nous venons de vous lire. Il les avoit desia notez dans les versets precedens ; mais seulement en general, comme seducteurs, qui travailloient à renverser la foy des Chrétiens, & dont il falloit reprimer vivement la temerité, sans préter l'oreille à leurs fables. Maintenant il touche en particulier le principal de leurs dogmes ; qui étoit qu'il faut s'abstenir de certaines viandes ; comme si en vser eust été capable de soüiller l'homme L'Apôtre abbat cette erreur ; en établissant expressement la verité contraire, *Toutes choses* (dit-il) *sont pures à ceux qui sont purs* ; & passant plus avant il découvre premierement leur folie & vanité en ce qu'ils pretendoient se purifier par l'abstinence de certaines choses, & par l'vsage de certaines autres ; parce que la vraye pureté consistant en l'entendement & en la conscience, ceux qui ont ces deux parties de l'ame soüillées, travaillent inutilment à se nettoyer, rien n'étant pur à celuy qui est soüillé luy-mesme. *Rien n'est pur aux soüillez & aux infideles* (dit-il) *mais leur entendement & leur conscience sont soüillées.* Et parce que ces gens

faifoient gloire de la connoiſſance de Dieu, étant Iuïfs, & non Payens, il leur ôte ce maſque, dont ils abuſoient pour tromper les ſimples, & montre à nud leur hypocriſie, par la corruption toute evidente de leur vie; *Il ſont profeſſion de connoiſtre Dieu* (dit-il) *mais ils le renient par œuvres; veu qu'ils ſont abominables, & rebelles, & reprouuez à toute bonne œuvre.* Ce ſont les deux points, que nous taſcherons de vous expoſer en cette action, avecque la grace du Seigneur; premierement l'impureté de ces ſeducteurs dans l'vſage & dans la diſtinction, qu'ils faiſoient des choſes; & puis leur hypocriſie, dans la qualité de leurs meurs, directement contraires à la connoiſſance de Dieu, dont ils ſe vantoient.

Pour bien entendre le ſens & le deſſein de l'Apôtre, il faut remarquer d'entrée que ces ſeducteurs, à qui il en à, étoient Iuïfs d'extraction (comme il paroiſt de ce qu'il diſoit cy-devant *qu'ils étoient de la* Tit. 1. 10 *circonciſion*) qui embraſſoient tellement le Chriſtianiſme, qu'ils retenoient auſſi quant & quant diverſes choſes du Iudaïſme; comme entr'autres les fables, auſquelles cette miſerable nation s'eſt étrangement addonnée, & quelques-vnes des

traditions Pharisaïques de leurs ancestres, qui étoient en grande estime & veneration parmy eux. C'est pourquoy S. Paul avertissoit expressement ses vrais disciples dans le verset precedent de ne point préter *l'oreille aux fables Iudaïques, ny aux commandemens des hommes.* Or nous apprenons de l'epître aux Colossiens, que l'vne des principales doctrines de ces seducteurs Iudaïsans, étoit qu'ils tenoient qu'il y a certaines viandes immondes, ou impures aux Chrétiens, dont ils defendoient severement l'vsage aux fideles, condamnant ceux qui en mangeoient comme coûpables d'vn grief peché, & au contraire en estimant hautement l'abstinence, comme si c'étoit l'vne des principales parties de la pieté, & du vray & legitime service de Dieu. C'est ce qu'entend l'Apôtre en ce lieu là, quãd il dit, *Que nul ne vous condamne au manger, ou au boire*; Col. 2. 16. 20.
& vn peu apres quand il rejette rudement les ordonnances, dont ces gens pretendoient *de charger* les Chrètiens, en disant, *Ne mange, ne goûte, ne touche point*; assavoir les choses, qu'ils tenoient soüillées & impures; Il nous propose encore là mesme les fausses couleurs de ces disciplines,

qui éblouïssoieut les yeux des simples, ayant quelque apparence de sagesse en ce
Col.2. 23. qu'elles monstroient vne devotion volontaire, & vne humilité d'esprit, & sembloient ne point épargner la chair. C'est pourquoy ils leurs attribuoient vne grande vertu pour purifier les hommes, & pour les nettoyer des ordures desagreables à Dieu; Comme en effet nous sçavons que les observateurs de telles abstinences veulent passer pour beaucoup plus purs & plus saints que les autres hommes; & le peuple qui est superstitieux en à vne grande opinion. Le monde en a tousiours fait ce jugement; & non seulement entre les Payens & les Iuïfs, mais mesme entre les Chrétiens, où vous voyez que l'on estime beaucoup plus vn moine qui ne mange jamais de viande, ou qui ne couche pas dans vn lit, ou ne s'habille pas à la fasson commune, que l'on ne fait vne personne qui vit bien & honnestement sans faire tort à son prochain. Afin donc que cette apparence n'abusast les fideles, & ne leur fist prendre ces seducteurs pour des personnes pures & saintes, l'Apôtre dit & proteste icy qu'ils sont impurs & soüillez; bien loin d'avoir aucun degré de la pureté qu'ils

s'attribuoient. D'où s'ensuit que nul ne doit treuver étrange qu'il ait si soigneusement averty les fideles de Crete de s'en donner garde. Mais parce que le crime dont il les charge, est grief, & qu'il ne semble pas bien fondé sur leur doctrine, il ne se contente pas de l'intenter; Il l'explique & le verifie, & montre comment & à quel égard il appelle *soüillez* des gens, qui faisoient vne si étroite profession de pureté. Car quelqu'vn eust peu penser que si l'abstinence des viandes, qu'ils abhorroient comme soüillées, ne les purifioit pas; ainsi qu'ils pretendoient faussement; aussi ne les soüilloit elle pas non plus; & partant que si leur pretenduë discipline ne les rendoit pas plus saints que les autres, aussi ne les rendoit elle pas moins purs, où plus soüillez. L'Apôtre renverse ce faux raisonnement; nous découvrant la vraye source & le vray siege de la pureté & de la soüilleure; qu'elles ne consistent pas dans les viandes, ou que l'on prend, ou dont on s'abstient; mais dans le cœur & dans la conscience de celuy qui en vse, ou s'en abstient; de sorte que s'il à ces deux parties pures, tout luy sera pur; & s'il les à soüillées, tout luy se-

ra soüillé. Ainsi pour bien juger de la pureté de ces gens, il faut regarder leur cœur, & non leur bouche; les pensées & les sentimens de leurs consciences, & non les qualitez des viandes, qu'ils mangent, ou dont ils s'abstiennent. C'est-la à mon avis le sens de l'Apôtre dans ces paroles; *Toutes choses sont bien pures à ceux qui sont purs; mais rien n'est pur aux soüillez & aux infideles, dont l'entendement & la conscience sont soüillez.* Il accorde que *toutes choses sont pures à ceux qui sont purs*; mais il nie qu'il s'ensuive delà, qu'elles soient aussi pures aux imposteurs, qu'il combat; parce qu'étant soüillez en leur entendement & en leur conscience, rien ne leur est pur. Quant à ce qu'il accorde *que toutes choses sont pures à ceux qui sont purs*; il est clair que par *ceux qui sont purs*, il entend les vrais Chrétiens, que la foy de l'Evangile du Seigneur Iesus a purifiez des soüilleures du monde, & qui en ayant été nettoyez par sa grace servent Dieu avec vn cœur pur & vne saine conscience. Par *toutes ces choses qui leur sont pures*; il n'entend pas indefiniment toutes choses de quelque espece qu'elles soient; comme si les pechez mesmes n'étoient pas capables de les soüiller; mais il signifie se-

lon la nature du ſujet dont il traitte toutes les choſes entre leſquelles les ſeducteurs mettoient de la difference à cét égard, c'eſt à dire toutes les viandes, & autres creatures propres à la nourriture des hommes; Ces gens dogmatizoient, que les vnes étoient pures, & les autres non. S. Paul accorde & poſe au contraire qu'elles ſont *toutes pures* aux Chrétiens; c'eſt à dire qu'il n'y en a aucune qui les ſouïlle, ou dont ils ne puiſſent vſer en bonne conſciēce & ſans offenſer Dieu. Par là il renverſe deſia de fonds en comble l'erreur de ces ſeducteurs Iudaïſans. Car puis que les fideles ſont purs par l'Evangile du Seigneur, il eſt clair que ces gens taſchoient en vain d'ajouter à ſa diſcipline leurs obſervations & abſtinences, comme neceſſaires à leur purification. Et d'autre coſté puis que toutes les viandes ſont pures aux Chrétiens; c'étoit vne extreſme folie aux impoſteurs de chercher leur pureté dans l'vſage des vnes, & dans l'abſtinence des autres. Mais bien que la condition de ces choſes ſoit vrayement telle à l'égard des fideles, c'eſt à dire indifferente & incapable de les ſouïller, s'il n'y à rien de plus; comme S. Paul le reconnoiſt volontiers; ce n'eſt pas à dire qu'il en

fust de mesme à l'égard des seducteurs & de leurs disciples; *parce* (dit-il) *que rien n'est pur aux soüillez & aux infideles.* Il appelle *soüillez*, ceux qui menent vne mauvaise vie, plene d'ordures & de vices; *infideles*, ceux qui demeurent dans ce bourbier, rejettant la foy en IESUS-CHRIST seule capable de les nettoyer. A ceux qui sont tels, *rien n'est pur*, dit l'Apôtre, c'est à dire qu'il n'y a rien qui ne les soüille. Et il en ajoûte la raison dans les paroles suivantes; *mais* (dit-il) *leur entendement & leur conscience est soüillée.* Il entend que toutes choses les soüillent, parce que ny leur entendement ny leur conscience n'est pas pure. Ce n'est pas que la nature des choses se change en elle mesme selon la difference des personnes qui en vsent; car pour les choses elles demeurent toûjours creatures de Dieu, faites & formées pour nôtre vsage : les ouvrages d'vn tres-bon & tres-saint auteur; Mais elles sont dites *impures*, à l'égard de leur effet, entant que par le vice de l'homme, qui s'en sert mal, elles luy tournent à peché, & le soüillent par consequent. Nôtre Seigneur employe ces termes en mesme sens, quand il dit aux Pharisiens, *que s'ils s'élargissent en*

aumônes, toutes choses leur seront nettes, ou Luc. 11.
pures; c'est à dire que rien ne les soüillera 41.
si leur cœur est sanctifié par vne charité
sincere. Celuy dont l'entendement est
soüillé, c'est à dire infecté d'vne erreur
contraire à la pureté de l'Evangile, vse
mal des choses les plus innocentes; ou ne
les rapportant pas à leur vraye fin, ou en
corrompant malheureusement l'effet. Il
ajoûte que leur conscience est aussi *soüillée*;
parce que c'est ordinairement l'ordure de
la conscience qui soüille l'entendement,
l'épaississant & le remplissant de broüil-
lards, & de nuages, qui l'empeschent de
voir la verité, & le font tomber (s'il faut
ainsi parler) dans la boüe de l'erreur; se-
lon ce que l'Apôtre dit ailleurs divinemẽt
de *ceux qui ayant rejetté la bonne conscience* 1. Tim.
font naufrage quant à la foy; & selon la ma- 1.19.
xime du Seigneur, que *si quelqu'vn veut*
faire la volonté de Dieu, il connoistra sa do- Iean. 7.
ctrine; où il entend à l'opposite que ceux 17.
qui ne veulent pas faire la volonté de
Dieu, ne connoistront point la verité de sa
doctrine; c'est à dire que ceux qui ont la
conscience mauvaise, demeureront dans
l'erreur. Comme par exemple dans le su-
jet dont l'Apôtre parle en ce lieu, c'étoit

proprement la souïlleure de la conscience, c'est à dire le sentiment & l'amour des vices, dont les seducteurs étoient entachez, qui avoit souïllé leur entendement, c'est à dire qui l'avoit infecté de cette grossiere & vilaine erreur, qu'ils tenoient, s'imaginant follement que l'abstinence de certaines viandes sanctifioit les hommes. Et il en est de mesme de tous ceux qui en ont vne semblable opinion. Si vous y pensés bien, vous verrez que ce n'est que l'amour du vice, qui les y aportez. Car à regarder la chose en elle mesme, il est clair que ny l'vsage, ny l'abstinence d'vne certaine viande n'a rien de commun avecque la pureté de la religion ; de sorte que si les hommes consideroient ce sujet sans passion, il ne seroit pas possible qu'ils en eussent vne autre creance. Mais parce que leur conscience embourbée dans l'amour de leurs vices, ne veut pas y renoncer, & que d'autre part pressée par le sentiment de ses crimes, elle desire d'en estre nettoyée en quelque sorte, cette passion luy recommande & luy fait aysement embrasser l'expedient des abstinences, & des mortifications externes & corporelles ; qui soulageant les remors & les craintes de leur conscience par

la

la purification de leurs pechés qu'ils y pensent treuver, les laisse cependant jouïr des vices qu'ils ayment. C'est delà qu'est née la creance & l'estime du caresme; On la reçoit aysement, parce que chacun est bien ayse d'y treuver ce que l'on y promet, l'expiation des pechez de toute l'année par vne abstinence de quelques semaines, qui n'étant pas difficile en elle mesme, est fort commode pour l'interest du vice. Mais l'Apôtre nous montre combien sont vaines ces pretentions des seducteurs, en disant que tout au rebours de la purification qu'ils se promettent, l'erreur dont ils sont saisis, fait que rien ne leur est pur; de sorte qu'au lieu de se nettoyer, ils ne font que se souïller. Car la fausse opinion qu'ils ont de la souïlleure des viandes, est cause qu'ils ne peuvēt ny en vser, ny s'en abstenir sans peché. S'ils en vsent, ils pechent contre leur conscience, qui croit que l'vsage en est impur. S'ils s'en abstiennent par cette opinion, ils pechent contre la verité de la foy; qui nous enseigne que ce n'est nullement en telles choses indifferentes, que consiste la pureté de l'ame. D'où il s'ensuit que sans s'arrester à ces exercices corporels, il faut aller au principal, & tra-

vailler sur toute chose à nettoyer la conscience & l'entendement. La conscience, en renonceant au vice & à ses passions; l'entendement, en quitant l'erreur, & y établissant la verité de Dieu, les saintes & celestes connoissances qu'il nous enseigne dans l'Evangile de son Fils. Si cette source de la vie morale & religieuse est vne fois ainsi nettoyée en nous, sa pureté s'épandra danstoutes nos actions interieures & exterieures. Rien ne nous sera impur; parce que nous manierons toutes choses avec vn cœur pur & vne droite conscience. Si au contraire vôtre cœur est soüillé de superstition & de vice, toutes vos abstinences ne serviront de rien à vous guerir; elles se tourneront elles mesmes en autant d'impuretés; comme vous voyez qu'vn estomac chargé d'ordure change les viandes les plus innocentes en venins. C'est-là chers Freres, la doctrine de S. Paul & en ce lieu, & en divers autres, où il traitte de cette dispute; Posant par tout ce qu'il dit icy, cõme vn principe ferme & inebranlable, que *toutes choses sont pures à ceux qui sont purs*; c'est à dire comme il exprime la mesme chose ailleurs, que *toute creature*
1 Tim. 4. 4. *de Dieu est bonne, & que rien n'est à rejetter*

étant pris avec action de graces. Mais quelque clairs & expres que soient ses enseignemens, ils n'ont peu empescher que la distinction & l'abstinence des viandes n'ait été mise en avant, & recommandé & pratiquée, comme necessaire en la religion, en qualité d'vne œuvre excellente, & plene d'efficace pour la sanctification, en divers temps & pour causes diverses par plusieurs ouvriers fort differents, quant au reste. Car il falloit que l'oracle de l'Apôtre fust accomply, qui predit ailleurs en termes formels qu'entre les autres corruptions des derniers temps l'on commandera de s'abstenir des viandes, que *Dieu a creées pour les fideles, & pour ceux qui ont connu la verité pour en vser avec action de graces.* 1. Tim. 4.3.
Ie laisse-là les anciens heretiques, qui ont autresfois travaillé l'Eglise par les loix qu'ils faisoient de ces abstinences, y obligeant les Chrétiens, les vns plus, & les autres moins. Il n'est pas besoin de remuër ces ordures, enterrées il y a long-temps. Mais vous sçavez quelles sont encore aujourd'huy les loix du Pape dans sa communion, defendant l'vsage des viandes durant tout le caresme, tous les vendredis & samedis, & divers autres jours qui sont

plus du tiers de l'année ; Vous sçavez avec quelle rigueur il fait observer cette sienne loy ; décriant comme impies, ceux qui la violent, & mettant les abstinences qu'elle commande à vn si haut prix, qu'il semble que ce soit l'vn des fondemens du Christianisme. Que se pouvoit il dire de plus contraire à la doctrine de S. Paul ? Mais comme l'erreur est opiniâtre, nos adversaires ne manquent pas de defaites pour mettre cette loy de leur Pape à couvert des foudres de l'Apôtre. Ils disent donc qu'ils n'ont rien de commun avecque les Iudaïzans, & les heretiques condamnez icy & ailleurs par S. Paul, qui tenoient que les viandes qu'ils defendoient étoient impures en elles mesmes & de leur nature ; de sorte que nul n'en pouvoit jamais manger sans se souïller ; au lieu disent-ils, que nôtre Eglise, confessant la pureté & bonté de toutes les viandes creées de Dieu, defend l'vsage de quelques-vnes en certain temps, afin que par telles abstinences les fideles satisfacent à Dieu pour leurs pechez, & mortifient les passiõs de leur chair, & elevent plus aysement leurs pensées à Dieu. Voyla ce qu'alleguent ceux de Rome pour guarantir la loy de leur abstinen-

Estius sur ce passage

ce. Sur quoy je vous prie de remarquer avant que de passer outre ; que c'est justement la réponce que faisoient autresfois les Montanistes à ces passages de l'Apôtre objectez à leur erreur par les Chrétiens Orthodoxes & Catholiques. Car ces heretiques qui s'eleverent sur la fin du second siecle du Christianisme, ayant eu la presomption d'établir deux semaines d'abstinence par an, durant lesquelles ils ne vivoient que de pain & de sel, & de quelques fruits secs, sans rien manger de gras, ny qui eust du suc, à raison dequoy ils appelloient cette forme de discipline des *Xerophagies*; les autres Chrétiens Catholiques condamnerent aussi-tost cette nouveauté ; disant que c'étoit vne devotion qui sentoit la superstition Payenne, & approchoit des ceremonies, avec lesquelles les devots d'Apis & d'Isis, & de la grand' Mere des Dieux avoient accoustumé de se purifier par l'abstinence de certaines viandes ; & alleguant contre cette observation les textes du S. Apôtre, & entre les autres celuy de la premiere epître à Timothée nommément, où est predite la venuë de ceux qui commanderont de s'abstenir des viandes. A cela les Montanistes ré-

Tertul. au livre des Ieusnes. ch.15.

Ch 2. pondoient precisement comme ceux de
là mesme. Rome aujourd'huy, que S. Paul en veut
ch. 15. aux heretiques, qui comme Marcion, Tatian, & autres commandoient vne abstinence perpetuelle de certaines viandes pour destruire & mépriser les œuvres du Createur; & non à eux, qui ne s'en abstenoient que pour vn peu de temps, pour deux semaines par chaque année; ne rejettant pas les viandes, mais les differant seulement pour quelques jours; par devotion, & non par dédain; à l'honneur, & non au mépris ou à l'outrage de Dieu le Createur. C'est ce que nous apprenons de Tertullien, dans vn livre qu'il a écrit sur ce sujet tout expres pour la defense des Montanistes, dont il avoit miserablement embrassé l'erreur. Où est icy cette veneration si respectueuse de l'ancienne Eglise Catholique, dont ceux de Rome se vantent si hautement? Ils empruntent le bouclier de ses ennemis, & se servent de leur artifice pour fausser ou détourner les armes, dont elle combatoit leur heresie; signe evident, que la cause de Montanus & de ces vieux heretiques, qui porterent son nom, étoit mesme en ce point que celle du Pape & de ses adherens contre nous; &

que la nôtre pareillement est mesme que celle des anciens Catholiques. Et en effet ce rapport des vns aux autres est si grand dans toutes les circonstances de la dispute; que deux des plus celebres Docteurs du party Romain, l'vn Evesque, & l'autre Iesuite, y ont été attrapez; ayant pris ridiculement Tertullien & les Montanistes qu'il defendi, pour les Catholiques de ce temps-là, & les Psychiques qu'il combat pour les heretiques; parce qu'ils voyoient que ceux-là tiennent ouvertement la doctrine de Rome, & ceux-cy la nôtre. Au lieu qu'il est clair par tout le livre mesme, & maintenant reconnu par tous les sçavans, que Tertullien & ceux pour qui il écrit étoient veritablement les Montanistes, c'est à dire des heretiques condamnez par l'Eglise, & qu'au contraire ceux qu'il appelle injurieusement Psychiques c'est à dire sensuels, sont les vrais Catholiques de ce temps-là. Mais mettant à part ce prejugé si avantageux, considerons la chose en elle mesme; & voyons si ce que nos adversaires supposent avecque les Montanistes est veritable; assavoir que l'Apôtre icy & ailleurs en de semblables passages n'en vueille qu'a ceux, qui tiennent que les

Martin. Peres. de Tradit. P. 3. De Iejun. pa. 265. Turriā. l. 1. pro epist. c. 3.

viandes sont impures de leur nature, & en elles mesmes, & qui en defendent l'vsage en suite absolument & pour toûjours. Certainement il ne fait nulle part mention de cette difference entre ceux qui defendent l'vsage des viandes aux fideles. Il condamne simplement & generalement la loy de leur abstinence; quelque motif, qu'elle ait eu; *Que nul* (dit-il) *ne vous condamne au manger, & au boire.* Le Pape ne condamne-t'il pas les hommes pour ce point? Ses ministres n'imposent ils pas des peines à ceux qui ont mangé autre chose que ce qu'il permet? Prononcent ils pas qu'ils sont coupables? les traittent ils pas comme criminels? Ils font donc ce que l'Apôtre defend; *Ils condamnent* les fideles en ce
1. Cor. 10 qui regarde le manger. *Mangez* (dit-il ail-
25. 27. leurs) *de tout ce qui se vend à la boucherie sans vous en enquerir pour la conscience.* Et si vous vous treuvez à la table d'vn Payen, *mangez* (dit il) *de tout ce qui est mis devant vous sans vous en enquerir pour la conscience.* Il nous permet clairement l'vsage de toute sorte de viande sans scrupule pour la conscience. Il n'etablit donc pas seulement la pureté naturelle des viandes; mais aussi la liberté de leur vsage. Vous ne pouvez

m'interdire pour la religion nulle des viandes, qui se servent sur les tables des hommes, ou qui se vendent dans leurs boucheries & dans leurs marchez, sans casser l'ordonnance de S. Paul; sans defendre ce qu'il permet. Ne m'alleguez point vos fins, vos desseins, & vos intentions. Il est clair que vous m'ôtez la liberté qu'il me donne. Marcion l'ôtoit pour vne raison, vous & les Montanistes l'ôtez pour vne autre; luy pour toûjours, & vous pour certains jours & certains temps. I'advoüe que vos motifs sont differents; Mais l'injure est semblable: & la vôtre pour estre moindre, ne laisse pas d'estre vne injure. A quelque dessein que l'on fasse ce que la loy deffend, on ne laisse pas de la violer; & c'est toûjours casser l'ordre d'vn Prince que d'ôter à ces sujets la liberté qu'il leur a donnée avec quelque opinion, & sous quelque pretexte qu'on le fasse. Ie passe plus outre; & accordant que depuis le temps de l'Apôtre il s'est treuvé des gens si extravagans que de poser que la nature des animaux est impure d'elle mesme, comme étant l'ouvrage non de Dieu Pere de IESVS-CHRIST, mais d'vn autre mauvais principe; je demande à nos adversaires, d'où ils sçavent que ceux que com-

bat icy S. Paul, eussent cette opinion bizarre? Ils avouënt qu'ils Iudaïzoient; & tous les Iuifs comme chacun sçait, ont toûjours tenu ce que nous apprend leur Moïse, que le vray Dieu a crée le monde, & que toutes les choses qu'il a creées sont bonnes; & ont constamment rapporté ce qui est dit dans leur loy de l'impureté de quelques animaux, à l'ordonnance divine, qui leur en defendoit l'vsage, & non à la nature des choses mesmes. Il y à donc toute apparence que ceux-cy nais de leur nation, & nourris dans leur école, en avoient les mesmes sentimens, & qu'ils en interdisoient l'vsage, non qu'ils en creussent la nature soüillée & impure d'elle mesme, mais bien comme ceux de Rome, pour humilier & mortifier leur chair; selon ce que S. Paul dit ailleurs ou d'eux ou de leurs semblables, que leurs disciplines avoient quelque apparence en ce qu'elles n'épargnoient point la chair, & qu'elles sembloient servir à l'humilité. Puis donc que l'Apôtre nonobstant tout cela ne laisse pas de les rejetter icy fort rudement, il est evident qu'il condamne generalement toutes les loys, qui interdisent aux fideles l'vsage de certaines viandes, quelque opinion

qu'ayent de leur nature ceux qui les defendent. Mais nos adversaires pressent ce que dit l'Apôtre, que *toutes choses sont pures à ceux qui sont purs*; d'où ils concluent que ceux qu'il combat, & à qui il oppose cette verité, avoient la creance contraire; c'est à dire qu'ils tenoient, que *toutes choses ne sont pas pures aux purs*. Ie leur accorde volontiers le tout; mais je nie que de là s'ensuive qu'ils creussent que les viandes qu'ils defendoient, fussent impures en leur nature. Ils croioient qu'elles l'étoient en leur vsage; c'est à dire qu'elles souilloient celuy qui en mangeoit, non par aucune impureté qui fust attachée à la substance de leur estre, mais à cause que la loy, ou la tradition de leurs ancestres en avoit defendu l'vsage. S. Paul pareillement disant que *toutes choses sont pures aux Chrétiens* n'entend pas simplement non plus que la nature des choses est pure & bonne en soy-mesme (ce qui est tres-vray) mais il signifie proprement que l'vsage en est libre aux Chrétiens, & qu'ils peuvent en vser sans aucune souilleure pour cela. Et qu'il faille ainsi prendre ces paroles il paroist premierement par l'autre partie de l'opposition, où il dit *que rien n'est pur aux souillez & infi-*

deles. Car il est clair qu'en parlant ainsi il veut nier, non que la nature des choses soit pure en elle mesme à l'égard de qui que ce soit, mais bien que l'vsage en soit pur à l'égard des infideles; parce qu'ils ne s'en servent qu'en offensant Dieu & partant en se souïllant. Puis cela mesme se justifie par le langage constant de l'Ecriture, qui employe toûjours ces paroles en ce sens-là; comme par exemple dans le Levitique, d'où & S. Paul & ceux qu'il combat avoient sans doute emprunté ces termes; quand Moïse dit aux Israëlites parlant du chameau, du lievre, du pourceau, & d'autres semblables animaux, qu'ils *leur soient souïllés ou impurs*; entend il qu'ils doivent croire ou penser, que la nature de ces bestes soit impure & abominable en elle mesme? Nullement. Ce seroit vn sentiment faux & contraire à ce qu'il leur en a enseigné luy-mesme dans l'histoire de la creation; Mais il signifie simplement, qu'il ne leur est pas permis d'en manger; & que s'ils en mangent apres la defense qu'il leur en fait, cette action les souïllera, les rendant coupables de peché par leur desobeïssance à l'ordre de Dieu. Icy donc pareillement quand l'Apôtre dit, que *toutes*

Levit. 11.4.5.6.7.8. & souvent ailleurs

choses sont pures ou nettes à ceux qui sont purs, c'est à dire aux fideles, il entend non simplement que leur nature est pure en elle mesme, mais que l'vsage en est permis aux Chrétiens, & qu'ils en peuvent manger sans scrupule de conscience, la distinction legale de ces choses ayant été levée par IESVS CHRIST, & le service de Dieu reduit aux devoirs de la vraye sanctification. D'où il paroist que le Pape & tout autre quel qu'il soit, qui defend aux fideles pour cause de religion l'vsage d'vne certaine sorte de viandes, entreprend hautement sur l'autorité de IESVS-CHRIST & de son Apôtre, & sur la liberté des Chrétiens. Mais il est temps de toucher brievement les dernieres paroles de ce texte, où l'Apôtre apres avoir montré la vanité de la doctrine des seducteurs Iudaïzans découvre aussi leur hypocrisie; *Ils font* (dit-il) *profession de connoistre Dieu; mais par œuvres ils le renient; veu qu'ils sont abominables & rebelles & reprouvez à toute bonne œuvre.* C'est l'ordinaire de ces gens; Ils s'attachent à de petites observations de choses indifferentes en elles mesmes; & negligent cependant le principal; c'est à dire les devoirs de la vraye vertu & sainteté.

Il semble en effet qu'ils ne s'abstiennent des choses permises, que pour avoir le droit de faire celles qui sont defenduës, & pour estre dispensez du devoir de s'acquitter de celles qui sont commandées. Combien en voit on qui observent tres-scrupuleusement les traditions des hommes, & violent licentieusement les loix de Dieu? qui ne voudroient pour rien du monde gouter de la chair en caresme, ou vn vendredy; & ne font nulle conscience de ravir le bien, ou l'honneur de leurs prochains? C'est la forme des seducteurs que depeint icy S. Paul. Ils vouloient passer pour fort severes, & devotieux sous ombre de leur abstinence de neant; & toute leur vie étoit si debordée, qu'elle dementoit hautement leur profession, tesmoignant par les effets qu'ils n'avoient nulle crainte ny amour de Dieu, dont ils faisoient sonner si haut le nom & la connoissance. Il dit qu'ils *sont abominables*; c'est à dire que nonobstant tout le fard de leur fausse sainteté, l'horreur de leur impureté ne laissoit pas de repandre sa puanteur, & de les rendre dignes de la haine & de l'execration de Dieu & des hommes. Ce qu'il ajoûte qu'ils sont rebelles, montre qu'ils

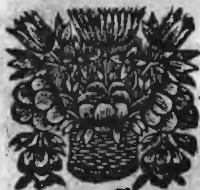
avoient été en vain sollicités & exhortez à recevoir la pure & sincere verité de l'Evangile ; l'ayant toûjours opiniatrement rejetté par vne invincible incredulité. Enfin il touche le comble de leur malheur, disant *qu'ils sont reprouvez à toute bonne œuvre*; c'est à dire tellement abandonnez à l'ordure, & à l'impenitence, qu'il n'y avoit que peu ou point d'esperance, qu'ils peussent jamais s'amander, & s'addonner aux œuvres vrayement bonnes ; parce que se contentant de leurs faux & vains services, ils ne pensoient point à la sainteté spirituelle & Evangelique ; seule capable de produire de bonnes œuvres. Voyla Fideles, ce que l'Apôtre dit icy, & de la doctrine & de la vie des seducteurs. En quoy il fait l'apologie de nos disputes sur le sujet des loix de l'abstinence Romaine contre la calomnie de nos adversaires ; qui nous accusent de combattre pour le ventre, & pour ses delices, sous ombre que nous rejettons les froides disciplines de leur superstition. L'Apôtre étoit tres-sobre & tres-chaste ; & il ne laisse pourtant pas de condamner avec ardeur les abstinences des seducteurs. Luy, & nous apres luy combatons, non pour les viandes, qui

ne sont rien, mais pour la liberté que IESUS-CHRIST a acquise à son peuple; non contre la sobrieté, mais contre la tyrannie, & contre la presomption. Nous craignons, non que l'on retranche quelque chose au ventre, mais que l'on repaisse la chair d'vne pernicieuse vanité, luy faisant croire qu'elle sert Dieu, qu'elle expie ses pechez, & merite le ciel en s'abstenant d'vne chose indifferente. C'est l'interest non de la chair, mais de l'esprit, qui nous fait plaindre à bon droit, que l'on occupe les Chrétiens en des exercices vains & puerils, & qu'on leur persuade que Dieu damne les hommes pour avoir mangé du lard, & qu'il les sauve pour avoir mangé des pois. Mais chers Freres, pour confondre la calomnie avec plus d'efficace, sanctifions tellement nos meurs, que l'on ne puisse nous soupçonner de licence. Que nôtre vie soit par tout innocente, pure & honeste; constamment attachée à la discipline de l'Evangile; toûjours sobre & grave & pudique, qui n'ait non plus de part aux folies & aux excez du carneval de Rome, qu'aux superstitions de son caresme. Et puis que nôtre Dieu est esprit, & veut estre servi en esprit & en verité, & qu'il regarde le cœur, le

dedans

dedans & non le dehors, seulement ; commençons par là nôtre purification. Nettoyons nos consciences de toutes les ordures du peché ; & nos entendemens de toutes les erreurs du monde. Etablissons y les saintes veritez de IESVS-CHRIST ; la grandeur de son amour, la gloire de son royaume, la beauté de sa discipline. Qu'il n'y ait rien de double, ny de feint en nous ; Que la vie réponde à la profession ; & que l'action soit conforme au langage. Servons de bonne foy le Dieu que nous confessons ; luy presentant vne ame sincere & fidele ; qui croye ce qu'il promet, & face ce qu'il commande ; dont sa volonté soit la viande, dont sa gloire soit la passion, dont toutes les delices soient d'obeïr à sa parole. Si le cœur est vne fois en cét état, sa pureté coulera d'elle mesme dans toutes les parties de nôtre nature & de nôtre vie. Nous serons apres cela, non reprouvez comme les hypocrites endurcis ; mais propres *à toutes bonne œuvre.* Nous prendrons plaisir aux œuvres de Dieu ; à celles que commande non la superstition de la chair, mais la sagesse de l'esprit ; à la priere, à l'aumône, à la beneficence envers tous, & principalement envers les domestiques de la foy, à

l'obeïssance de ceux qui sont au dessus de nous, au soin & à la conduite de ceux que la providence nous a soûmis, à la douceur & à la charité envers tous. C'est en cela, Freres bien-aymez, & non dans la puerile abstinence de quelques viandes, que consiste la vraye pureté des Chrétiens. Dieu nous fasse la grace de cheminer à jamais alaigrement & constamment en cette divine regle, afin que sa paix soit sur nous & sur son Israël eternellement. Amen.





SERMON SEPTIESME.

TIT. II. VERS. 1.2.3.4.5.6.

1. *Mais toy propose les choses, qui conviennent à la saine doctrine.*

2. *Que les hommes anciens soient sobres, graves, bien rassis, sains en la foy, en charité, & en patience.*

3. *Pareillement que les femmes anciennes soient d'une contenance convenable à sainteté, non médisantes, non sujetes à beaucoup de vin, enseignans ce qui est bon;*

4. *Afin qu'elles instruisent les jeunes femmes à estre modestes, à aymer leurs maris, à aymer leurs enfans;*

5. *A estre sages, pures, gardans la maison, bonnes, sujettes à leurs propres maris; afin que la parole de Dieu ne soit blasmée.*

bat icy S. Paul, eussent cette opinion bizarre? Ils avouënt qu'ils Iudaïzoient; & tous les Iuifs comme chacun sçait, ont toûjours tenu ce que nous apprend leur Moïse, que le vray Dieu a crée le monde, & que toutes les choses qu'il a creées sont bonnes; & ont constamment rapporté ce qui est dit dans leur loy de l'impureté de quelques animaux, à l'ordonnance divine, qui leur en defendoit l'vsage, & non à la nature des choses mesmes. Il y à donc toute apparence que ceux-cy nais de leur nation, & nourris dans leur école, en avoient les mesmes sentimens, & qu'ils en interdisoient l'vsage, non qu'ils en creussent la nature soüillée & impure d'elle mesme, mais bien comme ceux de Rome, pour humilier & mortifier leur chair; selon ce que S. Paul dit ailleurs ou d'eux ou de leurs semblables, que leurs disciplines avoient quelque apparence en ce qu'elles n'épargnoient point la chair, & qu'elles sembloient servir à l'humilité. Puis donc que l'Apôtre nonobstant tout cela ne laisse pas de les rejetter icy fort rudement, il est evident qu'il condamne generalement toutes les loys, qui interdisent aux fideles l'vsage de certaines viandes, quelque opinion

qu'ayent de leur nature ceux qui les defendent. Mais nos adversaires pressent ce que dit l'Apôtre, que *toutes choses sont pures à ceux qui sont purs*; d'où ils concluent que ceux qu'il combat, & à qui il oppose cette verité, avoient la creance contraire; c'est à dire qu'ils tenoient, que *toutes choses ne sont pas pures aux purs*. Ie leur accorde volontiers le tout; mais je nie que de là s'ensuive qu'ils creussent que les viandes qu'ils defendoient, fussent impures en leur nature. Ils croioient qu'elles l'étoient en leur vsage; c'est à dire qu'elles souïlloient celuy qui en mangeoit, non par aucune impureté qui fust attachée à la substance de leur estre, mais à cause que la loy, ou la tradition de leurs ancestres en avoit defendu l'vsage. S. Paul pareillement disant que *toutes choses sont pures aux Chrétiens* n'entend pas simplement non plus que la nature des choses est pure & bonne en soy-mesme (ce qui est tres-vray) mais il signifie proprement que l'vsage en est libre aux Chrétiens, & qu'ils peuvent en vser sans aucune souïlleure pour cela. Et qu'il faille ainsi prendre ces paroles il paroist premierement par l'autre partie de l'opposition, où il dit *que rien n'est pur aux souïllez & infi-*

deles. Car il eſt clair qu'en parlant ainſi il veut nier, non que la nature des choſes ſoit pure en elle meſme à l'égard de qui que ce ſoit, mais bien que l'vſage en ſoit pur à l'égard des infideles; parce qu'ils ne s'en ſervent qu'en offenſant Dieu & partant en ſe ſouïllant. Puis cela meſme ſe juſtifie par le langage conſtant de l'Ecriture, qui employe toûjours ces paroles en ce ſens-là; comme par exemple dans le Levitique, d'où & S. Paul & ceux qu'il combat avoient ſans doute emprunté ces termes; quand Moïſe dit aux Iſraëlites parlant du chameau, du lievre, du pourceau, & d'autres ſemblables animaux, qu'ils *leur ſoient ſouïllés ou impurs*; entend il qu'ils doivent croire ou penſer, que la nature de ces beſtes ſoit impure & abominable en elle meſme? Nullement. Ce ſeroit vn ſentiment faux & contraire à ce qu'il leur en a enſeigné luy-meſme dans l'hiſtoire de la creation; Mais il ſignifie ſimplement, qu'il ne leur eſt pas permis d'en manger; & que s'ils en mangent apres la defenſe qu'il leur en fait, cette action les ſouïllera, les rendant coupables de peché par leur deſobeïſſance à l'ordre de Dieu. Icy donc pareillement quand l'Apôtre dit, que *toutes*

Levit. 11. 4. 5. 6. 7. 8. & ſouvent ailleurs

choses sont pures ou nettes à ceux qui sont purs, c'est à dire aux fideles, il entend non simplement que leur nature est pure en elle mesme, mais que l'vsage en est permis aux Chrétiens, & qu'ils en peuvent manger sans scrupule de conscience, la distinction legale de ces choses ayant été levée par IESVS CHRIST, & le service de Dieu reduit aux devoirs de la vraye sanctification. D'où il paroist que le Pape & tout autre quel qu'il soit, qui defend aux fideles pour cause de religion l'vsage d'vne certaine sorte de viandes, entreprend hautement sur l'autorité de IESVS-CHRIST & de son Apôtre, & sur la liberté des Chrétiens. Mais il est temps de toucher brievement les dernieres paroles de ce texte, où l'Apôtre apres avoir montré la vanité de la doctrine des seducteurs Iudaïzans découvre aussi leur hypocrisie; *Ils font* (dit-il) *profession de connoistre Dieu; mais par œuvres ils le renient; veu qu'ils sont abominables & rebelles & reprouvez à toute bonne œuvre.* C'est l'ordinaire de ces gens; Ils s'attachent à de petites observations de choses indifferentes en elles mesmes; & negligent cependant le principal; c'est à dire les devoirs de la vraye vertu & sainteté.

Il ſemble en effet qu'ils ne s'abſtiennent des choſes permiſes, que pour avoir le droit de faire celles qui ſont defenduës, & pour eſtre diſpenſez du devoir de s'acquitter de celles qui ſont commandées. Combien en voit on qui obſervent tres-ſcrupuleuſement les traditions des hommes, & violent licentieuſement les loix de Dieu? qui ne voudroient pour rien du monde gouter de la chair en careſme, ou vn vendredy; & ne font nulle conſcience de ravir le bien, ou l'honneur de leurs prochains? C'eſt la forme des ſeducteurs que depeint icy S. Paul. Ils vouloient paſſer pour fort ſeveres, & devotieux ſous ombre de leur abſtinence de neant; & toute leur vie étoit ſi debordée, qu'elle dementoit hautement leur profeſſion, teſmoignant par les effets qu'ils n'avoient nulle crainte ny amour de Dieu, dont ils faiſoient ſonner ſi haut le nom & la connoiſſance. Il dit qu'ils *ſont abominables*; c'eſt à dire que nonobſtant tout le fard de leur fauſſe ſainteté, l'horreur de leur impureté ne laiſſoit pas de repandre ſa puanteur, & de les rendre dignes de la haine & de l'execration de Dieu & des hommes. Ce qu'il ajoûte qu'ils ſont rebelles, montre qu'ils

avoient été en vain sollicités & exhortez à recevoir la pure & sincere verité de l'Evangile ; l'ayant toûjours opiniatrement rejetté par vne invincible incredulité. Enfin il touche le comble de leur malheur, disant *qu'ils sont reprouvez à toute bonne œuvre*; c'est à dire tellement abandonnez à l'ordure, & à l'impenitence, qu'il n'y avoit que peu ou point d'esperance, qu'ils peussent jamais s'amander, & s'addonner aux œuvres vrayement bonnes ; parce que se contentant de leurs faux & vains services, ils ne pensoient point à la sainteté spirituelle & Evangelique ; seule capable de produire de bonnes œuvres. Voyla Fideles, ce que l'Apôtre dit icy, & de la doctrine & de la vie des seducteurs. En quoy il fait l'apologie de nos disputes sur le sujet des loix de l'abstinence Romaine contre la calomnie de nos adversaires ; qui nous accusent de combattre pour le ventre, & pour ses delices, sous ombre que nous rejettons les froides disciplines de leur superstition. L'Apôtre étoit tres-sobre & tres-chaste ; & il ne laisse pourtant pas de condamner avec ardeur les abstinences des seducteurs. Luy, & nous apres luy combatons, non pour les viandes, qui

ne sont rien, mais pour la liberté que IESVS-CHRIST a acquise à son peuple; non contre la sobrieté, mais contre la tyrannie, & contre la presomption. Nous craignons, non que l'on retranche quelque chose au ventre, mais que l'on repaisse la chair d'vne pernicieuse vanité, luy faisant croire qu'elle sert Dieu, qu'elle expie ses pechez, & merite le ciel en s'abstenant d'vne chose indifferente. C'est l'interest non de la chair, mais de l'esprit, qui nous fait plaindre à bon droit, que l'on occupe les Chrétiens en des exercices vains & puerils, & qu'on leur persuade que Dieu damne les hommes pour avoir mangé du lard, & qu'il les sauve pour avoir mangé des pois. Mais chers Freres, pour confondre la calomnie avec plus d'efficace, sanctifions tellement nos meurs, que l'on ne puisse nous soupçonner de licence. Que nôtre vie soit par tout innocente, pure & honeste; constamment attachée à la discipline de l'Evangile; toûjours sobre & grave & pudique, qui n'ait non plus de part aux folies & aux excez du carneval de Rome, qu'aux superstitions de son caresme. Et puis que nôtre Dieu est esprit, & veut estre servi en esprit & en verité, & qu'il regarde le cœur, le

dedans

dedans & non le dehors seulement ; commençons par là nôtre purification. Nettoyons nos consciences de toutes les ordures du peché ; & nos entendemens de toutes les erreurs du monde. Etablissons y les saintes veritez de IESVS-CHRIST ; la grandeur de son amour, la gloire de son royaume, la beauté de sa discipline. Qu'il n'y ait rien de double, ny de feint en nous ; Que la vie réponde à la profession ; & que l'action soit conforme au langage. Servons de bonne foy le Dieu que nous confessons ; luy presentant vne ame sincere & fidele, qui croye ce qu'il promet, & face ce qu'il commande ; dont sa volonté soit la viande, dont sa gloire soit la passion ; dont toutes les delices soient d'obeïr à sa parole. Si le cœur est vne fois en cét état, sa pureté coulera d'elle mesme dans toutes les parties de nôtre nature & de nôtre vie. Nous serons apres cela, non reprouvez comme les hypocrites endurcis ; mais propres *à toutes bonne œuvre.* Nous prendrons plaisir aux œuvres de Dieu ; à celles que commande non la superstition de la chair, mais la sagesse de l'esprit ; à la priere, à l'aumône, à la beneficence envers tous, & principalement envers les domestiques de la foy, à



SERMON SEPTIESME.

TIT. II. VERS. 1.2.3.4.5.6.

1. *Mais toy propose les choses, qui convien-nent à la saine doctrine.*

2. *Que les hommes anciens soient sobres, gra-ves, bien rassis, sains en la foy, en charité, & en patience.*

3. *Pareillement que les femmes anciennes soient d'vne contenance convenable à sainteté, non médisantes, non sujetes à beaucoup de vin, enseignans ce qui est bon;*

4. *Afin qu'elles instruisent les jeunes fem-mes à estre modestes, à aymer leurs maris, à ay-mer leurs enfans;*

5. *A estre sages, pures, gardans la maison, bonnes, sujettes à leurs propres ma-ris; afin que la parole de Dieu ne soit blas-mée.*

6. Semblablement exhorte les jeusnes hommes, qu'ils soient attrempez.


Es sages du monde ayant divisé les sciences en deux ordres, l'vn de celles qui n'ont autre fin, que de nous donner simplement la connoissance des sujets qu'elles traittent, & d'occuper & arrester nos entendemens en leur contemplation; l'autre de celles dont le dessein est de nous porter à l'action, & à la pratique des choses qu'elles nous enseignent; on dispute dans les écoles, en laquelle de ces deux especes il faut mettre la Theologie; c'est à dire la doctrine des choses divines, que le Seigneur Iesus nous a baillée dans son Evangile. La subtilité des sçavans leur a fourny grand nombre de raisons pour & contre, qui rendent la question difficile. Mais si laissant à part la chaleur de l'école, & la vanité des esprits interessés par le desir de paroistre, & par la passion de veincre, nous considerons la chose en elle mesme sans autre dessein que de treuver la verité; il me semble Freres bien-aymez, que nous connoistrons

aisement, que toute cette dispute n'est née que de l'ambition, ou de la foiblesse de l'esprit humain; l'Evangile nous apprenant si clairement luy mesme ce que nous devons croire de sa nature, que si nous l'écoutons nous ne pouvons douter, que la fin de tous ses enseignemens ne soit de nous former à la sainteté, & par consequent à l'action. Nôtre grand Maistre reduit à deux points toute la discipline divine, qu'il fait profession d'estre venu accomplir; l'vn que nous aimions Dieu de tout nôtre cœur; & l'autre que nous aimions nos prochains, comme nous mesmes. Et son Apôtre proteste conformement que la vraye charité est la fin du commandement; & nous declare encore ailleurs que sans elle toutes les plus hautes connoissances des veritez celestes, ne servent de rien. D'où vient que luy mesme, & vn autre Apôtre encore prononcent hardiment que la foy mesme la plus eminente & la plus parfaite, supposé qu'elle fust dans le cœur d'vn homme sans la charité & sans les bonnes & saintes actions, qui en sont les vrais & legitimes fruits, ne seroit qu'vne foy morte, & vne chose de neant, & de nulle vtilité. Le genie mesme & l'état de toute cette doctrine nous mon-

Matth. 22. 37. 38, 39.

1. Tim. 1. 5.

1. Cor. 13. 2. 3.

Iacq. 2. 26.

tre clairement cette verité. Car si vous y prenez bien garde, vous verrez que des mysteres de Dieu elle nous apprend, non ceux qui seroient les plus propres à exercer ou à contenter nôtre curiosité, & à donner du plaisir à nos entendemens; mais ceux qui sont capables de nous porter à aymer Dieu & à luy obeïr. Le procedé des souverains Docteurs de cette science divine nous tesmoigne aussi la mesme chose; la lecture de leurs écrits justifiant assez que leur dessein est de nous rendre gens de bien plûtot que sçavans, puis qu'ils nous parlent beaucoup plus d'amander nôtre vie, que de subtilizer nôtre connoissance. Et lors mesmes que nôtre necessité les oblige de toucher quelques-vnes des veritez de l'Evangile, ils ne manquent jamais d'y ajoûter le profit que nous en devons faire pour la correction de nos mœurs. S. Paul en vse ainsi dans toutes ces admirables epîtres, qu'il a laissées à l'Eglise. Où il n'y parle que de la sainteté & des bonnes œuvres, esquelles elle consiste: ou s'il touche les mysteres de la verité, il revient incontinent à la morale; & nous montre assez que c'est le point, où il veut que nous rapportions toutes les connoissances qu'il nous donne. C'est sa metode dans ses epîtres aux Romains, aux Corin-

thiens, aux Ephesiens, & ailleurs. Et pour ne point parler des autres, vous en avez vn bel exemple en celle-cy; où le besoin de l'Eglise de Crete, luy ayant fait dire quelque chose à la fin du chapitre precedent contre les fables & les traditions humaines des seducteurs, vous voyez qu'en celuy-cy il reprend le traitté des mœurs, & ordonne à son disciple de s'y attacher assiduement, poursuivant ce discours jusques à la fin de l'epître; comme vous l'orrez en son lieu, si le Seigneur nous fait la grace d'achever l'exposition, que nous en avons commencée. D'entrée il commande à Tite en general, *de proposer* aux Chrétiens de son isle *des choses qui conviennent à la saine doctrine*; puis en apportant des exemples il regle les mœurs des fideles; & les divisant selon la diversité de leurs aages, & de leurs sexes, il forme premierement la vie des hommes, & des femmes d'aage; & en suite de la jeunesse de l'vn & de l'autre sexe. Apres cela il luy recommande & en sa personne à tous les Pasteurs d'estre le miroir, & le patron de son troupeau, en toute vertu & honnesteté; Delà descendant à la diversité des conditions, qui met de la difference entre

les hommes, il parle de celle qui eſt la plus baſſe & la plus meſpriſée; aſſavoir celle des ſerviteurs, & leur apprend comment ils doivent vivre avecque leurs maiſtres. Et ſur ce pas, il nous propoſe & l'étenduë & la lumiere, & le deſſein de la grace de Dieu en ſon Fils, pour nous porter tous à vivre bien & ſaintement chacun dans ſa vocation. C'eſt là comme le plan ou le ſommaire de tout ce chapitre. Mais pour nous reſſerrer aux ſix premiers verſets, qui vous ont été leus pour eſtre le ſujet de cette action, nous y conſidererons s'il plaiſt au Seigneur, les cinq points, qui s'y peuvent remarquer; premierement l'avertiſſement general que l'Apôtre donne à Tite dans le premier verſet *de propoſer les choſes qui conviennent à la ſaine doctrine*; ſecondement le devoir des viellards, dans le deuxieſme verſet; puis celuy des femmes d'aage dans le troiſieſme; & en ſuite les mœurs tant des jeunes femmes, que des jeunes hommes; dont il eſt parlé dans les trois derniers verſets de ce texte. Les paroles & les penſées de S. Paul n'ayant nulle difficulté, je ne m'arreſteray pas beaucoup à vous les expliquer; I'aimerois bien mieux vous pouvoir perſuader de les pratiquer,

Dieu vueille tellement toucher nos cœurs par la vertu de son Esprit, que l'autorité de son Apôtre, & la justice, & la beauté, & l'vtilité des choses qu'il requiert de nous, y fasse l'impression qu'elle doit, pour luy rendre, & en cette partie de nos mœurs, & en tout le reste de nôtre vie, l'obeïssance qu'il nous demande, à sa gloire & à nôtre salut.

Il vous peut souvenir, Mes Freres, que l'Apôtre ayant cy-devant entrepris les faux Docteurs de la nation des Iuïfs, qui se mesloient parmi les Chrétiens, condamnoit nommément en leur predication les fables & les commandemens des hommes, & les superstitieuses abstinences de quelques viandes, en quoy ils faisoient consister leur pureté, menant cependant sous cette fausse apparence de devotion vne vie toute pleine d'ordures & d'impuretez. A cette pernicieuse maniere d'enseigner il oppose maintenant celle qu'il veut que son disciple suive exactement & constamment, & luy en donnant premierement vn avertissement general, *Mais toy* (dit-il) *propose les choses qui conviennent à la saine doctrine.* Les seducteurs preschent des fables, & des traditions d'hom-

mes, & ordonnent des ſervices vains & ſuperſtitieux. Mais pour toy qui es mon diſciple, & vray ſerviteur de IESVS-CHRIST, annonce à ton peuple la pure doctrine de l'Evangile, ſans jamais rien mettre en avant, qui n'en ſoit digne & qui ne s'y rapporte. Aux fables & aux inventions des hommes il oppoſe la *ſaine doctrine*; c'eſt à dire celle de l'Evangile de IESVS-CHRIST, nette & entiere, & non meſlée d'aucune fable, ou tradition humaine. Il luy a deſia donné le meſme nom cy-devant, quand il requeroit entre les autres conditions d'un bon Eveſque, qu'il ſoit capable *d'admoneſter par la ſaine doctrine*. Aux abſtinences & purifications des ſeducteurs il oppoſe les regles de la vraye & reelle ſanctification, qu'il appelle *les choſes qui conviennent à la ſaine doctrine*. Car la ſainteté de corps & d'eſprit eſt le vray ſervice Evangelique; Ce ſont les choſes, qui conviennent à cette verité celeſte; qui en ſont vrayement dignes, & qui s'y rapportent. Les abſtinences & les purifications charnelles étoient bonnes pour l'enfance de l'Egliſe, & convenables aux rudimens, & elemens de la loy Moſaïque, le vieux pedagogue du peuple de Dieu. Mais elles n'ont nul rapport

à l'Evangile ; qui étant vne doctrine toute celeste veut aussi des services de mesme nature ; c'est à dire spirituels & divins, & qui consistent en vne réelle sainteté, en l'amour de Dieu, & du prochain, & non plus en des figures & en des ombres. L'Apôtre veut donc que Tite, c'est à dire le serviteur de Iesvs-Christ, le ministre de son Eglise, *annonce ces choses* ; qu'il *les dise*, ou en *parle* comme porte le mot de l'original, selon le stile de l'Escriture, qui dit souvent *parler* pour *prescher* ou *annoncer*. Il entend que ce soit là tout le sujet de sa predication ; qu'il y soit assidu, & n'entretienne jamais son troupeau d'autre chose. S'il eust connu ou approuvé quelques fables non Iudaïques à la verité, mais qui ayent pourtant été loüablement inventées, ou qui se puissent debiter à l'avantage de l'edification & de la pieté ; ou quelques traditions des hommes non de ceux du monde, ou de la Synagogue, mais de ceux de l'Eglise ; ou enfin quelques abstinences de certaines viandes, non perpetuelles, mais neantmoins necessaires ; c'étoit icy le temps & le lieu de le dire, & de les opposer à celles qu'il vient de condamner, les recevant dans la chaire de Tite, d'où il a banny les

Marc. 1. 2. & 4. 33. 1. Thess. 2. 2.

autres. Et toutesfois vous voyez qu'il n'en fait rien. A ces fables, à ces traditions, à ces obſervations des impoſteurs Iudaïzans il n'oppoſe nulles fables, nulles traditions, nulles obſervations ou neceſſaires, ou ſeulement ſupportables dans l'Egliſe ; Il ne leur oppoſe pour tout que la ſaine doctrine, & les choſes qui y conviennent. Certainement il entend donc, que ny les miniſtres de IESVS-CHRIST ne doivent preſcher, ny ſes brebis oüir aucune autre doctrine, ny tradition, ny diſcipline, que celle de l'Evangile. En effet c'eſt profaner & la bouche du ſerviteur de IESVS-CHRIST, & l'oreille de ſon peuple, & la chaire de ſon Egliſe, de leur faire ou annoncer ou écouter les penſées, & les inſtitutions des hommes. Homme de Dieu, ſouvenez-vous que vous eſtes le diſpenſateur de ſes myſteres ; & non de vos imagi-
1. Cor. 4. 1. nations, ou de celles des autres hommes. Vôtre langue a été conſacrée au ciel, & non à la terre ; pour publier les volontez & les enſeignemens de IESVS-CHRIST, non les deſirs ou les traditions de la chair & du ſang. Et vous troupeau du Seigneur,
Iean. 10 3. ſouvenez-vous que c'eſt pour *oüir ſa voix*, & non celle d'aucun autre, qu'il vous a

percé l'oreille. Que les hommes ne vous alleguent point que leurs fables, & leurs traditions & leurs disciplines sont innocentes, qu'elles sont faites à bonne intention; qu'elles ne choquent point l'Evangile; qu'elles peuvent mesme luy estre vtiles envers le peuple grossier, qui ayme naturellement les choses de cette nature. Cette passion que le monde à pour elles les doit plûtost rendre suspectes à l'Eglise de IESVS-CHRIST, qui à si fort decrié la sagesse & les sentiments de nôtre nature charnelle, qu'en verité ce doit estre dans son école vne fort mauvaise recommandation pour vne doctrine ou pour vne discipline, de dire qu'elle est au goust du monde. Il est bien plus seur de nous tenir à la regle de S. Paul, infiniment plus sage & plus avisé que tous ceux qui sont venus depuis luy, que de nous arrester à la pretenduë prudence des hommes. Et l'experience ne nous a que trop montré combien il est dangereux de se departir de l'ordre que ce grand homme donne icy à son disciple. Car les Chrétiens ayant sous ces mesmes couleurs dont l'on nous paye aujourdhuy, meslé dans leur doctrine quelques opinions & institutions humaines; vous voyez

que par cette ouverture il est entré dans le Christianisme vn si prodigieux nombre d'abus & de superstitions insupportables, que la vraye pieté en a enfin été ou étouffée, ou accablée: Au commencement on les laissa passer comme des choses indifferentes, qui ne blessent la foy ny la pieté: On les recommanda puis apres comme vtiles; L'vsage commun, quand elles y furent vne fois receües, les fit estimer necessaires. L'autorité publique les treuvant en cét état en fit des loix, & anathematiza ceux qui en doutent. Pour comble d'abus étant erigées en titre de service divin, on les a prises enfin pour des œuvres expiatoires de nos crimes & meritoires de la vie eternelle. Mais je reviens à l'Apôtre qui apres cét ordre general, qu'il prescrit icy à son disciple de ne proposer aux fideles qu'il enseignoit, que des choses convenables à la saine doctrine, pour luy en donner vn échantillon, met en avant quelques points de la morale Chrétienne. Il commence par les mœurs des vieilles gens; parce que leur aage les rend dignes de plus de soin & de plus de respect. Il parle premierement des hommes; & puis des femmes en suite. *Que les vieillards* (dit-il) *ou les hommes an-*

ciens soient sobres, graves, bien rassis, sains en la foy, en charité, & en patience. Ne vous figurez pas qu'en recommandant certaines vertus à vn aage, ou à vn sexe, il vueille en dispenser l'autre, & permettre par exemple aux jeunes gens de n'estre pas sobres sous ombre qu'il oblige les vieillards à l'estre. Ce n'est pas là son intention, étant clair qu'il enseigne constamment par tout que les vertus dont il couronne icy quelques-vns, sont necessaires à tous; Et leur nature est telle pour la plus grand part, qu'elles ne peuvent estre separées, étant comme des sœurs, qui s'entretiennent par la main, ou commo les anneaux d'vne chaisne, dont on ne peut avoir l'vn sans l'autre. Mais bien qu'elles conviennent à tous en quelque degré, elles doivent pourtant reluire dans les mœurs des vns plus qu'en celles des autres; & les vns ont plus de peine & de difficulté à les acquerir & conserver, que les autres. L'Apôtre recommande donc à chaque aage, & à chaque sexe celles de ces perfections, qui luy sied le mieux, ou qui luy est plus necessaire, ou celle dont la qualité de sa condition semble le dispenser; voulant que chacun s'employe avec dautant plus de soin & de vigi-

lance à l'exercice d'vne vertu, que plus il eſt tenté & ſollicité d'y manquer ſoit par les inclinations de ſa nature, ſoit par les communes & populaires erreurs du monde. Ainſi bien que la ſobrieté ſoit vn ornement neceſſaire en commun à tous les aages, il y oblige neantmoins particulierement les vieillards; parce que la froideur & la foibleſſe de leur aage ayant beſoin de vin, que les anciens Grecs appelloient leur lait, il leur eſt aiſé de pecher dans ſon vſage, & d'en prendre plus qu'il ne leur en faut; & nous voyons en effet que cela arrive ſouvent ainſi; la vieilleſſe qui amortit la plus part des autres vices en l'homme, y réveillant & allumant ordinairement cette ſorte d'intemperance. L'Apôtre veut donc que le Chrétien combatte cet excez & reſiſte à l'indulgence que le monde à pour ce vice; & qu'il conſerve l'honneur de la ſobrieté dans la vieilleſſe meſme; c'eſt à dire dans l'aage, où le beſoin du vin ſemble en rendre l'abus moins inexcuſable: Il veut qu'il n'en prene qu'autant qu'il en faut pour la neceſſité de ſa nature; qu'il demeure dans ces legitimes bornes, & que jamais rien ne luy faſſe paſſer cette meſure; tant afin de conſerver par ce

moyen

moyen la ſanté de ſon corps & la vigueur de ſon eſprit, que l'excez du vin trouble & affoiblit viſiblement, que pour eſtre en bon exemple à la jeuneſſe. Il veut en ſuite que les vieillards ſoient *graves*, ou *venerables*; (car le ſens du terme dont il ſe ſert emporte cela) c'eſt à dire qu'il n'y ait riẽ de ridicule; rien de leger, ny de precipité, ſoit dans leurs actions, ſoit meſmes dans leurs paroles; mais que la raiſon, & la meureté du jugement paroiſſent en toutes les parties de leur vie. Et il y a beaucoup d'apparence que par là il veut particulierement châtier vn des vices de cét aage; qui eſt d'aimer à parler beaucoup. Il ajoute qu'ils ſoient *raſſis*, ou *attrempez*; c'eſt à dire poſez & reglez dans tous les mouvemens de leur eſprit; qu'ils ne ſe laiſſent jamais emporter aux rencontres, ou apparences des choſes; tenant leurs paſſions en bride, & les gouvernant ſagement par la force d'vne raiſon vive & conſtante. L'interprete Latin a icy traduit que les vieillards ſoient *pudiques*; mais la parole de l'Apôtre eſt plus generalle, & ſignifie toute la vertu de la temperance, celle qui regle l'vſage de tous les plaiſirs de la vie. Enfin il veut que les vieillards ſoient *ſains en la foy, en la*

charité, & en la patience. Il peut bien estre qu'en parlant ainsi il ait eu égard aux maladies & indispositions qui accompagnent le plus souvent cét aage-là; pour dire que si le temps à affoibly ou troublé la santé de leur corps, il ne doit rien avoir changé en celle de leur ame; que leur foy, leur charité, & leur patience doivent toujours se conserver fresches & entieres dans les langueurs mesmes, dans les foiblesses & dans les ruines de cét aage panchant. Ou bien il faut prendre ce qu'il dit qu'ils soient *sains en la foy*, au mesme sens qu'il le disoit cy-devant dans le chapître precedent, pour signifier simplement la pureté de la foy sans aucun meslange d'erreur; & ce qui suit pareillement *sains en la charité & en la patience*; pour dire vne charité & vne patience ferme & entiere qui ne s'altere ny ne s'affoiblisse point, mais se maintienne constamment en sa force. Et la vieillesse à besoin de cette exhortation de l'Apôtre, parce qu'outre les autres maux, qui sollicitent tous les Chrétiens à l'aversion, à la haine, & à la foiblesse, & aux autres vices, contraires à ces deux vertus, le chagrin naturel a cét aage, & le mépris auquel il est sujet, luy donne souvent de l'indig-

Tit. 1. 13.

nation contre les hommes, & de l'impatience dans ses propres souffrances. Apres avoir parlé aux vieillards il passe à l'autre sexe: c'est à dire aux femmes aagées; La loy qu'il leur donne est *qu'elles soient d'une contenance convenable à la sainteté, non médisantes, non sujettes à beaucoup de vin, qu'elles enseignent ce qui est bon, qu'elles instruisent les jeunes femmes.* Parce que les femmes sont naturellement curieuses de leur habit, & de l'état & du maintien de leur visage, & de toute cette forme du corps & de l'action qui rend le dehors de la personne agreable, l'Apôtre a commencé par là. Car il est certain que le mot, que nos Bibles ont traduit, *contenance*, signifie dans le langage des Grecs, & l'habit & le geste ou l'action, l'état & la fasson, ou la posture d'une personne. Il veut donc qu'en ces choses, dont les femmes ont ordinairement tant de soin, celles qui sont aagées se gouvernent en telle sorte, que la modestie de leur habit, & l'honnesteté & la dignité de toute leur action tesmoigne dés l'abord la sainteté de leur profession; qu'il n'y ait rien en elles à cet égard qui ne réponde à la pureté de cette sacrée & celeste religion du Seigneur IESVS;

καλάστημα.

qu'elles ont embrassée. Il leur defend particulierement la *medisance* ; parce que l'aage leur donnant ce semble l'autorité de censurer les mœurs des autres, sous ce pretexte il leur est aisé de tomber dans la detraction, vice auquel d'ailleurs & l'vn & l'autre sexe n'est que trop enclin. Il les avertit de se garder du vin ; pour la mesme raison qu'il ordonnoit la sobrieté aux vieilards. Encore faut il avouër que bien que l'yvrognerie soit tres-vilaine dans l'vn & dans l'autre sexe, elle est pourtant encore plus insupportable en vne femme, qu'en vn homme ; parce qu'outre la dignité de la nature humaine, que cette sorte d'excez viole en beaucoup de fassons, elle choque aussi au dernier point la modestie, & la pudeur, qui doit estre particuliere à ce sexe, & qui luy est si necessaire qu'il ne smble pas qu'vne femme la puisse depouïller sans perdre en quelque fasson le nom & l'honneur de son sexe. Mais apres les avoir nettoyées de ces vices, il les consacre à vn glorieux ministere, voulant qu'elles soient dans l'Eglise, comme autant de maistresses de l'honnesteté, de la vertu & de la bonté ; *qu'elles enseignent* (dit-il) *ce qui est bon.* Il ne se contente pas

qu'elles soient bonnes, honnestes, & vertueuses elles mesmes ; Il veut qu'elles travaillent à rendre les autres semblables à elles. I'avouë que les bons exemples de leur sainteté & de leur vertu doivent faire la principale partie de cét enseignement; Mais ce qui suit montre qu'il entend aussi qu'elles y employent la parole ; quand il dit, *qu'elles instruisent les jeunes femmes à estre modestes.* Il est vray qu'ailleurs il de- 1. Tim.
fend aux femmes d'enseigner ; mais dans 2.
la chaire & dans l'Eglise seulement, & non en particulier dans leurs familles, & dans celles de leurs parentes & amies. Car qui doute qu'elles ne doivent instruire leurs enfans, & les nourrir en la foy, comme Loïs & Eunice y avoient elevé leur Timothée ? Ie confesse bien encore qu'elles ne doivent pas *enseigner* avec vn ton & vn sourcil de Docteur ; & qu'il faut qu'elles se souviennent toûjours de la modestie & de la douceur, qui leur doit estre naturelle. Mais au fonds l'Apôtre veut qu'en demeurant dans l'honnesteté & dans la bienseance de leur sexe, elles se servent de l'autorité que leur aage leur donne sur les jeunes femmes, pour leur apprendre toutes les vertus Chétiennes,

& les y former par les exemples de leur vie, & par les paroles de leurs bouches, en la plus obligeante & efficace maniere qu'il leur sera possible. Icy l'Apôtre poursuit tout d'vn train ce que les femmes d'aage doivent apprendre à celles qui sont plus jeunes; c'est à dire qu'il nous explique les mœurs des jeunes femmes; qui étoit le quatriesme article de nôtre dessein. Il veut qu'elles apprenent premierement à aimer leurs *maris*. Il à bien raison de commencer par là; puis que c'est le fondement du bonheur des familles, & la vive source des biens qui y sont necessaires. Car si la femme aime veritablement son mary, elle sera chaste, & luy gardera fidelement l'honnesteté qu'elle luy doit; Elle addoucira son esprit; elle gagnera son cœur; elle le retirera de la débauche & des mauvaises compagnies; elle vivra en concorde avec luy, & conservera le calme dans sa maison; & la garentira des troubles, & des orages, que la mauvaise intelligence d'vn mary & de la femme excite souvent dans les familles, y attirant en suite le deshonneur, l'infamie & la ruine. Si elle aime son mary, il luy sera aisé de faire ce que l'Apôtre luy

ordonne auſſi, *d'aymer ſes enfans.* Car comment luy ſeroit il poſſible de haïr ou de mépriſer les fruits d'vne perſonne, qu'elle ayme, & qui ſont les doux & chers gages de l'amour qu'elle luy porte, & de l'vnion qu'elle à avec luy ? Il ajoûte à cela qu'elles ſoient *ſages & pures ; qu'elles gardent la maiſon ; qu'elles ſoient bonnes , & ſujettes à leurs maris.* Voyez avec quelle addreſſe ce ſaint homme à choiſi toutes les fleurs, dont il a tiſſu cette belle & riche couronne, qu'il veut mettre ſur la teſte des femmes Chrétiennes ? Il veut qu'elles ſoient *ſages*; c'eſt à dire diſcretes , & retenuës , & modeſtes ; car c'eſt ce que ſignifie proprement le terme qu'il a icy employé. C'eſt en quelque ſorte la propre vertu de la femme ; l'ornement de toutes ſes perfections , qui perdent leur beauté, & deviennent facheuſes & importunes , ſi elles ne ſont, s'il m'eſt permis de parler ainſi, couvertes & enveloppées du voile de la modeſtie. La pureté , dont l'Apôtre les pare en ſuite , eſt la chaſteté conjugale ; vne honneſteté ſi exacte , qu'elle ne fuit pas ſeulement le crime, mais en éloigne avec ſoin juſques aux moindres apparences; conſervant ſa vie ſans offence ; & ſa repu-

σωφρο-
νας.

tation sans blasme. Le soin qu'il leur donne puis apres de *garder la maison* est leur partage legitime ; la nature les ayant faites d'vn temperament moins fort & moins actif que les hommes, tout expres afin que selon cette diversité ils partagent entr'eux les affaires de leur famille; le mary agissant au dehors, & la femme s'attachant au dedans, pour y gouverner & conserver cherement & les personnes & les choses necessaires à la subsistence de leur petit état. Et nous lisons qu'vn ancien Grec ayant bien reconnu, que c'est là le devoir d'vn honneste femme, pour le representer peignit vne Dame assise sur vne tortuë ; signifiant qu'vne mere de famille doit estre assiduë dans sa maison comme cét animal est en sa coquille; sans en sortir qu'elle n'y soit obligée par quelque raison bien pressante. Delà vient que l'Apôtre ailleurs n'oublie pas entre les mauvaises qualitez des femmes veuves, qu'il blasme, l'inquietude qui les travailloit, perdant tout leur temps à aller de maison en maison. La *bonté*, qu'il veut qu'elles ayent, est aussi tres digne de la nature de leur sexe. Car il entend, que leur humeur soit debonnaire & paisible ; qu'il n'y ait nulle aigreur ny fier-

1.Tim.5 13.

té dans leur esprit ; qu'elles traittent leurs domestiques avec douceur, & ceux de dehors avec civilité & humanité. I'estime encore qu'il comprend sous ce mot la beneficence, & la liberalité; qu'elles ne soient pas avares ny cruelles, mais enclines à compassion envers les pauvres & les necessiteux ; qu'elles soient abondantes en aumônes, & *pleines de bonnes œuvres*, comme Tabitha, dont il est parlé dans les Actes. Il ajoûte enfin qu'elles *soient* Act.9.36.
sujettes à leurs propres maris ; c'est à dire qu'elles rendent à leur mary le respect & l'obeïssance qu'elles luy doivent, comme à celuy que Dieu leur a donné pour chef. Outre vne infinité d'autres biens, que cette forme de mœurs apportera & à l'Eglise, & aux familles mesmes, si les femmes sont soigneuses de la suivre, l'Apôtre en touche vn qui est d'vne tres grande importance pour la gloire de Dieu & pour l'honneur de son Evangile ; *afin* (dit-il) *que la parole de Dieu ne soit blasmée.* Car s'il arrivoit qu'vne femme Chrétienne ne fust pas vertueuse ; la honte de ses vices rejaillissoit sur sa profession. Les Payens ne manquoient pas de dire ; *De quoy sert cette nouvelle discipline, puis qu'elle n'amande en rien les personnes qui l'em-*

brassent? Au lieu que quand vne femme vivoit dans l'ordre que prescrit icy S. Paul, la lumiere de son honnesteté & de sa vertu touchoit souvent le cœur ou de son mary, ou de ses voisins, les contraignant de loüer & de glorifier la doctrine des Chrétiens; Ou si elle n'agissoit pas jusques-là, du moins fermoit elle la bouche à l'impudence & à la calomnie des Payens, qui accusoient faussement l'Evangile de fomenter la licence du vice, & de permettre les méchancetés les plus horribles. Enfin l'Apôtre vient aux jeunes hommes, dont il ne dit qu'vn mot, *Semblablement* (dit-il) *exhorte les jeunes hommes, qu'ils soient attrempez.* Le plus celebre des philosophes Payens exclut les jeunes hommes de l'auditoire de sa Morale. Ce n'est pas qu'il ne sentist biẽ qu'ils en auroiẽt autant ou plus de besoin, que les autres hommes; puis qu'il est evident, qu'il n'y a point d'aage, où les passions que la Morale doit regler, soient plus violentes & plus débordées. Mais il en apporte pour raison, que le jeune homme se laissant aller à ses passions orroit sa philosophie inutilement; qui est nous confesser ingenüemẽt, que le mal est plus fort que ses remedes,

Arist. l. 1 c. 3. des Moral. à Nicomaquel

& que sa philosophie est trop foible pour ranger les passions de l'homme à la raison. En effet toute sa doctrine qui est pourtant la plus raisonnable qui soit sortie de l'école des Payens, n'est pas capable de fournir à vn esprit, qui la recevra & la croira, des armes assez fortes pour veincre la furie des passions dans le feu de la jeunesse. Mais il n'en est pas de mesme de l'Evangile de IESVS-CHRIST, qui contient des enseignemens si nobles & si divins, qu'il n'y a point d'aage, ny de passion, dont il ne puisse amortir la fougue; pourveu seulement que nous le recevions avec la foy qu'il nous demande. Combien a t-on veu de jeunes personnes, de l'vn & de l'autre sexe, que cette doctrine celeste a changées en vn moment? éteignant tout le feu de leurs convoitises, & les rendant aussi sages, & aussi attrempez, qu'ayent jamais été les plus vieux philosophes des écoles Payennes? En quoy nous avons pour vous le dire en passant, vn argument bien evident de la divinité de l'Evangile. Car puis que la philosophie puisée dans les sources de la nature, n'a pas la force de conduire le meilleur & le plus fleurissant de nos aages; &

qu'il n'y a point d'apparence que la providence ait abandonné à la temerité des passions vne bonne partie de la vie des creatures raisonnables ; il faut avouër que Dieu a fourny aux hommes quelque autre doctrine assez forte pour la gouverner toute entiere ; & reconnoistre pour veritable & divine celle qui se treuve capable d'vn si grand effet, c'est à dire celle de IESVS-CHRIST nôtre Seigneur. C'est pourquoy son Apôtre au lieu de bannir les jeunes hommes de son école, les y admet & les y convie, aussi bien que les autres ordres des hommes ; & commande à son disciple de leur departir aussi ses exhortations pour former leur vie a la vraye sainteté. Il en remet les autres devoirs à sa diligence & à son soin, & pour cette heure en touche seulement vn, assavoir celuy de la temperance. Il est vray que c'est l'vn des principaux, & qui donne le plus de peine à la jeunesse. Car ce que dit vn ancien Docteur de l'Eglise sur ce passage, est bien vray, que l'amour des plaisirs, que la temperance regle, trouble & importune plus cét aage, que ne fait ny le desir de l'honneur, ny la convoitise des biens, ny aucune autre pas-

Chryf. hom. 4. sur l'ep. à Tite.

sion, quelque aspre & ardente quelle soit. C'est donc là que S. Paul veut que son disciple travaille, à combattre ce vice, comme vne pernicieuse beste, ennemie de l'ordre & de la pureté ; qu'il ne se donne point de repos jusques à ce qu'il ait rendu la jeunesse Chrétienne honneste, & attrempée, & pure de toutes les ordures des voluptez defenduës par les loix de Dieu. Et j'estime que sous le nom de la temperance, il comprend la moderation, la retenuë, & l'honnesteté, qui doit estre gardée dans l'vsage de tous les plaisirs du corps, soit de ceux de la bouche, soit des autres ; bannissant de la vie des jeunes hommes aussi bien que de celle des autres Chrétiens, toutes débauches & soüilleures, de quelque nature qu'elles soient. C'est là Freres bien-aymez, la leçon que l'Apôtre donne icy à son disciple & à nous tous. Ce sont là les abstinences & les disciplines, qu'il nous commande ; incomparablement plus belles, plus salutaires, & plus raisonnables, que tous les exercices corporels de l'ancienne & de la nouvelle superstition. Et remarquez je vous prie qu'entre tant d'ordres de personnes, les vns Pasteurs, les autres brebis, les vns hommes, les autres

femmes, les vns vieux, les autres jeunes, les vns mariez, les autres à marier, a qui il donne des preceptes particuliers tant icy, que dans le chapitre precedent, & dans le septiesme de la premiere aux Corinthiens, & dans le troisiesme de la premiere à Timothée, il ne se treuve nulle trace de ceux, que l'on appelle Moines; signe evident, qu'il n'y en avoit point encore entre les Chrétiens; n'y ayant nulle apparence qu'vn si sage & si diligent, & si charitable écrivain n'eust touché en quelqu'vn de ces lieux les reglemens de leur vie, aussi bien que de celle des autres fideles, s'il y en eust eu alors dans l'Eglise; & encore dans le rang & dans la consideration, où nous les voyons aujourd'huy dans la communion de Rome. Mais laissant-là ceux de dehors pour cette heure, pensons je vous prie Freres bien aymez, à faire nôtre profit de cette belle forme de vie, que l'Apôtre nous prescrit. Quelle seroit la gloire & la felicité de cette Eglise, si les deux sexes & les deux aages qui la composent, vivoient exactement dans la regle qu'il prescrit à chacun d'eux? si la sobrieté, la gravité, la foy, la charité, & la patience ornoient les cheveux blancs

de nos vieillards? si la pudeur & l'honnesteté de la temperance fleurissoit au milieu de nôtre jeunesse? si le zele des femmes aagées s'occupoit à former les jeunes à toute sorte de vertus Chrétiennes, autorizant les enseignemens de leurs bouches par la modestie de leur habit, & par l'exemple de leurs mœurs, pures de la médisance & de toutes les autres taches de la vie mondaine? si vne sainte amour lioit les femmes à leurs maris, & tenoit leurs soins arrestez dans leurs maisons, y renfermant leur ambition, & leurs delices, pour y elever leurs enfans en la crainte de Dieu, & y passer doucement le temps dans les exercices continuels d'vne ardente pieté envers le Seigneur, & d'vne prompte beneficence envers les pauvres? C'est la discipline que Iesus a laissée à ses Chrétiens; & que ses saints Apôtres planterent dans l'Eglise de ses premiers nais, & que nos Peres, dont la memoire soit benîte, avoient tasché de rétablyr parmy nous au sortir de la superstition & des abus, dont Dieu nous avoit delivrez. Mais ô douleur! combien en sommes nous éloignez! Vne chose pouvons nous protester en bonne conscience,

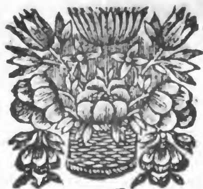
que cette chaire vous l'à toûjours fidelement proposée, sans mettre rien en avant, qui ne fust convenable à la saine doctrine. Mais dequoy nous servira la fidelité & la diligence de cette chaire, sinon à aggraver nôtre malheur, puis que nous n'avons point eu de honte de pecher dans la lumiere de ses enseignemens ? Le discours de nos desordres seroit long, & fascheux, si j'estois obligé de l'étendre dans toutes ses particularitez. Ie vous conjure seulement Mes Freres, d'entrer chacun dans vôtre conscience ; d'y examiner vôtre vie en toute sincerité ; de la comparer avec ces paroles de S. Paul, d'interroger vôtre ame sur chacune des qualitez, qu'il requiert dans les personnes de vôtre sexe & de vôtre condition. Et apres avoir remarqué les defauts du passé, apres les avoir pleurez devant Dieu avec vne confusion & vne douleur salutaire, prenez la resolution de vous amander ; & y travaillez incessemment jusques à ce que vous ayez rendu toutes vos mœurs conformes au patron de l'Apôtre. Que les vieillards pensent que c'est pour cela que Dieu les a conservez jusques à cét aage, qu'ils vsent de la foiblesse de leur corps;

comme

comme d'vn benefice, pour fortifier l'esprit ; Qu'ils se gardent de faire naufrage à la veuë du port, consacrant tout entier à Dieu ce peu de temps qui leur reste, & roidissant dautant plus leurs efforts & leur course, que plus ils approchent de leur but. Que les femmes se souviennent de l'honneur de leur sexe, & de la gloire où IESVS CHRIST les appelle ; Qu'elles prenent leur maison pour vn asile contre les tentations du monde, s'occupant continuellement dans la nourriture de leurs enfans, & dans le soin de leurs familles ; étant certain que l'oisiveté est le pricipal moyen, dont Satan se sert pour débaucher leur sexe de la pureté & du salut ; Que les jeunes hommes enfin se proposent qu'il est icy question de la bien-heureuse immortalité, où ils ne peuvent avoir part sans la sanctification ; Que cette divine verité inconnuë dans les écoles de la philosophie, & revelée en celle de IESVS-CHRIST, leur inspire le courage de combattre le bon combat, & de conserver leur corps dans la pureté, qui y doit estre, puis qu'il est l'vn des membres du Seigneur, & le temple de son Esprit. Si la passion les presse, qu'ils vsent du remede

legitime que Dieu leur a donné ; assavoir du mariage, qui est honorable entre tous, au lieu que Dieu jugera les paillars, & les adulteres ; selon cette terrible sentence
Hebr. 13.4. 1.Cor. 6.10. de son Apôtre, *Ne vous abusez point ; Ny les paillars, ny les adulteres n'heriteront point le royaume de Dieu.* Et qu'ils ne se flatent point de leur pretenduë repantance. I'avoüe qu'il n'y a point de crime si grand, dont le pecheur ne puisse obtenir pardon s'il s'en repent. Mais je soûtiens que ce n'est pas se repentir de son vice que d'y continuer. C'est pecher avec remors ; ce qui leur est commun avec les plus perdus. Quittez vos ordures, si vous voulez que Dieu vous reçoive au nombre de ses penitens. Et quand à l'avenir où vous remettez peut estre ce devoir, il n'est pas en vôtre puissance pour en disposer. Et quand bien vous seriez asseuré d'avoir du temps, ce n'est pas à dire que vous ayez aussi alors le moyen & la volonté de vous repentir. Car la repantance est vn don de Dieu ; qui punit ceux qui se mocquent de luy, & exclut de la repantance, ceux qui ont méprisé la vocation, qu'il leur en a addressée en temps opportun, les livrant pour juste vangeance d'vn si horrible peché, à l'esprit

d'erreur, d'impieté, & de superstition, qui les precipite enfin dans l'abysme de la perdition eternelle, apres les avoir portez dans l'apostasie. Ieunesse, Dieu vueille vous preserver d'vn si épouvantable malheur, & nous faire à tous la grace de cheminer devant luy cependant que nous en avons le temps, avec crainte & tremblement en toute pureté & honnesteté pour avoir vn jour part en la gloire de ce grand & precieux heritage, qui n'est preparé que pour ses saints. Amen.





SERMON HVICTIESME.

TIT. II. VERS. 7. 8. 9. 10.

7. *Te montrant toy mesme en toutes choses pour patron de bonnes œuvres ;* montrant *incorruption en la doctrine , gravité , integrité ,*

8. *Parole saine , & qu'on ne puisse condamner , afin que celuy qui est contraire , soit rendu confus , n'ayant rien à dire de mal de vous.*

9. *Que les serviteurs soient sujets à leurs maistres , leur complaisant en toutes choses , non contredisans ,*

10. *Ne soustrayant rien , mais montrant toute bonne loyauté , afin qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de Dieu nôtre Sauveur.*

NOVS lisons dans le livre de l'Exode, que le roquet du souverain Sacrificateur des Iuifs avoit tout à l'entour de ses bords des clochettes d'or, & des grenades de pourpre, meslées & disposées en telle sorte, que chacune de ces clochettes étoit suivie d'vne grenade, & chaque grenade étoit pareillement suivie d'vne clochette. Il ne faut pas douter, que cét ornement de l'habit sacerdotal, extraordinaire & inusité entre les hommes, n'ait caché quelque mystere, aussi bien que les autres parties de l'ancien service Mosaïque ; ny ayant point d'apparence que Dieu, dont la sagesse est souveraine, eust institué ces choses avecque tant de soin pour divertir simplement les yeux des spectateurs. Et bien qu'il ne soit pas aisé de treuver precisement le sens & la raison de toutes ces vieilles figures, il semble neantmoins que ceux là n'ayent pas mal rencontré, qui estiment que celle-cy étoit l'image de la conduite des ministres de l'Eglise, dont le Pontife des Iuifs étoit le chef ; & qu'elle signifioit que leur predication doit toûjours estre accompa-

Exod. 28.33. 34.

pagnée des fruits d'vne bonne & sainte vie. La clochette d'or representoit fort proprement l'office de leur bouche, où doit incessamment retentir le son de la parole divine, l'or mystique du ciel, infiniment plus precieux & plus desirable, que le plus fin, & le plus estimé de tous les metaux de la terre. Et comme de la personne du sacrificateur on n'oyoit autre son que celuy de l'or; que l'on n'oye non plus de la bouche du predicateur autre doctrine, que celle de Dieu. Mais ce n'est pas assez, que ce son divin retentisse de sa bouche. Les grenades meslées avecque les clochettes l'avertissent de joindre à la predication les bonnes œuvres, & les saintes actions, les fruits les plus exquis & les plus delicieux de la vie, les grenades mystiques, dont l'Eglise se proposoit de festiner son Espoux celeste dans le Cantique des Cantiques. Et comme dans le roquet du Pontife Mosaïque il n'y avoit aucune clochette sans sa grenade; qu'il n'y ait non plus en toute la vie du serviteur de Dieu aucune predication, qui ne soit accompagnée d'vn bon exemple; & que nulle vertu ne sonne en sa bouche, qui ne luise aussi dans ses mœurs. Mais soit que ce

Pseau. 19.11. & 12.7.

cant. 8. 2.

fuſt là le vray ſens de cét enigme Moſaïque, ſoit que ſous la figure de l'or & du ſon de ſes clochettes, & de la pourpre & de l'ecarlate de ſes grenades, il ſignifiaſt quelque autre myſtere plus ſecret; tant y à que la maxime que nous en avons tirée, eſt d'vne verité certaine & indubiatable; aſſavoir que les miniſtres de la parole de Dieu doivent enſeigner la doctrine celeſte & par la ſaine & pure predication de leur bouche, & par les beaux exemples de leur vie, & meſler religieuſement la pourpre, c'eſt à dire l'éclat & la lumiere des bonnes œuvres avecque le ſon de leurs enſeignemens. Premierement c'eſt la volonté de Dieu, l'auteur de ce divin ordre, qu'il nous découvre bien clairement, quand il exclut & rejette expreſſement de ce miniſtere ſacré les méchans & les profanes, *Qu'as-tu affaire* (dit-il au méchant) *de reciter mes ſtatuts, & de prendre mon alliance en ta bouche, veu que tu hais la correction, & as jetté mes paroles derriere toy?* Et il le menace en ſuite de redarguër & de confondre vn jour cette ſienne temerité dans ſon juſte jugement. Et le Fils vnique de Dieu IESVS-CHRIST nôtre Seigneur, quand il definit le miniſtre de l'Evangile, ne le

Pſe. 50. 16.17.

là meſme verſ. 21.

nomme pas ſimplement celuy qui *enſeigne ſa doctrine*, mais bien celuy qui la pra-
Matth. 5.19. tique & qui l'enſeigne ; *Celuy* (dit-il) *qui aura fait & enſeigné ces commandemens, celuy là ſera tenu grand dans le royaume des cieux*; denonceant au contraire, que *celuy là y ſera tenu le plus petit*, c'eſt à dire qu'il n'y aura point de lieu, & n'y ſera en nulle eſtime ny conſideration, qui aura rompu ou violé le moindre de ſes commandemens. Auſſi voyez-vous que là meſme il orne avant toutes choſes de la lumiere de l'innocence & de la ſainteté ceux qu'il conſacroit à la predication de ſa parole, *Que vôtre lumiere* (leur dit-il) *re-*
Matth. 5.16. *luiſe devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & glorifient vôtre Pere, qui eſt dans les cieux.* En effet la raiſon de la choſe meſme le requiert neceſſairement ainſi. Car ſi vous conſiderez l'excellence de la verité de Dieu; qui ne voit que c'eſt profaner vne choſe ſi ſainte, que de la mettre en des mains impures ? Et ſi le Seigneur ne veut pas meſme, que ces perles ſoyent
Matth. 7.6. jettées devant les pourceaux ; combien moins approve-t-il qu'elles ſoyent maniées & diſpenſées par des pourceaux ? s'il defend que ſes myſteres ſoyent expoſez

aux oreilles des méchans; combien moins pourra-t-il souffrir, qu'ils soyent mis dans leurs bouches, ou qu'ils passent par leurs mains? S'il faut que les auditeurs de cette divine doctrine soyent saints; combien plus cette qualité est elle necessaire à ses predicateurs? L'alliage & le mélange de deux choses si contraires viole toutes les loix de la raison & de la bienseance, & choque les sens les plus grossiers. Car qu'y a-t'il de plus vilain, ou de plus infame, que de voir tout ensemble dans vn mesme homme & les plus hautes veritez du ciel, & les plus bas vices de la terre? le langage des Anges, & les mœurs des demons? vne guerre perpetuelle entre sa vie & sa parole? vne contradiction irreconciliable entre ses actions & ses enseignemens? vne vie, qui court en enfer, avec vne langue, qui conduit au ciel? vn homme qui fait tout ce qu'il defend, & qui ne fait rien de ce qu'il commande? qui presche la vertu, & la persecute? qui fulmine contre les vices, & n'en dédaigne pas vn? Ie ne pense pas qu'il y ait jamais eu dans la nature vn monstre plus hideux, & plus difforme, que celuy-là; ou qui soit plus odieux & plus insupportables à Dieu, & aux hommes;

dont les sentimens s'accordent en la detestation d'vn si enorme sujet. Mais si vous regardez la fin & le dessein du ministere sacré, vous reconnoistrés encore plus clairement combien la sainteté est necessaire à ceux, qui l'exercent. Car ils ont été établis pour convertir les hommes à la foy de l'Evangile. Mais comment persuaderont-ils aux autres vne verité, dont leur mauvaise vie tesmoigne, qu'ils ne sont pas persuadez eux mesmes? Et quel poids pourront avoir leurs paroles contre l'autorité de leurs actions? Il est clair que leur vie en destruira plus que leur langage n'en aura edifié; & que quelque ardente que puisse estre leur eloquence, apres tout elle passera pour vn jeu, & pour vne feinte vaine; s'il paroist que leur cœur n'ait pas creu ce que nous avons ouï de leur bouche. Et qui en peut avoir vne autre opinion, leur voyant faire tout le rebours de ce qu'ils disent? Disons donc qu'il est necessaire en toutes fassons que le ministre de l'Evangile mene vne vie conforme à sa doctrine; aussi pure & aussi innocente, que la verité, qu'il doit prescher, est sainte & divine. Mais ce que l'ordre du Seigneur, & la raison de la cho-

se mesme établit si clairement, l'autorité du saint Apôtre nous le confirme aujourd'huy bien expressement dans le texte, que vous avez ouy, mes Freres. Car ayant cy-devant commandé à Tite son disciple, ministre de l'Evangile, de proposer aux Creteins, au milieu desquels ils travailloit, la forme de leurs mœurs, & de leurs devoirs, il l'exhorte maintenant à leur en montrer le patron en sa propre vie; c'est à dire d'accompagner sa predication d'vne sainteté, qui y réponde, enseignant ses auditeurs & par la parole de sa bouche, & par les exemples de ses mœurs, & tâchant avec ce double pinceau de portraire IESVS-CHRIST dans leurs cœurs à sa gloire & à leur salut. *Exhorte les* (dit-il) *te montrant toy mesme en toutes choses pour patron des bonnes œuvres*; montrant *incorruption en la doctrine, gravité, integrité, parole saine, & qu'on ne puisse condamner, afin que celuy qui est contraire, soit rendu confus, n'ayant rien à dire de mal de vous.* Puis apres avoir ainsi reglé la maniere d'enseigner, qu'il veut que son disciple suive, il reprend son premier propos, qui étoit de former les mœurs de chaque ordre de fideles; & ayant parlé dans les versets precedens des

devoirs des chefs de la famille, & de leur jeunesse (comme il vous en peut souvenir) il descend icy aux serviteurs, & leur prescrit comment ils se doivent conduire envers leurs maistres, *Que les serviteurs* (dit-il) *soyent sujets à leurs maistres, leur complaisant en toutes choses, non contredisant, ne soustrayant rien, mais montrant toute bonne loyauté; afin qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de Dieu nôtre Sauveur.* Ce sont les deux points, que nous nous proposons de traitter dans cette action, s'il plaist au Seigneur; les deux leçons qu'il donne; l'vne à Tite son disciple, & en sa personne à tous les ministres de IESVS-CHRIST; l'autre aux serviteurs des hommes. Quant au premier de ces deux points, il donne ailleurs à Timothée son autre disciple, la mesme instruction, qu'il fait icy à Tite, *Sois* (luy dit-il) *le patron des fideles en paroles, en conversation, en dilection, en esprit, en foy, en pureté.* Et S. Pierre parlant en general aux prestres, ou anciens, c'est à dire à tous les Pasteurs Evangeliques, leur commande à tous *d'estre les patrons de leur troupeau*; employant precisement le mesme mot, dont S. Paul s'est servy, tant en ce lieu, qu'en l'epître à

1. Tim. 4.12.

1. pierr. 5.3. τύπος.

Timothée ; qui signifie proprement vne forme empreinte en quelque matiere ferme & solide pour en faire des copies; telle qu'est l'image gravée sur l'argent d'vn cachet, ou sur l'airain des planches, ou sur les caracteres de l'imprimerie, ou sur les moules de la monnoye ; d'où se tirent puis apres dans la cire, & sur le papier, & sur les pieces d'or ou d'argent des formes toutes semblables. Delà cette parole a été fort elegamment employée pour signifier tout exemple quel qu'il soit, que l'on se propose d'imiter. Ainsi l'Apôtre S. Pierre parlant de cette admirable forme de charité & de patience, que IESVS-CHRIST nous a donnée en souffrant pour nous, & où il a representé au vif tous les plus beaux & les plus achevez traits de ces divines vertus, l'appelle *vn patron, qu'il* 1. pierr. *nous a laissé* (dit-il) *afin que nous suivions* 2. 21. *ses traces*; c'est à dire afin que nous l'imitions, nous efforceant d'exprimer chacun de nous en ses propres mœurs quelque image, ou du moins quelque petit & foible crayon de la bonté, & de la douceur, de l'humilité, de la constance, & des autres perfections celestes, que ce grand Sauveur a si richement déployées aux

yeux de Dieu, des Anges & des hommes dans ce ravissant chef d'œuvre de son amour. L'Apôtre parle en la mesme sorte quand il ne feint point de se donner soy mesme pour patron aux Philippiens, *Soyez*
Phil.3.17. (dit-il) *d'vn accord mes imitateurs, & considerez ceux, qui cheminent, ainsi comme vous nous avez pour patron.* Et ailleurs il declare que ce qu'il a travaillé de ses mains, n'est pas qu'il n'eust la puissance de char-
2. Thess. 3.9. ger ceux qu'il servoit, de sa depense, *mais afin de nous donner nous mesmes pour patron en vôtre endroit*, dit-il aux Thessaloniciens, *afin que vous nous ensuiviez.* Il avoit eu le soin de former tellement sa vie, que les fideles qu'il servoit, la peussent prendre pour patron de la leur. Il veut donc que Tite fasse aussi la mesme chose; qu'il soit son disciple en ce point, non moins qu'au reste; *Montre toy* (dit-il) *toy mesme en toutes choses pour patron des bonnes œuvres*; Que la dignité & la splendeur de ta vie soit vne commune & publique école de la vertu; qu'elle soit comme vn original exposé aux yeux de tous tes disciples, où ils voyent representées au vif les vrayes formes des devoirs de la sainteté, pour en tirer à leur aise les copies qu'ils en voudront

avoir. Il ne dit pas qu'il leur soit vn patron de science, ou d'éloquence, ou de subtilité, ou de quelque autre addresse semblable, qui sont les parties que l'on admire le plus en vn Docteur. L'Apôtre en fait peu d'état : comme en effet toute cette pompe n'est que fumée & vanité, qui sert de fort peu à ceux qui la voyent, & moins encore à ceux qui l'ont ; Mais il veut que son disciple soit à ses auditeurs *vn patron de bonnes œuvres* ; c'est à dire des belles & saintes actions de la pieté envers Dieu, & de la charité envers les hommes, qui sont les legitimes fruits de la vraye foy Evangelique, les seules choses vrayement estimables, & salutaires, de grand prix devant Dieu, de grand vsage entre les hommes ; qui conduisent au salut eternel & ceux qui les font, & ceux qui les imitent; les seules richesses du royaume de IESVS-CHRIST, où tout le reste n'a aucune vertu, comme vous sçavez, mais la seule foy efficace & agissante par la charité. Et voyez je vous prie jusques où il étend ce devoir. Il veut, qu'il se *montre soy-mesme pour patron de bonnes œuvres en toutes choses*; non dans vne espece de certaines choses seulement ; & en d'autres non ; mais en Gal.5.6.

toutes ; que sa vie soit vn tableau de toute la morale Chretienne, où chaque vertu & chaque devoir ait son exẽple; où l'on voye les images de tout ce qu'il y a de beau, d'honnéste, de loüable, & de vertueux; où tous les aages & tous les sexes & tous les ordres des personnes Chrétiennes treuvent dequoy imiter ; chacun les modeles de ses ornemens particuliers ; la vieillesse, sa meureté, sa gravité, sa sagesse, & son bon sens ; la jeunesse son courage, sa modestie, & sa pureté; les hommes, leur force & leur constance ; les femmes, leur pudeur & leur sobrieté ; les riches, la beneficence & la liberalité ; les pauvres, la patience & l'humilité. Mais de peur que Tite, occupé dans vne tasche si grande, n'oubliast, ou ne negligeast l'autre partie de son ministere, c'est à dire la doctrine ou l'enseignement ; l'Apôtre luy ramentoit en suite comment il s'y doit conduire ; *montre* (luy dit-il ; car il faut encore repeter icy le mot dont il a vsé au commancement) *montre en la doctrine vne incorruption, vne gravité, vne integrité, vne parole saine, & qu'on ne puisse condamner.* Cette *incorruption* qu'il luy demande en premier lieu pour la doctrine, est vne ferme & inflexible pureté d'entende-

d'entendement, qui ne se laisse jamais corrompre par les rencontres des choses, ny par les caresses ou les menaces des personnes, pour enseigner diversement en roidissant ou relaschant ses enseignemens selon les occasions ; mais qui demeurant toûjours dans vne mesme assiette, conserve la verité en sa fleur & en sa pureté, comme vne vierge chaste. Quant à la *gravité*, qu'il luy commande en suite, il n'y a point de doctrine à qui elle soit plus necessaire, qu'à celle de l'Evangile ; qui n'ayant pour son sujet que les plus hauts mysteres de la sagesse de Dieu, & les choses les plus importantes au salut des hommes, vous jugés assez avec combien de respect & d'attention elle doit estre expliquée. Pensez apres cela, qu'elle peut estre l'ame de ceux qui changent sa chaire en vn theatre comique, & traittent avec vn air de bouffon, & vne maniere burlesque, la plus sainte, & la plus severe de toutes les veritez, où il n'y à rien, qui ne soit, non seulement serieux, & important, mais encore auguste & divin, & terrible & venerable. Pour *l'integrité*, qui suit en troisiesme lieu, comme le mot dans l'original de l'Apôtre est presque mesme, que celuy, que nous avons ἀφθαρσία.

traduit *incorruption*; auſſi a-t'il le meſme ſens; & il y à beaucoup d'apparence à ce
Grot. que diſent les ſçavans, que de la marge du livre, où quelqu'vn l'avoit ajoûté pour ſervir de gloſſe ou d'interpretation à la parole precedente, il a eté fourré dans le texte; Au moins eſt il bien certain que ny l'auteur de la vieille traduction Latine, ny
Chryſ. œcum. Theophyl. la plus part des plus anciens interpretes Grecs ne l'ont point leu en cét endroit; & qu'il ne ſe treuve point encore dans quelques-vns des exemplaires les plus corrects. L'Apôtre ajoûte que ſon diſciple doit *montrer vne parole ſaine & qu'on ne puiſſe condamner.* Il eſt bien vray que la parole d'vn vray miniſtre de Dieu doit toûjours avoir cette marque, non ſeulement dans la chaire, mais auſſi dans ſes diſcours & entretiens familiers; Mais en ce lieu j'eſtime que l'Apôtre entend particulierement la predication, c'eſt à dire les actions de la chaire, & les diſcours qu'il fait pour enſeigner ſon troupeau; étant evident que ces mots auſſi bien que les precedens ſe rapportent à la doctrine, c'eſt à dire à l'enſeignement, dans lequel il veut proprement que Tite montre toutes les bonnes qualités, qu'il luy recommande

en ce lieu. Au reste je prens cette parole saine, qu'il luy ordonne de garder en enseignant, dans toute son étenduë. Il veut que sa *parole* soit *saine*, & au regard de son sujet, qu'elle ne soit ny infectée d'aucune lepre mystique, c'est à dire d'aucune heresie, ny gâtée d'aucune fausseté ny erreur, qui est en general la maladie de la parole; & au regard de sa forme, ou de la maniere de s'exprimer, que son langage soit simple, clair, fort, & ardent, également éloigné de la puerilité & de l'affeterie, & vanité des écoles mondaines, & de la bassesse & de la langueur du vulgaire. Et pour en comprendre toutes les veritables perfections en vn seul mot, il veut que sa parole soit telle que *l'on ne la puisse condamner*; qu'il n'y ait rien, qui merite la censure, ou qui craigne l'examen des juges les plus severes. Mais souvenez-vous, qu'il est icy question de l'examen & du jugement des choses, qui regardent le bon sens, la verité, & l'honneur, & non de celles, qui se rapportent aux vaines regles de la grammaire ou de la rhetorique. L'Apôtre n'oblige pas le predicateur de l'Evangile aux menus scrupules & aux observations delicates de la criti-

que de ces arts mondains. C'est assez que sa parole soit claire & intelligible & de bonne foy. Mais ce qu'il entend proprement est qu'on ne luy puisse rien reprocher, qui choque la verité, l'honnesteté, & la bienseance, requise dans le langage d'vn homme de bien & d'honneur ; que non seulement il ne dise rien de mauvais ou de nuisible ; mais de plus encore qu'il en fuye les apparences, mesurant & balanceant tellement ses paroles, que la calomnie ne les puisse pas aysement tirer en vn mauvais sens ; & la matiere & la forme de ses discours étant toute propre à l'edification ; qui est l'vnique dessein de tout son travail. I'avouë que cette diligence si exacte, qu'il recommande à son disciple en la conduite & de sa vie & de sa langue, est difficile & penible ; mais aussi est elle tres-vtile & tres-necessaire ; & le fruit, qu'elle apporte, en doit addoucir le travail. Et ce'st ce qu'il luy represente dãs les paroles suivantes, luy mettant devant les yeux la fin & l'effet de la conduite, qu'il luy a ordonnée, *afin* (dit-il) *que celuy qui est contraire soit rendu confus, n'ayant rien à dire de mal de vous.* L'Evangile a vne infinite d'ennemis ; & au dehors, comme les Payens & les

infideles, & au dedans, comme les heretiques, les ſchiſmatiques, & les hypocrites & profanes, qui ſe couvrent fauſſement du nom de Chrétiens. Ce ſont tous ces gens-là que l'Apôtre entend icy, les nommant indefiniment *celuy qui eſt contraire*; c'eſt à dire en general tout ennemy de l'Evangile, quel qu'il puiſſe eſtre. Il l'appelle ailleurs *l'adverſaire* en meſme ſens, où il recommande vne exacte honneſteté aux femmes veuves, pour ne *donner* (dit-il) *aucune occaſion à l'adverſaire de médire.* Mais de tous les Chrétiens il n'y en à point, dont ces ennemis epient & obſervent la vie & les paroles avec plus de ſoin & de malignité, que des Paſteurs. Ils penſent avoir gagné vne bataille, quand ils y peuvent treuver du vice ou de la foibleſſe; & ne manquent jamais de l'imputer à tout le corps, & de rendre l'Egliſe entiere odieuſe pour les fautes de quelques-vns de ſes conducteurs. Si le ſoin & l'amour & le ſalut de ton troupeau ne te touche pas aſſez pour former ſi exactement toutes les parties de ta vie; apprehende au moins (dit l'Apôtre) l'œil & la malice des adverſaires. Qu'vn ennemy ſi vigilant, & ſi actif, qui t'aſſiege jour &

1. Tim. 5. 14.

nuit, qui ne pardonne rien, qui à toûjours les yeux & les sens ouverts sur toy, reveille ta diligence, pour t'opposer à son mauvais dessein, & apporter au moins autant de soin à te defendre legitimement qu'il en à de t'attaquer injustement. Sois toûjours sur tes gardes; rempare si bien & tes mœurs, & tes paroles mesmes, qu'apres les avoir bien épiées, il soit contraint de se retirer confus, n'y treuvant rien qui puisse assouvir sa rage ou satisfaire sa passion. Mets toute ta vie en si bon état, qu'elle ne luy fournisse ny sujet ny occasion d'en médire. Il dit, *afin qu'il n'ait rien de mal à dire de vous*, & non simplement de toy; parce que les adversaires comme nous l'avons desia remarqué, répandent sur tout le troupeau les crimes ou les blasmes du Pasteur; de sorte que quand le Pasteur est irreprehensible, leur médisance est contrainte de laisser aussi le troupeau en paix. Ainsi le serviteur de Dieu, qui prend le soin de reformer exactement & sa vie & sa parole selon l'ordre de S. Paul, ne travaille pas seulement pour soy-mesme, mais pour toute l'Eglise; Son innocence en est l'apologie; Il en previent mesme le blâme & l'accusation, fermant la bouche

à ses ennemis par l'integrité de sa vie & la pureté de sa doctrine. C'est-là chers Freres, ce que l'Apôtre dit à son disciple de la maniere, dont il desire, qu'il enseigne l'Eglise tant par sa vie, que par sa parole. Apres cela il reprend le propos qu'il avoit commencé ; & pour achever la paix & le bonheur des familles, il luy propose l'instruction, qu'il doit donner aux serviteurs pour la conduite de leur vie, *Que les serviteurs* (dit-il) *soyent sujets à leurs maistres ; leur complaisant en toutes choses, non contredisans ; ne soustrayans rien ; mais montrant toute bonne loyauté ; afin qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de Dieu nôtre Sauveur.* Remarquez premierement icy l'humanité & la bonté de la doctrine Evangelique, qui embrasse indifferemment toute sorte d'hommes, & les appelle au salut, n'en dédaignant aucun quelque bas & méprisé qu'il soit dans le monde; recherchant mesmes les esclaves, & nonobstant l'infamie de leur servitude & de leurs chaisnes, leur parle & les instruit familierement ; les admettant en la famille du Fils de Dieu, & les elevant à l'esperance de son royaume. Les Romains ne reçevoit en leur milice que les personnes

libres; Ils eussent pensé soüiller l'honneur de leurs legions d'y enrooler des serfs. Mais IESVS-CHRIST ne dédaigne personne; Il honore de ses armes & de ses livrées les esclaves aussi bien que les libres; & n'exclut aucune condition de son camp, ny de ses armées. Le sourcil des sages mondains ne faisoit part de sa philosophie, qu'aux gens bien faits & bien nais; & contoit pour vn miracle, quand vn serf avoit le courage d'aspirer si haut. Mais S. Paul travailloit aussi bien pour les serfs que pour les libres; & il paroist de ce lieu, & de divers autres où il instruit les esclaves, qu'il n'avoit pas moins de soin de leur salut, que de celuy des plus relevez dans le monde; selon la maxime, qu'il nous donne ailleurs, *qu'en*
Gal.3. 28. IESVS-CHRIST *il n'y à ny serf, ny franc, ny Grec, ny Iuif, ny masle, ny femelle, tout étant vn en luy.* Car vous devez sçavoir; que ces *serviteurs* à qu'il parle icy, n'étoient pas des personnes libres, comme sont aujourd'huy les nôtres; mais des esclaves, que l'on achetoit à prix d'argent, comme des animaux, & sur qui les maistres avoient la puissance de la vie & de la mort, disposant d'eux & de tout le fruit,

qu'ils étoient capables de produire, tout ainsi que nous faisons de nos bœufs & de nos chevaux. C'est à cette miserable & desolée espece de gens, la plus basse & la plus vile qui fust, & qui étoit à peine contée entre les hommes, que l'Apôtre addressoit aussi sa predication; donnant icy ses instructions à ceux d'entr'eux qui s'étoient convertis au Seigneur. Mais voyez en suite l'admirable equité & innocence de sa doctrine; & comment en procurant & avanceant les interests de Dieu il ne choque nullement ceux des hommes. En gagnant leurs esclaves à Dieu il ne diminuë ny leurs droits, ny leur bien. Il ne brize pas vne de leurs chaisnes; ny ne detache aucun de leurs liens. Il leur laisse leur autorité toute entiere; & ne trouble rien dans leur famille. Tant s'en faut qu'il entreprene rien de semblable; qu'au contraire il affermit leur empire, & leur asseure la possession & la servitude de leurs gens. Car qu'est-ce je vous prie, qu'il presche à ces pauvres gens? Les appelle-t-il à la liberté? ou à l'infidelité? Rien moins, que cela. La premiere leçon qu'il leur donne est *d'estre sujets à leurs maistres*; c'est à dire de leur rendre de bonne foy

toute la sujettion, qui leur étoit deuë selon les loix de la societé humaine, où ils vivoient; de les considerer toûjours, comme leurs vrais & legitimes seigneurs; de les servir & de leur obeïr exactement; & de ne point s'imaginer, que ce fust vne chose indigne, que des enfans de Dieu, & des disciples de son Fils vnique fussent esclaves des hommes; Qu'ils se souvinssent, que le Seigneur leur donnoit la liberté de l'esprit, & non celle de la chair, qu'il les avoit affranchis dn joug du peché, & non de celuy des hommes; qu'il leur avoit promis la bourgeoisie du ciel, & non celle de la terre; vn regne, non en ce present siecle, mais en celuy qui est avenir; & que l'honneur qu'ils avoient d'estre Chrétiens, bien loin de relascher leur servitude temporelle, les obligeoit à s'en acquiter d'autant plus exactement, que desormais ils avoient appris dans cette nouvelle école, que c'est non la fortune, ou le caprice des hommes, mais la providence de ce mesme Dieu, qu'ils adoroient en IESVS-CHRIST, qui a institué tous les ordres & toutes les societez du gēre humain, & tous les necessaires droits qui en lient les parties les vnes avec

que les autres ; & que c'étoit mesme sa volonté, qui les avoit particulierement donnez pour esclaves à leurs maistres. Il ne veut pas seulement, qu'ils servent leur maistre ; Il veut, qu'ils le servent d'vne fasson, qui luy soit agreable ; qu'ils apportent du soin à leur servitude, pour la conformer à la volonté de leur maistre ; remarquant exactement ce qui luy plaist, & qui est s'il faut ainsi dire à son goust, pour s'y ployer & s'y accommoder de tout leur possible ; evitant diligemment tout ce qui le choque, & luy obeïssant d'vn air, qui outre l'execution de ce qu'il commande, tesmoigne encore qu'ils l'aiment, & desirent son contentement, & ses bonnes graces. Car c'est à mon avis ce qu'il entend, qu'ils *leur soient complaisans en toutes choses*. Il n'est pas besoin que je vous avertisse, que *toutes ces choses*, dans lesquelles il les oblige à la *complaisance*, s'étendent seulement autant que le sujet dont il est question, le permet: c'est à dire à toutes les choses generalement, qui regardent les services, qu'ils doivent à la personne & à la famille de leur maistre ; à celles-là mesme qui sont rudes & fascheuses, contraires à leurs in-

clinations, ou à leurs humeurs, ou esloignées de l'equité & civilité des autres maistres; selon ce que S. Pierre declare expressement, que les serfs ne se doivent pas seulement soumettre à leurs maistres, quand ils sont bons & equitables, mais
1. pierr. 2.18. aussi quand ils *sont fascheux.* Que s'ils veulent mesmes passer ces bornes, & entreprendre sur les droits de Dieu, commãdant à leurs gens des choses contraires à sa volonté, comme est l'impieté & le vice; il est evident que ce n'est pas en ces choses, que l'Apôtre entend qu'ils soyent *complaisants*; ce que nous devons à nos maistres laissant toujours en son entier ce que nous devons au Souverain maistre. C'est pourquoy en deux autres lieux il limite luy mesme l'étenduë de ces devoirs, commandant bien à la verité aux serviteurs d'obeïr à leurs maistres, mais ajoûtant expressement dans l'vn, *comme à Christ*, &
eph. 6. 5 dans l'autre, *en craignant Dieu*; pour nous
col. 3. 22. montrer qu'il ne faut obeïr, ny s'assujetir aux hommes, qu'autant que leur service ne nous oblige point de violer celuy de Dieu & de son Christ. Et s'il nous poussent jusques-là, en ce cas, il vaut mieux souffrir, que d'offenser le Seigneur; nous

souvenant de la regle generale des saints Apôtres, *qu'il faut plûtot obeir à Dieu, qu'aux hommes.* S. Paul touche en suite Act. 5. 29. deux vices, ordinaires aux mauvais serviteurs, & qui sont les plus contraires à la complaisance, qu'il leur a ordonnée pour leurs maistres, & au dessein, qu'ils doivent avoir de gagner leurs bonnes graces. Le premier est vn des pechez de la langue ; & le second l'vn de ceux de la main. Pour le premier, *qu'ils ne soyent point contredisans*, dit-il. C'est l'humeur des esprits malfaits de choquer toûjours ceux, avec qui ils conversent ; & de ne rien laisser passer, qu'ils ne contredisent ; comme si c'étoit vne foiblesse, d'estre de l'avis des autres, ou de s'y accommoder. Mais en voulant montrer leur force, ils se rendent fascheux & obligent chacun à fuyr leur conversation, & à la craindre, comme vn jour de bataille, où ils n'auront autre exercice, que de parer & de frapper. Les serviteurs & les sujets sont particulierement enclins à cette humeur hargneuse ; Ils censurent toutes les volontez de leurs superieurs, & treuvent à redire dans tous leurs ordres ; & s'ils en peuvent avoir la liberté, ils ne

manquent jamais de leur en dire leur avis, ou tout au moins ils en grondent, & déchargent en murmures & en plaintes le secret dépit qu'ils ont d'estre contraints d'y obeïr. S. Paul guerit icy les serviteurs de cette fierté importune ; qui ne fait qu'empirer leur condition, irritant l'esprit de celuy dont elle depend. Il veut que le serviteur se soûmette de bonne foy; & qu'il serve de bonne grace ; sans détruire par l'indiscretion de sa langue le gré qu'il pourroit tirer du service, qu'il rend à son maistre. Mais l'autre vice qu'il leur defend en suite, est encore beaucoup pire ; *qu'ils ne soustrayent rien à leurs maistres*; (dit-il) *mais monstrent toute bonne foy, ou loyauté*; c'est à dire selon le stile de l'Ecriture, vne foy, ou vne fidelité entiere, pure & incorruptible, & à laquelle il ne manque rien. Cét advertissement a été rendu necessaire par la faute de la plus grand'-part des serviteurs & des servantes, qui ayant les biens de leurs maistres sous leurs yeux, & en leur main, tentés par cette commodité & pressez du regret qu'ils ont de n'estre pas riches, s'emportent aysément à leur faire tort. Ils ne desrobent pas des sommes considerables tout

à vne fois; Cela seroit trop sujet à estre découvert; mais y procedans plus finément, ils prenent peu à chaque fois, afin que leur faute ne paroisse pas; & il ne leur passe point d'argent ny d'autre chose par les mains, qu'il n'y en demeure toûjours quelque petite partie; comme s'ils avoient été établis pour lever vn peage sur tout le bien de leur maistre. C'est cette espece de fraude, qu'entend l'Apôtre, & qu'il appelle *soustraire*. Il leur defend d'en vser, & leur commande de servir avec vne fidelité entiere; rendant bon conte à leurs maistres de tout ce qu'ils leur ont commis, sans en rien mettre à part, ny en rien retenir furtivement pour eux mesmes; parce qu'outre que c'est vn larcin, & encore dautant plus vilain & plus infame, qu'il est domestique, & vole vne personne qui se confie en vous, & dont vous mangez le pain, & offense & endommage celuy que vous devriez servir, outre cela dis-je, il nuit souvent au larron plus qu'il ne luy profite; luy faisant perdre pour vn petit gain de nulle importance, l'amitié de son maistre, qui luy eust été beaucoup plus vtile, s'il eust eu le courage de l'acquerir par

la constance & la fidelité de ses services. Enfin l'Apôtre pour rendre les serviteurs capables de cette netteté, fidelité, & soûmission, qu'il veut qu'ils ayent pour leurs maistres, eleve leur esprit à la consideration de la gloire de Dieu, & de l'honneur de son Evangile; qu'ils procureront tres-avantageusement par ces devoirs; Qu'ils s'y addonnent & s'en acquittent, *afin* (dit-il) *qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de Dieu nôtre Sauueur.* Il appelle l'Evangile de IESVS-CHRIST, *la doctrine de Dieu*; parce qu'il en est l'auteur, qui l'a revelée au genre humain par son Fils vnique; selon ce que dit S. Iean, *Nul n'a jamais veu Dieu. Le Fils vnique qui est dans le sein du Pere, luy mesme l'a declaré.* Il le nomme *nôtre Sauveur*, afin que la pensée de ce grand salut, qu'il nous a communiqué en son Fils, nous oblige à aymer sa gloire & à avancer l'honneur de sa verité. Il l'appelle *nôtre Sauveur*, comme ailleurs où il dit que c'est *chose agreable devant Dieu nôtre sauveur*, que nous fassions des prieres & des supplications pour tous les hommes. En effet bien que ce soit proprement IESVS-CHRIST qui a acquis nôtre

Iean. 1. 18.

1. Tim. 2. 3.

nôtre ſalut par le merite de ſa mort, le Pere ne laiſſe pas d'eſtre nôtre Sauveur; puis que c'eſt luy qui nous a donné le Fils, & qui a accepté ſa mort pour ſatisfaction de nos pechez, & qui l'a couronné de toute cette glorieuſe puiſſance, par laquelle nous ſommes conduits à la poſſeſſion de la vie eternelle. Il'eſt vray que le Chriſt étant auſſi vray Dieu eternel avecque le Pere, rien n'empeſche que l'on ne puiſſe rapporter à ſa perſonne les paroles de l'Apôtre, quand il nomme icy l'Evangile *la doctrine de Dieu nôtre Sauveur.* Il veut donc que pour recommander cette doctrine divine, & la rendre honorable entre tous, les ſerviteurs s'acquittent fidelement des devoirs, qu'il vient de leur preſcrire. Voyez vn peu comment il annoblit les choſes les plus viles, & à quel point d'honneur il eleve les plus baſſes! Qu'y a-t-il de plus abjet, que la ſervitude, avecque la baſſeſſe des devoirs, où elle conſiſte? Il en fait icy la couronne de l'Evangile de Dieu, & l'ornement de ce qu'il y à de plus glorieux dans le monde. Qu'y-à-t-il de plus vil & de plus mépriſé, que des eſclaves? Il les change icy en autant de herauds des loüanges du Souve-

rain, & en autant de tesmoins de la gloire de sa verité. Et certainement il a bien raison. Plus leur condition étoit vile & miserable, dautant plus leur conversion étoit elle glorieuse à l'Evangile. Le malheur de leur naissance, & de leur nourriture les plongeoit la pluspart en tant de vices, que l'on en voioit peu, qui ne fussent desesperement méchans, & corrompus; & il nous reste encore divers portraits de leurs mœurs dans les anciennes comedies Grecques & Latines, où ils sont par tout representés, comme des garnemens, & des maraus infames, qui n'avoient nul sentiment de l'honneur, ny de la pudeur, abandonnez à toute sorte de fourberies & de fripponneries. Quand il arrivoit donc que de cette sorte de gens, si vniversellement contraires à la vertu & à l'honnesteté, & si fort attachez au vice, quelques-vns touchez par la predication de l'Evangile changeoient de mœurs, & vivoient de là en avant honnestement, & raisonnablement avec toute modestie & fidelité, il n'étoit pas possible, que leurs maistres n'admirassent la doctrine, qui avoit causé vn changement si étrange, & qu'ils ne l'estimassent & n'en parlassent comme

d'vne chose divine. Et plus leur corruption avoit été grande, plus admiroient ils la vertu de la predication ; comme il n'y à point de medecin, qui nous ravisse & nous étonne davantage, que celuy qui guerit vn malade desesperé, & abandonné de tous les autres. C'est ce que l'Apôtre propose aux esclaves Chrétiens, afin que la gloire de ce haut service, qu'ils feront à la doctrine de Dieu la rendant honorable & admirable entre les Gentils, leur fasse gayement devorer toutes les amertumes de leur servitude, & en supporter toutes les indignitez, & s'efforcer de vivre saintement & innocemment dans toutes les miseres de leur condition ; en pensant que quelque basse & chetive, que fust leur vie, IESVS-CHRIST ne laisseroit pas pourtant d'en tirer de l'honneur & de la gloire. C'est aussi Freres bien-aymez, ce que nous devons tous nous mettre devant les yeux, taschant de glorifier ce grand Sauveur, & de rendre son Evangile honorable, chacun dans nôtre vocation. Que les Pasteurs se souviennent, qu'ils doivent estre des patrons de bonnes œuvres au milieu de leurs troupeaux. Que cette pensée leur serve d'vn aiguillon,

qui les presse nuit & jour de travailler à vn si haut & si honorable dessein, de purifier leur vie & leur doctrine de toutes tâches, & de les orner & enrichir de toute vertu, grace, & verité; jusques à ce qu'ils les ayent reduites à tel point, qu'il n'y ait rien dans l'vne, ny dans l'autre, que ceux de dehors puissent reprendre, ou que ceux de dedans ne puissent imiter. Mais puis que c'est pour vôtre vsage, qu'ils doivent s'occuper dans ce noble travail, vous voyez bien, Mes Freres, que l'Apôtre en leur commandant de portraire dans leur vie vn patron de bonnes œuvres, vous oblige aussi necessairement à les imiter; c'est à dire à exprimer dans vos mœurs l'effigie de cette innocence & sanctification Chrétienne, à laquelle nous vous exhortons. Il est vray que la conscience de nos infirmitez ne nous permet pas de vous presenter nôtre vie pour vn moule & vn patron de la vôtre. Mais bien vous diray-je pourtant ce que la modestie peut souffrir à mon avis, que par la grace de Dieu nos defauts ne sont pas tels, qu'ils puissent ou doivent vous rendre nôtre sincerité suspecte, ou vous faire douter de nôtre foy. Et si nos mœurs ne sont pas as-

ſez parfaites pour vous ſervir d'exemples, prenons vous & nous en commun celles de l'Apôtre avecque les divines regles, qu'il y a ajoutées, pour nôtre aſſeuré patron. Travaillons les vns & les autres apres ce divin original; & ne laiſſons paſſer aucun jour ſans en copier quelque trait, imitant fidelement ſon zele, ſa pieté, & ſa charité, à la gloire du Seigneur & à la confuſion des adverſaires. Ils nous reprochent le mépris des bonnes œuvres; & pleuſt à Dieu que la negligence & la froideur de pluſieurs d'entre nous ne leur en euſſent pas tant fourny d'occaſion! Que la pureté de nôtre vie, que l'abondance de nos aumônes, que l'honneſteté & l'innocence de nôtre conduite, que la conſtance de nôtre debonnaireté juſtifient deſormais l'Evangile de ce blaſme. Corrigeons nous & nous amandons ſi parfaitement, que nos accuſateurs ne treuvent plus de ſujet de médire de nous. Que ceux d'entre nous nommement, que Dieu a appellés à ſervir, s'étudient dautant plus à leur devoir, que plus ils ſont accuſez d'y manquer. Car c'eſt vne plainte que l'on en fait aſſez ordinairement, qu'ils n'ont pas plus de ſoûmiſſion, & de fidelité, que

les autres ; que quelques-vns mesme en ont moins ; comme si la connoissance de l'Evangile leur donnoit de la fierté, & de l'audace. Fideles ; essuyés ce blame de dessus vous ; recevez avec joye l'honneur que S. Paul vous fait de s'addresser particulierement à vous ; Aspirez à la gloire, qu'il vous propose d'orner & d'honorer la doctrine de Dieu Et pour y parvenir retenez bien & mettez fidelement en pratique la leçon qu'il vous a aujourdhuy donnée ; *Soyez sujets à vos maistres ; soyez leur complaisans en toutes choses ; non contredisans ; ne soustrayant rien ; mais leur montrant toute loyauté.* Qu'il n'y ait pas moins de difference entre vôtre vie, & celle des serviteurs & des servantes de dehors, qu'il y en à entre vôtre religion & la leur. En ce faisant vous gagnerez sans doute la bonne grace de vos maistres, quelque rudes & fascheux, qu'ils puissent estre. Car apres tout, il n'y à rien qui touche plus le cœur des hommes, que l'amour & le respect & la soûmission conjointe avec vne constante & inviolable fidelité, honnesteté & vertu. Mais quoy qu'il vous arrive de la part des hommes, du moins estes vous asseurés qu'en vous conduisant ainsi vous serez

agreables à Dieu vôtre ſouverain Maiſtre; qui vous accompagnera de ſa benediction, comme il fit autresfois à Ioſeph au milieu de ſa plus cruelle ſervitude, & vous eſlevera en ſa gloire dans le ciel, ſi vous glorifiez ſa doctrine ſur la terre. I'en dis autant de tous les autres métiers, & employs legitimes. Car ſi vn ſerviteur, ou vn eſclave Chrétien peut ſervir Dieu & rendre ſon Evangile honorable dans les miſeres de ſa ſervitude; pourquoy vn laboureur, vn vigneron, vn artiſan, vn marchand, vn financier, vn homme ou d'épée ou de robbe longue n'en pourront ils pas faire autant chacun dans ſa profeſſion? Separez vous ſeulement des vices ordinairement attachez aux conditions où vous vivés; de la fraude, ou de la violence, de l'injuſtice & de la mauvaiſe foy, que la corruption des autres, y a apportées; Luiſés au milieu d'eux comme des flambeaux au milieu des tenebres de la nuit, vivant en toute pureté, droiture, & honneſteté; & Dieu vous reconnoiſtra pour ſes teſmoins, & pour herauds de ſa gloite. Il n'eſt point beſoin pour luy plaire de ſe cacher dans vn cloiſtre, ou de s'enfuir dans le deſert. C'eſt la melancolie, & la vanité, qui a

inſpiré cette bizarre penſée aux moines & aux hermites. Il n'y a point de lieu, ny d'employ, où l'on ne puiſſe ſervir IESVS-CHRIST, & avancer la gloire de ſon Evangile, pourveu que l'on y vive innocemment & vertueuſement. La juſtice, la charité, la droiture, & l'integrité qui s'exercent aux champs, ou à la ville apres vne charruë, dans vne boutique, dans vne étude, ou dans vn cabinet, ſont autant ou plus agreables à nôtre Seigneur, que les veilles & les matines des couvents & des cellules des Moines, puis qu'il n'a jamais commandé celles-cy à perſonne, ny ne leur à jamais rien promis; au lieu qu'il demande celles-là à tous les hommes, & nous aſſeure conſtamment dans ſa parole, qu'il les couronnera de ſa grace en ce preſent ſiecle, & de ſa gloire en celuy qui eſt avenir. Amen.





SERMON NEVVIESME

TIT. II. VERS. 11. 12. 13.

11. *Car la grace de Dieu ſalutaire à tous hommes eſt clairement apparuë,*

12. *Nous enſeignant, qu'en renonçant à l'impieté, & aux convoitiſes mondaines, nous vivions en ce preſent ſiecle ſobrement, juſtement, & religieuſement,*

13. *Attendans la bien-heureuſe eſperance, & l'apparition de la gloire de nôtre grand Dieu & Sauveur Ieſus-Chriſt.*



HERS FRERES, Si vous comparez la religion de nôtre Seigneur IESUS-CHRIST avec celles des hommes, outre pluſieurs autres differences vous y remarquerez cel-

le-cy, tres-considerable à mon avis, qu'au lieu que les dernieres ne sont propres qu'à quelque sorte de personnes seulement, celle du Seigneur est bonne pour tous generalement. Ainsi, pour ne point parler des disciplines des siecles & des climats éloignez du nôtre, vous voyez que la religion des Chartreux, & celle des Iesuites, & celle des Capucins, & en vn mot toutes les autres qui remplissent & diversifient aujourd'huy le monde, ne conviennent ny à tous les sexes, ny à tous les aages, ny à toutes les conditions, ny à tous les temperamens. Et c'est pourquoy elles ordonnent à leurs novices vn certain temps d'épreuve, pour reconnoistre par l'essay s'ils seront capables de s'y accommoder, ou non. Mais la regle de IESVS-CHRIST presente son sein à tous les hommes, & les y reçoit tous avec vne humanité generale, sans que ces grandes & presque infinies diversitez, qui les separent les vns d'aveeque les autres, luy en fassent dédaigner aucun. Et vous découvrirez aysement la raison de cette difference, pour peu que vous consideriez la nature de ces deux sortes de religions. Car celles des hommes d'vne part consistant

en des choses corporelles, en vne certaine forme de manger, de boire, de dormir, de veiller, de s'habiller, & en des exercices attachés à certains lieux & à certaines heures, qui requierent certaines dispositions particulieres; il n'est pas possible, que tous en soient capables. Mais de l'autre côté, la religion du Seigneur étant spirituelle, & reformant l'entendement & la volonté, dont tous les hommes sont doüez, avec les actions qui en dépendent, il est clair, qu'il n'y a point de personne au monde à qui elle ne soit propre. Elle ne demande que le cœur, & les choses qu'il a en sa disposition; c'est à dire ce que nulle injure soit de la nature, soit, comme on parle, de la fortune ne sçauroit ôter à aucun homme. Qu'il soit pauvre, qu'il soit foible, qu'il soit malade, qu'il soit esclave; avecque tout cela il ne laisse pas d'estre capable d'adorer Dieu en esprit & en verité, & de luy presenter son cœur & son corps en sacrifice saint & vivant; qui est tout ce service raisonnable, que nous prescrit la religion Evangelique. Et la diversité de ces institutions nous montre d'elle-mesme la grande difference de leurs auteurs. IESVS-CHRIST, comme nô-

tre Createur, dont la ſageſſe eſt infinie, a bien reconnu ce qui eſt & bon & neceſſaire à tous; Les autres, comme hommes pleins d'infirmité & d'ignorance, ont taillé leurs religions chacun à ſon pied, & moulé leur regle ſur leur forme particuliere, ſans conſiderer ſi elle ſeroit propre aux autres, ou non. C'eſt de cét avantage de la religion Chrétienne au deſſus de toutes les autres, que Saint Paul nous entretient aujourd'huy, Mes Freres, dans le texte que je viens de vous lire, l'alléguant pour raiſon des enſeignemens, qu'il donnoit dans les verſets precedens. Là, s'il vous en ſouvient, il avoit recommandé les devoirs du Chriſtianiſme à toute ſorte de perſonnes, aux hommes & aux femmes, aux jeunes & aux vieux; deſcendant meſme juſques aux eſclaves, la plus vile & la plus abjecte partie de tout le genre humain. Maintenant, afin que nul ne treuve étrange, qu'il étende ſes ſoins ſi loin, & qu'il entreprenne d'obliger indifferemment à l'honneſteté & à la ſeverité de la vertu toute ſorte d'aages & de conditions, il nous repreſente en peu de mots la nature & les devoirs de la doctrine de l'Evangile. Tous doivent vivre

ſaintement chacun dans ſa condition; *Car*, dit-il, *la grace de Dieu ſalutaire à tous hommes eſt clairement apparuë, nous enſeignant, qu'en renonçant à l'impieté & aux convoitiſes mondaines, nous vivions en ce preſent ſiecle ſobrement, juſtement, & religieuſement; attendans la bien-heureuſe eſperance, & l'apparition de la gloire de nôtre grand Dieu & Sauveur Ieſus-Chriſt.* Le ſujet eſt grand & riche, comprenant, comme vous voyez, en peu de mots la plus grand' part des merveilles de l'Evangile. Nous taſcherons, s'il plaiſt au Seigneur, de vous en remarquer les principales; Et pour y proceder avec quelque ordre, nous rapporterons toute nôtre meditation à trois points; dont le premier ſera de *l'apparition de la grace de Dieu*; le deuxieſme ſera de *ſon enſeignement*; & le troiſieſme de *ſon eſperance*, ou de *ſon attante*. Quant au premier point, j'avouë qu'il n'y a pas vn des biens que Dieu fait à ſes creatures, qui ne puiſſe eſtre appellé vne ſienne grace; puis qu'à parler proprement, ce ſont tous des fruits de ſa benignité, & des preſens de ſa liberalité, qu'il leur donne par le mouvement d'vne bonté gratuite, ſans y eſtre obligé par aucune

loy de justice. Mais l'Ecriture, & l'Eglise apres elle, approprient particulierement ce mot à celle de toutes les graces de Dieu, qui est la plus excellente & la plus admirable; assavoir à cette grande & vrayement divine bonté, qu'il presente en son Fils IESUS-CHRIST aux hommes pecheurs, leur pardonnant leurs crimes, & les recevant & adoptant pour ses enfans & heritiers. Car il n'y a pas vne des faveurs de Dieu, où il paroisse plus de bonté & d'amour, qu'en celle-cy; soit que vous regardiez ce qu'il nous y donne; son propre Fils, & tous ses biens, son Esprit, son immortalité, & sa gloire; soit que vous consideriez la cause, qui le meut à nous faire vn don si grand & si divin; qui n'est autre qu'vne pure & simple bonté, dautant plus ravissante, qu'elle fait tout ces grands biens à des pecheurs, c'est à dire à des personnes, qui bien-loin de meriter, ou de convier son amour, meritoient sa colere & sa haine, & étoient dignes d'éprouver non sa beneficence, mais les plus severes de ses vengeances. C'est donc avec beaucoup de raison & de sagesse, que les livres divins ont consacré le nom de *grace*, pour signifier particulierement ce grand & in-

effable benefice de nôtre bon Dieu. *La grace & la verité*, dit S. Iean, *est avenuë par Iesus-Christ*; Et c'est *de sa plenitude que nous avons receu grace pour grace*; c'est à dire grace sur grace. C'est la grace qu'entend icy l'Apôtre; celle-là mesme, qu'il appellera cy-apres en mesme sens *la benignité de Dieu nôtre Sauveur, & son amour envers les hommes.* Mais il ne la nomme pas simplement; Il luy donne vn epithete, ou vn éloge qui en éclaircit la nature, & en rehausse la gloire, ajoûtant, *qu'elle est salutaire à tous hommes*; c'est à dire, qu'il n'y a point d'homme, quelque plongé qu'il puisse estre dans la perdition, qu'elle ne sauve, s'il l'embrasse, & se l'applique par la foy & la repentance. Il n'y a point d'aage, ny de sexe, ny de nation, ny de condition, à qui elle ne puisse donner le salut de Dieu; parce qu'elle contient en soy les remedes de tous les maux, qui affligent nôtre nature. Et ne m'alléguez point, qu'elle ne sauve pas tous les hommes; veu qu'il en perit tous les jours vn si grand nombre. L'Apôtre considere icy ce qu'est la grace de Dieu en elle-mesme; & la vertu qu'elle a de produire le salut, qu'elle produi-

Iean 1. 17 16.

Tit.3.4.

roit en effet en tous, si tous la recevoient en leurs cœurs, & y admettoient son efficace divine. Si elle ne fait pas cét effet en ceux qui la rejettent, ou la dédaignent, c'est leur ingratitude & leur fureur, & non sa foiblesse, qui en est la cause. La grace de Dieu leur presentoit la lumiere & la vie & le salut; Ils ont mieux aymé les tenebres, & la mort & la perdition. La medecine étoit salutaire; l'extravagance du malade qui l'a renversée sans la vouloir prendre, en a aneanty l'effet. Mais si la folie des incredules & des profanes a méprisé la bonté de Dieu, sa grace ne doit pas perdre pour cela la gloire qui luy appartient d'estre salutaire a tous hommes. Le Seigneur leur offroit son salut de bonne foy; & il étoit prest de leur en donner la possession, & de les mettre à couvert sous les aisles de sa clemence, s'ils eussent accepté son present. Ils l'ont repoussé avec fierté, au lieu de le recevoir à mains jointes; & en ont blasfemé l'auteur, au lieu de le glorifier. Apres cela, qui ne voit que leur perdition vient d'eux-mesmes, & non de Dieu? & que leur aveuglement & le malheur qui l'a justement suivy, n'empesche nullement,

que

que la grace du Seigneur ne puisse & ne doive estre reconnuë pour vne chose salutaire à tous hommes ? Seulement se faut-il garder de l'ingratitude des Pelagiens anciens & modernes, qui abusant de ce passage, & de plusieurs autres semblables, où l'amour de Dieu envers tous les hommes nous est recommandée, ne veulent pas reconnoistre qu'il fasse aucune grace particuliere aux éleus. Il est vray, que la grace de Dieu est tellement salutaire à tous les hommes, que nul de ceux qui périssent ne luy peut imputer sa damnation, ny en accuser quelque defaut ou de bonte en Dieu, ou de justice & de redemption en son Fils, ou de lumiere & de verité en son Evangile. Mais il est vray aussi, que ce qui rend cette grace efficace au salut des éleus, est vne grace particuliere du Seigneur, qui les discerne; [a] qui leur ouvre le cœur, [b] qui leur revele ses mysteres, [c] qui les tire à soy, [d] qui les enseigne, qui leur donne gratuitement de croire en IESVS-CHRIST. [e] Car il est évident que cette grace est propre aux éleus, & non commune à aucuns autres. *Quiconque a oüy du Pere, & a appris, vient à moy*, dit nôtre Seigneur. Certaine-

a 1. Cor. 4. 7.
b Actes 16. 14.
c Matt. 11. 26.
d Iean. 6. 44. 45
e Phil. 1. 29.

ment Dieu n'a donc point fait cette grace a aucun de ceux qui ne viennent pas à son Fils. Et c'est pourquoy ce mesme Apôtre qui appelle icy la grace de Dieu *salutaire à tous hommes*, proteste expressément ailleurs, que *la foy n'est pas de tous*; & il nommoit cy-devant la vraye foy *la foy des éleus*; parce qu'il n'y a qu'eux à qui Dieu la donne; & dans vn autre lieu encore il écrit, que ce que *nous sommes sauvez par la foy est vn don de Dieu.* Celebrons donc tellement sa bonté envers tous les hommes, que nous reconnoissions aussi son amour, & sa grace particuliere envers nous; vne grace, non vniverselle, ny commune, mais propre & singuliere; qui ne se communique qu'aux vaisseaux de son élection, à ceux qu'il a choisis & separez d'avecque le monde selon son bon plaisir, pour déployer en eux les richesses de sa puissance, en les appellant & conservant efficacement en sa communion. Mais cela n'empesche pas, que son Evangile, qui est la parole de sa grace, ne soit veritablement & sincerement presché à tous; l'incredulité de ceux qui le rejettent, ne faisant nul préjudice à sa foy, ny à sa verité. C'est

2. Thess. 3. 2.
Tit 1. 1.
Ephes. 2. 8.

à ce dessein que saint Paul nomme icy expressément *sa grace, salutaire à tous hommes*, pour fonder & justifier ce qu'il avoit dit cy-devant, que toute sorte de gens doivent estre exhortez à vivre Chrétiennement; puis-qu'il n'y a nulle des differentes conditions, qui divisent le genre humain; qu'il ait excluë de sa grace. Il dit donc, que cette admirable *grace de Dieu, salutaire à tous les hommes, est clairement apparuë*. Il entend, sans doute, la revelation, ou manifestation qui s'en est faite au monde par la venuë du Fils de Dieu en la terre, & par la predication de son Evangile; annoncé par ses Apôtres à toutes nations selon son commandement exprez. Il compare cette nouvelle lumiere au lever de quelque grand astre, comme du Soleil, qui montant soudainement sur nôtre horison, & découvrant son glorieux visage au monde, le remplit par tout haut & bas de sa belle & gaye clarté; dissipant en vn moment les tenebres qui le couvroient vn peu auparavant. C'est la vraye & naïve peinture de ce qu'a fait dans le genre humain la venuë & la predication de Iesvs-Christ. L'Vnivers, avant cela, étoit plongé dans vne igno-

rance profonde ; le Prince de tenebres ayant tout remply d'erreurs & d'idolatries. Et s'il y avoit quelque coin, que le ciel éclairast, comme le païs de Iudée ; encore ne joüissoit-il que d'vne lumiere foible ; qui le consoloit vn peu dans cette obscurité generale, comme vne étoile, ou vn flambeau qui luit dans vn lieu obscur
2. Pierr. 1. 19. en attendant que le jour soit levé. Tel étoit l'état du monde, lors que le Seigneur IESVS, apres avoir achevé l'œuvre de nôtre redemption, épandit par tout la lumiere de la verité & de la grace divine ; chassant l'erreur & l'ignorance, & instruisant toutes les nations en la connoissance de ses mysteres celestes. Zacarie employe la mesme image pour representer cette
Luc. 1. 78. 79. verité, quand il dit, que *l'Orient d'enhaut nous a visitez pour luire à ceux qui étoient assis dans les tenebres, & dans l'ombre de mort, & pour addresser nos pieds au chemin de paix.* Et Malachie prédisant sa venuë, l'avoit aussi declarée en la mesme sorte,
Mal. 4. 2. disant, que *le Soleil de justice se levera, & que santé sera dans ses aisles* ; c'est à dire, que sa lumiere (dont le Prophete compare les rayons aux aisles d'vn oiseau étenduës à droite & à gauche) sera salutaire,

nous apportant la grace, la ioye & la vie. C'est précisément ce que signifie la parole icy employée par l'Apôtre, que *la grace de Dieu est apparuë*; comme s'il disoit, qu'elle s'est levée comme vn Soleil, & a clairement montré sa gloire à tout l'Vnivers. Et nos Bibles, pour exprimer toute la force de ce mot, ont traduit non simplement qu'elle *est apparuë*, mais qu'elle *est clairement apparuë*. Car on ne peut pas nier absolument que Dieu n'eust desja en quelque sorte, revelé sa grace à son peuple par le ministere des Prophetes avant la venuë du Seigneur & la predication de ses Apôtres. Mais bien pouvons nous dire veritablement, qu'elle n'est *clairement apparüe* que dans l'Evangile. Premierement, il n'en avoit montré que les bords, & quelques échantillons seulement; réservant à son Fils la gloire de nous en découvrir le fond, & de nous en faire voir le corps tout entier. Car l'amour de Dieu envers l'Eglise, l'incarnation, la mort & la résurrection du Messie, qui sont les hautes merveilles de cette grace divine, & la gloire & l'immortalité du siecle à venir, nous sont revelées dans l'Evangile avec vne évidence & vne clarté incompara-

blement plus grande qu'elles n'estoient dans la Loy. De plus, cela mesme que Moïse & les Prophetes disoient de la grace, étoit alors fort difficile à comprendre; parce que la lumiere necessaire pour le bien lire & entendre; (c'est à dire le Christ) ne luisoit pas encore; les predictions étant toûjours obscures, jusques à ce que l'évenement les ait éclaircies. Car les hommes de Dieu predisant simplement les mysteres du Messie, comme des choses à venir; il n'étoit pas possible que leurs oracles fussent bien entendus, jusques à ce que l'accomplissement mesme en a monstré le vray sens. Enfin, la loy de Moïse avec ses ceremonies & ses figures, ombrageoit encore étrangement tout ce qu'il y avoit alors de lumiere, embarassant les esprits des fideles, & arrestant leurs yeux sur elle mesme, sans leur permettre de penetrer plus avant, & de découvrir la verité qu'elle cachoit & enveloppoit dans ses ombres. Et cela avoit été divinement representé par le voile dont Moïse couvroit son visage, de sorte que les Israëlites ne voyoient point la lumiere qui y rayonnoit. Cette lumiere signifioit la grace de Dieu qui reluit çà & là dans les plus

beaux & plus relevez endroits de l'ancienne Prophetie. Mais la loy est le voile qui couvroit toute cette lumiere, & empeschoit les fideles qui vivoient alors d'appercevoir clairement les rayons de l'Evangile semez dans tout le corps des Escritures d'Israël. Maintenant il nous est aysé de les y voir ; depuis que le Seigneur IESVS a ôté ce voile importun, c'est à dire depuis qu'il a aboly la loy, qui les cachoit au premier peuple ; comme le saint Apôtre nous a admirablement expliqué cette belle allegorie dans sa deuxiesme epître aux Corinthiens. Et c'est 2. Cor. 3. là mesme qu'il faut rapporter ce qu'il dit 13.14.15. expressement ailleurs, parlant de la revelation de la grace de Dieu dans l'Evangile de son Fils, *Maintenant*, (dit-il) *la* Rom. 3. *justice de Dieu, qui est par la foy en Iesus-* 21.23. *Christ* (c'est à dire sa grace, comme vous voyez) *est manifestée sans loy* ; comme s'il disoit, qu'elle nous est montrée à nud, non plus couverte & voilée, comme autrefois, des ombres de la loy. Ainsi avons nous expliqué suffisamment, à mon avis, ce que saint Paul dit icy de l'apparition de la grace de Dieu ; d'où s'ensuit encore, que toute sorte d'hommes doivent estre

ſollicitez à vivre Chreſtiennement ; comme il les y exhortoit cy-devant ; puisqu'ils ne peuvent plus deſormais alleguer l'ignorance pour excuſe de leurs deſordres ; cette grace divine qu'ils n'avoient point veuë durant les tenebres des ſiecles paſſez, ſe montrant aujourd'huy clairement à ceux des cieux, & les appellant hautement à vne meilleure, plus ſainte, & plus heureuſe vie. Et c'eſt ce qu'il explique plus particulierement en ſuite; quand il ajoûte, que *cette grace de Dieu, qui eſt clairement apparüe, nous enſeigne qu'en renonçant à l'impieté, & aux convoitiſes mondaines, nous vivions en ce preſent ſiecle ſobrement, juſtement, & religieuſement.* Il comprend en ce peu de paroles avec vne brieveté & elegance admirable toutes les principales parties de la ſainte & vertueuſe vie, à laquelle Dieu nous veut former par l'addreſſe & par l'efficace de cette garce divine, qu'il nous a manifeſtée en ſon Fils IESVS-CHRIST. Ses devoirs conſiſtant en deux points, dont l'vn eſt de s'abſtenir du mal, & l'autre de s'adonner à l'exercice du bien, il les touche tous d'eux ; l'vn en diſant, qu'il nous faut *renoncer à l'impieté & aux convoitiſes mon-*

daines; l'autre en ajoûtant, qu'il nous faut *vivre sobrement*, *justement*, *& religieusement*. Il repurge premierement nos ames des vices & de leurs ordures, pour les orner en suite de la vertu, & de la sainteté; comme pour loger vn Prince dans vn Palais, on le nettoye soigneusément de tout ce qu'il y a de sale & de deshonneste. Et certes, il a bien raison d'y proceder avec cét ordre; étant evident que le commencement de la sagesse est de se delivrer de la folie; & qu'il n'est pas possible d'établir la vraye vertu dans vne ame sans en avoir premierement chassé le vice. Il commence par *l'impieté*; comme par la plus vilaine, & la plus pernicieuse de toutes les erreurs, & l'ennemie la plus capitale de la vraye sainteté. Car comme Salomon dit fort bien, que *la crainte de Dieu* (c'est à dire la pieté) *est le commencement*, ou *le fondement de la sagesse*; aussi pouvons-nous dire au contraire, que l'impieté est le commencement, & le principal fondement de toute sorte de folie & de vice. Que pouvez-vous attandre d'vn homme qui a arraché de son cœur la creance de la divinité, & le respect de ses loix, sinon vn abandon à toute dissolu-

Prov.1. 7. & 9. 10.

tion ; & vne débauche & revolte generale contre la raiſon & le bon ſens ? Encore faut-il remarquer, que ſous le mot *d'impieté*, outre l'atheïſme, qui en eſt la premiere & la plus deteſtable branche, il comprend auſſi l'idolatrie & la ſuperſtition, & toutes les fauſſes & profanes opinions, que les Payens avoient de la divinité ; qui bleſſoient ou l'vnité, ou la ſimplicité, ou l'eternité, ou la ſainteté de ſa nature ; ou choquoient ſa ſageſſe, ſa puiſſance, ſa pureté, ſa bonté, & ſa gloire. Mais apres l'impieté, il nettoye en ſuite nos cœurs des paſſions des autres vices; qui comme autant de furies emportent leurs eſclaves dans les actions mauvaiſes & deshonneſtes & contraires à la raiſon. Et parce que le nombre de ces peſtes eſt grand & divers, ſans s'arreſter à les conter, où à les nommer, il les enveloppe toutes dans vn ſeul mot, les appellant *les convoitiſes mondaines* ; c'eſt à dire les paſſions qui regnent dans les ames des hommes mondains, & dont on peut dire veritablement, que ce ſont elles qui gouvernent le monde. Telle eſt l'avarice, par exemple, & l'ambition, & la luxure, & autres ſemblables., qui ne ſont que

trop connuës entre les hommes pour les ravages qu'elles y font continuellement; y allumant les guerres, les querelles, les haines, & les procez, y soüillant toutes choses de sang, de meurtres, de brigandages, d'adulteres, & d'autres infamies. Saint Iean les ramene toutes à trois chefs, *la convoitise de la chair, & celle des yeux & l'outrecuidance de la vie*, disant, que *c'est là tout ce qui est au monde.* L'Apôtre veut donc, que *nous renoncions* tant à *l'impieté*, qu'à *ces convoitises.* Et il ne faut pas legerement passer ce mot. Car il a vne grande emphase; & signifie que nous devons non simplement nous en abstenir, ou les fuïr; mais les avoir en vne grande horreur, & nous en défaire absolument; en renonçant hautement, solennellement, & saintement à leur service, comme à des choses abominables, sans avoir jamais rien de commun avec elles; les tenant pour des sacrileges, & pour des pestes, qu'il est impossible d'halener, ou de pratiquer sans se perdre. Apres avoir ainsi nettoyé nôtre vie de tout mal, l'Apôtre en suite la pare & l'enrichit du bien; voulant que *nous vivions sobrement, justemens, & religieuse-*

1. Iean. 2.16.

ment. Il met *la sobrieté* & la *justice* en la place de ces *convoitises mondaines*, qu'il a bannies de nos mœurs ; & la religion en la place de *l'impieté*, à laquelle il nous a fait renoncer. Car vous voyez bien que ces vertus qu'il nous recommande maintenant sont directement opposées aux vices, qu'il nous a défendus ; la *sobrieté* & la *justice* à la *débauche*, & à l'avarice, & à l'ambition, & aux autres convoitises mondaines ; & la religion à l'impieté. Et comme sous les noms de l'impieté & des convoitises du monde il avoit compris tous les maux, dont nôtre vie doit estre pure ; aussi sous la sobrieté, la justice, & la religion, il embrasse toutes les vertus, & toutes les bonnes & saintes actions, qui y doivent reluire. En effet, tout le devoir de nôtre vie se rapporte ou à nous mesmes, ou à nôtre prochain, ou à Dieu. La sobrieté contient le premier ; la justice le deuxiesme ; & la religion le troisiesme. Quant à ce qui regarde nos propres personnes, nôtre devoir est de les conserver dans leur pureté & honnesteté legitime, en vivant chastement & sobrement ; Et c'est ce que veut dire le mot icy employé dans l'original, qui

σωφρόνως.

signifie proprement la *temperance* ; c'est à dire la vertu, qui gouverne l'vsage des choses necessaires, ou agreables au corps, les contentemens & les plaisirs de la bouche & de la chair ; & comprend par consequent la chasteté avecque la sobrieté. Quand à ceux de nos devoirs, qui regardent nos prochains, il est clair qu'ils sont tous enclos dans la justice ; la grande & maistresse vertu de la vie humaine, qui rend à chacun ce que le droit & la raison luy donne ; au superieur le respect & l'obeïssance ; à l'inferieur, le soin & la conduite ; à l'égal, l'amitié & la fidelité ; & à tous, en vn mot, la charité. Enfin, la *religion*, ou la *pieté* embrasse dans son enceinte tout ce qui appartient au service de la divinité ; comme l'adoration, la confiance, l'amour, la priere, l'action de graces, & les autres choses de semblable nature. Voila, Chers Freres, quelle est la vie qu'enseigne la grace de Dieu ; quelles sont les taches, dont elle doit estre pure, & quels sont les joyaux, dont elle doit estre ornée. Surquoy nous avons deux choses à remarquer ; dont la premiere est la difference de la religion Chrétienne d'a-

rance profonde ; le Prince de tenebres ayant tout remply d'erreurs & d'idolatries. Et s'il y avoit quelque coin, que le ciel éclairast, comme le païs de Iudée ; encore ne jouïssoit-il que d'vne lumiere foible ; qui le consoloit vn peu dans cette obscurité generale, comme vne étoile, ou vn flambeau qui luit dans vn lieu obscur
2. Pierr. 1.19. en attendant que le jour soit levé. Tel étoit l'état du monde, lors que le Seigneur IESVS, apres avoir achevé l'œuvre de nôtre redemption, épandit par tout la lumiere de la verité & de la grace divine ; chassant l'erreur & l'ignorance, & instruisant toutes les nations en la connoissance de ses mysteres celestes. Zacarie employe la mesme image pour representer cette
Luc.1. 78.79. verité, quand il dit, que *l'Orient d'enhaut nous a visitez pour luire à ceux qui étoient assis dans les tenebres, & dans l'ombre de mort, & pour addresser nos pieds au chemin de paix.* Et Malachie predisant sa venuë, l'avoit aussi declarée en la mesme sorte,
Mal. 4.2. disant, que *le Soleil de justice se levera, & que santé sera dans ses aisles* ; c'est à dire, que sa lumiere (dont le Prophete compare les rayons aux aisles d'vn oiseau étenduës à droite & à gauche) sera salutaire,

nous apportant la grace, la ioye & la vie. C'est précisément ce que signifie la parole icy employée par l'Apôtre, que *la grace de Dieu est apparuë*; comme s'il disoit, qu'elle s'est levée comme vn Soleil, & a clairement montré sa gloire à tout l'Vnivers. Et nos Bibles, pour exprimer toute la force de ce mot, ont traduit non simplement qu'elle *est apparuë*, mais qu'elle *est clairement apparuë*. Car on ne peut pas nier absolument que Dieu n'eust desja en quelque sorte, revelé sa grace à son peuple par le ministere des Prophetes avant la venuë du Seigneur & la predication de ses Apôtres. Mais bien pouvons nous dire veritablement, qu'elle n'est *clairement apparuë* que dans l'Evangile. Premierement, il n'en avoit montré que les bords, & quelques échantillons seulement; réservant à son Fils la gloire de nous en découvrir le fond, & de nous en faire voir le corps tout entier. Car l'amour de Dieu envers l'Eglise, l'incarnation, la mort & la résurrection du Messie, qui sont les hautes merveilles de cette grace divine, & la gloire & l'immortalité du siecle à venir, nous sont revelées dans l'Evangile avec vne évidence & vne clarté incompara-

blement plus grande qu'elles n'estoient dans la Loy. De plus, cela mesme que Moïse & les Prophetes disoient de la grace, étoit alors fort difficile à comprendre; parce que la lumiere necessaire pour le bien lire & entendre; (c'est à dire le Christ) ne luisoit pas encore; les predictions étant toûjours obscures, jusques à ce que l'évenement les ait éclaircies. Car les hommes de Dieu prédisant simplement les mysteres du Messie, comme des choses à venir; il n'étoit pas possible que leurs oracles fussent bien entendus, jusques à ce que l'accomplissement mesme en a montré le vray sens. Enfin, la loy de Moïse avec ses ceremonies & ses figures, ombrageoit encore étrangement tout ce qu'il y avoit alors de lumiere, embarassant les esprits des fideles, & arrestant leurs yeux sur elle mesme, sans leur permettre de pénétrer plus avant, & de découvrir la verité qu'elle cachoit & enveloppoit dans ses ombres. Et cela avoit été divinement représenté par le voile dont Moïse couvroit son visage, de sorte que les Israëlites ne voyoient point la lumiere qui y rayonnoit. Cette lumiere signifioit la grace de Dieu qui reluit çà & là dans les plus

beaux & plus relevez endroits de l'ancienne Prophetie. Mais la loy est le voile qui couvroit toute cette lumiere, & empeschoit les fideles qui vivoient alors d'appercevoir clairement les rayons de l'Evangile semez dans tout le corps des Escritures d'Israël. Maintenant il nous est aysé de les y voir ; depuis que le Seigneur IESVS a ôté ce voile importun, c'est à dire depuis qu'il a aboly la loy, qui les cachoit au premier peuple ; comme le saint Apôtre nous a admirablement expliqué cette belle allegorie dans sa deuxiesme epître aux Corinthiens. Et c'est là mesme qu'il faut rapporter ce qu'il dit expressement ailleurs, parlant de la revelation de la grace de Dieu dans l'Evangile de son Fils, *Maintenant*, (dit-il) *la justice de Dieu, qui est par la foy en Iesus-Christ* (c'est à dire sa grace, comme vous voyez) *est manifestée sans loy* ; comme s'il disoit, qu'elle nous est montrée à nud, non plus couverte & voilée, comme autrefois, des ombres de la loy. Ainsi avons nous expliqué suffisamment, à mon avis, ce que saint Paul dit icy de l'apparition de la grace de Dieu ; d'où s'ensuit encore, que toute sorte d'hommes doivent estre

2. Cor. 3. 13. 14. 15.

Rom. 3. 21. 23.

ſollicitez à vivre Chreſtiennement ; comme il les y exhortoit cy-devant ; puiſqu'ils ne peuvent plus deſormais alleguer l'ignorance pour excuſe de leurs deſordres ; cette grace divine qu'ils n'avoient point veuë durant les tenebres des ſiecles paſſez, ſe montrant aujourd'huy clairement à ceux des cieux, & les appellant hautement à vne meilleure, plus ſainte, & plus heureuſe vie. Et c'eſt ce qu'il explique plus particulierement en ſuite, quand il ajoûte, que *cette grace de Dieu, qui eſt clairement apparüe, nous enſeigne qu'en renonçant à l'impieté, & aux convoitiſes mondaines, nous vivions en ce preſent ſiecle ſobrement, juſtement, & religieuſement.* Il comprend en ce peu de paroles avec vne brieveté & elegance admirable toutes les principales parties de la ſainte & vertueuſe vie, à laquelle Dieu nous veut former par l'addreſſe & par l'efficace de cette garce divine, qu'il nous a manifeſtée en ſon Fils IESVS-CHRIST. Ses devoirs conſiſtant en deux points, dont l'vn eſt de s'abſtenir du mal, & l'autre de s'adonner à l'exercice du bien, il les touche tous d'eux ; l'vn en diſant, qu'il nous faut *renoncer à l'impieté & aux convoitiſes mon-*

daines; l'autre en ajoûtant, qu'il nous faut *vivre sobrement, justement, & religieusement.* Il repurge premierement nos ames des vices & de leurs ordures, pour les orner en suite de la vertu, & de la sainteté; comme pour loger vn Prince dans vn Palais, on le nettoye soigneusement de tout ce qu'il y a de sale & de deshonneste. Et certes, il a bien raison d'y proceder avec cét ordre; étant evident que le commencement de la sagesse est de se delivrer de la folie; & qu'il n'est pas possible d'établir la vraye vertu dans vne ame sans en avoir premierement chassé le vice. Il commence par *l'impieté*; comme par la plus vilaine, & la plus pernicieuse de toutes les erreurs, & l'ennemie la plus capitale de la vraye sainteté. Car comme Salomon dit fort bien, que *la crainte de Dieu* (c'est à dire la pieté) *est le commencement*, ou *le fondement de la sagesse*; aussi pouvons-nous dire au contraire, que l'impieté est le commencement, & le principal fondement de toute sorte de folie & de vice. Que pouvez-vous attandre d'vn homme qui a arraché de son cœur la creance de la divinité, & le respect de ses loix, sinon vn abandon à toute dissolu- Prov. 1. 7. & 9. 10.

tion ; & vne débauche & revolte generale contre la raison & le bon sens ? Encore faut-il remarquer, que sous le mot *d'impieté*, outre l'atheïsme, qui en est la premiere & la plus detestable branche, il comprend aussi l'idolatrie & la superstition, & toutes les fausses & profanes opinions, que les Payens avoient de la divinité ; qui blessoient ou l'vnité, ou la simplicité, ou l'eternité, ou la sainteté de sa nature ; ou choquoient sa sagesse, sa puissance, sa purreté, sa bonté, & sa gloire. Mais apres l'impieté, il nettoye en suite nos cœurs des passions des autres vices ; qui comme autant de furies emportent leurs esclaves dans les actions mauvaises & deshonnestes & contraires à la raison. Et parce que le nombre de ces pestes est grand & divers, sans s'arrester à les conter, où à les nommer, il les enveloppe toutes dans vn seul mot, les appellant *les convoitises mondaines* ; c'est à dire les passions qui regnent dans les ames des hommes mondains, & dont on peut dire veritablement, que ce sont elles qui gouvernent le monde. Telle est l'avarice, par exemple, & l'ambition, & la luxure, & autres semblables., qui ne sont que

trop connuës entre les hommes pour les ravages qu'elles y font continuellement; y allumant les guerres, les querelles, les haines, & les procez, y soüillant toutes choses de sang, de meurtres, de brigandages, d'adulteres, & d'autres infamies. Saint Iean les ramene toutes à trois chefs, *la convoitise de la chair, & celle des yeux & l'outrecuidance de la vie*, disant, que *c'est là tout ce qui est au monde.* L'Apôtre veut donc, que *nous renoncions* tant à *l'impieté*, qu'à *ces convoitises.* Et il ne faut pas legerement passer ce mot. Car il a vne grande emphase; & signifie que nous devons non simplement nous en abstenir, ou les fuïr; mais les avoir en vne grande horreur, & nous en défaire absolument; en renonçant hautement, solennellement, & saintement à leur service, comme à des choses abominables, sans avoir jamais rien de commun avec elles; les tenant pour des sacrileges, & pour des pestes, qu'il est impossible d'halener, ou de pratiquer sans se perdre. Apres avoir ainsi nettoyé nôtre vie de tout mal, l'Apôtre en suite la pare & l'enrichit du bien; voulant que *nous vivions sobrement, justemens, & religieuse-*

1 Iean. 2.16.

ment. Il met *la sobrieté* & la *justice* en la place de ces *convoitises mondaines*, qu'il a bannies de nos mœurs ; & la religion en la place de *l'impieté*, à laquelle il nous a fait renoncer. Car vous voyez bien que ces vertus qu'il nous recommande maintenant sont directement opposées aux vices, qu'il nous a défendus ; la *sobrieté* & la *justice* à la *débauche*, & à l'avarice, & à l'ambition, & aux autres convoitises mondaines ; & la religion à l'impieté. Et comme sous les noms de l'impieté & des convoitises du monde il avoit compris tous les maux, dont nôtre vie doit estre pure ; aussi sous la sobrieté, la justice, & la religion, il embrasse toutes les vertus, & toutes les bonnes & saintes actions, qui y doivent reluire. En effet, tout le devoir de nôtre vie se rapporte ou à nous mesmes, ou à nôtre prochain, ou à Dieu. La sobrieté contient le premier ; la justice le deuxiesme ; & la religion le troisiesme. Quant à ce qui regarde nos propres personnes, nôtre devoir est de les conserver dans leur pureté & honnesteté legitime, en vivant chastement & sobrement ; Et c'est ce que veut dire le mot icy employé dans l'original, qui

σωφρόνως.

ſignifie proprement la *temperance* ; c'eſt à dire la vertu, qui gouverne l'vſage des choſes neceſſaires, ou agreables au corps, les contentemens & les plaiſirs de la bouche & de la chair ; & comprend par conſequent la chaſteté avecque la ſobrieté. Quand à ceux de nos devoirs, qui regardent nos prochains, il eſt clair qu'ils ſont tous enclos dans la juſtice ; la grande & maiſtreſſe vertu de la vie humaine, qui rend à chacun ce que le droit & la raiſon luy donne ; au ſuperieur le reſpect & l'obeïſſance ; à l'inferieur, le ſoin & la conduite ; à l'égal, l'amitié & la fidelité ; & à tous, en vn mot, la charité. Enfin, la *religion*, ou la *pieté* embraſſe dans ſon enceinte tout ce qui appartient au ſervice de la divinité ; comme l'adoration, la confiance, l'amour, la priere, l'action de graces, & les autres choſes de ſemblable nature. Voila, Chers Freres, quelle eſt la vie qu'enſeigne la grace de Dieu ; quelles ſont les taches, dont elle doit eſtre pure, & quels ſont les joyaux, dont elle doit eſtre ornée. Surquoy nous avons deux choſes à remarquer ; dont la premiere eſt la difference de la religion Chrétienne d'a-

vecque les autres en ce point. Car les autres enseignent à leurs devots à s'abstenir de certaines viandes, à fuïr les lieux fréquentez, à se vestir d'vne fasson particuliere, à se purifier avec des eaux & des huiles consacrées, à jeusner & se discipliner à certains jours, à visiter certaines images & chappelles, à faire le tour d'vn nombre d'Eglises, à offrir des sacrifices externes, à dire des oraisons par conte à celebrer quantité de festes, de processions, & autres devotions, & mille autres choses de mesme nature; qui paroissent plus ou moins dans toutes les religions des hommes, soit des anciens Grecs, Romains & Barbares; soit des Mahometans, Iuifs & Idolatres de nôtre temps, jusques aux Bonzes de la Chine & du Iappon; soit enfin dans tous les ordres de la communion du Pape; & dont mesme vne partie a eu autrefois lieu dans le service d'Israël sous la discipline Mosaïque. Ce sont là les devotions & les disciplines des autres. C'est en cela qu'ils mettent la plus haute perfection de leur pieté. Mais qu'elles sont les institutions de cette grace divine, qui est apparuë des cieux en IESVS-CHRIST

pour reformer l'Vnivers, & pour établir la religion en sa vraye & legitime forme? Elle ne nous a enseigné pas vne de ces choses-là; elle a mesme aboly ce que Moïse en avoit ordonné à temps; elle l'a décrié comme *des rudimens foibles & pauvres*; comme *les élemens du monde*; comme des exercices pueriles, qui n'avoient été bons que pour entretenir l'enfance de l'Eglise, en attandant que son Christ l'affranchist de cette pedagogie. Quelle forme de devotion & de vie nous a-t-elle donc baillée? L'Apôtre vous l'a plenement & divinement representé; Elle nous enseigne (dit-il) *à renoncer*, non aux habits, aux villes, aux maisons, aux métiers, où à la civilité des hommes, mais à leur *impieté*; non aux viandes, ou aux creatures du monde, mais *à ses convoitises.* Elle nous enseigne à vivre, non dans les solitudes, ou dans les cloistres, non dans les cilices, ou en des habits étranges; non en des pelerinages, ou en des devotions continuelles, mais dans la sobrieté, dans la justice, & dans la pieté. C'est là tout son service, & toute sa religion; que nets de toutes les ordures de l'impieté & du vice, nous adorions Dieu en es-

Gal 4.9
Col. 2. 8. 20.
Gal. 4. 3

prit avec vne ame chaste & sainte; avec vne char sobre & pudique; que nous soyons doux, charitables & debonnaires; conversans avec les hommes en toute droiture & sincerité, sans faire tort à aucun, sans jamais refuser ny nôtre compassion aux miserables, ny nôtre instruction aux ignorans, ny nos offices à ceux qui en ont besoin. Occupez-vous à cela, Chrétien; acquittez-vous-en fidelement; & vous n'aurez besoin ny du Caresme, ny du Iubilé du Pape. Et où est l'homme en effet, qui comparant sans passion ces deux formes de Religion l'vne avecque l'autre, ne reconnoisse aussi-tost par la simple veuë des choses, que celle dont nous parle icy l'Apôtre, est vrayement raisonnable, grave & agreable à Dieu, & vtile & salutaire aux hommes; digne de la Majesté & de l'Esprit de ce souverain Seigneur, qui nous l'a ordonnée? digne de l'excellence de nôtre nature, & de la profession que nous faisons d'enfans de Dieu, & d'heritiers de son ciel? Et qui n'avouëra au contraire, que toutes ces abstinences, ces purifications, ces observations & disciplines de la superstition, que le monde estime tant, &

qu'il

qu'il pratique si scrupuleusement, ne sont, à vray dire, que des bagatelles ; plus dignes de pitié que d'admiration; & des amusemens d'enfans, qui ne rendent celuy qui s'y attache, ny meilleur, ny plus heureux, & ne servent de rien au prochain, & n'ont aucune des marques du service vrayement agreable à Dieu ? L'autre point que nous avons à remarquer en ce lieu est, que quand l'Apôtre dit, que *la grace de Dieu nous enseigne cette vie*, qu'il nous a representée, il ne veut pas dire simplement, qu'elle nous en baille les preceptes ; (bien qu'en effet IESVS-CHRIST nous les ait tres-parfaitement proposez, expliquez & éclaircis dans les enseignemens de son Evangile, & dans les exemples de sa vie) mais il entend principalement que la grace de Dieu nous y porte, & nous y forme ; nous presentant les plus vifs & les plus puissans motifs à la pieté & à la sainteté, que le monde ait jamais veus ny ouïs dans aucune école, & nous découvrant si clairement l'horreur & le venin des choses qu'elle nous défend ; la beauté, la justice, la necessité, & l'vtilité de celles qu'elle nous commande ; & enfin la verité & la merveille de cel-

les qu'elle nous promet ; qu'il n'est pas possible ny que nous n'en soyons touchez si nous les croyons, ny que nous manquions à les croire, si le Dieu de ce siecle ne nous a point aveuglé l'entendement. Mais il ne faut pas oublier ce que l'Apôtre ajoûte, que nous vivions cette belle & sainte vie qu'il nous a décrite *en ce siecle* ; c'est à dire durant le temps que nous sommes icy-bas sur la terre ; parce que c'est la carriere destinée à nôtre course, & aux épreuves de nôtre foy ; au sortir de laquelle nous recevrons la couronne de gloire & d'immortalité, que la grace de Dieu nous a preparée, & promise pour le siecle à venir. D'où s'ensuit qu'il nous faut bien ménager le temps de ce présent siecle, l'employant tout entier en des actions bonnes & saintes ; & ayant toûjours devant les yeux le prix qui nous est proposé dans le siecle à venir. Et c'est la derniere partie de nôtre devoir, dont l'Apôtre parle en ce lieu, *en attendant*, (dit-il,) *la bien-heureuse esperance, & l'apparition de la gloire de nôtre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ.* Il est clair que par *l'esperance* il signifie la chose que nous esperons. C'est une fasson de parler com-

mune dans la langue Ebraïque; dont l'Apôtre suit ordinairement le stile; comme quand il dit ailleurs, que *par foy en esprit nous attendons l'esperance de justice*; c'est à dire le prix que nous esperons. Et dans l'Epître aux Colossiens il dit, que *nôtre esperance nous est reservée dans les cieux*; parce que c'est là où le Seigneur nous garde la couronne que nous esperons. Ainsi par *l'esperance* il entend la vie que nous esperons; & il l'appelle *bien-heureuse*, parce qu'elle sera exempte de tous les maux qui travaillent & affligent l'homme, & pleine de tous les biens qui le peuvent rendre heureux; de ioye, de sainteté, de gloire & d'immortalité. A cette bien-heureuse esperance, il ajoûte, *l'apparition de la gloire de nôtre Seigneur Iesus-Christ*. L'on pourroit bien prendre ces paroles pour dire simplement *l'apparition glorieuse du Seigneur*, selon la frase des Ebreux. Mais il n'est pas besoin d'en venir-là; puis qu'elles sont vn fort bon sens, étant laissées dans leur forme & construction ordinaire. Car des deux venuës de IESVS-CHRIST au monde, la premiere a manifesté la grace; & la seconde manifestera la gloire. Ayant par-

Gal. 5. 5.

Col. 1. 5.

lé de *l'apparition de la grace*, qui s'est faite en l'vne, il parle maintenant de *l'apparition de la gloire*, qui se fera en l'autre. La premiere fois le Fils de Dieu vint avec vne forme de serviteur, basse & méprisable aux yeux de la chair ; parce que le dessein & l'œuvre de la grace le requeroit ainsi ; La seconde fois il viendra avec la forme du Prince & du Iuge de l'Vnivers, tout couvert de lumiere ; environné de plusieurs millions d'Anges, & montrant ouvertement à l'Vnivers des marques de sa puissance & divinité eternelle si magnifiques & si éclatantes, que toutes les creatures en étant pleinement convaincuës, luy rendront l'honneur & l'hommage deû à sa Majesté souveraine. C'est donc cette grande & derniere apparition de la gloire de Iesvs que l'Apôtre veut que nous attendions ; que nous l'ayons toûjours dans l'esprit, soûpirant nuit & jour apres elle, & la desirant avec ardeur à la verité, mais neantmoins sans inquietude ; la regardant comme la fin de tout le desordre du monde, & comme le commancement de sa felicité ; comme le jour de nos trionfes & de nos couronnes ; qui

affranchissant entierement toute nôtre nature, la mettra dans vne constante & eternelle jouïssance de Dieu & de son royaume. Et à la verité cette haute & douce esperance nous est bien necessaire dans les combats que nous soûtenons en ce siecle; soit pour consoler nos ames contre la souffrance de la croix, dont l'Evangile nous charge; soit pour nous encourager à la persévérance dans le devoir de la foy & de la sanctification, contre ces tentations infinies, qui nous sollicitent incessamment au mal. C'est-là, Freres bien-aymez, ce que nous avions à vous dire sur cette leçon que l'Apôtre nous a aujourd'huy donnée de l'apparition de la grace de Dieu, & de la vie & de l'attente qu'elle nous enseigne. Benissons premierement le Seigneur de ce qu'il a daigné nous visiter de son Orient d'en-haut, & éclairer nos tenebres par la lumiere de sa grace, qui est clairement apparuë au milieu de nous. Car nous pouvons dire sans vanité, que depuis les premiers siecles du Christianisme il n'y a point eu d'Eglises, où la verité de ce grand mystere de la bonté divine envers les hommes ait été mieux éclaircy que

dans les nôtres ; ny où tout ce que l'orgueil, ou la subtilité du monde avoit épandu de fumées pour en obscurcir & offusquer la gloire ; ait été plus puissamment abbatu & dissipé. Et puisque cette grace divine est *salutaire à tous hommes*, embrasson-là tous hardiment, & la recevons avecque foy & reverence, comme vn bien celeste & divin à la verité, & infinimẽt élevé au dessus de nous; mais qui neantmoins nous est offert & addressé par la grande bonté de Dieu, quelque indignes que nous en soyons en nous mesmes. Que l'horreur ny la multitude de nos pechez ; que la bassesse ou les occupations de nôtre vie ne nous empeschent point d'aspirer à ce bon-heur. C'est vne grace, qui vient du ciel, envoyée pour des criminels & des miserables ; pour absoudre des coupables, pour justifier des pecheurs, pour relever les petits, pour soulager ceux qui sont chargez & travaillez. Si vous avez le courage de croire, d'embrasser la promesse & le present de Dieu avec vne vraye & respectueuse foy ; vous pouvez y avoir part ; quelle que soit d'ailleurs la condition de vôtre personne, ou de vôtre vie. Mais apres

avoir receu vn si grand & si inestimable benefice de la main du Seigneur ; considerez à quelle reconnoissance il vous oblige, & travaillez desormais à vous en acquitter fidelement. *Cette grace*, dit l'Apôtre, *nous enseigne, qu'en renonçant à l'impieté, & aux convoitises mondaines, nous vivions sobrement, justement, & religieusement.* C'est là tout ce qu'elle vous demande. Elle ne vous oblige pas aux exercices ou penibles & difficiles, ou mesme cruels & inhumains, dont la superstition charge ses devots ; ny aux tributs, ou aux imposts qu'elle leve sur eux. Le joug de la grace est ayse, & son fardeau leger. Elle se contente que vous luy rendiez des devoirs, dont la pauvreté la plus dénuée, & la foiblesse la plus imbecille ne laissent pas d'estre capables ; c'est à dire vne vie sainte & religieuse. Examinez donc comment vous avez satisfait à vne si raisonnable & si equitable reconnoissance depuis vn si long-temps que vous la devez. Vous n'avez point flechy le genoüil devant des choses muëttes & inanimées. Vous n'avez pas cherché vôtre paix, ou vôtre justice dans les merites, ny dans les indul-

gences des hommes. Vous n'avez pas mis vôtre sanctification en l'aspersion d'vne eau lustrale, ny en l'abstinence de quelques-vnes des viandes que Dieu a creées pour nôtre vsage, ny dans la visite des sepulcres ou des reliques des morts. Cela montre que vous n'estes pas superstitieux; mais ne justifie pas que vous soyez Chrétien & disciple de la grace. Pour le justifier il faut faire voir à Dieu des mœurs où il ne paroisse ny impieté ny vice; & où la sobrieté, la justice & la religion reluisent. Et ne vous flatez point, je vous prie, de la douceur & facilité de la grace. I'avoüe qu'elle a assez d'indulgence pour vous recevoir encore à mercy, & pour vous pardonner tout le passé; pourveu qu'avec vn vray regret & vne profonde confusion d'avoir tant de fois manqué à ses enseignemens, & à vos promesses, vous ne retourniez plus desormais à vos desordres, & viviez à l'avenir dans la sainteté, & dans la pureté, que IESVS-CHRIST a attanduë de vous inutilement jusques à cette heure. Mais si vous demeurez toûjours dans l'ordure de vos vices sans nul veritable & réel amandement, la grace qui ne sauve que les pecheurs

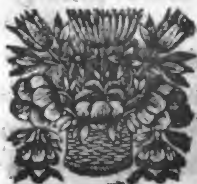
qui croyent & se repentent, vous sera inutile; Elle aggravera mesme vôtre condamnation, n'étant pas possible que cet indigne mépris que vous en faites, demeure toûjours impuni. Car Dieu ne peut estre moqué, & c'est vne chose horrible de tomber entre ses mains, apres avoir foulé aux pieds, comme vous faites, le sang de son Fils, & tout le mystere de sa croix. Et j'ose dire, qu'il vaudroit mieux pour vous, que vous fussiez nay, & que vous eussiez vescu dans la plus noire ignorance de la Barbarie, au milieu des Iaponois, ou des Canibales, que sous cette belle & douce lumiere de la grace en abusant avec vne ingratitude si profane; étant certain, qu'il n'y aura point de pecheurs plus severement traitez au dernier jour, que ceux qui se seront endurcis sous les rayons de ce grand Soleil de justice, qui daigne nous éclairer. Touchez de cette juste frayeur amandons-nous, Freres bien-aymez, & ne méprisons pas davantage les richesses de cette divine benignité du Seigneur, qui nous convie à repantance. Gardons-nous d'amasser contre nous mesmes par nôtre dureté, & par nôtre cœur impenitent, vn Rom. 2.4.5.

tresor d'ire & de malediction au jour de la colere, & de la declaration du juste jugement de Dieu. Craignons la condamnation que l'Apôtre denonce ailleurs à
Rom. 3. 8. & 6. 1. ceux, qui tournent la doctrine de la grace en occasion de licence, *faisant mal afin que bien en avienne, & demeurant dans le peché, afin que la grace abonde*; comme si Dieu nous étoit bon afin que nous soyons méchans. A Dieu ne plaise qu'vne si folle & si pernicieuse pensée nous entre jamais dans l'esprit. Tenons plûtost pour vn principe certain & infaillible, que
Luc. 1. 74. 75. Dieu (comme dit Zacarie) *nous a delivrez de la main de nos ennemis, afin que nous le servions sans crainte en sainteté & justice, devant luy tous les jours de nôtre vie*; & *que sa grace*, comme dit icy l'Apôtre, *nous enseigne à renoncer à l'impieté & aux convoitises mondaines, pour vivre en ce present siecle sobrement, justement, & religieusement.* En effet, cette grace de Dieu en IESVS-CHRIST a si pleinement achevé & comblé la demonstration de la divinité, que la nature & la loy avoient commencée, & elle a si admirablement éclaircy par la revelation du jugement à venir, & de la resurre-

ction des morts, tout ce qui pouvoit y re-ster de doute contre la Providence, que ce seroit vn prodige si apres vne telle lumiere, il demeuroit encore en nous aucune tache d'impieté. Et quant aux convoitises mondaines, apres les avoir vëues destruites par la croix de IESVS-CHRIST; apres avoir veu éteint dans son sang l'enfer qu'elles avoient allumé; apres en avoir receu vn pardon si cher & si precieux; & apres avoir salüé l'eternité & la gloire celeste, que la grace de Dieu nous presente; comment pourrons-nous encore suivre & servir des passions si vaines & si malheureuses? Mais la grace de Dieu ne nous forme pas moins excellemment à la temperance, à la iustice & à la religion, qu'elle nous détourne efficacement de l'impieté & des convoitises mondaines. Car puis-que cette grace a purifié nos personnes par le sacrifice de IESVS-CHRIST, & par la flamme divine de son Esprit, & puis-qu'elle les a consacrées à l'eternité, & les a changées en autant de temples dédiez à la souveraine divinité; comment aurons-nous le cœur de polluer des vaisseaux ainsi sanctifiez avec les soüilleures ou de la lubricité, ou de la

gourmandise & de l'yvrognerie ? Et quant à nos prochains, rien ne nous en a jamais plus hautement recommandé les droits & les interests, que cette grace, qui les appelle comme nous, à la communion de Dieu & de son Fils, pour estre nos concitoyens, nos freres, & nos coheritiers en la Ierusalem celeste. Mais enfin cette grace nous oblige sur tout à aymer, servir & adorer religieusement ce grand Dieu, qui en est l'auteur; ne se treuvant pas vne de ses œuvres, où il se soit montrê plus aymable, ou plus venerable qu'en celle-cy; y deployant magnifiquement toutes les merveilles de sa bonté, de sa sagesse, & de sa puissance pour nous delivrer du dernier de tous les malheurs, & pour nous élever dans le plus haut bon-heur, dont nôtre nature soit capable. Ayons donc toûjours sa grace devant les yeux, Freres bien-aymez, Qu'elle soit la maistresse de nôtre vie; qu'elle guerisse nos passions; qu'elle nettoye nos cœurs de tous les poisons du monde; qu'elle forme nos mœurs à vne honnesteté, à vne justice, & à vne pieté ferme & constante; qu'elle adoucisse nos ennuis, & console toutes nos affli-

ctions par l'attante de la bien-heureuse & eternelle vie, qu'elle nous a donnée, & qu'elle nous promet à l'apparition de la gloire de nôtre grand Dieu & Sauveur IESVS-CHRIST. Amen.





SERMON DIXIESME.

TIT. II. VERS. 13. 14.

13. *Nôtre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ*

14. *S'est donné soy-mesme pour nous, afin qu'il nous rachetast de toute iniquité, & nous purifiast, pour luy estre vn peuple pecalier addonné à bonnes œuvres.*



CHERS FRERES, La solemnité de ce jour, & la communion de la table sacrée, à laquelle nous avons été conviez pour Dimanche prochain, nous obligeant à vous parler de la mort que le Seigneur a soufferte pour nous en la croix, nous n'avons pas été en peine de chercher vn texte qui convinst à

ce sujet, celuy cy s'étant rencontré tout à propos dans la suite de l'Epître, que nous vous expliquons dans nos actions ordinaires. C'est pourquoy nous nous y sommes arrestés, & vous en avons leu les paroles, où le S. Apôtre nous explique ce grand mystere, & nous en découvre la fin & le dessein. Car pour nous porter à l'estude & à la pratique d'vne vraye sanctification, apres nous avoir proposé dans les versets precedens, & l'autorité de Dieu qui nous commande dans son Evangile de vivre bien & sainctement, & la nature de sa grace qui ne tend toute qu'à cela, & l'attante de la bien-heureuse & glorieuse apparition de son Fils, que nous esperons, cõme vous l'entendistes Dimanche dernier; il touche maintenant dans le verset, que vous venés d'ouïr l'amour, que ce Fils vnique du Pere nous a portée, s'étãt *donné soy mesme pour nous*, & la premiere & plus prochaine fin de cette mort, qu'il a soufferte *pour nous racheter* (dit l'Apôtre) *de toute iniquité & pour nous purifier*; & le grand & dernier dessein de la redemption à nous acquise par sa mort, qui est *que nous luy soyons vn peuple peculier, addonné à bonnes œuvres*. Apportés, ames Chrestiennes,

à l'ouïe & à la meditation de cet enseignement de l'Apôtre, vne attention & vne docilité religieuse; & tasches non seulement de bien comprendre les mystéres, qu'il vous represente, mais aussi principalement de les addresser a son but; qui est de former vostre vie d'vne fasson digne d'vne si belle & si haute creance, obeïssant fidelement à ce qu'il vous à commandé, de vivre sobrement, justement, & religieusement, & de renoncer à l'impieté, & aux convoitises mondaines. Pour vous guider en cette meditation, & vous y rendre selon la foiblesse de nôtre portée le service que nous vous devons; nous traitterons par ordre s'il plaist au Seigneur les quatre points, qui se presentent dans ce texte; premierement de la qualité icy donnée à la personne de nôtre Mediateur, que l'Apôtre appelle *nôtre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ*; puis en deuxiesme lieu, de sa mort, qu'il signifie en disant, *qu'il s'est donné soy-mesme pour nous*; en troisiesme lieu de la premiere & plus prochaine fin de sa mort, que Saint Paul exprime en ces mots, *afin qu'il nous rachetast de toute iniquité, & nous purifiast*; & en quatriesme & dernier lieu, de son autre fin,

fin, qui depend de la premiere, & qui est comme le souverain, le dernier & le plus haut dessein de tout ce grand mystere; c'est que IESVS est mort pour nous, & nous a racheté & purifiés, par sa mort, afin que nous luy soyons *un peuple peculier, addonné ou zelé aux bonnes œuvres.* Premierement donc la qualité, que l'Apôtre donne à IESVS CHRIST nôtre Mediateur, est considerable; Car il l'appelle expressement *nôtre grand Dieu, & Sauveur.* Et quant au titre de Sauveur, nul ne doute, qu'il ne luy appartienne; ne s'étant jamais treuvé personne entre les Chrétiens, qui ne le reconnoist pour son Sauveur, à raison du salut, qu'il nous a acquis, & où il conduit tous ceux qui croyent en son Evangile. Mais il n'en est pas de mesme de l'autre nom, qui luy est icy donné; quand il est appellé *nôtre grand Dieu.* Car il y a des gens, qui le separent d'avec le nom de IESVS-CHRIST, & le prenent distinctement pour la personne du Pere; traduisant & construisant ainsi ce texte de l'Apôtre; *Nous attandons la glorieuse apparition de nôtre grand Dieu, & de nôtre Sauveur Iesus-Christ*; voulant, que cette apparition glorieuse, dont il est icy parlé,

ſoit la manifeſtation de ces deux perſonnes ; premierement du Pere, qu'ils pretendent eſtre icy appellé nôtre grand Dieu; & ſecondement de nôtre Sauveur IESVS-CHRIST. Mais c'eſt la ſeule paſſion, qu'ils ont contre l'eternelle divinité de nôtre Sauveur, qui les a contraints de quitter le ſens ſimple & naturel de ce texte, pour ſe jetter dans cette expoſition violente. Premierement elle choque le ſtile du ſaint Apôtre, qui n'employe jamais le mot
ἐπιφά-νεια. *d'apparition*, dont il s'eſt ſervy dans l'original, que pour ſignifier la manifeſtation du Fils de Dieu ; *Garde ce commandement*
1.Tim. 6.14. (dit-il ailleurs à Timothée) *étant ſans macule & ſans reprehenſion juſques à l'apparition de nôtre Seigneur Ieſus-Chriſt* ; & dans
2.Tim. 4.1.8. vn autre lieu ; *Le Seigneur Ieſus-Chriſt doit juger les vivants & les morts en ſon apparition* ; & vn peu apres, *Le Seigneur, juſte juge, en cette journée la rendra la couronne de juſtice à tous ceux, qui auront aymé ſon apparition* ; & dans la deuxieſme aux Theſſaloniciens
2.Theſſ. 2.8. il dit, *que le Seigneur* (c'eſt à dire I. CHRIST ſelon ſon ſtile ordinaire) *abolira le méchant par l'apparition de ſon advenement.* En ces lieux *le mot d'apparition* s'entend du ſecond advenement de IE-

svs Christ en gloire pour juger le monde. Mais l'Apôtre s'en est aussi servy vne fois pour signifier sa premiere venuë en chair pour enseigner & sauver le monde; là où il dit; que la *grace de Dieu est maintenant manifestée par l'apparition de nôtre Sauveur I. Christ.* Ce sont là tous les passages du nouveau testament où se treuve le mot *d'apparition*; toujours constamment attribué à Iesvs Christ, comme vous voyez; & non jamais au Pere. D'où s'ensuit que c'est vne violence de le rapporter icy, où il est aussi employé, au Pere, & non au Fils seulement; contre l'vsage & la coustume perpetuelle de ce saint auteur. Mais encore la fasson, dont les paroles de l'Apôtre sont liées & construites dans l'original, ne peut souffrir qu'on les interprete ainsi. Elles portent mot pour mot ce que nous avons representé; assavoir *l'apparition de nôtre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ*; d'où s'ensuit de necessité, que le titre de *nostre grand Dieu*, & celuy de *nostre Sauveur*, appartiennent à vne mesme personne. Car si l'Apôtre en eust voulu signifier deux distinctes l'vne de l'autre, il eust dit, *l'apparition du grand Dieu, & de nostre Sauveur Iesus-Christ*; & non comme il fait, *de nostre*

2. Tim. 1.10.

grand Dieu, *& Sauveur.* L'oreille seule suffit pour reconnoistre, que le mot *Sauveur* étant ainsi mis simplement sans l'article *de*, appartient au mesme sujet, que celuy *du grand Dieu.* Et la raison en est mesme dans le langage Grec, que dans le nôtre vulgaire. Puis donc que nul ne peut nier, que c'est Iesus-Christ, à qui appartient la qualité de Sauveur; il faut avoüer necessairement, que c'est à luy-mesme encore qu'appartient celle *de nostre grand Dieu.* Et c'est pour la mesme raison, qu'il faut encore rapporter à Iesus-Christ ce que nous lisons en saint Iude, dans vn passage tout semblable à celuy-cy, où parlant des heretiques, il dit, *qu'ils renient nostre seul Maistre*, *Dieu*, *& Seigneur Iesus-Christ*; & non diviser ces paroles, ainsi que font quelques vns mal à
Iud.4. propos, comme si S. Iude vouloit dire, *qu'ils renient* Dieu *le seul Maistre*, *& nostre Seigneur Iesus-Christ.* On nous objecte quelques lieux, où il semble que l'Ecriture du N. T. n'ait pas observé cette regle. Mais ils sont tous, ou douteux, ou hors de propos. Douteux; comme ce que dit l'A-
1.Tim 5 pôtre, *Ie t'adjure devant le* Dieu *& Sei-*
v.21. *gneur Iesus-Christ*; & derechef ailleurs,

selon la grace du Dieu & Sauveur Iesus-Christ. Car rien ne nous force en ces deux lieux de prendre ce que dit S. Paul de la personne du Pere, & de celle du Fils distinctement & separement. Rien ne nous empesche de l'entendre du Fils seul; à qui ses plus grands ennemis n'ont jamais nié, que le nom *de Dieu* ne soit souvent attribué. Les autres exemples, que l'on allegue, sont hors de propos; comme celuy-cy; *Ie t'enjoint devant le Dieu, qui vivifie toutes choses, &* IESVS-CHRIST, *qui a fait cette belle confession devant Ponce Pilate.* Là j'avouë, que les mots IESVS-CHRIST, bien que couché sans article, signifient vne personne distincte d'avec le Dieu vivifiant toutes choses, c'est à dire le Pere. Mais la difference est evidente. Car le mot de IESVS-CHRIST est vn nom propre; devant lequel il n'est pas necessaire de mettre l'article, sa propre signification le restraignant assez d'elle mesme à la personne qu'il signifie, sans qu'il soit besoin d'article; Et en effet dans nôtre langage François ce seroit vne faute insupportable de l'y employer; comme si vous disiés, *devant le Dieu, qui vivifie toutes choses, & le* IESVS-CHRIST, *qui a fait cette belle confes-*

2. Thess. 1. 12.

1. Tim. 6. 13.

sion. Il n'y à point d'oreille Françoise, qui ne découvre aussi-tost, qu'il faut dire, *&* IESVS CHRIST, & non pas, *& le* IESVS-CHRIST. Il en est de mesme de ce que dit
2. Pier 1. 2. S. Pierre, *en la connoissance de Dieu, & de* IESVS *nostre Seigneur.* Il n'a pas été besoin de mettre l'article devant IESVS, parce que c'est vn nom propre. C'est là mesme que se reduisent tous les autres lieux, que l'on met en avant; où il est question de
a Matt. 17. 1. & Act. 8. 14. b Act. 3. 11. c Act. 25. 41. d Act. 17. 15. noms propres d'hommes; comme [a] *Iacques*, & [b] *Pierre*, & [c] *Barnabas*, & [d] *Timothée*, & semblables, ausquels l'article n'est nullement necessaire pour les distinguer & specifier; bien que j'avouë que les Grecs l'y employent quelquefois; mais sans necessité; l'omettant beaucoup plus souvent qu'ils ne l'y ajoutent; comme sçavent ceux, qui entendent leur langue. Or il n'en est pas de mesme du mot de *Sauveur*, icy employé par l'Apôtre; qui n'étant pas vn nom *propre*, mais commun & appellatif (comme parlent les Grammairiens) il est certain que l'Apôtre l'eust exprimé avec l'article en disant, *l'apparition du grand Dieu, & de nostre Sauveur* IESVS-CHRIST, s'il eust voulu separer & distinguer sa personne d'avec celle du grand

Dieu; de sorte que ne l'ayant pas fait, mais ayant dit simplement, *l'apparition de nostre grand Dieu*, *&* *Sauveur* IESVS-CHRIST; il faut auoüer de necessité, que c'est vne seule & mesme personne, à qui il donne ces deux qualités *de nostre grand Dieu*, & de *nôtre Sauveur*; & cette personne là est IESVS CHRIST, comme il l'ajoûte expressement luy-mesme. Ainsi avons nous en ce lieu vne preuve de la vraye & eternelle divinité du Seigneur IESVS contre l'impieté des heretiques. Car encore que l'Ecriture attribue quelquefois le simple nom de *Dieu* à des sujets, à la nature desquels il ne convient pas proprement; si est-ce que iamais elle n'appelle *nôtre grand Dieu*, sinon le vray Dieu eternel, Createur du ciel & de la terre; de sorte que IESVS étant icy nommé non *Dieu* simplement, comme souvent ailleurs, mais *nôtre grand Dieu*, il est évident, qu'il faut ou renoncer à l'Ecriture, ou reconnoistre qu'il est le vray Dieu eternel, adoré jadis en Israël. Ce n'est pas icy seulement, que l'Apôtre le couronne de ce glorieux titre. Il luy en donne encore ailleurs vn tout semblable, quand il l'appelle dans l'epitre aux Romains, *Dieu sur toutes choses, benit eternelle-*

Rom.9. *ment* : & S. Iean pareillement, quand il dit,
5. que IESVS-CHRIST *est le vray* DIEU, *& la*
1.Iean. *vie eternelle.* Et certes c'est tres à propos,
5. 20. que S. Paul nous met icy en avant l'eternelle divinité du Seigneur IESVS; soit pour nous affermir en l'attante de son apparition, dont il parloit cy-devant, soit pour nous asseurer de nôtre redemption & purification par sa mort, qu'il ajoûte maintenant; parce que nous n'aurions aucune vraye & solide consolation, si celuy que nous attandons pour nous ressusciter & nous sauver, & sur lequel nous appuyons la remission de nos pechés, n'étoit vn vray Dieu eternel; ny l'vn ny l'autre de ces deux effets ne pouvant s'accomplir, que par la puissance d'vne vertu infinie; qui ne se treuve, qu'en vne vraye & eternelle divinité. Tel est ce IESVS-CHRIST, nôtre Sauveur, l'auteur de nôtre redemption; S'il est homme à l'égard de la nature, qu'il a prise à soy dans le sein de la Vierge, tant y a qu'il est nôtre grand Dieu, selon l'Esprit eternel; Il est vray Dieu; bien que manifesté en vne vraye chair; Immanuël, Dieu avecque nous; la parole faite chair. Voyons maintenant ce qu'a fait ce grand Dieu, manifesté en chair,

pour acquerir le nom de Sauveur, dont l'Apôtre le qualifie aussi en ce lieu; *Il s'est* (dit-il) *donné soy-mesme pour nous.* Par ces mots il signifie, qu'il a volontairement souffert la mort pour nous; selon le stile de l'Ecriture, qui dit ordinairement, que le Pere a donné son Fils, [a] ou que le Fils s'est donné soy-mesme, [b] ou qu'il a donné son ame, [c] ou son corps, [d] ou sa chair; [e] pour exprimer la mort de la croix, qu'il a subie selon la volonté de son Pere, & de son propre gré pour la redemption du genre humain. C'est vne fasson de parler tirée des échanges, qui se font en la vie commune: ou pour avoir vne chose nous en donnons, ou mettons vne autre; d'où vient qu'elle est aussi en vsage presque en tous langages; comme vous sçauez que nous disons souvent dans le nôtre *donner* ou *mettre sa vie, ses biens, son honneur*, pour dire souffrir la perte de quelqu'vne de ses choses, pour acquerir à ce prix quelque bien que nous desirons. L'Ecriture employe aussi le mot de *livrer* en mesme sens; comme quand elle dit, que *Christ a été livré pour nos offenses*; [f] qu'il *s'est livré soy-mesme pour nous en sacrifice à Dieu*; [g] que *Dieu n'a point épargné son pro-*

a Iean 3. 16.
b Gal. 1. 4.
c Matt. 20. 28.
d Luc. 22. 19.
e Iean 6. 51.
f Rom. 4. 25.
g Eph. 5. 2.

h Rom. 8. 21. *pre Fils : mais la livré pour nous tous.* Le Prophete Esaïe éclaircit le sens de cette fasson de parler, quand pour signifier la mesme chose, il dit, que le Christ *mettra son ame en sacrifice, ou en oblation pour le peché.* Car il nous explique par là à quoy & à quel vsage il a donné son ame, c'est à dire sa vie, assavoir pour estre employée à expier le peché ; pour estre sacrifiée pour nos crimes. Et le Seigneur nous montre encore fort clairement la mesme chose, quand il dit en S. Matthieu, *qu'il donnera son ame, ou sa vie en rançon pour plusieurs* ; signifiant, qu'il mettra sa vie pour nous racheter, son ame étant la rançon, qu'il payera pour la conservation, & la liberté des nôtres. Et il faut remarquer que quand le Seigneur dit *pour* le mot employé dans l'original, *plusieurs* signifie toûjours constamment au *lieu*, ou *en la place de plusieurs.* D'où vous voyez, que la mort, que nous avions meritée a été transferée sur luy, & qu'il l'a soufferte non seulement pour nôtre bien, mais aussi en nôtre place, s'y étant mis pour nous en delivrer ; comme autresfois sous la loy la victime souffroit la mort, au lieu de celuy qui étoit coupable. Et de là nous concluons, que c'est en ce mesme

Es. 53. 10.

Matth. 20. 28.

ſens, qu'il faut auſſi prendre ce que dit icy l'Apôtre, que *le Seigneur s'eſt donné pour nous*; c'eſt a dire en nôtre place. Car bien que le mot, qu'il employe icy, ſoit autre que celuy, dont vſe le Seigneur, & ſe prene quelques-fois autrement; neantmoins il eſt bien certain, qu'il a auſſi aſſez ſouvent cette ſignification là dans l'vſage des auteurs ſacrez; comme par exemple, en cette celebre ſentence de l'Apôtre, *Nous ſommes* (dit-il) *ambaſſadeurs pour Christ*, 2. Cor. 5. 20.
c'eſt à dire au lieu, & en la place du Seigneur IESVS, qui s'eſt retiré au ciel, ayant laiſſé la charge de la predication à ſes Apôtres, & miniſtres; au lieu qu'il l'exerceoit autresfois luy-meſme durant les jours de ſa chair. Icy Fideles, vous avez à conſiderer la merveille de l'amour, que le Seigneur IESVS vous a portée; qui de nôtre grand Dieu l'a fait nôtre ſacrificateur & nôtre victime. Car ce n'eſt que ſon amour ſeule qui a fait ce grand & incomprehenſible miracle. *Il s'eſt donné ſoy meſme*, dit l'Apôtre; Ce n'eſt pas vne force étrangere, qui l'y a contraint; comme les victimes de l'ancien Iſraël, qui ne ſe preſentoient pas elles meſmes à Dieu, mais luy étoient offertes, & amenées à ſon

autel par la main des sacrificateurs. Mais c'est sa volonté, & son propre jugement, qui luy a fait souffrir la mort, induit à cela par l'amour, qu'il nous a portée; selon ce que dit l'Apôtre ailleurs, que *Christ nous a aymez & s'est donné soy mesme pour nous*; & le Seigneur, *que nul ne luy oste sa vie, mais qu'il la laisse de par soy mesme*. Et ce qu'il a donné pour nous, découvre clairement l'infinie grandeur de son amour. Car il n'a pas donné pour nous des animaux, comme les sacrificateurs du premier peuple, ou de l'or, & des joyaux, & des pierreries; mais *il s'est donné soy mesme*. C'est le plus haut tesmoignage, qu'vne personne puisse donner de son amour; *Nul n'a plus grand' amour que celle-cy, assavoir quand quelqu'un met son ame pour ses amis*. I'avoue que sa nature divine n'a rien souffert; parce qu'elle est, comme vous savez, immortelle & impassible. Aussi dit-il quelques-fois pour signifier precisement ce qu'il a donné pour nous, que c'est son corps, ou sa chair, ou son sang, c'est à dire sa nature humaine, qu'il a donnée. Mais puis que cette chair, sacrifiée pour nous, est vnie si étroitement au Fils de Dieu, qu'elle ne fait qu'vne seule &

Eph. 5. 2.
Iean. 10. 8.
Iean. 15. 15.

mesme personne avec luy ; il est evident, qu'en la donnant il s'est donné soy-mesme, & qu'en sacrifiant la vie de cette chair, c'est sa propre vie qu'il a donnée ; selon ce que nous lisons dans les Actes, que *Dieu nous a rachetez par son propre sang.* Car cét homme, qui a souffert sur la croix, n'étoit pas homme simplement ; Il étoit aussi Dieu benit eternellement ; & la vie, qu'il a laissée sur cét autel mystique n'étoit pas la vie d'vn homme simplement, mais la vie d'vn Dieu. D'où vient, que l'Apôtre dit ailleurs, que c'est le Seigneur de gloire, qui a été crucifié par les Iuifs ; tout de mesme qu'il dit icy, que nôtre grand Dieu s'est donné soy-mesme. Mais ce qui rehausse encore infiniment la merveille de cette amour du Seigneur, est la qualité, des personnes pour qui il a fait ce miracle. Car c'est pour nous, qu'il *s'est donné soy-mesme* ; c'est à dire pour des personnes, non seulement basses & miserables ; mais encore coupables & criminelles ; qui non seulement ne l'avoient jamais obligé, mais qui l'avoient tout au contraire grievement offensé. *Il arrive à grand peine* (dit l'Apôtre) *que quelqu'vn meure pour vn juste ; mais encore pourroit il estre que quelqu'vn*

Act. 20. 28.

1. Cor. 2. 8.

Rom.5. *oseroit mourir pour quelque bienfaiteur.*
7. Le Seigneur a donc de tout point recommandé sa dilection envers nous, en ce qu'il est mort pour nous, lors que nous étions pecheurs, & ennemis. Ce que l'Apôtre ajoûte de la fin & de l'effet du sacrifice du Seigneur, nous le montre evidemment; *Il s'est donné soy mesme* (dit-il) *pour nous racheter de toute iniquité, & pour nous purifier.* Car comme l'Apôtre ailleurs de ce que CHRIST est mort pour tous, conclut que tous étoient morts; parce que s'étant mis en leur place il a souffert ce qu'ils avoient merité; ainsi de ce qu'il s'est donné soy mesme pour nous racheter de toute iniquité, il s'ensuit evidemment,
2.Cor.5 que nous étions donc serfs & esclaves de
14. l'iniquité, & vendus sous peché, comme parle l'Ecriture; & pareillement ce qu'il nous a purifiés induit necessairement que nous étions impurs & soüillés. Mais nôtre corruption & misere, dont la mort du Seigneur contient vn enseignement tres-illustre, est d'ailleurs si sensible, & si palpable en elle mesme, qu'il n'y a presque iamais eu de peuples, qui ne l'ayent reconnuë. Et c'est de ce sentiment, que sont nées toutes les devotions des religions mon-

daines ; les hommes cherchant & employant divers moyens pour appaiser la divinité, qu'ils reconnoissoient bien avoir offensée, & pour se tirer de la pene, que leur donnoit leur propre conscience par l'horreur de leurs crimes, qu'elle leur representoit sans cesse, & des justes & inevitables supplices, qu'ils meritoient. Mais ce qu'ils cherchoient inutilement dans les vaines inventions de leur superstition, IESVS-CHRIST nous l'a plenement acquis par le sacrifice de sa croix ; s'étant *donné soy-mesme pour nous racheter de toute iniquité* (dit l'Apôtre) *& pour nous purifier*. *Racheter* veut dire cõme vous sçavés, tirer quelqu'vn de pene, ou de peril, comme de captiuité, ou de seruitude, en payant pour luy. Ainsi pour bien entendre ce que dit l'Apôtre, que IESVS-CHRIST *nous a rachetés de toute iniquité*, il faut considerer ces deux choses, l'vne qu'il nous a delivrés de l'iniquité ; l'autre qu'il a donné ou payé nôtre rançon pour nous procurer cette delivrance. Car autrement l'on pourroit bien dire qu'il nous a delivrés, mais non qu'il nous ait rachetés. Quant à la delivrance, *l'iniquité*, c'est à dire le peché, d'où il nous a delivrés, nous travailloit, &

nous incommodoit, & pour parler avec l'Ecriture, nous tenoit asservis en deux fassons: premierement en ce qu'elle nous assujettissoit necessairement & inevitablement à la peine, qu'elle meritoit; c'est à dire à vne mort, ou malediction eternelle, selon cette épouvantable, mais juste & raisonnable clause de la loy, que *maudit est quiconque n'aura été permanent en toutes les choses écrites au livre de la loy pour les faire.*

Gal. 3. 10. Deut. 27. 26.

Mais outre cet horrible malheur, sous lequel l'iniquité tient necessairement asservy & accablé tout homme, qui l'avoit commise, elle nous assujettit encore à vn autre mal, autant ou plus grief, que le premier; c'est que s'étant vne fois épanduë en nous, comme vn poison tres-subtil, & tres-venimeux, elle a tellement affoibly & gasté toutes les parties de nôtre estre, qu'elle les tyrannise, & en fait ce qu'elle veut, & les ayant mises sous son joug, en abuse continuellement à commettre de nouveaux pechez; tellement que nôtre nature en cét état est difforme & defigurée tout ce qui se peut, demeurant denuée de ses vrais ornemens, la pieté & la vertu, & salie & soüillée de toute sorte de vices. IESVS-CHRIST mourant

rant en la croix nous a delivrez de l'iniquité à l'égard de l'vn & de l'autre de ces maux. Car pour les peines, que meritoient nos pechez, l'Escriture nous l'apprend clairement en vne infinité de lieux, & notamment quand elle dit, que *l'amande, qui a été sur luy, nous apporte la paix, & que par sa meurtrissure nous avons guerison,* Es.53.5.
& qu'il a porté nos pechez en son corps sur le bois. Et que cette delivrance des peines 1 Pierr. 2.24.
deuës à nos pechez soit la *redemption*, qu'il nous a donnée, S. Paul nous l'enseigne expressement, quand il dit, que le Seigneur *étant fait malediction pour nous, nous a rachetez de la malediction de la loy*; c'est à Gal.3.13.
dire comme chacun sçait, de la peine, que la loy fulmine contre le peché. Et ailleurs encore, quand il dit, que nous avons en IESVS-CHRIST *redemption par son sang; c'est à dire* (ajoûte-t-il) *la remission des offenses*; où vous voyez, qu'il décrit la redemtion que le sang de Christ nous a procurée, Ephes. 1.7. Col.1.14.
par la *remission des offenses*, c'est à dire comme chacun sçait, par l'exemption des peines, que meritoient nos pechez. D'où s'ensuit, que quand il dit icy, que le Seigneur *nous a rachetez de toute iniquité*, il entend premierement & precisement, qu'il

nous a delivrez de la peine, à laquelle nos iniquitez nous assujettissoient, & de toute la malediction, où elles nous avoient plongés. Et c'est encore ainsi qu'il faut
1. Pierr. 18. 19. entendre les paroles de S. Pierre, que *nous avons été rachetez de nostre vaine conversation*; c'est à dire delivrez de la malediction, qu'elle nous avoit fait encourir, comme il paroist par ce que l'Apôtre ajoûte, que nous *en avons été rachetez par le precieux sang de Christ, comme de l'Agneau sans tache & sans macule.* Et que nul ne treuve cette fasson de parler étrange, *racheter du peché*, ou *de l'iniquité*, pour dire de la peine deuë au peché. Car outre que le rapport qu'à le peché à la peine, dont il est la vraye cause, suffit pour fonder & justifier cette fasson de parler, il faut encore sçavoir qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans le langage de l'Escriture, que de mettre le *peché* ou *l'iniquité*, pour la peine, qui luy est ordonnée; D'où vient ce qu'elle dit si souvent *porter vn peché*, pour dire en estre puny, en payer la peine. Mais le Seigneur IESVS nous a aussi delivrez de l'autre malheur, que nous apporte le peché; c'est à dire de la tyrannie qu'il exerce en nos membres par les convoitises du vice.

selon ce que l'Apôtre nous apprend ailleurs, que *nostre vieil homme a été crucifié avec que Christ, à ce que le corps de peché fust reduit à neant, afin que nous ne servions plus à peché.* Il comprend aussi cette seconde delivrance en ce lieu; mais seulement en suite de la premiere; à laquelle seule convient proprement & precisement le mot de *redemption*, dont il se sert. Car nous avons dit, que *racheter*, à parler proprement comprend toûjours quelque rançon, au prix de laquelle a été moiennée la delivrance; & la rançon au prix de laquelle nôtre Seigneur nous a delivrez, est *son ame* ou *sa vie*, comme il nous le dit formellement luy-mesme, qu'il a mis sa vie pour expier nos pechez. Et S. Paul nous le montre assez en ce lieu mesme. Car disant que IESVS-CHRIST s'est *donné soy mesme pour nos pechez, afin de nous racheter de toute iniquité*; qui ne voit, que ce don, qu'il a fait de soy-mesme, est le prix & la rançon de nôtre liberté? Cette rançon a proprement été payée pour nous exempter de la peine de nos iniquitez; la justice de Dieu ne permettant pas, que le peché demeure impuny. C'est pourquoy le mot de *redemption*, qui enclost cette rançon, ne se dit

Rom. 6.6.

proprement, que de la delivrance des peines, ou de la malediction des pechés. Mais parce, que la delivrance de la tyrannie du vice suit necessairement la remission du peché, & est inseparablement conjointe avec elle, & dans le dessein de nôtre Redempteur, & dans l'execution de la chose, nul n'étant justifié, qui ne soit affranchy de la servitude du vice; de là vient, que cette seconde partie de nôtre delivrance est aussi comprise sous le mot de redemption; bien que ce ne soit pas proprement & precisement pour nous la procurer que IESVS-CHRIST à payé la rançon, qu'il a donnée pour nous. Car s'il n'eust été question que de nous sanctifier, il n'eust pas été besoin, qu'il fust mort. C'eust été assez, qu'il nous eust donné sa parole, & son Esprit, & les bons exemples de sa sainte vie. C'est proprement pour satisfaire la justice divine pour nos pechez, & pour nous en meriter le pardon, qu'il a épandu son sang, & sacrifié sa vie. Mais parce que sans ce premier benefice, il n'étoit pas possible de nous rendre capables du second; de là vient que le mot de redemption, qui n'appartient proprement qu'au premier, s'étend aussi au second. I'en dis

autant de la purification qu'ajoûte l'Apôtre, disant que IESVS-CHRIST s'est donné soy-mesme *pour nous purifier.* Elle comprend premierement nôtre absolution, qui nous justifie en ne nous imputant point nos pechez, nous en lavant & nettoyant, & nous traittant tout de mesme, que si nous ne les avions point commis; selon ce que dit S. Iean, *que le sang de Christ nous nettoye de tout peché.* Secondement elle comprend aussi la sanctification, qui vient en suite, repurgeant nos ames des sales & honteuses habitudes du vice; selon ce que dit l'Apôtre aux Corinthiens, qu'ils ont été lavez, c'est à dire comme il l'explique, non seulement justifiez, mais aussi sanctifiez des ordures de leur premiere vie. Voyla, Fideles, quel a été l'effet & l'ouvrage de cette admirable mort, que le Seigneur Iesus à soufferte; c'est que par ce moyen *il nous a rachetez de toute iniquité, & nous a purifiez.* Mais l'Apôtre passe plus avant, & nous montre la derniere & souveraine fin de ce grand & admirable benefice du Seigneur; quand il dit dans les dernieres paroles de ce texte, qu'il nous a rachetez & purifiez par soy-mesme, *pour luy estre* (dit-il) *vn peuple peculier, addonné à*

1. Iean 1.7.

1. Cor. 6.11.

paroles de Moïſe, *vn peuple precieux*, c'eſt à dire exquis & excellent, aimable & eſtimable comme vn ioyau. Les interpretes Grecs y ont auſſi employé vn mot, † qui veut dire la meſme choſe, & ſignifie vn peuple, qui eſt au deſſus des autres, qui les ſurpaſſe en dignité, & en excellence, & en valeur. C'eſt le terme dont l'Apôtre ſe ſert en ce lieu, & que nôtre Bible a traduit *peculier*; ce qui revient au meſme ſens, & veut dire vn peuple, que Dieu ayme & cherit particulierement, en faiſant ſon propre, & le tenant pour la plus chere de toutes ſes poſſeſſions. Toute cette excellence du peuple de IESVS-CHRIST n'eſt autre choſe, que la ſainteté, l'innocence & la pureté de ſes meurs, l'honeſteté & la charité, qui doit reluire en ſa vie; & qui contraigne les gens du monde de l'admirer, & de glorifier ſon Dieu. C'eſt là ſa vraye gloire, & ſon ornement; ce qui le releve au deſſus des autres nations, & qui le fait eſtre *les premices des creatures*; c'eſt à dire la plus noble & la plus precieuſe partie de l'vnivers. Et l'Apôtre nous le montre aſſez; quand apres avoir dit, que nous avons été purifiez pour eſtre vn peuple peculier, il ajoû-

† περιούσιος.

Iacq. 1. 18.

te, *addonné à bonnes œuvres* ; ces paroles contenant vne brieve definition, ou exposition de ce qu'il venoit de dire ; *vn peuple peculier*, ou *excellent* ; c'est à dire addonné aux bonnes œuvres. Encore faut il remarquer, que le terme dont il vse dans l'original, signifie *zelateur des bonnes œuvres* ; c'est à dire qui s'y addonne auec zele ; auec vne grande affection ; n'estimant & n'admirant, ne recherchant & ne pratiquant rien auec plus de soin, & d'ardeur, que les bonnes œuvres. Et il entend par là les œuvres de la sainteté, c'est à dire les actions de la vraye pieté envers Dieu, de la justice & de la charité envers le prochain, de l'honnesteté & de la temperance en ce qui regarde nos propres personnes. Les Iuifs étoient zelateurs des services de leur temple materiel, de leurs ceremonies, & de leurs traditions ; les faux Chrétiens avoient du zele pour leurs abstinences, & pour je ne say quels autres exercices corporels ; & vous voyez qu'aujourd'huy ceux de la communion de Rome ont vne affection nompareille pour leurs caresmes, leurs confessions, leurs jeusnes, leurs festes, & leurs processions. Il n'y à rien à quoy ils s'addonnent avec plus de soin, ny

Rom.5. *oseroit mourir pour quelque bienfaiteur.*
7. Le Seigneur a donc de tout point recommandé sa dilection envers nous, en ce qu'il est mort pour nous, lors que nous étions pecheurs, & ennemis Ce que l'Apôtre ajoûte de la fin & de l'effet du sacrifice du Seigneur, nous le montre evidemment; *Il s'est donné soy mesme* (dit-il) *pour nous racheter de toute iniquité, & pour nous purifier.* Car comme l'Apôtre ailleurs de ce que CHRIST est mort pour tous, conclut que tous étoient morts; parce que s'étant mis en leur place il a souffert ce qu'ils avoient merité; ainsi de ce qu'il s'est donné soy mesme pour nous racheter de toute iniquité, il s'ensuit evidemment,
2.Cor.5 que nous étions donc serfs & esclaves de
14. l'iniquité, & vendus sous peché, comme parle l'Ecriture; & pareillement ce qu'il nous a purifiés induit necessairement que nous étions impurs & soüillés. Mais nôtre corruption & misere, dont la mort du Seigneur contient vn enseignement tres-illustre, est d'ailleurs si sensible, & si palpable en elle mesme, qu'il n'y a presque iamais eu de peuples, qui ne l'ayent reconnuë. Et c'est de ce sentiment, que sont nées toutes les devotions des religions mon-

daines ; les hommes cherchant & employant divers moyens pour appaiser la divinité, qu'ils reconnoissoient bien avoir offensée, & pour se tirer de la pene, que leur donnoit leur propre conscience par l'horreur de leurs crimes, qu'elle leur representoit sans cesse, & des justes & inevitables supplices, qu'ils meritoient. Mais ce qu'ils cherchoient inutilement dans les vaines inventions de leur superstition, IESVS-CHRIST nous l'a plenement acquis par le sacrifice de sa croix ; s'étant *donné soy-mesme pour nous racheter de toute iniquité* (dit l'Apôtre) *& pour nous purifier. Racheter* veut dire cõme vous sçavés, tirer quelqu'vn de pene, ou de peril, comme de captiuité, ou de servitude, en payant pour luy. Ainsi pour bien entendre ce que dit l'Apôtre, que IESVS-CHRIST *nous a rachetés de toute iniquité*, il faut considerer ces deux choses, l'vne qu'il nous a delivrés de l'iniquité ; l'autre qu'il a donné ou payé nôtre rançon pour nous procurer cette delivrance. Car autrement l'on pourroit bien dire qu'il nous a delivrés, mais non qu'il nous ait rachetés. Quant à la delivrance, *l'iniquité*, c'est à dire le peché, d'où il nous a delivrés, nous travailloit, &

nous incommodoit, & pour parler avec l'Ecriture, nous tenoit asservis en deux fassons: premierement en ce qu'elle nous assujettissoit necessairement & inevitablement à la peine, qu'elle meritoit; c'est à dire à vne mort, ou malediction eternelle, selon cette épouvantable, mais juste & raisonnable clause de la loy, que *maudit est quiconque n'aura été permanent en toutes les choses écrites au livre de la loy pour les faire.*

Gal. 3. 10. Deut. 27. 26.

Mais outre cet horrible malheur, sous lequel l'iniquité tient necessairement asservy & accablé tout homme, qui l'avoit commise, elle nous assujettit encore à vn autre mal, autant ou plus grief, que le premier; c'est que s'étant vne fois épanduë en nous, comme vn poison tres-subtil, & tres venimeux, elle a tellement affoibly & gasté toutes les parties de nôtre estre, qu'elle les tyrannise, & en fait ce qu'elle veut, & les ayant mises sous son joug, en abuse continuellement à commettre de nouveaux pechez; tellement que nôtre nature en cét état est difforme & defigurée tout ce qui se peut, demeurant denuée de ses vrais ornemens, la pieté & la vertu, & salie & soüillée de toute sorte de vices. IESVS-CHRIST mourant

rant en la croix nous a delivrez de l'iniquité à l'égard de l'vn & de l'autre de ces maux. Car pour les peines, que meritoient nos pechez, l'Escriture nous l'apprend clairement en vne infinité de lieux, & notamment quand elle dit, que *l'amande, qui a été sur luy, nous apporte la paix, & que par sa meurtrissure nous avons guerison,* Es.53.5.
& qu'il a porté nos pechez en son corps sur le bois. 1 Pierr. 2.24. Et que cette delivrance des peines deuës à nos pechez soit la *redemption*, qu'il nous a donnée, S. Paul nous l'enseigne expressement, quand il dit, que le Seigneur *étant fait malediction pour nous, nous a rachetez de la malediction de la loy*; Gal.3.13. c'est à dire comme chacun sçait, de la peine, que la loy fulmine contre le peché. Et ailleurs encore, quand il dit, que nous avons en IESVS-CHRIST *redemption par son sang; c'est à dire* (ajoûte-t-il) *la remission des offenses*; Ephes. 1.7. Col.1.14. où vous voyez, qu'il décrit la redemption que le sang de Christ nous a procurée, par la *remission des offenses*, c'est à dire comme chacun sçait, par l'exemption des peines, que meritoient nos pechez. D'où s'ensuit, que quand il dit icy, que le Seigneur *nous a rachetez de toute iniquité*, il entend premierement & precisement, qu'il

nous a delivrez de la peine, à laquelle nos iniquitez nous assujettissoient, & de toute la malediction, où elles nous avoient plongés. Et c'est encore ainsi qu'il faut
1. Pierr. entendre les paroles de S. Pierre, que *nous*
18.19. *avons été rachetez de nostre vaine conversation*; c'est à dire delivrez de la malediction, qu'elle nous avoit fait encourir, comme il paroist par ce que l'Apôtre ajoûte, que nous *en avons été rachetez par le precieux sang de Christ, comme de l'Agneau sans tache & sans macule.* Et que nul ne treuve cette fasson de parler étrange, *racheter du peché*, ou *de l'iniquité*, pour dire de la peine deuë au peché. Car outre que le rapport qu'à le peché à la peine, dont il est la vraye cause, suffit pour fonder & justifier cette fasson de parler, il faut encore sçavoir qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans le langage de l'Escriture, que de mettre le *peché* ou *l'iniquité*, pour la peine, qui luy est ordonnée; D'où vient ce qu'elle dit si souvent *porter un peché*, pour dire en estre puny, en payer la peine. Mais le Seigneur IESVS nous a aussi delivrez de l'autre malheur, que nous apporte le peché; c'est à dire de la tyrannie qu'il exerce en nos membres par les convoitises du vice;

ſelon ce que l'Apôtre nous apprend ailleurs, que *noſtre vieil homme a été crucifié avec que Chriſt, à ce que le corps de peché fuſt reduit à neant, afin que nous ne ſervions plus à peché.* Il comprend auſſi cette ſeconde delivrance en ce lieu; mais ſeulement en ſuite de la premiere; à laquelle ſeule convient proprement & preciſement le mot de *redemption*, dont il ſe ſert. Car nous avons dit, que *racheter*, à parler proprement comprend toûjours quelque rançon, au prix de laquelle a été moiennée la delivrance; & la rançon au prix de laquelle nôtre Seigneur nous a delivrez, eſt *ſon ame* ou *ſa vie*, comme il nous le dit formellement luy-meſme, qu'il a mis ſa vie pour expier nos pechez. Et S. Paul nous le montre aſſez en ce lieu meſme. Car diſant que IESVS-CHRIST s'eſt *donné ſoy meſme pour nos pechez, afin de nous racheter de toute iniquité*; qui ne voit, que ce don, qu'il a fait de ſoy-meſme, eſt le prix & la rançon de nôtre liberté? Cette rançon a proprement été payée pour nous exempter de la peine de nos iniquitez; la juſtice de Dieu ne permettant pas, que le peché demeure impuny. C'eſt pourquoy le mot de *redemption*, qui encloſt cette rançon, ne ſe dit

Rom. 6.6.

proprement, que de la delivrance des peines, ou de la malediction des pechés. Mais parce, que la delivrance de la tyrannie du vice suit necessairement la remission du peché, & est inseparablement conjointe avec elle, & dans le dessein de nôtre Redempteur, & dans l'execution de la chose, nul n'étant justifié, qui ne soit affranchy de la servitude du vice; de là vient, que cette seconde partie de nôtre delivrance est aussi comprise sous le mot de redemption; bien que ce ne soit pas proprement & precisement pour nous la procurer que **IESVS CHRIST** à payé la rançon, qu'il a donnée pour nous. Car s'il n'eust été question que de nous sanctifier, il n'eust pas été besoin, qu'il fust mort. C'eust été assez, qu'il nous eust donné sa parole, & son Esprit, & les bons exemples de sa sainte vie. C'est proprement pour satisfaire la justice divine pour nos pechez, & pour nous en meriter le pardon, qu'il a épandu son sang, & sacrifié sa vie. Mais parce que sans ce premier benefice, il n'étoit pas possible de nous rendre capables du second; de là vient que le mot de redemption, qui n'appartient proprement qu'au premier, s'étend aussi au second. I'en dis

autant de la purification qu'ajoûte l'Apôtre, disant que IESVS-CHRIST s'est donné soy-mesme *pour nous purifier.* Elle comprend premierement nôtre absolution, qui nous justifie en ne nous imputant point nos pechez, nous en lavant & nettoyant, & nous traittant tout de mesme, que si nous ne les avions point commis; selon ce que dit S. Iean, *que le sang de Christ nous nettoye de tout peché.* Secondement elle comprend aussi la sanctification, qui vient en suite, repurgeant nos ames des sales & honteuses habitudes du vice; selon ce que dit l'Apôtre aux Corinthiens, qu'ils ont été lavez, c'est à dire comme il l'explique, non seulement justifiez, mais aussi sanctifiez des ordures de leur premiere vie. Voyla, Fideles, quel a été l'effet & l'ouvrage de cette admirable mort, que le Seigneur Iesus à soufferte; c'est que par ce moyen *il nous a rachetez de toute iniquité, & nous a purifiez.* Mais l'Apôtre passe plus avant, & nous montre la derniere & souveraine fin de ce grand & admirable benefice du Seigneur; quand il dit dans les dernieres paroles de ce texte, qu'il nous a rachetez & purifiez par soy-mesme, *pour luy estre* (dit-il) *vn peuple peculier, addonné à*

1. Iean 1.7.

1. Cor. 6.11.

bonnes œuvres. C'est là le but de tous les miracles, qu'il a desployez sur nous. C'est pour cela que son amour a remué tous les ressorts de sa puissance ; faisant tant de choses terribles, qui ont ravy la terre & les cieux. Il est descendu icy bas ; il a caché toute la gloire de sa divinité sous la figure d'vn serf ; & s'est reveſtu de la forme d'vne chair de peché, & a été tenté en toutes choses, comme nous, & s'est donné soy-meſme, épandant son sang, & sacrifiant sa vie sur la croix ; Il nous a rachetez par le moyen de cette divine rançon, & nous a purifiez avec ce sang & cette eau mystique qui sortit de son côté ; Il a fait toutes ces choses, pour nous acquerir & nous former en vn peuple divin, saint, & addonné aux bonnes œuvres. C'est justement ce que dit l'Apôtre ailleurs, que *Iesus-Christ a aymé l'Eglise, & s'est donné soy-meſme pour elle, afin qu'il la santifiast, apres l'avoir nettoyée par le lavement d'eau, par la parole, afin qu'il se la rendist vne Eglise glorieuse, n'ayant tache ny ride ny autre telle chose ; mais afin qu'elle fust sainte & irre-*
Epes. 5. 26. *prehensible.* C'est cette *Eglise* là, que l'Apôtre entend icy par *ce peuple peculier*, dont il parle. Il a tiré cette parole, aussi bien

que le reste de son langage, de l'ancien sanctuaire de Moïse, qui parlant au premier Israël, *Le Seigneur ton Dieu t'a choisi* (luy dit-il) *afin que tu luy sois vn peuple precieux d'entre tous les peuples, qui sont sur l'étenduë de la terre*; ce qu'il leur repete encore par deux fois en deux autres passages du mesme livre. Et le Seigneur pareillement, *si vous obeyssez* (leur dit-il) *à ma voix, & gardez mon alliance, vous serez d'entre tous les peuples mon plus precieux joyau, combien que toute la terre m'appartienne.* Tous les interpretes Hebreux & Chrétiens sont d'accord, que le mot employé par Moïse en ces lieux-là, signifie les choses les plus rares, & les plus estimées, soit or, ou argent, ou pierreries, ou quelques autres especes de grand prix, que l'on garde dans son tresor; comme celles, dont les Princes enrichissent leurs garderobbes, ou leurs cabinets; tout ce qui se conserve avec vn soin particulier, soit pour sa valeur, soit pour sa rareté & singularité. Et il est clair, que c'est ainsi que la entendu Malachie, quand il fait dire au Seigneur parlant de ses fideles, *Ils seront miens lors que je mettray à part mes plus precieux joyaux.* D'où vient, que nos Bibles ont traduit les

Deuter. 7. 6.

Deut. 14. 2. & 26. 18.

Exod. 19. 5.

Mal. 3. 17.

paroles de Moïse, *vn peuple precieux*, c'est à dire exquis & excellent, aimable & estimable comme vn ioyau. Les interpretes Grecs y ont aussi employé vn mot, † qui veut dire la mesme chose, & signifie vn peuple, qui est au dessus des autres, qui les surpasse en dignité, & en excellence, & en valeur. C'est le terme dont l'Apôtre se sert en ce lieu, & que nôtre Bible a traduit *peculier*; ce qui revient au mesme sens, & veut dire vn peuple, que Dieu ayme & cherit particulierement, en faisant son propre, & le tenant pour la plus chere de toutes ses possessions. Toute cette excellence du peuple de IESVS-CHRIST n'est autre chose, que la sainteté, l'innocence & la pureté de ses meurs, l'honesteté & la charité, qui doit reluire en sa vie; & qui contraigne les gens du monde de l'admirer, & de glorifier son Dieu. C'est là sa vraye gloire, & son ornement; ce qui le releve au dessus des autres nations, & qui le fait estre *les premices des creatures*; c'est à dire la plus noble & la plus precieuse partie de l'vnivers. Et l'Apôtre nous le montre assez; quand apres avoir dit, que nous avons été purifiez pour estre vn peuple peculier, il ajoû-

† περιούσιος.

Iacq. 1. 18.

te, *addonné à bonnes œuvres* ; ces paroles contenant vne brieve definition, ou exposition de ce qu'il venoit de dire ; *vn peuple peculier*, ou *excellent* ; c'est à dire addonné aux bonnes œuvres. Encore faut il remarquer, que le terme dont-il vse dans l'original, signifie *zelateur des bonnes œuvres* ; c'est à dire qui s'y addonne avec zele; avec vne grande affection ; n'estimant & n'admirant, ne recherchant & ne pratiquant rien avec plus de soin, & d'ardeur, que les bonnes œuvres. Et il entend par là les œuvres de la sainteté, c'est à dire les actions de la vraye pieté envers Dieu, de la justice & de la charité envers le prochain, de l'honnesteté & de la temperance en ce qui regarde nos propres personnes. Les Iuifs étoient zelateurs des services de leur temple materiel, de leurs ceremonies, & de leurs traditions ; les faux Chrétiens avoient du zele pour leurs abstinences, & pour je ne say quels autres exercices corporels ; & vous voyez qu'aujourd'huy ceux de la communion de Rome ont vne affection nompareille pour leurs caresmes, leurs confessions, leurs jeusnes, leurs festes, & leurs processions. Il n'y à rien à quoy ils s'addonnent avec plus de soin, ny

dont ils souffrent le mépris avec plus de peine. Car çà toûjours été l'esprit de la superstition de mettre le service de Dieu en telles devotions, qui tout au plus ne sont de leur nature que des choses indifferentes. IESVS-CHRIST veut que son peuple s'éleve bien plus haut; & que laissant là tous ces foibles rudimens il embrasse vne vraye & solide sainteté; que les bonnes œuvres de la charité, & de la justice soient ses devotions; & que *sa religion* (comme dit S. Iacques) *soit de visiter les veuves & les orfelins en leur tribulation, & de se contregarder sans estre entaché de ce monde.* Iusques icy nous vous avons expliqué Freres bien-aymez, les principaux enseignemens, que contient ce texte du S. Apôtre. Gravons les dans nos esprits & dans nos memoires; & sur tout soyons soigneux de les appliquer à nôtre edification, & consolation. Et premierement puis que ce IESVS mort en la croix, dont nous celebrons la memoire, est nôtre grand Dieu & Sauveur, adorons le religieusement, & le servons constamment, & luy rendons vne entiere & fidele obeïssance. Approchons de sa table avec respect; & y prenons son pain, & sa coupe,

Jacq.1. 27.

comme vn aliment, non profane ou commun, mais sacré & divin; meditant avec vne profonde reverance le mystere de nôtre nourriture spirituelle, qui nous y est representé. Recevons avecque foy la viande celeste, & le breuvage vivifiant, qu'il nous offre. Recevons les dans nos cœurs, & en tirons la vie immortelle, qui nous y est donnée. Cette table ô Chrétien, vous comfirme ce que l'Apôtre vous a enseigné, que le Sauveur du monde s'est donné soy-mesme pour vous; que c'est le corps & le sang, l'ame & la vie, non d'vn animal, ou d'vn simple homme, mais du Fils de Dieu, d'vn grand Dieu, qui a été sacrifié pour vous. Ie ne m'étonne pas si les Payens, les Iuifs, & les superstitieux n'ont aucune asseurance de la remission de leurs pechez; veu qu'ils ne la cherchent que dans les actions, où dans les souffrances des creatures; toutes incapables d'en faire l'expiation. La victime, que l'Evangile vous presente, ô pecheur, est d'vn merite infiny; C'est le Saint des Saints, dont le sang vaut mieux, que tout l'vnivers emsemble. Il n'y a point de crime, qu'il n'expie; ny de tache, qu'il ne lave. Mettez hardiment vôtre confiance en luy; &

quelque noires que soient vos offences, asseurez-vous, qu'il vous en nettoyera, pourveu que vous y ayez recours avec vne foy sincere. IESVS-CHRIST *s'est donné soy-mesme pour nous racheter de toute iniquité*, dit l'Apôtre : Il n'en excepte aucune ; non
1. Iean. 1. 7. plus que S. Iean, qui dit pareillement, *que le sang du Seigneur nous purifie de tout peché.* Et c'est proprement sur le sacrifice eternel de cette victime divine, qu'est fondé ce pardon general de tous les pechés, que
Es. 1. 18. Dieu promettoit autrefois à son peuple par la bouche de ses prophetes ; *Quand vos pechés* (dit il) *seroient rouges comme cramoisi, ils seront pourtant blanchis comme neige, & quand ils seroient rouges comme vermillon, ils deviendront blancs comme laine.* Mais souvenés vous je vous prie Fideles, de ce que nous vous avons dit, que le Seigneur rachete les siens & de la malediction de la Loy, & des vices, qui l'avoient meritée. En vous delivrant de la pene, il entend que desormais vous renonciés au peché, qui l'avoit produite : & que comme vôtre iniquité l'a fait mourir, sa grace fasse aussi mourir vôtre iniquité. Mais apprenons & retenons sur toutes choses le principal enseignement de ce texte, que la derniere

& souveraine fin du Seigneur en ce grand & admirable chef d'œuvre de nôtre redemption, est que nous luy soyons *vn peuple peculier, addonné à bonnes œuvres*; vn peuple excellent par dessus tous les autres, n'ayant rien de commun avecque les ordures & les bassesses de leurs meurs; vn peuple celeste, Angelique, & divin, digne du cabinet de Dieu, digne de l'admiration des hommes & des Anges, plein d'vne beauté & d'vne lumiere, qui ravisse les yeux de ceux, qui le regardent. Arriere d'icy la folle imagination de ceux, qui reçoiuent entre les vrays membres de l'Eglise du Seigneur les hypocrites, & les méchants, & qui content pour brebis de sa bergerie les boucs & les loups, couverts au dehors d'vn faux masque de brebis. L'Eglise de IESVS-CHRIST est vn peuple peculier; separé d'avecque les mondains, ayant vne forme toute particuliere. Il ne reconnoist pour siens, que ceux que sa mort & sa resurrection a consacrez & sanctifiez à Dieu. Arriere d'icy encore la pernicieuse erreur de ceux qui tiennent les bonnes œuvres ou inutiles, ou peu necessaires au Chrétien. Il n'y à rien de plus vtile, soit pour la gloire de Dieu, soit pour

l'edification des hommes, soit pour nôtre propre honneur, soit mesme pour nôtre felicité; Il n'y à rien de plus necessaire en tout le Christianisme. C'en est l'ame; c'en est la derniere fin, & la souveraine perfection; comme ça été la fin, & le grand dessein de toute la redemption du Seigneur. Car si vous demandez à l'Apôtre pourquoy IESVS-CHRIST s'est donné soy-mesme pour nous? & pourquoy il nous a rachetez par vn prix si excellent de la miserable servitude, où nous étions, & pourquoy il nous a purifiez avec son propre sang de ces vilaines & mortelles ordures, où nôtre nature étoit plongée; il vous répond, qu'il n'a fait toute cette grande merveille d'amour & de sagesse, qu'afin que nous luy soyons vn peuple peculier, addonné à bonnes œuvres. C'est donc frustrer son intention, c'est trahir son dessein, c'est aneantir le mystere de sa mort, de vivre encore dans le vice apres avoir eu sa connoissance. Et quant à luy, Chers Freres, il a divinement executé tout ce qui étoit requis pour ce dessein, & à parfaitement accomply toutes les choses necessaires à nous sanctifier, & à allumer dans nos cœurs le zele des bonnes œuvres.

Le ſentiment de nos pechez, & la crainte de la colere & de la juſtice de Dieu nous retenoit dans la ſervitude de l'iniquité. Il nous a acquis la remiſſion de tous nos crimes, & a appaiſé la colere de Dieu, & nous l'a reconcilié, & nous a ouvert l'accez du trône de ſa grace. L'ignorance où nous étions de la nature du peché, nous le rendoit moins horrible. Il nous a montré, que c'eſt vne peſte ſi pernicieuſe, qu'elle n'a peu ſe guerir qu'avecque le ſang de Dieu. Les appas du monde, & les vaines apparences de ſa fauſſe figure, & des biens de la chair, qu'il nous preſente, attachoient nos cœurs aux vices. IESVS-CHRIST a crucifié le monde, & la chair en ſa croix, & nous en a pleinement découvert la vanité. Et au lieu de ce vieux monde, vain & periſſable, il nous en a montré vn autre nouveau, glorieux & immortel. Et afin que nous n'euſſions nulle excuſe, il nous a ouvert la ſource de ſon Eſprit eternel, & a épandu en nôtre terre le ſouffle & la flamme de ſon ciel, pour toucher, & animer, & échauffer & réjouir & ravir nos ames mortes. Qu'y avoit-il plus à faire qu'il ne nous ait fait? & apres cette mer-

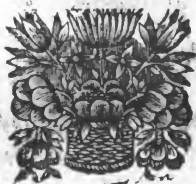
veille de ses graces, quel sera le crime & quelle la condamnation de nôtre ingratitude, si nous demeurons toûjours dans le vice, & dans les mauvaises œuvres? Et neantmoins ô malheur! quel profit avons nous fait de toutes ces bontés du Fils de Dieu? Qu'est-ce que son sang, & sa croix, & sa mort, & sa resurrection, & tout ce grand & terrible mystere de sa redemption à produit en nous? Quels vices y a-t-il destruits? quelles vertus y a-t-il plantées? quelles bonnes œuvres y a-t-il semées? Où est la haine du peché? le mépris du monde? l'amour de la sainteté? le zele des bonnes œuvres? Où est l'union, & la concorde, & la charité, à laquelle il nous a consacrez, nous pestrissant & nous formant tous en vn mesme corps & en vn mesme pain? Où est la pureté & l'honneteté, & l'innocence? la justice, & la beneficence, & les aumosnes? la simplicité, & la candeur, & la verité? la joye de l'Esprit? les consolations du ciel, & le desir de la vie avenir? Où sont enfin au milieu de nous les traces de la croix, qui nous a rachetez? du sang, qui nous a purifiez? de l'Esprit, qui nous a consacrez? & de la

discipli

discipline celeste, qui nous a vnis & liez? C'est à mon grand regret Chers Freres, que je fais cette confession; mais la verité m'y contraint; Il ne reste presque plus aucune de ces divines marques au milieu de nous. L'esprit de la chair & du monde nous les a ôtées; & a tellement confondu les mœurs du peuple de IESVS-CHRIST avec celles du siecle, qu'il n'y a plus que tres-peu de difference entre l'vn & l'autre. L'avarice & l'ambition, & la paillardise, & la débauche, & la haine, & la médisance, & la vengeance, & les furies des autres vices y regnent presque également. Le Seigneur s'en plaint il y a long-temps; & nous avertit fidelement de nôtre devoir, & par la voix de ses serviteurs, & avecque les coups de sa verge salutaire, qu'il nous montre encore levée pour nous frapper, si nôtre repantance ne previent son châtiment. Pensons y je vous prie vne bonne fois, Mes Freres; & soyons en effet ce que nous ne sommes la pluspart, que de profession seulement. Dépoüillons aux pieds de la croix du Seigneur nos vices; & nos iniquitez; enterrons les dans son sepulcre, & revestons la charité, & la sain-

teté, à laquelle tout ce myſtere nous appelle. Il s'eſt donné ſoy-meſme pour nous; Donnons nous tout entiers à luy. Il eſt mort pour nôtre ſalut; Vivons deſormais pour ſa gloire. Il nous a rachetez; Soyons ſes affranchis; & le ſervons fidelement. Il nous a delivrez de toute iniquité. Que nulle iniquité n'ait plus de commerce avec nous. Il nous a purifiez. Eloignons nous de toute impureté & ordure. Il nous a été Dieu, & Sauveur; bon, & miſericordieux au delà de tout ce que nous ſçaurions dire, ny penſer. Soyons luy vn peuple vrayement excellent & peculier; ſon joyau, & ſa gloire en la terre; ayant vn zele ardent pour toutes ſortes de bonnes & ſaintes œuvres, abondant en fruits de juſtice, de charité, de patience, & de benignité. C'eſt ce que nous demande cette table ſacrée, à laquelle il nous a conviez pour dimanche prochain, & cẽ divin ſang, qui a été repandu pour nettoyer & conſerver le nôtre, & cette divine chair, qui a été crucifiée pour nous ſauver. Si nous obeïſſons à ſa voix & nous conformons à ſa volonté, il nous avoüera pour ſiens, & nous pardonne-

ra ainsi que chacun pardonne à son fils qui le sert, & nous mettra à part au rang de ses plus precieux joyaux, nous cherissant, nous benissant & conservant en ce siecle, & nous donnant vn jour en l'autre la couronne de gloire & d'immortalité, qu'il garde à ses vrais fideles dans son royaume celeste. Ainsi soit-il.





SERMON VNZIESME.

TIT. II. VERS. 15.

15. *Propose ces choses, & admoneste, & redarguë avecque toute autorité de commander: Que personne ne te méprise.*

CHAPITRE III.

1. *Admoneste les, qu'ils soyent sujets aux principautez & puissances; qu'ils leur obeïssent; qu'ils soyent prests à toute bonne œuvre.*



HERS FRERES; Les familles, & les états étant les deux principales societez, où subsiste le genre humain, & d'où depend son bonheur, c'est avec beaucoup de raison, que l'Apô-

tre voulant former les mœurs des Chrétiens, les instruit soigneusement comment ils ont à se conduire dans l'vne, & dans l'autre. Ie laisse pour cette heure les preceptes qu'il nous en a donnez en ses autres epîtres; Mais pour ne m'attacher qu'à celle-cy, qu'il a écrite à Tite pour l'edification des fideles de l'isle de Crete, vous voyez avec quelle instance il le prie de leur bien recommander ces deux societés. Pour les familles, vous avez ouy en son lieu les devoirs qu'il a prescrits aux personnes, dont elles sont composées; aux femmes envers leurs maris, & aux serviteurs envers leurs maistres. Maintenant il vient à l'état, & ordonne à tous les fideles de rendre aux puissances, qui le gouvernent, la suiettion qu'ils leur doivent. Il ne parle qu'aux personnes sujettes; parce que nôtre fierté naturelle nous fait treuver cette condition facheuse, & les devoirs, ausquels elle nous oblige, rudes & importuns. A quoy il faut encore ajoûter, que la dignité, où la grace de l'Evangile nous eleve, nous les fait paroistre deraisonnables; nous indusant aisément à croire que c'est vne chose inique, que des personnes, qui ont l'honneur d'estre enfans

de Dieu, soyent assujetties aux ordres des hommes; sur tout quand ils sont infideles, ou idolatres. Pour empescher que ce faux discours ne nous éblouïst les yeux, & ne nous jettast dans vn desordre pernicieux à nos propres ames, & outrageux à la gloire de l'Evangile, le saint Apôtre a expressement touché cette partie de nôtre devoir; nous la recommandant & souvent & instamment. Et l'experience n'a que trop montré, combien cette prudence étoit necessaire: puis que nonobstant les enseignemens si clairs & si excellens qu'il nous a donnez sur ce sujet, il n'a pas laissé de se treuver sur tout en ces derniers siecles, des gens, qui se flatant eux-mesmes dans la vanité de leur orgueil, ont malheureusement abusé des avantages spirituels de la grace, pour secoüer le joug des puissances établies de Dieu dans la societé des hommes. C'est pour nous détourner de leur faute, & pour justifier l'Evangile de leur crime, que S. Paul conjure Tite & en sa personne tous les ministres du Seigneur d'admonester les Chrêtiens, commis à leur soin, *de s'assujettir & d'obeïr aux principautez & puissances, étant prests à toute bonne œuvre.* Mais avant que de luy don-

ner cét ordre, il luy recommande dans le dernier verſet du chapitre deuxieſme les leçons, qu'il luy a faites; luy enjoignāt expreſſement de les propoſer & repeter aux fideles; de les admonneſter; de les redarguer avec autorite s'ils y manquent; & leur denonceant a tous, de ne le point méprifer. Ainſi aurons nous deux points à traitter en cette action, s'il plaiſt au Seigneur; ſelon les deux devoirs, que l'Apôtre y preſcrit aux Paſteurs de l'Egliſe; l'vn general de bien preſcher aux fideles de leur troupeau toutes les choſes, qu'il a representées cy-devant; l'autre particulier de les avertir & admoneſter nommément de ſe rendre ſujets aux principautez & puiſſances.

Pour le premier de ces deux points, S. Paul s'en explique en ces mots, *Propoſe ces choſes* (dit-il) *& admoneſte, & redarguë avecque toute autorité de commander. Que perſonne ne te mépriſe.* Dans ces paroles il comprend comme vous voyez, deux devoirs; l'vn du Paſteur envers le peuple; qu'il l'enſeigne, qu'il l'admoneſte, & le redarguë; L'autre du peuple envers le Paſteur, *qu'il ne le mépriſe point.* Ils ſont tous deux d'vne grande étenduë; & j'en tou-

cheray ſeulement ce qui eſt preciſement du deſſein de l'Apôtre en ce lieu, & qui eſt neceſſaire pour en bien entendre le ſens. Il veut donc premierement que le Paſteur *propoſe ces choſes*; celles dont il vient de parler, c'eſt à dire comme vous le pouvez voir en le reliſant, ce qu'il a dit cy devant de la gravité, ſobrieté, temperance, foy, patience, charité, & honneſteté des perſonnes aagées; de la modeſtie, ſageſſe, & pureté des jeunes; de l'amour & du reſpect des femmes pour leurs maris; de la ſujettion & complaiſance des ſerviteurs pour leurs maiſtres, & des autres ſemblables devoirs de la pieté & ſainteté Chrétienne commandez par l'Evangile, & fondez ſur la grace que Dieu nous a faite en ſon Fils. Ce ſont là les choſes qu'il a expliquées juſques icy dans ce chapitre; & qu'il entend maintenant, quand il dit, *Propoſe ces choſes*. I'avoüe qu'il avoit desja commandé à Tite de les enſeigner à ſes auditeurs, quand apres avoir rejetté les fables & les ordonnances humaines, que les faux docteurs mettoient en avant, il ajoûtoit enſuite au commencement de ce chapitre, *Mais toy propoſe les choſes, qui conviennent à la ſaine doctrine;*

que le hommes anciens soiyent sobres, & ce qui suit jusques au dernier verset. Mais je soûtiens, que ce n'est pas en vain ny sans raison, qu'il luy repete encore le mesme ordre, pour luy donner à entendre, que ce n'est pas assez d'expliquer ces choses vne fois ou deux à son peuple; mais qu'il faut les rebatre incessamment, sans jamais se lasser de leur recommander cette sainte doctrine. Il veut que ce soit toute la matiere de sa predication; qu'il l'a presche continuellement, qu'il y insiste en temps, & hors temps, comme il parle ailleurs. Car quand il dit pour la deuxiesme fois, *Propose ces choses*, ou comme porte l'original, *parle de ces choses*, c'est à dire enseigne les, comme lisent quelques exemplaires, il exclut couvertement toute autre chose du sujet de sa predication. Il fait à peu pres comme cét ancien maistre de l'eloquence, qui étant interrogé quelle étoit la premiere partie de l'orateur, & ayant répondu, que c'étoit l'action ou la prononciation; répondit encore la mesme chose, quand on luy demanda quelle étoit la deuxiesme, & la troisiesme. S. Paul semblablement, si vous luy demandez quel est le premier

Ταῦτα λάλει.

devoir de Tite, c'eſt à dire d'vn bon & loüable Paſteur de l'Egliſe, répond que c'eſt de propoſer la ſainte doctrine, qu'il vient de nous expliquer. Si vous le preſſés de vous dire quel eſt ſon deuxieſme, & ſon troiſieſme devoir, il vous répond encore comme auparavant, que c'eſt de bien propoſer ces choſes; & de ne ceſſer de les repreſenter à ſes auditeurs avec toute ſorte de remonſtrances, & de reprimendes, juſques à ce qu'il les ait vivement, & profondement imprimées dans leurs cœurs. Il veut dire enfin que c'eſt-là toute ſa taſche; qu'il doit bannir de ſes predications toutes autres choſes, quelque couleur ou apparence qu'elles ayent. Et certes il à bien raiſon Mes Freres. Car puis que vôtre ſalut eſt l'vnique fin de nôtre predication; & que nous ne vous parlons, que pour vous edifier; qui ne voit que la ſeule doctrine de la ſanctification doit remplir toutes nos actions? Elle ſeule ſuffit à vous ſauver; & tout le reſte n'y ſert de rien ſans elle. Les épines & les ſubtilitez de la curioſité; les fleurs & les graces de l'erudition ne ſont pas la pâture de vos ames; Elles ne ſont bonnes pour le plus qu'à vous exercer ou à vous divertir. Il n'y à

que la grace de Iesvs-Christ, & sa foy fructificante en bonnes œuvres, qui soit capable de vous edifier à salut. Mais outre l'vtilité & la necessité de la doctrine; l'orgueil & la delicatesse des hommes a encore obligé l'Apôtre à recommander cette predication avecque tant d'instance. Car quelque saines & salutaires, quelque belles & excellentes que soyent les choses, que S. Paul nous donne pour matiere de nôtre predication; il faut pourtant avouër, que nôtre jugement est naturellement si pervers, que nous nous dégoutons incontinent de cette importante & seule necessaire verité de Dieu. Et les Pasteurs & les brebis s'ennuyent bien tost, les vns de la proposer, & les autres de l'écouter; & nous sommes si badins, que nous aimerions beaucoup mieux des fables, ou des subtilitez de neant, ou l'ecume luisante de la sapience, ou de l'eloquence mondaine; semblables aux vieux Israëlites, dont le goust étoit si extravagant, que dédaignant la manne de Dieu, ils soûpiroient apres les aux & les oignons de l'Egypte; preferant sottemẽt l'acrimonie picquante, & la puanteur de ces viandes grossieres, à la douceur & aux de-

lices du pain celeste. Pour châtier vn appetit si deraisonnable, & pour arrester les predicateurs dans leurs legitimes bornes, S Paul à redoublé l'avertissement, qu'il donne à Tite *de proposer les choses*, qu'il luy a expliquées, au peuple Chrétien; de ne se point laisser aller, ny à l'inclination de sa propre vanité, ny au dégoust de ses auditeurs, pour leur servir d'autres viandes, que celles, qu'il vient de luy recommander. Et pleust à Dieu que son ordre eust été religieusement suiuy par les ministres de Christ! La philosophie & la superstition n'eussent pas inondé, comme elles ont fait, la theologie des Chrétiens; elles n'eussent pas remply leurs chaires, leurs écoles, & leurs livres de leurs inventions fades & creuses & inutiles; de ce grand nombre de traditions, de ceremonies, d'ordonnances, de decisions, & de questions, qui ne servent non plus à l'edification, c'est à dire à la vraye sanctification des ames, que les elemens d'Euclide, ou la Metaphysique d'Aristote. Pour nous chers Freres, puis que Dieu nous a fait la grace de rétablir son Evangile au milieu de nous, contentons nous de ce tresor si precieux; Aimons sa simplicité: Fuyons

la curiosité & la subtilité ; & laissant là leurs productions, tenons nous à la seule verité, qui est à edification: Que nos chaires ne nous proposent, & que vos oreilles ne desirent & ne reçoivent, que ces divines choses, que S. Paul nous a recommandées. Bornons y toute nôtre étude ; & travaillons à amander nos meurs, & à purifier nôtre vie plustost qu'à aiguiser ou à embellir nos esprits ; par l'acquisition penible d'vne science vaine, qui enfle & ne sert de rien. Mais l'Apôtre ne veut pas seulement, que Tite propose la verité salutaire à ses auditeurs. Il veut qu'à l'enseignement il ioigne l'exhortation ; *Propose ces choses* (dit-il) *& admoneste.* Il entend qu'il leur explique les devoirs du Christianisme, non comme des choses indifferentes, remettant à leur option de les suivre ou de les laisser : mais comme necessaires ; leur en decouvrant les raisons, & l'interest qu'ils ont de les pratiquer ; & leur montrant combien il est iuste & honeste & vtile de s'addonner à cette estude ; touchant leurs ames par toutes les considerations qui nous font aymer & embrasser vn dessein, pour les porter à la sanctification Chrétienne. Car c'est ce que signifie le

mot *d'admonester* ou *d'exhorter*, qu'il a icy employé. Ce n'est pas declarer simplement à vn homme quel est son devoir; C'est l'y pousser & l'y induire; c'est le coniurer de s'y appliquer, luy en remontrant l'equité, l'vtilité, & la necessité. Enfin il veut que l'exhortation soit accompagnée de censures & de reprimendes, s'il rencontre des personnes qui manquent à leur devoir: *Redarguë*, dit-il, c'est à dire reprens les de leur faute, & mets peine à les en conveincre, leur faisant voir le tort qu'ils se font, & l'offense qu'ils commettent contre Dieu & leurs prochains, en ne suivant pas la regle de l'Evangile. Et afin que la reprimende ait plus de poids, il luy ordonne de redarguër les pecheurs *auec toute autorité de commonder*: Il est vray que les Pasteurs sont serviteurs des fideles, qu'ils conduisent; & qu'il leur est defendu de se porter comme *s'ils avoient domination sur*
1. Pier. 5. 3. *les heritages* du Seigneur. Mais puis qu'ils sont ministres de Dieu, & dispensateurs de ses mysteres, par luy établis en sa maison, pour annoncer de sa part & en son nom la grace & la verité de son Fils, il est clair qu'à cet esgard ils ont quelque authorité, c'est à dire le droit de commander

aux hommes ce qui est de leur devoir tant envers Dieu, qu'envers leur prochain; & que quiconque les rejette ou les méprise, offence griefvement le Seigneur, & attire son jugement sur luy; comme coupable non simplement d'avoir violé ses commandemens, mais aussi d'avoir choqué son ordre & son autorité. C'est donc icy que le serviteur de Dieu doit agir avec vigueur & fermeté; avanceant hardiment la doctrine de l'Evangile, non comme vne opinion flotante & douteuse, qui puisse estre rejettée impunement; mais comme vne verité celeste & divine telle quelle est en effet; que nul ne peut violer sans se perdre. Et c'est pourquoy l'Apôtre apres avoir ainsi instruit le Pasteur, se tournant aux brebis leur defend de le mépriser; *Que nul* (dit-il) *ne te méprise.* Ie rapporte cela à la cause presente. Car la demangeaison de la curiosité, & l'amour & l'admiration de la subtilité fait souvent mépriser aux hommes les preceptes de la vie & de la morale Chrétienne, comme des choses trop communes, & trop familieres. L'Apôtre pour leur conserver le respect qui leur est deu, & pour maintenir l'autorité des serviteurs de Dieu defend à tous les

fideles de le mépriser sous ce faux pretexte; voulant qu'ils l'honorent constamment & reçoivent sa parole avecque reverence, encore qu'il ne leur presche que ces choses, ou les reprene vivement pour les avoir dédaignées. Quelques-vns tiennent que ces paroles s'addressent à Tite; & signifient, qu'il ait à se conduire tellement, qu'il ne puisse estre méprisé. Mais les epîtres de S. Paul étant écrites pour toutes les Eglises, où il les envoyoit, & non simplement pour les personnes, à qui il les addressoit; je ne voy rien qui nous empesche de dire, que cette leçon appartient aux fideles de Crete, au milieu desquels Tite travailloit; n'y ayant nulle doute qu'il ne leur ait communiqué ces enseignemens de son Maistre pour y prendre la part qu'ils y avoient. C'est-là ce que l'Apôtre recommande icy en general & à Tite de bien prescher la doctrine salutaire aux fideles, & aux fideles de recevoir sa predication avecque respect. Apres cet advertissement il revient aux preceptes des mœurs; & ayant mis la paix & l'ordre dans les familles, il montre à son disciple quel est le devoir des Chrétiens envers les Princes de l'état, où ils vivent; *Admo-*

neste

neste les (dit-il) *qu'ils soyent sujets aux principautez & puissances ; qu'ils leur obeissent; & qu'ils soyent prests à toute bonne œuvre.* Ce point est de tres-grande importance; parce que toute nôtre vie se passant dans les terres & sous les loix des puissances, qui gouvernent le monde; si nous ne sommes bien resolus de ce que nous leur devons, il ne sera pas possible, que nous ne tombions à toute heure en des fautes tres-lourdes, & tres-dangereuses, & qui auront de longues & funestes suites tant pour nous, que pour l'Eglise, & pour la religion, dont nous faisons profession. Il y avoit encore alors cecy de particulier, qu'outre l'orgueilleuse inclination que nous avons tous à la liberté ; ou pour mieux dire à la licence, ne pouvant souffrir le joug qu'avec peine, la diversité de la religion rendoit celuy des Princes de ce temps-là odieux aux Chrétiens ; l'Empereur Romain, sous lequel ils vivoient, étant Payen & ennemy de la verité, luy & tous ses officiers. Les Iuifs, d'entre lesquels étoit venu l'Evangile, leur avoient encore montré vn tres-mauvais exemple en cét endroit ; toute l'histoire de ces siecles là étant pleine des rebellions de cette

miserable nation, qui enflée des vains avantages de sa noblesse, & du sang des Patriarches, d'où elle étoit descenduë, ne cessa jamais de regimber contre l'autorité des Romains, jusques à ce qu'accablée de coups elle perdit le courage avecque la force. Il se peut aussi faire que quelques-vns des Chrétiens infectez de l'erreur des Iuifs se portassent à dédaigner l'empire d'vn Prince idolatre & étranger, sous ombre que Dieu ordonne expressement dans

Deut. 17. 15. la Loy de Moïse, que le Roy de son peuple soit d'entre leurs freres, & non vn étranger. Pour ces raisons & autres semblables les Saincts Apôtres ont pris vn grand soin d'informer exactement les Chrétiens de l'obeïssance qu'ils devoient aux Princes sous lesquels ils vivoient. Vous sçavez avec quelle diligence S. Paul traitte ce sujet dans l'epître aux Romains; où pour couper toute la difficulté dés la racine, & mettre à neant tous les vains pretextes des Iuifs, il pose dés l'entrée, que toutes *les puissances, qui sont en état, sont ordonnées de Dieu*; de sorte que l'on ne

Rom. 13.1.2.5. *peut leur resister sans s'opposer à son ordonnance*; concluant qu'il leur faut *estre sujets non seulement pour la colere*, c'est à dire

pour les peines que nous attirerions sur nous en les choquant, mais aussi pour la conscience. S. Pierre nous en fait vne leçon toute semblable ; nous commandant de nous *rendre sujets pour l'amour de Dieu à tous ces ordres établis entre les hommes, soit au Roy, soit aux Gouverneurs & Officiers* ; & il finit ce discours par cette grave sentence, *Craignez Dieu ; honorez le Roy*. Icy donc S. Paul declare conformement, que les Chrétiens de l'isle de Candie soyent sujets à leurs Princes & Magistrats ; Et toutes ses paroles sont dignes de grande consideration ; *Admoneste les* (dit-il) *qu'ils soyent sujets aux principautez & puissances ; qu'ils leur obeïssent*. Premierement il établit l'autorité des Princes souverains ; & de tous leurs officiers, en ce qu'il nous assujettit nommément *aux principautez & puissances*. Car il est clair que comme par les *principautez*, il entend les puissances souveraines, les Rois, ou les états sous lesquels nous vivons en chaque pays ; ainsi par les *puissances*, qu'il ajoute, il signifie leurs ministres, c'est à dire les Gouverneurs des provinces & des villes, & leurs Lieutenans, les Iuges, & Intendants, & tous les autres offi-

1. pierr. 2. 13. 14. 17.

ciers, à qui le Souverain donne quelque part dans l'administration publique, leur communiquant pour cét effet quelque portion convenable du droit & de l'autorité, dont la source & la plenitude reside proprement en luy. S. Pierre a aussi expressement distingué ces deux degrez de puissance, nommant l'vn *le Roy*, ou *le Prince*, qui *est par dessus les autres*; & l'autre *les Gouverneurs, qui sont envoyez de luy*; & assujettissant expressement les Chrétiens aux vns, & aux autres. En effet l'autorité du Souverain ne peut estre établie que celle de ses vrais & legitimes ministres & officiers ne le soit aussi pareillement; puisque tout ce qu'ils ont de puissance, est vne partie, & comme vn rayon de la leur; de sorte que leur autorité ne peut estre choquée ou méprisées, que celle du Souverain ne le soit aussi en quelque sorte. Secondement il faut remarquer, que ces Princes & officiers, à qui l'Apôtre assujettit les Chrétiens, étoient tous alors des Payens & des infideles; & mesme, ce qu'il ne faut pas oublier, que le Souverain, c'est à dire l'Empereur Romain, étoit non seulement idolatre, mais de plus encore le grand Pontif du Paganisme, comme qui dit

1. Pierr. 2. 13.

roit, le Pape des idolatres. Car chacun sçait que Iules Cesar & tous les Princes qui luy succederent dans l'empire des Romains, avoient attaché à leur personne l'vne & l'autre souveraineté ; celle de l'état, & celle de la religion ; étant tout ensemble Princes & Pontifes. A quoy il faut encore ajoûter, que l'Empereur de ce temps-là, c'est à dire Claude, sous lequel les sçavans estiment avec grande apparence que S. Paul écrivit cette epître ; outre l'idolatrie & la haine de la vraye religion, qu'il fit assez paroistre par le bannissement des Iuïfs hors de l'Italie, étoit vn homme brutal & stupide, ayant à peine le sens commun, bien loin d'estre capable de gouverner vne si grande monarchie. Et neantmoins vous voyez que S. Paul respecte tellement le sacré caractere de la principauté, qui étoit en luy, que sans considerer aucune des mauvaises qualitez de sa personne, il veut que tous les fideles le servent & luy soyent sujets, & que le reconnoissant pour l'Oint de Dieu, ils luy rendent vne prompte & franche sujettion. En apres c'est aussi vne chose digne de consideration que l'Apôtre assujettit aux puissances civiles tous les fideles de Crete

L. Cap. Hist. Apost. p. 66.

indifferemment ſans en faire aucune di-ſtinction à cét égard, comme s'il y en euſt eu quelques-vns exemts de cette ſujettion; *Admoneſte les* (dit-il) c'eſt à dire tous les Chrétiens de cette iſle; (Car il eſt evident que c'eſt d'eux qu'il parle) qu'ils *ſoyent ſujets aux principautez*. Certainement ils étoient donc tous ſujets; ils devoient tous obeïſſance; & par conſequent les miniſtres de la religion auſſi bien que les autres; étant evident qu'il y en avoit desja d'établis dans les Egliſes de Candie. De plus il faut remarquer en quatrieſme lieu, que cette ſujettion, qu'il leur enjoint, n'exclut pas ſeulement la reſiſtence & le ſoulevement, & ne comprend pas ſeulement la ſoûmiſſion, la reverence, & la reconnoiſſance du Souverain en qualité de nôtre Prince, & de nos magiſtrats en qualité de ſes officiers; mais de plus encore l'obeïſſance à leurs loix & volontez, que S. Paul nomme icy expreſſement, nous ordonnant, non ſeulement de leur eſtre ſujets, mais auſſi nommément de leur obeïr. I'eſtime auſſi fort bonne & fort conſiderable la remarque de quelques interpretes ſur ce que dit l'Apôtre, *qu'ils ſoyent ſujets*, que la parole dont il vſe dans l'original, ne ſi-

gnifie pas simplement dans le stile commun de ces divins auteurs, *estre sujets*, mais plûtost *s'assujettir soy mesme*; ou se rendre sujet; comme il est clair par les autres lieux, où ils employent ce mesme Eph.5. 22.
mot pour exprimer que la femme se doit Col.3. 18.
rendre sujette à son mary; & nos Bibles l'ont ainsi traduit, tant en l'epître aux Romains, où S. Paul dit, que *l'affection de la* Rom. 8.2.
chair ne se rend point sujette à la loix de Dieu, qu'en la premiere de S. Pierre, où parlant 1. Pierr. 2.13.
precisement du mesme sujet dont il est icy question, *Rendez-vous sujets* (dit-il) *à tout ordre humain pour l'amour de Dieu*. L'Apôtre veut donc que les Chrétiens se rendent sujets, & s'assujettissent eux-mesmes aux puissances superieures; c'est à dire qu'ils se soûmettent à leur autorité, non comme les mauvais sujets, par la contrainte, & par la violence de leur puissance à laquelle il ne peuvent resister, mais par leur propre jugement; parce qu'ils sçavent, que c'est la volonté & l'ordre de Dieu; pour la conscience, comme dit S. Paul ailleurs, & non pour la crainte de leur colere seulement. Enfin il faut encore considerer en sixiesme & dernier lieu, que cette doctrine de la sujettion, que les fideles doivent

aux puissances superieures, est si importante, & si necessaire, que l'Apôtre ne se contente pas de l'établir icy & ailleurs si hautement, & si clairement; mais commande encore expressement à Tite son disciple, & en sa personne à tous les ministres de l'Evangile, de la ramentevoir soigneusement à leurs auditeurs; de la prescher dans leurs assemblées, & de les en avertir si souvent & si fidelement, que jamais ils ne la puissent oublier; *Admoneste les* (dit-il) *ou leur ramentoy*, qu'ils *s'assujettissent aux principautez & puissances.* D'où il paroist que c'est vne verité necessaire, que nous ne pouvons ignorer sans nous mettre en danger d'offenser Dieu mortellement, & de perdre le salut; & que les Pasteurs manquent à leur devoir, quand pour quelque consideration mondaine ils la taisent & la suppriment au milieu de leurs peuples; & beaucoup plus encore, quand emportez par vn esprit ennemy de l'Evangile, ils l'impugnent & la détruisent, incitant les Chrétiens au soulevemẽt & à la sedition contre le Prince & ses officiers. Mais le S. Apôtre ayant ainsi ordonné à Tite d'instruire fidelement son peuple d'estre sujet & obeïssant aux puissan-

ces ſuperieures, ajoûte, *qu'ils ſoient preſts à toute bonne œuvre.* Cecy, & ce qui ſuit appartient encore au meſme propos, & il ne l'ajoûte que comme vn moyen fort propre à retenir les Chrétiens dans l'obeïſſance. Car il eſt certain, & a eſté remarqué par de grands politiques, que les plus Tacite méchans & ceux qui valent le moins ſont toûjours ceux qui portent le joug aveeque le plus d'impatience. L'impieté, la débauche, l'inſolence, l'inhumanité, l'orgueil, & autres vices ſemblables ſont les cauſes, & comme les pepinieres des rebellions dans les états, dans les familles, & dans les armées. C'eſt de tels eſprits qu'elles commencent toûjours. L'Apôtre donc pour rendre les Chrétiens ſoupples & ſoûmis aux puiſſances ordonnées de Dieu, veut qu'ils renoncent à tous ces vices, & aux œuvres infructueuſes où ils portent les hommes, & qu'au lieu de cette pernicieuſe diſpoſition, ils s'étudient à toute honeſteté & vertu, étans toûjours preſts à en faire les bonnes & ſaintes œuvres, toutes les fois que Dieu leur en preſente l'occaſion; que ce ſoit là l'exercice de leur vie, & la teinture de leurs ames. C'eſt vn excellent remede contre

les excés des eſprits broüillons & ſeditieux. Car tout homme qui veut vivre honeſtement & vertueuſement, ſe ſoûmet volontiers aux loix & aux puiſſances ſuperieures ; étant evident que puis qu'elles ſont établies pour la conſervation du genre humain, nul ne les peut choquer, ou ébranler leur joug ſans ſe declarer ennemy de toute droiture, & honeſteté, & en quelque façon de l'humanité meſme. Et cela paroiſt aſſés par l'experience ; qui découvre tous les jours, que les auteurs des rebellions, quelque haut qu'ils faſſent ordinairement ſonner la bonté de leurs intentions pour la reformation & le bonheur du monde, ne couvent ſous ces beaux & ſpecieux pretextes, que les pernicieux deſſeins de leur avarice, ou de leur ambition, ou de leur vangeance, ou de quelque autre paſſion inhumaine & dénaturée. Les *bonnes œuvres*, où l'Apôtre nous appelle pour nous preſerver de ces venins, ſont les actions des vertus oppoſées à ces vices, & à ces paſſions des hommes mondains ; les œuvres de la charité, de l'humilité, de la temperance, de l'honeſteté ; les fruits de la modeſtie, de la douceur, de la debonnaireté, de la patience ; tout ce qui eſt digne de

l'Evangile de IESVS CHRIST, & de la profession que nous faisons d'estre ses disciples. Il veut que nous soyons prests à cela; toûjours en état d'offrir à Dieu quelqu'vn de ces sacrifices mystiques de charité & de beneficence, qui luy sont si agreables & de si bonne odeur entre les hommes; tout au contraire de ces abominables & rebelles qu'il décrivoit cy-devant; qui étant prests au trouble, & à la seduction *étoient reprouvez à toute bonne œuvre.* Voyla, Fideles, quelle est la doctrine constante de S. Paul & des autres Apôtres, touchant la sujettion & l'obeïssance deüe aux principautés & puissances. Ils l'establirent si bien dans la creance des Chrestiens, qu'elle y est demeurée ferme & inebranlable par l'espace de plus de mille ans, sans souffrir aucune contradiction fort considerable. Ceux des trois premiers siecles vivoient sous des Princes idolatres; la plus grand part persecuteurs de la foy; sous les Nerons, les Domitiens, les Diocletiens, & autres qui épandirent tant de sang Chrétien. Mais toute la violence & la barbarie qu'ils exercerent sur eux, ne peut iamais leur arracher du cœur la reverence, & la sujettion, que IESVS-

Tit.1.16

CHRIST leur avoit commandée. Ils aimoient mieux souffrir par milliers les supplices les plus cruels, que resister aux puissances établies de Dieu, & retenant constamment la pureté de son service malgré les edits impies des Empereurs, ils obeïssoient volontiers à toutes leurs autres volontez; & protestoient hautement au milieu de leurs martyres, qu'ils reconnoissent ces mesmes Princes sanguinaires, qui les faisoient souffrir, pour les premiers de tous les hommes, pour les ministres de Dieu, les seconds apres luy; sans mettre aucune puissance moyenne entre sa majesté & la leur. Et bien qu'il se passast souvent dans l'état de ces cruels Princes des troubles, des soûlevemens, & des guerres civiles contr'eux; iamais les Chrestiens n'estoient d'autre party que du leur. Nous sommes diffamés, (disent-ils) de ne pas respecter la majesté de l'Empereur; Et toutefois on n'a iamais peu treuver de Chrestiens dans les factions des Nigriens, des Albiniens, ou des Cassiens. (ce sont les noms des rebelles, qui s'étoient soûlevés contre l'Empereur Severe.) Il n'y a eu que les persecuteurs des Chrestiens, qui ayent esté ennemis des

Tertul. in Apolog.

Tertul. ad Scapul. c. 2. p. 85. 86.

Empereurs. Le Chrétien n'eſt ennemy d'aucun homme ; comment le ſeroit-il de l'Empereur ? Sçachant que c'eſt ſon Dieu qui l'a étably, il n'eſt pas poſſible qu'il ne l'aime & ne le revere, & ne ſouhaite ſon bien, & la proſperité de tout ſon Eſtat. Nous l'honorons & le ſervons comme vn homme, à qui Dieu a donné toutes ſes creatures en main, & qui n'a que Dieu ſeul au deſſus de luy ; & qui eſt vrayement plus grand que tous les hommes, en ce qu'il n'y a que le ſeul vray Dieu, qui ſoit plus grãd que luy. Depuis ils eurẽt la meſme fidelité pour Conſtance, bien que fauteur des Ariens, & perſecuteur des Catholiques ; pour Iulien, bien que deſerteur du Chriſtianiſme, & paſſionné adorateur du Paganiſme ; & pour Valens Arien furieux ; & S. Ambroiſe auecque tout ſon peuple n'oppoſa à la perſecution de Valentinien & de Iuſtine ſa mere, que les larmes, les veilles & les prieres. *Ie pleureray* (dit-il) *je me plaindray ; je gemiray. Ie n'ay point d'autres armes contre la violence des Goths. Ie ne puis ny ne dois reſiſter autrement.* Combien furent éloignez de cette pratique les ſentimens & les exemples du Pape Hildebrand nommé Gregoire 7. & de la plus

I.5.ep. orat. contra Auxẽt.

grand part de ses successeurs ? qui élevés par divers moyens au comble d'vne puissance mondaine, n'ont plus rien voulu souffrir au dessus d'eux ? pretendant de mettre les Rois & les Empereurs sous leurs pieds & de les despoüiller de leurs estats & de leurs couronnes à leur fantaisie ? S. Paul ordonne icy aux Chrestiens de son temps, qu'ils *s'assujetissent* à vn Prince Payen ; & il s'est treuvé des Papes, qui ont defendu aux fideles sous peine d'excommunication d'obeïr ou de s'assujetir à leurs Princes, bien que Chrestiens. Gregoire 7. Innocent 3. Innocent 4. Clement 6. en vserent ainsi, quand ils entreprirent hardiment, chacun en leur temps de deposer les Empereurs Henry 4. *a* Othon 4. *b* Frideric Barberousse, *c* & Louys 4. *d* Et du temps de nos Peres Pie V. publia de semblables bulles contre Elizabeth reine d'Angleterre, *e* pour n'en point alleguer d'autres exemples : La nuit est-elle plus contraire au jour, que l'attentat de ces gens à la doctrine de S. Paul? L'vn dit, *Obeissez aux Princes ; mesmes aux Payens* ; Les autres crient. *Rebellez-vous contre les Princes, bien qu'ils soient Chrestiens.* Ie sçay bien que les fauteurs, de leur pre-

a a. D. 1076. *b* a. D. 1210. *c* a. D. 1245. *d* a. D. 1346. *e* G. Catena en la vie de Pie p. 309.

somption, & d'autres broüillons encore alleguent, *f* que si les premiers Chrestiens se sont soûmis à leurs Princes, ils l'ont fait par impuissance, & non de leur volonté; & que l'ordre que leur en donnent les Apôtres est plûtost l'addresse d'vne prudence, qui souffre ce qu'elle ne peut changer, qu'vn commandement de conscience. Mais c'est combler la honte de leur mauvaise cause par vne impudence toute manifeste. Car en quel lieu de l'Escriture ont-ils treuvé cette belle exposition? Certainement S. Paul sçait bien distinguer les choses qu'il faut faire par la contrainte de la necessité d'avec celles qu'il faut faire par le devoir de la conscience; Il sçait bien separer ce que nous devons à la charité, ou à la prudence d'avec ce que nous devons à la justice & à l'ordre de Dieu; comme il le fait expressement dans la dispute de l'vsage des viandes, & des choses consacrées aux idoles. Si la sujettion aux Princes Payens estoit de cette nature; pourquoy ne nous en a-t-il avertis? Pourquoy nous la commande-t-il simplement & absolument? Mais que dis-je qu'il ne nous a donné nul avis de cette belle distinction? I'ay desja rapporté vn passage de l'epître aux

f Bellar. l. 5. de Pont. R. c. 7. §. Quod si

Rom. 14. 14. 15. 1. Cor. 10. 28. 29.

Romains, où il l'a rejette & la refute expressement ; protestant qu'il faut estre sujets pour la conscience, & non pour la colere seulement ; & fondant nôtre sujettion sur l'ordonnance de Dieu, & non sur la violence des hommes ; sur sa loy & sa volonté, & non sur nôtre foiblesse. Ie laisse le profane mépris qu'ils font des Apôtres, s'imaginant que sous ombre qu'ils n'avoient pas la pompe & les richesses des Papes de Rome, leur puissance fust moindre que celle de leurs Gregoires & de leurs Innocens. Ces divins hommes qui ressuscitoient les morts, & châtioient quelquefois les rebelles exemplairement par des peines corporelles, n'eussent pas manqué de forces pour ranger les plus grands Princes à la raison, si le droit de la pieté & la volonté de leur Maistre leur eust permis de deposer les Empereurs, & de soustraire les Chrétiens à leur obeïssance. Ce qu'ils ne l'ont pas fait montre non leur foiblesse, mais leur conscience ; & la crainte qu'ils avoient non des hommes, mais de Dieu. Et quant aux premiers Chrétiens, il est clair qu'ils rendoient à leurs Princes la sujettion & l'obeïssance par le seul mouvement de leur conscience, & non par le sentiment

timent

timent de leur pretenduë foiblesse ; puis que du temps de Severe, *a* & de Dioclétien, *b* & de Iulien, *c* & de Valens, ils étoient en si grand nombre, & si puissans qu'il leur eust été aisé de se soûleuer contr'eux, s'ils n'eussent eu l'ame meilleure, que ces infames advocats des reuoltes contre des Princes ; qui par cette ridicule pensée dépoüillent l'Eglise primitive de l'vne des plus glorieuses marques de son admirable pieté. Car bien qu'elle ait eu vn grand nombre de choses excellentes, à peine y peut-on rien voir de plus illustre, que cette invincible constance à servir & honorer par l'espace de 300. ans des Princes, qui la traittoient si cruellement. C'est sans doute cette patience divine, autant ou plus qu'aucune autre chose, qui ravit le monde, & le contraignit enfin de reconnoistre la verité de l'Evangile, & la divinité de IESVS; Et ces gens n'ont point de honte de la changer avec autant d'impieté que de folie, en vn simple effet de foiblesse ; au lieu que ç'a esté le fruit d'vne pure generosité, & d'vne grandeur de courage toute celeste, à laquelle jamais la terre n'avoit rien veu ny oüy de semblable. Chers Freres, suivons les sentimens de

a Voyez Tertul. Apol. c. 17.
b Voyez l'ep. de Maximin à Sabin en Eus. Hist. l. 9 c. 9.
c Baron. a. 361. § 7.

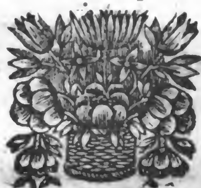
ces bien-heureux ; & méprisant les gloses impertinentes, que le seul interest a nouvellement inspirées aux seditieux, recevons avec les anciens Chrétiens la doctrine de S. Paul ; & ne soyons pas si injurieux à la sagesse & à la sincerité de ce grand interprete de la verité divine, que de nous imaginer qu'il n'ait eu dessein de nous obliger à vn devoir, qu'il nous commande si serieusement, & si saintement, qu'autant de temps seulement qu'vne necessité involontaire nous contraindra de le feindre. Il parle de bonne foy ; Obeïssons luy de mesme ; & gravant profondement dans nos cœurs l'ordre, qu'il nous a donné, *Soyez sujets aux principautez & puissances*, Et, derechef, *Que toute ame soit sujete aux puissances superieures* ; demeurons religieusement dans le respect & dans l'obeïssance du Souverain que le ciel nous a donné, le regardant comme l'image & comme le lieutenant de Dieu ; reverant sa majesté comme vne chose sacrée, qui n'a rien au dessus d'elle que la seule divinité ; nous soûmettant à ses ordres ; priant incessamment pour sa prosperité, & pour la gloire de son empire ; sacrifiant gayement à son service chacun dans sa vocation tout ce

que nous luy deuons ; comme à l'Oint de Dieu, & au pere commun de l'état ; sans que les mauuais exemples de ce siecle licentieux tentent jamais nôtre fidelité. Dieu le veut ainsi ; Ses Apôtres nous l'ont declaré ; Ses saints l'ont pratiqué ; Nous & nos peres l'avons protesté, reconnoissant dans la declaration publique de nôtre creance, que ce n'est pas assez d'endurer que nos superieurs nous dominent ; qu'il faut mesme les honorer & priser en toute reverence, & les tenir pour les lieutenans & officiers de Dieu, establis par sa prouidence dans vne charge legitime & sainte ; obeïr à leurs loix & ordonnances ; leur rendre tous devoirs, & porter le joug de sujettion d'vne bonne & franche volonté, pourveu seulement que l'empire souuerain de Dieu demeure en son entier. Que nos mœurs & toutes les actions de nôtre vie répondent à cette sainte profession ; que l'amour & le respect des puissances superieures y reluisent avec tant d'éclat, que leur lumiere soit capable de nous justifier, & de confondre la calomnie de ceux qui chargent nôtre nom de l'infamie & de la haine des horreurs, où graces à Dieu nous n'avõs & n'aurons iamais nulle part, & que

Confes. de nos Eglises. art. 39. 40.

nous deteſtons plus que perſonne du monde. Mais pour maintenir vos cœurs dans cette pure & inviolable fidelité que vous devez à vôtre Souverain, & pour les preſerver de tous les poiſons de la faction, ayez ſoin de ce que l'Apôtre vous commande *d'eſtre preſts à toute bonne œuvre.* Laiſſant les choſes de l'état à ceux à qui Dieu en a donné la conduite, étudiez ſeulement l'état de vos ames; prenez garde, que l'humilité & la modeſtie y ſoient bien entretenuës par vn vif reſſentiment de vos pechez & de vos infirmitez; que l'amour de IESVS-CHRIST, que le deſir & l'eſperance de ſon ciel, que le mépris & le dégouſt du monde & de ſes vanitez, que la dilection de vos prochains, que la compaſſion des miſerables, vous touchent viuement, & vous tiennent continuellement occupez ou à exercer les œuvres de la pieté, ou à en chercher au moins les occaſions. Croyez-moy Fideles; ſi vous vous donnez tout entiers à vn ſi beau & ſi ſalutaire travail, il vous ſera fort aiſé de vous guerir des paſſions & des inquietudes qui débauchent les eſprits broüillons, de leur devoir, & de rendre aux principales & puiſſances, toute la ſujet-

tion que l'Apôstre vous demande, pour mener icy bas, sous l'ombre de leur autorité vne vie paisible & tranquille parmy les confusions du monde, en attandant doucement ce siecle bien-heureux, où toute autre puissance abolie, Dieu seul sera tout en nous tous. Amen.





SERMON DOUZIESME.

TIT. III. VERS. 2. 3.

2. *Qu'ils ne médisent de personne ; qu'ils ne soyent point quereleux , mais benins , & montrans toute debonnaireté envers tous hommes.*

3. *Car nous aussi étions autresfois insensez , rebelles , abusez , servans à diverses convoitises, & voluptez , vivans en malice & envie , dignes d'estre haïs , & haïssans l'un l'autre.*



HERS FRERES ; Les societez civiles , où nous vivons dans le monde , consistent chacune en deux parties ; dont l'une est le Prince , & l'autre le citoyen ; le Prince , qui gouver-

ne; le citoyen, qui est gouverné. C'est de la liaison legitime de ces deux parties l'vne avecque l'autre, que se forment les états dans le genre humain; tout ainsi que dans la nature vous voyez, que l'vnion du chef avec ses membres fait vn corps. Et comme les membres, outre l'vnion qu'ils ont tous avecque leur chef, en ont encore vne autre entr'eux, entant qu'ils sont conjoints ensemble dans vn mesme corps; semblablement aussi dans l'état, outre la liaison que tous les citoyens ont avecque le Prince, chacun d'eux en à encore vne seconde avecque les autres citoyens, en la societé desquels ils vivent. A ces deux sortes de liaisons répondent deux sortes de devoirs; les vns, que nous sommes obligez de rendre au Prince; les autres, que nous devons à nos concitoyens. C'est de là que depend le bonheur d'vn état. Pour mener vne vie paisible & tranquille dans la pieté & l'honnesteté, il nous faut fidelement acquiter de ces deux sortes de devoirs; & quiconque manque à l'vn ou à l'autre trouble infalliblement & son repos & celuy de la societé où il se trouve. C'est pourquoy l'Apôtre saint Paul pour nous former à cette parfaite justice, à laquelle

IESVS-CHRIST nous appelle en son Evangile ; a pris le soin de nous instruire exactement de ces deux parties de nôtre devoir. Et il l'a jugé dautant plus necessaire, qu'étant éclairé de la lumiere prophetique de l'Esprit de Dieu, il n'ignoroit pas, que Satan pour rendre le Christianisme odieux le calomnieroit sur ces deux points ; luy imputant hardiment de manquer & de fidelité envers les Princes, & d'affection envers les citoyens. Contre la premiere partie de cette fausse & impudente accusation, vous ouïtes en nôtre derniere action comment l'Apôtre nous recommande la dignité du Prince, ordonnant expressement à tous les fideles *de s'assujettir aux principautez & puissances, & de leur obïr étant prests à toute bonne œuvre.* Maintenant pour confondre la seconde, il nous prescrit comment nous avons à vivre avecque nos concitoyens, en respectant si religieusement leur reputation, & leur paix, que jamais il ne nous arrive de violer l'vne ou l'autre par des médisances, ou des querelles ; mais qu'au contraire nous ayons pour eux vne équité, vne facilité, & vne bonté si grande, que nous ne perdions aucune occasion de les obli-

ger & ſervir. Et afin que la ſuperſtition & les vices des infideles, au milieu deſquels vivoient alors les Chrétiens, ne les empeſchaſſent point d'avoir pour eux cette humanité & debonnaireté charitable, il leur repreſente en ſuite qu'ayant été autresfois eux-meſmes dans vn ſemblable malheur, ils doivent plûtoſt avoir de la compaſſion, que de l'averſion pour ceux, qu'ils y voyoient encore plongés. C'eſt la leçon que l'Apôtre nous donne dans ce texte; qui ne nous eſt pas moins neceſſaire aujourd'huy (Mes Freres) qu'elle l'étoit alors aux Chrétiens de Candie, pour qui il a écrit cette epître; puis qu'outre la diſcipline de l'Evangile, dont nous faiſons tous profeſſion, nous avons encore cecy de commun avec eux, que nous vivons auſſi bien qu'eux, au milieu d'vn peuple d'vne religion differente de la nôtre, & ayant de nous des prejugez ſemblables à ceux, que les nations avoyent alors des Chrétiens. Eſcoutons donc attentivement l'enſeignement de l'Apôtre avec vne entiere reſolution d'y obeïr; & pour n'en rien laiſſer en arriere, conſiderons l'vne apres l'autre les deux parties, qu'il contient; c'eſt à dire premierement le devoir,

qu'il nous commande ; & en deuxiesme lieu la raison, qu'il y ajoûte, tirée de ce que nous étions aussi autresfois dans le miserable état, où nous voyons maintenant ceux, qui ne jouïssent pas comme nous, de la lumiere de la grace, & de la communion de nôtre Seigneur IESVS-CHRIST. Pour la premiere de ces deux parties, l'Apôtre l'exprime en ces mots; où parlant des Chrétiens, *Qu'ils ne médisent de personne* (dit-il) *Qu'ils ne soyent point quereleux; mais benins & montrans toute debonnaireté envers tous hommes.* Cét enseignement contient deux points, comme vous voyez ; vne defense, & vn commandement. Il nous defend *la médisance, & les querelles*; Il nous commande *la benignité & la debonnaireté.* L'Apôtre vsant en cela de sa methode ordinaire, fait comme vn sage jardinier ; Il arrache premierement le vice de nos ames, comme vne herbe mauvaise & venimeuse; & puis y plante la vertu, comme vne herbe bonne & salutaire. Mais dans l'vne & dans l'autre partie il tend à vn mesme but ; qui est de nous faire vivre en paix & en amitié avecque tous nos prochains, nettoyant nos mœurs de ce qui y est contraire, & les or-

nant & enrichissant de ce qui y est propre. Car il n'y à rien, qui aliene davantage les volontez des hommes, & qui nous rende plus fascheux & plus odieux, qu'vn humeur médisante, & querelleuse; & il n'y a rien de l'autre part, qui gagne mieux le cœur & les bonnes graces de ceux, avec qui nous conversons, que la douceur de la benignité & de la debonnaireté. Il commence par *la médisance*; comme par vn vice, qui étant malin & pernicieux au souverain degré, est tout ensemble neantmoins fort commun & fort ordinaire à nôtre nature. Et il arrive souvent, que ceux qui ont quelque excellence au dessus des autres, s'y laissent plus aysément aller. Les avantages qu'ils ont leur donnent de la vanité; qui leur fait mépriser les autres; & le mépris les rend incontinent outrageux & médisans. Les Chrétiens donc ayant entre tous les hommes receu des dons excellens de la grace de Dieu, l'Apôtre les oblige à prendre dautant plus soigneusement garde à eux; pour ne pas s'imaginer que la liberalité du Maistre leur donne droit de s'élever au dessus des autres, & d'exercer la censure de leurs defauts, ou de découvrir leur honte, &

de se repaistre de leur infamie. Ie ne m'arresteray pas icy à vous representer toutes les differentes especes de la médisance, qui à beaucoup de branches, & se multiplie presque à l'infiny; ny à vous deduire exactement toutes les causes, qui la produisent, ny tous les faux pretextes, dont le monde tasche en vain à la colorer. Sa nature n'est que trop connuë; & pleust à Dieu qu'elle le fust moins, & que nous en parlassions, comme d'vne chose si rare & si inusitée dans nôtre climat, que l'on eust de la peine à vous la faire entendre! Mais il n'y a point de vice, qui nous soit plus familier que celuy-cy. Nul de nos âges n'en est exempt; Il a également infecté l'vn & l'autre de nos sexes; & il n'y a point d'ordre, ny de condition d'hommes dans le monde, ny mesme ô douleur! dans l'Eglise, où il n'ait répandu ses poisons. C'est assez, que vous sachiez en general, que l'Apôtre bannit toute cette maudite engeance du milieu de nous; sous quelque forme, qu'elle se déguise; de quelque cause qu'elle naisse, & quelque dessein qu'elle pretende. I'avoüe que la parole, qu'il a employée dans l'original signifie proprement *blasfemer*; qui est la plus capi-

le de toutes les médiſances, conjointe avecque l'outrage de la divinité. Mais & l'origine du mot, qui veut dire ſelon les Grammairiens Grecs *bleſſer la reputation*, & l'vſage des auteurs ſacrez, qui le prenent ſouvent pour *médire*, & toutes les circonſtances de ce texte, montrent que les interpretes l'ont tres-bien traduit en ce lieu pour vne defenſe generale de ne point médire de qui que ce ſoit. I'accorde auſſi volontiers, que l'Apôtre ſemble regarder icy particulierement les puiſſances, dont il parloit dans le verſet precedent; nous defendant notamment de médire de nos Princes ou de leurs officiers; excez, où la fierté naturelle emporte la pluſpart des hommes, qui ne pouvant faire pis, contentent au moins l'orgueil de leur petit courage, avecque les coups de leur langue, & déchirent la reputation des perſonnes, dont ils ne peuvent ny ſecoüer le joug, ny bleſſer l'autorité. Mais tant y à que S. Paul ajoûtant expreſſement (comme il fait) que nous *ne médiſions de perſonne*, nous defend clairement toute médiſance; de quelque qualité que ſoit la perſonne qu'elle offẽſe; & celle qui ſe prend aux grãds, & celle qui outrage les petits. Il veut que la reputation

βλασφημεῖν. Euſt. in Odiſſ. 4 p. 490. Etymol M.

de tout homme nous soit chere ; & que nos langues, que le ciel nous a données pour benir & edifier nos prochains, ne servent jamais à les déchirer, ou à les noircir. Apres la medisance il nous defend les querelles ; *Qu'ils ne soyent point querelleux*, dit-il. Il est vray, que la parole dont il vse, ἄμαχος dans le langage des Grecs signifie aussi vn homme *qui ne se bat point* ; Mais parce que le mot d'où elle vient, se prend souvent dans l'Escriture pour des noises, des debats de paroles, & des procez, les circonstances de ce passage où il est question de la vie civile, nous obligent à l'entendre comme ont fait la pluspart des interpretes, pour dire vn homme qui n'est point querelleux, ny disputeur, qui ne choque pas aysément ses prochains ; comme font ceux qui pour les moindres sujets, souvent mesmes pour des paroles, ou pour des choses de neant entrent en des contestations aigres & picquantes avec eux. Chacun voit assez sans que je le dise, combien cette humeur est fascheuse & importune, & quelles tempestes elle excite dans la vie des hommes ; troublant leur repos, & les tenant dans vne agitation perpetuelle. Les suites en sont dangereuses ; & quel-

ques fois mesmes funestes. De là sourdent les haines, & les inimitiez ; les procez, les pertes, les ruïnes des maisons ; les duels, & les meurtres ; & autres semblables malheurs sans nombre. Qui pourroit ôter aux hommes ce fiel d'amertume, dont leur nature est teinte, il ôteroit par mesme moyen de leurs maisons & de leurs états la plus grand part des maux, qui les troublent, & y mettroit le calme & le bonheur. Ce sont là les deux vices que l'Apôtre nous défend, les médisances & les querelles. Mais au lieu de ces deux pestes, il veut qu'apres en avoir repurgé nôtre vie, nous exercions & cultivions soigneusement deux vertus, qui leur sont contraires & opposées ; la benignité, & la debonnaireté. *Qu'ils soient benins*, (dit-il) *& montrans toute debonnaireté envers tous hommes.* Quand il nous commande d'este *benins*, il entend que nous soyons modestes, & equitables ; que nous ne poursuivions ny nôtre droit, ny le tort des autres à la rigueur de la justice ; mais que nous relâchions de nos interests en faueur de nos prochains, leur en donnant vne partie pour avoir leur paix & leur amitié ; & que nous interpretions pareillement leurs

actions & leurs paroles en la meilleur part qu'il est possible; ne prenant pas toutes choses au criminel, comme font les humeurs puntilleuses; & addoucissant avec addresse ce qu'il y a de rude en eux. La debonaireté, qu'il nous recomande en suite, à encore quelque chose de plus obligeant, que l'equité. C'est vne douceur d'esprit, éloignée de toute colere & aigreur; qui ne se picque pas aisément pour les offenses, qu'on luy fait; qui oublie les injures; qui aime à obliger & à servir; qui ne rebute ny n'attriste ceux qui s'addressent à elle, mais les reçoit gayement, & les renvoye contens; s'accommodant autant qu'elle peut à la portée de chacun. Cette vertu est le joyau de la nature humaine, & son propre ornemẽt. C'est vne marque vrayement digne de l'avantage, que le Createur a donné à l'homme, d'estre seul raisonnable entre tous les animaux. Aussi voyez vous, qu'entre toutes les autres vertus, elle reluisoit d'vne façon particuliere en nôtre Seigneur IESVS CHRIST, le souverain patron de toutes les perfections de nos mœurs. Il se l'attribuë nommément, & nous ordonne de la bien remarquer en luy, comme vne chose que nous devons imiter

imiter sur toutes les œuvres; *Apprenés de moy* (dit-il) *que je suis debonnaire, & humble de cœur*; & c'est l'eloge que luy donnoit le Prophete Zacharie, quand il annonçoit sa venuë à l'Eglise, *Voicy, ton Roy vient à toy debonnaire.* La debonnaireté est comme vne enseigne royale, dont il se pare au jour de son entrée au milieu de son peuple. Et luy-mesme nous montre assez combien il ayme cette vertu, & combien elle nous est necessaire, quand il appelle heureux ceux, qui en sont doüez; *Bien-heureux sont les debonnaires,* (dit-il) *car ils heriteront la terre.* Son Apôtre veut donc aussi, que nous en embrassions l'étude; que nous y formions nos mœurs, que nous en ayons les doux & agreables sentimens dans le cœur; & non seulement cela, mais de plus que nous les fassions paroistre en toute nôtre conversation avecque nos prochains, *montrez leur* (dit-il) *toute debonnaireté*; qu'ils la voyent luire dans vos paroles & dans vos actions; qu'elle accompagne tout ce que vous aurez de commerce avec eux. Et comme les personnes mondaines ne vont iamais en compagnie sans leurs joyaux, & leurs ornemens; Chrétien, ne

Zachar. 9. 9.

Matth. 5. 5.

traites iamais avec les hommes que vous ne soyez parez de la debõnaireté de vôtre CHRIST, comme d'vn diamant precieux, qui leur donne aussi-tost dans les yeux, & leur fasse reconnoistre par son éclat, que vous estes vrayemẽt disciples de ce Maistre debonnaire. Mais il ne faut pas oublier, que l'Apôtre ne dit pas simplement que *nous leur mõtrions de la debonnaireté* : Il dit expressément, que nous *leur montrions toute debonnaireté*; c'est à dire vne debonnaireté parfaite, à laquelle il ne manque aucune des parties necessaires à cette vertu. Car c'est le stile de ce saint homme d'employer souvent le mot de *tout* en ce sens, pour signifier la perfection, & l'excellẽce accomplie des choses, dont il parle, de chacune en son genre; comme quand il dit, que *Dieu a fait*
Eph. 1. 8 *abonder sa grace sur nous en toute sapience*; & semblablement quand il souhaite que les
Col. 1. 9. Colossiens *soient remplis de la connoissance de la volonté de* Dieu *en toute sapience & intelligence spirituelle*; & ailleurs encore, quand il
1. Tim. 5. 16. dit, que IESVS-CHRIST *a montré en luy toute clemence pour vn exemple à ceux qui croiront*.
1. Cor. 13. 2. Et de rechef dans vn autre lieu, où il dit, *que quand il auroit toute la science, & toute la foy, il ne sera rien s'il n'a la charité*; en tous

ces passages par ces mots *toute sapience, toute clemence , toute science , toute foy*, il entend vne sapience parfaite, vne clemence souveraine, vne science & vne foy accomplie , à laqualle il ne manque rien. Icy donc semblablement en disant *toute debonnaireté* , il signifie vne debonnaireté parfaite & souveraine, fournie de toutes les parties , & de tous les degrez , dont la nature de cette vertu est capable. Et ce n'est pas sans raison, qu'il s'en est ainsi exprimé. Car le commun des hommes pense s'estre assez acquitté de ce devoir, & avoir merité le nom de *debonnaires*, quand ils ont honestement recueilly ceux qui leur parlent ; ou quand ils ne les ont pas rabroüez d'abord ; ou quand ils ont conversé avec eux selon les loix de la civilité, & de l'humanité, qui se pratiquent dans toutes les nations polies par les personnes bien nées,& bien nourries. Mais pour vous dire le vray , Mes Freres, ce n'est là que le masque , ou l'habit de la debonnaireté ; ce n'est pas la debonnaireté mesme ; ou si le monde veut, qu'elle soit ainsi nommée, du moins ne peut-il nier, que ce ne soit vne debonnaireté fort imparfaite, & superficielle seulement ; qui comme vne peintu-

re morte nous montre bien la forme & la couleur de la chose, mais n'en a pas le corps & la verité. C'est pourquoy l'Apôtre nous ordonne expressément de montrer toute debonnaireté à nos prochains; de leur en montrer le corps en nos actions, & non l'ombre seulement dans nos paroles ; de nous acquiter envers eux de tout ce que nous promet son nom ; de tous les bons offices, & de tous les services, où elle consiste ; de tous les devoirs , qui la forment. Il y en a aussi, qui se montreront debonnaires vne fois, ou deux ; mais qui se lassent apres cela, & comme si leur vertu étoit épuisée, deviennent en suite aussi rudes & fâcheux, qu'ils avoient paru doux & officieux au commencement ; dont le Prophete dit elegamment, que *leur bonté est comme vne nuée du matin*, *ou comme la rosée du matin*, *qui s'en va* ; qui ayant peu de consistence s'évanoüit & disparoist en vn moment. C'est encore contre ceux-là, que l'Apôtre avertit les fideles de *montrer toute debonnaireté* ; de ne se lasser jamais dans l'exercice de cette vertu ; d'en rendre constamment tous les devoirs. Enfin il faut aussi soigneusement remarquer ce qu'il dit, que *nous montrions cette debonnai-*

Osée 6. 4.

reté à tous hommes; c'est à dire à tous ceux avec qui nous vivons, de quelque qualité, religion, naissance, ou condition, qu'ils soient sans aucune exception; que pas vn de ceux, avec qui nous traittons, ou conversons ne se puisse iustement plaindre que nous ayons manqué en leur endroit à quelqu'vn des devoirs des la debonnaireté Chrétienne. Le Seigneur nous enseigne tres expressément, que telle doit estre l'estenduë de nôtre debonnaireté; qu'elle doit embrasser non les bons, les amis, & les reconnoissans seulement, mais aussi les méchans, les ennemis, & les ingrats mesmes, quand il nous ordonne d'imiter la bonté de nôtre *Pere celeste, qui fait lever son Soleil sur les bons & sur les mauvais, & envoye sa pluye sur les justes & sur les injustes*; & nous commande à son exemple d'aimer *nos ennemis, de benir ceux qui nous maudissent, de faire bien à ceux qui nous haïssent, & de prier pour ceux, qui nous persecutent. Car* (dit-il) *si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, & ne caressez que vos freres, quel salaire en aurés vous? Les peagers* (c'est à dire les plus perdus & les plus vitieux entre les pecheurs) *n'en font-ils pas bien autant*? Et son Apôtre confor-

Matth. 5.44.45. 46.47.

Rom. 12.20. 21. mément, *Si ton ennemy a faim* (dit-il) *donne luy à manger. S'il a soif donne luy à boire. Ne sois point surmonté du mal; mais surmonte le mal par le bien.* C'est nommément pour cette raison, qu'il ordonne icy *que nous soyons debonnaires à tous hommes*; comme s'il eust dit expressément, non seulement aux fideles, mais aussi aux incredules; non seulement aux Chrétiens, mais aussi aux Iuifs & aux Payens; à vos ennemis, à vos persecuteurs, & non seulement à vos amis, & à ceux qui vous obligent, ou qui du moins ne vous font point de mal. Ce qu'il ajoûte, montre clairement, que c'est là son intention. Car prevoyant bien, que la chair auroit de la peine à goûter vne leçon si sainte, & qu'elle voudroit au moins excepter de l'objet de nôtre debonnaireté les personnes ennemies de nôtre profession, & de la verité de l'Evangile, les estimant indignes de nôtre amitié & beneficence; il va au devant de ce faux pretexte, & corrige la fierté d'où il vient, & nous montre, que nous n'avons nul legitime sujet de dédaigner ceux, qui sont dans les tenebres de l'erreur; ny de leur soustraire les offices de nôtre charité, sous ombre que nous avons l'avantage de jouïr de la

lumiere & des faveurs de Dieu en la communion de son Fils ; Et la raison qu'il en allegue est tirée de ce que naturellement & originairement nous mesmes, qui nous estimons si fort, ne valions pas mieux, que ceux que nous méprisons ; ayant autres fois été aussi perdus, & aussi corrompus qu'eux, noyez dans les mesmes horreurs, & dans le mesme abysme, où nous les voyons maintenant. *Car* (dit-il) *nous aussi estions autresfois insensès, rebelles, abusès, servans diverses convoitises & voluptés, vivans en malice & envie, dignes d'estre haïs, & haïssans l'vn l'autre.* Il leur fait icy vne triste, mais veritable peinture du miserable état, où ils étoient avant que Dieu les eust honorez de sa vocation ; afin que le souvenir de leur propre indignité mortifiast leur orgueil, & rabbatist le mépris, qu'ils faisoient des pauvres aveugles, errans dans les tenebres du Iudaïsme ou du Paganisme. Car il n'y a rien de plus propre pour châtier nôtre fierté, & pour addoucir nôtre rigueur, que de nous voir convaincus des mesmes defauts, que nous reprenons en autruy ; & celuy qui a luymesme besoin de pardon & de support est bien dur & incorrigible, s'il ne se montre

gracieux aux autres. C'est ce qui rendit l'inhumanité du mauvais serviteur inexcusable, de ce qu'ayant receu vne grande & admirable grace de son Seigneur, il fut si cruel que d'en refuser vne bien mediocre à son compagnon; *Serviteur méchant* (luy dit il le Maistre) *ne te falloit-il pas aussi auoir pitié de ton compagnon de service; ainsi que i'avois eu pitié de toy?* Afin donc qu'il ne nous arrive quelque chose de semblable, en traittant avecque fierté & dédain ceux qui sont encore dans les tenebres de l'erreur, il nous remet devant les yeux l'état où nous étions autrefois, compagnons de leurs mal-heur, frappez de leur aveuglement, coupables de mesmes vices, plongez dans vn mesme bourbier, & dignes d'vne mesme perdition. Premierement la loy de la charité & de la justice naturelle nous oblige à traitter les autres en la mesme sorte que nous voudrions qu'ils nous traittassent, si nous étions en leur place, & eux en la nôtre. Puis donc que lors que vous étiez dans le miserable état où sont maintenant les étrangers de l'allience divine, vous n'eussiez pas voulu que sous ombre de cela on vous eust méprisez, en vous refusant les

Matth. 18.33.

devoirs de l'humanité & de la debonnaireté ; il est evident que vous estes obligez par vos propres loix à exercer toute douceur & debonnaireté envers ceux mesmes d'entre les hommes qui sont encore dans l'erreur ; qui est precisement le devoir, que vous recommandoit l'Apôtre. Puis apres l'essay & l'experience du mal nous donne naturellement de la compassion pour ceux qui le souffrent ; d'où vient que ceux qui ont passé par le danger, & qui ont été dans la misere sont plus touchez du malheur des miserables, & les secourent plus volontiers, que ceux qui n'en ont jamais gouté. Ayant donc été autresfois nous mesmes dans la condition des ennemys de la verité ; ayant éprouvé l'horreur de leur aveuglement, la tyrannie de leurs vices, & les malheurs de leur servitude spirituelle, nous nous montrerons tout à fait durs & inhumains, & indignes de la grace divine, si ce qu'ils souffrent ne nous donne de la pitié pour eux ; tant s'en faut qu'il nous doive dispenser de les assister ou de les servir. Enfin nôtre propre exemple nous apprenant, que quelque perdus que soyent en eux-mesmes les ennemis & perse-

cuteurs de la verité, ils peuvent neantmoins changer si Dieu à pitié d'eux, & entrer par sa grace dans l'alliance, où il nous a fait l'honneur de nous appeller; cette esperance nous doit aussi inciter à leur rendre tout ce que nous pourrons de bons offices pour les amener s'il est possible à la communion d'vn si grand bien. Ainsi vous voyez (mes Freres) comment la raison de l'Apôtre établit le precepte qu'il nous donnoit d'estre debonnaires à tous les hommes. Mais puis qu'a cette occasion il nous a brievement representé quelle est la nature de l'homme avant qu'elle soit reformée & sanctifiée par l'Esprit du Seigneur, il ne faut pas oublier de considerer dans ce tableau l'horreur & la misere de nôtre condition hors de IESVS-CHRIST. Premierement il dit qu'avant que d'estre en sa communion, *nous étions insensez*; c'est à dire non seulement ignorans la verité & la volonté de Dieu, mais de plus saisis & préoccupez de diverses erreurs grossieres, & d'opinions & de maximes brutales & extravagantes, contraires à la lumiere de la droite raison, & du bon jugement; comme sont celles, qui ont vogue dans le Paganisme, dans le

ıdaïſme, dans le Mahumetiſme, & en
outes les fauſſes religions. Car quant à
ette connoiſſance des choſes naturelles,
& civiles, que les hommes eſtiment tant,
& qui ſe treuve hors de IESVS-CHRIST,
ans leur état naturel ; il eſt evident que
e n'eſt qu'vne vanité tandis que l'on ne
onnoiſt point Dieu, le ſeul auteur de
nôtre bonheur ; & que c'eſt meſme vne
partie de la folie des infideles, de mettre
a ſageſſe en vne ſcience, qui ne rend ce-
luy qui l'à ny meilleur ny plus heureux au
fonds. L'Apôtre ajoûte, *que nous étions
rebelles* ; c'eſt à dire que nous reſiſtions à ce
qui ſe preſentoit à nous de raiſon, & de
verité, le rejettant fierement ſans l'écou-
ter, ſans y vouloir conſentir, ny ſuivre,
où ces premiers rayons nous condui-
ſoient ; aſſavoir à glorifier Dieu. Cette
rebellion des hommes contre toutes les lu-
mieres, que le Seigneur leur a miſes devant
leur yeux, ſoit en la nature, ſoit en la loy,
pour les convier à le reconnoiſtre & à le
ſervir, paroiſt clairement dans l'hiſtoire
& dans la vie des Payens & des Iuifs ; & il
n'y a que la foy ſeule, qui l'ait domptée,
nous amenant à la vraye obeïſſance de
Dieu. Il dit en troiſieſme lieu que nous

πλανώ-μενοι. étions *abusez*, ou *errans*, comme porte le mot employé dans l'original ; c'est à dire hors du droit chemin, dans les voyes de perdition ; où nôtre propre ignorance & la seduction des autres nous avoit engagez. Car puis que IESVS-CHRIST est la voye, la verité & la vie ; il n'est pas possible que ceux qui sont hors de luy, ne soient egarez, & vagabonds, errans çà & là sans tenir aucune route droite & asseurée. Esaye s'étoit desja servy de la mesme image pour nous representer la misere, où nous sommes avant que le Christ de Dieu nous recueille & nous addresse; *Nous avons tous été* (dit-il) *errans comme des brebis*; *Nous nous sommes détournez, chacun en son propre chemin*. Aprés avoir ainsi décrit l'incredulité telle qu'elle est en elle mesme, insensée, rebelle, & errante ; il y ajoûte les detestables fruits, qu'elle produisoit, & les ordures, dont elle remplissoit toute nôtre vie, disant premierement qu'en ce miserable état, où nous étions sous ses tenebres, *nous servions diverses convoitises, & voluptez*. I'estime fort apparente l'opinion de ceux, qui prenent ces mots pour dire *les convoitises de diverses voluptés*, par vne figure remarquée par les Grammairiens dans les

Iean. 14. 6.

Esaye :. 6.

vot.

meilleurs écrivains, & qui se treuve quelquesfois dans les auteurs sacrez. Mais de quelque fasson que l'on construise ces paroles, le sens en est clair, qu'au temps de l'ignorance & de l'erreur les hommes sont esclaves des convoitises de la chair, & des voluptez, ausquelles elle est encliné. Ces convoitises sont les mauvais & injustes desirs, contraires à la loy divine; & les *voluptés* sont les faux & sales plaisirs de la terre, les courts & miserables contentemens, que la chair & le sang se promettent dans la jouïssance des choses terriennes; les plaisirs non seulement de la bouche & de l'intemperance; mais aussi ceux de l'ambition, & de l'avarice, & de la vangeance; & en general la satisfaction que chaque passion treuve à accomplir ce qu'elle desire. Vous sçavez avec qu'elle efficace ces voluptez attirent les hommes, les charmant par l'imagination de leur douceur, & allumant dans leurs cœurs des convoitises si violentes, quelles leur font perdre tout autre sentiment, pour employer dans le dessein d'en jouïr tout ce qu'ils ont d'addresse & de pouvoir. C'est ce que l'Apôtre signifie, en disant *que nous les servons*; comparant la sujettion, où el-

les nous tiennent, à la servitude d'vn pauvre esclave, qui n'a pour loy de sa vie que la volonté de son maistre. Car c'est proprement ce que signifie le mot icy employé; Ce n'est pas simplement *servir*, mais c'est servir en esclave; en telle sorte que vous soyez entierement soûmis à la puissance de celuy que vous servez, sans pouvoir luy resister, ny le contredire, dépendant absolument de sa volonté. C'est vn mot de mesme sens & de mesme origi-
Jean. 8. ne, que celuy dont se sert l'Escriture,
34. quand elle dit, que le pecheur *est serf*, ou
Rom. 6. *esclave de peché*; & quand S. Paul dit si sou-
17. 20. vent ailleurs, que nous *étions serfs de peché*, avant que d'estre en la grace. Ce qu'il appelle ces *convoitises diverses*, est aussi considerable; & signifie la multiplicité & contrarieté de ces malheureuses passions, qui sont les maistresses de la vie mondaine. Car elles sont non seulement differentes, mais souvent mesmes contraires; l'avarice nous commandant d'epargner, l'ambition nous contraignant de dependre. Elles sont aussi fort changeantes; variant quelques fois en cent fassons en fort peu de temps; de sorte que le miserable, qu'elles balotent çà & là à leur fantaisie,

agité entre des desirs & des commandemens si divers & si changeans, n'a non plus de repos qu'vn vaisseau, que des flots & des vents contraires tournent çà & là en tout sens; ce qui a fait dire au Prophete, que *les méchans sont comme la mer qui est en tourmente, quand elle ne se peut appaiser, & que ses eaux jettent de la bourbe & du limon.* Esaye 57.20.
L'Apôtre touche en suite quelques-vnes des œuvres, où les convoitises nous occupoient au temps, que nous étions leurs esclaves, *nous vivions* (dit-il) *en malice & envie;* comme s'il disoit que nôtre vie étoit toute pleine des fruits & des effets d'vne maligne & envieuse passion, qui ne pouvant souffrir le bien & le repos des autres, mettoit toute son étude à les travailler, à traverser leur contentement, & à troubler leur paix. Enfin il ajoûte pour comble *que nous étions dignes d'estre haïs, & nous haïssions l'vn l'autre.* Il veut dire que pressés par les éguillons de ces fieres & cruelles passions, qui nous maistrizoient, nous nous iettions en vn tel excez d'injustice, & de méchanceté, que nous nous rendions insupportables, & tout à fait dignes de la haine non de Dieu seulement, mais des hommes mesmes; & que nos propres

vices nous punissant les vns par la main des autres, nous encourions en effet cette haine des hommes que nous meritions; étant tous si perdus, que chacun ne haïssoit pas moins ses prochains, qu'il étoit haï d'eux; l'horreur de nos crimes & de nos malices étant telle, que bien que nous en fussions tous atteins, nous ne pouvions neantmoins nous empescher de les haïr les vns dans les autres. Tel est l'état des hommes hors de IESVS-CHRIST. I'avoüe qu'ils ne sont pas tous sujets à tous ces vices; mais je soûtiens, qu'il n'y a pas vn d'eux, qui n'en soit travaillé de quelques-vns. Leur servitude est diverse; & l'employ, où la convoitise les occupe, different. Mais tant y à qu'ils sont tous esclaves. La chaisne qui les lie, n'est pas mesme; celle de l'vn est d'or, ou d'argent, & celle de l'autre est de fer, ou d'airain; mais quoy qu'il en soit, il ne s'en treuve point qui n'ait la sienne, qui pour estre d'vn autre metal ne laisse pas de luy ôter la liberté. Si l'vn sert vn vice, & l'autre vn autre different; cela n'empesche pas qu'ils ne soyent tous serfs. S. Paul n'en excepte pas vn. Il se met luy-mesme du nombre, & reconnoist qu'avant que IESVS-

CHRIST

CHRIST l'eust affranchy, il servoit comme les autres; *Nous aussi* (dit il) *étions autresfois insensez.* Quelques-vns disent qu'il a ainsi parlé par vne certaine figure de rhetorique, prenant part aux vices de ceux qu'il entretient; bien qu'il n'y en eust jamais eu en effet. Mais cette civilité, dont ils veulent obliger l'Apôtre, est contraire à son intention; & il la desavouë clairement ailleurs; confessant hautement qu'avant la misericorde, que Dieu luy fit en IESVS-CHRIST, il étoit non seulement pecheur; mais mesme *le premier des pecheurs.* Car il ne feint point d'en parler ainsi. Disons donc selon son vray sentiment, qu'avant la grace de Dieu en son Fils tous hommes generalement sans en excepter vn seul sont aveugles, & rebelles, & esclaves du peché & de ses convoitises. D'où paroist combien est vaine & contraire à la verité Apostolique l'erreur de Pelage & de ses disciples anciens, & modernes; qui flatent l'homme d'vne fausse & imaginaire liberté, & le revestent mesme d'vne puissance royale & independente, qu'ils appellent le *franc arbitre*; qui le rend à ce qu'ils disent capable de faire de soy-mesme tout ce qu'il luy plai-

Grot.

1. Tim. 1. 15. 16.

ra; comme si estre *esclave*, ce que nous étions tous avant que IESUS-CHRIST nous eust affranchis, signifioit estre libre, & maistre, & Roy, & Souverain. Mais nous avons assez parlé de l'exposition de ce texte de S. Paul. Le principal est, que nous mettions ce qu'ils nous enseigne en pratique, formant nos mœurs à la reigle qu'il nous prescrit. Reconnoissons premierement en toute humilité l'extresme corruption & perversité de nôtre nature; & rendons à la grace de IESUS-CHRIST seul, toute la gloire de la liberté où il nous a mis, nous tirant d'vne condition si miserable. Et puis que nous en sommes sortis par sa faveur, ne soyons pas si ingrats, que d'y retourner encore. Effaceons de nôtre vie toutes les marques de nôtre ancienne servitude. Alors nous étions insensez; Soyons maintenant sages & prudens. Alors nous suivions les folles opinions du monde; Embrassons les saintes & veritables & immuables maximes de l'Evangile. Nous étions rebelles; Soyons soupples & obeïssans à la volnoté de Dieu, qu'il nous a si clairement revelée. Au lieu des abus, où nous allions nous égarant, tenons constamment la voye royale de la

verité de IESVS-CHRIST, sans que ny les charmes du monde, ny les sophismes de l'erreur, ny les exemples des apostats nous en puissent jamais détourner. Servons la justice, & non la convoitise; Soyons esclaves non du monde & de ses voluptez, qui ne sont que passer, mais de IESVS, le Pere de l'Eternité, & l'inespuisable source de joye & de felicité; preferant son opprobre à tous les tresors de l'Egypte, & sa grace, sa paix, & son ciel, aux courtes & perissables delices du peché. Que la simplicité, la candeur, & l'humanité remplissenr toutes les parties de nôtre vie; au lieu de cette malignité & envie infernale, qui la noircissoient autresfois. Si les excez de nos vices nous rendoient alors dignes d'estre haïs; que nos bonnes mœurs, que les lumieres de nôtre innocence, de nôtre honnesteté; & de nôtre sanctification nous rendent desormais aymables à Dieu & aux hommes. Et au lieu de cette injuste haine, que nôtre aveuglement ou nôtre passion nourrissoit en ce temps-là dans nos cœurs contre nos prochains, que la lumiere de la verité, que la volonté de Dieu que la charité de IESVS-CHRIST y allume maintenant vne sincere & ardente amour

Hebr. 11. 25.

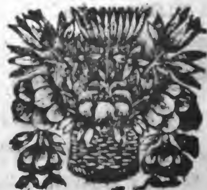
Renonceons aux medisances, & aux querelles ; les deux pestes, que l'Apôtre a nommément bannies du milieu de nous ; & exerceons envers nos prochains cette benignité & cette debonnaireté parfaite, qu'il nous a expressément recommandées. Ce sont-là Chers Freres, les devoirs de la pieté Chrestienne ; les fruits de la grace du Seigneur IESVS ; les productions de son Esprit ; les livrées de son école. Vous n'estes pas ses affranchis, si vous ne les portes. Vous estes encore sous la puissance de Satan, & dans le royaume de tenebres, si vous servez les convoitises ; si vous estes esclaves des voluptez ; si l'envie, la haine, & la malignité vous possedent. Ce sont les marques que l'Apôtre donne à l'état, où nous étions avant la grace. Si vous les avez encore, ie vous prie ne vous abusez point. Ne vous figurez point d'estre en la grace. Il n'est pas possible d'estre tout ensemble dans ces deux conditions ; Il faut sortir de l'vne pour avoir entrée en l'autre. La lumiere, & la liberté de la grace n'est pas moins incompatible avecque l'erreur & la servitude de la nature, que le jour avecque la nuit, & le doux avecque l'amer. Si vous

voulez donc veritablement estre disciples de IESVS-CHRIST ; si vous desirez avoir part en sa grace & en sa gloire ; & si la profession que vous faites de son Evangile, est sincere, & non pas feinte ; dépoüillez vne bonne fois tous les vices, où est plongée la vie des Payens, des mondains, & des infideles ; & revestez les vertus & la sainteté, où le Seigneur & son Apôtre vous appellent. Exercez sur tout vne veritable debonnaireté, fondée sur la charité Chrestienne, que nous devons à nos prochains. Ayez-la pour tous les hommes, comme S. Paul vous l'ordonne ; pour ceux-là mesme, qui haïssent & persecutent vôtre religion. Ayez compassion de leur zele aveugle, & des excez où il les emporte. Imputez les, non à leur naturel, humain & equitable en toute autre chose ; mais à la mauvaise instruction de leurs Docteurs, qui les animent contre vous & leur persuadent que c'est faire sacrifice agreable à Dieu que de vous maltraitter ; jusques-là que quelques-vns d'eux n'ont point eu de honte de defendre à leurs disciples sous griefves peines de vous servir ou de se servir de vous ; de vous lo-

ger chez eux, ou de se loger chez vous, faisant passer pour des crimes les offices, que l'humanité oblige les citoyens de se rendre les vns aux autres. I'avoüe que c'est vous donner sujet d'abhorrer leur doctrine, qui inspire des sentimens si contraires à celle de IESVS-CHRIST; c'est vous faire reconnoistre que quoy qu'ils pretendent, leur foy n'est rien moins qu'Apostolique. Car qu'y a-t-il de plus contraire, que le traittement qu'ils veulent que l'on vous fasse, & l'ordre que l'Apostre donne aux Chrétiens *de montrer toute debonnaireté à tous hommes?* Mais en haïssant leur erreur, ne laissez pas d'aymer & d'estimer leurs personnes; & de leur rendre à toutes occasions tous les devoirs & services d'vne debonnaireté & charité Chrétienne. Si leur pretendu zele vous incommode, souffrez le patiemment pour l'amour de Dieu, & vous consolez de l'esperance qu'il vous donne, de recouvrer vn jour dans le ciel avec vne riche vsure tout ce que son Evangile vous aura fait perdre en la terre. Et luy laissant le jugement de toute cette cause, perseverez constamment

dans l'amour de sa verité, & dans vne vie innocente & pure. C'est ainsi (Chers Freres) que les premiers Chrétiens surmonterent leurs ennemis. Bien que les miracles des Apôtres, & des disciples ayent beaucoup contribué à la conversion du monde; l'innocence, & la patience des fideles servirent encore plus à cette grande œuvre. Car il n'y a rien de plus merveilleux, ny qui touche si puissamment des ames raisonnables, que cette innocente debonnaireté, que les haines ny les insolences des persecuteurs ne sont pas capables d'aigrir; qui servant Dieu constamment ayme & oblige tous les hommes indifferemment; qui rend l'amour pour la haine, le serivce pour l'outrage, & la benediction pour les injures. Vivons ainsi, je vous prie, mes Freres; & nous verrons bien-tost triompher l'Evangile, & l'œuvre de Dieu prosperer entre nos mains. Il munira nos sens de sa paix, & remplira nos cœurs de sa joye. Il nous fera goûter dés maintenant les premices de son ciel, & vn jour il nous mettra dans vne paisible & eternelle jouïssance de cette bien-heu-

reuſe terre, abondante en delices & en gloire, que ſon Fils, ſon veritable teſmoin a promiſe en heritage à ſes debonnaires. Ainſi ſoit-il; & à Dieu ſeul, Pere Fils & S. Eſprit, ſoit toute loüange & benediction à jamais. Amen.





SERMON TREZIESME.

TIT. III. VERS. 4. 5.

4. *Mais quand la benignité, & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes, est clairement apparuë, il nous à sauvez;*

5. *Non point par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa misericorde.*



HERS FRERES; L'homme est si enclin à l'orgueil, que quelque infirme & miserable que soit sa nature, il ne laisse pas d'avoir bonne opinion de luy-mesme. Et quand Dieu par sa bonté le retire de sa malheureuse condition, & luy communique ses graces, il est quelquesfois si insensé que d'en tirer de

la vanité ; & au lieu que les faveurs du Seigneur le devroient humilier, il en prend occasion de s'élever, & de mépriser les autres ; ne considerant pas que ce qu'il à plus qu'eux, n'est pas sien, mais qu'il luy a été donné par la seule liberalité du Maistre. C'est ce que l'Apôtre representoit aux Corinthiens, pour les guerir de leur fierté, & les ramener à la modestie, les voyant enflez pour l'excellence & abondance des graces spirituelles, dont ils étoient enrichis ; *Qui est-ce* (leur dit-il) *qui met difference entre toy & vn autre ? & qu'est-ce que tu as, que tu ne l'aye receu ? & si tu l'as receu, pourquoy t'en glorifiez-tu, comme si tu ne l'avois point receu ?* C'est aussi pour le mesme dessein, qu'il avertit icy tous les fideles generalement, que le salut, qu'ils ont en Iesvs-Christ, avecque tous les biens & avantages qu'il contient, est vn present de la misericorde de Dieu ; qui leur a été donné par sa seule benignité, & non pour leur merite. Car il vous peut souvenir, que nous ayant cy-devant commandé d'estre debonnaires à tous les hommes, afin que l'impieté & le vice de ceux, qui sont hors de l'alliance divine, ne nous dégoûtast d'eux, & nous

empeschast de leur rendre ce devoir, il nous ramentevoit en suite, que nous avons été autresfois nous mesme dans la misere, & corruptiou, où nous les voyons encore plongez. Maintenant afin qu'il ne nous reste aucune occasion de les dédaigner sous ombre, que nous ne sommes plus dans le malheur qui nons a été commun avec eux, il poursuit & ajoûte que ce que nous en avons été tirez, ne vient nullement de nous, mais de la misericorde de Dieu; qui par le seul mouvement de sa bonté sans qu'il y eust rien en nous qui l'obligeast, ou le conviast à nous faire du bien, nous a arrachez de ce gouffre, où nous perissions avecque les autres hommes, & nous a liberalement communiqué en son Fils IESVS-CHRIST la justice, & la sainteté & l'Esprit qui l'a formée en nous, avecque l'esperance de l'heritage de la bienheurese & glorieuse immortalité. C'est là, comme vous voyez Mes Freres, le dessein & le sens de ces belles & riches paroles de S. Paul, que nous venons de vous lire, où opposant la condition de vie, où nous sommes maintenant sous l'Evangile de IESVS-CHRIT, à celle où nous étions autresfois, *Mais* (dit-il) *quand la benignité &*

l'amour de Dieu nôtre Sauueur envers les hommes est clairement apparuë, il nous a sauvez ; non point par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa misericorde par le lavement de la regeneration, & le renouuellement du S. Esprit, qu'il a épandu abondamment en nous, par IESVS-CHRIST *nostre Seigneur, afin qu'étans justifiez par sa grace nous soyons heritiers selon l'esperance de vie eternelle.* Dans ce texte illustre, & digne d'estre gravé dans les cœurs de tous les Chrétiens, il a brievement, mais clairement & suffisamment expliqué toute la doctrine du benefice de Dieu en son Fils, c'est à dire de nôtre salut ; nous representant premierement le temps, auquel il nous a sauvez ; *Quand sa benignité & son amour envers les hommes est clairement apparuë* ; puis le motif, ou la raison qui l'a meû à nous sauver ; que c'est *sa misericorde*, & non aucune *œuvre de justice, que nous eussions faite* ; & en troisiesme lieu la maniere, ou la forme mesme en laquelle il nous a sauuez, assavoir *par le lavement de regeneration, & par le renouvellement du S. Esprit* ; & en quatriesme & dernier lieu la fin, & le dessein de ce grand salut, qui est *la vie eternelle*, dont *nous sommes heritiers*

par esperance, ayans été justifiez par la grace de Dieu en son Fils. Le sujet étant d'vne trop grande étenduë pour pouvoir estre traitté tout entier dans vne seule action, en remettant les deux dernieres parties à vne autrefois, si Dieu le permet, pour cette heure nous considererons avec sa grace les deux premieres contenuës dans les paroles de l'Apôtre, que nous avons leuës, où il touche premierement le temps, & puis le motif de nôtre salut. Pour le temps, l'Apôtre dit, que nous avons été sauvés lors que *la bonté & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes est clairement apparuë*; parce que ceux à qui il parle, & la plus grand part des Chrétiens, étant Payens de naissance, ils n'avoient été appellez au salut, que depuis la predication des Apôtres, qui est le temps auquel fut clairement manifestée la grande bonté & amour de Dieu envers les hommes, selon ce que l'Apôtre disoit ailleurs, que *Dieu ayant dissimulé les temps de l'ignorance, & laissé cheminer les nations en leurs voyes, denonceoit alors à tous hommes en tous lieux, qu'ils eussent à se repentir.* Il décrit ce bien-heureux temps de la revelation du Christ de Dieu aux nations en la mesme Act.17.30 & 14.16.

fasson, & presques avecque les mesmes termes, qu'il faisoit cy-devant à la fin du chapitre deuxiesme de cette epître, où il disoit, que *la grace de Dieu salutaire à tous hommes est clairement apparuë.* Et n'y ayant pas fort long-temps, que nous exposasmes ce lieu-là, nous ne nous arresterons pas beaucoup sur celuy-cy. Seulement y remarquerons nous, que l'Apôtre pour definir plus precisement cette *benignité*, ou *grace de Dieu*, dont il parle, l'appelle icy nommement *l'amour de Dieu envers les hommes*; montrant par là qu'il entend, non en general la commune bonté de Dieu envers toutes les creatures, mais vne affection misericordieuse, qu'il a en particulier pour le salut du genre humain. Elle s'étoit bien montrée des le commencement, en ce que Dieu n'avoit pas maudit & rejetté les hommes apres leur cheute, comme il en avoit vsé envers les Anges décheus de leur origine; mais les avoit appellés à la repentance & à l'esperance du pardon, tant par la conduite de sa providence envers eux tous, que par sa parole & par la promesse du Messie, qui a toûjours retenti en quelque partie du genre humain. Mais cette amour de Dieu n'a-

uoit jamais été si clairement manifestée, qu'en la plenitude des temps ; lors que Dieu appella à sa connoissance tous les hommes indifferemment de quelque nation qu'ils fussent par la voix de ses Apôtres. Avant cela il sembloit qu'il aymoit proprement les Iuïfs, & non pas les hommes, puisque de tous les peuples il n'y avoit que celuy-là seul, qui joüist de la parole. Mais outre l'objet & l'étenduë de son amour, que cette predication découvrit alors, elle en manifesta encore la grandeur & la merveille ; premierement en ce qu'elle annonceoit aux hommes, que non seulemēt Dieu ne veut pas qu'ils perissent sans ressource, comme il a laissé perir les mauvais Anges, mais qu'il les appelle mesme à vne condition plus heureuse, que n'étoit celle, d'où ils sont décheus, leur promettant le Royaume des cieux, & vne gloire immuable, au lieu du jardin d'Eden & de ses delices, que nous avons perduës par nôtre peché. Et secondement en ce qu'elle leur enseignoit, que nos crimes empeschant que nous ne peussions estre receus en la paix de Dieu pour joüir de ses benefices, il nous à aymez iusques-là, que pour lever cet empeschement de nôtre

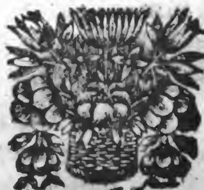
bon-heur, il a envoyé ſon Fils vnique au monde, veſtu d'vne chair infirme, & ſemblable à la nôtre, & a voulu qu'il ſouffriſt la mort pour l'expiation de nos pechez, & nous ouvriſt le ciel par ſon ſang; qui eſt le plus admirable teſmoignage d'amour, qui ſe puiſſe imaginer. C'eſt proprement ce don de Dieu qui nous montre la grandeur de ſon amour envers les hommes, ſelon ce que dit le Seigneur, que *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné ſon Fils vnique, afin que quiconque croit en luy ne periſſe point; mais ait la vie eternelle.* Où il paroiſt clairement, que par cette *dilection du monde*, il entend preciſément ce que S. Paul nomme icy *l'amour de Dieu envers les hommes*; prenant le mot de *monde* ſelon le ſtile de l'Ecriture pour les hommes, ou le genre humain. Telle eſt l'apparition ou manifeſtation de *la benignité & de l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes*, qu'entend l'Apôtre. Il dit donc qu'alors en ce bien-heureux temps, Dieu *nous a ſauvez non par œuvres de juſtice, que nous euſſions faites, mais ſelon ſa miſericorde.* Quant au ſalut meſme, ie preſuppoſe que vous ſçavez tous ce que c'eſt & en quoy il conſiſte. Car quand S. Paul dit icy, que Dieu *nous a*

Iean.3. 16.

ſauvez,

sauuez, il n'y a celuy qui n'entende bien, qu'il veut dire, qu'il nous a tirez du malheur où nous estions, & nous a mis en la possession du bien, que nous n'avions pas. Outre que le mot nous le monstre (car *sauver* signifie delivrer vn homme du mal, qu'il souffroit, ou du peril, qu'il couroit) l'opposition que fait icy l'Apôtre entre nôtre condition naturelle, & l'etat où nous sommes maintenant sous la grace, nous le justifie clairement. Car disant que nous *estions autresfois insensez & rebelles & esclaves des convoitises, mais que Dieu nous a sauvez*; il est evident qu'il entend, que Dieu nous a delivrez de l'erreur, de la folie, & de la servitude, & en vn mot de la perdition où nous estions, & où sont encore maintenant les autres hommes, étrangers de son alliance. C'est la difference de la promesse, que Dieu fait en la loy d'avec celle, qu'il fait en l'Evangile. Car la loy promet bien la vie & le bon-heur a la creature innocente; mais elle ne promet aucun soulagement ny secours à celle, qui est coupable; au contraire elle la menace de la malediction de Dieu, & de la mort. Mais l'Evangile promet & donne le pardon aux criminels; la liberté aux esclaves; la sain-

reuse terre, abondante en delices & en gloire, que son Fils, son veritable tesmoin a promise en heritage à ses debonnaires. Ainsi soit-il; & à Dieu seul, Pere Fils & S. Esprit, soit toute loüange & benediction à jamais. Amen.





SERMON TREZIESME.

TIT. III. VERS. 4. 5.

4. *Mais quand la benignité, & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes, est clairement apparuë, il nous à sauvez;*

5. *Non point par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa misericorde.*



HERS FRERES; L'homme est si enclin à l'orgueil, que quelque infirme & miserable que soit sa nature, il ne laisse pas d'avoir bonne opinion de luy-mesme. Et quand Dieu par sa bonté le retire de sa malheureuse condition, & luy communique ses graces, il est quelquesfois si insensé que d'en tirer de

la vanité ; & au lieu que les faveurs du Seigneur le devroient humilier, il en prend occasion de s'élever, & de mépriser les autres ; ne considerant pas que ce qu'il à plus qu'eux, n'est pas sien, mais qu'il luy a été donné par la seule liberalité du Maistre. C'est ce que l'Apôtre representoit aux Corinthiens, pour les guerir de leur fierté, & les ramener à la modestie, les voyant enflez pour l'excellence & abondance des graces spirituelles, dont ils étoient enrichis ; *Qui est-ce* (leur dit-il) *qui met difference entre toy & un autre ? & qu'est-ce que tu as, que tu ne l'aye receu ? & si tu l'as receu, pourquoy t'en glorifiez-tu, comme si tu ne l'avois point receu ?* C'est aussi pour le mesme dessein, qu'il avertit icy tous les fideles generalement, que le salut, qu'ils ont en IESUS-CHRIST, avecque tous les biens & avantages qu'il contient, est un present de la misericorde de Dieu ; qui leur a été donné par sa seule benignité, & non pour leur merite. Car il vous peut souvenir, que nous ayant cy-devant commandé d'estre debonnaires à tous les hommes, afin que l'impieté & le vice de ceux, qui sont hors de l'alliance divine, ne nous dégoûtast d'eux, & nous

empeschast de leur rendre ce devoir, il nous ramentevoit en suite, que nous avons été autresfois nous mesme dans la misere, & corruptiou, où nous les voyons encore plongez. Maintenant afin qu'il ne nous reste aucune occasion de les dédaigner sous ombre, que nous ne sommes plus dans le malheur qui nons a été commun avec eux, il poursuit & ajoûte que ce que nous en avons été tirez, ne vient nullement de nous, mais de la misericorde de Dieu; qui par le seul mouvement de sa bonté sans qu'il y eust rien en nous qui l'obligeast, ou le conviast à nous faire du bien, nous a arrachez de ce gouffre, où nous perissions avecque les autres hommes; & nous a liberalement communiqué en son Fils Iesvs-Christ la justice, & la sainteté & l'Esprit qui l'a formée en nous, avecque l'esperance de l'heritage de la bienheureuse & glorieuse immortalité. C'est là, comme vous voyez Mes Freres, le dessein & le sens de ces belles & riches paroles de S. Paul, que nous venons de vous lire, où opposant la condition de vie, où nous sommes maintenant sous l'Evangile de Iesvs-Christ, à celle où nous étions autresfois, *Mais* (dit-il) *quand la benignité &*

l'amour de Dieu nôtre Sauueur envers les hommes est clairement apparuë, il nous a sauvez ; non point par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa misericorde par le lavement de la regeneration, & le renouuellement du S. Esprit, qu'il a épandu abondamment en nous, par IESUS-CHRIST *nostre Seigneur, afin qu'étans justifiez par sa grace nous soyons heritiers selon l'esperance de vie eternelle.* Dans ce texte illustre, & digne d'estre gravé dans les cœurs de tous les Chrétiens, il a brievement, mais clairement & suffisamment expliqué toute la doctrine du benefice de Dieu en son Fils, c'est à dire de nôtre salut ; nous representant premierement le temps, auquel il nous a sauvez ; *Quand sa benignité & son amour envers les hommes est clairement apparuë* ; puis le motif, ou la raison qui l'a meu à nous sauver ; que c'est *sa misericorde*, & non aucune *œuvre de justice, que nous eussions faite* ; & en troisiesme lieu la maniere, ou la forme mesme en laquelle il nous a sauuez, assavoir *par le lavement de regeneration, & par le renouvellement du S. Esprit* ; & en quatriesme & dernier lieu la fin, & le dessein de ce grand salut, qui est *la vie eternelle*, dont *nous sommes heritiers*

par esperance, ayans été justifiez par la grace de Dieu en son Fils. Le sujet étant d'vne trop grande étenduë pour pouvoir estre traitté tout entier dans vne seule action, en remettant les deux dernieres parties à vne autrefois, si Dieu le permet, pour cette heure nous considererons avec sa grace les deux premieres contenuës dans les paroles de l'Apôtre, que nous avons leuës, où il touche premierement le temps, & puis le motif de nôtre salut. Pour le temps, l'Apôtre dit, que nous avons été sauvés lors que *la bonté & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes est clairement apparuë*; parce que ceux à qui il parle, & la plus grand part des Chrétiens, étant Payens de naissance, ils n'avoient été appellez au salut, que depuis la predication des Apôtres, qui est le temps auquel fut clairement manifestée la grande bonté & amour de Dieu envers les hommes, selon ce que l'Apôtre disoit ailleurs, que *Dieu ayant dissimulé les temps de l'ignorance, & laissé cheminer les nations en leurs voyes, denonceoit alors à tous hommes en tous lieux, qu'ils eussent à se repentir.* Il décrit ce bien-heureux temps de la revelation du Christ de Dieu aux nations en la mesme

Act 17. 30 & 14.16.

faiſon, & preſques avecque les meſmes termes, qu'il faiſoit cy-devant à la fin du chapitre deuxieſme de cette epître, où il diſoit, que *la grace de Dieu ſalutaire à tous hommes eſt clairement apparuë.* Et n'y ayant pas fort long-temps, que nous expoſaſmes ce lieu-là, nous ne nous arreſterons pas beaucoup ſur celuy-cy. Seulement y remarquerons nous, que l'Apôtre pour definir plus preciſement cette *benignité*, ou *grace de Dieu*, dont il parle, l'appelle icy nommement *l'amour de Dieu envers les hommes*; montrant par là qu'il entend, non en general la commune bonté de Dieu envers toutes les creatures, mais vne affection miſericordieuſe, qu'il a en particulier pour le ſalut du genre humain. Elle s'étoit bien montrée des le commencement, en ce que Dieu n'avoit pas maudit & rejetté les hommes apres leur cheute; comme il en avoit vſé envers les Anges décheus de leur origine; mais les avoit appellés à la repentance & à l'eſperance du pardon, tant par la conduite de ſa providence envers eux tous, que par ſa parole & par la promeſſe du Meſſie, qui a toûjours retenti en quelque partie du genre humain. Mais cette amour de Dieu n'a-

voit jamais été si clairement manifestée, qu'en la plenitude des temps ; lors que Dieu appella à sa connoissance tous les hommes indifferemment de quelque nation qu'ils fussent par la voix de ses Apôtres. Avant cela il sembloit qu'il aymoit proprement les Iuïfs, & non pas les hommes, puisque de tous les peuples il n'y avoit que celuy-là seul, qui jouïst de la parole. Mais outre l'objet & l'étenduë de son amour, que cette predication découvrit alors, elle en manifesta encore la grandeur & la merveille ; premierement en ce qu'elle annonceoit aux hommes, que non seulemẽt Dieu ne veut pas qu'ils perissent sans ressource, comme il a laissé perir les mauvais Anges, mais qu'il les appelle mesme à vne condition plus heureuse, que n'étoit celle, d'où ils sont décheus, leur promettant le Royaume des cieux, & vne gloire immuable, au lieu du jardin d'Eden & de ses delices, que nous avons perduës par nôtre peché. Et secondement en ce qu'elle leur enseignoit, que nos crimes empeschant que nous ne peussions estre receus en la paix de Dieu pour jouïr de ses benefices, il nous à aymez iusques-là, que pour lever cet empeschement de nôtre

sauuez, il n'y a celuy qui n'entende bien, qu'il veut dire, qu'il nous a tirez du malheur où nous estions, & nous a mis en la possession du bien, que nous n'avions pas. Outre que le mot nous le monstre (car *sauver* signifie delivrer vn homme du mal, qu'il souffroit, ou du peril, qu'il couroit) l'opposition que fait icy l'Apôtre entre nôtre condition naturelle, & l'etat où nous sommes maintenant sous la grace, nous le iustifie clairement. Car disant que nous *estions autresfois insensez & rebelles & esclaves des convoitises, mais que Dieu nous a sauvez*; il est evident qu'il entend, que Dieu nous a delivrez de l'erreur, de la folie, & de la servitude, & en vn mot de la perdition où nous estions, & où sont encore maintenant les autres hommes, étrangers de son alliance. C'est la difference de la promesse, que Dieu fait en la loy d'avec celle, qu'il fait en l'Evangile. Car la loy promet bien la vie & le bon-heur a la creature innocente; mais elle ne promet aucun soulagement ny secours à celle, qui est coupable; au contraire elle la menace de la malediction de Dieu, & de la mort. Mais l'Evangile promet & donne le pardon aux criminels; la liberté aux esclaves; la sain-

rité aux pecheurs, & la vie aux morts ; la santé aux malades, & la delivrance à ceux qui sont travaillez & en peril. C'est pourquoy le bien, que propose la loy, est simplement appellé *vie*, au lieu, que celuy qui est donné par l'Evangile, se nomme *Salut.*
Rom. 10. 5. 9. *Fay ces choses* (dit Moïse) *& tu vivras. Croy* (dit IESVS-CHRIST) *& tu seras sauvé.* Ainsi ce salut, que nous avons receu en IESVS-CHRIST, a deux parties ; la delivrance du mal, & le don du bien. Car ceux qui y ont part, sont premierement exemptez de la condamnation, delivrez de l'ignorance, affranchis de la servitude, rachetez de la mort ; & au lieu de ces grãds maux, ils sont en second lieu saisis & reuestus des biens, qui font le souverain bonheur des hommes, de la justice de IESVS-CHRIST, de la lumiere de sa connoissance, de la sanctification, & de la vie spirituelle, qui se commence dés-icy bas en eux, & s'y achevera vn iour dans les cieux, lors qu'ils seront mis en la jouïssance entiere de la bien-heureuse immortalité. Il est vray que ce que nous touchons de ce salut en ce siecle, comparé avecque l'accomplissement, que nous en attendons en l'autre, est si peu de chose, qu'à peine

merite-t-il ce grand nom de *salut*; d'où Rom.
vient aussi que l'Apôtre dit ailleurs que *ce* 8 23.
que nous sommes sauvez, n'est qu'en esperance; comme si nous n'avions encore que l'esperance du salut, & non la chose mesme. Et c'est pour la mesme raison, que ce que nous possedons icy de plus doux & de plus saint est seulement nommé *l'arre*, *les* Eph 1.
premices de l'heritage; dont le corps entier 14. 2.
ne nous doit estre donné, que dans le ciel. cor. 1.
En effet, & la foy & la paix & la sanctifica- 22. &
tion des fideles icy bas quelque grandes & 5 5. Rom.
admirables qu'elles soient, demeurent 8 22.
toûjours infiniment au dessous de la connoissance par la veuë de la felicité, & de la sainteté glorieuse; dont nous joüirons en l'autre siecle; où nôtre lumiere sera sans nuage, nôtre paix sans trouble, & nôtre amour sans tache & sans foiblesse. Mais si nous considerons le don de Dieu en luymesme, en le comparant auecque l'état de la nature, & non avec celuy de la gloire; il est certain, que c'est vne grande & admirable grace, qui delivre nos entendemens d'vne ignorance mortelle par la lumiere de la foy, nos consciences du trouble, ou pour mieux dire du desespoir, par l'asseurance du pardon, & nos ames d'vne

infame & maudite servitude par les vertus de l'Esprit d'adoption. Et outre ces commencemens du souverain bon-heur, que ce don de Dieu fonde & établit en nous, il nous rend encore aussi certains d'en avoir vn jour la perfection, que si nous en joüissions desja. D'où vient que S. Paul dans vn autre lieu ne feint point de parler de ceux qui cheminent encore par foy, comme s'ils étoient desja ressuscitez des morts, & desja assis avecque IESVS-CHRIST dans les lieux celestes. Et c'est pour la mesme raison que nôtre Seigneur dit de *celuy, qui oit sa parole, & qui croit en son Pere*, c'est à dire de tout vray fidele, non qu'il aura, mais *qu'il a la vie eternelle, & qu'il est passé de la mort à la vie*. C'est donc aussi en ce sens & à cét égard, que l'Apôtre dit icy que *Dieu nous a sauvez*; à sçavoir entant qu'il nous a désja donné les commencemens de son grand salut, avec vne entiere asseurance d'en avoir la perfection & le comble en son temps. Et c'est encore en la mesme sorte, qu'il faut prendre ce qu'il dit & repete par deux fois aux fideles d'Ephese, qu'*ils sont sauvez*, (ou comme l'original le porte precisément) qu'*ils ont esté sauvez par la grace de* IESVS-

Eph. 2. 6. ch. 2. 5.

Iean 5. 24.

CHRIST *par la foy*. Mais voyons mainte- Eph.2.
nant ce qui a meu & induit le Seigneur à 2. 5.
nous communiquer le salut ; *Il nous a sauvez* (di l'Apôtre) *non point par œuures de justice, que nous eussions faites, mais selon sa misericorde.* Il exclud premierement vn faux motif, que l'orgueil de l'homme pourroit s'imaginer, se faisant accroire, que la consideration de ses œuvres ait porté le Seigneur à luy donner son salut, en le preferant aux autres, pour ce qu'il a fait quelque chose de meilleur qu'eux. A la verité il avoit désja assez rembarré la vanité de cette pensée, quand il nous dépeignoit dans le verset precedent l'etat où nous estions naturellement, avant que Dieu nous eust appellez à la communion de son Fils, disant qu'*alors nous estions insensez aussi bien que les autres hommes, rebelles, abusés, servans à diverses convoitises & voluptés, vivans en malice & envie, dignes d'estre haïs & haïssant l'vn l'autre.* Car étant tels, qu'est ce que nous pouvions faire, qui fust capable d'attirer la faveur de Dieu sur nous, ou de le convier à nous sauver? Mais qui ne voit qu'au cōtraire tout ce qui estoit en nous, & tout ce qui en sortoit n'étoit bon, qu'à déplaire au Seigneur, & à

provoquer sa colere, & à nous rendre indignes de ses biens, & dignes de sa malediction? La folie & la fureur, la rebellion & l'égarement, le service de la chair & de ses convoitises, la malice & l'envie, & la haine de nos prochains, avecque les fruits, qui en viennent; sont ce des choses agreables à Dieu, ou propres à luy donner de la bonne volonté pour nous, & à gagner ses bonnes graces? Mais qui ne sçait qu'au contraire c'est pour cela que sa colere s'enflamme & se découvre des cieux sur les enfans de rebellion? Et qu'il n'y a rien qu'il haïsse ny qu'il abhorre plus en l'homme qu'vne telle disposition? L'Apôtre donc nous ayant expressément avertis, que nôtre vie avant la grace étoit toute confite en ces abominables vices, & plongée en des affections & en des actions dignes de haine, nous avoit ce semble suffisamment montré, que si Dieu nous a appellez depuis à la participation de son salut, ce n'est nullement par nos œuvres qu'il y a été induit. Neantmoins parce qu'il sçavoit que cette vaine presomption est profondement enracinée dans nos cœurs, & qu'il prevoyoit dans la lumiere du S. Esprit, qu'elle ne manqueroit

pas d'avocats, qui tascheroient de l'établir entre les Chrétiens, il ne s'est pas contenté de nous representer l'état mal-heureux où nous avons esté, entierement digne de la *haine* & non de l'amour de Dieu; Il nous avertit encore expressément pour nous ôter toute occasion d'errer, que ce qu'il nous a sauvez n'a point esté pour aucunes *œuvres de justice, que nous eussions faites.* Par *les œuvres de justice*, ou *en justice*, comme porte l'original, il entend les œuvres bonnes & justes, conformes aux loix de la justice divine. C'est vne façon de parler Hebraïque; Car le style ordinaire de cette langne est de dire *en justice* pour signifier *selon justice*; de sorte que des *œuvres en justice*, sont des œuvres faites selon la justice; c'est à dire justes, & telles que les prescrit la justice. Au reste en niant, que nous *ayons esté sauvez par des œuvres de justice, que nous eussions faites*, il n'entend pas, que nous en ayons fait quelques-vnes en effet, mais que Dieu n'y ait point eu d'égard en nous sauvant; A Dieu ne plaise qu'vne si fausse pensée & si contraire à l'intention de l'Apôtre nous entre dans l'esprit. Car il est faux que nous ayons fait aucunes vrayes œuvres de justice avant la

grace, comme le montre clairement ce que S. Paul dans le verſet precedent & toute l'Eſcriture dans vne infinité de lieux nous enſeigne de l'extrême corruption de l'homme dans l'état où il naiſt, & vit maintenant depuis le peché; & il eſt faux encore & contraire a la bonté & equité ſouveraine du Seigneur, de dire qu'il n'auroit eu nul égard aux œuvres de juſtice, ſi les hommes en avoient fait, qui fuſſent veritablement telles. Mais le ſens du S. Apôtre eſt clair, & ſimple, que ce que nous avons été ſauvez n'eſt point par le merite d'aucunes œuvres de juſtice, comme ſi nous en avions fait quelques-vnes avant qu'il nous euſt appellez; parce que la verité eſt, que nous n'en avions fait aucunes, qui puiſſent eſtre vrayement nommées juſtes; toute cette pretenduë juſtice; que la vanité des hommes oſe s'attribuer en cét état-là, n'étant qu'vn faux maſque & vne trompeuſe apparence de juſtice, & non vne vraye juſtice en effet; & les fruits, qui en procedent, n'ayant pareillement que l'ombre & la couleur, & non le corps & la verité des œuvres bonnes & juſtes. C'eſt la doctrine conſtante & invariable de S. Paul; *Vous avez été*

sauvez par grace, par la foy; dit-il aux Chrétiens d'Ephese; *& cela non point de vous. C'est le don de Dieu; non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie. Car nous sommes l'ouvrage de Dieu, créez en* IESVS-CHRIST *à bonnes œuvres, qu'il a preparées, afin que nous cheminions en elles.* Où vous voyez, qu'il pose que les bonnes œuvres sont l'effet & le fruit, & la production de nôtre vocation au salut; bien loin d'en avoir été la cause ou le motif. Ainsi dans la deuxiesme epître à Timothée, *Dieu* (dit-il) *nous a sauvez & appellés par une vocation sainte, non point selon nos œuvres.* Mais apres avoir exclus nos œuvres, de ce propos, il établit en suite la vraye cause de nôtre salut; *Il nous a sauvez* (dit-il) *non par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa misericorde.* C'est là le seul vray motif, qui l'a induit à nous sauver; la pitié qu'il a euë de nous; & non le bien, qu'il a treuvé en nous; sa compassion, & non nôtre merite; sa bonté, & non nôtre justice. Cette *misericorde de Dieu* est ce qu'il appelle ailleurs sa *grace*; Quand il dit dans les deux passages que nous venons d'alleguer, que nous avons *été sauvés par grace*; & il n'y a autre difference,

Eph. 2. 8.9.10.

2. Tim. 1.9.

ſinon que le mot de *grace* ſignifie purement & ſimplement vne bonté, qui fait du bien parce qu'elle le veut, & non parce qu'elle le doit, & qui treuve la cauſe de ſes faveurs en ſoy-meſme ſeulement, & non en ceux, qu'elle en oblige; Au lieu que la *miſericorde* eſt encore conjointe avec vn ſentimẽt de pitié, que luy donne la miſere, & non la juſtice, ou l'innocence de celuy, qu'elle ſecourt. C'eſt donc à cette ſeule bonté, grace, & miſericorde du Seigneur, que l'Apôtre donne toute la gloire de nôtre ſalut. Moïſe avoit autrefois repreſenté
Deut. 9.4.5.6. la meſme choſe au peuple d'Iſraël, que ç'avoit eſté non ſon merite, ou ſon excellence, ou ſa vertu, mais la grace & le bon plaiſir de Dieu, qui l'avoit induit à le choiſir pour ſon peuple; *Ne dis point en ton cœur* (leur dit-il) *C'eſt à cauſe de ma juſtice, que le Seigneur m'a fait entrer en ce païs icy pour le poſſeder. Ce n'eſt point pour ta juſtice, ny pour la droiture de ton cœur. Sçache que ce n'eſt point pour ta juſtice, que le Seigneur ton Dieu te donne ce bon païs icy pour le poſſeder; car tu es vn peuple de col roide.* Et ailleurs
Deut. 7.7.8. encore; *Ce n'eſt pas que vous fuſsiés en plus grand nombre que les autres peuples, que le Seigneur vous a aimés & vous a choiſis; car*

vous estiés en plus petit nombre, que tous les autres peuples ; mais c'est pource que le Seigneur vous aime, & garde le serment qu'il a fait à vos peres, que le Seigneur vous a retirés par main forte, & vous a rachetés de la maison de servitude. La delivrance d'Egypte étoit la fiure de nôtre redemption, & la terre de Canaan étoit le type de l'heritage de salut, que nous avons en IESVS-CHRIST. Comme donc le premier Israël fut tiré de l'Egypte, & étably en Canaan, non pour sa justice ou pour aucune sienne excellence, mais par la seule amour & bonté de Dieu ; il faut conclurre que semblablement nous avons été & rachetez de la servitude du diable, & mis en possession du salut, non pour aucun merite, qui fust en nous, mais par la seule misericorde de Dieu ; qui est precisément comme vous voyez, l'enseignement, que nous donne icy le S. Apôtre.

Retenons le fidelement Freres bien-aimez, & l'opposons constamment à toutes les erreurs du Pharisaïsme & du Pelagianisme, tant ancien que moderne. Car quelque claire & constante que soit cette verité dans la parole de Dieu, &

particulierement en S. Paul, il s'est toûjours treuvé, & il se treuve encore dés-aujourd'huy des esprits orgueilleux, & enflez de la folle presomptiõ de leurs pretendus merites, qui ne peuvent s'y soûmettre ; mais par divers artifices, & sous de faux pretextes veulent rétablir à toute force les vieilles erreurs, que S. Paul a si puissamment abbatuës. Premierement il y en a, qui avoüans que les œuvres de l'homme avant la grace n'obligent pas Dieu à le sauver en traittant exactement & à la rigueur de la justice, tiennent neantmoins qu'elles l'y convient, preparant & acheminant l'homme au salut, bien qu'à parler proprement, elles ne le meritent pas ; & c'est ce que leurs écoles appellent *des merites de congruité*, avec vne parole aussi barbare, que la chose mesme est étrange, & absurde. Mais le S. Apôtre ; refute icy clairement leur pretention, quand il exclud d'entre les causes qui ont meu Dieu à nous sauver, non quelques-vnes de nos œuvres, mais generalement tout ce que nous avons pretendu faire selon justice ; & oppose à tout cela la seule misericorde de Dieu. Car si le Seigneur a eu égard à ces pretendus merites de con-

gruité; s'ils l'ont touché,& convié à nous sauver; il est clair qu'il *nous a sauvés par les œuvres, que nous avons faites*; directement contre ce que proteste icy l'Apôtre, qu'il ne *nous a point sauvés par œuvres de justice, que nous eussions faites.* Ie laisse la fausseté toute evidente de ce que suppose cette erreur; à sçavoir que l'homme hors de la grace, soit capable de se preparer au salut, & de faire quelque chose, qui plaise à Dieu, & qui le convie à le sauver; contre la verité que toute l'Escriture nous enseigne en cent endroits, que hors la grace de IESVS.CHRIST l'homme ne peut rien faire, & qu'il est mort en ses pechez & offensez, & est enfant d'ire; c'est à dire qu'il ne fait que provoquer la colere de Dieu, bien loin de meriter sa faveur, en quelque sorte que ce soit.

Iean 15. 5. Eph.2. 1.3.

Sur quoy il faut particulierement remarquer que S. Paul s'enroolle nommément soy-mesme entre ceux, que le Seigneur a sauvez selon sa misericorde,& non par œuvres de justice, qu'il eussent faites; contre l'impudence de ceux, qui n'ont point eu de honte de mettre en avant, que la bonté & le zele de la premiere conversation de l'Apôtre dans le Iudaïsme avoit

induit le Seigneur à l'appéller en la communion de son Fils; contre sa propre protestation & en ce lieu, & ailleurs, où parlant nommément de soy mesme, il reconnoist qu'avant sa vocation *il étoit blasphemateur, persecuteur, oppresseur*, & que c'est par la misericorde de Dieu qu'il a été & converty & étably au saint ministere: comme en effet à peine y a-t-il aucun fidele, où la grace de Dieu ait paru avecque plus d'éclat qu'en luy; étant évident, que le zele, dont ces gens nous parlent n'estoit qu'vne fureur, & vne rage contre Dieu & son Christ; & la justice, dont ils le revestent, le faux masque d'vne fierté & d'vn orgueil Pharisaïque.

1. Tim. 1.12.13.

L'autre erreur, dont il nous faut bien garder, est de ceux, qui pretendent qu'encore que Dieu en nous appellant à son salut n'ait aucun égard aux œuvres, que nous avons faites par le passé, il considere néantmoins celles, que nous ferons à l'avenir; & nous sauve à cause non de ce que nous avons desja fait, mais de ce que nous ferons, quand vne fois il nous aura presenté sa grace. Et pour appuyer ce songe, ils abusent mesme des paroles de S. Paul en ce lieu, comme si en disant, que

Dieu ne nous a pas sauvez par des œuvres de justice, que nous eussions faites, il insinüoit couvertement, qu'il nous a sauvez par celles, que nous ferons cy apres. Mais premierement il exclut ailleurs absolument toutes œuvres faites, ou à faire, disant simplement & sans aucune distinction ny limitation, que *nous n'avons point été sauvez par œuvres*, dans l'epître aux Ephesiens, & dans l'epître deuxiesme à Timothée, que *Dieu nous a sauvés & appellés, non point selon nos œuvres, mais selon sa grace.* Et quant à leur subtilité sur ce passage, ce n'est qu'vne vaine chicane, tout à fait éloignée de l'intention de l'Apôtre. Car s'il eust eu la pensée, qu'ils luy attribuënt; aux œuvres que nous avons faites il auroit opposé celles que nous ferons à l'avenir, & auroit dit, que Dieu nous a sauvez non par œuvres de justice, que nous ayons faites cy-devant, mais bien par celles, que nous ferons cy-apres. Tout homme raisonnable, qui pezera la chose sans passion, m'avoüera qu'il falloit qu'il parlast ainsi, s'il eust eu le sentiment de ces gens. Mais comme vous voyez, il s'est bien donné garde de tenir vn tel langage, ny icy, ny nulle part ailleurs.

Eph. 2. 9.
2. Tim. 1. 9.

Aux œuvres de justice, que nous pourrions pretendre d'avoir faites, il oppose non les œuvres, que nous ferons à l'avenir, mais *la misericorde de Dieu*; tout de mesme qu'ailleurs aux œuvres, il oppose la grace. Ce qui montre clairement, qu'il entend que Dieu n'a été induit à nous sauver par la consideration d'aucunes de nos œuvres, ny passées, ny presentes, ny futures. Car s'il nous a sauvez par nos œuvres soit faites, soit à faire, il est evident, qu'il ne nous a pas sauvez par grace, ny par sa misericorde simplement; comme l'Apôtre le pose par tout; ces deux choses étant tellement contraires & incompatibles, que (comme il dit luy mesme ailleurs) *si c'est par grace ce n'est plus par œuvres; autrement grace n'est plus grace; mais si c'est par œuvre ce n'est plus par grace; autrement œuvre n'est plus œuvre.* Et la difference de l'avenir au passé n'y fait rien. Car quand vous payez vn homme par avance pour l'ouvrage, qu'il vous fera, & dont vous estes asseuré, il est evident, que vous luy baillez vôtre argent pour son œuvre, & non par grace; & que ce seroit vn langage faux, & ridicule de dire que vous le payez non pour son œuvre, mais par vne pure

Rom. 11. 6.

pure misericorde ; vne telle action étant evidemment vn legitime payement, & non vne aumône ; vne œuvre non de misericorde, mais de justice. Mais S. Paul refute encore cette fausse glosse bien clairement, quand il enseigne dans l'epître aux Ephesiens, que nous *avons été sauvés par grace, & non par œuvres, afin* (dit il) *que nul ne se glorifie.* Car cela induit necessairement, que ce n'est non plus par nos œuvres futures que nous avõs été sauvez, que par les passées ; étant clair que si Dieu nous a preferez aux autres, parce qu'il a preveu que nous ferions de bonnes œuvres, & que les autres n'en feroient point, il nous reste vn grand sujet de nous glorifier, puis qu'à ce conte c'est ce qui sera en nous qui nous a discernez d'avecque les autres, en qui Dieu n'a rien preveu de semblable ; d'où s'ensuivra que nous devrons nôtre salut en quelque sorte, voire principalement à nous mesmes, puis que sãs ce que Dieu y a preveu, il ne nous eust pas sauvez, nõ plus que ceux qui perissent. Ie ne demande point icy aux auteurs de cette opinion comment Dieu peut selon leur doctrine prevoir certainement si vn homme fera de bonnes œuvres, ou non ; Eph. 2. 9.

puis que ſuppoſant l'independence, qu'ils donnent au franc arbitre de l'homme, c'eſt vne choſe abſolument incertaine juſques à ce qu'elle ſoit, ou ne ſoit pas; n'y ayant ſelon eux nulle cauſe, hors ce caprice de la volonté humaine, ny en la nature, ny meſmes en la providence divine, qui ſoit capable de determiner preciſement l'vn ou l'autre de ces deux evenemens contraires. Ie vous prie ſeulement
Eph.2. 8 9 10. de conſiderer, que S. Paul nous enſeignât ailleurs comme nous l'avons montré cy-devant que les bonnes œuvres, que nous faiſons en la grace, ſont des effets de nôtre vocation au ſalut, il n'eſt pas poſſible qu'elles en ayent été la cauſe. Dieu en nous appellant les regardoit, comme la fin à laquelle il nous appelloit; mais non comme la cauſe meritoire de nôtre vocation. Il nous a ſauvez, non parce que nous ferons de bonnes œuvres, mais afin que nous en faſſions; ſelon ce que dit
Eph.2. 10. l'Apôtre, que nous *avons été crées en* IESVS-CHRIST *à bonnes œuvres, Dieu les ayant preparées afin que nous y cheminions.* Mais c'eſt aſſez ſur cette verité; que S. Auguſtin á autresfois excellemment éclaircie contre les anciens heretiques, & il s'eſt

élevé des gens de nôtre temps, qui suivant son autorité & ses pistes, l'ont hautement soûtenuë dans la communion mesme de nos adversaires. Ce sont ceux, que l'on appelle vulgairement *Iansenistes*; Mais quelque instance qu'ils ayent faite à Rome pour l'établir par vne decision Papale, le credit de leurs parties adverses a tellement prevalu, que bien loin d'y venir à bout de leur dessein, ils n'en ont remporté, que cinq anathemes; dont ils auront bien de la peine à persuader au monde, que ce ne soit pas contr'eux qu'ils ayent été lancez. Mais ayant eu assez de lumiere pour voir, & assez de courage pour soûtenir cette premiere verité; ils ont manqué dans vne autre, qui n'est pourtant pas ny moins importante, ny moins evidente. Car accordant que nôtre premiere vocation au salut est par la seule grace de Dieu sans aucun merite des hommes; ils soûtiennent neantmoins avecque le reste des Docteurs Romains, que les bonnes œuvres, que font les fideles en suite de leur vocation, *meritent* à parler proprement, le salut, & la vie eternelle; soit que l'equivoque des mots de *merite* & de *meriter* dans l'vsage de la lan-

gue Latine, les ait abusez en S. Augustin, auquel ils s'attachent; soit que la foudre du Concile de Trente les ait épouvantez,
sess.6. qui anathematize impitoyablement tout
can.32. homme qui dira que les bonnes œuvres du fidele perseverant en la grace jusques à la mort ne meritent pas veritablement l'augmentation de la grace, & la vie eternelle, & mesme vn plus haut degré de gloire. Voyez Chers Freres, jusques où va la fierté des hommes! IESVS-CHRIST
Luc.17. ordonne aux fideles, *quand mesmes ils au-*
10. *roient fait toutes les choses, qui leur sont commandées, de dire apres cela; Nous sommes serviteurs inutiles; dautant que nous avons fait ce que nous étions tenus de faire.* Et ceux-cy veulent, qu'apres avoir manqué à vne bonne partie de ce qui leur est commandé; ils disent si Dieu pour salaire de cette obeïssance imparfaite ne leur donne que la vie eternelle; Nous avons moins receu, que nous n'avons merité. Car nous n'avons receu que la vie eternelle; & nous meritions vn plus haut degré de gloi-
Rom.8. re. S. Paul dit que les *souffrances du temps*
18. *present ne sont point dignes de la gloire avenir, qui doit estre revelée en nous*; & ceux-cy anathematizent quiconque tiendra qu'el-

les ne meritent rien plus qu'vne telle gloire. Pouvoient-ils plus clairement anathematizer l'Apôtre? S. Paul enseigne que Rom 6.
la vie eternelle est vn don de Dieu & vne 23.
aumône, qu'il fait à ses fideles; Et ceux-cy estiment que c'est vn payement, qu'il leur doit, parce qu'ils l'ont merité; & en viennent mesmes jusques-là, que si Dieu ne leur donne simplement que la vie eternelle, ils tiennent qu'il leur payera moins qu'il ne doit à leur merite. Enfin S. Paul dit icy, que nous *sommes sauvez par la misericorde de Dieu, & non par nos œuvres*; Et ceux-cy disent, que c'est par nos œuvres, & non par la misericorde. Car c'est justice & non misericorde de rendre à vn homme ce qu'il à vrayement merité. Encore ajoûtent-ils pour comble d'excez, que nos œuvres meritent plus que le salut; assavoir vne augmentation de gloire au dessus de la vie eternelle. Ie sçay bien que l'Apôtre parle icy à des personnes, qui n'étoient pas encore au bout de leur course. Mais il est clair, qu'il comprend tout leur salut jusques à sa derniere perfection, puis qu'il dit expressement *que Dieu les a sauvez*; & s'ils n'étoient pas encore en la possession de tout l'heritage, tant y a qu'ils

en avoient le droit, & en eussent deslors receu la jouïssance, si Dieu les eust retirés du monde. Et neantmoins l'Apôtre ne connoist point d'autre tître de ce droit, que la seule misericorde de Dieu; il en exclut nommément les œuvres. Quelques-vns des plus habiles écrivent sur ce passage,
Estius. *qu'encore que nôtre salut soit tout entier de la grace de Dieu, & non de nos merites; neantmoins la bonne & misericordieuse providence de Dieu y a estably vn tel ordre, que les premieres parties du salut tiennent lieu de merite à l'égard des suivantes; c'est a dire les bonnes œuvres à l'égard de la vie eternelle.* Qui ouït jamais vne pareille confusion? ils avoüent que tout nôtre salut est de la grace, & non de nos merites; & ils veulent neantmoins, que les premieres parties de nôtre salut meritent les suivantes. Qu'est-ce que cela sinon dire qu'vne chose toute entiere est blanche, encore que la plus grande partie en soit noire? Qu'est-ce sinon pretendre que Dieu nous sauve tout ensemble & par grace, & sans grace? par nos merites & sans nos merites? Ioint qu'il supposent sans preuve que Dieu ait estably ce pretendu ordre en nôtre salut, que les premieres de ses parties meritent les

ſuivantes. L'Ecriture n'y poſe nul merite ny au commencement, ny au milieu, ny à la fin. Elle en donne l'ouvrage tout entier à la miſericorde de Dieu ; & appelle auſſi biẽ la gloire du ciel *vn don & vne grace*, que la foy, & la paix, & la ſanctification, que nous recevons en la terre. Et S. Paul ſouhaite auſſi bien la miſericorde de Dieu à Oneſiphore, quand il ſera couronné au dernier iour, que cependant qu'il combattra ſur la terre ; & les Saints dans l'Apocalypſe jettans leurs couronnes devant le trône de l'Agneau ne les reconnoiſſent pas moins de ſa grace que les autres faveurs, qu'il leur auoit departies durant leur vie. Et pour trancher tout en peu de mots, Dieu proteſte que quand il couronne ceux qui ont gardé ſes commandemens, il leur fait miſericorde ; & S. Paul déboute clairement toute creature de la pretention de pouvoir rien meriter envers Dieu, quand il nous enſeigne, qu'il n'eſt obligé de rien rendre à aucun, c'eſt à dire qu'il ne doit rien à perſonne, *Qui eſt-ce* (dit-il) *qui luy a donné le premier, & il luy ſera rendu?* Car ſi aucune creature meritoit vrayement & proprement envers Dieu; il luy devroit ce qu'elle merite, & ſeroit

Rom 6. 23.
1. Pierr. 1.13 & 3. 7. & Iud. 21.
2. Tim. 1. 16.
Apoc. 4 10.
Exod. 20.6.
Rom. 11. 35.

obligé en bonne justice de luy rendre quelque chose. Cette verité est si claire qu'elle s'estoit toûjours fait reconnoistre mesmes dans les plus épaisses tenebres des siecles passez jusques à ce qu'elle a été étouffée par l'insolent anatheme du dernier Concile. Certainement il n'y a gueres plus de 300. ans, qu'vn Evesque, l'vn des plus illustres esprits de l'école Romaine, disputoit qu'à parler proprement les plus saintes actions des fideles ne meritent rien envers Dieu; non pas mesme la moindre grace ou faveur temporelle, bien loin de meriter la vie eternelle, & quelque cent ans apres vn autre écrivain fameux de l'ordre des Carmes nous a laissé ces paroles par écrit, *Ie tiens* (dit-il) *pour meilleur Theologien; pour Catholique plus fidelle & mieux d'accord avecque les Escritures, celuy qui nie & rejette cette sorte de merite, simplement ainsi nommé, & qui conformement à la modification de S. Paul & de l'Escriture confesse, que nul à parler simplement ne merite le royaume des cieux, mais par la grace de Dieu, & par la volonté du Seigneur, qui le donne.* Et enfin vn Docteur, qui fut depuis le Pape Adrien 6. écrivoit nettement, il y a environ cent cinquante ans, *que nos merites sont comme vn baston de roseau, qui se casse &*

Duran. in 1. d. 17. q. 1. arti. 2. conc. 2.

Thom. Vald. T. 3. Doctr de Sacramētal Tit. 1. cap 7.

Adr. in 6 de Sacramēt. Euch post init.

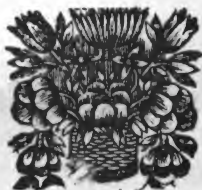
vous perce la main si vous pensés vous y appuyer. Laissons ces mal-heureux appuys à l'orgueil de l'aveugle superstition, qui aime mieux perir, que devoir son salut à la bonté du Seigneur. Pour nous (chers Freres) appuyons nous sur sa grace seule; & reconnoissant humblement le neant de nôtre nature, la vanité de nos pensées, la multitude & l'horreur de nos fautes, & l'imperfection de nos meilleures œuvres, ne cherchons nôtre salut que dans la misericorde de ce bon Dieu, qui nous a donné son Fils. Implorons la au commencement, au milieu, & à la fin de nôtre course; en toutes les parties de nôtre vie jusques à nos derniers soûpirs. N'ayons pas vne si basse opinion ny de la majesté de Dieu, ny de la dignité d'vn salut, qui luy coûte le sang de son cher Fils, que de presumer que des vers de terre, se traisnans foiblement dans l'ordure & dans la bouë, soyent capables d'en meriter jamais la moindre partie. Mais si nous en avons veritablement ce sentiment, jugez je vous prie Fideles, quelle amour & quel honneur nous devons à vn Dieu, qui nous est si bon, qu'encore que nous ne meritions rien, il ne laisse pas de nous donner tous

ſes biens en ſon Fils IESVS-CHRIST? N'écoutez point le ſauvage, & brutal raiſonnement de l'ingratitude, qui conclut qu'il ne faut point s'étudier à faire des bonnes œuvres, puis qu'elles ne meritent rien; c'eſt a dire qu'il n'eſt pas beſoin d'aimer Dieu, ny de l'honorer, ny de luy obeïr, puis qu'il nous donne le ciel & l'immortalité, bien que jamais nous ne puiſſions rien faire qui en ſoit digne. Mais ô ingrate & aveugle creature; comment ne voyez vous point, que plus ſon don ſurpaſſe la dignité de vôtre obeiſſance, & plus il vous teſmoigne de bonté, & vous oblige par conſequent à dautant plus d'obeïſſance? Pour avouër que les bonnes œuvres ne ſont pas meritoires envers Dieu, ja n'avienne que j'accorde qu'elles ne ſoyent pas neceſſaires. Tant s'en faut; Leur neceſſité eſt l'vn des argumens, qui font voir qu'elles ne ſont pas capables de meriter. Car puis que nous les devons à Dieu par vne obligation neceſſaire, eternelle & indiſpenſable; en les faiſant nous nous acquitterons ſimplement de ce que nous devons; & par conſequent ne meritons rien; étant evident, qu'à parler proprement *meriter* eſt faire vne choſe à quoy

nous n'étions pas obligez à la rigueur du droit, comme nous le sommes à nous acquitter de ce que nous devons. Renonceant donc à ces faux pretextes, reconnoissons que les œuvres bonnes & saintes commandées dans l'Evangile, bien qu'à vray dire elles ne soyent pas meritoires envers Dieu, luy sont neantmoins tres-agreables, tres-vtiles à nos prochains, tres-necessaires à nous mesmes, étant les fruits de nôtre foy, les rayons de nôtre lumiere, les exercices de nôtre obeïssance, & (comme disoit excellemment vn homme des derniers siecles, que Rome a canonizé.) *les semences de nôtre esperance, les alumettes de nôtre charité, les marques de nôtre predestination, les presages de nôtre felicité, & le chemin du royaume des cieux, bien qu'elles ne soyent pas la cause de la part que nous y aurons.* Et en ayant cette sainte & veritable opinion, embrassons en ardemment l'étude; couronnant toute nôtre vie de leurs fleurs celestes, avec d'autant plus d'affection & de zele, que nous avons interest de refuter par nos actions la calomnie de ceux qui accusent méchamment nôtre religion de les mépriser. Dieu nous

Bernar. de grat. & lib. arb tr. in fine.

garde s'il luy plaist d'vne si pernicieuse erreur; & nous fasse la grace d'abonder en tous les vrais fruits de la pieté & de la charité Chrétienne à sa gloire, à la loüange de son Evangile, à l'edification des hommes, & à nôtre salut eternel. Amen.





SERMON QVATORZIESME

TIT. III. VERS. 5. 6.

5. *Par le lavement de la regeneration, & le renouvellement du S. Esprit,*

6. *Qu'il a épandu abondamment en nous par* IESVS-CHRIST *nôtre Sauveur.*



HERS FRERES ; De toutes les œuvres de Dieu la plus grande est sans difficulté le salut, qu'il nous a donné en son Fils IESVS-CHRIST. I'avouë que la creation, qui du neant nous tira dans l'estre, & nous mit dans le bienheureux état, où nous étions au commencement, est vne merveille divine, où reluisent clairement toutes les vertus de ce

grand & souverain Seigneur. Mais si vous la comparez avecque nôtre redemption, vous reconnoiltrez aisément, qu'en nous sauvant il a encore témoigné plus de bonte, & montré plus de puissance, qu'il n'avoit fait en nous creant. Car pour le premier, il est vray que dans ce neant, d'où le Createur nous forma, il ne voyoit rien qui l'obligeait a nous creer; si bien que ce fut vn pur mouvement de bonte, qui le porta a nous mettre en estre; Mais il est vray aussi, qu'il n'y voyoit rien, qui choquait la volonté, qu'il avoit de nous donner l'estre & la vie. Au lieu que quand il nous a sauvez, outre qu'il ne treuvoit rien en nous, qui fust digne de son salut, il y treuvoit le peché, l'ingratitude, & la rebellion, qui meritoient sa malediction. Il a donc fait paroistre beaucoup plus de bonté, en nous mettant de l'état du peché en celuy de la grace, qu'en nous tirant du neant en l'estre. Et quant a la puissance, il est certain, qu'il en fallut vne divine pour mettre dans nôtre neant les perfections & la vie, qui n'y estoient pas; Mais la puissance qui nous a sauvez a été encore plus grande; puis que pour mettre en nous la sainteté & la vie, il a fallu qu'elle en chas-

sast le peché & la mort, qui y estoient, & que pour nous rendre heureux elle vainquist la resistance que ces ennemis faisoient à nôtre bon-heur. L'Apôtre nous a fait voir cy-devant cette merveille de la bonté de Dieu en nôtre salut, quand pour nous découvrir ce qui l'a induit à nous faire vn si grand bien, il disoit qu'il nous a sauvez, non pour œuvres de justice que nous eussions faites, mais *selon sa misericorde*; c'est à dire par la tendresse & la compassion d'vne bonté si grande, qu'elle se communique aux miserables, & daigne rendre heureux ceux-là mesme qui meritoient d'estre eternellement mal heureux. Maintenant il nous represente la vertu & l'efficace de la puissance de Dieu, qui sollicitée & ébranlée (s'il faut ainsi dire) par la misericorde qu'il a euë pour nous, a fait & accomply tout l'ouvrage de nôtre salut. *Il nous a sauvez* (dit-il) *par le lavement de la regeneration, & le renouvellement du S. Esprit qu'il a épandu abondamment en nous par* I. C. *nôtre Sauveur.* Ces paroles contiennent non simplement la disposition ou la preparation, mais le corps mesme, & comme parlent les écoles, la *raison formelle* de nôtre salut, qui consiste propre-

ment en *ce que Dieu nous a lavez & regenerez & renouvellez* par son Esprit. Si vous demandez à l'Apôtre comment Dieu nous a sauvez, il répond qu'il l'a fait en nous lavant, en nous regenerant, & en nous renouvellant par son Esprit. C'est le sujet, que nous traitterons (s'il plaist au Seigneur) en cette action; & pour y proceder avec ordre nous parlerons premierement de ce que l'Apôtre appelle *le lavement de regeneration*; & puis en deuxiesme lieu *du renouvellement du S. Esprit*; & enfin en troisiesme & dernier lieu du don, qui nous en a été fait en IESVS-CHRIST. Pour le premier de ces trois points, vous sçavez Fideles, que l'Escriture sainte compare souvent le peché à vne ordure; parce qu'il gâte la forme & la beauté de l'ame raisonnable, qui consiste en la sainteté; la deshonorant & la rendant des-agreable à Dieu & aux Saints; en la mesme sorte que l'ordure salit nos corps. D'où vient qu'en suivant cette metaphore elle dit aussi ordinairement estre lavé, purgé, & nettoyé pour signifier estre delivré du peché; soit quand nous recevons l'absolution de nos crimes, soit quand nous nous defaisons des vices & des passions de la chair, qui

couvroient

couvroient nôtre vie de leurs ordures. *Lavez-vous, nettoyez vous* (dit le Seigneur aux Israëlites) c'est à dire, comme il s'explique incontinent luy-mesme, *ôtez de devant mes yeux la malice de vos actions; cessez de mal faire, & apprenez à bien faire.* Esai.1.16. Et pour ce que l'eau a dans la nature la vertu d'ôter l'ordure, & d'en nettoyer les corps, les Prophetes se servent aussi de cette image pour representer la grace de Dieu, qui purifie nos ames, & du crime en nous le pardonnant, & du vice en nous sanctifiant; *I'épandray sur vous des eaux nettes* (dit le Seigneur en Ezechiel) *& vous serez nettoyez; Ie vous nettoyeray de toutes vos souïllures.* Ezech. 36.25. C'est la grace de ce nettoyement ou de cette purification spirituelle, predite & promise par Ezechiel, que l'Apôtre entend icy par *le lavement de regeneration*, qui nous a sauvez; & qui comprend deux choses; premierement la remission de nos pechez, que Dieu nous pardonne pour le merite de son Fils, en qui nous croyons; & puis en deuxiesme lieu la sanctification de nos ames, qui dépouïllent les habitudes des vices, dont elles étoient saisies, & revestent la charité, & l'honnesteté & la justice, & les autres vertus Chrétiennes. S. Paul

dans vn autre lieu, apres avoir fait le denombrement de plusieurs vices, qui regnent dans le monde, & qui n'ont point de part en l'heritage de Dieu, dit aux fideles à qui il parle, & qui étoient convertis du Paganisme, *Et telles choses étiez vous*

1 Cor. 6. 11. *quelques-vns; mais* (ajoûte-t-il) *vous en avez été lavés*; ce qui veut dire, comme il s'en explique incontinent luy-mesme; *qu'ils avoient esté sanctifiés & justifiés au nom du Seigneur* IESVS, *& par l'Esprit de nôtre Dieu.* Ce passage est tout à fait semblable à celuy de nôtre texte; où apres avoir pareillement representé les pechez, dont nous étions entachez en l'état de nôtre nature, il ajoûte aussi tout de mesme, que Dieu nous a sauvez nous lavant, nous regenerant & nous renouvellant par l'Esprit, qu'il a répandu en nous par IESVS-CHRIST. D'où il paroist clairement, que le lavement de regeneration, dont il parle en ce lieu; n'est autre chose au fonds, que *la justification & la sanctification*, qu'il nomme en l'autre; c'est à dire la grace que Dieu nous a faite en son Fils, en nous pardonnant tous nos pechez, & nous renouvellant en vne vie sainte. Car ce qu'il appelle ce don de Dieu *vn lavement de re-*

generation, montre qu'il ne nous nettoye pas seulement des ordures de nos vices, mais que de plus il refond toute nôtre nature, & la regenere, & la reforme à vne vie nouvelle, toute autre que la precedente. C'est vn bain miraculeux; vne fontaine d'immortalité, qui ne nettoye pas seulement le dehors, mais penettre au dedans; & purifiant nos ames y répand vn suc & vn esprit celeste, en changeant l'entendement, la volonté, les affections, & toutes les inclinations & habitudes. Aussi est il vray, que le Seigneur dans le passage, que nous avons allegué d'Ezechiel, promet vne eau qui aura la vertu de faire ce changement dans les hommes de son peuple. Car apres leur avoir parlé de ces eaux pures, qui les nettoyeront, il ajoûte immediatement, *Et je vous donneray vn* Ezech.
cœur nouveau, & mettray en vous vn esprit 36.26.
nouveau, & j'ôteray le cœur de pierre hors de 27.
vôtre chair, & vous donneray vn cœur de chair, & mettray mon Esprit au dedans de vous, & feray que vous cheminerez en mes commandemens, & que vous garderés mes ordonnances, & les ferez. Il y a grande apparence que l'Apôtre en écrivant ce que nous lisons dans ce texte avoit ces magni-

fiques paroles en la pensée. C'est de cette eau vivifiante & regenerante, décrite dans l'oracle de ce Prophete, que nous sommes lavez dans le bain de IESVS-CHRIST; Et c'est pour exprimer sa force & son efficace divine, que l'Apôtre le nomme *vn lavement de regeneration*; c'est à dire vn lavement, qui regenere, & qui nous donne vne vie nouvelle. Par là il fait à mon avis vne secrete opposition de la purification Evangelique avecque les legales, & Mosaïsques. Celles-cy ne lavoient que le dehors, & ne sanctifioient que la chair des personnes souïllées, comme dit S. Paul
Hebr.9 13.14. ailleurs. Celle de IESVS-CHRIST purifie la conscience, & nettoye toute la masse de nôtre sang; par vn effet semblable à celuy du Iordain en la personne de Naaman, que cette eau guerit de sa lepre, quand il s'y fut plongé par sept fois. Mais la grace du Seigneur fait bien plus. Car elle change l'ame mesme; & y forme vne nature & vne vie toute nouvelle. C'est ce que veut dire le mot de *regeneration* icy employé par l'Apôtre pour exprimer l'effet, que la grace de Dieu a produit en nous, quand il nous a lavez en son Fils. C'est vne parole fort ordinaire aux écrivains tant divins

qu'Ecclesiastiques, pour signifier le changement, que le Seigneur opere en nous lors qu'il nous fait siens, & que du royaume de tenebres il nous appelle en sa communion. *Nous sommes regenerés* (dit saint Pierre) *par la semence incorruptible de la parole de Dieu*; & ailleurs encore, *Benit soit Dieu, qui par sa misericorde nous a regenerés en esperance vive.* Et la premiere leçon que le Seigneur donne à Nicodeme, est que pour *voir son royaume*, c'est à dire pour y entrer, & en jouïr, *il faut naistre derechef.* Et ailleurs il appelle *regeneration* le changement & le renouvellement que son Evangile a fait en la terre, ou (comme d'autres l'expliquent) celuy qui arrivera dans le monde au dernier jour, quand il dit, que *ses Apôtres seront assis sur douze trônes en la regeneration*; vsant precisement du mesme mot, dont S. Paul s'est servy dans ce texte. Ce changement est appellé vne *regeneration*, non que nous y recevions vne forme substantielle autre que celle que nous avons, comme cela arrive en toute generation proprement nommée; mais parce que nous sommes faits participans de la nature divine, qui consiste en la sainteté & en l'immortalité, & qu'au lieu que nous

1. Pierr. 1.23.1.

Iean 3. 3.

Matth. 19.28. παλιγγενεσία.

étions enfans d'Adam, nous devenons par ce moyen enfans de Dieu, qui nous adopte en IESVS-CHRIST. Nous sommes faits autres que nous n'étions ; non pour le fonds de nôtre estre (car c'est toûjours vn corps & vne ame raisonnable avecque toutes leurs puissances & facultez essentielles) mais bien quant aux principes de nos mœurs, & aux actions, qui en decoulent, & à toute la vie, qui en dépend. Car les creances, les connoissances, les esperances, les affections, & les passions, & en vn mot tous les sentimens & mouvemens de l'homme se changent tellement en sa conversion, qu'il semble que ce soient deux hommes differens. D'où vient cette maniere de parler si belle & si elegante, dont S. Paul se sert souvent, appellant cette nature vicieuse & corrompuë, que nous tirons d'Adam, *le vieil homme* ; & cette au-
Rom. 6, 6 eph. 4 22. tre forme de vie que IESVS-CHRIST nous donne, quand nous entrons en sa communion, *l'homme nouveau.* I'ajoûte en deu-
eph. 2. 15 & 4 4. 2 xiesme lieu, que l'Ecriture nomme ce changement *vne regeneration* ; pource que c'est l'ouvrage de Dieu, qu'il execute & produit en nous par l'efficace invincible de sa grace, sans que la creature y contri-

buë rien d'elle mesme ; non plus qu'vn enfant à sa generation, ou a sa naissance; selon ce que dit S. Iacques, que *Dieu nous a engendrez de son propre vouloir par la parole de verité*. Et S. Paul conformément qu'il *produit en nous avec efficace le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir*. D'où vient qu'ailleurs il *nous appelle l'ouvrage de Dieu*, & *sa creature en* IESVS-CHRIST; & derechef dans vn autre lieu en mesme sens, bien que sous vne autre image, *son labourage & son edifice* ; Ce qu'il faut remarquer en passant contre les anciens & modernes advocats du franc-arbitre. Car si Dieu (comme ils le pretendent) ne faisoit simplement que nous presenter sa verité & sa grace, laissant à nôtre volonté de s'y attacher, ou de la rejetter; c'est à dire de nous faire Chrétiens, ou non; certainement il est clair que selon cette supposition l'on ne pourroit dire que Dieu nous ait *engendrez*, *regenerez*, *ny créez*, ny qu'il ait rien *produit en nous avec efficace*; & ce seroit encore parler ridiculement de nous appeller à cét égard son ouvrage, ou sa creature, son edifice, ou son labourage. Toute cette gloire appartiendroit au franc arbitre de chacun de nous, & non à Dieu;

Iacq. 1. 18.
Phil. 2. 13.
Eph. 2. 10.
1. Cor. 3. 9.

à qui neantmoins l'Escriture la donne constamment par tout, & ne la donne jamais à nôtre franc-arbitre. Voila Fideles, quel est ce divin lavement de la regeneration, par lequel Dieu nous a sauvez. Mais avant que de passer outre, il nous faut répondre à ceux de la communion Romaine, qui nous attaquent sur ce passage. Car presupposant que S Paul y parle du Baptesme, de ce qu'il dit que nous y sommes regenerez & faits enfans de Dieu par la grace de l'adoption, ils en concluënt que les sacremens ne sont donc pas de simples symboles externes, qui ne fassent autre chose que nous seeller le salut à nous acquis par IESVS-CHRIST; qui est à ce qu'ils disent, la doctrine nouvelle des heretiques. Car c'est ainsi que ces Messieurs parlent de nous selon leur modestie ordinaire. IESVS-CHRIST fera voir vn iour en la lumiere de son advenement, qui d'eux ou de nous merite le mieux ce nom. En attandant, qu'il justifie nôtre innocence contre leur calomnie, je répons, que ie consens volontiers, que ces paroles de S. Paul soient entenduës du baptesme, auquel elles conviennent parfaitement bien. Car premierement nous y sommes lavez

Estius sur ce lieu.

de nos pechez, selon la parole de S. Pierre aux Iuifs, *Qu'un chacun de vous soit baptisé en remission des pechés.* Nous y recevons le S. Esprit; comme dit le mesme Apôtre au mesme lieu; *Soyés baptisés, & vous recevrés le Saint Esprit.* Dieu nous y donne le salut, selon la promesse du Seigneur, *Qui aura creu, & aura été baptisé sera sauvé*; a quoy se rapporte aussi ce que dit S. Pierre, que *le baptesme nous sauve*; & S. Paul, que *tous ceux qui ont été baptisés, ont été revestus de* CHRIST; & ailleurs encore, que nous tous qui avons été *baptisés en* IESVS-CHRIST *avons esté baptisés en sa mort, ensevelis avecque luy par le baptesme, & faits une mesme plante avecque luy par la conformité de sa mort & de sa resurrection*; ce qu'il repete encore dans l'epître aux Colossiens, disant, que nous sommes *ensevelis avec* IESVS-CRHIST *par le baptesme, & ensemble ressuscités avecque luy.* Et l'on peut aussi entendre du baptesme ce qu'il dit ailleurs que IESVS-CHRIST sanctifie l'Eglise l'*ayant nettoyée par le lavement d'eau par la parole.* Et quant à ce qu'ajoûtent les adversaires, que les Sacremens ne sont donc pas simplement des seaux externes, qui ne fassent autre chose que nous seeller la

Act. 2. 38.
Marc 16. 16.
1. Pierr. 3. 21.
Gal. 3. 27.
Rom 6. 3. 4. 5.
Col. 2. 12.
Eph. 5. 26.

grace; je répons que s'ils parlent des elemens, c'est à dire de l'eau du baptesme, du pain, & du vin de l'Eucaristie, ils ne sont & ne peuvent estre que des signes, des seaux & des symboles de la grace; leur nature purement corporelle, materielle, & insensible n'étant pas capable de produire proprement les effets spirituels, esquels consiste la grace. Et le nom mesme de *Sacrement*, que leur a donné l'Eglise, le montre evidemment. Car ce mot ne veut dire autre chose dans le langage des Chrétiens, qu'vn signe sacré. Mais si les elemens de nos Sacrements ne sont & ne sont que cela, ce n'est pas à dire que les fideles n'y reçoivent aucune autre chose. Car Dieu, qui en est l'auteur, y intervient, & accompagnant ses institutions, y accomplit au dedans par la vertu de son Esprit tout ce que les elemens signifient au dehors. Il fait réellement en la Cene tout ce que nous promet le pain & le vin, que nous y prenons. Il y nourrit, & y abbreuve nos ames par l'efficace divine du corps & du sang de son Fils, qu'il nous y communique par la vertu de son Esprit; à raison de quoy l'Apôtre nomme le pain & le vin
1.Cor. 10.16. de ce Sacrement, *la communication*, ou

participation du corps, & du sang de IESVS-CHRIST. Semblablement aussi dans le baptesme dont il est icy question, Dieu fait en nous ce que l'eau nous represente & nous seelle. Il nous y lave & nous y nettoye de nos pechez par sa grace; il nous y regenere par son Esprit, & nous y adopte en son Fils. Car Dieu ne nous abuse pas avec des signes vains & trompeux; comme avec de creuses peintures. Il est le Dieu de verité; qui ne peut non plus tromper, qu'estre trompé. Il donne de bonne foy ce qu'il promet; & communique réellement ce que representent ses signes; étant tout à fait indigne de la sainteté & sagesse de sa Majesté, qu'il en ait institué qui soyent vains & illusoires. Et si les méchans & les hypocrites ne sont ny lavez & regenerez dans le baptesme, ny repeus & abbreuvez dans la Cene, c'est leur faute, & non celle du Sacrement, qui de la part de Dieu a toûjours sa vertu, & leur offre veritablement & de bonne foy la grace spirituelle, que leur incredulité rejette. S'ils croyoient, ils la recevroient effectivement, aussi bien que les fideles. Mais l'Apôtre ne parlant icy que des fideles, en qui le baptesme ne manque jamais d'estre

efficace ; il à raison de le conjoindre avecque la verité de son effet. Nous avons donc pour les Sacremens toute l'estime que l'on en peut avoir legitimement ; & confessons particulierement du baptesme, que les hommes y sont regenerez, nettoyez, & sanctifiez ; & croyons que ces signes sacrez sont tellement conjoints avecque la chose signifiée, qu'ils ne sont jamais vains, ny nuds, mais toûjours accompagnez de leur verité, si vous les considerez en eux-mesmes, & tels qu'ils sont selon l'institution de Dieu ; ce qu'ils n'agissent pas quelquefois, procedant non de leur foiblesse, ou de leur vanité, mais de la mauvaise disposition de ceux qui les prenent indignement. Nous disons seulement qu'il faut distinguer la vertu qui y agit, & ne pas confondre l'element avecque la grace ; ny ôter au S. Esprit ce qui luy appartient pour le donner au signe ; ornant injustement la creature des dépoüilles du Createur. Outre que le sens & la raison nous montrent assez, que la nature de nos elemens terriens n'est nullement capable d'agir sur nos ames, ny d'y produire les effets spirituels, esquels consiste le benefice de Dieu ; & que tout ce qu'alleguent les

écoles Romaines pour farder l'operation qu'ils leur attribuent, n'est qu'vne creuse subtilité & vn vain babil enveloppé de pensées & de paroles, que ceux-là mesmes qui les employent ne comprenent pas; S. Pierre nous a clairement enseigné, comment il faut entendre ce sujet. Car ayant dit, que *le baptesme nous sauve*, afin que quelque ame grossiere ne prist ses paroles en vn mauvais sens, s'imaginant que ce soit l'eau elementaire de ce Sacrement qui nous sauve, il va au devant de cette fausse, & impertinente pensée, & ajoûte en termes exprez, que ce baptesme qui nous sauve *n'est pas celuy par lequel les ordures de la chair sont nettoyées; mais* (dit-il) *l'attestation d'vne bonne conscience devant Dieu par la resurrection de* Iesvs-Christ. 1. Pierre 3. 21. Là il distingue clairement le baptesme qui nettoye la chair d'avec celuy qui sanctifie la conscience; l'vn qui se fait par la vertu de l'eau elementaire; l'autre qui se fait par la vertu de la resurrection de Iesvs-Christ; l'vn au dehors, & l'autre au dedans. L'Apôtre dit que ce n'est pas le premier, qui nous sauve; mais le dernier. I'avouë que quand le fidele est baptizé, il reçoit l'vn & l'autre ensemble, & qu'à

cause de cette rencontre & conjonction, ils sont souvent considerez, comme vne seule action, & compris sous vn seul & mesme nom. Mais il faut pourtant se bien donner garde de les confondre, conservãt & assignant distinctement à chacun ce qui est sien, & qui luy appartient proprement; à l'eau le nettoyement de la chair, & la signification de la grace; a la grace, la sanctification de l'ame, & l'accomplissement de ce que l'eau signifie. Mais il n'est pas besoin de sortir de ce texte pour treuver l'éclaircissement & la confirmation de cette verité. Car S. Paul nous montre dans les paroles suivantes, qu'elle est la vraye & propre cause de tout le changement qui se fait en nous au baptesme; quand apres avoir dit, que *Dieu nous sauve par le lavement de la regeneration*, il ajoûte, *& par le renouvellement du S. Esprit, qu'il a épandu abondamment en nous.* Afin que nous ne nous attachions pas au signe, c'est à dire à l'eau, dont nous sommes lavez dans le baptesme, comme si c'estoit par quelque sienne force soit naturelle, soit infuse, que nous fussions regenerez, il nous ramene au S. Esprit, le vray autheur de toute nôtre regeneration; qui accomplit en nous

par sa vertu spirituelle & divine tout ce que l'eau de ce mystere nous signifie. Et c'est pour le mesme dessein, qu'il nous avertit expressément, que c'est *Dieu qui a épandu cét Esprit en nous*; afin que nul ne s'aille figurer, que ce soit le ministre, qui nous le donne. C'est Dieu luy-mesme (dit l'Apôtre) qui verse dans nos cœurs le Saint Esprit, l'eau divine, celeste & vrayement vivifiante & regenerante, l'vnique principe de la vie spirituelle, à laquelle nous sommes regenerez. Il n'appartient à nulle creature de nous donner cét Esprit. Il n'y a que Dieu, qui puisse nous le distribuër. C'est de sa seule main que nous le recevons immediatement. D'où vous voyez clairement que pour bien concevoir tout le mystere du saint baptesme selon la doctrine & l'intention de S. Paul, il faut penser que cependant que le ministre épand au dehors l'eau elementaire sur nôtre corps au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, Dieu au mesme temps pour donner à son institution l'efficace & l'effet qu'elle nous represente & nous promet, épand au dedans son Esprit en l'ame fidele, qui y opere par sa divine vertu tout le changement, qui s'y fait; c'est à dire la

differentes enſemble, qui eſt proprement & ordinairement ſon office dans le langage, mais pour joindre à vne choſe ce qui l'expoſe & l'éclaircit; au ſens que nous nous ſervons du mot, *C'eſt à dire* dans nôtre langage commun. Comme quand l'Apôtre dit, que *Dieu a crée les viandes, pour les fideles, & pour ceux qui ont connu la verité*; C'eſt comme s'il diſoit, *c'eſt à dire pour ceux, qui ont connu la verité*; eſtant évident que ces paroles n'ont eſté ajoûtées, que pour expliquer ceux qu'il entend par les fideles, qui ne ſont autres en effet, que ceux qui ont connu la verité. Ainſi quand il dit ailleurs. *Les ſaines paroles de nôtre Seigneur* IESVS-CHRIST, *& la doctrine qui eſt ſelon pieté*; il a mis & au lieu de c'eſt à dire; ce qui ſuit n'ayant été ajoûté que pour declarer & definir qu'elles ſont les ſaines paroles de IESVS-CHRIST. Il faut auſſi prendre en la meſme ſorte ce que nous liſons dans l'epître aux Galates, *Paix ſoit ſur ceux qui marcheront ſelon cette regle, & ſur l'Iſraël de Dieu.* Car il n'y à perſonne qui ne voye que ceux qui marchent ſelon la regle de l'Apôtre ſont vrayement l'Iſraël de Dieu. Il y à vne infinité d'autres lieux dans l'Eſcriture, où le mot & eſt

1 Tim. 4.3.

1.Tim. 6. 3

Gal. 6. 16.

mis pour c'eſt à dire. I'eſtime donc que celuy-cy en eſt auſſi vn ; & que S. Paul par *le renouvellement du S. Eſprit* , qu'il ajoûte, explique & éclaircit ſeulement le *lavement de la regeneration* , dont il a parlé. Car ce que nous ſommes lavez & regenerez n'eſt autre choſe que le renouvellement , que le S. Eſprit opere en nous, quand par ſa divine vertu il nous dépouille du vieil homme, qu'il abolit & aneantït en nous , & nous reveſt du nouveau, qu'il y crée en juſtice & vraye ſainteté; d'enfans du vieux Adam que nous ſommes de nature , heretiers de ſon vieux crime , & de ſa mort , nous transformant en nouvelles creatures. Pour le *renouvellement* meſme , qui conſiſte en l'abolition du regne du peché & de la chair en nos membres , & en l'établiſſement d'vne vie ſainte & Chrétienne , & des principes d'où elle dépend , dans nos cœurs , il en a été aſſez parlé cy-devant dans l'expoſition du lavement de nôtre regeneration. Mais que ce renouvellement ſoit l'ouvrage du ſaint Eſprit en nous, tous les Chrétiens en ſont d'accord comme d'vne verité claire, & indubitable dans la parole de Dieu. Nôtre maiſtre nous l'en-

Ep. 4. 24.

seigne expressement dans le discours qu'il tint à Nicomede ; où il pose d'entrée, que *si l'homme n'est nay d'eau & d'esprit, il ne peut* Iean 3. 6.
entrer au royaume de Dieu ; parce que *ce qui est nay de chair est chair* ; *au lieu que ce qui est nay d'esprit est esprit*. D'ou s'ensuit évidemment, que pour avoir part dans le royaume celeste, il faut de necessité avoir été renouvellé par l'Esprit de Dieu ; parce que la chair ne se peut rendre sujette à la loy de Dieu, & que *les choses spirituelles* Rom 8. 7. 1. cor. 2. 14.
sont folie à l'homme animal ; si bien qu'il ne les peut comprendre ; comme dit l'Apôtre ailleurs. Il en vient mesme jusques-là, que d'asseurer que *nul ne peut dire Iesus estre Seigneur, sinon par le S. Esprit*. C'est 1. cor. 12. 3.
pourquoy dans vn autre lieu, il ne reconnoist pour Chrétiens, que ceux qui ont le S. Esprit ; *Si quelqu'vn n'a point l'Esprit de Christ* (dit-il) *celuy-là n'est point à luy*. C'est donc cét Esprit qui nous fait Chrétiens ; qui nettoye nos ordures, & qui purifie nos ames de leurs vices ; qui éclaire & illumine nos entendemens, qui corrige nos affections, & allume en nous l'esperance, le zele, & la charité ; & en vn mot qui y forme toute cette nouvelle creature, à raison de laquelle nous sommes nom-

mez enfans de Dieu ; & dont la production en nous est proprement nôtre regeneration. Ie laisse comme impertinente & indigne de réponce l'objection que nous fait icy vn des sçavans de l'école Romaine, qui dit que ce passage montre contre nous, que les fideles ne sont pas justifiez par la seule imputation de la justice de Christ. Mais comment montre-t-il cela, veu qu'il n'en dit pas vn mot ? parce (dit-il) qu'en disant que nous sommes renouvellez par le S. Esprit, il pose en nous vne sainteté inherente ; puis qu'à moins que cela l'on ne pourroit dire que nous soyons renouvellez. Qui en doute ? Certainement ce n'est pas nous, qui enseignons selon l'Apôtre & selon tout l'Evangile, que les fideles sont sanctifiez, & revestus d'vne vraye & reelle charité, & des habitudes des autres vertus Chrétiennes, & que ceux qui se vantent d'estre Chrétiens sans cela s'abusent. Mais ce n'est pas à dire, que les pechez, que nous avons faits, soit avant, soit depuis nôtre conversion, ne nous soyent pas remis par la grace de IESVS-CHRIST, & pour le seul merite de sa mort & passion, pour pouvoir avoir entrée en son royaume ; qui est tout

Estius sur ce lieu.

ce que nous entendons, quand nous disons que nous sommes justifiez par la seule justice de Iesus-Christ, qui nous est imputée; comme nous le montrerons vne autre fois plus amplement, s'il plaist au Seigueur, sur le verset septiéme, où l'Apôtre nous enseignera clairement cette verité, en disant expressément, que *nous sommes justifiez par la grace de Dieu*. Venons donc au dernier point de nôtre texte, & voyons comment le S. Esprit nous a été donné. L'Apôtre nous l'apprend en peu de mots, quand il dit, que *Dieu l'a épandu abondamment en nous par* Iesus-Christ *nôtre Sauveur*. Le don du Saint Esprit est la plus grande & la plus riche de toutes les benedictions de Dieu; si bien que le peché nous ayant privez de sa communication, & nous ayant fermé tous ses tresors, il n'étoit pas possible que nous receussions son Esprit, tandis que les choses demeuroient en ces termes. Iesus le Sauveur du monde, nous a ouvert cette divine source; ayant expié le peché & appaisé Dieu par le sacrifice de sa croix. Et comme sans le coup, que le rocher receut de la verge de Moïse, Israël fust pery dans les secheresses du desert; ainsi serions nous

demeurez ſans conſolation en des ardeurs éternelles, ſi Ieſus, le rocher myſtique, n'euſt été frappé pour nous de la malediction de la loy. De ſa playe ſortit le ſang, qui a expié nos crimes, & l'eau qui nous a lavez, & renouvellez; c'eſt à dire la grace du S Eſprit; tout ainſi que le rocher ouvert par le bâton de Moïſe, verſa dans le deſert le rafraichiſſement & la vie du premier peuple. Auſſi voyez-vous qu'vn peu avant que de mourir Ieſus demanda expreſſement au Pere le don du ſaint Eſprit pour les Apôtres & pour tous ceux qui croient à leur parole; comme l'vn des fruits de ſa croix. Sa priere fut exaucée; & il receut pour nous à ſa reſurrection & à ſon aſcenſion dans les cieux toute la plenitude de l'Eſprit, & toutes les richeſſes de l'eternité pour les diſpenſer à chacun des ſiens en la meſure convenable; afin que de luy comme d'vne vive & inépuiſable ſource cette eau myſtique coulaſt en tous les membres de ſon corps. Et l'effuſion qu'il en fit ſur ſes Apôtres incontinent apres ſa ſeance à la dextre de ſon Pere, montra bien que deſormais il en avoit ouvert les treſors. Ainſi voyez-vous avec combien de raiſon l'Apôtre dit,

que c'est par luy que Dieu a épandu le S. Esprit en nous. Il est vray que c'est aussi par luy, que l'Esprit étoit communiqué aux fideles du vieux testament; qui ont tous beu de la pierre qui les suivoit, & la pierre étoit Christ; la source de benediction, que sa mort nous a ouverte, ayant abbreuvé l'vn & l'autre peuple; puis que le salut du premier étoit fondé sur son merite, aussi bien que celuy du second. Mais il est evident, qu'en ce lieu l'Apôtre ne parle que de ceux, qui vivent sous la nouvelle alliance, depuis la manifestation de IESVS-CHRIST. Car il dit que *Dieu a épandu le S. Esprit sur nous richement*, ou *abondamment*; ce qui ne se peut dire du temps du vieux testament; où l'Esprit n'étoit donné qu'à peu de gens, dans vne seule nation, & encore en vne tres-petite mesure, au prix de la largesse, qui en a été faite sous le nouveau; où le S.Esprit a été épandu sur tous les peuples sans aucune difference de nation, ny de climat, comme si toutes les portes des cieux se fussent soudainement ouvertes; & encore dans vne si grande & si admirable abondance, que le seul jour de la premiere Pentecôte Chrétienne receut beaucoup plus de cette

cause de cette rencontre & conjonction, ils sont souvent considerez, comme vne seule action, & compris sous vn seul & mesme nom. Mais il faut pourtant se bien donner garde de les confondre, conservāt & assignant distinctement à chacun ce qui est sien, & qui luy appartient proprement; à l'eau le nettoyement de la chair, & la signification de la grace; a la grace, la sanctification de l'ame, & l'accomplissement de ce que l'eau signifie. Mais il n'est pas besoin de sortir de ce texte pour treuver l'éclaircissement & la confirmation de cette verité. Car S. Paul nous montre dans les paroles suivantes, qu'elle est la vraye & propre cause de tout le changement qui se fait en nous au baptesme; quand apres avoir dit, que *Dieu nous sauve par le lavement de la regeneration*, il ajoûte, *& par le renouvellement du S. Esprit, qu'il a épandu abondamment en nous.* Afin que nous ne nous attachions pas au signe, c'est à dire à l'eau, dont nous sommes lavez dans le baptesme, comme si c'estoit par quelque sienne force soit naturelle, soit infuse, que nous fussions regenerez, il nous ramene au S. Esprit, le vray autheur de toute nôtre regeneration; qui accomplit en nous

par sa vertu spirituelle & divine tout ce que l'eau de ce mystere nous signifie. Et c'est pour le mesme dessein, qu'il nous avertit expressément, que c'est *Dieu qui a épandu cét Esprit en nous*; afin que nul ne s'aille figurer, que ce soit le ministre, qui nous le donne. C'est Dieu luy-mesme (dit l'Apôtre) qui verse dans nos cœurs le Saint Esprit, l'eau divine, celeste & vrayement vivifiante & regenerante, l'vnique principe de la vie spirituelle, à laquelle nous sommes regenerez. Il n'appartient à nulle creature de nous donner cét Esprit. Il n'y a que Dieu, qui puisse nous le distribuër. C'est de sa seule main que nous le recevons immediatement. D'où vous voyez clairement que pour bien concevoir tout le mystere du saint baptesme selon la doctrine & l'intention de S. Paul, il faut penser que cependant que le ministre épand au dehors l'eau elementaire sur nôtre corps au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, Dieu au mesme temps pour donner à son institution l'efficace & l'effet qu'elle nous represente & nous promet, épand au dedans son Esprit en l'ame fidele, qui y opere par sa divine vertu tout le changement, qui s'y fait; c'est à dire la

differentes enſemble, qui eſt proprement & ordinairement ſon office dans le langage, mais pour joindre à vne choſe ce qui l'expoſe & l'éclaircit; au ſens que nous nous ſervons du mot, *C'eſt à dire* dans nôtre langage commun. Comme quand l'Apôtre dit, que *Dieu a crée les viandes, pour les fideles, & pour ceux qui ont connu la verité*; C'eſt comme s'il diſoit, *c'eſt à dire pour ceux, qui ont connu la verité*; eſtant évident que ces paroles n'ont eſté ajoûtées, que pour expliquer ceux qu'il entend par les fideles, qui ne ſont autres en effet, que ceux qui ont connu la verité. Ainſi quand il dit ailleurs. *Les ſaines paroles de nôtre Seigneur* IESVS-CHRIST, *& la doctrine qui eſt ſelon pieté*; il a mis & au lieu de c'eſt à dire; ce qui ſuit n'ayant été ajoûté que pour declarer & definir qu'elles ſont les ſaines paroles de IESVS-CHRIST. Il faut auſſi prendre en la meſme ſorte ce que nous liſons dans l'epître aux Galates, *Paix ſoit ſur ceux qui marcheront ſelon cette regle, & ſur l'Iſraël de Dieu.* Car il n'y à perſonne qui ne voye que ceux qui marchent ſelon la regle de l'Apôtre ſont vrayement l'Iſraël de Dieu. Il y à vne infinité d'autres lieux dans l'Eſcriture, où le mot & eſt

1 Tim. 4.3.

1. Tim. 6. 3

Gal 6. 16.

mis pour c'est à dire. I'estime donc que celuy-cy en est aussi vn ; & que S. Paul par *le renouvellement du S. Esprit* , qu'il ajoûte, explique & éclaircit seulement le *lavement de la regeneration* , dont il a parlé. Car ce que nous sommes lavez & regenerez n'est autre chose que le renouvellement , que le S. Esprit opere en nous, quand par sa divine vertu il nous dépouille du vieil homme, qu'il abolit & aneantït en nous , & nous revest du nouveau, qu'il y crée en justice & vraye sainteté; d'enfans du vieux Adam que nous sommes de nature , heretiers de son vieux crime , & de sa mort , nous transformant en nouvelles creatures. Pour le *renouvellement* mesme , qui consiste en l'abolition du regne du peché & de la chair en nos membres , & en l'établissement d'vne vie sainte & Chrétienne , & des principes d'où elle dépend , dans nos cœurs , il en a été assez parlé cy-devant dans l'exposition du lavement de nôtre regeneration. Mais que ce renouvellement soit l'ouvrage du saint Esprit en nous, tous les Chrétiens en sont d'accord comme d'vne verité claire, & indubitable dans la parole de Dieu. Nôtre maistre nous l'en-

Ep. 4. 24.

seigne expressement dans le discours qu'il tint à Nicomede ; où il pose d'entrée, que *si l'homme n'est nay d'eau & d'esprit, il ne peut entrer au royaume de Dieu* ; parce que *ce qui est nay de chair est chair ; au lieu que ce qui est nay d'esprit est esprit.* D'ou s'ensuit évidemment, que pour avoir part dans le royaume celeste, il faut de necessité avoir été renouvellé par l'Esprit de Dieu ; parce que la chair ne se peut rendre sujette à la loy de Dieu, & que *les choses spirituelles sont folie à l'homme animal* ; si bien qu'il ne les peut comprendre ; comme dit l'Apôtre ailleurs. Il en vient mesme jusques-là, que d'asseurer que *nul ne peut dire Iesus estre Seigneur, sinon par le S. Esprit.* C'est pourquoy dans vn autre lieu, il ne reconnoist pour Chrétiens, que ceux qui ont le S. Esprit ; *Si quelqu'vn n'a point l'Esprit de Christ* (dit-il) *celuy-là n'est point à luy.* C'est donc cét Esprit qui nous fait Chrétiens ; qui nettoye nos ordures, & qui purifie nos ames de leurs vices ; qui éclaire & illumine nos entendemens, qui corrige nos affections, & allume en nous l'esperance, le zele, & la charité ; & en vn mot qui y forme toute cette nouvelle creature, à raison de laquelle nous sommes nom-

Iean 3. 6.

Rom 8. 7. 1. cor. 2. 14.

1. cor. 12. 3.

mez enfans de Dieu; & dont la produ-
ction en nous est proprement nôtre re-
generation. Ie laisse comme impertinen-
te & indigne de réponce l'objection que
nous fait icy vn des sçavans de l'école Ro-
maine, qui dit que ce passage montre con-
tre nous, que les fideles ne sont pas justi-
fiez par la seule imputation de la justice
de Christ. Mais comment montre-t-il ce-
la, veu qu'il n'en dit pas vn mot? parce
(dit-il) qu'en disant que nous sommes re-
nouvellez par le S. Esprit, il pose en nous
vne sainteté inherente; puis qu'à moins
que cela l'on ne pourroit dire que nous
soyons renouvellez. Qui en doute? Cer-
tainement ce n'est pas nous, qui ensei-
gnons selon l'Apôtre & selon tout l'Evan-
gile, que les fideles sont sanctifiez, & re-
vestus d'vne vraye & reelle charité, & des
habitudes des autres vertus Chrétiennes,
& que ceux qui se vantent d'estre Chré-
tiens sans cela s'abusent. Mais ce n'est
pas à dire, que les pechez, que nous avons
faits, soit avant, soit depuis nôtre conver-
sion, ne nous soyent pas remis par la gra-
ce de IESVS-CHRIST, & pour le seul me-
rite de sa mort & passion, pour pouvoir
avoir entrée en son royaume; qui est tout

Estius sur ce lieu.

ce que nous entendons, quand nous disons que nous sommes justifiez par la seule justice de Iesvs-Christ, qui nous est imputée; comme nous le montrerons vne autre fois plus amplement, s'il plaist au Seigueur, sur le verset septiésme, où l'Apôtre nous enseignera clairement cette verité, en disant expressément, que *nous sommes justifiez par la grace de Dieu.* Venons donc au dernier point de nôtre texte, & voyons comment le S. Esprit nous a été donné. L'Apôtre nous l'apprend en peu de mots, quand il dit, que *Dieu l'a épandu abondamment en nous par* Iesvs-Christ *nôtre Sauveur.* Le don du Saint Esprit est la plus grande & la plus riche de toutes les benedictions de Dieu; si bien que le peché nous ayant privez de sa communication, & nous ayant fermé tous ses tresors, il n'étoit pas possible que nous receussions son Esprit, tandis que les choses demeuroient en ces termes. Iesus le Sauveur du monde, nous a ouvert cette divine source; ayant expié le peché & appaisé Dieu par le sacrifice de sa croix. Et comme sans le coup, que le rocher receut de la verge de Moïse, Israël fust pery dans les secheresses du desert; ainsi serions nous

que c'eſt par luy que Dieu a épandu le S. Eſprit en nous Il eſt vray que c'eſt auſſi par luy, que l'Eſprit étoit communiqué aux fideles du vieux teſtament ; qui ont tous beu de la pierre qui les ſuivoit, & la pierre étoit Chriſt ; la ſource de benediction, que ſa mort nous a ouverte, ayant abbreuvé l'vn & l'autre peuple ; puis que le ſalut du premier étoit fondé ſur ſon merite, auſſi bien que celuy du ſecond. Mais il eſt evident, qu'en ce lieu l'Apôtre ne parle que de ceux, qui vivent ſous la nouvelle alliance, depuis la manifeſtation de IESVS-CHRIST. Car il dit que *Dieu a épandu le S. Eſprit ſur nous richement*, ou *abondamment* ; ce qui ne ſe peut dire du temps du vieux teſtament ; où l'Eſprit n'étoit donné qu'à peu de gens, dans vne ſeule nation, & encore en vne tres-petite meſure, au prix de la largeſſe, qui en a été faite ſous le nouveau ; où le S. Eſprit a été épandu ſur tous les peuples ſans aucune difference de nation, ny de climat, comme ſi toutes les portes des cieux ſe fuſſent ſoudainement ouvertes ; & encore dans vne ſi grande & ſi admirable abondance, que le ſeul jour de la premiere Pentecôte Chrétienne receut beaucoup plus de cette

rosée celeste, que tous les siecles precedens n'en avoient eu jusques là. Et bien que cette profusion n'ait pas toûjours continué dans l'Eglise, sur tout en ce qui regarde la pompe & les dons des miracles, qui n'étoient necessaires, que pour les premiers établissemens du Christianisme; tant y à que l'Esprit n'y a jamais manqué, Dieu l'épandant toûjours richement par son Fils sur tous ceux, qui croyent veritablement en luy; en vne mesure non seulement abondante en elle mesme, puis qu'elle leur suffit pour les conduire au ciel; mais mesme d'vne étenduë beaucoup plus grande pour la connoissance & pour la consolation, que n'étoit pas celle des anciens; dont on peut veritablement dire que le moindre au royaume des cieux (c'est à dire en l'Eglise Chréstienne) les surpasse à cét égard. C'est
Matth. 11.11.
la Fideles, ce que l'Apôtre nous apprend du salut, que Dieu nous donne en son Fils. D'où paroist premierement combien est folle la presomption des Iuifs, qui s'imaginent que l'avantage de leur naissance charnelle leur suffit pour estre sauvez; croyant que tous les hommes de leur nation, c'est à dire issus du sang d'A-

brahan, auront part en la vie & en la gloire du siecle à venir ; qui est proprement l'erreur, dont le Seigneur vouloit delivrer Nicodeme, quand il luy dit que nul ne verra le royaume de Dieu, s'il ne naist derechef. L'Apôtre nous declare semblablement, que c'est par la regeneration que Dieu nous sauve ; c'est à dire que nul n'est sauvé s'il n'est regeneré, quelque haute & excellente que soit sa premiere generation selon la chair. Mais ce qu'il ajoûte *du renouvellement du S. Esprit*, nous montre en second lieu, que ceux-là ne s'abusent pas moins, qui sous pretexte de la profession qu'ils font du Christianisme & du baptesme, qu'ils y ont receu, se fiatent de l'esperance du salut, bien que toute leur vie nous découvre, qu'ils sont encore dans le vieil Adam, & qu'ils n'ont jamais été touchez ny renouvellez par l'Esprit du nouveau. Tels étoient autrefois ceux, qui comme le rapporte S. Augustin, promettoient le salut à tous ceux indifferemment, qui auroient été baptisez ou en quelque secte du Christianisme que ce fust, ou du moins en la communion des orthodoxes, quelque vie qu'ils y eussent menée quant au reste ; erreur, dont il se treuve encore

Augu. Enchir. c. 67. Quæst. 1. ad Dulcit. De civ. D. l. 21. c. 18. 19. 20. 21. 22.

des traces dans les livres de quelques anciens. *a* Et de là est venuë l'illusion du purgatoire; où on leur fait esperer en vain la purification, qu'ils n'ont pas euë en ce siecle. Mais l'Apôtre abbat toutes ces fausses imaginations, posant clairement, que tous ceux qui sont sauvez, sont lavez & renouvellez, c'est à dire nettoyez & sanctifiez; & cela par la vertu du S. Esprit, qu'ils reçoivent en ce siecle, & non par celle d'vn feu, qu'ils doivent souffrir en l'autre. Ne m'accusez point je vous prie, de remuër inutilement cette ancienne erreur. I'avoüe que nul ne fait profession de la croire & de la défendre. Mais elle n'est pourtant pas morte. Tout ce qu'il y à de Chrétiens profanes, & vicieux, en sont encore entachez, en quelque siecle & en quelque communion qu'ils vivent. Tels sont entre nos adversaires ceux, qui n'ayant dans le fonds de leur cœur, aucun sentiment de la vraye sanctification de l'Esprit de Christ, ny pas vn de ses fruits en leur vie, pretendent neantmoins au salut, en vertu de je ne sçay quelles confessions, satisfactions, communions, abstinences, & devotions charnelles, où on les nourrit, & où ils mettent en vain toute

a Dans les côment. sur S. Paul, qui courent sous le nom de S. Amb. & dans S. Ierome.

la verité du Christianisme; comme si l'Apôtre n'avoit pas foudroyé, il y a long-temps toute cette marchandise, nous protestant *qu'en* IESVS-CHRIST *rien n'a aucune force ny valeur, que la nouvelle creature; & que son royaume n'est que justice, paix, & joye par le S. Esprit.* Mais laissons-là ceux de dehors. Combien avons nous de gens au milieu de nous, frappez du mesme aveuglement? qui veulent estre sauvez sans estre lavez de leurs vices, sans estre regenerez, sans estre renouvellez? qui s'appellent Chrétiens, & encore Chrétiens reformez, bien que les vices du monde & du Paganisme soyent demeurez tout entiers en leurs cœurs, & regnent ouvertement en leurs mœurs? Ils viennent quelquesfois icy à nos assemblées; Ils se presenttent à la table de nôtre communion; ils recitent des prieres en leurs maisons; & ne vont point à la messe, & renoncent aux abus de la superstition. C'est-là tout leur Christianisme. Pour le reste leur ame & leur vie est aussi remplie des corruptions, des débauches, des convoitises & des fruits de la chair, que celles des

Gal. 6. 15.

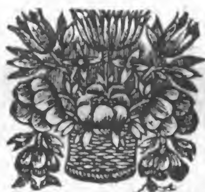
Rom. 14. 17.

plus perdus hommes, qui ſoyent entre les mondains. Ils jurent, ils joüent, ils haïſſent & outragent leurs prochains & meſme leurs freres, ils médiſent, ils calomnient, ils ſervent jour & nuit l'avarice, ou l'embition; & ſoüillent leurs corps dans les impuretez de la luxure & de l'intemperance. Chrétien mal nommé, ſortez je vous prie de cette pernicieuſe ſecurité. Que la trompete de l'Apôtre vous reveille au moins à cette fois, & vous faſſe reconnoiſtre, que le ſalut de Dieu en IESVS-CHRIST eſt vne choſe ſolide & réelle, & non vne ſimple & nuës profeſſion. Dieu lave ceux qu'il ſauve; & vous eſtes encore couvert de toute ſorte d'ordures. Il les regenere, & les renouvelle par ſon Eſprit; & il ne paroiſt en vous nulle trace de cette nature divine, ny de cette vie ſainte, en laquelle il les reforme. Nous n'y voyons, & vous n'y ſentez, que le vieux Adam, ſa chair, ſes convoitiſes, ſes paſſions, & ſes mœurs. Comment preſumez-vous d'eſtre des ſauvez de Dieu avec vne forme ſi contraire à la leur? Vous me di-

rez, que vozs croyez pourtant en IESVS-CHRIST. Mais prenez garde que vous ne vous abusiez ; & que vous ne fassiez passer vne ombre pour vn corps, vne legere & vaine opinion pour vne vraye foy. Si vous croyez veritablement en IESVS-CHRIST, vous l'aymeriez ; vous luy obeyriez ; vous auriez du zele pour sa gloire ; vous seriez jaloux de l'honneur de sa maison ; vous suivriez exactement sa discipline ; vous craindriez sa colere ; vous soûpireriez apres son ciel, & chemineriez dans la voye qui y conduit, & par laquelle il y est monté luy-mesme. Il habite dans nos cœurs par la foy ; & par la foy il les purifie ; & la foy surmonte le monde, & nous en rend victorieux. Comment apres cela, vous vantez-vous d'avoir la foy ? vous qui avez vn cœur plein de toutes les impuretez des vices ? vn cœur, où habite non IESVS-CHRIST, mais Belial avec ses idoles & ses vanitez ? vn cœur, qui bien loin de vaincre le monde, le sert & l'adore, & ne resiste à aucune de ses volontez ? Au nom de Dieu si vous avez quelque étin-

celle de bon ſens, arrachez-vous de cét abyſme de perdition. Recevez de bonne foy le ſalut que Dieu vous offre en ſon Fils. N'outragez pas d'avantage ſon Evangile, & ſon Eſprit. Renoncez à la vie, qu'il veut détruire en vous ; & vous lavez dans la divine eau, qu'il vous preſente. Implorez ſon ſecours, & luy demandez la lumiere & la vertu de ſon Eſprit, qui vous refonde, & vous change tout entier ; arrachant de vôtre poitrine ce vieux cœur que vous avez receu d'Adam, gâté & pourry, ſourd & inſenſible à la voix du ciel, & y en mettant vn autre nouveau, éclairé de ſa verité, docile à ſes enſeignemens, brulant de ſon divin feu, & n'aymant que la beauté & la gloire de ce nouveau monde eternel que IESVS-CHRIST nous a promis, & dont il nous a montré l'image en ſa reſurrection. Chrétien, ſi vous le demandez au Seigneur avec vn ardent deſir & vne affection ſincere, ne doutez point qu'il ne vous l'accorde. Alors vous pourrez vous aſſeurer, que Dieu vous a veritablement ſauvez, voyant & ſentant en vous la regeneration,

& le renouvellement de ſon Eſprit, pour attandre avec vne pleine confiance de la conſtance de ſon amour l'accompliſſement de ce grand ſalut, en la jouïſſance de la vie bien-heureuſe & eternelle, que IESVS-CHRIST nôtre Sauveur nous garde fidelement dans les cieux. Amen.





SERMON QVAINZIESME.

TIT. III. VERS. 7.

7. *Afin qu'étant justifiez par sa grace nous soyons heritiers selon esperance de la vie eternelle:*



HERS FRERES; Cette admirable benignité, que Dieu exerce envers les hommes pecheurs, nous a été excellemment depeinte par nô-
Luc. 15. 20. 22. tre Seigneur IESVS-CHRIST dans la parabole de l'enfant prodigue; où vous voyez vn pere embrassant avecque joye vn garson débauché, qui par l'horreur de ses excez s'étoit rendu miserable, & indigne de son nom & de sa maison; tout ainsi que le Seigneur nous reçoit à mercy apres le

malheur

malheur, où nous nous étions volontairement precipitez, en abusant insolemment de ses premieres faveurs, & perdant honteusement tous les biens, qu'il nous avoit donnez au commencement. Mais ce pere de la parabole Evangelique ne se contente pas de pardonner à son mauvais fils toutes les fautes de sa vie passée; Il le caresse, & le revest d'vne belle robbe, & luy met vn anneau en sa main; c'est à dire qu'il le rétablit en la dignité d'enfant & d'heritier de sa maison. C'est l'image de la grace divine, que Dieu nous fait en son Fils. Il n'oublie pas seulement nos offenses & nos crimes; il ne nous remet pas seulement les peines, que nous avions meritées; il ne nous souffre pas simplement; encore que cette seule faveur, quand bien il ne nous en feroit aucune autre, seroit desja tres-grande & tres-digne de l'admiration & de la loüange des Anges & des hommes; Mais sa bonté ne s'arreste pas-là pourtant. Apres nous avoir nettoyez, il nous revest & nous orne de ses presens; Il nous donne son Esprit, & renouvelle & sanctifie nôtre nature; & enfin pour comble de sa liberalité, il nous fait ses heritiers bien-aymez, nous consacrant

à la possession eternelle d'vne vie celeste, pleine d'vne gloire & d'vne felicité incomprehensible. L'Apôtre en la description, qu'il nous fait de la benignité de Dieu, nous representoit dans les paroles precedentes le premir degré de cette grace, en disant, qu'il nous a lavez, regenerez, & renouvellez par le S. Esprit, qui est le divin anneau de sa maison ; la marque & le seau de son adoption ; Maintenant il nous propose le plus haut point de sa bonté, qui est comme le sommet, ou la couronne de sa munificence, & la derniere fin de tous ses presens ; assavoir *l'heritage de la vie eternelle* ; quand apres avoir dit que *Dieu nous a sauvez selon sa misericorde, par le lavement de la regeneration, & par le renouvellement du S. Esprit*, il ajoûte dans le verset, que vous m'avez ouï lire, *afin qu'étant justifiez par sa grace nous soyons heritiers selon esperance de la vie eternelle.* Comme la vie eternelle est nôtre souverain bien ; aussi est-ce la derniere fin, où tendent toutes les faveurs que Dieu nous fait. C'est pour cela, *qu'il a donné son Fils vnique, afin que quiconque croit en luy ne perisse point mais ait la vie eternelle.* C'est pour cela, qu'il nous pardonne nos pechez, & nous lave

de toutes nos ordures dans le saint baptesme ; C'est pour cela, qu'il nous regenere par la vertu de son Esprit, & qu'il nous fortifie & nous console. Les graces & les disciplines qu'il nous dispense icy bas, nous y conduisent les vnes & les autres, quelque differentes qu'elles semblent. C'est pourquoy l'Apotre ayant cy-devant representé les principales graces que Dieu nous communique en son Fils, à bien raison de dire ; qu'il le fait *afin que nous soyons heritiers de la vie eternelle.*. Mais parce que ny la raison de l'equité naturelle, ny la divine sagesse ne peuvent souffrir, que le pecheur demeurant toûjours coupable ait part à vn si grand bien, l'Apôtre ne dit pas simplement, que nous *sommes heritiers de la vie eternelle* ; il ajoûte expressement, que nous en sommes heritiers *étant justifiez*, ou (comme le porte precisement la forme de la parole Grecque, qu'il a icy employée) *ayant été justifiez*. Encore ne parle t-il pas simplement ainsi ; Mais touche notamment la qualité & la maniere de cette justification, *ayant* (dit-il) *été justifiez par sa grace* ; c'est à dire par la grace de Dieu ; ce qu'il ajoûte tant pour rehausser & exaggerer la gloire de la bonté du Seigneur en

cette partie de nôtre salut, que pour nous consoler & asseurer contre les doutes, que nous pourroient donner tant d'infirmitez, que nous ressentons encore en nous; mesme depuis avoir été lavez & renouvellez par le baptesme de IESVS-CRHIST. Ainsi aurons nous deux points à traitter en cette action avecque la grace de Dieu pour éclaircir & exposer le texte de l'Apôtre à vôtre edification & consolation; Le premier *de nôtre justification par la grace de Dieu*; le deuxiesme *de l'heritage de la vie eternelle*. La derniere de ces deux choses est la fin souveraine, où nous aspirons; & la premiere est la voye, qui nous y conduit, & le moyen asseuré par lequel nous y parvenons; étant egalement impossible, & que nous ayons la vie eternelle sans estre justifiez, & que nous soyons justifiez sans avoir la vie eternelle. I'avouë que cette vie divine est vn bien si grand, qu'il n'y a point de justice humaine, quelque parfaite que vous puissiez vous l'imaginer, qui soit à parler proprement capable de le meriter. Et nous pouvons veritablement dire de toutes nos justices, & non des nôttes seulement, mais de celles d'Adam mesme, supposé qu'il eust perseveré dans

ſon innocence originelle, ce que l'Apôtre a écrit de nos ſouffrances, *qu'elles ne ſont point à contrepeſer à la gloire avenir, qui ſera revelée en nous.* Mais ſi cette vie eſt au deſſus de tout merite, elle requiert pourtant en la creature vne certaine condition & diſpoſition, ſans laquelle il n'eſt pas poſſible, qu'elle luy ſoit communiquée. Cette condition-là eſt que la creature ne ſoit pas obligée à la mort en vertu de quelque crime. Car la juſtice n'empeſche pas que Dieu ne ſuive le mouvement de ſa bonté, en gratifiant de ſes bien vne creature, qui ne les a pas meritez; mais elle ne peut ſouffrir, que celle qui meritoit la mort, ait la vie; ſes droits étant fermes & immuables, que tout peché doit neceſſairement eſtre puny; c'eſt à dire exclus de la gloire & de la vie, & aſſujetty à la malediction & à la mort, Dieu donc étant le ſouverain Monarque du monde, & l'vnique arbitre de la vie & de la mort des hommes, qui ne fait rien qu'avec vn jugement tres-juſte & tres-raiſonnable, il eſt evident que quelque inclination qu'il ait naturellement à leur bien, il ne donne pourtant la vie eternelle, qu'à la creature qui à la condition & diſpoſition requiſe pour en

Rom. 8. 18.

jouïr legitimement. D'où s'ensuit que pour y avoir part & recevoir ce souverain bonheur de la main du Createur ; il faut ou qu'elle soit absolument innocente en elle mesme, sans avoir jamais commis aucun peché ; ou que si elle en a commis, elle en ait été lavée & nettoyée par vne grace, & vn pardon legitime. Car le peché legitimement pardonné n'est plus ; il n'a plus de force ny d'action soit pour priver celuy qui l'a commis de quelque bien, soit pour l'assujettir à quelque mal ; non plus que s'il ne l'avoit jamais commis. Si la creature est innocente, je ne dis pas que la vie eternelle luy soit deüe ; parce qu'en vivant bien & saintement elle s'est simplement acquittée de ce qu'elle devoit, & n'a acquis à parler proprement nul droit d'exiger ny pretendre en justice aucun bien nouveau de son Createur ; mais bien dis-je qu'elle est capable de la vie eternelle ; qu'elle peut la recevoir de la liberalité de Dieu sans choquer les loix de sa justice. I'en dis autant de celle, qui ayant peché a obtenu le pardon legitime de ses crimes ; la grace, qui luy a été faite, la mettant dans les mesme termes, que si elle n'avoit point peché. Dieu donc ne recevant per-

sonne à la vie eternelle, qui ne soit franc & quitte des droits, que le crime donne à la justice vangeresse sur la creature; vous voyez bien, que pour estre admis en ce grand heritage, il faut que nous ayons été premierement declarez tels en son jugement. C'est precisement ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit *qu'ayant été justifiez*, c'est à dire declarez iustes, & francs du peché, *nous sommes heritiers de la vie eternelle.* Ceux de Rome l'entendent autrement; voulant que *justifier* dans ce lieu, & dans vne infinité d'autres, signifie rendre vn homme juste & homme de bien de vicieux & méchant, qu'il étoit, en changeant ses mœurs, & les affections & habitudes de son cœur; qui est ce que nous appellons *sanctifier* selon le style de l'Ecriture. Mais ils s'abusent evidemment; le mot de *justifier* n'ayant ce sens ny dans nôtre commun langage ny dans celuy de l'Apôtre, & des autres écrivains sacrez. Certainement quand nous disons en François *justifier vn homme*, nous n'entendons par-là aucun vray & réel changement, qui se fasse en son ame ou en ses mœurs; nous signifions simplement le defendre des crimes, dont il étoit accusé; & declarer & maintenir,

qu'il n'en est pas coupable ; soit qu'en effet il soit innocent, soit qu'il ne le soit pas; & nous disons encore tout de mesme, *justifier une action*, non pour dire la changer en elle mesme, & la faire devenir bonne & juste de mauvaise & injuste qu'elle étoit, mais bien l'excuser, & montrer qu'elle n'est pas veritablement digne des blasmes, qu'on luy donne. L'Ecriture employe aussi ce mot en vn sens presque semblable; comme chacun le peut reconnoistre dans
Prov. 17. 15. les lieux, où elle dit que *celuy qui justifie le méchant*, *& celuy qui condamne le juste*, *sont*
Esay. 5. 23. *tous deux en abomination au Seigneur*; & où elle maudit *ceux*, *qui justifient le méchant pour des presens*; & ainsi ailleurs, où il est evident que *justifier* veut dire absoudre, & affranchir vn criminel de la peine, & de la honte, à laquelle les loix l'assujettissoient; Et c'est encore en ce sens qu'vn auteur, que Rome met dans le canon des Ecritu-
Eccl. 7 5. res, a parlé en quelque endroit, *Ne te justifie point devant le Seigneur* (dit-il) *car il connoist le cœur d'vn chacun.* Quant à saint Paul, dont il est icy proprement question, il est clair qu'il prend toûjours constamment le mot de *justifier*, non pour changer vn homme, de méchant qu'il étoit le ren-

dant bon & vertueux, mais bien pour l'absoudre, & l'exmuter de la condamnation, que merite le peché, & le traiter comme s'il n'en avoit point commis. Car il oppose *justifier* à *condamner*, tout de mesme que faisoit le Sage dans les Proverbes, & la *justification* à la *condamnation*; *Dieu* (dit-il) *est celuy qui justifie*: *Qui sera celuy qui condamnera? La coulpe est d'une seule offense en condamnation, mais le don, est de plusieurs offenses à justification.* Et derechef; *Comme par une seule offense, la coulpe est venuë sur tous les hommes en condamnation; ainsi par une seule justice, qui nous justifie, le don est venu sur tous les hommes en justification de vie.* Certainement puis *qu'absoudre*, est le contraire de *condamner*, & *l'absolution* le contraire de la *condamnation*, l'Apôtre par les mots de *justifier* & de *iustification*, qu'il oppose à *condamner* & à la *condamnation*, entend evidemment *absoudre*, & *absolution.* Et il l'explique ainsi luy-mesme dans le chapître quatriesme de l'epître aux Romains, où raisonnant sur ce qui est dit au commencement du pseaume trente-deuxiesme, que *bien-heureux est l'homme, dont les iniquitez sont pardonnées, & à qui le Seigneur n'aura point imputé le*

Rom. 8. 32. 33.

Rom. 5. 16. 18.

Rom. 4. 5. 6. 7. 8.

peché, il dit *justifier le méchant & luy alloüer ou imputer justice sans œuvres*, pour signifier ce que le Psalmiste avoit dit, *luy pardonner ses iniquitez, & ne luy point imputer le peché.* Cela se voit encore de ce qu'en vn autre lieu il allegue vn passage du Prophete, où *estre justifié* est exposé, par gaigner sa cause dans vn jugement, c'est à dire estre
Rom. 3. 4. absous, comme chacun sçait, *Afin que tu sois justifié en tes paroles, & que tu ayes gain de cause, quand tu es jugé.* Et c'est necessairement ainsi qu'il le faut entendre, vn peu apres dans le mesme chapître,
Rom. 3. 20. quand il conclud, que *nulle chair ne sera justifiée devant Dieu par les œuvres de la loy*; c'est à dire que nul homme ne pourra gagner sa cause, ny estre absous par cette voye-là. Disons donc qu'il faut aussi prendre ce lieu en mesme sens, conformément au style ordinaire de l'Apôtre & de l'Ecriture; *Ayans été justifiez*, c'est à dire ayant été absous de nos pechez par le jugement de Dieu & affranchis de la confusion & de la malediction, à laquelle ils assujettissent les hommes. Mais l'Apôtre ne dit pas simplement que *nous avons été justifiez*; Il ajoûte expressement *par la grace de Dieu*; c'est à dire par sa faveur & clemence, &

non en vertu de nôtre propre justice & à la rigueur du droit. Car il y à deux manieres de justifier vne personne dans vn jugement, où elle est accusée, & de la delivrer de la honte & de la peine, à laquelle sont condamnez les coupables ; L'vne en reconnoissant & declarant, qu'elle n'est point tombée dans la faute, dont elle est accusée ; L'autre en avoüant qu'elle y est tombée, mais luy faisant grace, & ne luy imputant point son peché. L'Apôtre appelle la premiere la justification *par les œuvres*, & en mesme sens, *par la loy* ; parce que la loy ne justifie point autrement ; Il nomme la seconde *la justification par la grace*, ou par *la foy* ; par la grace, parce qu'elle consiste proprement en la grace que Dieu nous fait de ne nous point imputer nos pechez ; *par la foy*, parce qu'il ne fait cette grace, qu'à ceux qui ont la foy. Les epîtres de ce saint homme sont toutes pleines de ces termes. Il dit donc que c'est en cette seconde sorte & non en la premiere que *nous sommes justifiez* pour estre admis en la possession de l'heritage de la vie eternelle ; D'où s'ensuit, que nous sommes justifiez par la pure clemence & bonté du Seigneur, qui nous regarde

en son Fils, auquel nous sommes vnis par la foy, & à cause de luy & en consideration du merite de sa croix nous pardonne gratuitement nos pechez, & non par nos œuvres, ou en vertu de quelques bonnes & saintes actions, que nous ayons faites. Ceux de Rome confessent bien, que Dieu en vse ainsi avecque les fideles au commencement de leur vocation, & regeneration; étant d'accord qu'à leur entrée dans l'Eglise par le baptesme, Dieu les justifie par sa seule grace sans avoir aucun egard à leurs œuvres, & leur pardonne pleinement & gratuitement tous leurs pechez pour l'amour de son Fils IESVS, dont il leur communique la satisfaction & le merite; si bien que mourant incontinent en cét état-là ils ne font nulle difficulté, qu'ils ne soyent heritiers de la vie eternelle par la grace de Dieu seule sans aucunes œuvres. Mais pour la suite & le progrez du salut apres la premiere vocation, ils tiennent que les fideles sont justifiez par leurs œuvres; c'est à dire que l'habitude de la sainteté, dont Dieu les a revestus, avecque les œuvres qu'elle produit, sont la justice en vertu de laquelle ils sont tenus & declarez justes devant Dieu,

& comme tels receus en la possession de la vie eternelle. Quant à nous Mes Freres, nous confessons volontiers, que le fidele outre la remission des pechez, reçoit encore à son entrée en l'Eglise, vne autre grace de Dieu, assavoir la sanctification; qui purifie son ame des vices, qui y habitoient, & le revest d'vne pieté & d'vne charité, fecondes en bonnes œuvres; & c'est ce que l'Apôtre nous a enseigné cy-devant, en disant que Dieu pour nous sauver nous a regenerez & renouvellez par le saint Esprit. Nous disons mesmes, que c'est pour cela qu'il nous justifie, & nous pardonne nos pechez; afin que le sentiment de sa bonté nous enflamme à l'étude d'vne vie nouvelle, si bien que la sanctification est le fruit de la justification. Mais si ces deux benefices de Dieu sont inseparablement conjoints l'vn avec l'autre, ce n'est pas à dire qu'il les faille confondre en vn; ny attribuer à l'vn ce qui n'appartient qu'à l'autre. Car ce que l'Apôtre enseigne & icy & ailleurs constamment que nous *sommes justifiez par la grace de Dieu*, doit demeurer ferme & inebranlable. Or nous ne serions pas justifiez par grace, si nous l'étions par nos œuvres; ces

deux manieres de justification étant absolument incompatibles. Si quelqu'vne des parties de vôtre vie à besoin de la grace ; il est clair, que vous ne pouvez estre justifié que par la grace ; celuy qui pretend d'estre justifié par ses œuvres, étant obligé d'apporter en jugement vne vie, où il n'y ait rien à reprendre. S'il s'y rencontre des defauts, & des taches en quelque endroit que ce soit, des-là il dechet de sa pretention. Si bien que nos adversaires confessant, que la vie de tous les fideles étoit toute tachée & couverte de pechez avant leur regeneration, il faut qu'ils avoüent de necessité, que nul d'eux ne peut estre justifié autrement que par pure grace. Mais il y à plus encore. Car mesme depuis le temps qu'ils ont été regenerez, bien que leur vie soit toute autre qu'elle n'étoit auparavant, elle n'est pourtant pas entierement exempte de peché. La conscience en rend les plus saints convaincus ; & l'Ecriture nous l'enseigne clairement ; disant que ceux qui se vantent de n'avoir point de peché, sont des menteurs, qui se seduisent eux-mesmes.
1.Iean. 1. 8. Et la priere que tous les fideles font tous les jours à Dieu par l'ordre du Maistre,

qu'il *leur pardonne leurs pechez*, le montre clairement. Certainement il n'y à donc point de fidele, dont la iustice puisse subsister devant le jugement de Dieu; & qui n'ait besoin de sa grace, pour couvrir les pechez, dont elle a été entachée. Aussi voyez vous, que les plus grands Saints ont recours à la misericorde du Seigneur; & n'osent paroistre devant le tribunal de sa justice; *N'entre point en jugement avecque ton serviteur* (dit l'vn d'eux) *dautant* Ps.143.2.
que nul vivant ne sera justifié devant toy. Si Ps.130.3
tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui est-ce qui subsistera? Et S.Paul proteste, que 1.cor.4.4.
bien qu'il *ne se sente coûpable de rien, il n'est pourtant pas justifié pour cela.* Et ail- 2.Tim.1.18.
leurs ils souhaite que le Seigneur fasse misericorde au jour du grand jugement à vn excellent serviteur de Dieu nommé Onesiphore. Ce n'est pas le commencement; c'est le dernier point du salut; & neantmoins il veut que la misericorde y ait lieu. Certainement nous ne sommes donc iustifiez que par grace dans le progrez & à la fin de nôtre salut, non plus qu'au commencement. Et icy mesme l'Apôtre ne met rien entre la iustification par la grace & l'heritage de la vie eter-

jouïr legitimement. D'où s'ensuit que pour y avoir part & recevoir ce souverain bonheur de la main du Createur ; il faut ou qu'elle soit absolument innocente en elle mesme, sans avoir jamais commis aucun peché ; ou que si elle en a commis, elle en ait été lavée & nettoyée par vne grace, & vn pardon legitime. Car le peché legitimement pardonné n'est plus ; il n'a plus de force ny d'action soit pour priver celuy qui l'a commis de quelque bien, soit pour l'assujettir à quelque mal ; non plus que s'il ne l'avoit jamais commis. Si la creature est innocente, je ne dis pas que la vie eternelle luy soit deüe ; parce qu'en vivant bien & saintement elle s'est simplement acquittée de ce qu'elle devoit, & n'a acquis à parler proprement nul droit d'exiger ny pretendre en justice aucun bien nouveau de son Createur ; mais bien dis-je qu'elle est capable de la vie eternelle ; qu'elle peut la recevoir de la liberalité de Dieu sans choquer les loix de sa justice. I'en dis autant de celle, qui ayant peché a obtenu le pardon legitime de ses crimes ; la grace, qui luy a été faite, la mettant dans les mesme termes, que si elle n'avoit point peché. Dieu donc ne recevant per-

ſonne à la vie eternelle, qui ne ſoit franc & quitte des droits, que le crime donne à la juſtice vangereſſe ſur la creature; vous voyez bien, que pour eſtre admis en ce grand heritage, il faut que nous ayons été premierement declarez tels en ſon jugement. C'eſt preciſement ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit *qu'ayant été juſtifiez*, c'eſt à dire declarez iuſtes, & francs du peché, *nous ſommes heritiers de la vie eternelle.* Ceux de Rome l'entendent autrement; voulant que *juſtifier* dans ce lieu, & dans vne infinité d'autres, ſignifie rendre vn homme juſte & homme de bien de vicieux & méchant, qu'il étoit, en changeant ſes mœurs, & les affections & habitudes de ſon cœur; qui eſt ce que nous appellons *ſanctifier* ſelon le ſtyle de l'Ecriture. Mais ils s'abuſent evidemment; le mot de *juſtifier* n'ayant ce ſens ny dans nôtre commun langage ny dans celuy de l'Apôtre, & des autres écrivains ſacrez. Certainement quand nous diſons en François *juſtifier vn homme*, nous n'entendons par-là aucun vray & réel changement, qui ſe faſſe en ſon ame ou en ſes mœurs; nous ſignifions ſimplement le defendre des crimes, dont il étoit accuſé; & declarer & maintenir,

qu'il n'en est pas coupable ; soit qu'en effet il soit innocent, soit qu'il ne le soit pas ; & nous disons encore tout de mesme, *justifier vne action*, non pour dire la changer en elle mesme, & la faire devenir bonne & juste de mauvaise & injuste qu'elle etoit, mais bien l'excuser, & montrer qu'elle n'est pas veritablement digne des blasmes, qu'on luy donne. L'Ecriture employe aussi ce mot en vn sens presque semblable ; comme chacun le peut reconnoistre dans
Prov. 17. 15. les lieux, où elle dit que *celuy qui justifie le méchant, & celuy qui condamne le juste, sont*
Esay. 5. 23. *tous deux en abomination au Seigneur* ; & où elle maudit *ceux*, *qui justifient le méchant pour des presens* ; & ainsi ailleurs, où il est evident que *justifier* veut dire absoudre, & affranchir vn criminel de la peine, & de la honte, à laquelle les loix l'assujettissoient ; Et c'est encore en ce sens qu'vn auteur, que Rome met dans le canon des Ecritu-
Eccl. 7 5. res, a parlé en quelque endroit, *Ne te justifie point devant le Seigneur* (dit-il) *car il connoist le cœur d'vn chacun.* Quant à saint Paul, dont il est icy proprement question, il est clair qu'il prend toûjours constamment le mot de *justifier*, non pour changer vn homme, de méchant qu'il étoit le ren-

dant bon & vertueux, mais bien pour l'absoudre, & l'exmuter de la condamnation, que merite le peché, & le traiter comme s'il n'en avoit point commis. Car il oppose *justifier* à *condamner*, tout de mesme que faisoit le Sage dans les Proverbes, & la *justification* à la *condamnation*; *Dieu* (dit-il) *est celuy qui justifie : Qui sera celuy qui condamnera ? La coulpe est d'vne seule offense en condamnation, mais le don, est de plusieurs offenses à justification.* Et derechef ; *Comme par vne seule offense, la coulpe est venuë sur tous les hommes en condamnation ; ainsi par vne seule justice, qui nous justifie, le don est venu sur tous les hommes en justification de vie.* Certainement puis *qu'absoudre*, est le contraire de *condamner*, & *l'absolution* le contraire de la *condamnation*, l'Apôtre par les mots de *justifier* & de *iustification*, qu'il oppose à *condamner* & à la *condamnation*, entend evidemment *absoudre*, & *absolution*. Et il l'explique ainsi luy-mesme dans le chapître quatriesme de l'epître aux Romains, où raisonnant sur ce qui est dit au commencement du pseaume trente-deuxiesme, que *bien-heureux est l'homme, dont les iniquitez sont pardonnées, & à qui le Seigneur n'aura point imputé le*

Rom. 8. 32. 33.

Rom. 5. 16. 18.

Rom. 4. 5. 6. 7. 8.

peché, il dit *justifier le méchant & luy alloüer ou imputer justice sans œuvres*, pour signifier ce que le Psalmiste avoit dit, *luy pardonner ses iniquitez, & ne luy point imputer le peché.* Cela se voit encore de ce qu'en vn autre lieu il allegue vn passage du Prophete, où *estre justifié* est exposé, par gaigner sa cause dans vn jugement, c'est à dire estre absous, comme chacun sçait, *Afin que tu*
Rom. 3. 4. *sois justifié en tes paroles, & que tu ayes gain de cause, quand tu es jugé.* Et c'est necessairement ainsi qu'il le faut entendre, vn peu apres dans le mesme chapître,
Rom. 3. 20. quand il conclud, que *nulle chair ne sera justifiée devant Dieu par les œuvres de la loy*; c'est à dire que nul homme ne pourra gagner sa cause, ny estre absous par cette voye-là. Disons donc qu'il faut aussi prendre ce lieu en mesme sens, conformément au style ordinaire de l'Apôtre & de l'Ecriture; *Ayans été justifiez*, c'est à dire ayant été absous de nos pechez par le jugement de Dieu & affranchis de la confusion & de la malediction, à laquelle ils assujettissent les hommes. Mais l'Apôtre ne dit pas simplement que *nous avons été justifiez*; Il ajoûte expressement *par la grace de Dieu*; c'est à dire par sa faveur & clemence, &

non en vertu de nôtre propre justice & à la rigueur du droit. Car il y à deux manieres de justifier vne personne dans vn jugement, où elle est accusée, & de la delivrer de la honte & de la peine, à laquelle sont condamnez les coupables; L'vne en reconnoissant & declarant, qu'elle n'est point tombée dans la faute, dont elle est accusée; L'autre en avoüant qu'elle y est tombée, mais luy faisant grace, & ne luy imputant point son peché. L'Apôtre appelle la premiere la justification *par les œuvres*, & en mesme sens, *par la loy*; parce que la loy ne justifie point autrement; Il nomme la seconde *la justification par la grace*, ou par *la foy*; par la grace, parce qu'elle consiste proprement en la grace que Dieu nous fait de ne nous point imputer nos pechez; *par la foy*, parce qu'il ne fait cette grace, qu'à ceux qui ont la foy. Les epîtres de ce saint homme sont toutes pleines de ces termes. Il dit donc que c'est en cette seconde sorte & non en la premiere que *nous sommes justifiez* pour estre admis en la possession de l'heritage de la vie eternelle; D'où s'ensuit, que nous sommes justifiez par la pure clemence & bonté du Seigneur, qui nous regarde

en son Fils, auquel nous sommes vnis par la foy, & à cause de luy & en consideration du merite de sa croix nous pardonne gratuitement nos pechez, & non par nos œuvres, ou en vertu de quelques bonnes & saintes actions, que nous ayons faites. Ceux de Rome confessent bien, que Dieu en vse ainsi avecque les fideles au commencement de leur vocation, & regeneration; étant d'accord qu'à leur entrée dans l'Eglise par le baptesme, Dieu les justifie par sa seule grace sans avoir aucun egard à leurs œuvres, & leur pardonne pleinement & gratuitement tous leurs pechez pour l'amour de son Fils IESVS, dont il leur communique la satisfaction & le merite; si bien que mourant incontinent en cét état-là ils ne font nulle difficulté, qu'ils ne soyent heritiers de la vie eternelle par la grace de Dieu seule sans aucunes œuvres. Mais pour la suite & le progrez du salut apres la premiere vocation, ils tiennent que les fideles sont justifiez par leurs œuvres; c'est à dire que l'habitude de la sainteté, dont Dieu les a revestus, avecque les œuvres qu'elle produit, sont la justice en vertu de laquelle ils sont tenus & declarez justes devant Dieu,

& comme tels receus en la possession de la vie eternelle. Quant à nous Mes Freres, nous confessons volontiers, que le fidele outre la remission des pechez, reçoit encore à son entrée en l'Eglise, vne autre grace de Dieu, assavoir la sanctification; qui purifie son ame des vices, qui y habitoient, & le revest d'vne pieté & d'vne charité, fecondes en bonnes œuvres; & c'est ce que l'Apôtre nous a enseigné cy-devant, en disant que Dieu pour nous sauver nous a regenerez & renouvellez par le saint Esprit. Nous disons mesmes, que c'est pour cela qu'il nous justifie, & nous pardonne nos pechez; afin que le sentiment de sa bonté nous enflamme à l'étude d'vne vie nouvelle, si bien que la sanctification est le fruit de la justification. Mais si ces deux benefices de Dieu sont inseparablement conjoints l'vn avec l'autre, ce n'est pas à dire qu'il les faille confondre en vn; ny attribuer à l'vn ce qui n'appartient qu'à l'autre. Car ce que l'Apôtre enseigne & icy & ailleurs constamment que nous *sommes justifiez par la grace de Dieu*, doit demeurer ferme & inébranlable. Or nous ne serions pas justifiez par grace, si nous l'étions par nos œuvres; ces

qu'il *leur pardonne leurs pechez*, le montre clairement. Certainement il n'y à donc point de fidele, dont la justice puisse subsister devant le jugement de Dieu; & qui n'ait besoin de sa grace, pour couvrir les pechez, dont elle a été entachée. Aussi voyez vous, que les plus grands Saints ont recours à la misericorde du Seigneur; & n'osent paroistre devant le tribunal de sa justice; *N'entre point en jugement avecque ton serviteur* (dit l'vn d'eux) *dautant* Ps. 143. 2.
que nul vivant ne sera justifié devant toy. Si Ps. 130. 3
tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui est-ce qui subsistera? Et S. Paul proteste, que 1. Cor. 4. 4.
bien qu'il *ne se sente coupable de rien, il n'est pourtant pas justifié pour cela.* Et ail- 2. Tim. 1. 18.
leurs ils souhaite que le Seigneur fasse misericorde au jour du grand jugement à vn excellent serviteur de Dieu nommé Onesiphore. Ce n'est pas le commencement; c'est le dernier point du salut; & neantmoins il veut que la misericorde y ait lieu. Certainement nous ne sommes donc iustifiez que par grace dans le progrez & à la fin de nôtre salut, non plus qu'au commencement. Et icy mesme l'Apôtre ne met rien entre la iustification par la grace & l'heritage de la vie eter-

nelle; *Etans justifiez par la grace de Dieu nous sommes heritiers de la vie*; (dit il) signe evident que cette iustification par grace nous suit toûiours iusques au bout, & ne nous quitte point, qu'elle ne nous ait introduits en la gloire. Confessons donc selon cette doctrine de S. Paul, que tout nôtre salut, & toute nôtre iustice est en la seule grace de Dieu; qu'elle intervient au commencement, au milieu, & à la fin de son œuvre en nous; & disons avec l'vn de ses plus anciens & plus fideles disciples, assavoir S. Clement, premier

ep. ad cor. p. 41. Pasteur de l'Eglise de Rome, *qu'ayant été appellez par la volonté de Dieu en* IESVS-CHRIST *nous ne sommes point justifiez par nous mesmes, ny par nôtre sagesse, ou prudence, ou pieté, ny par les œuvres que nous avons faites en sainteté de cœur, mais par la foy, par laquelle le grand Dieu tout puissant a justifié tous ceux qui ont vescu depuis le commencement du monde.* C'est vne verité si claire, si necessaire, & si pressante, qu'elle contraint ceux-là mesme, qui la condamnent d'y avoir recours. Le Pape &

Concil. Trid. sess 6. cap. 16. ceux de sa communion ont iugé & prononcé dans leur Concile de Trente, qu'il ne manque rien aux fideles pour pouvoir

pleinement

plenement satisfaire à la loy divine dans l'estat de ce siecle, & pour meriter veritablement la vie eternelle ; qu'ils auront en l'autre ; & que c'est par cette justice inherente en eux, qu'ils sont justifiez ; foudroyant avecque leurs anathemes tous ceux qui croyent autrement. Et neantmoins dans cette mesme communion, il ne se treuve pas seulement des gens, qui disent, & écrivent, *que l'ame fidele ne s'appuye point sur cette iustice inherente en elle, mais sur la seule justice de Christ, qui nous a été donnée* ; mais d'entre les Cardinaux mesmes, qui presiderent au Concile de Trente, l'vn des plus fameux, nommé Hosius, Polonois de naissance, & d'ailleurs tres-passionné ennemi & persecuteur de nôtre Religion, dans les pensées de la mort, pressé des éguillons de sa conscience, renonce nettement à toutes ses justices pretenduës, & a tout son recours à la seule grace de Dieu, & au seul merite de son Fils IESVS-CHRIST. Les paroles qu'il en a écrites dans son Testament, l'acte le plus grave & le plus important de la vie humaine, sont considerables ; *Ie viens* (dit-il) *au trône de ta grace, ô Pere de misericorde, & Dieu de toute consolation, pour ob-*

Conc. Trid. sess. 6. cap. 16.

Cassand. in Consult. Contren. tract. de justific.

tenir misericorde & treuver grace devant toy. A quelque heure qu'il te plaira me demander & reprendre mon depost, je remets mon esprit entre tes mains. Si tu le regardes tel qu'il est en luy mesme, ie confesse qu'estant plein de toute ordure, il n'est pas digne de venir devant les yeux de ta Majesté: Mais si tu regardes le sang de ton Fils, par lequel il a été lavé & nettoyé, & les tourmens épouvantables qu'il a soufferts pour nos pechez, afin de nous rendre agreables, certainement ils sont bien dignes que tu fasses part de ta gloire à vn esprit racheté par vn si grand prix. Pere tres-clement, ne me regarde point moy-mesme; Detourne plutost ton visage de mes pechez, & regarde, ô Dieu nôtre Protecteur, regarde, mon Dieu, la face de ton Christ, de ton Fils bien-aimé, pendant, & mourant en la Croix pour nos pechez, &c. Ie suis indigne, que ta Majesté jette ses yeux sur moy; Mais ton Fils est tres-digne, que pour l'amour de sa passion, & pour le merite de sa mort, tu me regardes & me couronnes. C'est pourquoy, ô Pere misericordieux, je viens à toy, sans aucuns merites, qui soient miens; mais bien avec ceux de ton Fils IESUS-CHRIST *mon Seigneur & mon Redempteur, qui t'ayant abondamment satisfait par sa mort precieuse, non seulement pour mes pechez, mais aussi pour ceux*

de tout le monde, je t'apporte & te presente le merite de sa mort, & y arreste mon esperance & ma confiance toute entiere. C'est là ma justice, c'est ma satisfaction, ma redemption, & ma propitiation. La mort de mon Seigneur est mon merite. I'en aurai assez, tandis que le Seigneur de misericorde ne me manquera point. Ce sont là les sentimens qu'avoit Hosius, lors que la pensée de la mort, refroidissant & éteignant en luy la passion, qu'il avoit contre nous, le faisoit rentrer en soy-mesme, & considerer nettement les choses comme elles sont en la presence de Dieu. Vn autre grand Cardinal, qui a passé presque toute sa vie à écrire des controverses, apres avoir bien disputé de la justification par les œuvres, n'a pû se tenir de confesser, *Que pour l'incertitude de nôtre propre justice, & le peril de la vaine gloire, le plus seur est de mettre toute nôtre confiance en la seule misericorde & benignité de Dieu.* O force invincible de la verité divine! qui contraint ses plus opiniâtres ennemis de la reconnoistre dans la chaleur mesme du combat! Dans les choses qui regardent le divertissement, nous pouvons sans grand peril prendre le plus long, & le plus dou-

Bellar. L. 5. de justific. c. 7.

teux; Icy, où il eſt queſtion du ſalut, & de l'eternité, ce ſeroit vne folie, & vne extravagance étrange de ne pas nous tenir au plus ſeur. Il ne faut rien hazarder dans vne choſe de cette importance. Arreſtons nous donc, Freres bien-aymez, à cette voye de juſtification par la grace, que l'Apôtre nous enſeigne, que nôtre conſcience demande, que tous les Saints du vieil & du nouveau Teſtament ont tenuë, que ſes adverſaires meſmes confeſſent eſtre la plus ſeure. C'eſt ainſi, & non autrement, que nous parviendrons au ſalut; ſelon ce que dit Saint Paul, *qu'ayans été juſtifiez par la grace de Dieu, nous ſommes heritiers ſelon l'eſperance de la vie eternelle.* C'eſt le grand & dernier fruit de nôtre juſtification; la plenitude de tout bien, & la couronne de toutes les perfections, dont nôtre nature eſt capable; où ſe treuve cette ſouveraine felicité, que tous les hommes deſirent, & ceux là meſme qui ne la connoiſſent pas. L'Eſcriture la nomme *la vie eternelle*; parce qu'elle n'aura ny fin, ny intermiſſion, jouïſſant continuellement durant tous les ſiecles de l'eternité, du plus doux, & du plus noble, & du plus glorieux bon-heur, qui ſoit ja-

mais entré en nôtre pensée. I'avouë que la justice de Iesus nous en met aucunement en possession dés ce siecle ; épandant sa paix dans nos consciences, & sa joye dans nos cœurs, selon ce que dit l'Apôtre ailleurs, qu'*étans justifiez par la foy nous avons paix avec Dieu*, & ce que dit vn Prophete, *que la paix, & le repos & la seureté sera l'ouvrage, & le labourage de la justice*, & enfin ce que dit Saint Pierre, *qu'en croyant en* IESVS-CHRIST, *quoy que maintenant nous ne le voyons pas, nous nous égayons d'vne joye inenarrable & glorieuse.* Mais cette paix & cette joye avecque la mesure de la connoissance, & de la sanctification, que nous avons icy bas, ne sont que les commencemens & les premices de la vie eternelle. Le corps & la plenitude de la chose mesme nous est reservée au ciel; où nôtre foy étant changée en veuë, nous connoistrons parfaitement Dieu & tous ses mysteres, & l'aymerons à proportion de ce que nous saurons de ses merveilles, & serons plenement sanctifiez par la contemplation de son visage, & où nôtre nature affranchie de toutes les infirmitez, qu'elle porte encore maintenant, sera toute entiere transformée en l'image de

Rom. 5. 1.
Esaïe. 32. 17.
1. Pierr. 1. 8.

IESVS-CHRIST, ayant vn corps immortel, & vne ame immuablement sainte, avec vne gloire souveraine & eternelle. Il est evident, que toute cette felicité, en laquelle consiste proprement la vie eternelle, nous manque durant tout le temps de nôtre séjour sur la terre; IESVS-CHRIST, qui en est & l'auteur, & le depositaire, n'ayant promis de nous la donner qu'en l'autre siecle, & non plustost. C'est pourquoy l'Apôtre ne dit pas simplement, qu'*étans iustifiez nous sommes heritiers de la vie eternelle*; mais il ajoûte *selon esperance*; signifiant que cependant que nous sommes icy bas nous esperons ce bon-heur, mais que nous ne le possedons pas encore. A quoy il faut aussi
Col. 3. 3. 4. rapporter ce qu'il dit ailleurs, que *nôtre vie est* maintenant *cachée avec Christ en Dieu, & que lors que Christ, qui est nôtre vie, apparoistra, alors nous aussi apporoistrons avec-*
1. Iean. 3. 2. *que luy en gloire*; & Saint Iean pareillement, que *ce que nous serons, n'est point encore apparu; que nous savons* seulement, *que quand le Seigneur sera apparu, nous serons semblables à luy; parce que nous le verrons ainsi comme il est*. Mais l'Apôtre nous montre aussi de l'autre part la verité & fermeté de nôtre

esperance, en disant que par elle nous *sommes heritiers* de la vie ; c'est à dire, que nous en avons dés-ja le droit ; que nous en sommes dés-ja heritiers, bien que nous ne la possedions pas encore en effet ; que cét heritage nous est aussi asseuré, que si nous en jouïssions dés maintenant. Et c'est ce qu'il entend aussi ailleurs, quand il dit, que *nous sommes sauvez par esperance, attandant avecque patience ce que nous esperons sans le voir*. De là vient que Saint Pierre l'appelle *vne esperance vive*; parce qu'étant fondée sur la promesse immuable d'vn Dieu tout bon & tout puissant, elle est certaine, & ne peut manquer d'obtenir ce qu'elle attand; au lieu que les autres esperances, dont le monde, & sa figure perissable est l'objet, sont toutes douteuses, foibles, & mortelles; ce qu'elles attandent, étant variable, & sujet à vne infinité d'accidens. Enfin, ce que l'Apôtre, selon le stile ordinaire de l'Escriture, compare la vie eternelle à vn heritage, disant que *nous en sommes heritiers*, nous montre que c'est vn bien, qui nous vient de l'honneur que Dieu nous a fait de nous adopter pour ses enfans; par où sont encore confonduës les vaines pretentions

Rom. 8. 23. 24.

1 Pierr. 1 3.

de ceux, qui y aspirent en vertu de leurs merites; étant evident, qu'*estre heritier* est vn titre, qui suit de soy-mesme la qualité d'enfant; & qui nous est, non acquis par la valeur de nos services, ou par le merite de nos œuvres, mais donné par la prerogative de la naissance. Voila Fideles, ce que l'Apôtre nous a enseigné de ce grand salut, auquel Dieu nous appelle dans l'Evangile de son Fils; nous justifiant par sa grace, & nous faisant heritiers de la vie eternelle, que nous esperons en ce siecle, & que nous possederons en l'autre. Benissons-le, & le remercions de ce qu'il fait luire encore aujourd'huy au milieu de nous la lumiere de son admirable benignité, & de ce qu'il y fait retentir la parole de reconciliation dans la bouche de ses Ministres, & dans le livre de ses Escritures. Gardons-nous bien de mépriser les merveilles d'vne bonté si ravissante. Recevons ses presens avecque respect, & ayons le courage d'aspirer à cette vie eternelle, qu'il nous promet. Mondains, jusques à quand chercherez-vous vôtre bon-heur en la terre? Ce n'est pas là que se treuve ce que vôtre ame desire. Elle veut la vie & l'immortalité; & de toutes

les choses, apres lesquelles vous courez, il n'y en a pas vne que vous ne voyez tous les jours se changer & perir en cent façons. Elles accourcissent, & envenimment ce peu que vous avez de vie, au lieu de l'allonger ou de l'addoucir. Elles augmentent vos craintes, vos troubles, & vos inquietudes, bien loin de les diminuër; & soit que vous les acqueriez, soit qu'elles vous échappent, vous reconnoistrez que quoy qu'il en soit, vous avez travaillé en vain. Encore si vous en estiez quitte pour vous estre lassé inutilement, vôtre folie seroit moins insupportable. Le grand mal est, qu'outre la perte de la bien-heureuse immortalité, que Dieu vous presente en son Fils, vôtre incredulité & vos vices vous feront souffrir des tourmens eternels. Car n'estimez pas que Dieu laisse vne si grande ingratitude impunie. Il proportionnera vos supplices, à la grandeur des biens, qu'il vous a offerts, & que vous avez dedaignez. La vie qu'il vous presentoit est eternelle; & la mort où il vous plongera n'aura point de fin. Vôtre vie eust été couronnée de joye & de delices ineffables; & vôtre mort sera pleine de douleurs & de tourmens; Vous eussiez

joüy de l'vne dans les cieux avecque IESVS-CHRIST, & les Saints Anges; Vous souffrirez l'autre dans les enfers avecque le diable & les demons. S'il vous reste encore quelque sentiment du bien & du mal; quelque idée du Paradis & de l'Enfer, & que le monde avec ses vices n'ayt pas encore tout à fait amorty vôtre conscience; réveillez-vous, & vous arrachés de cét abysme, où vous vous allez perdre. Que la pensée, le desir & l'esperance de cette belle & heureuse vie eternelle, que Iesus nous promet au nom de son Pere, entre vne fois dans vôtre ame. N'ayez point de peur de sa discipline. Son joug est aisé, & son fardeau leger. Et que la multitude ou l'horreur de vos crimes, ou la difficulté de les expier, ne vous face point perdre courage. Il en a la grace toute preste, seellée en son sang, & ratifiée par la gloire de sa Resurrection. Croyez seulement en luy, & il vous la donnera. C'est tout ce qu'il vous demande pour vn bien si grand & si divin. *Estans justifiez par sa grace vous serez heritiers de la vie eternelle.* Miserable, refusez vous vn tribut si doux & si facile, pour vn bien si grand & si inestimable; vous qui avez tant

de fois prodigué ce que vous avez de plus cher & de plus precieux pour des choses de neant! Considerez ce que coutent aux vns les fumées de l'ambition; aux autres les ordures des plaisirs; combien l'avarice vend sa terre & sa bouë aux vns; & la superstition, ses bagatelles aux autres. IESVS-CHRIST pour vous faire heritier du ciel & de l'eternité, se contente à beaucoup moins. Il ne requiert de vous pas vne de ses servitudes ou lasches & infames, ou laborieuses & cruelles, dont le vice charge ses esclaves. Tout ce qu'il veut est que vous ajoûtiez foy à ses promesses, & que vous ayez vne ferme persuasion, que Dieu est assez bon pour vous rendre heureux. Vous ne luy aurez pas si tost rendu ce juste & raisonnable hommage, qu'il vous pardonnera vos pechez, quelque grand qu'en soit le nombre & le démerite, & vous battizera de son Esprit pour vous changer en vn homme nouveau, vivifié par sa grace, & destiné à sa gloire. Et pour vous, Fideles, qui avez dés-ja crû en luy par l'efficace de sa lumiere divine, quelle doit étre vôtre consolation en la vie & en la mort, & quelle vôtre reconnoissance envers Dieu, qui

vous a receus en la communion de son Fils? Vous estes heritiers de la vie eternelle. Que ce partage si riche & si asseuré vous contente. Si vous connoissez bien vôtre bon-heur, vous n'avez plus rien ny à desirer ny à craindre. Les richesses, les couronnes & les gloires, & les delices de la terre ne sont que des ombres, & des vanitez au prix de vôtre heritage. Si vous n'avez point de part en ces frailes & perissables biens du monde; s'il vous exclut de ses honneurs, de ses emplois & de ses gains; pensez, que Dieu vous a donné infiniment plus que tout cela; vn bien où abonde la vraye gloire & la vraye joye; vn bien eternel, que toute la force de la terre & des Enfers, ne vous sauroit ravir. Cette grace du Seigneur vous suffit. Puis que vous l'avez, vous estes heureux; Avec ce tresor vous estes riche dans la pauvreté, abondant en la disette, content dans la necessité, asseuré dans le peril, joyeux dans la souffrance, & vivant dans la mort mesme. Que cette esperance vous soûtienne dans vos épreuves, & vous fortifie dans vos combats. Encore vn peu de patience, & vous jouïrez de la vie que vous attandez. Ce siecle sera

bien-toſt paſſé ; & l'eternité, en la poſſeſſion de laquelle vous entrerez, ne finira jamais. Prenez ſeulement garde, ô Chreſtien, de n'étre pas ingrat au Seigneur, qui vous a donné & la vie eternelle, & la juſtice neceſſaire pour y entrer. Reconnoiſſez avec vne profonde humilité, que ſi vous eſtes juſtifiés, vous ne l'eſtes que par ſa grace ; non par vos œuures, non par vos merites, ou par vos ſatisfactions, ou par l'indulgence d'aucun homme mortel ; mais par la ſeule miſericorde de Dieu en ſon Fils. Adorés cette admirable bonté, qui quelque méchant, & criminel, & digne de ſa malediction, que vous fuſſiés en vous-meſme, n'a pas laiſſé de vous juſtifier par ſa grace, effaceant vos taches avecque le ſang de ſon Chriſt, & couvrant vos nuditez & vos ordures de la robe precieuſe de ſa juſtice, dont il vous a gratuitement reveſtus. Quel cœur avez vous ſi vous n'avez point d'amour pour vn Dieu, qui vous a tant aimez ? ſi vous n'avez nul zele pour la gloire de celuy qui a eu tant de paſſion pour voſtre ſalut ? Conſacrez vous donc à ſon ſervice, Freres bien-aimez ; obeïſſez à ſa volonté ; renoncez à ce qui luy déplaiſt ;

& vous addonnez à ce qui luy est agreable. Et vous souvenant de la grace qu'il vous a faite, & de la gloire qu'il vous a promise, vivez devant luy saintement & religieusement; avec d'autant plus de soin, que vous n'ignorez pas, que nos fautes & nos negligences font blasphemer son nom entre les adversaires; qui calomnient la doctrine de sa grace, l'accusant de porter les hommes à la securité, & de leur faire mépriser les bonnes œuvres, en les excluant d'entre les causes de leur justification. C'est vne vieille objection, que l'on faisoit à Saint Paul, & à ses disciples, leur imputant de lascher la bride aux
Rom. 3. 8.& 6.1. pecheurs, *à faire du mal afin que bien en avienne, & à demeurer dans le peché afin que la grace abonde.* Mais s'il y a des miserables, qui ayent ainsi tourné la grace de Dieu à leur perdition (comme en effet il n'y a rien de si saint dont les profanes n'abusent) tant y a que la verité est innocente de leur crime; étant clair, que la bonté de Dieu dans la raisonnable suite des choses nous
Rom.2. oblige à le servir, & non à l'offenser, & nous convie, comme dit l'Apôtre ailleurs, à nous repentir de nos fautes, & non à nous y endurcir; & que plus il nous

a pardonné, plus aussi le devons nous aimer, comme le Seigneur le fit autresfois comprendre à Simon le Pharisien par la Parabole du debiteur, à qui son creancier avoit remis vne grand' somme. Vsons donc ainsi de cette sainte doctrine; étant d'autant plus zelés aux bonnes œuvres, que plus nous nous confessons redevables à la grace. Que l'innocence & la pureté de nôtre vie desarme l'erreur de tout ce faux pretexte qu'elle prend de calomnier nôtre foy; Montrons par vne ferme, constante, & invariable droiture, justice, & honesteté, que pour croire, que nous sommes justifiez par la grace de Dieu, nous ne laissons pas de priser les bonnes œuvres, & de les estimer, non seulement vtiles, & honorables, mais mesme necessaires au Chrestien; comme les fruits de nôtre justification, les productions de la grace divine, les marques de nôtre profession, les premices de cette vie eternelle, dont nous sommes heritiers par la grande benignité de nôtre Sauveur. La grace & la sainteté ne sont pas incompatibles; les bonnes œuvres s'accordent fort bien avecque la modestie; & ce n'est pas les mépriser ou les aneantir (à Dieu ne

Luc. 7. 40. & suivãs.

plaiſe) mais les purifier & les annoblir, que de leur ôter la preſomption de meriter, & la pretention de juſtifier l'homme. Ce meſme Apôtre, qui donne icy toute la gloire de nôtre juſtification à la grace, nous recommandera les bonnes œuvres dans le verſet immediatement ſuivant; voulant qu'apres avoir crû en
Tit. 3. 8. Dieu, *nôtre ſoin principal ſoit de nous appliquer aux bonnes œuvres*; comme nous le verrons cy-apres, s'il plaiſt au Seigneur. Obeïſſons-luy fidelement, mes Freres, & avec vne humble & parfaite confiance en la grace du Seigneur qui nous juſtifie, eſtudions-nous à vne vraye ſanctification, reluiſant au milieu de la generation, où nous vivons comme les étoiles du firmament au milieu des tenebres de la nuit; à la gloire de nôtre grand Dieu & Sauveur, à l'édification de nos prochains, à nôtre conſolation en ce preſent ſiecle, & à nôtre loüange & felicité en celuy, qui eſt à venir. Amen.



SERMON SEIXIESME.

CHAP. III. VERS. 8.

Cette parole est certaine : & je veux, que tu affirmes ces choses, afin que ceux qui ont creu à Dieu ayent soin de s'appliquer princ palement aux bonnes œuvres. Voila les choses qui sont bonnes & utiles aux hommes.



HERS Freres; Cette parole de l'Apôtre saint Iacques est digne de grande consideration, que *la religion pure & sans macule envers nôtre Dieu & Pere est de visiter les orfelins & les veuves en leurs tribulations, & de se garder sans estre entaché de ce monde.* Car encore que la religion Chre- Iacq. 1. 27.

ſtienne comprenne auſſi la connoiſſance & la creance des verités, qui nous ont été revelées dans l'Evangile; il eſt pourtant tres certain, qu'elle conſiſte principalement en la ſanctification, & en la charité. C'eſt là ſon œuvre & ſa perfection, & ce qui luy donne proprement ſa forme; & elle ne met ſes enſeignemens dans nos cœurs, que pour nous former à la production des œuvres bonnes & ſaintes. Et comme la perfection d'vn arbre fruitier, eſt non de jetter vn beau bois, ou d'eſtre paré d'vn füeillage verd & eſpais, ou de porter quantité de fleurs; mais bien de faire de bons fruits, ſelon ce que dit le Seigneur, *que*
Matth 7.17. *tout bon arbre fait de bons fruits, & que le mauvais arbre*, au contraire, *fait de mauvais fruits*; ainſi l'excellence & la perfection de nôtre religion eſt, non d'entendre ou de concevoir vivement les myſteres de l'Evangile, ou d'en diſputer ſubtilement, ou d'en parler agreablement; mais bien de vivre purement, & d'abonder en bonnes œuvres, qui ſont les fruits de la pieté & de
1. Cor. 13.2. la charité, ſans laquelle S. Paul ne fait nul état ni des ſciences, ni des langages, ſoit des hommes, ſoit des Anges meſmes. Et c'eſt ici la differance de la religion Chre-

stienne d'auecque toutes les autres. Les autres consistent en certaines actions externes & indifferentes de leur nature; comme en des sacrifices & en des jeusnes, en des pelerinages, en des processions; purifications, abstinences, & autres deuotions semblables. Elles appellent *deuot & religieux* celuy qui s'addonne à telles choses, & qui les pratique avec beaucoup de soin & d'affection. Mais les bonnes œuvres, les actions de la pieté & de la vertu, de l'honnesteté & de la charité sont proprement les fonctions de la religion Chrestienne. C'est là son service; Ce sont là ses sacrifices, ses ceremonies, & ses deuotions. *Entre nous* (disoit autrefois vn ancien Chrétien) *celui est plus deuot & plus religieux qui est plus homme de bien.* Aussi voyez vous, qu'outre deux Sacremens les Apôtres du Seigneur, les vrais & authentiques interpretes de cette religion divine, ne nous ordonnent nul autre culte, nuls autres services, nulles autres ceremonies sacrées. Tous leurs enseignemens aboutissent à ce point; & la fin de tout ce qu'ils nous découvrent de mysteres est de nous sanctifier aux bonnes œuvres. Vous avez oüi comme S. Paul dans le chapitre prece-

Minucius in Octav. 36. *Apud nos religiosior est ille, qui justior.*

dent nous proteste hautement, que c'est pour cela que la grace de Dieu salutaire à tous les hommes est apparuë, *nous enseignant* (dit-il) *qu'en renonçant à l'impieté & aux convoitises mondaines, nous vivions en ce present siecle sobrement, justement & religieusement.* Vous l'avés ouï peu apres rapporter tout le mystere de la mort du Seigneur Iesus à cela mesme; *Il s'est donné soy mesme pour nous* (disoit-il) *afin qu'il nous rachetast de toute iniquité, & nous purifiast, pour lui estre vn peuple peculier, zelé aux bonnes œuvres.* Il nous rebat encore la mesme leçon dans ce texte, nous avertissant, que le grand salut, que Dieu nous a donné en son Fils, par sa misericorde, & dont il venoit de faire la description dans les versets precedens, ne tend à autre fin qu'à nous rendre soigneux de nous appliquer principalement aux bonnes œuvres. Et comme dans l'autre passage, apres avoir representé à Tite les merveilles de l'amour de Dieu & de son Christ envers nous, il l'avertissoit *de proposer ces choses* aux fideles; ici semblablement apres avoir étalé les richesses de la beneficence de Dieu en ce qu'il nous a sauvés gratuitement par le lavement de regeneration & le renouvellement du

Tit. 2. 11. 12.

Tit. 2. 14.

saint Esprit, & nous a justifiés & faits heritiers de la vie eternelle ; il ajoûte incontinent à son disciple ce que vous m'avés ouï lire ; *Cette parole est certaine ; & je veux que tu affirmes ces choses, afin que ceux qui ont creu à Dieu ayent soin de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres. Voila les choses qui sont bonnes & vtiles aux hommes.* Benit soit Dieu (chers Freres) qui nous addresse par sa providence vn enseignement si propre à nôtre besoin, & si convenable au temps & à l'état où nous nous treuvons, & nous face la grace à tous d'en bien faire nôtre profit. Ie considereray par ordre si le Seigneur le permet, les trois parties, qu'il contient : La premiere où l'Apôtre recommande à son disciple la certitude & la predication de cette sainte doctrine, en ces mots : *Cette parole est certaine, & je veux que tu affirmes ces choses.* La deuxiesme, où il montre le fruit, qu'elle doit produire en nous, *afin* (dit-il) *que ceux qui ont creu à Dieu ayent soin de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres* ; & la troisiesme enfin, où il exalte la beauté & l'vtilité de ces saints exercices en disant que *ce sont des choses bonnes ou honnestes, & vtiles aux hommes.* Quant au premier de

ces trois points, lors que l'Apôtre veut particulierement recommander vne doctrine, & signifier qu'elle est d'vne verité ferme & inébranlable, & digne d'estre receuë avec vne foy asseurée, & d'estre remarquée & considerée avec vne grande attention, il a accoutumé d'vser de cette forme de langage, tiré à mon avis du stile des Ebreux, * *Cette parole est certaine*; c'est à dire, que ce qu'il en a dit, ou ce qu'il en va dire, est vray & indubitable. Il s'en treuve beaucoup d'exemples dans ses Epîtres; comme dans la premiere à Timothée, où il est question de la premiere & plus importante de toutes les verités Evangeliques, *Cette parole est certaine* (dit-il) *& digne d'estre entierement receuë, c'est que Iesus Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs*; & plus bas commenceant le traitté du saint ministere, *Cette parole est certaine; si quelcun a affection d'estre Evesque, il desire vne œuvre excellente*; & ainsi en d'autres lieux I'avouë que toutes les paroles & doctrines de ce saint homme sont d'vne verité certaine; comme étant venuës de Dieu, le Pere de la verité. Mais comme entre les étoilles, bien qu'elles soient toutes claires & lumineuses, il s'en treuve de diverses

* Had davar émet.

1. Tim. 1. 15.

1. Tim 3. 1. 9 & 2. Tim 2. 11.

grandeurs; les vnes étant beaucoup plus éclatantes & d'vn feu plus vif & plus brillant que les autres : & comme dans vne multitude de belles perles Orientales il y en a toûjours quelques vnes d'vne blancheur, d'vne grosseur, & rondeur plus parfaite, que le reste; ainsi en est il des doctrines Evangeliques, qui sont les étoiles & les perles mystiques de l'Eglise : Bien qu'elles soient toutes celestes & divines, elles ne sont pourtant pas toutes d'vn mesme poids, ni d'vn mesme prix, ni d'vne mesme clarté. Il y en a dont la verité jette vn si grand éclat, que nulle creature tant soit peu raisonnable n'en peut douter; & qui d'ailleurs sont si necessaires, que l'on ne s'en peut passer. Il y en a d'autres, dont la verité est moins évidente, & la connoissance moins importante. Les premieres doivent sans cesse estre proposées, & enseignées aux fideles: C'est comme leur pain quotidien dans l'vsage de la vie Chrestienne. Cette marque, dont l'Apôtre en honore quelques vnes, disant nommément d'elles, que *ce sont des paroles certaines*, nous apprend à en faire cette distinction. Et il ne faut pas douter qu'il n'en vse ici en ce sens & avec

cette intention. Mais tous ne sont pas d'accord auquel de ses enseignemens il faut rapporter cette marque; Les vns l'entendent de ce qu'il a desja dit du salut que Dieu nous a donné en nous justifiant par sa grace, & nous sanctifiant par son Esprit, pour nous mettre en possession de la vie eternelle, dont il nous a faits heritiers; Les autres estiment, que cette remarque appartient à ce que l'Apôtre ajoûtera *des bonnes œuvres*. Le differend n'est pas de grand' consequence au fonds, parce qu'en effet l'vne & l'autre de ces deux doctrines, & celle de nôtre salut par la grace, & celle de la necessité & excellence des bonnes œuvres, sont toutes deux des paroles tres-certaines, & d'vne verité non moins importante & necessaire, qu'évidente, & éclatante dans l'Evangile de Iesus Christ. Il semble neantmoins que la premiere exposition est la plus coulante, & la plus conforme au dessein & aux termes de ce texte. Ie sai bien que l'Apôtre vse quelquefois de ces paroles comme d'vne preface, qui regarde ce qu'il veut dire, & non ce qu'il a desja dit: ainsi que vous l'ayez peu remarquer dans les deux exemples, que i'en ai allegués de la premiere

Epître à Timothée. Mais aussi ne peut-on nier, qu'il ne s'en serve quelquefois comme d'vn Epiphonême, c'est à dire, d'vne exclamation, & comme d'vn avertissement sur ce qu'il a desja dit. Ainsi dans le quatriesme chapitre de la mesme epître, apres avoir posé cette illustre sentence, que la pieté *est vtile à toutes choses, ayant les promesses de la vie presente & de celle qui est à venir*, il ajoûte incontinent pour en recommander la verité; *Cette parole est certaine & digne d'estre entierement receuë.* Ici pareillement apres avoir établi cette belle & magnifique doctrine de la grace de Dieu, gravée dans les versets precedens en ces mots; *Quand la benignité & l'amour de Dieu nôtre Sauveur envers les hommes est clairement apparuë, il nous a sauvés, non point par œuvres de justice, que nous eussions faites, mais selon sa misericorde, par le lavement de la regeneration & le renouvellement du saint Esprit, qu'il a épandu abondamment en nous par Iesus-Christ nôtre Sauveur, afin qu'etant justifiés par sa grace nous soyons heritiers selon esperance de la vie eternelle*; apres cela dis je, il dit immediatement, *que cette parole* (c'est à dire celle qu'il venoit d'écrire) *est certaine.* Que lou-ge cette doctrine soit certaine, qu'elle soit

1. Tim. 4. 9.

toute digne de cet epiphonême, & de cet eloge; il n'y a point de Chrestien, qui en puisse douter. Car ce qu'il a dit en ces quatre admirables versets est la fleur, ou si je l'ose ainsi dire, la mouëlle de tout l'Evangile; la plus belle & la plus ravissante de toutes ses verités, & la plus necessaire & la plus efficace, soit pour nôtre edification, soit pour nôtre cōsolation. Et quant à l'autre exposition, il semble au contraire qu'elle ne peut subsister. Car si l'Apôtre avoit eu ce qu'elle pretend en la pensée, il auroit dit, *Cette parole est certaine, & je veux que tu la confirmes: c'est que ceux qui ont cru a Dieu doivent avoir soin de s'appliquer aux bonnes œuvres*: tout de mesme qu'ailleurs dans vn dessein semblable il disoit:
* ὅτι. *Cette parole est certaine, c'est que * Iesus-Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs.* Mais il ne parle pas ainsi. Il parle tout autrement; & apres avoir enjoint à Tite d'affirmer ces choses, c'est à dire les choses comprises dans cette parole certaine, qu'il
* ἵνα. venoit de nommer, il ajoûte *afin que * ceux qu ont creu à Dieu s'appliquent aux bonnes œuvres*: signe evident, que cette application des fideles aux bonnes œuvres est la fin, l'effect, & le fruit de la parole certaine,

qu'il entend; & non la parole mesme. Mais comme il nous asseure que ce qu'il nous a dit de la grace de Dieu, & du salut qu'il nous a donné en son Fils, *est vne parole ferme*: aussi ordonne-t il à Tite son disciple de s'y arrester: de prêcher cette sainte doctrine, & de la certifier à ses auditeurs, comme vne verité constante; *Ie veux* (dit-il) *que tu affirmes ces choses*. Le mot dont il se sert dans l'original * signifie asseurer fortement qu'vne chose est veritable; la donner & la proposer pour certaine & indubitable, ne tesmoignant pas seulement que l'on en est plénement persuadé, mais s'efforçant aussi de la persuader aux autres en la mesme sorte. D'où paroist quelle doit estre la vraye & legitime predication. Car l'Apôtre l'éloigne egalement de deux extremités vicieuses: dont l'vne est la froideur, & l'autre la temerité. Il condamne la premiere, quand il enjoint à son disciple d'affirmer la doctrine Evangelique: c'est à dire de la proposer hardiment avec resolution: avec vne ferme asseurance de sa verité: non en flotant & chancelant, comme les Sceptiques, qui doutent de toutes choses, & sous pretexte d'vne fausse modestie, s'ex-

* διαβεβαιοῦσθαι

cusent de rien definir, ou determiner; n'osant pas mesme s'asseurer, s'il fait jour en plein midi, ou si la neige est blanche: comme si nous vivions dans vn monde enchanté, où nos sens ne rencontrent rien que des charmes & des illusions. Il n'y a rien de plus pernicieux à la religion, que cette sorte d'esprits, qui combatent directement la foy, qui nous y est necessaire, & en ruinent tous les fondemens, en blasphemant la bonté & la providence de Dieu, & l'accusant ouvertement d'avoir plongé toute nôtre vie dans vne confusion & en des tenebres impenetrables, en nous donnant vne raison & des sens qui ne sont bons qu'à nous tromper. Ceux là ne valent gueres mieux, qui recevant l'authorité des sens, flotent sur les choses de la religion, & deliberent toûjours sur celles là mesme de ses verités, qui sont les plus claires & les plus constantes dans la revelation divine, y tenant presque tout pour indifferent. Il ne peut rien venir de bon, rien de grand, ni de beau, d'vne ame ainsi faite; & il n'est pas possible de bâtir pas vne des merveilles du Christianisme sur vn fonds si mal asseuré & si peu solide. Mais si cette froideur est con-

traire à tous les desseins de l'Evangile, elle l'est sur tout à celuy de la predication. Si vôtre action y est froide & languissante, elle détruira tout ce que dira vôtre bouche; & fera croire que vous feignés, & que vous n'en estes pas persuadé vous mesme. Il faut que le serviteur de Dieu ait du feu pour sa verité; & que sa parole, & sa vie, & tous ses mouvemens témoignent qu'il est plenement resolu de ce qu'il enseigne aux autres. Et pour bien tesmoigner qu'il en est persuadé, il faut qu'il le soit en effet; & pour l'estre, qu'il se garde de la temerité de ceux, qui portent dans la chaire Evangelique, & debitent pour des paroles tres-certaines, des choses, dont il n'est pas possible qu'ils ayent aucune certitude; comme ces faux Docteurs, que l'Apôtre décrie ailleurs, 1. Tim. qui asseuroient ce qu'eux mesmes n'en- 1. 7. tendoient pas. Il veut que Tite *affirme*; mais les seules choses, que Iesus-Christ nous a revelées, & dont on peut veritablement dire ce qu'il dit ici de la doctrine qu'il recommande, *Cette parole est certaine.* Iamais ce saint ordre de l'Apôtre n'a été nulle part plus hardiment violé, qu'en la communion de Rome; où le Pa-

pe & ses ministres preschent le purgatoire, la transsubstantiation, l'invocation des Saints, la veneration des images, le sacrifice de la Messe, la communion sous vne espece, le chresme, la confession auriculaire, les satisfactions, l'abstinence des viandes, vne infinité de jeusnes & de festes, & grand nombre d'autres traditions; les faisant passer pour si necessaires, qu'ils mettent presque toute leur religion en la creance & en la pratique de ces choses; de la verité desquelles ils n'ont & ne peuvent avoir au fonds nulle asseurance ni certitude. Car puis que la foy est de l'ouïe de la parole de Dieu; comme saint Paul nous l'enseigne, comment peut-on croire & s'asseurer de ces doctrines que l'on n'oit, & que l'on ne voit dans aucun lieu de la parole divine? que l'on ne fonde, que sur je ne sçai quelle tradition, obscure & tenebreuse, & evidemment incertaine, & douteuse, & dont pour la plus grand part on ne découvre les premieres traces qu'en des temps éloignés de celui des Apôtres de quelques siecles entiers, les vnes plus, les autres moins? En quelle conscience peuvent dire ceux, qui les mettent en avant, *Cette parole est certaine*

Rom. 10.17.

& digne d'estre entierement receuë ? Cette ſeule conſideration en montre clairement la vanité ; & nous oblige à les bannir & de nos chaires, & de nôtre foy ; nous tenant conſtamment à la pure & ſainte doctrine, que ſaint Paul nous a recommandée ; que nous liſons dans ſes Epîtres ; que nous treuvons par tout dans l'Ecriture, *divinement inſpirée, qui peut nous rendre ſages à ſalut par la foy en Ieſus-Chriſt.* Et en effet l'Apôtre en commandant ici à Tite *d'affirmer ces choſes*, exclut de ſa predication toutes les autres qui ne ſont pas de meſme nature, comme s'il diſoit, Laiſſe la les fables, & les choſes vaines, douteuſes, & incertaines : Ne preſche, n'affirme, & ne propoſe pour articles de foy à tes auditeurs, que la doctrine ſaine, certaine, & aſſeurément divine, cõme celle que je viens de te repreſenter, qui contient le ſommaire du vray Chriſtianiſme. Mais voyons maintenant pourquoy ils veut que ſon diſciple la preſche avec tant de reſolution & de diligence ; *afin* (dit-il) *que ceux qui ont creu à Dieu ayent ſoin de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres.* Nous liſons dans l'hiſtoire de ce dernier ſiecle, que quand les Ieſuites furent chaſſés par la

1. Tim. 3. 15.

Hist. de l'interdit l. 2. l'an 1606. p. 58.

Republique de Venise, l'on treuva dans leur College de Padouë plusieurs copies de certaines regles, dont cette societé prescrivoit l'observation à ses Docteurs & Predicateurs; dont l'vne portoit, qu'ils se donnassent garde de prescher & de rebatre trop le grace de Dieu. Iugés comment cela s'accorde avecque la regle de saint Paul; qui veut que Tite; c'est à dire le Predicateur Evangelique, presche & affirme cette doctrine de la justification par la grace, & du salut par la misericorde de Dieu, & non par nos œuvres: au lieu que les Iesuites defendent à leurs gens d'en parler beaucoup, la craignans comme vn écueil. Voyés encore combien saint Paul est éloigné de l'imagination de ces Messieurs, qui tiennent que la doctrine de la grace relasche & rallentit l'étude des bonnes œuvres, & qu'elle jette les hommes dans vne securité charnelle; comme ils nous l'objectent & nous le reprochent ordinairement; & il y a grand' apparence que c'est de peur de tomber dans cet inconvenient, qu'ils deffendent qu'elle ne soit pas trop preschee; au lieu que le saint Apôtre, tout au contraire veut qu'elle soit preschée & confirmée; & cela tout

exprés

exprés pour rendre les hommes soigneux & ardens en l'etude des bonnes œuvres. En effet il en vse ainsi lui-mesme, & ne nous exhorte presque jamais aux bonnes œuvres, qu'il ne nous propose la grace de Dieu, comme le plus efficace de tous les motifs capables de nous porter & enflammer à cette sainte & necessaire etude. Voyés nommément le 6. chapitre de l'Epître aux Romains, où de ce que nous sommes sous la grace il conclut, *que le peché n'a plus de domination sur nous*, & nous enseigne que la sanctification est le fruit de la grace que Dieu nous a faite en son Fils. Et de vray que sçauroit-on penser de plus puissant pour allumer dans nos cœurs l'amour de Dieu, l'vnique principe de l'obeïssance, & des bonnes œuvres, que la grande & inestimable bonté, qu'il a euë pour nous, en nous adoptant gratuitement, & nous donnant sans que nous l'eussions aucunement merité, l'heritage de son Royaume celeste ? Où est l'ame, qu'vne grace si ravissante ne touche, & ne réveille, & ne porte aux bonnes œuvres, si elle en est vne fois persuadée ? I'avouë qu'il se treuve des gens qui en prenent occasion de s'endormir dans leurs

Rom. 6. 14. 22.

vices. Mais ce sont les incredules & les profanes, à qui vous ne sçauriés presenter rien de si saint, que leur corruption n'en abuse. Quant à la grace, elle est tres-innocente de leur faute & de leur malheur; étant evident, qu'elle les appelloit à vne vie pure & sainte; & non aux débauches, & aux ordures, où ils perissent. Car il n'y a personne qui ne voye, que de l'amour de Dieu envers nous, & de la grace qu'il nous a faite en nous pardonnant tous nos pechés & nous donnant l'heritage de son salut eternel, la vraye & legitime suite est que nous l'aimions, & fassions sa volonté, en cheminant desormais en nouveauté de vie. C'est justement le dessein que l'Apôtre veut qu'ait son disciple en cette predication de la doctrine de la grace; C'est l'effet & le fruit qu'il en attend. *Affirme ces choses* (dit-il) *afin que ceux qui ont creu à Dieu soient soigneux de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres.* Tous les interpretes anciens & modernes sont d'accord que par les *bonnes œuvres*, il entend celles de la pieté & charité; qui est aussi le sens ordinaire de ces paroles dans le langage de tous les Chrestiens. Car je ne daignerois m'arrester à relever ou à refu-

ter la fantaiſie d'vn homme, que la ſeule passion de dire quelque choſe de nouveau a emporté ſans aucune raiſon à prendre les *bonnes œuvres*, dont parle ici l'Apôtre, pour des métiers & des emplois honeſtes; comme s'il n'avoit deſſein que de retirer les fideles Crétcins de l'oiſiveté, ou de l'infamie des mauvais moyens, où ils s'occupoient pour gagner leur vie. I'avoué que dans l'enceinte des bonnes œuvres qui nous ſont ici recommandées, eſt auſſi compriſe la juſtice & l'honneſteté du travail, où chacun de nous s'employe. Mais ce n'eſt pas le tout. L'Apôtre veut que generalement en toutes les parties de nôtre vie nous ayons ſoin de faire les œuvres de juſtice, d'équité, & de charité que Dieu nous commande en ſa parole, & dont ſon Fils nous a donné les loix dans ſon Evangile, & les exemples en ſa converſation avecque les hommes. Il oblige à ce ſoin *ceux qui ont creu à Dieu*; c'eſt à dire, les vrais fideles; preſuppoſant avant toutes choſes, que nous ayons la foy, ſans laquelle il n'eſt pas poſſible de plaire à Dieu, ni de faire des œuvres, qui meritent d'eſtre nommées *bonnes*, à parler proprement. Mais bien que le ſens de l'Apôtre ſoit evidem-

Grot.

ment, que les fideles s'appliquent avec grand soin à l'étude & à la pratique des bonnes œuvres, & que tous en soient d'accord; il est pourtant vray, que l'vne des paroles, dont il s'est servi pour s'en exprimer, & que nous avons traduite, *s'applique principalement*, n'est pas sans quelque difficulté. Elle signifie ordinairement dans le langage des Grecs *gouverner* vne chose, ou en *avoir la surintendance*; ce qu'il est malaisé de construire avecque les bonnes œuvres. Car que voudroient dire ces mots *gouverner les bonnes œuvres*? I'estime donc qu'à cause, que le devoir de ceux qui gouvernent est de maintenir & de conserver dans le meilleur & le plus fleurissant état qu'il leur est possible, les choses dont ils ont la surintendance, d'y veiller, & d'y appliquer tout ce qu'ils ont d'esprit & d'industrie, l'Apôtre par vne figure assés familiere en tous langages a ici détourné ce mot en ce sens, disant *gouverner*, pour signifier la vigilance & la jalousie, que ceux qui gouvernent ont des choses soûmises à leur pouvoir & à leur soin: comme ce mesme mot pour vne semblable raison se prend quelquefois par les Grecs, pour dire assister, aider, & favo-

προΐστασθαι

Gloss. Vulcan.

riser. Il veut donc que chaque fidele depuis qu'vne fois il a été enroolé par la foy entre les enfans de Dieu, fasse état que *les bonnes œuvres* sont desormais son employ & son partage: qu'il les regarde, comme la province, dont l'intendance luy a été commise, pour y appliquer tous ses soins, autant que l'étenduë en est grande : pour ne laisser jamais passer aucune occasion d'en faire quelcune sans en vser; & prenant garde en les faisant d'y bien observer tout ce qui y est requis, avec vne telle exactitude, que nul n'y puisse rien treuver à dire. C'est-là, Fideles, ce que nous avons à faire depuis que nous avons vne fois creu en Iesus-Christ. C'est tout ce qu'il nous demande; C'est l'employ où il nous appelle. C'est la carriere de nôtre course; par laquelle il nous conduit à la possession de son heritage. Les bonnes œuvres sont autant de pas, que nous avançons dans ce voyage bien-heureux. Les maistres des autres religions obligent leurs disciples à cent choses facheuses, & incommodes; peu raisonnables la plus part; quelques-vnes extravagantes & ridicules; à apprendre les subtilités de l'école; à s'habiller, à manger, à dormir au re-

bours des autres hommes, à se battre ou à se discipliner le corps, à remarquer les jours, à conter des grains, à entreprendre des pelerinages, à s'attacher à l'oreille & à la langue de certains Ministres, à dependre d'vne ville & d'vne personne, & à prendre toutes ses fantaisies pour des oracles; comme vous le pouvés voir dans la religion Romaine, & dans les autres mondaines, qui lui ressemblent parfaitement à cét egard. Mais Iesus-Christ nôtre bon & sage Seigneur nous quittant de toutes ces bagatelles aussi importunes que vaines, requiert seulement qu'adorant Dieu en esprit & en verité nous nous appliquions aux bonnes œuvres; ne nous donnant autre peine ni souci, que d'en faire continuellement, & de perseverer jusques à la fin dans ce saint & salutaire exercice. C'est-là toute la tasche de ceux qui ont creu en lui. Et en cela, comme en toute autre chose, paroist clairement sa sapience divine. Car au lieu que les disciplines des autres sont vaines, & n'ont aucun rapport à l'image de Dieu en l'homme, celle de nôtre Iesus est tres-belle, tres-honeste, & tres-raisonnable, & infiniment vtile à nos prochains,

Et c'est ce qu'entend l'Apôtre, quand il ajoûte à la fin de nôtre texte, *Que ces choses sont bonnes & vtiles aux hommes.* Encore qu'il n'importe pas beaucoup de le rapporter, ou aux choses, qu'il veut que son disciple presche, & affirme, ou aux bonnes œuvres, qu'il recommande aux croïans; il me semble pourtãt qu'il est plus simple de le prendre en ce dernier sens; en disãt que par ces choses, qu'il dit estre belles & vtiles, il entend les bonnes œuvres, dont il venoit de parler immediatement auparavant, & ausquelles, comme au plus proche sujet qu'il ait nommé, appartient à bon droict cét eloge, qu'il ajoûte en suite. Il leur donne deux qualités; l'vne qu'elles sont *bonnes, belles, ou honestes,* (car le mot Grec * ici emploïé comprend tout cela) & l'autre, *qu'elles sont vtiles aux hommes.* Pour leur bonté, elle reluit si clairement dans leur nature mesme, que personne n'en peut douter. Car les bonnes œuvres sont les rayons de l'image de Dieu, & les fruits de sa justice, & de sa sainteté. Il n'y a rien de plus legitime, que les devoirs où elles consistent, l'adoration & l'obeïssance de Dieu, l'amour des hommes, le respect de ceux

* τὰ καλά.

qui sont au dessus de nous, le soin de ceux qui sont au dessous, l'amitié & la concorde avecque les égaux, l'assistance des pauvres, la douceur, la debonnaireté, la patience & la beneficence envers tous, à chaque occasion, qui s'en presente. La beauté des vertus, & des actions qu'elles produisent, est si éclatante, que ces innombrables sectes, qui ont étrangement déchiré le genre humain en mille pieces, s'accordent toutes à les estimer & admirer. Et bien qu'vne grande multitude de Payens & d'heretiques ayent ou méprisé, ou mesme combatu, & persecuté les autres parties de la doctrine Chrestienne: il ne s'en est point treuvé, qui ait osé ouvertement condamner sa morale. Les bonnes œuvres portent par tout leur passe-port avec elles; & se font respecter aux ames les plus sauvages; & il n'y a point de barbarie, où leur beauté n'ait treuvé de la veneration aussi-tost qu'elle a commencé d'y paroistre. Leur vtilité n'est pas moins evidente. Ie laisse le bien temporel, le secours, & l'assistance, dont elles font part aux hommes, à qui elles se communiquent; mais nul n'ignore l'insigne edification, qu'elles donnent à ceux qui les

voïent, leur recommandant les personnes qui les font, rabbatant ou addoucissant la haine des vns contre nôtre profession, attirant les autres à l'embrasser, par le prejugé qu'elles leur jettent dans l'esprit, que la doctrine, qui porte de si bons fruits, ne peut estre mauvaise. Certainement nous pouvons dire avecque verité, que ni les miracles, ni les disputes, ni les predications des premiers fideles, ne servirent pas tant à vaincre & convertir le monde, que leurs bonnes œuvres, & les beaux exemples de leur patience, de leur honesteté & de leur charité. Et si nous eussions imité l'admirable patron de leur innocence, & de leur sainteté, je ne doute point, que l'erreur qui resiste & regagne maintenant le dessus, ne se fust renduë il y a long-temps. Mais nos vices l'ont fortifiée ; & la corruption trop visible de nos mœurs a ôté à la verité de nôtre doctrine l'efficace qu'elle devoit avoir sur les cœurs des hommes. Acquitons nous mieux desormais de nôtre devoir, Freres bien aimés ; & obeïssons exactement à l'ordre que nous donne l'Apôtre ; aux Pasteurs de prescher la sainte doctrine de l'Evangile avec fermeté & resolution ; à

tous les fideles d'avoir soin de s'appliquer aux bonnes œuvres. Nous ne pouuons nier, que Dieu ne nous ait suscité des Tites, c'est à dire des ministres de sa parole, qui nous l'ont annoncée sincerement, & qui nous ont confirmé & certifié toutes les merveilles de sa grace; nous mettant incessamment devant les yeux, & l'horreur du gouffre d'où il nous a tirés, & la grandeur du salut, qu'il nous a donné, & la misericorde qu'il a deployée sur nous quelque indignes que nous en fussions, & la croix de son Christ, qu'il a livré à vne mort infame & maudite pour nous en racheter. Quels fruits a produit au milieu de nous vne amour si ravissante? vne grace si inestimable? A-t-elle touché nos cœurs d'vn ressentiment digne d'vn si grand benefice? Y a-t elle éteint nos passions? ou changé nos pensées & nos desirs? A-t elle amandé nos mœurs? ou converti nos ames de la terre au Ciel, de la vanité à l'eternité? C'est bien à la verité ce qu'elle devoit faire; & ce que Dieu, & ses Anges & ses serviteurs avoient raison d'en attandre. Mais il faut avoüer, à nôtre confusion, que nôtre dureté a resisté à toutes ses bontés; & qu'il pourroit bien juste-

ment nous faire les mesmes reproches qu'il faisoit autrefois à l'ancien peuple; *I'avois attendu que ma vigne produisist des raisins; & elle a produit des grappes sauvages. Est-ce ainsi que vous recompensés le Seigneur, peuple fol, & qui n'estes pas sage?* Mais cette souveraine bonté nous a supportés jusques à cette heure; Que n'a-t-elle point fait pour nous amener à la reconnoissance de nos fautes, & à l'amandement de nos mœurs? Elle nous montre la verge il y a desja long-temps; nous frappant par intervalles, & temperant toûjours ses coups de quelques marques de son amour. Car n'est-ce pas vn miracle de sa main, que nous ayons subsisté tant d'années au milieu de tant de dangers & de morts? Durant ces derniers troubles nommément quelle fut la providence de ce misericordieux Seigneur, & sur tout ce troupeau, & sur chacune de nos familles? Il nous conserva dans les feux; & ces flammes, qui consumerent tant de personnes & tant de maisons à l'entour de nous, ne brulerent pas vn de nos cheveux. Quelle reconnoissance ne lui devions nous point pour vne telle grace, où luisoient si clairement & sa bonté & sa puissance? Et

Esay. 5. Deut. 32. 6.

neantmoins nous en avons été si peu touchés, que dés que le peril fut passé nous en perdismes la memoire. Chacun retourna à son premier train ; & sans songer à *ces bonnes œuvres*, où toutes les voix & tous les coups de Dieu nous appellent, nous rétablismes aussi-tost au milieu de nous les exercices de nos vices & de nos passions. L'avarice & l'ambition y releverent leurs enseignes ; & la débauche & la dissolution, la haine & l'animosité y recommencerent leurs ravages. Et bien que la vie de la plus-part de nous ne differe en rien de celle des superstitieux, des Payens, & des mondains, nous ne laissons pas de nous vanter tous également d'estre Chrétiens ; & mesme Chrétiens reformés. Ne vous étonnés donc pas, Fideles, si Dieu qui est jaloux de sa gloire, & desireux de vôtre salut, continuë encore à vous frapper ; & si apres vous avoir fait voir qu'il vous peut conserver dans le peril, il vous montre maintenant qu'il peut vous perdre dans la seureté. Car c'est ainsi qu'il faut prendre cette lamentable breche, que sa main fit dernierement dans ce troupeau par le funeste accident qui engloutit ici dans les eaux vn bon nombre

de nos freres, presque sous les yeux de toute cette assemblée. I'avouë que sa bonté s'y mesla aussi visiblement, non seulement en la conservation des personnes qu'il sauva de ce naufrage, quelques vnes mesme miraculeusement; mais aussi dans la dispensation, dont il vsa envers celles qu'il retira hors du monde, leur ayant fait la grace immédiatement auparavant de se treuver en ce lieu, & de l'y prier & de l'y servir, & d'y recevoir par sa parole & par son esprit les mouvemens & les sentimens necessaires à mourir en Iesus-Christ; Et c'est ce qui nous doit consoler de cette grand' perte, & nous assurer que c'est encore vn coup de l'amour, & non de la colere de Dieu; pour nous amander, & non pour nous perdre. Mais au reste faisons état je vous prie, que tout ce qu'il y a eu de triste & de tragique dans cét accident est vne leçon terrible, mais salutaire pour dompter nôtre endurcissement; qui nous presche avec vn ton effroyable, qu'il n'y a point de port, ni de seureté, ni d'asyle contre la puissance de nôtre Dieu; & que nôtre vie terrienne & tout ce qui s'y rapporte, n'est qu'vne foible vapeur, que

mille accidens impreveus nous peuvent ravir à toute heure. Et ne vous imaginés point qu'elle soit plus asseurée sur la terre que sur l'eau. Si vous y prenés bien garde, vous treuverés que la terre a aussi ses naufrages; ses accidens, qui y brisent & y engloutissent la fortune & la vie des pauvres hommes aussi soudainement, & aussi violemment, que dans l'autre element. Le moyen de bien asseurer & nos desseins, & nos vies est de les mettre en la protection de Dieu; en faisant nôtre paix avec luy, & renonçeant desormais à tout ce qui l'offence & l'irrite, pour nous appliquer de tout nôtre cœur aux bonnes œuvres; qui sont l'vnique reconnoissance qu'il nous demande de tant de biens qu'il nous a faits, & l'vnique fruit qu'il attend des soins qu'il a eus de nous planter en l'Eglise de son Fils, & de nous arroser fidelement de l'eau mystique de ses Prophetes & de ses Apôtres. Rompons avecque les vices & avecque les passions de nôtre chair; & étouffons toutes leurs maudites productions. Pleurons le temps que nous avons perdu à leur service; le nombre & l'horreur des pechés, que ces injustes & cruel-

les maiſtreſſes nous ont fait commettre; l'offenſe que Dieu en a receuë; le ſcandale qu'en ont pris les hommes; la honte & l'infamie qui nous en revient. Conſiderons les regrets & les remords que leur iniquité laiſſe dans nos conſciences, les châtimens qu'elle a attirés ſur nous; & le peril de la dannation, où elle nous engage. Arrachons nous vne bonne fois de ce chemin de perdition; & rentrons dans les voyes de la juſtice & du ſalut. Qu'il ne paroiſſe plus dans ce troupeau aucune des marques des enfans de Satan; aucunes des mauvaiſes œuvres, qui menent les hommes en enfer. Que les impuretés de la débauche, que les rapines & les fraudes de l'avarice, que les horreurs de la haine & de la cruauté, que toutes les folies de la vanité en ſoient bannies pour iamais. Que l'honneſteté, la douceur, la chaſteté, la liberalité, la charité, la patience & la modeſtie y fleuriſſent en tout temps; Qu'elles nous couronnent de leurs fruits, & juſtifient nôtre profeſſion devant Dieu & devant les hommes. Ne laiſſons paſſer aucun jour ſans faire quelque bonne œuvre. Cherchons-en les occaſions, & les embraſ-

ſons avec ardeur autant de fois qu'elles
Col. 4. ſe preſentent. *S'il y a quelque vertu &*
8. *quelque loüange, quelque choſe de veritable, de pur, d'aimable, de venerable & de bonne renommée, penſons y & le faiſons.* C'eſt là, Fideles, la forme & l'ame, & la verité du Chriſtianiſme. Vivre ainſi c'eſt eſtre Chreſtien; c'eſt eſtre vrayement de la religion reformée. Sans cela faites état que quelque profeſſion que vous faſſiés, & ſous quelque maſque que vous vous cachiés, Ieſus-Chriſt ne vous peut connoiſtre pour ſien; & que bien loin de vous donner part en ſa grace & en ſa gloire, il s'offenſera meſme & vous punira de l'audace que vous avés euë de prendre ſon divin nom en vain, & de profaner ſes livrées ſaintes, étant du parti de ſon ennemi. Mais j'eſpere que par ſa bonté il aura pitié de nous, & que rendant par ſa vertu de ſon eſprit, les inſtructions de ſa parole & de ſes châtimens efficaces à nôtre ſalut, il nous donnera vne vraye repentance pour pratiquer deſormais la leçon qu'il nous a faite aujourd'huy par la voix de ſon Apôtre. Et pour échantillon de vôtre obeïſſance, je vous demande deux choſes, Freres bien-aimés;
tres-

tres équitables & tres faciles à la verité; mais ausquelles neantmoins vous avés été souvent exhortés en vain. L'vne, que vous rendiés à ces saintes assemblées le respect qui leur appartient, honorant toutes les actions qui s'y celebrent, la lecture de la parole, & l'administration des sacremens d'vn silence religieux, & d'vne attention digne des mysteres de Dieu; au lieu du desordre & de la confusion, dont nous nous sommes plaints tant de fois. L'autre est, que vous n'ayés nulle part aux jeux & aux excés, aux dances & aux réjouïssances profanes de cette saison; que vous laissiés aux mondains toute la pompe de leur miserable carneval, sans souïller vos personnes ni vos yeux des ordures de ces divertissemens charnels, par lesquels ils se preparent dignement aux jeusnes pretendus de leur caresme superstitieux. Si vous nous refusés deux choses si aisées; que pourrons nous attendre de vous pour le principal? pour la mortification interieure de la chair & de toutes ses convoitises? & pour le renouvellement spirituel de vos ames? Donnez nous cette consolation, mes Freres; Donnés nous ce gage de vôtre aman-

dement ; & ce témoignage de la resolution que vous prenez de vous appliquer à l'etude des bonnes œuvres. Le Seigneur Iesus, dont l'amour & la bonté est infinie, veuille vous en faire la grace; vous changeant & reformant tout entiers & pour le dedans & pour le dehors de vôtre vie, & conservant vos corps & vos esprits purs & impollus & sans reproche jusques au grand jour de sa venuë, à sa gloire, à l'edification de vos prochains, & à vôtre salut. **Amen.**



SERMON DIX-SEPTIESME.

TIT. III. VERS. 9.10.11.

9. *Mais reprime les folles questions, & genealogies, & contentions, & debats de la Loy; car elles sont inutiles, & vaines.*

10. *Rejette l'homme heretique apres la premiere & seconde admonition;*

11. *Sachant que celui qui est tel est renversé, & peche étant condanné par soy-mesme.*



CHERS Freres; Ce n'est pas sans raison, que les conducteurs du peuple de Dieu sont comparez à des Pasteurs, & qu'ils en portent mesme le nom dans l'Ecriture du Vieux * & du Nouveau Testa-

* Ezec 34. v.7. Ier. 10. 21. Eph. 4. 11. 1. Pierr. 5. 4.

ment, & dans le langage ordinaire de l'Eglise. Car leur charge a beaucoup de rapport avec celle des Bergers en la plus grand' part de ses fonctions. Comme le devoir d'vn Pasteur est de bailler vne bonne & saine pâture à ses brebis, ainsi celui du Ministre de Dieu est de donner au troupeau, dont il a la conduite, vne doctrine sainte & salutaire, & capable d'edifier & de consoler les ames. Et derechef, comme il faut que le Berger se garde de bailler à ses troupeaux, ou des herbes venimeuses, ou des fatras, & des choses qui n'ont nul suc mesme à la nourriture; ainsi est il du soin du Pasteur Evangelique de ne mesler dans les enseignemens de l'Eglise nulle erreur pernicieuse; nulles speculations, inventions, ou traditions frivoles, & inutiles à la vie spirituelle. Et enfin comme le bon Berger ne s'acquite pas seulement de ces devoirs envers son troupeau, mais le defend encore fidelement & contre la violence des loups, & contre l'avarice des mercenaires; ainsi les vrais serviteurs de IESVS CHRIST ne pourvoient pas seulement eux-mesmes à la nourriture spirituelle des brebis mystiques, mais en eloignent soigneusement

tous les seducteurs, & corrupteurs de la saine doctrine, les décriant & les chassant de leur communion, comme autant de loups ravissans. Tite ayant donc été appellé à ce divin ministere, & étant emploïé à l'établissement des Eglises de l'isle de Candie, Saint Paul n'a pas manqué entre divers ordres excellens, qu'il lui baille pour sa conduite, de lui recommander expressement, & en sa personne à tous les serviteurs de Dieu, ces trois devoirs de la charge pastorale. Vous avés dés-ja oüi ce qu'il lui dit du premier dans le verset precedent, où il lui commandoit de prescher avec fermeté & asseurance les mysteres de l'Evangile, comme paroles certaines, vtiles & salutaires aux hommes, pour les former à la vie Chrestienne & aux bonnes œuvres, qui en sont les vrais & necessaires fruits. Maintenant dans les trois versets, que nous avons leus, il lui prescrit les deux autres devoirs; & premierement opposant à la solidité de la parole Evangelique qu'il vient de lui recommander, la vanité & la folie des doctrines creuses & inutiles de l'erreur, *Mais* (dit-il) *reprime les folles questions & genealogies, & contentions & debats de la loy; car elles sont inutiles*

& vaines. Puis il ajoûte avec quelle prudence & vigueur il doit repousser l'ennemi & le corrupteur de la verité ; *Rejette*, (dit-il) *l'homme heretique apres la premiere & seconde admonition ; sachant que celui qui est tel est renversé, & peche étant condanné par soy-mesme*. Ce sont les deux parties que nous nous proposons de traitter en cette action, si le Seigneur le permet ; expliquant ce que l'Apôtre nous y a laissé de ces deux devoirs du Pasteur Evangelique, & les deux raisons dont il a armé son exhortation. Nous les examinerons chacune en son propre lieu ; & toucherons sur ce sujet ce qui semblera le plus propre & le plus pressant pour vôtre edification.

L'Apôtre nous apprend en divers lieux de ses Epîtres, que les Iuifs & les Iudaïsans troublerent grandement l'Eglise à ses commencemens, fourrans dans le Christianisme diverses opinions & fantaisies étrangeres, & meslant le mauvais levain de leurs vaines traditions dans la pâte pure & sincere de l'Evangile de IESVS CHRIST ; comme vous le pouvez voir nommément dans l'Epître aux Galates, & dans le deuxiesme chapitre de celle qu'il a écrite aux Colossiens. Et il tesmoignoit

expressément ci-devant dans le premier chapitre de celle-ci, que la naissance de l'Eglise de Candie ne fut pas exemte de ce travail, ces mauvais ouvriers s'y étant aussi addressés pour la corrompre & l'infecter de leurs poisons; *Il y en a* (dit-il) *qui ne se peuvent ranger, jaseurs & seducteurs d'esprits, principalement ceux, qui sont de la circoncision, ausquels il faut fermer la bouche; qui renversent les maisons toutes entieres, enseignant pour gain dés-honneste ce qui n'appartient point.* Tit. 1. 10.11.14. Et vn peu plus bas il parle nommément *des fables Iudaïques*; defendant aux fideles *de s'y addonner.* Ce sont ces gens-là qu'il touche encore en ce lieu; ordonnant à son disciple de fuir leur methode & leur traditive vaine; & de se bien garder des embarras de leurs disputes frivoles; comme il paroist de ce qu'il dit expressément *des debats de la loy*; ce qui ne se peut rapporter qu'aux Iuifs & à leurs disciples, dont *la loy* (c'est à dire celle de Moïse) est l'occupation, & le sujet de leur étude & des contestations, qui en naissent. Et parce que cette peste s'épandoit fort, attaquant la plus grand' part des Eglises, il donne ailleurs de semblables avertissemens à Timothée son autre disciple; *Re-*

2. Tim. 2. 23. *jette* (dit-il) *les questions folles, qui sont sans instruction; sachant qu'elles engendrent debats;*
1. Tim. 1. 4. & 6. 4. 5. & derechef, *Denonce leur qu'ils ne s'addonnent point aux fables, & aux genealogies, qui sont sans fin, & qui engendrent questions plutost qu'edification de Dieu;* & il lui remontre encore dans vn autre lieu combien cette maladie étoit dangereuse, disant de ceux qui en sont frappez, qu'ils *languissent apres des questions & des debats de paroles, d'où s'engendrent des enVies, des noises, des medisances, & de mauVais soupçons, Vaines disputes d'hommes corrompus d'entendement & destitués de Verité, reputans la pieté estre gain.* La conformité des paroles, qu'il emploïe dans ces passages, montre assés, qu'ils se rapportent tous à vn mesme sujet. Car vous voïés qu'il remarque dans les vns & dans les autres les *questions folles, les genealogies, les debats, & contentions;* qui sont precisement les quatre vices qu'il veut dans ce lieu, que Tite fuye & abhorre, vsant d'vn mot que l'interprete Latin traduit simplement *éViter;* mais qui selon la raison de son origine, que nôtre version a suivie, signifie proprement *reprimer*, & empescher qu'vne chose ne gagne païs, & ne [illegible] s'étende à nous, la recoignant, & la re-

poussant de toutes parts, & lui fermant toute entrée & tout accés au milieu de nous, de quelque côté qu'elle se presente. D'où paroist que le bon serviteur de Dieu doit apporter vn grand soin, & vne singuliere diligence pour fermer la porte de l'Eglise à toute cette mauvaise marchandise, que l'Apôtre decrie en ce lieu; non seulement en s'en abstenant lui-mesme, mais aussi en empeschant de tout son pouvoir, que les autres ne la debitent au milieu de son troupeau, ou que quelcun ne la convoite & n'y préte la veuë & l'oreille. Il met premierement en ce rang *les folles questions.* Il est vrai qu'il faut chercher pour treuver; selon l'ordre, que le Seigneur nous donne lui-mesme, *Cherchés* (dit-il) *& vous treuverés*; & il est certain, qu'il y a des questions qui sont dignes, & de la chaire, & de l'audience de l'Eglise, quand on recherche des choses dont la connoissance est vtile & salutaire; & que l'on gouverne tellement la liberté de son esprit, que l'on retienne constamment la verité divine, sans admettre contr'elle aucune des doutes, ni des fausses apparences, que la curiosité humaine y rencontre. Mais quand on recherche des

choses, ou inutiles, & dont la connois-sance ne sert de rien à la pieté, ou obscures & impenetrables, soit pour la hautesse & sublimité de leur nature, soit pource que la lumiere de la revelation divine, necessaire à les treuver, nous manque; certainement ces questions là sont vraïement *folles*, comme l'Apôtre les appelle. Car c'est vne folie bien evidente de travailler à ce qui vous est ou inutile ou impossible; la vraïe sagesse ne s'occupant à rechercher, que ce qu'elle peut treuver, & d'où l'ayant treuvé elle tirera quelque fruit. Ce qui nous reste des disputes des anciens Iuïfs, dans vne grosse masse de livres, qu'ils appellent le Talmud, consistant en dix grands volumes, nous montre assés que ce n'est pas d'aujourd'huy, que les *questiōs folles* font la plus grand' part de la doctrine de cette miserable nation. Car tout y est plein de questions ou extravagantes & ridicules, ou basses & frivoles, ou dés-honestes & impudentes, ou incertaines & insolubles; toutes nées des imaginations de ces cerveaux creux ou malades. Les réponses & solutions qu'ils y apportent sont semblables aux questions; les vnes bourruës, les autres

impertinentes & hors de propos ; & toutes fondées ou ſur des viſions chimeriques, ou ſur des jeux d'eſprits groſſiers, qui tordent effrontement l'Ecriture à leur fantaiſie, ou ſur quelques traditions non ſeulement incertaines, mais meſme le plus ſouvent badines & déraiſonnables. Et à oüir les diſcours de ces Rabbins, les vns propoſans leurs queſtions, & les autres en donnans la ſolution ; il ſemble proprement que ce ſoit l'entretien de deux perſonnes, à qui le feu d'vne fievre chaude a brouïllé la cervelle ; tant toutes choſes y ſont dites mal à propos & hors de toute raiſon. Et il me ſemble que l'vn des plus eſtimés de leurs Rabbins modernes a beaucoup mieux rencontré qu'il ne penſoit, lors que rapportant les pertes que ſa nation à faites en la captivité de Babylone il dit qu'entr'autres choſes, elle a perdu la ſageſſe & la connoiſſance ; parce qu'autrefois c'étoit vn peuple ſage & entendu ; mais que depuis ce temps là la ſageſſe des ſages eſt perie, & l'intelligence des entendus s'eſt cachée, & *il n'y a aucun avec nous* (dit il) *qui ſache juſques à quand Iſraël eſt comme vn peuple fol ; & comme vne colombe niaiſe & ſans entendement.* Il euſt

R. Abravanel in Iſaï. 52. 13.

Pſ. 74. 9.

Oſ. 7. 11.

encore mieux jugé, s'il eust reconnu que cette folie s'est accruë & épaissie en eux, & y est enfin venuë à l'extremité où nous la voyons par vne juste vangeance de Dieu, contre l'incredulité & l'ingratitude, dont il se sont rendus coupables en rejettant indignement le Christ, qu'il leur avoit envoié. Les *genealogies*, que l'Apôtre ajoûte en deuxiesme lieu, & qu'il nomme encore ailleurs expressement, font aussi partie de la maladie des Iuifs. Les savans, qui ne treuvent rien à leur goust que ce qui est rare & particulier & eloigné du sens commun des autres hommes, ne daignent pas prendre cette parole à la lettre, & l'entendent des chaisnes de certaines productions, ou emanations divines, que les plus subtils Theologiens des Iuifs, & les Philosophes Platoniciens, & les anciens heretiques nommés Gnostiques, introduisoient en leur religion; mariant & accouplant ensemble certaines idées que les Iuifs appelloient *Middot* ou *Sephirot*, c'est à dire, *les proprietés* ou *les nombres*, & les Valentiniens les *Æones*, c'est à dire, les siecles; de l'vnion des vnes faisant naistre les autres; & les disposant selon le rang de leurs productions

Grot. in 1. Tim. 1. 4.

imaginaires en la forme de l'arbre d'vne genealogie ; mettant les premieres au plus haut lieu, & les autres en suite. Mais il n'est pas besoin d'en venir à ces resveries, qui semblent n'avoir paru dans le monde, que depuis le temps des Apôtres. Il est beaucoup plus simple, plus facile, & plus raisonnable d'entendre à la lettre avecque tous les autres interpretes tant anciens que modernes, ces *genealogies*, que Saint Paul a ici nommées. Car il est constant que les Iuifs enflés de la noblesse de leur sang issu des Patriarches & des Prophetes, en conservoient soigneusement la memoire; & que chaque tribu, & mesme chaque famille avoit le livre de sa descente; où étoient curieusement décrits & representés tous les degrés de leur generation depuis Abraham jusques à eux. Et outre la passion que tous les peuples ont naturellement pour l'antiquité de leur extraction, la prerogative que les Iuifs attribuoient à la leur, faisoit qu'ils s'en picquoient extrémement, s'imaginant presque tous qu'elle suffit pour leur acquerir le salut eternel. Et comme les choses de cette nature, particulieres, anciennes & passées par

plusieurs personnes, sont ordinairement obscures, embrouïllées, & difficiles à demesler, ils y mettoient beaucoup d'étude, & en composoient des livres & des disputes; & il y avoit des gens parmi eux qui en faisoient métier, & qui y élevoient leurs enfans; toute la nation admirant, & tenant pour vne fort grande & fort estimable science de pouvoir raconter toute la suite de leurs genealogies, soit de celles que nous lisons dans l'Ecriture, soit des autres qui se conservoient dans les titres & archives des maisons publiques & particulieres; comme Saint Ierôme le tesmoigne dans l'écrit qu'il nous a laissé sur cette Epître.* Ainsi cette science avoit acquis vn tel credit parmi eux qu'elle faisoit partie de leur Theologie. Et bien qu'il y eust de l'excés en cela, si est-ce qu'avant la revelation du Seigneur Iesus, ce soin demeurant dans la moderation legitime, n'étoit pas blasmable; parce qu'il servoit à l'éclaircissement des anciennes Propheties, & d'vne verité tres-importante. Car les Prophetes ayant predit que le Messie naistroit de la tribu de Iuda, & mesmes de la famille de David, il importoit que les genealogies de tout ce

*Sur ce lieu.

peuple se conservassent, distinguées clairement selon leurs tribus & leurs familles, pour justifier la naissance du Christ; & c'est la raison pourquoy Dieu en a mesme fait inserer les principales dans les registres de ses anciennes Ecritures, comme vous le pouvés voir notamment dans le livre des Croniques. Mais depuis que le Messie a été exhibé & plenement justifié, tant à cét égard, qu'à tout autre; le discours, & le sujet des genealogies n'a desormais aucun lieu dans la religion; où la chair & le sang & la naissance, & les titres des ancestres, sont inutiles; où le Barbare & le Grec, le Iuif & le Gentil sont égaux, n'y ayant que la seule pieté, la foy, la charité, & la sanctification qui soient considerables en Iesus-Christ; comme l'Apôtre l'enseigne ailleurs bien expressement. Apres les folles questions & genealogies, Saint Paul defend les contentions, & les debats de la Loy. Le premier de ces deux mots se peut prendre ou en general, pour dire qu'il ne faut pas qu'vn Pasteur soit contentieux, ni d'vne humeur aigre, qui aime à disputer; selon l'avertissement qu'il donne ailleurs à Timothée, que *le serviteur du Seigneur ne doit*

1. Cron. 1. & 2. & suiv.

2. Tim. 2. 24.

pas estre debateur, mais doux envers tous; ou bien il faut joindre cette parole avecque la suivante, & les rapporter toutes deux à ce qu'il ajoûte de la loy, que Tite fuïe & reprime les contentions & les debats, ou disputes de la loy; & ce sens me semble plus commode, & plus propre au dessein & au propos de l'Apôtre. Car tout ce verset regarde les abus des Iuifs, & de leurs seducteurs, occupés en des questions folles, & en des genealogies; & en des disputes & contentions sur la loy. Ce n'est pas que la loy, qui est toute sainte & divine, les obligeast à ces debats; Mais leur perversité en faisoit la matiere de leurs querelles. Il en reste encore des traces bien expresses dans la doctrine des Iuifs modernes; qui par leurs sotes gloses sur chaque article de la loy, sur la necessité & maniere de l'observer, se divisent en opinions differentes, & escriment rudement les vns contre les autres; & tous pour l'ordinaire avecque plus de passion, que de raison; Comme par exemple sur le quatriesme article de la loy, qui est du Sabbat, il y a vn grand nombre de questions & d'avis differens entre leurs Rabbins de la fasson de bien observer le Sabbat; des
œuvres

œuvres & des actions dont il se faut abstenir, & des precautions qu'il y faut apporter. Il se peut faire aussi que l'Apôtre regarde ici aux scrupules des Chretiens Iudaïsans, qui pressoient les vns l'observation d'vn article de la loy, & les autres d'vn autre; les vns étant plus roides, & plus chagrins, & les autres moins; & disputant entre eux sur tels sujets comme si ç'eussent été des choses fort importantes; au lieu que maintenant sous l'Evangile elles ne sont toutes d'aucune consideration, la loy qui les ordonnoit ayant été abrogée & aneantie par l'alliance de grace établie par le sang de Iesus-Christ. Et c'est ce qu'ajoûte l'Apôtre, quand pour raison de ce qu'il commande à Tite de fuir & de reprimer telles choses; *Car* (dit-il) *elles sont inutiles, & vaines.* Ie raporte ces mots, non simplement aux *disputes de la loy*, mais en general à tout ce qu'il a exclus de la predication de Tite; c'est à dire, aux folles questions, aux genealogies, & contestations legales; étant evident que toute cette vieille mercerie Iudaïque n'est de nulle vtilité pour le roïaume de Dieu. Et son raisonnement, qui exclut ces choses, parce qu'elles sont *inutiles* & *vaines*,

nous prescrit cette regle generale, que tout ce qui ne sert point à la pieté doit estre banni & de la predication des Pasteurs & de la foy des Chrétiens. En vous arrestant aux choses necessaires, dont l'vsage pour la sanctification est tout evident, vous gagnés premierement ce point, que vous ne travaillés jamais en vain. Puis aprés vous avés encore cét avantage, que vous ne perdés point de temps, qui nous doit estre tres-cher, vû que l'espace de nôtre vie est si court, & le dessein de nôtre salut si grand, & si difficile. Vous m'alleguès que si vos traditions & vos ceremonies ne sont pas d'vn vsage necessaire en la pieté, du moins elles n'y sont pas contraires ni prejudiciables. C'est vne maigre recommandation pour les faire entrer dans la religion, où l'Apôtre n'admet rien d'inutile. Et certainement en cela mesme qu'elles ne sont pas vtiles, elles sont dommageables, occupant vne partie de mon esprit, & de mon temps, que je dois tout entier au vrai service de Dieu. Mais le grand mal est encore, qu'étant vne fois receuës sous ce titre, elles ne manquent jamais de gagner peu à peu vn plus honorable nom, & de passer enfin,

pour necessaires, bien qu'elles ne fussent entrées que comme indifferentes. C'est ce qui est arrivé dans la communion de Rome; où les Pasteurs ayant negligé l'ordre que Saint Paul donne ici à Tite, & ayant au commencement pour quelques pretextes plausibles, entr'ouvert leurs chaires à des questions & à des disputes inutiles; elles y ont avecque le temps acquis vne telle authorité, qu'aujourd'hui on les tient presque toutes pour des articles de foy, que l'on fait marcher en mesme rang, que les plus essentielles verités de l'Evangile. Et la curiosité fouïllant & remuant sans cesse a pris occasion de faire sur ces derniers articles de nouvelles questions, & d'exciter mille contestations, qui à vrai dire, ne sont toutes que des chimeres & des fantaisies, & ne peuvent estre autres; parce que le fonds, d'où on les fait naistre, n'est qu'vne opiniõ ou fausse, ou du moins douteuse & incertaine, qui ne subsiste qu'en l'air & dans le cerveau de ceux qui l'ont ou inventée, ou suivie. I'avouë que le sujet de leurs disputes est autre que celui que prenoient les Iuifs. Mais le jeu, & le peril est mesme. Car leur Theologie n'est presque toute entiere autre cho-

ſe qu'vn ramas infini de queſtions, auſſi folles que celles des Iuifs, puis qu'elles ne ſont pas moins vaines, ni moins ſuperfluës. Divers grands hommes de leur parti meſme ſe ſont plaints de cette licence effrenée de leur doctrine Scolaſtique; qui ſe jouë des plus ſacrés myſteres, & les transforme en problemes, ſur leſquels ils diſputent pour & contre vne infinité de choſes nées de leur ignorance, ou de leur audace dans la profonde oiſiveté de leurs cloiſtres. Il y en a dont la lecture feroit fremir toute ame religieuſe; tant elles ſont temeraires & inſolentes; mais on peut dire en verité qu'elles ſont toutes fort inutiles. Celles-là ſur toutes les autres ſont vaines au ſupreſme degré, qui ſourdent d'vn dogme faux & impoſſible; comme ce qu'ils diſputent avec vn grand effort de part & d'autre ſur la tranſſubſtantiation, & ſur ſes ſuites; demandans comment le corps de Ieſus-Chriſt ſe rend preſent ſous les eſpeces du pain & du vin; s'il y eſt produit, ou s'il y eſt ſimplement amené; comment ſubſiſtent les accidens apres la ruine de leur ſujet; comment ils nourriſſent ceux qui les prenent, & s'ils ſont changés en leur ſub-

tance ; comment le corps du Seigneur tout entier est là enclos dans vne petite miette, & quelle y est sa situation & sa posture, & celle de chacune de ses parties ; & ce qu'il devient quand le pain se moisit, ou qu'il tombe en quelque lieu sale, ou qu'il est avalé par vn animal, comme cela est quelquefois arrivé ; & comment vn corps est en plusieurs lieux à la fois, marchant ici vers l'Occident, & ailleurs vers l'Orient; ici gelé de froid, & ailleurs brulant de chaud ; le tout en vn mesme moment. Mais leurs questions sur la morale, ne sont pas moins folles; sur tout celles que les Casuistes disputent touchant le sacrement du mariage ; qui ont scandalizé tout ce qu'il y a d'honestes gens dans leur parti mesme. Celles-là ne sont pas seulement vaines & inutiles. Elles sont dangereuses ; elles sont pernicieuses; elles soüillent les yeux, & les cœurs; elles blessent la pudeur; & déshonorent le Christianisme. Pour les genealogies, ils ont aussi les leurs, bien qu'vn peu differentes de celles des Iuifs; & pour lesquelles ils ne se piquent pas avec moins de passion, & ausquelles ils n'attachẽt pas moins la religion. Ce sont les successions de

leurs Papes & de leurs autres Prelats : qu'ils étudient & qu'ils étalent avec vne étrange pompe, apprenans exactement tous ceux, qui se sont assis sur leurs chaires depuis seize cens ans, & le commencement, & les temps, & la fin de chacun : faisant dépendre de cette chaisne de robbes & de mitres, qui se suivent l'vne apres l'autre, toute la verité & infallibilité de l'Eglise ; tout de mesme que le Iuif autrefois tenoit la benediction de Dieu estre inseparablement liée au sang de leur Abraham ; Comme si la maladie ne succedoit pas souvent à la santé, la tyrannie à la royauté, la servitude à la liberté, la pauvreté à la richesse, l'erreur à la verité, & le vice à la vertu ; ou comme si pour s'asseurer quel est le Christianisme & le salut, il falloit étudier l'histoire d'vne succession continuée depuis seize siecles, pleine d'épines, & d'embarras, de contradictions, & d'obscurités, & non plutost consulter l'Escriture de Dieu, le canon de l'Eglise, la regle de la foy & des meurs ; qui donne sapience
Ps. 19. 8. & 2. Ti. 3. au simple, & le rend sage à salut. Mais ayant laissé entrer les questions folles, & les genealogies au milieu d'eux, ils n'ont

pû eviter les contentions & les debats, qui en sont toûjours les suites necessaires, n'étant pas possible que tous soient d'accord sur des opinions ou fausses, ou incertaines, & sans fondement. Avecque toute leur vnion pretenduë qu'ils font sonner si haut, ils ne laissent pas d'entretenir & de perpetuer au milieu d'eux des guerres civile, & des divisions innombrables. On y voit des Ordres entiers rangés en bataille les vns contre les autres ; les Scotistes contre les Thomistes, les Theologiens contre les Canonistes, les Moines contre les Prelats, les Iansenistes contre les Iesuistes, disputans eternellement, non seulement sur des choses de peu d'importance, mais sur les articles mesmes qui sont de la plus haute consideration, selon les maximes de leur parti ; & s'échauffans dans ces contestations jusques à s'accuser mutuellement d'heresie & d'impieté. Le Pape les laisse faire ; comme le souverain Pontife des Iuifs, qui souffroit dans sa communion les Pharisiens & les Sadduciens ; ne les obligeant à la concorde qu'en ce qui touche proprement son interest. Et si les clameurs des vns & des autres le contrai-

gnent quelquefois d'interposer son jugement dans leurs debats ; pour ne rien perdre il s'y conduit avec vne étrange politique, leur donnant des Arrests conçeus en termes generaus & ambigus, où chacune des deux parties adverses treuve son conte ; si bien que sans choquer l'autorité de leur commun Iuge, ils ne laissent pas de continuer leurs differens & leurs passions entr'eux. Comme il en vsa dernierement dans la cause des Iesuistes & des Iansenistes ; temperant tellement la sentence de sa Bulle, que les vns & les autres protestent de la recevoir, sans cesser pourtant de plaider ; parce qu'elle leur a laissé en son entier ce qui étoit proprement le sujet de leur dispute, sans le decider au fonds. Mais Saint Paul, qui n'entendoit pas cette addresse mondaine, prescrit à son disciple vne conduite toute autre ; voulant, que s'il rencontre des gens obstinés dans leurs erreurs, il les fuie & rompe nettement avec eux. C'est l'ordre qu'il lui donne dans les paroles suivantes ; *Rejette* (dit il) *l'homme heretique apres la premiere & la seconde admonition*. C'est fort à propos qu'il a ajoûté cét avertissement. Car quelque devoir que face vn Pasteur

de reprimer les folles questions & les debats, il se treuve quelquefois des esprits ou testus & accariastres, ou superbes & glorieux, ou vains & ambitieux, qui ne cedent jamais, & ne donnent aucun lieu à la verité de Dieu, ni à la paix de l'Eglise. Ce sont ceux-là que l'Apôtre appelle ici *heretiques*; d'vn nom, receu & assez connu dans le commun langage des Chrétiens. Le mot *d'heresie*, d'où il vient ne signifie pas simplement vne erreur dans les choses de la religion; mais vne erreur importante, & incompatible avecque la pieté & le salut, qui renverse quelcun des fondemens de la foy; ce qui arrive en diverses fassons. Car il y en a, qui nient formellement & expressement quelcun des fondemens de la foy; comme ceux qui enseignoient autrefois, que Dieu le Pere de Iesus-Christ n'est pas le Createur du monde, & ceux qui ont dogmatizé, que Iesus-Christ n'est pas Dieu benit eternellement avec son Pere. Il y en a, qui faisant profession de tenir tous les fondemens du Christianisme, & les confessant de bouche, les renversent pourtant en effet, y en ajoûtant d'autres differens, incompatibles avecque la verité de la reli-

gion; comme ceux, qui sous quelque pretexte que ce soit, introduisent l'adoration des creatures, qui ne peut subsister avecque la pieté. Enfin, il n'y a point d'erreur si legere en elle mesme, qui ne devienne heresie, quand on l'establit en qualité d'vne doctrine necessaire & fondamentale, à laquelle vous pretendés obliger tous ceux qui ont communion avecque vous: D'où vient que Saint Paul ana-
Gal. 1. 8. thematize *tous ceux qui evangelisent outre ce qu'il a evangelisé*; c'est à dire, tous ceux qui de ce qu'ils ajoûtent à sa doctrine, en font partie de l'Evangile, le pressant comme vn point de la foy necessaire au salut. Car s'ils le tiennent simplement par vne infirmité de conscience sans l'evangeliser, & sans presumer d'y obliger les autres, en ce cas-là Saint Paul bien loin de les anathematizer, les prend & les reçoit à soy, les entretenant en sa communion avec douceur & charité; selon l'enseignement qu'il nous en donne dans le chapitre qua-
Rom. torziesme de l'Epître aux Romains; & com-
14. 1. 4. 5. 6. me il le pratique envers les Philippiens,
Phil. 3. sous l'esperance qu'il a que Dieu leur re-
15. velera aussi vn jour la verité des choses, dont ils avoient vn autre sentiment que

lui. L'heretique eſt donc celui qui renverſe la foy de l'Egliſe, ou qui ſe ſepare de ſa ſocieté, & romt ſon vnion en l'vne de ces faſſons; ou niant les fondemens de ſa creance, ou y en ajoûtant d'autres & les établiſſant à ſon plaiſir. C'eſt cét homme là qu'entend l'Apôtre; voulant que Tite *l'évite*, comme traduit le Latin, & comme les anciens Grammairiens expliquent le mot de l'original; ou qu'il *le rejette*, comme nous liſons dans nos Bibles; & cela *apres la premiere & la ſeconde admonition*. Voiés la prudence & la douceur & charité de ce ſaint homme. Il ne nous permet pas de rompre d'abord avecque l'heretique, ni de precipiter dés la premiere connoiſſance que nous aurons de ſon impieté nos foudres & nos excommunications contre lui. Il veut qu'avant que d'en venir à la rupture, nous taſchions de le ramener; & que nous lui rendions ce charitable devoir non vne ſeule fois, mais pluſieurs fois. Car il met ici à mon avis vn nombre certain pour vn incertain, vne ou deux admonitions pour pluſieurs admonitions, comme s'il diſoit ſimplement apres l'avoir averti & admoneſté plus d'vne fois; ce qui nous épargne la peine que quel-

παραιτοῦ. Gloſſar. παραιτοῦμαι, evito.

ques-vns se donnent d'accorder ce precepte avec celui de nôtre Seigneur en
Matth. 18. 15. Saint Matthieu, où il ordonne trois divers degrés de la censure ou reprimande des pecheurs, en presuppoſant sans necessité que Saint Paul n'en met que deux precisement. Il entend seulement que nous ne devons pas nous rebuter si l'office de nôtre charité ne reüssit pas du premier coup. Mais au reste pour le nombre precis de nos admonitions, il le remet à nôtre prudence & charité, selon que la disposition du pecheur nous obligera à esperer plus ou moins de sa conversion. Cette admonition de l'heretique à deux parties; la refutation de son erreur, & la remontrance de son devoir. Car il faut premierement lui découvrir la fausseté, l'absurdité, & le peril de son opinion, resoudre ses doutes, & éclaircir le vice des mauvaises preuves qu'il en allegue, la combatre & la convaincre par de bonnes & solides raisons tirées de la parole de Dieu. Et puis lui remontrer son devoir, l'horreur & les pernicieuses consequences de sa faute, le scandale qu'il donne aux infirmes, l'offence qu'il commet contre Dieu, en violant la sainteté de son Evan-

gile, & l'vnion de son peuple, & contre les hommes, en broüillant leur esprit, & troublant leur paix, & lui denoncer les severes & inevitables vengeances du Ciel contre son crime, s'il ne s'en repent & ne s'amande. Si apres ces saintes & Chrétiennes remontrances, reïterées autant que vous le jugerés à propos, il s'affermit & s'opiniâtre dans son erreur; alors l'Apôtre veut que lavant vos mains, & protestant que vous n'avés nulle part en sa ruine, vous le laissiés-là, sans perdre plus de temps à ouïr les vaines excuses, & repliques de son opiniastreté, qui ne tarissent jamais; & que cessant d'agir avecque lui vous agissiés pour luy envers Dieu, le priant ardemment & incessamment, qu'il lui touche le cœur, & lui *donne repantance* 2. Tim
pour connoistre la verité & se réveiller & sor- 2. 25. 26.
tir du piege du diable, par lequel il a été pris pour faire sa volonté. Ie ne doute pas que sous ce mot *evite-le*, ou *le rejette*, l'Apôtre ne comprene aussi ce qu'il ordonne ailleurs en des causes pareilles, que l'on *se* Rom. 16
détourne d'vn tel homme; que l'on ne se *mesle* 17. 1. Cor. 5.
point en sa conversation, fuiant sa frequen- 11.
tation afin qu'il ait honte. A quoy il faut 2. Thess.
aussi ajoûter la censure publique, la sus- 3. 14.

pension ou le retranchement de la sainte Cene, & mesme l'excommunication, si le bien & l'edification de l'Eglise le requiert. Et bien qu'il n'y ait rien dans tout ce procedé qui ne soit d'vne justice & equité toute evidente, neantmoins parce que cette cause où il s'agit du salut d'vn homme, est extrémement importante, l'Apôtre la fonde sur vne raison qui ne souffre point de replique, prise de l'état déploré où est manifestement vn tel pecheur; Agis ainsi, ô Tite; *sachant* (dit-il) *que celui qui est tel est renversé, & peche tellement qu'il est condanné par soi-mesme.* I'avouë que la charité est d'vn esprit pa-
1. Cor. tient; qu'elle ne pense point à mal; qu'el-
13.4.5.7. le endure, qu'elle croit & espere tout, tant qu'il y a lieu & occasion de croire, d'esperer, & d'endurer. Mais elle n'est pourtant pas niaise, ni stupide; ni ne se roidit à croire ou à esperer des choses, dont toutes les raisons qui se presentent à ses sens, lui montrent qu'il n'y a rien à croire ni à esperer. Elle travaille à la conversion de l'heretique tandis qu'il y a quelque apparence d'y profiter. Mais quand le temps & l'experience nous montre qu'il est incorrigible, elle n'em-

pesche pas que nous ne croïons, bien qu'avec regret, ce que nous voions & touchons, & que nous n'ajoûtions foy aux choses mesmes quelque contraires qu'elles soyent à nos desirs, *sachant* (dit l'Apôtre) *qu'vn tel homme*, c'est à dire, vn heretique, qui méprise toute la lumiere & toute la chaleur des admonitions, qui lui sont reïterées, qui ne se rend ni à l'evidence de la verité, ni à la crainte des jugemens de Dieu, ni à la consideration de l'Eglise, mais demeure toûjours fier & inflexible dans son erreur, sachant (dis-je) qu'*vn tel homme est renversé*. Il veut dire, qu'il n'y a plus en lui d'esperance d'amandement; que c'est vn homme *pervers*, & où il n'y a nulle asseurance, comme parle Moïse dans le Deuteronome; vn esprit renversé qui ferme ses yeux, & bouche ses oreilles volontairement, & où il n'y a plus ni crainte de Dieu, ni charité envers les hommes. C'est vne metaphore prise d'vn bâtiment, qui n'est pas simplement ebranlé, mais ruiné & demoli de fonds en comble; parce que la sincerité de la conscience, & la droiture & honesteté de l'ame est le fondement d'vn homme de bien,

Deuter. 32. 20.

& vraiement Chrétien. Celui à qui ces parties manquent eſt renverſé & ruiné ſans reſſource. Il n'y a plus que la ſeule main de Dieu, qui le puiſſe relever ; & c'eſt à lui qu'il le faut recommander, diſant comme vn Prophete autresfois, *Nous l'avons traitté & medeciné ; mais il n'eſt point gueri pour cela.* Ce qu'ajoûte l'Apôtre, que cét homme *peche condanné par ſoi-meſme*, ſert à exprimer encore plus clairement la ſubverſion de ce miſerable ; en ce qu'il ne peche pas par infirmité, ni par vne ſimple erreur, ou ignorance de la verité (ce qui ſeroit plûtoſt digne de pitié que d'horreur) mais par vne malice volontaire, contre la lumiere de ſa propre conſcience, qui le condanne dans le ſecret de ſon cœur, s'il prend la peine de lui en demander ſon avis. C'eſt ou la convoitiſe de la gloire, ou la crainte de perdre ſa reputation, ou vn deſir d'ambition, ou quelque autre paſſion mondaine, qui fait qu'il s'opiniâtre dans vne creance, & dans vne confeſſion, dont ſa conſcience ne peut ignorer la fauſſeté & le vice ; ſi bien qu'étant dans ces termes, ce ſeroit perdre ſa peine de travailler davantage à l'inſtruire ou à l'éclairer,

Ierem. 51. 9.

l'éclaircit, parce que c'est vn obstiné qui *ne veut pas entendre pour bien faire*, & est semblable au malade, qui rejette tous les remedes qu'on lui presente, & se plaist en son mal, aimant mieux le souffrir, qu'en guérir. Tel est l'ordre du Saint Apôtre pour la conduite des Pasteurs envers les heretiques, que ceux de Rome violent encore beaucoup plus outrageusement, que le precedent, tant en sa matiere, qu'en sa forme. Ie dis en sa matiere; car au lieu que Saint Paul ne prive du commerce des Pasteurs que ceux qui sont vraiement heretiques; ceux-ci étendent cette rigueur sur les meilleurs & les plus religieux Chrétiens, qu'ils chargent faussement de ce nom infame d'heretique. Car vous savés que leur Pape & ses Ministres ne nous appellent jamais autrement; bien qu'ils ne nous puissent reprocher autre heresie, sinon le refus que nous faisons d'adherer à leurs erreurs, & à leurs abus, nous tenant à la sainte doctrine du Seigneur & de ses Apôtres, telle qu'elle se voit dans leurs divins livres & en toute leur predication; servans Dieu en esprit & verité selon ses commandemens; participans à ses sacremens, & nous consolant & sanctifiant en

l'esperance de ses promesses; au lieu qu'en jettant seulement les yeux sur la religion Romaine, on y rencontre dés l'abord tant de cultes & de dogmes, les vns vains & superstitieux, les autres contraires à l'Ecriture, & tous fondés sur la fantaisie des hommes, sans aucun appuy sur l'autorité divine, qu'il est evident qu'en nous qualifiant heretiques ils nous accusent de leur crime, & nous donnent, à grand tort, le titre qui leur appartient tres-justement. Quant à la forme, fut-il jamais rien de plus contraire à la maniere dont Saint Paul veut que le Pasteur agisse avecque l'heretique, que le procedé de Rome avec ceux qu'ils fletrissent de ce nom odieux, & qui sont au fonds meilleurs Chrétiens qu'eux? Saint Paul veut que l'on admoneste l'heretique plus d'vne fois, apres avoir reconnu son erreur. Ceux de Rome prenent ceux qu'ils soupçonnent n'estre pas de leur sentiment; & sans leur rien dire de la cause de leur capture, & sans leur administrer ni accusateur, ni tesmoins, ni mesmes les interroger, les mettent dans vne prison noire & si hideuse, qu'il n'y a point sur la terre vne plus vive image de l'enfer; &

là par vne cruauté la plus inique & la plus denaturée, qui ait jamais été ouïe, les laiſſent quelquefois pluſieurs années entieres enſevelis tout vivans dans les tenebres & dans l'horreur juſques à ce qu'ils viennent à s'accuſer eux meſmes. Ie laiſſe les autres circonſtances de cette procedure abominable; & ne toucherai que la fin. Saint Paul veut que le Paſteur voiant l'heretique endurci dans ſon impieté, le fuie & l'évite, & rompe avecque lui; Ceux de Rome font mourir & bruler vif, celui qu'ils ont jugé coupable; & le pratiquent ainſi en Italie & en Eſpagne toutes les fois qu'il leur tombe quelque fidele entre les mains. Quelques vns de leurs plus ſavans Docteurs écrivant ſur ce paſſage, s'étant objecté à eux-meſmes, que Saint Paul ordonne que l'on fuie les heretiques, & non que l'on les mette à mort, répondent que l'Apôtre inſtruit ici l'Eveſque, & non le magiſtrat de ce qu'il doit faire. Mais ils ſe moquent du monde à leur ordinaire. Car les Inquiſiteurs, & les Miniſtres de ce cruel & inhumain office, qu'ils appellent *ſaint*, & qui exercent tous les jours les barbaries que j'ai touchées,

ſont ce des Magiſtrats ? Ne ſont-ce pas des Eccleſiaſtiques ? des Preſtres ? des Religieux? des Eveſques? des Cardinaux? Il eſt vray que pour la mort c'eſt le Magiſtrat qui l'execute ; mais en vertu de la ſentence des Inquiſiteurs. Car pour luy, il ne connoiſt point de cette ſorte de procés ; & bien qu'en lui livrant le priſonnier, les officiers de l'inquiſition le prient de ne le punir pas de mort, ils montrent bien que ce n'eſt qu'vne hipocriſie & vne illuſion qu'ils font ouvertement à Dieu & au monde ; puis que ſi le Magiſtrat differe ſeulement pour quelque temps de faire bruler vif le priſonnier qu'ils lui ont livré, & pour la vie duquel ils l'ont prié ; eux-meſmes le preſſent directement ou indirectement de hâter cette execution, & le prennent à partie comme fauteur d'heretiques, s'il y manque ; comme ils nous l'apprenent eux-meſmes dans vn livre infernal, où ils n'ont point eu de honte de repreſenter au long les myſteres de cét épouvantable métier, avecque toutes ſes fraudes & ſes cruautés. Quand il n'y auroit en la religion du Pape autre marque que celle-là, qui ne voit qu'elle ne peut eſtre l'ouvrage, ni de

Fr. Pegn. in Direct. Inquiſit. p. 563. c. 6.

Iesus-Christ, ni de ses Apôtres, dont l'Evangile n'est tout entier que douceur, debonnaireté, & charité ? au lieu que cette noire & funeste discipline de l'inquisition Papale surpasse tout ce que l'on a jamais vû de plus cruel & de plus injuste parmi les nations les moins humaines ? Dieu soit à jamais benit de ce qu'il nous a fait naistre dans vn état, où ces horreurs n'ont point de lieu, & sur tout de ce qu'il nous a retirés d'vne communion si contraire & à la doctrine & à l'esprit de Iesus Christ. Servons-le fidelement, & nous tenons religieusement à la solide & salutaire verité de sa parole. Laissons à l'erreur ses folles questions & ses embrouïllées genealogies, & la vanité qu'elle cherche à diviser des atomes, à peindre des chimeres, & à remuër des ordures. Apres avoir goûté le pain de la maison du Seigneur, & les chastes delices de sa verité Evangelique, à Dieu ne plaise que nous convoitions ces tristes & insipides viandes de la superstition & de la curiosité. Travaillons à affermir nôtre connoissance plûtost qu'à l'étendre ; & nous contentons des verités salutaires que Dieu nous a daigné reveler par son

Fils, & les cultivant & en tirant le fruit d'édification, qu'elles contiennent, gardõs nous bien de nous embarasser dans les questions ou obscures & impenetrables, ou frivoles & inutiles, qui dechirent l'esprit, & consument le temps, & apres beaucoup de peine n'apportent aucun solide profit; mais au contraire éloignent les hommes de la simplicité de l'Evangile, & les jettent en des contestations scandaleuses, qui aboutissent le plus souvent en des schismes & heresies. Par la grace de Dieu on n'en est pas encore venu jusques-là parmi nous; Nos Eglises ont été preservées de ce grand mal; & s'il s'y est élevé quelques questions & disputes, tant y a qu'il ne s'y est point vû d'heresies. Pour celles de dehors, fuyons l'halene & le commerce de ceux qui les suivent, & particulierement de ceux qu'ils envoient expres pour nous solliciter, & pour corrompre la pureté de nôtre foy; nous souvenant du precepte de l'Apôtre, *Rejette l'homme heretique.* La verité est si claire dans la parole de Dieu, & a été mise en vn si beau jour, que nul ne la peut ignorer que volontairement. Et il ne faut pas douter que ces mauvais ouvriers, qui font métier de

nous travailler & harceler avecque leurs petites chicanes, ne soient condannés par leur propre conscience pour peu qu'il leur en reste. Etans tels laissons les au jugement de Dieu; & nous étudions chacun dans nôtre vocation à affermir & justifier nôtre foy par vne bonne & sainte vie; servant Dieu & jouïssant paisiblement de sa verité, en toute justice, charité & honesteté. C'est là, chers Freres, le travail où il nous appelle, & l'exercice qu'il nous a donné, vraiement vtile & honorable; où vous emploiant vous en remporterés le fruit bien-heureux qu'il nous en a promis, la sanctification & la consolation en ce siecle, la gloire & l'immortalité en l'autre. Amen.

SERMON DIX-HVITIESME.

TIT. III. VERS. 12. 13. 14. 15.

12. *Quand j'enVoyeray Vers toy Artemas, ou Tychique, diligente toy de Venir Vers moy à Nicopolis; car j'ay deliberé de faire là mon hyVer.*

13. *ConVoye soigneusement Zenas, Docteur de la Loy, & Apollos; que rien ne leur defaille.*

14. *Et que les nôtres aussi apprenent de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres pour les Vsages necessaires, afin qu'ils ne soient point sans fruit.*

15 *Tous ceux qui sont aVecque moy te saluent. Salue ceux, qui nous aiment en foy. Grace soit aVecque Vous tous. Amen.*

HERS Freres; Il est certain que souvent les petites choses des grands hommes ne nous touchent pas moins que leurs plus éclatantes actions; & que dans les histoires des excellents écrivains de

l'antiquité les entretiens familiers de leurs heros avecque les moindres de leurs officiers & soldats nous plaisent & nous ravissent quelquefois autant que leurs plus hauts & plus relevés desseins; parce que les premiers étant les purs & simples sentimens de leur nature, où l'art n'a point de part, nous découvrent mieux leur vraye & naïfve forme, que les derniers, qui sont, si j'ose ainsi parler, des pieces étudiées & produites avecque l'effort extraordinaire de l'esprit; Et c'est de là sans doute que naist la curiosité que nous avons presque tous de considerer jusques aux moindres actions, & paroles des personnes, pour qui nous avons de l'admiration. Nous n'en laissons rien que nous ne remarquions, & où nous ne treuvions du plaisir & du profit. Sachant donc combien vous aimés & estimés Saint Paul, le grand Ministre du Seigneur Iesus, le divin Maistre des nations, j'ai creu qu'apres avoir ouï jusques ici les hautes & graves leçons qu'il donne à Tite son disciple dans le corps de cette Epître, vous ne seriés pas marris d'ouïr maintenant les salutations, les ordres, & les complimens familiers, par où il la conclut. Aussi n'est

il pas raisonnable de laisser imparfaite l'exposition de cette Epître, puis que Dieu nous a fait la grace de la conduire si prés de sa fin. Les quatre versets, qui nous en restent, & que nous venons de vous lire pour achever aujourd'huy cette tasche, s'il plaist au Seigneur, pourront sembler d'abord assés steriles, & peu capables de fournir à l'edification, que cette chaire vous doit. Car enfin tout ce qu'y fait l'Apôtre, c'est qu'il prie Tite de se diligenter pour se rendre dans vne ville, où il faisoit état de passer son hyver, & qu'il l'avertit d'avoir soin de deux amis qui prendroient leur chemin par l'isle de Crete; & qu'il luy dit adieu; Ce sont là (dirés vous) des choses fort simples, & fort communes entre les les hommes. Il est vray; mais bien qu'elles soient communes, il les fait d'vne fasson, qui n'est pas commune; & y mesle quelques rayons de cette lumiere divine, qui remplissant son ame entiere, & de là se répandant sur ses actions, leur donne à toutes vne marque & vne couleur particuliere. La grace de son Apostolat y paroist toûjours; & quoy qu'il fasse ou qu'il dise, il ne manque jamais d'y

couler quelque chose propre à edifier les ames dociles, qui l'oïent & le regardent avec attention. I'espere que vous l'éprouverés ainsi dans nôtre sujet, & qu'en le considerant & examinant de plus pres, vous treuverez que sous la simple apparence d'vne action vulgaire, & ordinaire entre les hommes, il cache divers enseignemens tres-vtiles à nôtre salut. Il contient trois parties, l'ordre que l'Apôtre donne à Tite de se rendre aupres de luy, la recommandation qu'il lui fait d'Apollos & de Zenas, & l'adieu par lequel il finit, le saluant avec les fideles de Crete, & leur souhaitant à tous la grace de nôtre Seigneur. *Quand je t'envoyeray* (dit-il) *Artemas, ou Tychique, diligente toy de venir vers moy à Nicopolis, où j'ai deliberé de passer l'hyver.* L'Apôtre ayant jetté les fondemens du Christianisme dans l'isle de Candie, y laissa Tite pour continuer cét ouvrage de Dieu; & achever ce qu'il avoit commencé, établissant l'ordre & le ministere dans les Eglises de chaque ville; comme il nous l'apprend lui-mesme dés le premier chapitre de cette Epître; & quant à lui pendant que son disciple travailloit dans ce quartier-là, il poursuivoit

ailleurs ses conquestes spirituelles, plantant l'Evangile de Iesus-Christ en des lieux, où il n'avoit point encore été presché, ou visitant & fortifiant çà & là les troupeaux qu'il avoit dés-ja assemblés, selon les occasions & les besoins de chacun. Saint Luc n'ayant point touché dans les Actes cét exploit de l'Apôtre dans la Candie, & ne s'en treuvant rien par écrit dans tous les livres sacrés hors ce que nous en lisons dans cette Epître, nous ne savons point precisement ni l'année où il y laissa Tite, ni le temps du séjour qu'il y fit; & les conjectures de quelques hommes savans, qui ont tasché de nous en éclaircir, sont si legeres, & si peu fondées, & d'ailleurs sujettes à tant de difficultés, que je ne voy point d'apparence de nous attacher à ce qu'ils mettent en avant. Tout ce que nous en pouvons dire de bien vray semblable est, que quand l'Apôtre écrivit cette Epître, Tite avoit dés-ja passé quelque temps considerable dans cette isle; & qu'il avoit sinon entierement achevé, du moins fort avancé la tasche qu'il luy avoit donnée, parce qu'autrement il n'est pas croyable que Saint Paul l'en eust retiré, le rappellant à soy, comme vous voyés

qu'il fait en ce lieu. Il est vray que ce qu'il promet de luy envoyer vn de ses ouvriers Evangeliques, montre qu'il se peut bien faire, que la chose n'étoit pas encore achevée; parce que si l'établissement eust été dans les termes, où Saint Paul le desiroit, les ministres ordinaires des lieux eussent suffi pour la conduite & conservation de leurs troupeaux, sans y addresser vn homme Apostolique pour y succeder à Tite. Car il n'y a point de doute, que ce qu'il vouloit depescher à Tite vn de ces deux ministres de Dieu, qu'il nomme en ce lieu, étoit pour entrer en sa place, quand il sortiroit de l'isle, & non simplement pour lui porter l'ordre de partir. Il ne dit pas qu'il les envoyera tous deux; mais l'vn d'eux seulement; n'étant pas encore resolu lequel des deux il choisiroit pour ce voyage. Leurs noms sont Artemas, & Tychique. Et quant à ce dernier, nous le connoissons assés par l'honorable mention qui en est faite en divers lieux des saints livres. Saint Luc nous apprend mesme sa patrie, disant qu'il étoit d'Asie, le nommant avecque Trophime nai dans la mesme province, entre ceux qui accompagnerent Saint Paul en son dernier voya-

ge en Iudée, quand il fut arresté prisonnier à Ierusalem, & depuis transferé à Cesarée, & de là envoyé deux ans apres à Rome. Il paroist que Tychique fit le voyage avecque lui; & qu'il le servoit fidelement en sa premiere prison Romaine, puisque de là il l'envoya en Asie pour visiter de sa part les Ephesiens & les Colossiens, comme il le dit expressement luy-mesme dans les Epîtres, qu'il leur a écrites; rendant aussi vn beau tesmoignage de sa pieté, de sa vertu, & de son zele, quand il parle de
Eph. 6. 21. luy aux Ephesiens en ces termes; *Tychique* (dit-il) *nôtre frere bien-aimé, & fidele ministre au Seigneur, vous fera savoir le tout, & je vous l'envoye expres, afin que vous entendiés nôtre état & qu'il console vos cœurs.* Il repete les mesmes paroles en son Epître aux Colossiens; y ajoûtant encore vn au-
Col. 4. 7. tre éloge fort glorieux, le mommant *son compagnon de service.* Il ne fut pas moins soigneux de rendre ces mesmes devoirs à l'Apôtre dans sa seconde prison Romaine; d'où il le depescha encore à Ephese comme il avoit fait la premiere fois, ainsi qu'il le tesmoigne luy-mesme expressement
2. Tim. 4. 12. dans sa deuxiesme Epître à Timothée. Mais pour Artemas, dont le nom par vne

fasson assés ordinaire dans le langage Grec, est abregé & raccourci de celuy d'Artemidore, nous ne lisons rien de luy dans tout le Nouveau Testament, que ce qu'en dit ici l'Apôtre. Il est vray que ce qu'il le nomme en la compagnie de Tychique, & mesme avant luy, & le met en balance avecque luy, doutant lequel il envoyera des deux pour remplir la place de Tite, montre clairement son merite, sa profession, & sa capacité dans le saint ministere; étant évident que sans cela l'Apôtre n'eust pas songé à le faire ni successeur de l'vn de ces grands hommes, ni concurrent avecque l'autre. Il veut donc qu'aussi tost que celuy de ces deux serviteurs de Dieu qu'il luy envoyera, sera arrivé prés de luy, il fasse ses diligences pour partir de Candie au plûtost. Et il l'en avertit, afin qu'il s'y prepare de bonne heure, & dispose toutes choses à son depart. Encore ne luy ordonne-t-il pas de sortir incontinent de l'isle dés qu'Artemas ou Tychique y auront mis le pied; parce que le bien de l'Eglise l'obligeoit à communiquer avec son successeur avant que de luy laisser sa place, afin de luy apprendre

Varr. l. 7. de ling. lat.

l'état de ces troupeaus, & l'instruire exactement de ce qu'il devoit savoir pour y travailler vtilement. Mais il veut qu'il se diligente de s'acquiter de ce devoir, & qu'apres y avoir satisfait, ayant suffisamment pourveu à l'edification des Créteins, il se mette en suite à la voile sans aucun delay pour passer en la terre ferme de la Grece, & se rendre de bonne heure auprés de luy à Nicopolis, où il avoit fait dessein de passer l'hyver. Il y avoit alors plusieurs villes de ce nom; l'vne dans l'Epire, celebre pour la grande victoire navale que l'Empereur Auguste remporta sur Marc Antoine prés de ses rivages; & deux autres dans la Thrace au dessus de la Macedoine, assés éloignées l'vne de l'autre, bien que dans vn mesme pays; si bien que l'Apôtre nommant simplement *Nicopolis*, sans nous en donner aucune autre marque, & Saint Luc d'autre part n'en faisant nulle mention dans les voyages de Saint Paul, il est difficile d'asseurer laquelle de ces trois il entend. Cette obscurité est cause, que les auteurs prenent divers partis; les vns l'entendant * de la premiere, qui est dans l'Epire, & les autres

*Baron. a. D. 57. §. 209. a. 58. §. 1.

tres † de l'vne des deux qui étoient dans la Thrace, assavoir de celle qui approchoit le plus de la Macedoine ; Mais pour dire le vray, les raisons des vns & des autres sont si legeres que je ne daignerois m'y arrester ; estimant beaucoup plus à propos de reconnoistre nôtre ignorance sur vne chose que l'Ecriture a laissée dans l'incertitude & dans la doute, que de contester invtilement pour des opinions, qui ne sont point fondées. Aussi est il clair que cette connoissance ne nous est pas fort necessaire. C'est assés de savoir, que la ville de Nicopolis, quelle qu'elle fust, étoit le lieu où l'Apôtre appelloit Tite, & où il vouloit passer l'hyver. N'estimés pas que son dessein fust ou d'entretenir Tite, ou de vivre luy-mesme dans l'oisiveté durant l'incommodité de cette saison facheuse. La milice de Paul n'étoit pas de la nature de celle du monde, où les soldats passent le temps & se divertissent dans leurs quartiers d'hyver, exempts des peines & fatigues de leur métier durant tout ce mauvais temps. Il n'y a point de saison dans l'année, où l'Apôtre, ne travaillast, & où il ne fist travailler les

† Cappel. hist. Apost. p. 21.

siens; où il ne livrast des batailles à l'ennemi, & où il n'avançast les conquestes & la gloire de son Souverain. Tout ce que les saisons y faisoient de difference, estoit seulement, qu'il employoit l'eté en ses grandes courses; au lieu que la rigueur de l'hyver luy rompant la commodité des voyages, il le passoit en quelque ville, où s'arrétant durant tout le mauvais temps, il s'occupoit ou à en convertir, ou à en affermir les habitans. Il avoit sans doute sur Nicopolis quelque dessein de cette nature; & c'est pour y travailler, qu'il se resout d'y passer l'hyver; & qu'il y appelle Tite; le jugeant pour des considerations que nous ignorons, plus propre qu'aucun autre à vne telle entreprise. En quoy, Fideles, vous voyés la conduite Chrétienne de l'Apôtre, également prudente & charitable. Sa prudence paroist, en ce qu'il choisit d'entre les ouvriers, qui agissoient sous ses ordres, ceux qui étoient les plus propres à son dessein, les tirant d'vn lieu pour les mettre dans vn autre, selon qu'il estoit à propos pour l'edification de l'Eglise, qui est la souveraine loy du saint ministere. Mais sa charité y paroist

aussi, en ce qu'il n'arrache point Tite de Candie, qu'il ne l'ait remplacé, & pourveu par l'envoy d'vn ouvrier nouveau au service des troupeaux, d'où il le faisoit sortir. C'est en vain que ceux de Rome abusent de ce passage, comme s'il favorisoit le scandaleux abus des ministres de leur communion, qui resident hors de leurs troupeaux; couvrant cette honteuse faute de quelque pretexte, ou de l'vtilité publique, ou du commandement, ou de la dispense de leur Pape. Cela n'a rien de commun avecque le fait de Tite en ce lieu. Car premierement Tite n'étoit pas Evesque ou Prestre de Candie, comme les ministres ordinaires de l'Eglise, qui sont attachés à vn certain titre. Il étoit aide de Saint Paul, du nombre de ceux, qu'il appelle *Evangelistes*; dont la charge étoit extraordinaire, destinée au service des Apôtres, pour les accompagner, & aller où ils les envoyoient, & pour autant de temps qu'ils l'ordonnoient; sans estre liés à aucun lieu ou troupeau particulier, non plus que les Apôtres mesmes; comme cela se recueille manifestement de ce que l'Ecriture nous dit en divers lieux de Tite mesme, de Ti-

mothée, de Tychique, de Saint Luc, de Trophime, & de divers autres; Et quant à ce qu'ils presupposent sur le credit de plusieurs anciens, que Tite a été Evesque de Candie; je répons qu'il se peut faire qu'apres la mort de Saint Paul, ce saint homme ait été établi Pasteur d'vn certain troupeau particulier; Mais que durant la vie de l'Apôtre, il ait eu dans l'Eglise aucune charge de cette nature, fixe & bornée dans vn certain lieu, & liée à vne paroisse ou à vn diocese particulier, c'est vn songe qui n'est fondé que sur la passion des hierarchiques, & qui ne se peut nullement prouver par l'Ecriture. Cela mesme, que saint Paul le tire de Crete si facilement; ce qu'il le retint aupres de luy durant sa derniere prison à Rome; ce que de là il le depescha en Dalmatie,
2. Tim. 4.10. fait evidemment voir à ceux qui considerent la chose sans prejugé, qu'il n'étoit point lié à l'Eglise de Candie; n'y ayant nulle apparence qu'vn si saint & si religieux Apôtre eust voulu separer vn Pasteur, & tant de fois, & pour si long-temps, d'avec son troupeau. Puis apres combien est differente la cause de Tite d'avec celles des ministres Romains? Tite quitte la

Candie par l'ordre du mesme Apôtre, qui l'y avoit laissé pour vn temps, & pour vn employ extraordinaire. Quel Apôtre tire les Prelats ou les Prestres Latins des lieux ausquels ils ont été consacrés & liés, & qui leur fournissent à la pluspart ces gros & riches revenus dont ils jouïssent? Quelle voix de Dieu, quel ordre de son Eglise leur fait laschement abandonner les brebis, dont ils se vantent d'estre les Pasteurs? Tite au sortir de Crete se rendit prés de S. Paul, sans doute dans vn pauvre logis, où l'on ne voyoit que des exemples d'humilité, de modestie, d'honesteté, & de frugalité. Ceux-ci laissant leurs pretenduës brebis, s'en vont à la Court ou du Pape, ou des autres Princes, & y passent leur temps dans les pompes, grandeurs, & vanités du monde. Tite travailloit nuit & jour aupres de Saint Paul à la predication de l'Evangile, à l'avancement de la gloire de Iesus-Christ, en toute douceur, humilité, & debonnaireté, souffrant souvent, mais ne faisant jamais souffrir personne. Ceux ci vivent comme chacun sait. Et s'il y en a qui soient plus zelés, plus severes, & plus estimés que les autres, le service divin à quoy ils s'occupent,

est de nous persecuter, nous qui invoquons Iesus-Christ, & qui croions en son Evangile ; d'irriter & solliciter contre nous les puissances souveraines, de traverser leurs inclinations à nous faire justice, & d'abuser du grand credit qu'ils ont auprés d'elles, pour empescher que nous ne puissions vivre en repos sous leur protection ; nous fermant la porte à tous les emplois de la societé humaine, jusqu'aux moindres ; cruauté indigne non seulement d'vn Evesque, ou d'vn Chrétien, mais mesme d'vn homme, à qui il reste quelque sentiment d'humanité. Ce sont-là les vrgentes necessités qui tirent ces grands Prelats de leurs dioceses, pour suivre les Courts des Princes. Il est vray que dans le Concile de Trente il se parla de corriger cét abus ; & il faut avouër, que quelques-vns de ceux qui y assistoient, dirent & écrivirent quantité de fort belles & bonnes choses sur ce sujet ; comme il paroist par les livres, qui en ayant été publiés dés-lors se voyent encore maintenant. Ils se plaignoient hautement qu'aujourd'huy il n'y a point de gens qui soient moins presens à l'autel, que ceux qui ont le plus de part à ses revenus, ni qui s'ac-

F. Barthol. Carranza de Miranda in

quitent plus mal des devoirs, pour lesquels on paye les disimes, que ceux qui en reçoivent, & qui en exigent le plus; que le monde a assés reconnu, que vivant loin de leurs troupeaux dans la piaffe & dans l'opulence, ils ont envie de changer la charge d'Evesque, en vne domination profane & mondaine. Mais ils eurent beau faire; tout cela ne servit de rien. Car ayant allegué entr'autres choses, que pour bien deraciner cét abus il falloit nettement declarer, que les Evesques sont obligés par le droit divin de resider dans leurs dioceses; ces paroles effrayerent tellement les ministres du Pape, craignans qu'elles n'ôtassent peu à peu à leur maistre autant d'autorité qu'elles en donneroient aux Evesques, en faisant leur charge & leur institution de droit divin, au lieu que ses flateurs veulent qu'elle depende toute entiere de luy seul; que jamais il ne fut possible de les amener à la raison. Ayant enfin eludé par divers artifices tous les efforts de ceux, qui pressoient cette reformation, ils se contenterent d'établir quelques decrets sur ce point, qui ne servent de rien; parce que l'execution en a été laissée au Pape, qui n'a garde de ren-

Controvers. de residētia & c 5. p. 185. a. b. edit. in 4. Venet. a. 1564. Vide tractatus cadē de re ibidem editos Iac. Naclanti Epist. Dom. à Soto, & Franc. Torrēsis.

voyer chés eux tant de Prelats, de Prestres, & d'autres Clercs, qui de tous les païs de la Chrétienté abordent continuellement à Rome, & dont la presence en sa Court fait cette splendeur & magnificence royale, qui est le plus grand secret de son empire, & le plus puissant de tous les charmes, dont il se sert pour éblouïr les yeux du monde, & le retenir en sa servitude. Mais c'est assés d'avoir montré, que la conduite de Saint Paul avecque Tite n'autorise nullement cét abus des ministres de la communion Romaine. Ie viens à la deuxiesme partie de ce texte; où l'Apôtre recommande deux de ses amis à la charité de Tite; *Convoye* (dit-il) *soigneusement Zenas Docteur de la loy, & Apollos; que rien ne leur defaille.* Apollos est si celebre dans l'Ecriture, qu'il y a peu de fideles, qui ne sache, & sa patrie, & sa naissance, qu'il étoit Iuif d'Alexandrie, & le zele & la ferveur qu'il montra dés qu'il connut les premiers commencemens de la religion Chrétienne, & son courage à l'embrasser, & sa constance à y perseverer depuis qu'il y eut été plenement instruit, & sa resolution conjointe avec vne grande capa-

Act. 18. 24. & suivans.

cité pour la prescher & la publier hardiment, étant éloquent & puissant dans les Ecritures, & ses travaux & ses combats à Corinthe & ailleurs pour la cause de l'Evangile, qui éclaterent jusques-là que Saint Paul le met entre les noms dont l'estime & la jalousie partagea les Corinthiens; & luy donne la gloire d'avoir planté leur Eglise, & parle de luy en cent endroits de ses Epîtres, & toûjours avec beaucoup de loüange. Etant tel ce n'est pas merveille qu'il se recommande à Tite avec tant d'affection. Pour Zenas dont le nom est le raccourci de Zenodore, tout de mesme qu'Artemas d'Artemidore, c'est ici le seul endroit où l'Ecriture en fait mention, ne nous apprenant autre chose de luy sinon qu'il étoit *Docteur de la loy*. Quelques-vns l'entendent de la loy Romaine; estimans que de cette profession, où il avoit appris les droits de la nature & des nations, & les principaux devoirs de la justice & de l'honesteté civile, il s'étoit converti au Christianisme; la souveraine & maistresse loy de toutes les justes & veritables loix. I'avouë que la parole ici employée dans l'original se

1. Cor. 1. 12.

Grot.

νομικός.

prend souvent en ce sens dans les écrivains du langage Grec, pour dire vn Iurisconsulte; & ie ne nie pas que les Grecs depuis qu'ils furent sujets aux Romains ne s'appliquassent à l'étude de leur droit, & aussi bien que les autres citoiens, & n'y reüciссent quelquefois jusques à parvenir au degré de Docteurs; comme il paroist par plusieurs de cette nation, dont les noms, & les opinions se lisent encore aujourd'huy dans les livres du droit Romain; * & enfin j'accorde volontiers que des gens de cét ordre le Seigneur en attiroit à sa connoissance, aussi bien que des autres professions & qualités; & l'exemple de Tertullien, ne nous permet pas d'en douter, que la connoissance exquise des termes & des formes & des secrets du droit Romain, dont toutes ses œuvres sont semées, montrent clairement avoir été Iurisconsulte avant que de se faire Chrétien. Mais bien que tout cela soit vray, ce n'est pas à dire pourtant que Zenas fust Iurisconsulte. Car la loy, dont S. Paul luy attribuë la profession, peut s'entendre de celle de Moïse; & c'est toûjours en ce sens que l'Ecriture employe ce

* Menander, Callistratus, &c.

mot en tous les autres lieux où elle s'en ſert dans l'Evangile & dans les Actes, & ailleurs, pour dire vn Docteur de la loy des Iuifs, & non de celle des Romains. Et la compagnie d'Apollos Iuif de nation, avec qui il voyageoit, nous porte à le prendre plûtoſt ainſi qu'autrement, & à tenir pour plus apparente l'opinion commune des interpretes, qui eſtiment que Zenas ayant été autrefois Docteur de la loy entre les Iuifs, fut eſtimé d'autant plus propre à exercer le saint miniſtere, quand il eut embraſſé le Chriſtianiſme; & que c'eſt à raiſon de ſon ancienne profeſſion qu'il eſt ici nommé *Docteur de la loy*; parce qu'il l'avoit été autresfois, bien qu'en ce temps qu'il alla en Candie avec Apollos, il fuſt, à proprement parler, Docteur de l'Evangile, & non plus de la loy; en la meſme ſorte que Saint Luc meſme depuis ſa converſion eſt quelquefois appellé *medecin*, du nom de ſon premier métier, bien qu'il ne le fuſt plus alors, mais miniſtre de l'Evangile, & medecin de l'ame, & non plus du corps, comme il avoit été autrefois. Mais quelle qu'euſt été la premiere profeſſion de Ze- Col. 4. 14.

pas, tant y a que l'honneur que l'Apôtre luy fait en ce lieu montre bien qu'alors il étoit Chrétien; & mesme d'vne pieté & vertu non commune; puis qu'il le juge digne des soins & des bons offices de Tite. Et bien que Saint Paul ne l'exprime pas, il y a pourtant grand' apparence que luy & Apollos faisoient ce voyage, qui les obligeoit à passer par l'isle de Candie, pour le service de l'Evangile; peut-estre pour aller en Syrie, ou en quelque autre pays de l'Asie, ou de la Grece, afin d'y visiter & consoler les Eglises, que Dieu y avoit recueillies; ou pour travailler à en édifier d'autres nouvelles. Et je treuve assés vray semblable l'opinion de ceux qui croyent, que c'est par eux que Saint Paul écrivit cette lettre à Tite, & qu'ils en furent eux-mesmes les porteurs. Quoy qu'il en soit (car cela n'est de nulle importance) il ordonne à son disciple de les bien recevoir; de les conduire & accompagner avec honneur, & s'ils en ont besoin, de pourvoir mesme à leur depense, les assistant, & leur fournissant honestement les choses necessaires pour leur voyage; & en vn mot, d'en prendre vn soin si exact, & si

charitable, que rien ne leur manque dans cette occasion. Car c'est proprement ce qu'il entend, en luy commandant de les *convoyer*, ou *conduire*. Il se sert encore ailleurs de ce mot, & toûjours en mesme sens, pour signifier l'assistance que l'on rend à vne personne pour vn voyage, soit pour la despense, soit pour la seureté, soit pour l'honneur & pour la commodité, en luy fournissant les montures, ou les vaisseaux, s'il va par eau, les vivres, & mesme l'escorte & la compagnie, & les autres choses necessaires pour bien faire son voyage. Ainsi recommandant Timothée aux Corinthiens, *Conduisés-le* (dit-il) *en seureté, afin qu'il vienne à moy*; & dans l'Epître aux Romains, où parlant du voyage qu'il avoit dessein de faire en Espagne, *I'espere* (dit il) *que j'y serai conduit par vous*; & ailleurs, pareillement que les *Corinthiens le conduiront en Iudée*. Et qu'il entende ici cette conduite dans toute l'étenduë, que nous luy avons donnée, il le declare expressement, quand apres avoir commandé à Tite de conduire ces deux personnes, il ajoûte *que rien ne leur manque*; le chargeant clairement par là de pourvoir à toutes les necessités de leur voya-

προπέμπειν.

1. Cor. 16. 11.

Rom. 15. 24.

2. Cor. 1. 16.

Voyés encore 1. Cor. 16. 6. 3. Iean. 6. Act. 15. 3. & 20. 38. & 21. 5.

ge. Au reste il n'entend pas, que Tite leur rende luy mesme tous ces menus soins; qui sont la pluspart au dessous de la dignité du saint ministere, dont Dieu l'avoit honoré, & qui en incommoderoient trop les fonctions; mais il veut dire seulement qu'il donne ordre, que les fideles de Candie s'acquitent diligemment de tous ces petits devoirs envers ces deux personnes; que Tite y pourvoye selon le degré & l'autorité qu'il exerçoit au milieu d'eux, les informant de leurs bonnes qualités, & du soin que l'Apôtre avoit pris de les recommander si particulierement; & excitant tellement la charité, & la pieté de ces Eglises, qu'elles les reçoivent, traittent & assistent avecque toute la reverence, l'amour & la tendresse, qui est deuë aux serviteurs de Dieu. Et que ce soit là l'intention de Saint Paul, les paroles qui suivent le montrent clairement; *Et que les nôtres aussi* (dit-il) *apprenent de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres pour les vsages necessaires, afin qu'ils ne soient point sans fruit.* La conduite de Zenas & d'Apollos étoit l'vne de ces bonnes œuvres, qu'il entend. La leur ayant donc recommandée dans l'ordre qu'il

vient d'en donner à Tite, afin qu'aucun ne treuvast étrange qu'il les chargeast de ces soins, il touche ici brievement l'obligation qu'ils y ont; que ce n'est pas vne charge, mais vn devoir; vn fruit de la pieté Chrestienne; vne de ces bonnes & saintes œuvres, que l'Evangile produit en nous, & ausquelles nous nous devons religieusement addonner, y employant gayement à toutes les occasions qui s'en presentent, & nos moyens, & nos personnes. Ayant autresfois exposé ce qu'il dit ici, que *nous nous appliquions principalement aux bonnes œuvres*, sur le verset huitiesme de ce chapitre, où ce commandement se treuve en mesmes mots, nous n'en dirons rien pour cette heure; chacun sachant assés quelles sont ces bonnes œuvres, dont il parle, & combien est juste l'ordre qu'il nous donne *de nous y appliquer principalement*; étant clair que c'est le plus saint, le plus vtile, le plus honeste, & le plus necessaire exercice du Christianisme; qui sans les bonnes œuvres n'est qu'vne ombre, vn vain bruit, vn masque, & vne peinture sans corps, sans vie, & sans verité. Par les *nôtres*, il entend les neophytes de Candie; c'est à dire ceux de

cette isle, qui avoient fraischement embrassé le Christianisme, ayant esté convertis par sa predication, ou par celle de Tite. Mais pourquoy ne dit il pas simplement que les nôtres apprenent; mais que *les nôtres aussi apprenent à s'appliquer aux bonnes œuvres;* comme s'il y en avoit quelques autres, qui s'y appliquassent avant eux? Chers Freres, il se peut faire, que l'Apôtre en parlant ainsi ait regardé aux Iuifs (comme quelques-vns l'ont pensé) parce que cette sorte de devoirs charitables envers ceux de leur nation qui voyagent, leur étoit & leur est encore aujourd'huy en vne singuliere recommandation: Peut-estre qu'il fait seulement comparaison entre les Chrétiens de Candie, & ceux des autres pays; voulant dire que ceux-là doivent s'appliquer aux bonnes œuvres aussi bien que les autres fideles, dont la charité étoit exemplaire, & celebrée par tout. Mais pour dire le vray, je croy que sans subtilizer sur les mots, la plus simple & la plus commode interpretation, seroit de prendre les paroles de l'Apôtre en changeant vn peu l'ordre où il les a rangées, & liant la particule *aussi*, avecque le mot *qu'ils ap-*

prenent;

prenent, & non avecque *les nôtres*; comme s'il avoit dit simplement; *& que les nôtres apprenent aussi à s'appliquer aux bonnes œuvres.* Qu'outre les autres devoirs du Christianisme, qui consistent en la foy, en l'ouye & en la meditation des choses divines; ils apprenent aussi la pratique des bonnes œuvres, s'y exerceans & s'y habituans, & ne negligeans jamais d'en faire, toutes les fois que Dieu leur en presente l'occasion. Et c'est ce que signifie ce qu'il ajoûte, *pour les vsages necessaires*, c'est à dire quand le bien & l'vsage, ou l'vtilité des fideles le requiert; s'ils ont besoin de quelque office que nous leur puissions rendre, que nous soyons promts à les aider & servir. Et bien qu'il parle en general de toute sorte de bonnes œuvres, son sujet & son dessein regarde pourtant particulierement celles de la charité, & du secours qu'elle doit à ceux de nos freres, qui en ont besoin. Sur quoy il faut remarquer, qu'il les borne dans *les vsages necessaires*; c'est à dire des choses dont la vie de nos prochains ne se puisse passer sans incommodité. I'avouë qu'il ne faut pas tellement restreindre ce devoir, que nous ne donnions jamais qu'à la derniere extremité, & lors

seulement que nos prochains sont reduits à vn tel terme, que sans nôtre secours ils ne pourroient éviter la mort. A Dieu ne plaise que nôtre charité soit si dure qu'elle ne se puisse émouvoir à moins que cela. Ie ne pretens pas de borner ses presens dans les choses absolument necessaires; comme si c'étoit assés d'empescher nos freres de mourir, sans les aider à vivre avec quelque commodité & douceur. Ie veux bien que cette necessité s'étende jusques à la commodité, & qu'elle comprene ce qu'il faut à nôtre prochain pour vivre honestement, selon sa condition, sans languir dans les peines de la misere ou de la honte. Ie confesse que la charité va jusques-là; mais je soûtiens qu'elle n'est pas obligée d'aller plus loin. Ses bonnes œuvres sont pour les vsages necessaires; elles ne sont pas pour les vsages superflus; elles sont pour l'vsage, & non pour l'abus; pour la necessité, & non pour la superfluité; pour les besoins de la nature, & non pour les excés du vice. Nous ne devons à personne la nourriture ou l'entretien de ses passions. C'est vne bonté cruelle de donner à vn homme dequoy vivre dans la faineantise, dans la gourmandise,

& dans l'yvrognerie. C'est luy faire vn present funeste & pernicieux. C'est le tuër, & non le soulager; c'est contribuër à sa perdition & à son infamie; luy fourrer du poison dans le corps, sous vne fausse apparence de liberalité. Et puis que Zenas & Apollos sont l'occasion de cét enseignement de l'Apôtre, ne feignons point d'appliquer sa regle aux subventions des personnes qui leur ressemblent; c'est à dire des ministres de la religion. I'avouë, qu'en avoir soin, à ce que rien ne leur manque, est vne des bonnes œuvres que l'Evangile commande aux fideles, & vn des fruits de la pieté, d'autant plus necessaire, que plus leur charge est excellente & vtile en l'Eglise. Mais tant y a que cette bonne œuvre se doit faire comme les autres, pour *les vsages necessaires*, & non au delà; jusques là qu'ils ayent assés pour subsister avec la bien-seance que requiert leur vocation; mais non pour braver & piaffer dans le monde. D'où vient que l'Apôtre ailleurs, où il traitte ce sujet expressément, dit que l'ordre du Seigneur est que *ceux qui annoncent l'Evangile, vivent* 1 Cor.
de l'Evangile. C'est ce que Dieu leur a or- 9. 14.
donné; les choses necessaires à vivre ho-

nestement dans leur charge ; c'est tout ce qui leur est dû par les troupeaux. Ceux qui passant ces legitimes bornes, outre le vivre, leur ont donné des richesses, des terres, des revenus, des états, & des principautés, par leur folle & indiscrete devotion, ont jetté vn poison mortel dans l'Eglise ; qui y a allumé l'ambition, l'avarice, le luxe, & l'orgueil ; & a enfin, tout perdu, changeant le regne de Dieu, spirituel & celeste en vn empire mondain. Si le sage avertissement que nous donne l'Apôtre de mesurer les bonnes œuvres aux vsages necessaires, eust été suivi comme il devoit, ce grand & lamentable desordre ne fust pas arrivé. Ce qu'il ajoûte, que nous devons nous appliquer aux bonnes œuvres, *afin que nous ne soyons pas sans fruit*, ne merite pas moins de consideration. Car vous savés à quoy est destiné le figuier mystique qui ne porte point de fruit,
Luc. 13. 7. *Coupe-le* (dit le Maistre) *A quel propos empesche-t-il la terre.* Et ailleurs, *tout arbre qui*
Matth. 3. 10. & 7. 19. *ne porte point de fruit*, *est* condanné *au feu.* L'Apôtre nous declarant donc ici, que ceux qui ne s'appliquent pas aux bonnes œuvres sont sans fruit, vous voyés, Fide-

les, à quelle condition ces gens là sont reservés; & comment ils ne peuvent éviter la malediction & le feu, dont le juste juge menace tous ceux qui demeurent sans fruit. Tant de biens & de graces que Dieu nous communique en son Fils, ne tendent qu'à cette fin, que nous facions de bonnes œuvres. C'est le seul fruit qu'il nous demande. C'est ce que doit former & produire en nous la foy de l'Evangile, & l'esperance de l'immortalité. Et c'est sur cét excellent enseignement que l'Apôtre finit son Epître; ce qui suit n'étant que l'adieu qu'il fait à son disciple, le saluant de la part des fideles, qui étoient avecque luy, & le priant aussi de saluër les freres en son nom; *Saluë* (dit-il) *ceux qui nous aiment en foy*; c'est à dire les Fideles, les Saints, comme il les nomme ailleurs; ceux qui nous aiment à cause de cette sainte & salutaire foy, qui nous est commune à eux & à nous; qu'vne mesme profession de la religion Chrétienne lie avecque nous en charité. Enfin il conclut par son souhait ordinaire; *grace soit avec vous tous. Amen.* C'est le seau qu'il met à la fin de toutes ses Epîtres; comme nous l'avons veu, nommé-

ment en celles, que nous avons exposées, aux Philippiens, aux Colossiens, & à Timothée. Cette grace, qu'il leur souhaite, est *celle de Dieu*, comme l'Interprete Latin l'a expliqué, ou, ce qui revient à vn mesme sens, *celle de Iesus-Christ nôtre Seigneur*, comme l'Apôtre l'ajoûte expressement dans la conclusion des Epîtres aux Romains, aux Galates, aux Philippiens, aux Thessaloniciens, aux Corinthiens, & à Philemon. C'est l'amour & la benediction de Dieu le Pere en Iesus-Christ son Fils, avec toutes les faveurs spirituelles & salutaires qu'elle comprend; la grace qui *nous suffit*; comme dit le Seigneur à Saint Paul; *Ma grace te suffit, car ma vertu s'accomplit en infirmité.* * Et il prie Dieu que cette *grace* soit avec eux *tous* sans en excepter aucun; avecque les Pasteurs pour les addresser dans les fonctions de leur charge; avecque les troupeaux pour les rendre dociles, & parfaits en toute bonne œuvre; avecque les foibles pour les fortifier; avecque les affligés pour les consoler; avecque tout le corps de cette nouvelle Chrétienté pour l'établir & le defendre, & le faire subsister & croistre en la pieté. Vn Apôtre de l'é-

Rom. 16. 24. Gal. 6. 18. Phil. 4. 23. 1. Thes. 5. 28. 2. Thes. 3. 18. 1. Cor. 16. 28. 2. Cor. 13. 13. Philem. 25. *2. Cor. 12. 9.

cole du Pape n'eust pas manqué dans vne pareille occasion d'ajoûter ici vne priere à la Vierge Marie, & aux Anges gardiens & tutelaires de l'isle de Créte pour le progrés & l'heureux accomplissement de la conversion de ce peuple; comme en vsent aujourd'huy les Iesuïtes à la fin de leurs Epîtres, pour le succés de leurs desseins dans la Chine. Mais les Apôtres de Iesus-Christ se contentoient d'implorer la grace de Dieu ignorant, ce nouveau service des Saints, que la superstition a inventé; & il ne se treuve ni ici, ni en aucune des treize autres Epîtres de Saint Paul, ni en pas vn des livres de ses confreres, nulle invocation ou glorification d'autre que de Dieu; au lieu que les grands Docteurs de ce siecle, comme les Baronius, & les Bellarmins ne finissent presque aucun de leurs traittés sur les choses de la religion ou de l'Eglise sans prier, ou louër les Saints, & notamment la Vierge Marie. Chers Freres tenons nous constamment à la doctrine & à la pratique de Saint Paul; & nous contentons de cette grace de Dieu, qui lui a suffi; & n'adorons, ni ne glorifions autre que ce grand & Souverain Seigneur, qui a été

Nic. Lombard. à la fin de son ep. à Cl. Aquaviva de l'an 1598.

Baron. passim. Bellarmin finit chacune de ses controverses par ces mots, *Loüange à Dieu, & à la Vierge Marie.*

l'vnique objet du culte & de la devotion des Saints Apôtres de Iesus. Benissons le particulierement de la grace, qu'il nous a faite d'achever enfin apres plusieurs traverses & interruptions l'exposition de la divine Epître de son serviteur dans ces saintes assemblées. Prions le qu'il grave dans nos cœurs avecque la main de son Esprit les salutaires enseignemens que nous avons ouïs & receus de la plume de ce Bien-heureux. Prions le qu'il ouvre nos entendemens pour les comprendre, & les estimer & admirer selon leur merite; Qu'il affermisse nos memoires pour les bien retenir, & dispose nos ames à les prattiquer religieusement & constamment; Qu'il daigne particulierement benir ce que son Apôtre nous a aujourd'huy proposé en son nom. Que son zele à envoier & appeller des ouvriers aux lieux, où ils sont necessaires, réveille nos affections pour procurer à son exemple chacun selon nôtre vocation, que l'Eglise abonde par tout en Docteurs & en Pasteurs, propres à l'edification des fideles; Que le soin qu'il a eu de recommander les ministres du Seigneur aux Crêteins enflamme nôtre charité pour se-

courir & assister tous nos freres ; & nommément les serviteurs de Dieu dans l'œuvre de l'Evangile. S'il y a quelque Apollos ou quelque Zenas, qui passe ou séjourne au milieu de nous, faisons état que Paul nous crie encore aujourd'huy des cieux, que rien ne leur manque. Que l'humanité & la douceur de ce Saint ; que ses salutations cordiales, les fideles marques de son affection envers tous les Chrétiens, nous touchent & nous donnent des sentimens pareils aux siens, pour aimer & embrasser charitablement comme luy, tous ceux qu'vne commune foy a liés en vn mesme corps avecque nous en Iesus-Christ. Enfin que cette leçon si belle & si necessaire, qu'il nous avoit dés-ja donnée ci-devant, & qu'il nous répete encore ici pour la fin, *de nous appliquer aux bonnes œuvres*, fasse vne vive & profonde impression dans nos ames, pour nous retirer de tous les vices du monde, incompatibles avecque les bonnes œuvres ; pour reformer nos mœurs, & parer toute nôtre vie de bonnes & saintes actions ; Que les aumones, que les visites & consolations des affligés, que les secours des miserables, que toutes les autres effets d'vne

vraye charité Chrétienne soyent nos principales & nos plus cheres occupations. Tenons pour perdu & pour mal-heureux le jour que nous aurons passé sans faire du bien à quelcun; & nous souvenons de ce que l'Apôtre nous a appris, que ne s'appliquer point à ces bonnes œuvres, c'est estre sans fruit; c'est estre vne plante sterile & maudite destinée à estre retranchée & jettée vn jour dans le feu eternel preparé au diable & à ses Anges. Dieu veüille nous garder tous de ce grand mal-heur, & nous sanctifier entierement, & conserver nôtre esprit entier, nôtre ame, & nôtre corps sans
1 Thess. 5, 27. reproche jusques à la venuë de nôtre Seigeur Iesus-Christ; nous faisant abonder durant le cours de nôtre conversation ici bas en tous les fruits de la justice, de la charité, & de la pieté, à sa gloire, & à l'edification de nos prochains. Sa grace soit avecque vous tous. Amen.

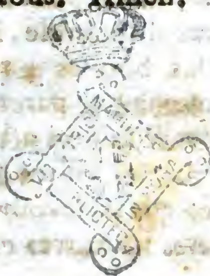


Table des Sermons contenus en ce Volume.

Tous, jours de Dimanche; excepté le 11. *Avril, qui fut le Vendredi devant Pasque de l'an* 1653.

ERRATA.

PAge 20. ligne 8. *est entrée*. P. 32. l. 9. *bonté*. P. 64. l. 17. *point de*. P. 66. l. penultieíme *ses* ligne derniere, *nous en*. P. 70. l. 5. avant la fin, *mariés*. P. 71. l. 9. a la fin; *que l'ordre de*. P. 112 l. dern. *ceux dont on*. P. 113. l. 4. *exclurre*. P. 133. l. 11. *subtiles*. P. 144 l. dern. *malheureux qui*. P. 145. l. dern. *d'un homme*. P. 161. l. pen. *il paroist*. P. 171. l. 5. av. la fin, *foy, il*. P. 177. l. 11. av. la fin, *enrichir*. P. 181. l. 3. *m'y*. P. 279. l. dern. *recevoient*. P. 280. l. 7. av. la fin. *qui il*. P. 301. l. dern. *bonté gratuite*. P. 312. l. 8. *à eux*. P. 337. l. 15. *reconnust*. P. 339. l. 8. *du nouveau*. P. 346. l. 18. *pour plusieurs*. l. 19. *l'original signifie*. P. 388. l. 17. *la sienne*. P. 393. l. 8. *plus méchans*. P. 401 l. 8. *les Princes*. P. 404. l. dern. *principautés*. P. 417. l. 1. *les autres*. P. 424. l. 7 *dit le*. P. 450. l. 1. *morts; la*. P. 459. l. 7. *figure*. P. 460. l. 2. *encore aujourd'huy*. P. 466. l. 5. *hors le*. P. 474. l. 4. av. la fin, *acquittons*. P. 525. l. 2. *l'exemter*. P. 541. l. 11. *de ces* P. 558. l. 12. *l'accusant*. P. 562. l. 7. *la*. P. 582. l. 14. *Sue propre a*. P. 636. l. 6. effacés, &.

Dans les marges.

Page 25. l. 6. *Grotius*. P. 293. l. 8. otés *Tacite* du texte, où il est mal, & le mettés en la marge. P. 531. l. 9. 1563 *Contaren*.

